







SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DE

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEVRUEIS
rue Cujas, 43. — 1874

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXIII
(1874)

DEUXIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE



477347
23.10.48

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
33, RUE DE SEINE

1874

UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE

VEGETABLES

IN THE UNITED STATES OF AMERICA

BX

9450

564

avocado 23



Pages.

Géographie du protestantisme français.	330
Histoire des troubles religieux de Valenciennes (1560-1567).	375
Histoire de la persécution faite à l'Eglise de Rouen sur la fin du XVII ^e siècle	520
<i>Phœnix ille.</i>	566
Statistique des Eglises réformées du Dauphiné	567

CORRESPONDANCE.

Fête de la Réformation à Montmeyran.	46
Projet de monument au cap de Bonne-Espérance.	47
Réimpression d'un livre du pasteur Philippe Legendre	48
Les Registres de l'état civil des protestants de Nîmes.	111
Un procès en 1774.	280
Varia.	331
Document inédit sur Cavalier.	334
Un vote de l'Académie de Bordeaux.	334
Renseignements sur un martyr.	471
Le ministre Nicolas de Marbais.	474
Un tableau allégorique.	526
Encore les prétendues lettres de Calvin au marquis du Poët.	527
La notice sur la Société.	578
Un ouvrage en souscription.	581

NÉCROLOGIE.

M. le pasteur Recordon.	48
M. J.-L. Le Fort et M. le pasteur Sohier.	95
M. Michelet.	143
M. Jules Chavannes.	240
M. Henri de Triqueti.	286
MM. Maffre, de Coninck et Bungener.	336
M. le pasteur GrandPierre.	383
M. Guizot.	433

	Pages.
La Révocation dans l'Aunis. Quatre lettres de Pierre Arnou, in- tendant de la province, à son subdélégué de Marennes.	462
Serment d'union des Eglises du colloque de Sauve (1594).	466
Deux lettres de Jean Caméron à Duplessis-Mornay (1622).	503
Lettres de Claude Baduel à Philippe Mélanchthon.	545
A Son Altesse Electorale palatine le landgrave de Hesse, suppli- cation très-humble d'un enfant de trois jours.	554

MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

Les Registres des baptêmes, mariages et décès des Protestants de Montauban, par M. Michel Nicolas.	31, 506 et 558
Les origines de la Réforme à Beauvais, par M. le pasteur Bonet- Maury.	73, 124, 217
L'Eglise réformée et le château de Monbazillac, par M. Ernest Gaulhier.	375
Les leçons de l'histoire.	46
Le château de Talcy, par M. Léon Stapfer.	276
Les martyrs de Toulouse. (Communication de M. E. Arnaud.)	279
Notes prises au dernier Salon, par M. Raoul de Cazenove.	416
La poule de Merlin, par M. Nap. Peyrat	426
Cantiques sur les passages fermés aux fidèles de France désirant vivre es terres de l'Évangile.	476
Salle Amédée Lullin.	479
L'Institution du Mérite militaire.	571
Un descendant de réfugiés.	575

BIBLIOGRAPHIE.

Antoine Court, fragment d'un article de M. Laboulaye.	37
Chronique de la Bibliothèque	42, 91, 238, 274, 429 et 568
L'Enfer, satire d'Agrippa d'Aubigné	88
Jean de Morvillier, évêque d'Orléans.	137
Les réfugiés français dans le pays de Vaud.	140
La caricature et la Réforme.	184
La chambre de l'édit de Languedoc.	232
Histoire du Collège de Guyenne.	267
Synode de la Rochelle.	271
Clément Marot et le Psautier huguenot.	322
Œuvres complètes de Théodore Agrippa d'Aubigné.	326

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1874.

	Pages.
Préface. Vingt-troisième année.	1
Assemblée générale de la Société.	145
Rapport de M. Fernand Schickler, président.	146
Procès-verbaux du Comité	188, 285, 335, 582
M. Guizot	433

ÉTUDES HISTORIQUES.

Un magistrat bernois du XVII ^e siècle, par M. Jules Bonnet.	2, 97
Les Protestants à la cour de Saint-Germain après le colloque de Poissy, par M. le comte Jules Delaborde	49
Notice sur la vie et sur les écrits de M. Merle d'Aubigné, par M. Jules Bonnet.	158
La duchesse d'Orléans et M. Polier de Bottens, par M. Jules Chavannes	193, 241
Les Collèges protestants, III, Nîmes, par M. Jules Gaufrès.	289, 337, 385
Baduel à Lyon, par le même.	396
Charles de Teligny, par M. le comte Jules Delaborde.	434
Les débuts de la Réforme à Strasbourg, par M. le pasteur Jules Rathgeber	481
Un confesseur de la R. P. R., Elie Neau, par M. Charles Read.	529

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Mémoires de la vie de Jehan l'Archevesque, sieur de Sou- bise.	15, 305, 452, 495 et 549
Plainctes de Mademoiselle Anne de Rohan sur le trespas de sa mère (26 octobre 1631).	22
Lettres choisies de la duchesse de Bouillon à la duchesse de la Trémoille (1598-1628).	64, 109, 205, 254, 313, 349, 409

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

« O Eternel, dirige l'œuvre de nos mains. »

(Psaume XC.)

Ce vœu du Psalmiste revient plus frappant au terme de chacune des périodes annuelles, qui sont comme les étapes de notre carrière historique. Combien nous sera-t-il donné d'en parcourir encore?... Que du moins chacun de nos pas y laisse une trace utile et durable! Les années se succèdent sans épuiser la mine de documents originaux qui doivent former les assises de notre histoire. Un nouveau filon vient de s'ouvrir à Stuttgart, et nous espérons pouvoir offrir prochainement à nos lecteurs les prémices des précieuses correspondances conservées dans les archives du Wurtemberg. D'importants documents conservés à Paris, à Thouars, à Genève, seront aussi mis au jour. En continuant notre tâche, à la fois patriotique et religieuse, nous croyons réaliser le vœu de notre illustre président honoraire, qui s'exprimait ainsi dans une solennité récente : « Nous avons vécu, et nous vivons au milieu des ruines. N'en faisons plus; n'en supportons plus; n'en permettons plus!... Appliquons-nous à préserver ce qui reste sur le sol de la France de nos lois, de nos mœurs et de nos monuments. » Dans cet héritage du passé fidèlement transmis à l'avenir, notre part, à nous protestants français, n'est pas la moins belle; ne laissons se perdre aucune parcelle de nos trésors.

ÉTUDES HISTORIQUES

UN MAGISTRAT BERNOIS DU XVI^e SIÈCLE (1)

Sur un *Album amicorum*, couvert de pieuses sentences et de signatures illustres, je lis, à la date du 23 mai 1583, un nom qui se rencontre plus d'une fois dans la correspondance de Calvin, et qui mérite de fixer l'attention de l'histoire. Issu de ce patriciat bernois qui porta si haut la gloire de la vieille Helvétie, un des derniers survivants de la génération d'élite qui compta pour chefs les deux Négueli, Louis et Jacques de Diesbach, Franz Mullinen, l'homme dont je vais retracer la vie ne ressentit pas seulement les généreuses ardeurs du patriotisme et de la religion dans une de ces époques fécondes d'où sort, pour ainsi dire, un monde nouveau ; il connut un sentiment bien rare à cette époque : il sut pratiquer le respect des droits de la conscience, alors que les meilleurs de ses contemporains, méconnaissant un principe sacré, maintenaient le droit du glaive contre les idées, et perpétuaient ainsi, par la répression de l'erreur, le martyre de la vérité dont ils se croyaient les seuls interprètes. A ce titre, la vie de Nicolas Zurkinden offre d'utiles leçons, ne fût-ce qu'en montrant l'infirmité de l'esprit humain, qui mêle toujours l'ivraie au froment dans sa moisson séculaire, et stérilise, par ses inconséquences, ses plus pures conquêtes.

Nicolas Zerkintès, ou Zurkinden, naquit dans les premières années du XVI^e siècle (2). Il était fils naturel de Nicolas Zur-

(1) En écrivant pour la première fois une notice biographique, qui n'existe ni en latin ni en allemand, je dois exprimer ma reconnaissance à M. le chancelier Maurice de Sturler, qui m'a fourni de précieuses notes recueillies dans les archives de Berne, confiées à sa direction aussi bienveillante qu'éclairée.

(2) D'après l'*Album amicorum*, où son nom est inscrit, il dut naître en 1506.

kinden, sénateur et banneret bernois, qui lui légua en mourant la meilleure part de sa fortune, et le confia aux soins du chancelier Nicolas Schaller, chargé de pourvoir libéralement à son éducation (1). Schaller fut un père pour l'enfant doublement orphelin confié à sa sollicitude, et qui rachetait par les plus aimables qualités le tort de sa naissance. L'école de Berne était alors florissante. A Michel Rottli (*Rubellus*) venait de succéder, comme principal, Jean Melchior Rot, dit Wolmar, également originaire de Rothvyl en Souabe, et destiné, dans les écoles françaises, à une éclatante célébrité (2). Le futur maître de Calvin à l'université de Bourges fut, à Berne, le professeur de Zurkinden, qui garda le souvenir le plus reconnaissant de ses leçons. Après de solides études, particulièrement tournées vers les langues anciennes et le droit, Nicolas Zurkinden se fit recevoir notaire, condition indispensable pour arriver aux plus hautes fonctions de l'Etat, en dehors des privilèges réservés à l'aristocratie. Il trouva d'ailleurs la plus sûre des protections dans sa droiture d'esprit, ses talents, et surtout dans la connaissance approfondie qu'il avait acquise des trois langues latine, française et allemande. La première était celle des savants, formant, grâce à la communauté du langage, une sorte de république intellectuelle qui embrassait toute l'Europe. Les deux autres étaient parlées dans les terres soumises à la domination bernoise, et dont les révolutions du siècle allaient élargir singulièrement les limites.

Une ère nouvelle s'ouvrait pour la Suisse, à la voix de Zwingle, d'Æcolampade et de Haller, réveillant les âmes d'un long sommeil, et rappelant l'Eglise à sa divine mission. La Réforme, victorieuse sur les rives de l'Aar, fut bientôt prêchée dans la vallée du Rhône, et Genève, adoptant le culte nouveau, s'affranchit du double joug des pontifes romains et des ducs de Savoie. Les démêlés de Charles III et de Fran-

(1) Testament du 27 janvier 1509. Communication de M. de Sturler.

(2) Notes de M. de Sturler. De 1518 à 1525, Wolmar dirigea le collège de Berne.

çois I^{er} ne favorisèrent pas peu son indépendance, qui devait être soumise à de rudes épreuves. Grand était son péril (janvier 1536), si la seigneurie bernoise ne lui fût venue en aide par l'envoi de son plus valeureux capitaine, Franz Négueli, qui n'eut qu'à paraître pour délivrer les Genevois, et conquérir les deux rives du Léman à Berne et à l'Evangile (1). Du château de Chillon, témoin de la captivité de Bonnivard, aux gorges de l'Ecluse, tout reconnut l'autorité de la puissante république, qui faisait habilement concourir la politique et la religion à l'agrandissement de ses territoires. Le pays de Vaud, ravi à Charles III, avec Thonon, Evian, fut divisé en un certain nombre de bailliages, auxquels il fallait de sages administrateurs. Zurkinden était naturellement désigné pour de telles fonctions. Membre du conseil souverain en 1528, substitué à la chancellerie d'Etat en 1531, préposé à la commanderie teutonique de Sumiswald en 1532, secrétaire d'Etat en 1534, chacun de ses pas est marqué par d'importants services. Dans la pratique des affaires, il sait unir une expérience consommée au respect du juste qui rend seul les dominations durables. Aussi fut-il nommé, dès 1537, bailli de Bonmont, dans le pays de Gex, et sept ans après, de 1544 à 1547, préfet de Nyon, sur les bords du lac (2).

C'est à cette époque que se rattachent les premières relations de Zurkinden avec un célèbre réfugié, que les persécutions du Saint-Office italien avaient amené à Berne, où il fut nommé directeur du collège de Lausanne. C'est à Zurkinden que Curione dédie son livre des *Paradoxes*, ce touchant commentaire des Béatitudes composé par le réformateur proscrit sur la route de l'exil. « C'est à toi, cher Nicolas, que je dédie cet opuscule né dans mes tristes pérégrinations. Il est juste, en effet, que celui dont l'hospitalité m'accueillit si généreusement dans les vicissitudes de ma vie errante, en recueille

(1) Il faut lire les détails dans le beau récit de M. Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, t. XI, l. VIII.

(2) Notes communiquées par M. de Sturler.

quelques fruits (1). » Zurkinden va se peindre, avec sa modestie et sa candeur, dans sa réponse à Curione : « Je n'ai pas été peu effrayé, cher Celio, à la vue de l'épître dédicatoire que tu as placée en tête de ton écrit. Quoique je n'eusse aucun doute sur la sincérité de tes sentiments, je craignais cependant que, cédant à la coutume, tu ne fisses de moi un éloge trop peu mérité, car je n'ai d'autres mérites que ceux de tout bon citoyen qui sert fidèlement son pays. La lecture de ton ouvrage, dont la préface est exempte d'adulation, et où tout respire le savoir, la piété, uniquement tournés vers les choses du ciel, a dissipé mes craintes, et rendu la sérénité à mon front. Je te remercie de m'avoir jugé digne de te lire, moi qui ne suis point un érudit, et qui possède à peine les premiers éléments des lettres. Continue, je t'en prie, ces bons offices, qui plaisent aux doctes, réjouissent les esprits religieux, et me rendent moi-même plus savant. J'aime à voir une direction de la Providence dans le choix qui m'appelle à la préfecture de Nyon. Je serai ainsi plus près de toi, de Viret et de Lecomte, et, stimulé par vos exemples, vos leçons, je ferai quelques progrès dans la science et la vertu (2). »

Un lien plus intime allait s'établir entre Zurkinden et Curione. Le préfet de Nyon voulut donner un témoignage public de son estime au réfugié en lui confiant l'éducation de son fils, le jeune Samuel Zurkinden. « J'estime, lui écrit-il, mon enfant très-heureux d'être venu dans un temps où il peut t'avoir pour précepteur (3). » La simplicité des mœurs antiques se reflète, non sans charme, dans les détails qui suivent. Samuel doit porter avec lui son trousseau, et même ses couvertures de lit, pour ne causer aucun embarras à son hôte. Rien de plus frugal que sa nourriture, conforme aux

(1) « Par enim est ut quo hospite in ipsa peregrinatione humanissimo usus sum, ad eum peregrinationis fructus aliquis perveniat. » *Paradoxa duo*, in-12. Bâle, 1543.

(2) « Eoque magis potero vestra opera, extimulatione et exemplo, gradum aliquem me dignum ad meliora facere. » Zerkintes Curioni, dans le recueil des *Opera Olympiæ Moratae*, édit. de 1570, p. 304, 305.

(3) « Felicem esse ratus sum quod in tua tempora incidisset, teque præceptore aliquando posset uti. » Zerkintes Curioni, *Ibid.*, p. 305, 306.

règles de la maison paternelle. A table, quelques gouttes de vin, de l'eau pour étancher sa soif entre les repas. « Quant aux mets, ajoute Zurkinden, je n'ai rien à prescrire ; l'enfant a bon estomac. Soupe, bouilli, légumes, il digère tout avec une égale facilité. Le pain bis est son meilleur régal (1). » Samuel devait amener avec lui un de ses camarades, fils d'un conseiller bernois, qui n'arriva pas en plus brillant équipage dans une maison consacrée au culte des lettres.

Parmi les correspondants de Zurkinden, vers la même époque, il faut nommer Sébastien Castalion, que de graves dissentiments, qui devaient bientôt éclater en âpres controverses, éloignèrent de Genève à la fin de l'année 1544. Castalion fit une halte dans le pays de Vaud, et sans doute à Nyon, avant de se diriger vers Bâle, où devait s'éteindre, après de mémorables débats, son orageuse destinée. Une intime amitié, fondée à quelques égards sur la communauté des idées, l'unit dès lors à Zurkinden, qui sut toujours concilier la plus respectueuse affection pour Calvin avec des vues assez divergentes sur les principaux points de la théologie calviniste. Grâce à la connivence des seigneurs bernois, nullement sympathiques au dogme absolu et au génie inflexible de Calvin, une orthodoxie moins rigoureuse s'était acclimatée sur les deux rives du Léman. A quelques pas de Genève, on accueillait certaines dissidences, on tolérait même certains doutes qui eussent été sévèrement réprimés dans la république réformée. Thonon donnait asile à l'ex-carme Bolsec, qui eût bien mérité de la Réforme s'il n'eût associé les plus abjectes calomnies à sa courageuse défense du libre arbitre. Sur la rive opposée du lac, Bursin, Rolle, Nyon, paraissent avoir été un foyer d'opposition que ne put éteindre la surveillance jalouse du réformateur français (2). On médisait de lui au château de Crans. La doctrine de la prédestination, clef de voûte

(1) « De cibi genere nihil præscribo... Quidquid apposueris, omnia concoquet. » *Ibid.*, p. 301.

(2) *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 36 et suivantes.

de son édifice théologique, était le point de mire des attaques qu'il dénonçait, non sans amertume, aux magistrats bernois. Pressés de s'expliquer sur un point si grave, ils répondirent d'une manière évasive, en invitant leurs ministres à s'abstenir de tout débat à ce sujet : « Que vos ministres fassent le semblable, écrivirent-ils aux magistrats genevois, et se déportent dorénavant de composer livres contenans si hautes choses, pour perscruter les secrets de Dieu, à nostre semblant non nécessaires, et qui plus détruisent que édifient (1). » Ce langage, aussi mesuré que ferme, était au fond la condamnation de la doctrine de Calvin, et il ne s'y méprit pas.

Sur ce point, le sage Zurkinden partageait, on n'en peut douter, les sentiments de la seigneurie dont il s'appliquait seulement à adoucir le rude langage : « Plût à Dieu, écrivait-il à Calvin, qu'après l'heureux accord sur la Cène fait avec les ministres de Zurich, on pût doubler enfin cet écueil de la Prédestination, qui nous sépare du port paisible après lequel soupire l'Eglise ! Pour moi, je réserve mon jugement sur ce sujet, de peur de paraître m'inféoder à la parole d'autrui. Il me semble préférable, pour un esprit aussi faible que le mien, de suspendre mon jugement, au lieu de le précipiter, en une matière aussi obscure, et qui comporte des conclusions si contraires. Ce que j'ose espérer de moi et de mes pareils, c'est qu'ils ne se laissent point aliéner par la diversité des opinions des devoirs de la charité. J'accorde moins de poids, je l'avoue, à l'avis de ceux qui se hâtent de rompre tous les liens de l'amitié plutôt que de supporter quelque légère dissidence dans les controverses dogmatiques. Le temps ne viendra jamais d'une parfaite unité dans les opinions, et si nous prétendons réserver l'exercice de la charité pour le jour de cet universel accord, je crains bien qu'elle ne trouve jamais d'emploi. Pour moi, je supporte patiemment les dissidences, et je n'en continue pas moins d'aimer les dissidents, convaincu que si nous ne dé-

(1) *Lettres françaises*, t. II, p. 39 et 40, en note.

faillons pas aux offices de la charité, Dieu nous révélera en son temps une unité d'esprit supérieure (1). » Belles paroles que l'on ne saurait trop méditer, et dont Zurkinden avait puisé le secret dans le spectacle des persécutions dirigées contre les anabaptistes suisses.

On sait que Berne, Zurich, Saint-Gall rivalisèrent de rigueur contre ces sectaires dont les doctrines, quoique fort adoucies depuis leur première apparition, niant en principe l'autorité civile, semblaient un égal péril pour l'Eglise et l'Etat (2). On vit alors se renouveler bien des fois cet exemple toujours navrant de supplices infligés pour un délit d'opinion. A Zurich, Mantz allant à la mort (5 janvier 1527), ne cessa de parler pour soutenir sa doctrine, louant Dieu de ses souffrances, et le priant de pardonner à ses juges. Sa mère l'exhortait à la constance; elle le vit expirer sans verser une larme. Berne fut témoin de scènes analogues qui laissaient une profonde impression dans les âmes. Zurkinden raconte dans une de ses lettres avoir entendu un magistrat, revenant du supplice d'un anabaptiste, dire tout haut que le condamné avait tendu la tête à la hache avec plus de sérénité qu'il n'en montrerait lui-même à son heure dernière, pour avoir condamné un innocent. Quand le doute pénètre ainsi dans l'âme du juge, la tolérance est bien près d'élever sa voix, et la pitié de ressaisir son empire.

Le procès de Servet fournit à Zurkinden une lamentable occasion de plaider une cause qui trouva, hélas! de trop rares interprètes parmi les réformés. J'ai esquissé ailleurs ce tragique épisode, qui demeure un sujet de deuil autant que de scandale pour les disciples du culte en esprit, et j'ai exposé les controverses qui s'élevèrent autour du bûcher encore fumant de Champel (3). Servet fut pour ainsi dire supplicié une seconde

(1) « Spemque concipio si mutua charitate non excidamus, suo tempore Dominum animos nostros in ratione quoque dogmatum conciliaturum. » Zerkintes Calvino, Cal. febr., 1555. Ms. de Paris.

(2) Ruchat, *Histoire de la Réformation en Suisse*, t. I, p. 231, 332, et dans les volumes suivants, *passim*.

(3) *Sébastien Castalion ou la tolérance au XVI^e siècle*, dans les *Nouveaux Récits*, p. 79, 178.

fois dans les hautaines apologues de la sentence qui l'avait condamné à périr dans les flammes. Une voix éloquente répondit à Calvin et à Bèze ; mais elle dut s'envelopper de mystère pour invoquer les droits de la charité si tristement méconnus par ceux-là même qui devaient les premiers proclamer son empire. Zerkinden fut de ceux qui gémissent de cette inconséquence, et les sentiments qu'il exprima dans plusieurs lettres à Calvin lui font trop d'honneur pour ne pas trouver place dans cette notice biographique.

« Vénéral frère en Dieu, votre épître m'a été doublement agréable, car elle me rassure sur les conséquences d'un mal trop répandu parmi les savants de nos jours que l'on voit se déchirer et rompre le lien des plus anciennes amitiés pour le plus léger dissentiment en matière de doctrine. Je ne m'étais fait d'ailleurs aucune illusion sur la lettre où j'ose aborder un argument qui ne semble pas moins difficile à ébranler qu'à soutenir... Je crains, à vrai dire, que les haches et les faisceaux ne soient pas le meilleur moyen de réprimer la licence des esprits, et de maintenir l'autorité des dogmes établis. Les exemples de l'antiquité sont là pour prouver que les taches de cette nature s'étendent, au lieu de disparaître, avec le sang qu'on verse pour les effacer. J'ai vu des magistrats se repentir d'avoir prononcé une peine capitale, et gémissent de ne pouvoir rappeler à la vie des victimes dont l'image se dressait moins redoutable devant eux que la voix accusatrice de leur propre conscience. Non que je veuille ici excuser Servet, ou ceux qui seraient tentés de marcher sur ses traces. Mais je crains que des hommes, nullement pervers, ne soient pris dans les pièges que nous leur tendons, et je fais des vœux pour que les magistrats usent de modération, et se départent dans leurs sentences d'une injuste rigueur. »

C'est à l'adversaire de Servet, devenu, pour le malheur de tous deux, son dénonciateur et son juge, que Zurkinden ouvre son âme aussi pénétrée des exigences de la foi que des devoirs de la charité : « Ce n'est pas sans douleur que j'ai vu

cet homme, qui ne semblait pas, sous d'autres rapports, étranger à la connaissance de l'Évangile, égaré dans le labyrinthe d'aussi monstrueuses erreurs, et j'ai souhaité plus d'une fois avec larmes, ou qu'il n'eût jamais vécu, ou qu'il eût donné quelques signes de repentir (1). Je sentais redoubler mon angoisse en voyant tant d'effroyables blasphèmes accompagnés d'un débordement d'invectives et d'injures si contraires à l'esprit du Christ. Quelque pénible que fût pour moi une telle lecture, elle n'a pas été cependant sans fruits. J'ai demandé à Dieu, avec tremblement, de m'instruire lui-même, afin que j'apprenne à adorer ses saints mystères, et à m'approcher humblement de lui sans profane curiosité (2).

« Vous l'avouerai-je cependant, vénéré frère, je suis du nombre de ceux qui, soit impéritie, soit timidité, souhaitent de voir l'emploi du glaive toujours plus rare pour la répression des erreurs involontaires ou réfléchiées qui portent atteinte à la foi chrétienne (3). Ce ne sont pas seulement les leçons de l'antiquité qui me détournent des voies de rigueur, mais aussi les prodigieux exemples de la persécution dirigée de nos jours contre les anabaptistes. J'ai vu, de mes yeux, traîner au supplice une femme octogénaire avec sa fille, mère de six enfants orphelins, pour le seul crime d'avoir embrassé une doctrine spécieuse, et refusé le baptême, comme si l'erreur de deux pauvres femmes pouvait entraîner la perte du monde entier. Cela suffit pour que je craigne de voir le magistrat franchir les limites assignées à son autorité, qui ne doit, dites-vous, s'exercer que contre les seuls contempteurs de la religion.

« Si cette sage réserve doit être observée, je n'ai plus rien à objecter (4). Mais n'est-il pas à craindre que de légères er-

(1) « Tam portentosis errorum labyrinthis concludi, sæpeque gemens optavi aut nunquam vixisset aut resipisset. » Zerkintes Calvino, 10 februarii, 1554. Ms. de Genève, vol. 414.

(2) « Me doceat cum timore adorare mysteria cœlestia et sancte non nimis curiose ambulare in conspectu ejus. » *Ibid.*

(3) « Qui vel imperitia, vel timiditate, gladii usum rarissimum cupiunt esse in coercendis fidei adversariis, etc... » *Ibid.*

(4) « Si hoc obtineri posse speras, non reluctor. » *Ibid.*

reurs ne soient tenues pour capitales, si le magistrat n'est animé d'un esprit chrétien, et pourvu de ce discernement qui sait distinguer entre les emportements d'un zèle sans science, et les attaques de ceux qui, de propos délibéré, troublent l'Eglise par l'impie nouveauté de leurs opinions? J'aime mieux voir le magistrat pécher par un excès d'indulgence que par un excès de sévérité, et tel paraît être aussi votre sentiment, lorsque vous multipliez les exceptions à ce droit du glaive auquel, dans votre livre, vous n'abandonnez que les êtres plus criminels (1).

« Il est une autre raison pour laquelle je me répugne à l'effusion du sang : c'est que je vois le glaive, efficace contre quelques-uns, rester impuissant contre le grand nombre, et la rigueur des lois s'é mousser sur les multitudes, après avoir frappé quelques têtes choisies. Se représente-t-on en effet un prince, un gouvernement essayant de ramener un peuple tout entier à l'observation de la pure religion par des sentences légales, à moins de recourir à l'extermination par les armes?... Personne ne sait d'ailleurs le jour et l'heure où peut naître le repentir. On s'expose à retrancher, par un excès de précipitation, une âme qui serait devenue l'ornement de l'Eglise après en avoir été le fléau (2). L'homme est ainsi fait qu'il cède plus volontiers à la persuasion qu'à la force, et tel s'est roidi devant le bourreau qui n'aurait pas résisté au langage de la douceur. Le sage sénat de Bâle l'a bien compris, lui qui n'a jamais permis que les errants fussent punis de peine capitale, et qui se borne à les retenir dans un lieu ouvert à tous, ministres ou simples citoyens, afin que ceux-ci puissent les ramener doucement à la vérité. Le sénat de Berne, éclairé par de cruelles expériences, semble vouloir entrer dans des voies plus humaines (3).

(1) « Quod tibi placere quoque video dum multa excipis a jure illo summo gladii cui scelestissimos tantum addicis. » *Ibid.*

(2) « Tollique potest non expectata pœnitentia qui propediem non oneri sed ornamento ecclesiæ erat futurus. » *Ibid.*

(3) « Nos etiam crudelitate exemplorum perculti, incipimus mitescere. » *Ibid.*

« Un dernier argument que je dois invoquer, c'est que nous ne pouvons rien faire de plus agréable aux papistes, dont nous avons si justement flétri les cruautés, que d'imiter leurs exemples, et de réinstaller dans notre propre Eglise l'officine du bourreau avec ses instruments de torture (1). Rien ne serait plus odieux, et j'ose à peine vous en parler privément, moi qui ne sais vous cacher aucune de mes pensées. Je n'ignore pas tout ce que l'on peut dire pour ou contre sur un tel sujet, selon la fécondité des esprits; mais je suis bien résolu à ne descendre dans l'arène que si ma conscience m'en fait un devoir. Mieux vaut en effet se taire, avec son approbation, que de laisser échapper des paroles offensantes pour qui que ce soit. Adieu, saluez tous nos frères qui me sont plus chers que la vie (2). »

On éprouve un véritable soulagement à écouter ce langage qui contraste si fort avec les maximes d'un siècle où les âmes les plus clémentes et les plus miséricordieuses se montraient impitoyables à l'égard de l'erreur. Luther prononça, dès le début de son ministère, une grande parole, qui est un hommage rendu au droit de la conscience, même égarée (3). Il mourut sans se démentir; c'est sa gloire. Le doux Mélancthon, qui semble répugner aux mesures extrêmes, trouve un mot pour approuver la condamnation de Servet, proscrit avec une sinistre émulation par les deux Eglises rivales, unies, hélas! pour persécuter. Le cri de Castalion va se faire entendre; mais l'éloquente protestation du *De Hæreticis* sera sans échos dans ce siècle d'airain où la vie n'est que l'enjeu sans cesse exposé dans la lutte des croyances, et où chacun souffre et meurt sans se plaindre.

Rien de plus rare qu'une exception à cette inexorable loi, qui pèse sur les esprits et refoule l'inspiration des cœurs. Il

(1) « Quam si illorum sævitiam detestati, novam ipsi patiamur et domesticam repullulare carnificinam. » *Ibid.*

(2) « Fratres omnes vita mihi chariores saluta. » *Ibid.*

(3) « Brûler les hérétiques est contraire à la volonté du Saint-Esprit. » Thèse condamnée par la Sorbonne en 1521.

en est une cependant que l'on est heureux de citer. Au sein de l'Eglise catholique, un prélat distingué par l'élégance de l'esprit et l'urbanité des mœurs, le pieux Sadolet, retiré dans son diocèse de Carpentras, après avoir vu de trop près les dissolutions de la cour romaine, avait pressenti les hautes vérités dont l'aube commençait à peine à blanchir l'horizon. Pressé d'agir contre les Vaudois de Provence, dont la foi, toute puisée aux sources bibliques, se rattachait sans efforts à la Réforme, il écrivait au cardinal Farnèse, neveu de Paul III, ces lignes remarquables : « J'ai reçu le diplôme pontifical qui me confère le pouvoir d'instruire et de sévir contre les luthériens de ce pays. Je l'ai reçu avec tous les sentiments de gratitude et de respect dont je vous prie d'être l'interprète auprès du Saint-Père. Quant à ce pouvoir, j'en userai, s'il le faut; mais je ferai tout, mon cher Farnèse, pour que cela ne soit pas nécessaire. Les armes dont je me sers le plus volontiers sont celles, inoffensives en apparence, qui peuvent seules porter la conviction dans les esprits les plus rebelles. Ce n'est en effet ni la terreur, ni l'appareil des supplices, mais la mansuétude chrétienne unie à la charité qui peut seule exprimer du cœur, en même temps que des lèvres, la confession de l'erreur... Je suis le pasteur de ces peuples, et non un mercenaire; armé, s'il le faut, de sévérité contre les méchants, mais toujours miséricordieux envers les pauvres et les petits. Tel est mon devoir : je saurai le remplir (1). »

L'âme pure de Sadolet respire dans ces paroles, si conformes d'ailleurs aux actes de sa vie épiscopale. Il ne tint pas à lui que l'effroyable massacre qui déshonora la fin du règne de François I^{er} ne fût épargné à notre patrie. « Ils sont meilleurs que nous ! » avait-il dit de ces paisibles sectaires poursuivis avec tant de fureur par le parlement d'Aix. Il survécut peu à l'affreuse boucherie de Cabrières et de Mérindol dont la nou-

(1) « Pastor sum populorum horum, non mercenarius... fungor officio meo et fungar. » Sadoletus Farnesio, 4 cal. aug., 1539. *Epist. familiares*. Edition romaine, t. II, p. 779.

velle lui parvint à Rome. « Siècle de malheur, écrivait-il, où tout croule sous la main comme un mur en ruine ! Ce n'est ni Carpentras, ni Saint-Félix avec ses rians jardins, qu'il me faut, c'est un désert où je puisse reposer ma tête fatiguée et mourir en paix ! » La tolérance de Sadolet, si contraire aux pratiques de son temps, et aux principes de l'Eglise qui le compte comme une de ses gloires, semble avoir moins été une théorie qu'un sentiment, une aspiration supérieure aux luttes des partis et aux vicissitudes de l'opinion. Quiconque recherche la trace des bienfaisantes initiatives qui honorent les siècles passés, a le devoir de s'en souvenir. On oublie ici les formules qui ont pu séparer, pour un temps, des cœurs pieux et des hommes de bonne volonté suivant des drapeaux distincts, et peut-être opposés. Ils ne forment qu'une même famille : Zurkinden, Sadolet, Castalion, L'Hôpital, belles âmes d'origines bien diverses et de fortunes bien différentes, confondues aujourd'hui dans l'hommage de notre reconnaissante vénération !

JULES BONNET.

(La fin à un prochain numéro.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

MÉMOIRES DE LA VIE DE JÉHAN L'ARCHEVESQUE

SIEUR DE SOUBISE

(Minute originale. Collection Dupuy, vol. 743, f° 186-219.)

Les *Livres de raison!* Sous ce titre un publiciste érudit, explorant le double champ des archives provinciales et domestiques, M. Ch. de Ribbe a mis au jour toute une série de documents originaux, de mémoires intimes qui ouvrent des perspectives fort intéressantes sur l'ancienne France. La docte famille des Godefroy, une des gloires du protestantisme français, a été, à ce point de vue, l'objet d'une publication récente sur laquelle nous aurons à revenir. Le *Bulletin* avait depuis longtemps inauguré cette voie d'investigation libre et familière par les extraits des *Ephémérides* de Casanbon, un vrai chef-d'œuvre en ce genre, auquel on ne peut rien comparer. L'autobiographie du célèbre pasteur Pierre Dunoulin est aussi un morceau de rare valeur. L'âme de nos pères revit dans les documents de cette nature avec une incomparable pureté. Les mémoires de la vie de Jean Larchevêque, sieur de Soubise, écrits par un de ses serviteurs, et encore inédits, continueront la série de ces révélations domestiques qui sont l'honneur d'un recueil tel que celui-ci. Ils ont le double mérite de porter à notre connaissance bien des faits nouveaux, et de mettre vivement en lumière une des plus nobles figures du XVI^e siècle.

Le Sr de Soubise estoit de la maison de Parthenay descendue de celle de Lusignan de l'ancienneté et illustration de laquelle je vous ay par cy devant donné des mémoires, principalement des Roys qui en sont sortis dont il y a eu quatorze qui suivamment ont esté Roys de l'isle de Chypre portans le nom de Lusignan, cinq ou six desquels ont esté roys de Jérusalem et de Chypre ensemble, plusieurs ont esté ducs de Luxembourg, et autres ont eu de grandes alliances que vous avez peu voir par les susdits mémoires.

Le sieur de Soubise estoit nommé Jean Larchevesque, combien que son nom fust de Parthenay. Mais ses prédécesseurs l'avoient délaissé depuis cinq ou six ans pour la condamnation du pape, pour ce que défailant le nom de la dite maison en un qui pour lors estoit archevesque de Bourdeaux, qui venoit à la succession par la mort de deux de ses frères, il luy fut permis (ayant esgard à l'antiquité de la maison) de se marier, à la charge que les fils qui descendoient de luy porteroient le nom de l'archevesque, et que le nom de Parthenay demeureroit aux filles. Le père dudit Sr de Soubise avoit nom Jean Larchevesque comme lui, lequel espousa dame Michelle de Saubonne qui estoit à la Royne Anne de laquelle elle estoit autant favorisée que jamais servante fit de maistresse, ce que la Royne luy continua toute sa vie, de sorte qu'elle se gouvernoit par son conseil en ses plus importantes affaires, la congnoissant de bon entendement non seulement en ce qui appartient au fait ordinaire des femmes, mais mesmes ès affaires d'estat, en quoy elle ne cédoit à nulle femme ni à guères d'hommes de son temps.

Elle eut de son mary trois filles. L'ainée fut mariée au Sr de Pons de Xaintonge qui est encores vivant. La seconde bien que recherchée de plusieurs grands et avantageux partis, ne se voulut jamais marier. La troisième espousa le sieur de Surgères. Après avoir eu les trois susdites filles, ladite dame de Soubise devint grosse de son quatrième enfant, et peu après son mary mourut, dont elle sceut la nouvelle le propre jour quelle avoyt senti bouger son enfant, et comme elle estoit en ceste affliction, elle dit qu'elle estoit grosse d'un fils, ce que la Royne et le Roy mesmes, ensemble tous ses amys de la court taschoient à luy oster de fantaisie, craignant qu'elle ne se feschast si elle se trouvoit déceue. Mais elle dist toujours qu'on ne craignist point cela pour ce quelle estoit assurée, puisque Dieu luy avait envoyé si grande affliction, qu'il lui donneroit ceste consolation, et quelle avoit ceste foy que quand bien eust esté une fille, que Dieu l'eust transmüée en un fils, et au bout de son terme qui fut l'an mil cinq cens treize, elle accoucha suivant sa persuasion d'un fils qu'elle fit nommer Jean du nom de son père, et qui fut le sieur de Soubise duquel nous délibérons parler.

Quelque temps après la Royne vint à mourir, laquelle à sa mort luy commanda Madame Renée sa fille, qui depuis a esté duchesse de Ferrare, luy usant de ses mots : « Madame de Soubise, je vous

donne ma fille Renée, et n'entend point tellement que luy serviez de gouvernante, mais je la vous donne et veux que luy soiez cõme mère remectant en elle l'amytié que vous m'avez portée. » Après la mort de la Royne la dite dame mémoratifve des comandemens de la maistresse qu'elle ayroit encores morte comme elle avoit faict vivante, demeura auprès de Madame Renée qui n'avoit lors que quatre ou cinq ans, se formalisant de tout ce qui despendoit de son service autant que peut faire une personne bien affectionnée à l'endroit de ce qu'elle affectionne. Cela fit qu'elle ne demeura guères qu'elle ne fust mal voulue car (comme c'est chose ordinaire aux changements de règnes), Madame la régente qui avoit lors la principale autorité (1), commença à entreprendre contre Madame Renée et contre tous ceulx qui avoyent esté aymés de la feue Royne, tellement qu'elle voulust [luy] faire perdre son rang, et faire aller devant elle sa fille qui espousa en premières nopces le duc d'Alençon et depuis le roy Henry de Navarre, à quoy et plusieurs autres choses qu'on faisait contre elle la dame de Soubise s'opposoit fort et ferme, de sorte que Madame la régente et ceulx de sa faction ne cessèrent jamais qu'ils ne l'eussent chassée de la court. Elle donc s'en vint en sa maison du Parc prenant peine à bien faire instruire ses enfans, et fit estudier son fils aux lettres (chose fort rare de ce temps là) de sorte qu'il estoit tenu pour un des plus savans hommes de sa robe qui fust en France. Ses trois filles qu'elle ne pensoit point faire estudier, y avancèrent tellement, tant pour l'amour de leur frère avec lequel elles se mirent à aprendre que pour une certaine inclination qu'ils avoient tous, qu'elles se rendirent les plus doctes femmes de leur temps, principalement l'ainée, laquelle estoit tenue non seulement pour la plus docte des femmes, mais mesmes de la chrestienté aux langues grecques et latines et aux sciences humaines, et qui plus est à estimer, dès ce temps la dite dame de Soubise avoit congnoissance de la vraye religion et y instruisit ses enfans dès leur petitesse.

Ainsi la dite dame demeura en sa maison jusques à ce que le mariage de Madame Renée fut accordé avec le duc de Ferrare, car lors il se trouva de certaines affaires qu'elle seule entendoit et à quoy on ne pouvoit donner ordre sans scavoir quelques particula-

(1) Louise de Savoie, mère de François I^{er}.

rités dont la Royne sa maistresse ne s'estoit fiée qu'en elle. Partant on fut contrainct de la mander, joinct que Madame Renée qui assez mal volontiers consentoit a ce mariage, dit qu'elle ne partiroit point de France qu'on ne lui rendist madame de Soubise, ce que pour luy contenter on luy accorda. Ainsi elle revint à la court au grand contentement d'une infinité d'amys qu'elle y avoit, et s'en alla avec Madame Renée à Ferrare, menant avec elle sa fille aisnée que le Sr de Pons désiroit espouser, et pour cest effect l'alla trouver à Ferrare où les nopces furent célébrées. Elle y mena aussy sa plus jeune fille qui depuis estre revenue en France s'est mariée au Sr de Surgères; laissant sa seconde fille à la court, elle demeura à Ferrare neuf ou dix ans, et fut autant aymée et honorée que jamais dame françoise qui y fust, mesme du duc Alphonse qu'on tenoit pour le plus grand personnage d'Itallye, lequel disoit n'avoir jamais parlé à une si sage et habile femme et ne venoyt foys à la chambre de Madame de Ferrare, qui estoit tous les jours, que ne l'entretint deux ou trois heures, disant qu'il ne parloit jamais à elle qu'il n'appriest quelque chose.

Pour revenir au Sr de Soubise, il fréquentoit en sa jeunesse le pays d'Italye tant à l'occasion de sa mère et des sœurs, qui, comme jay dit, y demeurèrent longtems, que pour une infinité de vertus et homnestetés qui s'y peuvent apprendre, qui a fait que depuis il y a fait plusieurs voyages, et toute sa vie a aymé ce pays là sur tous autres. Toutesfois il fut contrainct de s'en absenter pour une telle occasion. Il n'avoit pas plus de dix-sept ou dix-huit ans que devint amoureux d'une dame de laquelle un marquis dudit pays l'estoit aussy tellement qu'à toutes triomphes, mascarades, tournois ou autres combats, ils faisoient toujours à l'envy l'un de l'autre, de quoy le marquis se faschant, soit qu'il vist qu'il fust plus favorisé de la dame que luy ou autrement, un jour d'un tournois qu'on rompoit des lances, luy vint demander s'il vouloit faire à bon escient, à quoy ledit Sr de Soubise ne fit refus, et estans tous deux sortis des lices, rompans leur bois l'un contre l'autre, tous arméz qu'ils estoient, celui du Sr de Soubise perça le marquis de part en part qui soudain tomba mort, qui fit que le dit sieur tout à cheval qu'il estoit, partit incontinent et retourna en France, car le marquis estoit de grande maison et ses parents en firent de grandes poursuites.

Au retour de là il demeura à la court où il fut fort bien voulu et favorisé des plus grands, et surtout de Monsieur d'Orléans de qui il estoit des plus favoris (1). Monsieur le Dauphin et son frère, qui fut depuis le roy Henry, l'aimoient et recherchoient aussy fort, désirants chacun de l'attirer à soy. Mais il ne se voulut jamais départir de Monsieur d'Orléans à qui il s'estoit du tout donné ; toutesfois comme celuy qui n'estoit pas né pour vivre en repos et sans traverses, il fut contraint s'absenter de la court à l'occasion d'un nommé d'Aulay de la cause de la deffaveur duquel on se pourroit enquérir s'il y avoit quelques-uns de ce temps là vivants. Seulement je scay que ledit d'Aulay estoit aussy fort favori de Monsieur d'Orléans et grand amy du Sr de Soubise, et que le roy Francoys eut une telle cholère contre luy au regret de Monsieur d'Orléans, que le dit sieur de Soubise qui pour estre de ses amys fut contraint de se retirer de la court, demeura caché ès maisons de ses amys, et quelquefois venoit voir la dame de Soubise sa mère de nuict seulement en sa maison du Parc où elle estoit retournée d'Italye. A la fin néantmoins, il fut rappelé à la court, et mesmes après fut employé pour le mariage de Monsieur d'Orléans auquel l'empereur vouloit donner sa niepce, et le roy désiroit qu'il pust avoir sa fille avecques le duché de Milan, et pour cest effet envoie le Sr de Soubise en Italye pour ceste négociation laquelle il avoit heureusement achevée au grand contentement du Roy. Mais Monsieur d'Orléans sur ces entrefaites vint à mourir.

Entre autres choses louables qui estoient en luy, il avoit le naturel merveilleusement bon et ayma tousjours et honnora fort la dame de Soubise, laquelle, comme elle estoit au lit de la mort, l'envoya quérir, car combien qu'elle n'eust qu'une fièvre lente dont ceulx qui estoient auprès d'elle ne faisoient cas, elle leur dit que la fièvre qu'elle avoit n'estoit estimée dangereuse, mais telle qu'elle estoit, la meneroit au tombeau, partant fit faire sur l'heure trois despesches, l'une pour mon dit sieur son fils, l'autre pour envoyer quérir ung médecin, seulement, disoit-elle, pour la soulager pendant qu'il plairoit à Dieu qu'elle fust en ce monde, auquel elle voyoit bien toutesfois qu'elle ne pouvoit faire longue demeure. La troisieme despesche qu'elle fit, fut pour avoir un médecin de l'âme,

(1) Charles, troisième fils de François I^{er}, mort en 1545.

et pourtant manda Jehan de l'Espine, qui est aujourd'huy un des plus excellents ministres que nous ayons et qui deslors (combien qu'il fust encores de l'ordre des Augustins), preschoit la vérité comme ont fait depuis plusieurs grands personnages qui n'eussent osé enseigner, sinon au travers de la fenestre de Dieu; et combien que du temps personnages d'un tel genre fussent bien rares, si est-ce qu'elle en a tousjours eu et les a fait prescher en ses terres; tellement que depuis ce temps la parole de Dieu a tousjours continué d'y estre enseignée purement par des moynes qui (comme dit est), avoient congnoissance de la religion, et jusques à ce que, par les édits du roy, les ministres ont pu y prescher à descouvert. Quand donc le dit de l'Espine fut venu, elle voulut faire la cène avec ceulx de sa maison, et comme il luy fit demander avant que faire le presche si elle vouloit qu'il chantast la messe, elle n'y fit point de response, et comme une des femmes qui pensait qu'elle ne l'eust pas ouy le luy redemanda encore, elle luy dit en cholere : « Non, non, c'est trop longtemps dissimuler ce que nous avons dans le cœur. » Ainsy le presche fait elle communiqua à la cène soubz les deux espèces comme nous faisons aujourd'huy, laquelle congnoissance peu de gens avoient lors, car elle mourut de l'an s.... 1549.

Quand le Sr de Soubise qui soudain avoit pris la poste, fut venu, elle luy voulut commencer à déclarer les dernières choses qu'elle s'estoit jusques alors réservée à luy dire. Mais congnoissant qu'il pleuroit, elle se courronça contre luy luy disant : « Ostez-vous d'icy, vous estes indigne de vous trouver en tels actes. » Le lendemain il la revint trouver s'estant le plus qu'il avoit pu résolu de se commander, ce qu'il fit avec telle peine que depuis il a advoué qu'il avoit cuydé crever. Elle alors luy dict sa dernière volonté et luy fit plusieurs remonstrances, parlant à luy de sa mort aussi paisiblement et résolument que si elle lui eust dict à dieu pour faire un petit voyage pour s'aller recréer. Pour la fin elle luy dict : « Je vous ai dit beaucoup de choses que peut-estre vous ne goustez pas à présent comme vous ferez quelque jour. Mais quand je seray esvanouye de devant vos yeux, il vous souviendra mieux de tout ce que je vous ay dit, et l'expérience le vous fera trouver véritable. » Et de fait, toute sa vie il a tellement estimé ce qu'il avoit ouy d'elle qu'il l'a observé autant et plus soigneusement depuis sa mort que durant qu'elle estoit vivante. Il porta un merveilleux regret de son décès et d'abondant eut

tout à coup l'ennuy de la perte de Madame de Pons, sa sœur, qui estoit morte à Paris d'un cancer, cinq jours avant sa mère, tellement qu'elles ne sceurent point la mort l'une de l'autre.

Pour le regard de la profession que fit le dit Sr de Soubise, les armes, dès qu'il commença à les pouvoir porter, il suivit les guerres, ce qu'il a continué toute sa vie. La première où il se trouva fut celle durant laquelle les Français eurent du pire, une rencontre où Monsr de Sansac fut pris comme ils vouloient ravitailler Teroanne (1). Cela fut longtemps avant la mort de Madame de Soubise et devant tout ce qui a esté dit cy dessus, de la desfaveur du Sr de Soubise, car il estoit encore en sa première jeunesse. Se trouvant donc à la susdite rencontre, il fut pris prisonnier, et pour sauver sa rançon et pour sortir avec moins de difficulté, il ne voulut pas déclarer qui il estoit et fit accroire qu'il se nommait *Ambeuble* qui fut le premier nom qui lui vint en la bouche et lequel il cognoissoit si peu que tout soudain il l'oublia et fut plus de deux heures sans s'en pouvoir ressouvenir, durant lequel temps personne ne luy redemanda. Partant il ne fut point découvert. Neantmoins ceux qui le tenoient avoient tousjours opinion qu'il estoit autre qu'il ne se feignoit, ne luy trouvant pas l'apparence d'un homme de petite qualité, combien qu'il changeast sa grace accoustumée le plus qu'il pouvoit, et luy demandoient fort comment il avoit un harnoy et des armes tant dorées et une casaque si riche, à quoy il respondit que c'estoit un présent que lui avait fait un escuyer du roy peu de jours auparavant le mettant hors de page. Ainsy avec telles deffaites il les abusoit le mieux qu'il pouvoit. Toutesfois ils persistoient tousjours en ce soupçon qu'il estoit quelque jeune homme de bonne part veu son port et sa façon, de sorte que cela lui retarda beaucoup sa délivrance. Il fut un an prisonnier au chasteau de l'Isle en Flandre, où il fut au commencement assez maltraité; toutesfois peu après par le moyen de la femme de celui qui le tenoit et de sa fille qui en estoit fort amoureuse, à cause que lors il estoit fort beau, il reçut d'elles plusieurs courtoisies et eut meilleur traitement et enfin, n'ayant pu estre descouvert, en sortit pour mille escus. Bientost après, cette mesme dame et sa fille vindrent à la court avec la royne de Hongrie où elles le recogneurent et furent bien estonnées voyant qui il es-

(1) Dans la campagne contre les Impériaux que termina la paix de Crépy (1544).

toit, qui ne fut pas sans passer le temps de la tromperie qu'il eue avoit donnée.

(*La suite prochainement.*)

PLAINTES DE MADEMOISELLE ANNE DE ROHAN

SUR LE TRÉPAS DE SA MÈRE

26 OCTOBRE 1631 (1)

(Ode chrétienne adressée à M. le duc de Rohan, son frère.)

C'est à ce coup, mon cher Timandre,
 Que pour notre ennui soucieux,
 Il nous faut faire nos cœurs fendre
 Et fondre nos humides yeux.
 N'ayons point l'esprit insensible,
 Notre perte étant indicible;
 Que tous lieux publics et secrets
 Soient les témoins de nos regrets.
 Puisque la mort nous a ravie
 Celle qu'on souloit admirer,
 Qui nous avoit donné la vie,
 Ne vivons que pour la pleurer.

Dans ce désert où l'on m'oït plaindre,
 Qui de mes larmes est lavé,
 Sur ce papier je te veux peindre
 Ce qui dans mon cœur est gravé :
 Sachant très bien que tu estimes
 Tous les moindres traits de mes rimes,
 Qu'en un tel style mes discours,
 Quoique bien longs, te semblent courts;

(1) On a publié (*Bull.*, XIV, 333) la Prière d'Anne de Rohan sur la mort de sa mère, Catherine de Parthenay, touchante inspiration de piété filiale qui semble avoir été l'âme de son talent. Le morceau que nous publions aujourd'hui sur le même sujet, sans être exempt de recherche, a plus de grandeur dans la conception et de charme poétique dans les détails. C'est à M. le pasteur Théremin que nous devons la copie de cette pièce, conservée dans les archives de Bessinges, et qui a tous les mérites de l'inédit, car nous n'avons pu retrouver un seul exemplaire de l'imprimé de 1636, ni à Paris, ni à Genève.

Qu'ores ton esprit ne s'irrite;
Je n'ignore que, par pitié,
Ce qu'un autre donne au mérite,
Tu le donnes à l'amitié.

J'étois ces jours dans un lieu sombre,
Où je suis souvent par désir,
Séjour autant ami de l'ombre
Comme ennemi de tout plaisir,
Devant un cercueil vénérable
Qui rend mon état déplorable.
Un objet parut à mes yeux,
Une image au front radieux
Qui fut d'une excellence telle,
Que j'estimois en mon émoi
Qu'elle avoit plus de grâce en elle
Que je n'ai de douleur en moi.

Je viens te voir, me dit la belle,
Dedans ce lieu rempli pour toi,
Au fort de ta douleur cruelle,
Plutôt de respect que d'effroi.
Je veux par mes paroles saintes
Soulager ta peine et tes plaintes.
C'est moi qui épanche mes biens
Sur ceux que ton Dieu nomme siens.
Pour lui, mon amour est extrême;
Sa gloire, c'est tout mon souhait.
Je chéris l'innocent qui l'aime,
Je hais l'injuste qui le hait.

C'est moi qui hardiment me loge
En cent mille lieux à la fois,
Qui d'un berger aime la loge
Autant que le palais des rois.
Jamais par le temps ne s'efface
La beauté qui luit en ma face;
L'amour divin, dans mes regards,
Pour blesser les cœurs prend ses dards;

Les saints penses, dans ma coiffure,
 A milliers se font apparoir ;
 L'humilité est ma parure,
 Et la loi de Dieu mon miroir.

SARA.

Je fus jadis avec la femme
 Du fidèle, quasi parfait ;
 Cette sainte, qui étoit dame
 De nom aussi bien que d'effet,
 Renommée par deux apôtres,
 Honneur qu'ils ont fait à peu d'autres,
 De qui la pure chasteté
 Egaloit sa rare beauté.
 C'est elle qui, malgré la rage
 De plusieurs accidents divers,
 Parut en l'été de son âge
 Ayant passé septante hivers.

LA FILLE DE JEPHTÉ.

Je guidois la vierge fidèle
 Qui de son père ayant le vœu,
 Bien qu'il fût cruel et contre elle,
 Donna librement son aveu.
 Méprisant la mort rigoureuse,
 D'une âme douce et généreuse,
 Le respect de son créateur,
 L'amitié de son géniteur
 Fit qu'étant jeune, unique et riche,
 Méprisant tout heur terrien,
 De son sang pour Dieu n'étoit chiche
 Qui pour toi ne le fut du sien.

LA VEUVE DE SAREPTA.

Je gouvernois la bonne veuve
 Qui préféra, d'un zèle exquis,

Dedans la faim, très rude épreuve,
Le saint prophète à son cher fils,
Aimant, par charité extrême,
Son prochain autant qu'elle-même,
Acte que l'on doit exalter,
Exemple qu'on doit imiter.
Imitez la, hommes et femmes,
Et faites toujours vos efforts
D'avoir soin d'instruire vos âmes
Avant que de nourrir vos corps.

SAINTE ÉLISABETH.

Je hantois la matrone digne
Qui, dans un siècle inique et vain,
Avoit une vertu insigne,
Au dire d'un saint écrivain.
[Et] celle de qui la parente
Lui valoit mieux qu'aucune rente.
C'est elle qui eut sous son toit
L'heur que elle se promettoit,
Y voyant la chère présence
De la mère du Rédempteur,
Dont son fils, avant sa naissance,
Rendit hommage à son facteur.

LA BIENHEUREUSE VIERGE.

Ce chef-d'œuvre de la nature,
Tant favori de son auteur,
L'incomparable créature
Qui enfanta son Créateur,
Fut de moi autant estimée
Que partout elle est renommée.
Sa maison étoit mon séjour;
J'étois l'objet de son amour.
Aussi eut-elle dans le monde,
Où l'orgueil régnoit dépravé,

L'humilité la plus profonde
 Au message le plus relevé.

ANNE LA PROPHÉTESSE.

J'avois instruit la prophétesse,
 Qui, voyant le Divin Enfant,
 L'estima dedans sa bassesse
 Plus qu'un empereur triomphant.
 Soulageant ton deuil mortuaire
 Par la veue du sanctuaire,
 Tu as son nom ; ensuy ses pas
 De ta vie jusqu'au trépas.
 Il sembloit que Dieu fît demeure
 Pour lors ès temples, aux saints lieux ;
 Mais tout cœur dévot, à cette heure,
 Est temple du moteur des cieux.

LÉONOR DE ROYE, PRINCESSE DE CONDÉ.

J'enseignois la dame excellente
 Qui, pour sauver son cher époux
 Des mains d'une mort violente,
 Ayant tant baissé les genoux,
 Sentit le ciel doux et propice
 A la veille d'un dur supplice ;
 Qui, grande et jeune dans la cour,
 Ne brûloit que d'un saint amour,
 Estimant un heur plus extrême,
 Bien qu'elle eût un auguste rang,
 D'être fille du Dieu suprême,
 Que d'être princesse du sang.

ÉLISABETH, REINE D'ANGLETERRE.

J'assistois la vierge royale
 Qui comme un grand prince agissoit,
 Qui à son Dieu étoit loyale ;
 Aussi son Dieu la bénissoit.

Etant de chacun admirée,
 Des siens à peu près adorée,
 Elle m'avoit toujours chez soi;
 Elle consultoit avec moi,
 Et dedans ses îles paisibles
 Toujours préféra de tout point
 A ses deux couronnes visibles
 Celle que l'on ne voyoit point.

CATHERINE DE PARTHENAY, DAME DE ROHAN.

J'aimois celle qui te fut proche,
 Dont tu as un deuil si cuisant,
 Qui vécut toujours sans reproche
 Dedans un siècle médissant.
 Je fus sa maîtresse d'école,
 Je lui servois de protocole,
 J'essuyois ses plus tendres pleurs,
 Je vis ses premières douleurs,
 Et sitôt que sa génitrice
 Vit son époux aller aux cieus,
 Lors je fus leur consolatrice,
 Comme leur conseil en tous lieux.

Son père étant réduit en cendre,
 Je lui vis des malheurs pâtir
 Dedans son avril le plus tendre,
 Longs à dire et durs à sentir.
 Après une guerre civile,
 Je les conduisis dans la ville
 Où toutes trois, pleines de deuil,
 Nous rencontrâmes le cercueil
 De cette Jeanne de Navarre
 Qui fut de sa race l'honneur,
 Soumettant, chose aux princes rare,
 Son sceptre à la croix du Seigneur.

Je demeurai toujours près d'elles,
 Quand tes François parmi les jeux

Exerçoient leurs fureurs cruelles,
Plus dignes des Scythes que d'eux.
En violant la foi donnée
A l'ombre d'un saint hyménée,
On massacroit de tous côtés
Les sexes et les qualités
Pour lors ne furent mis en compte,
Et le fleuve, dans ce délit,
Plus rouge de sang que de honte,
Fit un sépulchre de son lit.

La bonté de Dieu sans pareille,
Oyant leurs cris et leurs sanglots,
Les sauva, comme par merveille,
Toutes deux des fers et des flots;
Les garda de l'ire enflammée
D'une populace animée,
Ta mère de donner la main,
Par force, à quelque indigne hymen.
Ainsi sauvées de l'orage,
Elles surgirent au doux port,
Abhorrant des meurtriers la rage
Et pleurant des meurtris la mort.

Ta mère me fut toujours chère,
Car n'aimant qu'en sincérité,
Je la suivis dans sa misère
Comme dans sa prospérité.
Je consentis son mariage,
Je compatis à son veuvage,
Je l'assistai dans ses travaux,
Ayant pitié de tous ses maux.
Dedans le siège épouvantable,
Je rendis son esprit puissant;
Dans la famine lamentable,
Son corps ne fut point languissant (1).

(1) Allusion à l'héroïque attitude de Catherine de Rohan au second siège de la Rochelle (1627). Elle assista également au premier (1573).

Elle passant septante années,
Lorsqu'en cette rude saison
Toutes deux vous fûtes menées
Dedans une étroite prison.
J'y entrai plus tôt que nul garde,
Car pour les miens je me hasarde
Et descends dans les cachots noirs ;
Je hante les hideux manoirs.
J'étois dans ce lieu solitaire
Où l'ennui faisoit son effort ;
De ses pensers le secrétaire,
De ses peines le reconfort.

Deux ans passés, voyant sa vie
Arriver à son dernier point,
L'ayant en tous âges suivie,
Alors je ne la quittai point.
Je lui fis dire la devise,
Autant utile comme exquise :
Christ à vivre et mourir m'est gain.
Ainsi priant jusqu'à la fin
Celui qui tes péchés efface,
Qui mourant la mort a vaincu,
N'ayant fiance qu'en sa grâce,
Mourut comme elle avoit vécu.

Après une mort si heureuse,
Veux-tu, par un deuil importun,
Rendre ta vie douloureuse
Et toi déplaisante à chacun ?
Ne souffre plus que ta tristesse
Te mine et domine sans cesse ;
Il te faut ta mère imiter
Et non tes amis tourmenter.
Les pleurs des âmes pénitentes
De moi ne sont point empêchés ;
Je te permets que tu lamentes
Non tes pertes, mais tes péchés.

O Piété, vierge admirable,
 Je te connois, lui dis-je alors ;
 Tu soutiens l'esprit misérable
 Enfermé dans un foible corps.
 Mon cœur te chérit et révère.
 Dès ma plus tendre primevère,
 J'ai toujours éprouvé ton soin,
 Lorsque de toi j'ai eu besoin.
 Voyant combien ce coup m'est rude,
 Sois, dedans mes afflictions,
 Compagne de ma solitude,
 Maîtresse de mes actions.

Quand la mort, aux mondains si fière,
 Que le Seigneur a vaincu seul,
 Viendra changer mon lit en bierre
 Et mes habits en un linceul,
 Tiens le haut bout dessus ma couche,
 Que je sois l'écho de ta bouche.
 La charité avec la foi
 Soient toutes deux jointes à toi,
 Et veuille, le Facteur des anges,
 Que sur leurs secourables mains
 J'aille au ciel chanter ses louanges,
 Au sein du Sauveur des humains.

Timandre, tu vois par ces lignes
 Quel est ici mon entretien,
 Où Dieu, par ses bontés insignes,
 M'instruit, me console et soutient.
 Admirons sans fin et sans feinte
 Sa grâce secourable et sainte,
 Louons de cœur comme de voix
 Le Bon des bons, le Roi des rois,
 Ne soyons ingrats à ses grâces,
 Fuyons le monde inique et caut (1),

(1) Vieux mot français qui n'est qu'un latinisme : *cautus*, trompeur.

Suivons çà bas du Christ les traces,
Pour embrasser ses pieds çà haut.

Le puissant qui nous vivifie,
Le bon qui nous a rachetés,
L'Esprit-Saint qui nous sanctifie,
Soient à jamais par nous chantés.
Et bien que l'athée se moque
Quand le Dieu des Dieux l'on invoque,
Croyons que la haute faveur,
C'est de servir le seul Sauveur
Qui passe loin l'illustre race,
Et qu'il vaut mieux, mon cher germain,
Etre l'apôtre Paul de Tarse
Que César l'empereur romain.

Que tu puisses toujours, Timandre,
Servir Dieu en sincérité.

Voyant cette grâce s'étendre
Sur ta triple postérité ;
Et quand la mort, qui nous atterre,
Déposera ton corps en terre,
Que ton âme s'envole aux cieus
Jouir d'un trésor précieux,
Dans cette cour où rien ne change,
Dont le langage est vérité,
Où chaque courtisan est ange
Et le Roi toute charité.

MÉLANGES

LES REGISTRES

DES BAPTÊMES, MARIAGES ET DÉCÈS DES PROTESTANTS DE
MONTAUBAN, DU 17 DÉCEMBRE 1564 A LA FIN DE 1792 (1)

De 1668 à 1683 inclusivement, les registres de l'état civil des protestants de Montauban diffèrent, sous plusieurs rapports, des précédents

(1) Voir le *Bulletin* du 15 décembre 1873, p. 564.

dents. On n'a plus des volumes distincts pour les baptêmes, les mariages et les décès; tout s'inscrit sur le même registre par ordre de date. Ensuite, les actes de chaque année forment un volume particulier. En troisième lieu, chacun de ces registres est paraphé au commencement et à la fin par l'autorité judiciaire, et, sauf un ou deux, ils sont sur papier timbré. Enfin, ces registres sont tenus en double. Ces deux exemplaires, dont l'un restait sans doute dans les archives du consistoire, et l'autre était déposé au sénéchal, existent encore aujourd'hui; l'un est au bureau de l'état civil de la mairie, et l'autre aux archives départementales conservées à la préfecture.

Ces changements ne portent que sur la forme; mais il en est un autre qui atteint le fond, je veux dire la rédaction même des actes qui fut modifiée, et qui devint plus développée et plus riche en utiles indications. C'est à partir du 10 juillet 1668 que furent employées les nouvelles formules d'enregistrement des baptêmes, des mariages et des décès. Le consistoire a pris soin lui-même de nous faire connaître la raison de ce nouvel ordre de choses, dans une note inscrite dans le registre de cette année 1668, au folio 46 : « Le 9 juillet 1668, à Montauban, dedans le temple, à l'issue du prêche, le consistoire ayant été adverti qu'il y avait un formulaire touchant les registres des actes des baptêmes et mariages, fait et imprimé par ordre du Roy, a résolu que, à l'advenir, l'ordre gardé pour la dresse desdits actes, serait changé et fait conforme audit formulaire. En foy de quoi nous, secrétaires dudit consistoire, nous sommes signés. Garissoles (1), ancien et secrétaire, de Ynard, ancien et secrétaire. »

En conséquence de cette décision, le lendemain, 10 juillet, au service du mardi, un baptême fut enregistré, pour la première fois, conformément à ce nouveau formulaire : « Le mardi, 10 juillet 1668, a esté baptisé par moy Satur, ministre de l'Église de Montauban, un enfant masle du sieur Abraham Ollier, bourgeois, et de dam^{lle} Catherine de Ratery, habitans dudit Montauban, ses père et mère, né le 23 juin dernier; Parrin, le Sr Jean Senilh, marchand drapier, habitant dudit Montauban; marrine, dam^{lle} Isabeau de Ratery, femme de M. Jean Charles, ministre du saint Évangile, habitans dudit Montauban, qui ont signé, et luy a esté imposé nom Abraham. » Suivent les signatures : A. Ollier père, J. Senilh, parrain, Isabeau de Ratery marraine, Satur, ministre (2).

Trois jours plus tard un mariage fut célébré; il fut également

(1) Ce Garrissoles, fils d'Antoine Garrissoles, professeur de théologie à l'académie, portait le prénom d'Antoine comme son père.

(2) *Reg. de 1668*, fol. 46, verso. Les familles Ollier, Senille et Rater (aujourd'hui

inscrit d'après le nouveau formulaire : « Le vendredi 13 juillet 1668, a esté célébré mariage en l'Eglise de Montauban par moy Charles, ministre de ladite Eglise, entre M. Jean Malroux, praticien, âgé, comme a dit, de vingt trois ans, habitant de la présente ville, et dam^{lle} Marie de Reste, fille de M. Reste procureur au Sénéch. et Présid. de cette ville, âgée, comme a dit, de vingt cinq ans. Présents les S^{rs} Darassus, avocat, Dumas, procureur, et Belvèze, notaire (1). » Suivent les signatures.

Il paraît, à en juger du moins par la délibération du consistoire du 9 juillet 1668, qu'il n'était pas question des sépultures dans le formulaire « fait et imprimé par ordre du Roy. » Mais par analogie, le consistoire jugea convenable de donner aux actes des décès la forme suivante : « Ledit jour (mardi 24 juillet 1668) a esté enseveli au cimetièrre de Villebourbon (2) un fils du sieur François Cantegorp (3), musnier, et de Françoise de Portyé, décédé le jour d'hier; il a esté assisté par Jacques Saint-Martin, m^{re} Cordonnier et Isaac Laporte musnier, habitans de la présente ville, oncles du défunt, lesquels auroient assisté au convoy. Ledit Saint-Martin a signé; ledit Laporte a dit ne savoir. Présents nous anciens et secretaïres soussignez. Saint-Martin, P. Leclerc, ancien et secretaire, de Ynard, ancien et secretaire (4). »

A partir du milieu de 1669, les actes de décès furent quelque peu modifiés et prirent cette forme qui se conserva jusqu'à la fin de 1683 : « Le 11 avril 1675, après la prédication par moy Vernhes, ministre de Villemade, se sont présentés les sieurs Pierre Berthelier, advocat en la cour, fils à feu Jean-Jacques Berthelier, ministre de Villemade, Arnaud Brassard et Marc Barbat, advocats, qui ont dit que le Sr Berthelier, ministre, décéda le 7 du courant, et qu'il fut enseveli le lendemain 8 du courant, au cimetièrre du faubourg

d'hui Ratier) existent encore et appartiennent toujours à notre communion. Sur le pasteur Satur, voyez la *France protestante*, t. IX, p. 147. Il était né à Montauban, le 7 octobre 1637, de Jacob Satur, procureur, et de Valencie de Saint-Geniès. Le pasteur Jean Charles, dont la femme est ici marraine, était fils de Paul Charles, professeur de philosophie à Orthez, ensuite pasteur à Castres, et en dernier lieu professeur de théologie à l'académie de Montauban. Il mourut dans cette ville le 1^{er} mars 1648.

(1) *Reg. de 1668*, fol. 47.

(2) Les protestants de Montauban avaient trois cimetières, l'un à Villebourbon, un autre au Moustier, et le troisième à Campagne.

(3) Ce singulier nom de Cantegorp a disparu de Montauban; mais je l'ai retrouvé sur des listes de réfugiés que M. Paul de Félice a recueillies à Berlin, et qu'il a bien voulu me communiquer. En 1708 vivait à Berlin, avec sa famille qu'il avait réussi à emmener avec lui, un « Raymond Cantegorp, dit Gassion, traïteur, de Montauban. » Ces Cantegorp existent encore en Allemagne.

(4) *Reg. de 1668*, fol. 50.

de campagne, ce qu'ils ont attesté pour avoir assisté au convoi et se sont soussignez (1). »

Malgré des redites inutiles, ces actes sous leur forme nouvelle ne laissent rien à désirer et sont rédigés de manière à fournir des renseignements précieux. Les détails donnés sur les parties intéressées rendent toute confusion impossible ; les noms des anciens ou des témoins présents à ces diverses cérémonies et l'indication de leur position sociale, nous font connaître des personnages dont quelques-uns ne sont pas sans quelque importance historique. Tels sont entre autres les de Bar de Meauzac et de Villemade (2), les Caumont de Montbeton, les Moncaut, les d'Aliès, les de Pechels, les Lugandi, les Leclerc, les Natalis, les Colom. L'indication du pasteur officiant n'est pas d'une moindre utilité pour nos annales religieuses. Ce ne sont pas uniquement ceux qui étaient attachés à l'Eglise de Montauban, dont les noms se rencontrent dans ces registres. Ceux des Eglises voisines prêchaient souvent à la ville. Bien d'autres, qui desservaient des Eglises plus éloignées, mais qui étaient originaires de Montauban, ou qui s'y étaient mariés, ou qui durant leurs études y avaient contracté des liaisons d'amitié, y venaient fréquemment en visite, s'y arrêtaient en se rendant à des synodes provinciaux, y étaient appelés par des affaires de famille ; ils ne manquaient jamais d'y prêcher, et par suite, leurs noms se trouvent mentionnés et leurs signatures apposées sur les registres de cette période ; souvent même on a eu soin d'indiquer les lieux où ils exerçaient leur ministère. On peut ainsi recueillir sur plus de cinquante pasteurs des renseignements d'une incontestable certitude, et ce qui, en un certain sens, en augmente le prix, c'est que les noms d'un grand nombre d'entre eux se rattachent à l'histoire des Eglises du Refuge. Ajoutez que les signatures que nous avons ici nous permettent de rétablir ces noms sous leur forme authentique, tandis qu'ils sont souvent défigurés aussi bien dans les actes inscrits dans nos registres (3) que dans les procès-verbaux des synodes provinciaux (4).

En juin 1683, le culte fut interdit à Montauban. Déjà depuis le milieu de février de cette année, l'Eglise de cette ville était dans

(1) *Reg. de 1675*, fol. 28, verso.

(2) Ou d'Islemade ; ces deux noms désignent le même lieu.

(3) Verdié, Moynié, Ligonie, etc., dans les actes ; Verdier, Moynier, Ligonier, dans les signatures. Crubel, dans la plupart des actes ; Cruvel, dans toutes les signatures. Les registres des notaires de Montauban ne sont pas d'une moindre utilité pour la rectification des noms patronymiques.

(4) Comme, d'ailleurs, ceux de tant de leurs devanciers le sont dans les recueils des synodes d'Aymon et de Quick.

une position précaire. J'ai déjà dit qu'après le 14 de ce mois, le registre de 1683 est resté en blanc. Les inscriptions des actes ne reprennent que le 10 juin de l'année suivante ; et encore il n'y a que des actes de baptême dans les deux registres qui nous restent, l'un pour 1684 et l'autre pour 1685 ; celui-ci s'arrête au 7 septembre. Les registres contenant les actes des mariages, s'il en fut tenu, ne sont pas parvenus jusqu'à nous, du moins ils ne se trouvent ni au bureau de l'état civil de la mairie de Montauban, ni aux archives départementales déposées à l'hôtel de la préfecture. Il est superflu d'ajouter qu'il n'en existe point pour les sépultures.

Les deux registres des baptêmes pour 1684 et 1685 se distinguent sous deux rapports des précédents : d'abord, c'est un nouveau pasteur qui administre le baptême aux nouveau-nés et qui signe les actes. Le lendemain de l'interdiction du culte, les réformés demandèrent que Isarn et de Repey, les deux seuls ministres qui n'avaient pas été frappés d'interdiction, fussent chargés des baptêmes et des mariages (1). Ce vœu ne fut pas accueilli, et d'ailleurs ces deux pasteurs, avec quelques membres du consistoire, allèrent bientôt rejoindre dans les prisons de Toulouse leurs trois collègues, Brasard, Satur et Saint-Faust. Jean Bories, qui avait probablement été forcé de quitter Agen où il était pasteur, après l'interdiction du culte dans cette ville, se trouvait en ce moment à Montauban où il était né et où il avait sa famille. L'intendant jugeant sans doute que l'âge avancé de ce ministre ne lui permettrait pas la moindre résistance à ses ordres (2), le chargea des baptêmes et probablement aussi de smariages.

Ensuite les baptêmes durent se célébrer à huis clos, dans la maison d'habitation des parents ou dans celle de quelque ami de la famille ; et pour donner à cet acte une sorte de constatation officielle, il eut lieu désormais en présence d'un conseiller du présidial expressément délégué à cet effet. Les mariages, s'ils furent permis, ce qui est assez probable, furent célébrés sans le moindre doute d'une manière analogue.

Voici maintenant deux actes de baptêmes, l'un de 1684 et l'autre de 1685 :

« Le 8 octobre 1684, à Montauban dans la maison de Mr Daniel

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. V, p. 258, et t. VI, p. 424 et suiv.

(2) Jean Bories avait alors soixante-huit ans. Il était né le 5 décembre 1615. (*Reg. des baptêmes de 1615 à 1616*, fol. 28, verso) Son père, Jacques Bories, après avoir étudié le droit et exercé la profession d'avocat, avait été pendant longtemps régent de première au collège de Montauban.

Rossaldy, avocat, à neuf heures du matin, par moi Jean Bories, ministre de Montauban de ceux de la Religion prétendue réformée, en présence de Mr Mrs Antoine Roucoules, conseiller plus ancien du Sénéchal et Présidial de Montauban, député par arrêt du conseil du 18 août 1684, a esté baptisé un fils dudit Sr Rossaldy et de dem^{lle} Olimpe de Petit, mariés, né le même jour, environ cinq heures du matin, Parrain le sieur Daniel Sepais, bourgeois, habitant de Montauban, marraine dem^{lle} Esther de Lami femme de Mr Jean Petit ministre de Laparade, absente, dem^{lle} Marie de Petit, veuve de M. Philippe de Latouche, docteur en médecine, habitante audit Montauban, faisant pour elle, et lui a esté imposé nom Daniel.

« Les père, parrain et ladite dem^{lle} Petit sa tante se sont signés :

« SEPAIS, <i>parrain</i>	DE ROSSALDY, <i>père</i>
« M. DE PETIT	BORIES <i>ministre</i> .

« Le susdit baptême de Daniel Rossaldy a esté fait en nostre présence les an, jour, lieu et heure susdits.

« RAUCOLES, *conseiller plus ancien* (1). »

« Le dernier avril mille six cens huitante cinq, dans la maison de M. David Feutrié, avocat, à trois heures après midi, par moy Jean Bories, ministre de ceux de la Religion prétendue réformée dudit Montauban, en présence de Mr Mrs Pierre de Serrurier, Conseiller du roy au Sénéchal et Présidial dudit Montauban, député par arrêt du conseil du dix-septième avril mille six cens huitante cinq, a esté baptisée une fille dudit Feutrié et de Susanne de Garrissoles, mariés, née ce jourdhuy à cinq heures du matin ; Parrain M. Jacques Garrissoles, ministre en Basse Guienne, mais à cause de son absence, présentée par Mr Benjamin Péprunes, docteur en médecine, Marraine dem^{lle} Anne de Feutrié, femme dudit Sr Péprunes, et lui a esté imposé nom Anne.

« Le père, le parrain substitué et la marraine ont signé, de ce requis.

« BORIES, <i>ministre</i>	FEUTRIÉ, <i>père</i>
« PÉPRUNES, <i>parrain substitué</i>	ANNE DE FEUTRIÉ, <i>marraine</i> .

(1) *Reg. de 1684*, fol. 20. Olimpe Petit, la mère de l'enfant, était fille du ministre de Laparade et d'Anne Mermet ou Marmet, qui était la petite-fille du célèbre prédicateur Ezéchiel Mermet ou Marmet. Philippe de Latouche, qui est mentionné dans cet acte, avait été régent de première au collège et professeur d'éloquence à l'académie. Sa femme, Marie Petit, était une sœur du ministre Jean Petit, par conséquent, non la tante, comme il est dit dans l'acte, mais la grand'tante de l'enfant.

« J'ay esté présent au susdit baptême, l'an, jour, lieu et heure susdits.

« DE SERRURIER, *conseiller* (1). »

C'est la première fois, si je ne me trompe, que des pièces de ce genre sont mises sous les yeux des lecteurs du *Bulletin*, et je ne crois pas qu'il en ait été publié ailleurs de semblables. Elles ont, ce me semble, une certaine valeur pour notre histoire religieuse. Dans tous les cas, elles nous font connaître de quelle manière le baptême était administré dans les lieux où le culte public était interdit, et à cette date, ces lieux étaient en fort grand nombre.

MICHEL NICOLAS.

BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE COURT

FRAGMENT D'UN ARTICLE DE M. LABOULAYE

Un publiciste généreux qui a toujours soutenu avec autant de raison que d'éloquence les vrais principes de la civilisation moderne, M. Edouard Laboulaye, a consacré, dans les *Débats* des 3 et 4 octobre derniers, deux remarquables articles à l'ouvrage de M. Edmond Hugues, sur Antoine Court et la Restauration du Protestantisme au XVIII^e siècle. Il nous est d'autant plus agréable de signaler ces articles et d'en reproduire un fragment, que le travail de M. Hugues, provoqué par un de nos concours, a reçu de notre Société un premier encouragement. C'est un lien qui nous unit au jeune auteur dont le brillant début trouvera, nous l'espérons, son complément naturel dans une étude sur Paul Rabaut.

L'appréciation de M. Laboulaye, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, embrasse toutes les phases de la persécution religieuse depuis la révocation de l'édit de Nantes, jusqu'à l'édit réparateur de 1787 et aboutit à cette conclusion que l'on ne saurait trop méditer : « C'est que la sécularisation de l'état civil est arrivée en France non pas à la suite d'une catastrophe révolutionnaire, mais à la suite de maux

(1) *Reg. de 1683*, fol. 34, verso, et 35. Susanne Garrissoles était la petite-fille du professeur Antoine Garrissoles, et par conséquent la nièce du pasteur Jacques Garrissoles.

sans nombre et d'une expérience chèrement achetée. » C'est ce qu'avait déjà établi notre ami, M. Anquez, dans un ouvrage qui fait autorité sur cette matière et auquel M. Laboulaye rend aussi pleinement hommage.

Voici une étude curieuse et bien faite sur un sujet trop peu connu. Nous savons tous qu'au mois d'octobre 1685, Louis XIV révoqua l'édit de Nantes et détruisit l'œuvre sage et politique de Henri IV. Il n'est guère d'histoire qui ne nous conte en détail ce triste exode de 300,000 Français chassés de leur patrie par l'intolérance, et portant notre commerce et notre industrie en Angleterre, en Suisse, en Hollande, en Prusse et jusqu'en Amérique. On a suivi dans l'exil ces réfugiés qui honoraient encore la France par leur talent et leurs écrits : les Ancillon, les Basnage, les Beausobre, les Abbadie, les Beaufort et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer. La proscription les a mis en lumière. Mais qu'est devenu ce million de Français qu'on retenait de force ou qui n'a pas voulu quitter la patrie? Comment ce troupeau dispersé dont on avait chassé les pasteurs s'est-il reformé dans l'ombre? Comment ces protestants, que la loi ne connaissait plus et qu'on traquait comme des malfaiteurs, se sont-ils trouvés assez nombreux vers la fin du dix-huitième siècle pour qu'il ait été nécessaire de leur rendre les droits civils? C'est ce que les histoires générales ne nous disent guère. Les historiens ressemblent aux auteurs de tragédie; il leur faut de grandes intrigues, des catastrophes, des héros ou des princes; ils ne s'occupent pas des petits et des oubliés. Cependant quel plus noble spectacle que celui de martyrs obscurs qui défendent la liberté de leur conscience contre la tyrannie des évêques et des princes, et qui, à force de patience et de courage, finissent par lasser la violence et vaincre la persécution?

Le sujet a séduit M. Hugues; aussi l'a-t-il traité avec une conviction profonde et un vrai talent. En étudiant les nombreux papiers d'Antoine Court, papiers conservés à la bibliothèque de Genève, et qui ne forment pas moins de cent seize volumes in-4^o, il a tiré de l'oubli ce qu'il a pu justement nommer l'histoire de la restauration protestante en France au dix-huitième siècle. Il ne faut pas croire que ces recherches n'intéressent que les réformés; elles comblent une lacune de notre histoire, et, ce qui n'a pas moins d'importance, elles nous donnent une leçon dont nous avons besoin. Cette leçon, j'essayerai de la mettre en lumière, en joignant au livre de M. Hugues un bon travail publié il y a quelques années, par M. Anquez,

et intitulé *De l'état civil des réformés de France*. Dans un temps où l'on ne craint pas de nous présenter de vieilles et funestes erreurs comme des vérités sacrées qui seules peuvent sauver la société, il est bon de montrer ce que ces erreurs ont coûté de sang et de larmes; il est nécessaire de réveiller les souvenirs d'un peuple oublieux, afin que, dans un moment d'impatience ou de faiblesse, il n'abandonne pas des institutions qui sont l'œuvre des siècles et la conquête la plus précieuse de la civilisation.

Quand on parle de la révocation de l'édit de Nantes, on cherche à excuser Louis XIV. Cet acte qui nous révolte, on en rejette le fardeau sur Madame de Maintenon, sur les conseillers, ou le confesseur du grand roi. C'est une erreur moderne; il suffit de lire *l'Oraison funèbre* de Michel Letellier pour s'assurer que les contemporains jugeaient tout autrement que nous la conduite de Louis XIV. Bossuet, ce Père de l'Eglise, n'a pas assez d'éloges pour le prince qui vient de faire *tomber l'hérésie avec son venin*, et de faire *rentrer la discorde dans les enfers d'où elle était sortie*. Ecoutez-le : « Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis; poussons jusqu'au ciel nos acclamations et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne ce que les six cent trente Pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affermi la foi; « vous avez exterminé les hérétiques; c'est le digne ouvrage de « votre règne; c'en est le propre caractère. Par vous, l'hérésie n'est « plus. Dieu seul a pu faire cette merveille! Roi du ciel, conservez le « roi de la terre : c'est le vœu des Eglises, c'est le vœu des évêques! » Ce cri de triomphe sera répété par les évêques de France au dix-huitième siècle.

Qu'on ne croie pas davantage que la révocation de l'édit de Nantes ait été une mesure précipitée. L'affaire a été préparée de longue main par un prince imbu de l'idée que toute division religieuse était un danger politique, et toute hérésie une rébellion. *Un Dieu, un roi, une loi, une foi*, c'était la devise du moyen âge; Louis XIV y est resté fidèle. Aussi, quoiqu'il n'eût pas à se plaindre du petit troupeau que Mazarin avait ménagé, il songea à en finir avec l'hérésie dès qu'il fut à la tête du gouvernement. Si l'on veut s'assurer de ce fait, dont personne ne doutait au dix-septième siècle, qu'on prenne le *Recueil des ordonnances*, publié par Girard et Néron. Dans ces deux volumes in-folio, on trouvera la longue suite des ordonnances et déclarations rendues par Louis XIV au sujet de la religion prétendue réformée. Durant plus de vingt ans, le roi n'a cessé de

réduire les droits et privilèges des protestants, de supprimer leur temples, de préparer la ruine de la Réforme. L'édit de 1685 n'a été que le dernier coup porté à un édifice depuis longtemps miné.

Mais il ne suffisait pas de raser les temples et de chasser les pasteurs. Pour supprimer l'hérésie, il fallait exterminer les rebelles. Aussi la loi les saisissait-elle au jour de leur naissance pour les suivre au delà du tombeau. Nouveau-nés, il fallait les porter à l'église qui, seule, leur donnait un état civil; enfants, ils appartenaient à l'école qui les instruisait de force dans les doctrines catholiques; hommes faits, toute fonction, toute charge publique, toute profession libérale leur était interdite: ils n'avaient même pas le droit de se placer comme domestiques; malades, ils étaient tenus de recevoir le curé qui venait épier leurs derniers moments; morts en revenant à la croyance de leurs pères, ils étaient relaps, et, comme tels, on faisait le procès à leur mémoire, on confisquait leurs biens, on traînait leur cadavre sur une claie et on le jetait à la voirie. Leur vie était un crime perpétuel. Au moindre soupçon, et souvent sans forme de procès, on mettait au couvent les femmes et les filles; les galères étaient remplies de forçats *pour cause de religion*; recevoir un pasteur était un forfait sévèrement puni. Les abominables lois de la Convention contre les prêtres réfractaires ne sont qu'une image affaiblie de ces ordonnances qui, au dix-septième siècle, en plein christianisme, ressuscitaient les édits des empereurs païens contre les premiers martyrs.

Et cependant le grand roi, dans toute sa puissance, n'avait pas réussi. Vingt ans après la révocation de l'édit de Nantes, il y avait encore des protestants en France; la persécution n'avait pas tout détruit. Avant de paraître devant Dieu, Louis XIV voulut achever ce qu'il regardait sans doute comme l'œuvre la plus méritoire de son règne. La déclaration du 8 mars 1713 décida que tous les protestants étaient convertis, et qu'il n'y avait plus en France que des catholiques. En conséquence, quiconque à son lit de mort refusait de recevoir les sacrements était un criminel que la loi devait punir.

« D'autant, dit la déclaration, que le séjour que ceux qui ont été de la religion prétendue réformée ou qui sont nés de parents religieux ont fait dans notre royaume, depuis que nous y avons aboli tout exercice de ladite religion, *est une preuve plus que suffisante* qu'ils ont embrassé la religion catholique, apostolique et romaine, *sans quoi ils n'y auraient point été soufferts ni tolérés...* A ces causes... voulons et nous plaît que tous nos sujets, qui ont été de la

R. P. R., avant ou après la révocation de l'édit de Nantes, qui dans leurs maladies auront refusé aux curés, vicaires et autres prêtres de recevoir les sacrements de l'Eglise, et auront déclaré qu'ils veulent persister dans la R. P. R., soit qu'ils aient fait abjuration ou non, ou que les actes n'en puissent être rapportés, *soient réputés relaps*, et sujets aux peines prononcées par notre déclaration du 29 avril 1686. »

On sait quelles étaient ces peines. Comme le disait Young, le poète anglais, on refusait aux protestants la charité d'un peu de poussière pour recouvrir leur poussière; on les traitait avec moins de pitié qu'un chien mort (1).

Adressée au procureur général du Parlement de Paris, cette déclaration royale, qui foulait aux pieds toute justice, trouva un contradicteur, car ce procureur général était Daguesseau. Comment pouvait-on punir comme relaps un homme qui n'avait jamais abjuré? « La justice, disait Daguesseau, ne punit point des accusés sur de simples présomptions, et ce n'est pas assez qu'un accusé soit réputé coupable, il faut qu'il le soit en effet pour être condamné... Comme il n'y a jamais eu de loi qui ait imposé aux religionnaires la nécessité de changer de religion, on ne peut pas dire qu'il y ait une présomption nécessaire de ce changement. »

On n'écouta point Daguesseau. En religion comme en politique, la modération est toujours suspecte; la violence y prend le masque de la foi et intimide ou séduit les cœurs faibles, les esprits ignorants ou passionnés. A compter du mois de mars 1715, tout le monde fut catholique, de par le roi. Soixante et dix ans de souffrances pour des innocents, d'iniquités et d'embarras pour le gouvernement, voilà ce que coûta à la France le testament pieux de Louis XIV.

C'est à cette date de 1715 que M. Hugues commence son histoire. Il nous montre comment le protestantisme, scellé dans le tombeau, souleva peu à peu la pierre du sépulcre, et comment, par un long effort, il en vint à reconquérir sa place au soleil. D'un part, le jeune écrivain nous fait connaître ces prédicants qui, au péril du gibet, viennent ranimer la foi dans le midi de la France : Pierre Corteiz, Roger et Arnaud, tous deux destinés au martyre, Antoine Court, le véritable auteur du réveil. De l'autre, il suit pas à pas la politique ondoyante du gouvernement. Poussés par l'épiscopat, qui jusqu'à la veille de la Révolution réclame impérieusement l'exécution de lois tyranniques et accuse sans cesse la faiblesse de l'autorité; retenus

(1) Voyez *les Nuits* d'Young, III^e nuit.

par des difficultés sans nombre, et quelquefois même par la pitié, les ministres, les gouverneurs militaires, les intendants changent suivant les circonstances, tantôt persécuteurs acharnés, tantôt descendant jusqu'à implorer le concours de ces pasteurs dont ils ont mis la tête à prix. Dans ce mélange de la religion et de la politique, c'est la politique qui décide de tout : tolérance ou persécution.

Je laisse de côté ce qui concerne Antoine Court et ses généreux amis. C'est la partie la plus vivante du livre; elle a l'intérêt d'une histoire de martyrs; mais je craindrais d'affaiblir ce récit qu'il faut lire tout entier, et je tiens surtout à montrer comment une des grandes réformes de 1789, la sécularisation de l'état civil, loin d'être sortie d'une explosion révolutionnaire, a été demandée et préparée par nos meilleurs citoyens, par nos plus grands magistrats : Rippert-Monclar, Turgot, Malesherbes, Robert de Saint-Vincent et le Parlement de Paris. Nous avons aujourd'hui une école qui prêche la suppression du mariage civil, qui demande des cimetières distincts pour les non-catholiques, qui voudrait donner le monopole de l'éducation à l'Eglise, et qui réduirait volontiers la liberté de la presse à la liberté du bien, c'est-à-dire au droit de faire écho à l'autorité. Tout cela a existé au dix-huitième siècle et n'a produit qu'un gouvernement platement despotique, un épiscopat plus politique que religieux, une philosophie hostile au christianisme, une société mécontente et la plus violente des révolutions. Quand on a de pareils précédents dans ses archives, on ne ferait pas mal d'avoir un peu de prudence et de modestie.

E. LABOULAYE.

CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Premier trimestre de 1873.

Janvier. — La vente à Amsterdam de la célèbre collection d'autographes de feu M. le conseiller d'Etat de Luzac (voir *Bull.*, V), enrichit notre section des Manuscrits de la plupart des pièces protestantes françaises provenant du pasteur Marron. Parmi les lettres originales il en est six de Duplessis-Mornay, plusieurs de Rohan, une de Th. de Bèze, une de Louis et une de Henri de Condé, une de Catherine de Bourbon. De plus, une Discipline ecclésiastique, des fragments des papiers Court de Gebelin, l'autobiographie de Pierre

du Moulin, publiée par le *Bulletin* (VII, p. 171), et un volume de pensées de Jurieu, autographes et inédites.

M. Emile Chatonet, juge de paix à Marans, fait hommage à la Société d'une suite de documents copiés par lui et relatifs à l'Eglise de Marans pendant le XVII^e siècle.

Février 1873. — M. le ministre de l'instruction publique et des cultes nous accorde les dictionnaires topographiques de l'Aisne, Eure-et-Loir, Gard, Hérault, Meurthe, Meuse, Nièvre, Basses-Pyrénées, Haut-Rhin, Yonne, ainsi que les répertoires archéologiques de l'Aube, Morbihan, Oise, Seine-Inférieure et Yonne, collection d'une grande utilité pour les travaux de géographie protestante, et que nous avons l'espoir de voir se compléter au fur et à mesure de la publication des volumes suivants.

Le pasteur Paumier fait présent du Musée des Enfants; commencé en 1864, il a cessé de paraître en 1868.

M. Rossignol envoie deux curieux imprimés : Hymnes et oratorio chantés dans l'église de Saint-Louis-du-Louvre à l'occasion du couronnement de Napoléon I^{er}.

Parmi les nouveaux dons de Madame Thuret, citons le Trésor des Harangues, Remonstrances et Oraisons funèbres des plus grands personnages de ce temps, par M. L. G., avocat au Parlement. 1654, in-4^o. Nous relevons dans ce recueil les discours suivants, d'un intérêt spécialement protestant, et que l'on ne songerait peut-être pas à y chercher :

« Harangue faite au Roy en l'année 1617 par Hespérien, past. de l'Eg. de Sainte-Foy... au nom du Syn. Nat. de Vitré. — Har. faite au Roy par Mess. Gasp. Dinet, ev. de Mascon, député du clergé de France, en l'année 1617, pour avoir la protection de Sa M. en faveur des Catholiques du Béarn opprimez par ceux de la R. P. R. — Har. faite au Roy en l'an 1619 par le sieur de Courelles assisté de Bouteroüe et Alain, députez de l'Ass. de Loudun, en présentant le cahier général de leurs plaintes. — Har. faite par le sieur de la Haye devant le Roy en 1620, au nom de l'Ass. de Loudun, pour avoir la protection de S. M. pour ceux de la R. P. R. — Har. faite au Roy par l'Ev. de Montpellier en 1622 au nom des Catholiques des trois ordres du Diocèse de cette ville, opprimez par ceux de la R. P. R. — Har. faite au Roy en 1622 par le Consistoire de Montpellier. — Har. faite au Roy en 1625 par Manial, portant la parole pour les députez, tant du Duc. de Rohan, que du haut et bas Languedoc. — Har. faite au Roy en 1626 par l'un des Dep. du Syn. de Castres en luy présentant leurs cahiers. — Har. prononcée au Parl.

de Toulouse en 1627 au sujet de la vérification de la déclaration du Roy faite contre L. D. D. R. — Har. faite au Roy en 1628 par un Dép. de la Rochelle après la reddition de la place. — Remonstrance faite au Roy en 1615 par l'Ev. de Beauvais, au nom du Clergé, pour le rétablissement de la religion catholique en Béarn. — Rem. faite au Roy en 1621 par l'Ev. de Rennes en luy offrant un million au nom du Clergé de France pour estre employé au siège de La Rochelle. — Rem. faite au Roy d'Angleterre en 1628 par les Dep. de la Rochelle pour avoir des secours de luy. »

Mars 1873. — Les tentatives faites pour introduire la Réforme en Espagne étaient un des points sur lesquels l'art. II de nos statuts appelait l'attention. Le catalogue renfermait jusqu'ici sur ce sujet les ouvrages suivants :

La vie et les écrits de J. de Valdès par Benj. Wiffen, en anglais, avec une traduction des Cent-Dix Considérations; Londres, 1865.

Le procès et les souffrances de M. Isaac Martin, qui fut mis à l'Inq. d'Espagne pour la cause de la R. P.; Londres, 1723.

Llorente. — Mémoire historique sur ce qu'a été l'opinion nationale de l'Espagne au sujet du tribunal de l'Inquisition, — en espagnol; Madrid, 1812.

Discussion du Projet de Décret sur le tribunal de l'Inquisition, en espagnol; Cadix, 1813.

Llorente, Histoire critique de l'Inquisition; Paris, 1818.

Le Protestantisme en Espagne, ses progrès et sa destruction par l'Inquisition; Paris, 1827.

Ferd. Petit. — De la Réformation en Espagne, thèse; Strasbourg, 1835.

De la Cortina. — Le Déisme sous le nom de Réforme, en espagnol, Madrid, 1839.

Rigaudière. — Histoire de la persécution religieuse en Espagne; Paris, 1860.

Deux notices sur Matamoros et les autres prisonniers protestants; Londres et Genève, 1863.

Histoire générale d'Espagne, par Louis de Mayerne-Turquet; Paris, 1608, in-folio, bel exemplaire sur la première page duquel un contemporain a écrit : « Ce livre a été composé par un huguenot, ce qu'il découvre en plusieurs endroits où il parle avec impiété des mystères de notre foy; c'est pourquoy il le faut lire avec une grande prudence. »

Le don, par le président de la Société, des « *Reformatores españoles*, » 19 vol. in-8°, est une addition importante à cette série.

Cette collection, aujourd'hui épuisée, imprimée à Londres de 1848 à 1865, aux frais de B. Wiffen (de la Soc. des Amis), renferme les œuvres principales de toute cette pléiade de confesseurs et de martyrs trop oubliés, dont la patrie regrettera peut-être un jour de n'avoir pas suivi les héroïques et pieuses exhortations : *Carrascon, Ant. del Corro, Juan Diaz* (1), *Enzina, Juan Perez, Const. Ponte de la Fuente, Juan de Valdès, Juan Valera*. N'oublions pas de mentionner la traduction par Zip. de Valera de l'Institution Chrétienne de Calvin. On y trouve aussi l'histoire de l'Inquisition de Montano.

La Bibliothèque possède encore le *Memorial de pecados*, manuel pour les confesseurs et pour les pénitents, compilé par le Rév. Père de Covas-rubias. Ce curieux petit volume, imprimé en caractères gothiques, Séville, 1521, peut donner quelque idée de l'état religieux et théologique de l'Espagne aux débuts de la Réforme.

Nous analyserons plus tard les éléments d'un chapitre qui se rattache à celui-ci, la Réformation dans les Flandres et les Pays-Bas.

UN DES BIBLIOTHÉCAIRES.

VARIÉTÉS

LES LEÇONS DE L'HISTOIRE

« Par une suite de supplices et de persécutions, dit Galton, la nation espagnole a été vidée de libres penseurs, à raison de *mille* personnes par an pour les trois siècles, entre 1471 et 1781, une moyenne de *cent* personnes ayant été exécutées, et de *neuf cents* emprisonnées chaque année durant cette période. Pendant ces trois siècles, il y a eu 32,000 personnes brûlées, 17,000 brûlées en effigie (la plupart sont mortes en prison ou ont quitté l'Espagne), et 291,000 condamnées à la prison ou à d'autres peines. Il est impossible qu'une nation résiste à une politique pareille, sans qu'elle amène une grave détérioration de la race; elle a eu pour résultat notable la formation de la race inintelligente et superstitieuse de l'Espagne moderne. »

La France porte au cœur une plaie moindre, mais analogue, ainsi que le fait remarquer M. H. Taine (*Journal des Débats*, 23 novembre 1873) : « Sans la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes, nous aurions aujourd'hui le gouvernement parlementaire, libéral et régulier. D'une façon générale, il faut poser en principe

(1) Avec des observations sur sa vie, par M. Usos à Rio, et l'histoire de sa mort, par Senarclens. Voir l'étude que M. J. Bonnet lui a consacrée dans les *Récits du XVI^e siècle*.

que toute grande amputation, toute destruction ou expulsion, celle de l'aristocratie en 1793, comme celle des protestants en 1685, est funeste, non-seulement parce qu'elle ôte à l'arbre une de ses branches, mais encore parce que la sève, manquant d'un de ses écoulements naturels, va s'engorger et moisir dans le reste de l'économie. La morale de ceci est qu'il faut tolérer nos adversaires, vivre avec eux, profiter de leur opposition, les regarder dans le corps social comme des organes aussi essentiels que nous-mêmes. »

Il nous a paru utile de relever et de consigner dans notre *Bulletin* ces observations historiques et ces sages paroles.

Rappelons encore, à ce propos, que Chateaubriand écrivait, il y a quarante ans, ces lignes si remarquables, dans son *Analyse raisonnée de l'Histoire de France* :

« Cette exécrable journée (la Saint-Barthélemy) ne fit que des martyrs. Elle donna aux idées philosophiques un avantage qu'elles ne perdirent plus sur les idées religieuses, et, en rendant les catholiques odieux, elle augmenta la force des protestants. »

CHARLES READ.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION A MONTMEYRAN

Montmeyran, 20 novembre 1873.

Monsieur et honoré frère,

L'Eglise réformée de Montmeyran a célébré, le 2 novembre dernier, la fête de la Réformation. C'est toujours avec bonheur que nos paroissiens voient arriver ce jour-là. Ils aiment à entendre parler de nos glorieux ancêtres et à recueillir les enseignements dont abonde leur histoire. Je les ai entretenus, le premier dimanche de ce mois, de l'intéressant martyr de Montpellier, François Bénézet, au sujet duquel le *Bulletin* m'a fourni quelques renseignements, et à l'issue du service nous avons collecté la petite somme que vous trouverez sous ce pli et qui est un témoignage, trop faible assurément, de notre sympathie pour l'excellente Société dont vous êtes le secrétaire.

En faisant l'été dernier une tournée dans la haute Ardèche, j'ai vu chez M. le pasteur Borloz, de Saint-Julien-Boutières, un petit volume sans date, imprimé, si je me rappelle bien, avec les mêmes caractères qui ont servi à M. Fick, de Genève, pour sa « Complainte de l'Eglise fidele sur la persecution, etc., » et ainsi intitulé : *Poèmes chrétiens et moraux* avec cette devise : *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris*. — Il comprend une ode chantée au Seigneur, par Th. de Bèze, affligé d'une griève maladie; une ode sur les misères des Eglises françaises, par A. Saadel (Chandieu); un cantique de la misère de cette vie, par le même, dédié à la mémoire de sa fille; plusieurs octonaires sur la vanité et inconstance du monde, par le même, avec cette épigraphe : « Le monde passe avec sa convoitise; » des quatrains du seigneur de Pybrac, conseiller du roy en son conseil privé; une poésie sur les vertus de la femme

fidèle et bonne ménagère, par Th. de Bèze, et quelques autres. — Si cet opuscule très-curieux et très-intéressant vous était inconnu, vous pourriez très-facilement, je crois, en obtenir communication de M. Borloz.

Agrérez, Monsieur et honoré frère, en même temps que mes vœux pour l'œuvre si utile et si précieuse que poursuit votre Société, l'assurance de mon dévouement respectueux.

D. BENOIT, *pasteur*.

PROJET DE MONUMENT

AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

Paris, le 27 novembre 1873.

Mon cher Monsieur,

Nos coreligionnaires des environs de la ville du Cap de Bonne-Espérance, ont résolu d'élever un monument à la mémoire des réfugiés français que la révocation de l'édit de Nantes fit arriver dans cette colonie à la fin du XVII^e siècle. Comme on l'a fait à Genève, lorsqu'il s'est agi du *Calvinium*, ils se sont arrêtés à l'idée d'une construction utile. La leur sera une espèce de grand établissement où seront reçues et élevées des descendantes de réfugiés auxquelles leurs familles n'ont pas le moyen de faire donner une instruction suffisante.

Le Comité chargé de la réalisation de ce dessein, me demande quelques tableaux ou gravures représentant des scènes de l'histoire des huguenots. Il voudrait en orner la grande salle de l'institution. J'ai de suite pensé à la gravure où l'on voit une assemblée écoutant le prêche non loin de la tour Magne, et à celle d'une surprise pendant le prêche. Malheureusement, je ne sais où me les procurer. Tous nos libraires me disent qu'elles ne sont plus en vente depuis longtemps. Je me suis adressé à Nîmes et l'on m'a fait la même réponse.

Je m'adresse à vous comme à l'homme le plus capable de dire de quel côté pourraient encore se porter mes recherches. Connaissez-vous des personnes chez lesquelles il existe des collections de gravures de ce genre et auxquelles je pusse m'adresser avec quelque chance de succès?

Agrérez l'expression de ma considération fraternelle.

E. CASALIS.

Les dépôts de la vieille gravure dont nous avons retracé l'histoire (*Bull.*, XVI, p. 552), sont depuis longtemps épuisés; nous aimons à espérer cependant que l'appel de M. le pasteur Casalis sera entendu. Céder à prix coûtant ou en pur don, la gravure d'Henriquet à nos frères du Cap, serait s'associer à la noble pensée qui les anime, et s'inscrire parmi les promoteurs de l'asile projeté sur cette terre lointaine du Refuge. Cette ambition ne tentera-t-elle pas quelqu'un de nos lecteurs?

(*Réd.*)

RÉIMPRESSION D'UN LIVRE

DU PASTEUR PHILIPPE LEGENDRE

Rouen, 6 décembre 1873.

Monsieur,

J'ai l'intention de faire réimprimer, par les soins de M. Léon Deshays, imprimeur à Rouen, le *rarissime* volume de *Philippe Legendre : Histoire de la Persécution faite à l'Eglise de Rouen sur la fin du dernier siècle*, Rotterdam, Jean Macherbé, 1704, in-8 avec deux planches, plan d'élévation et plan de terre de l'ancien temple des protestants de Rouen, situé à *Quevilly*, et pouvant contenir dix mille personnes.

Pour la notice biographique et bibliographique qui sera ajoutée à l'ouvrage, je désirerais connaître le lieu où Philippe Legendre, pasteur, né à Rouen, en 1636, a fait ses études théologiques. Si parmi les lecteurs du *Bulletin* il s'en trouve qui puissent donner le renseignement que je réclame de leur complaisance, je les prie de bien vouloir vous le communiquer.

Legendre, comme la plupart des pasteurs de Normandie, a dû faire ses études à Saumur ou à Sedan. J'ai des renseignements sur sa famille, sur son séjour à Rotterdam. Mais je voudrais bien les compléter par celui que je sollicite de votre obligeante entremise.

Agréé, Monsieur, mes civilités.

E. LESENS.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR RECORDON

L'Evangeliste du 25 décembre dernier annonçait la mort de M. le pasteur Recordon, qui après avoir exercé, de 1848 à 1864, le ministère à Troyes, était retourné dans son pays natal pour desservir la paroisse de Lutry, près de Lausanne. M. Recordon a droit au souvenir reconnaissant des protestants français par son livre intitulé : *le Protestantisme en Champagne*, récits extraits d'un manuscrit de Nicolas Pithou, sieur de Changobert, conservé à la Bibliothèque nationale. C'est une monographie de l'Eglise de Troyes au XVI^e siècle, composée avec autant de savoir que de goût. Par une touchante inspiration, l'auteur l'a dédiée à ses paroissiens : « Cette histoire abrégée, dit-il, ne sera pas, nous l'espérons du moins, sans fruits et sans bénédictions pour vous. Elle vous montrera d'abord comment Dieu fait servir les moyens les plus humbles en apparence à l'établissement de son œuvre sur la terre. Vous y verrez ensuite que cette œuvre a bien réellement été la sienne, puisque, dès son début, elle a rencontré l'opprobre et la persécution. Elle vous édifiera par la mise en scène des vertus qui ont brillé chez un grand nombre de ceux dont nous aurons à raconter les épreuves. » Le travail de M. Recordon n'a pas été vain. Son souvenir vivra doublement dans cette paroisse champenoise à laquelle il consacra quinze ans de pieux labeurs, et qui ne l'a pas perdu tout entier, puisqu'il ne s'en est séparé qu'après lui avoir restitué son histoire. J. B.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES PROTESTANTS A LA COUR DE SAINT-GERMAIN

APRÈS LE COLLOQUE DE POISSY (1)

Des ministres et théologiens protestants qui avaient assisté au colloque, il ne restait plus à Saint-Germain, vers le milieu du mois d'octobre 1561, que Th. de Bèze, des Gallars, et P. Martyr. Tous trois continuaient à résider dans cette ville, à la suite de vives instances qui leur avaient été adressées de toutes parts. Le gouvernement, d'ailleurs, s'était prêté d'assez bonne grâce à la prolongation de leur séjour en France (2). De Bèze et des Gallars se sentaient retenus près de la cour par l'espoir de servir utilement la cause de la liberté religieuse (3). De plus, un lien particulier de sympathie et de confiance venait de les attacher, au moins provisoirement, comme prédicateurs, l'un à Jeanne d'Albret, l'autre à l'a-

(1) Voir le *Bulletin* de 1873, p. 385, 481 et 529.

(2) Voir, notamment, la décision royale du 23 octobre 1561, augmentant de deux mois la durée du sauf-conduit accordé le 7 juillet précédent à P. Martyr. (Baum, *append.*, p. 114, 115.)

(3) Beza Calvino, 21 et 23 octob. 1561. (Baum, *append.*, p. 100). — Des Gallars to the bishop of London, 29 octob. 1561. (*Cal. of State pap.*, ann. 1561, p. 382.)

miral (1). Enfin, quant à Th. de Bèze personnellement, il s'occupait, à cette époque, avec sollicitude, de frayer la voie (fait bien digne de remarque) à la réalisation du projet conçu par quatre familles éminentes, celles de Jeanne d'Albret, de Condé, de Coligny et de Crussol, de se grouper pour former entre elles une Eglise à laquelle s'appliquerait une constitution consistoriale (2).

Le 29 octobre, P. Martyr prit congé du jeune roi, qui le gratifia de deux cents écus pour son voyage (3), de la reine mère, du roi et de la reine de Navarre, des princes, princesses, et grands personnages de la cour. Le lendemain, Th. de Bèze et des Gallars reçurent ses fraternels adieux. Arrivé à Paris, il s'entretint, une fois encore, avec Hubert Languet, qui eût aimé l'accompagner jusqu'en Bourgogne, s'il eût été libre, pour le moment, de s'absenter de la capitale (4). P. Martyr partit pour Zurich, sous l'escorte de plusieurs gentilshommes et de fidèles serviteurs, chargés par le roi de Navarre, le prince de Condé, et l'amiral de protéger sa marche (5). Charles IX avait enjoint « à ses lieutenans, baillifs, sénéchaux, prévôts, juges, capitaines, gouverneurs, maires et eschevins de villes, de laisser *Pietro Martyr*, demourant à *Surich*, se retirer hors icelluy royaume, où et ainsi que bon luy sembleroit, en sûreté et liberté; luy faisant bailler et administrer par les lieux où il passeroit, vivres, logis, chevaux et tout ce qui lui seroit nécessaire, en payant raysonnablement (6). »

(1) Hub. Langueti *Epist.* LXI, lib. 2, 26 octob. 1561. « Jam omnes ministri redierunt ad suas ecclesias, præter Bezam et Gallasium, quorum ille fit concionator reginæ Navarræ, hic autem admiralii. »

(2) « Totus nunc sum in eo ut ex *tribus* familiis, nempe reginæ Navarrenæ, Condensis principis et Amyraldi unum corpus ecclesiæ constituam. » (Beza Calvino, 30 octob. 1561. Baum, *append.*, p. 118.) — « Huc accidit quod *quatuor* familiæ (*quarta* enim jam, quæ est D. Cursolii, accessit) cupiunt in unum ecclesiæ corpus coalescere, et consistorii etiam disciplina regi, etc. » (Beza Calvino, 4 nov. 1561. Baum, *append.*, p. 121.)

(3) *Cal. of State pap.*, ann. 1561, p. 399, 14 nov. Throckmorton to the Queen.

(4) Huberti Langueti *Epist.* LXI, lib. 2, 26 oct. 1561.

(5) *Cal. of State pap.*, ann. 1561, p. 399, 14 nov. Throckmorton to the Queen. — Hub. Langueti, lib. 2, *Epist.* LXI, 26 oct. 1561.

(6) Décis. roy. du 25 oct. 1561, ap. Baum, *append.*, p. 114, 115.

Catherine de Médicis, de son côté, écrivit (1) « aux magnifiques seigneurs, ses très chers et grands amys, alliez et confédérez, les bourgnestres et conseil de la ville de Zurich, » en ces termes :

« En retournant pardevers vous le docteur Martyr, vostre bourgeois, présent porteur, nous avons bien voulu l'accompagner de la présente pour vous tesmoigner que ès choses qui se sont traictées pardeçà pour le faict de la religion, il s'est comporté si modestement et vertueusement, que nous avons grande occasion de nous en louer et contenter et vous remercier, comme nous faisons de bien bon cœur, de ce que vous luy avez permis de venir pardeçà, estant bien marrye que du colloque et conférence qui s'y est faicte, il n'est sorty le fruct que nous desirions et qui est si nécessaire pour l'union de toute l'église chrestienne en une mesme sainte et catholicque religion. Mais estant ung bien qu'il faut attendre et espérer de l'infinie bonté de Dieu qui seul régist telles choses, nous le supplions qu'il le nous veuille bientôt donner et departyr tel qu'il sçait nous estre nécessaire. »

La lettre de la reine mère était suivie, à un jour de distance, de ces lignes (2), que le roi de Navarre adressait aux magistrats de Zurich :

« Tres chers et grands amis, nous vous renvoions vostre vénérable et docte Pierre Martyr, auquel pendant qu'il a séjourné en ce royaume, tant pour le mérite des grandes vertus dont il est orné, que pour la recommandacion qu'il nous a apporté de vostre part, nous sommes essayés de lui faire tout le bon accueil et honneste traictement qu'il a esté possible, et combien que toutes choses ne soient pas réüssis selon l'intention pour laquelle il avoit esté mandé, voullant possible Dieu nostre créateur pour l'approbacion de sa vérité et la manifestation de sa gloire, que sa religion demeure encores quelque temps en controverse, si vous rendons-nous ce tesmoi-

(1) Lettre du 28 oct. 1561, ap. Baum, *append.*, p. 115, 116.

(2) Lettre du 29 oct. 1561, ap. Baum, *append.*, p. 116.

gnage du sien comportement et actions, qu'il s'y est conduit avecques toute la modestie et honnesteté que personnage de tel nom et réputation comme il est pourroit faire, à la grande satisfaction du roy monseigneur et de la royne sa mère, et de tout le conseil. »

Occupons-nous maintenant de l'accueil que reçurent, à la cour, les théologiens allemands envoyés en France, d'un côté par le duc Christophe de Wurtemberg, et, de l'autre, par l'électeur palatin.

Et d'abord, quelle mission avaient, au juste, à remplir ces théologiens, à supposer, qu'arrivant en temps opportun, ils pussent s'immiscer dans les discussions, soit générales, soit particulières, successivement ouvertes à Poissy et à Saint-Germain? Étaient-ils chargés réellement de s'attaquer directement au cardinal de Lorraine, et de déjouer ses manœuvres au sujet de la confession d'Augsbourg? Devaient-ils tenter d'opérer, sur la base de cette même confession, un rapprochement entre protestants et catholiques? Ne devaient-ils point, en tous cas, s'appliquer à ménager, en France, à la confession d'Augsbourg un accueil favorable, en cherchant à la concilier, aux yeux des Eglises réformées, avec la confession de foi que celles-ci avaient adoptée? Voilà autant de questions délicates, auxquelles il n'est guère possible d'assigner des solutions précises.

Ce qu'il y a de certain, du moins, c'est qu'il ne s'agissait nullement d'une seule et même mission que les envoyés du Palatinat et ceux du Wurtemberg pussent accomplir en commun; car il y avait divergence de sentiments, d'intentions et de vues, aussi bien entre les premiers et les seconds qu'entre l'électeur Frédéric III et le duc Christophe. En effet, inclinant par leurs convictions vers les réformés français, et tout disposés à s'entendre avec eux (1), les théologiens palatins étaient autorisés par l'électeur, qui lui-même se rap-

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 616.

prochait alors de plus en plus du calvinisme, à ne suivre d'autres inspirations que celles de leur conscience, et demeuraient libres de parler et d'agir comme bon leur semblerait (1). Les théologiens wurtembergeois, au contraire, relevant d'un prince strictement luthérien, étaient enchaînés par lui dans les liens d'instructions très-précises, dont ils devaient ne se départir en aucune circonstance. Il leur était expressément recommandé de représenter comme dépourvus d'importance réelle les dissentiments, cependant assez graves, qui agitaient le protestantisme allemand, d'appliquer et de commenter minutieusement, en présence du roi de Navarre et de toutes autres personnes, la confession d'Augsbourg dans le sens du luthéranisme le plus fortement accentué, et de la proposer à l'acceptation de ce prince, ainsi qu'à celle des Eglises réformées françaises (2). Le bruit courait même que le duc Christophe se laissait aller, dans des communications particulières, jusqu'à inciter Antoine de Bourbon à sévir, en France, contre les *sacramentaires*, au risque d'être poliment éconduit, avec invitation de ne s'occuper que des affaires du Wurtemberg, qui seules le regardaient (3).

En un tel état de choses, que se fût-il passé à Poissy et à Saint-Germain, si les théologiens allemands y fussent arrivés lorsque se tinrent les séances générales du colloque et celles des conférences particulières? D'une part, il est douteux que tous indistinctement eussent pris, vis-à-vis du cardinal de Lorraine, la même attitude; de l'autre, il y a lieu de croire que les Palatins, grâce à leurs tendances conciliantes et à la nature de leur foi, se fussent, en une certaine mesure, rangés ouvertement du côté des réformés français (4); tandis que les

(1) Hub. Langueti *Epist.* LXI, lib. 2, 26 oct. 1561 : « Palatini pulchre cum nostris consentiunt et habent libera mandata a suo principē. »

(2) Bernhard Kugler, Christoph Herzog zu Wurtemberg. Zweiter Band, p. 307, 308.

(3) Hub. Langueti *Epist.* LXI, lib. 2, 26 oct. 1561 : « Audio etiam ipsum Wirtembergensem duriter expostulare cum Navarro, quod in regno Galie sacramentarios ferat. Rectius meo iudicio faceret si sua negotia curaret; quod ut faciat forte admonetur. »

(4) Bernhard Kugler, loc. cit., p. 307.

Wurtembergeois, à l'inverse, n'eussent servi, selon l'expression mordante de l'un de leurs compatriotes (1), « qu'à jeter de l'huile sur le feu. »

On comprend sans peine, dès lors, que Th. de Bèze, au point de vue de l'intérêt général qui le préoccupait, se soit félicité, dans les intimes épanchements de sa correspondance avec Genève (2), de l'arrivée tardive des théologiens d'outre-Rhin, puisqu'elle rendait à peu près inoffensive désormais leur présence en France. Hâtons-nous d'ajouter que ses impressions à cet égard n'altérèrent en rien, dans les courts rapports qu'il soutint avec eux, ainsi qu'on le verra bientôt, ses habitudes de haute courtoisie et de fraternelle urbanité.

Sans rechercher d'où provint la lenteur, tout au moins apparente, avec laquelle ces théologiens accomplirent leur voyage, abordons de suite l'examen des principaux faits qui se rattachent à leur séjour dans notre patrie.

Les envoyés palatins avaient, en route, été rejoints, à Châlons, par leurs collègues wurtembergeois. Arrivés à Paris, le 19 octobre, ils allèrent, tous ensemble, loger dans une hôtellerie dite *du Porcellet*. Un noble personnage, qui s'était chargé d'informer le roi de Navarre de leur présence dans la capitale, leur souhaita la bienvenue, de la part de ce dernier, mais les engagea à différer de quelques jours leur départ pour Poissy ou Saint-Germain. Un zélé calviniste, l'excellent Hubert Languet, s'empressa d'adoucir pour eux, par ses entretiens et ses obligeants procédés, les ennuis de l'expectative. Il y réussit d'autant mieux, que par son intermédiaire ils eurent aisément accès près de son ami, l'imprimeur Wechel, sous le toit duquel il habitait et qui, de même que

(1) Bernhard Kugler, loc. cit., p. 307. — Ici se place une réflexion de Hub. Languet (lib. 2, *Epist.* LVII), mieux à même que qui ce fût, parmi les Français, de bien juger l'Allemagne. Il dit : « Quam deplorandum multos ex Germania ita esse affectos, ut magis favere videantur parti pontificis, cujus rei causam si quis ab iis requirat, nihil aliud respondent quam nostros esse Calvinistas! » — Voir aussi les lettres de Calvin à Sulzer, du 23 août 1561. (Bibl. fr. Gryn. Bâle, fol. IX, p. 93), et au comte d'Erbach, du 30 sept. 1561. (Bibl. de Genève, vol. 107 A.)

(2) Beza Calvino, 21 et 23 oct. 1561, ap. Baum, *append.*, p. 109 : « Ecce nunc audivi quosdam theologos a Palatino et Virtembergico venisse. Bene est quod tam sero! »

lui, avait des relations étendues avec l'Allemagne. Le 26 octobre, le noble personnage dont il s'est agi plus haut revint de la cour de Saint-Germain annoncer aux envoyés des deux princes qu'il avait ordre de les conduire à Poissy, où on leur spécifierait ce qu'ils auraient à faire. Toujours serviable, Hubert Languet se déclara prêt à les accompagner. Un sinistre événement mit inopinément obstacle à leur départ : L'un d'eux, Jacques Beurlin, venait d'être atteint d'un mal effroyable, désigné par les contemporains sous le nom de *peste*, et qui, depuis plusieurs semaines, exerçait dans Paris de grands ravages. Le malade ne tarda pas à succomber. Le médecin qui l'avait assisté sous les yeux de Hubert Languet et des théologiens, engagea ceux-ci à changer immédiatement de résidence et à ne point approcher de la cour, tant que le roi de Navarre, qu'on allait informer de la mort de J. Beurlin, ne les aurait pas expressément autorisés à venir. A partir du jour où un coup des plus douloureux les avait ainsi frappés, force leur fut d'attendre, non sans anxiété, pendant toute une semaine, ce que déciderait à leur sujet Antoine de Bourbon. Le généreux et sympathique Hubert Languet les aida encore à supporter cette nouvelle épreuve. Enfin, le 7 novembre, on les prévint qu'ils pouvaient se rendre à Saint-Germain. Aussitôt ils se mirent en route.

A leur arrivée, ils furent parfaitement reçus par le chancelier du roi de Navarre, qui, après leur avoir fait chez lui les honneurs d'une table somptueusement servie, les introduisit, au château, dans les appartements de son souverain. Antoine de Bourbon, près de qui se trouvaient, à ce moment, Jeanne d'Albret et son fils, ainsi que Condé et son fils aîné, accueillit avec bienveillance les nouveaux arrivés, les remercia d'être venus de si loin, leur témoigna un vif regret de ne les voir qu'alors que le colloque et les conférences avaient cessé; leur parla longuement des ruses auxquelles François de Guise et son frère avaient eu recours pour induire en erreur, au sujet de leur prétendue adhésion à la confession d'Augsbourg, les

princes allemands, et insista, tant sur les manœuvres que sur les procédés de discussion du cardinal de Lorraine, à l'encontre de Th. de Bèze, au colloque de Poissy. Il les stigmatisa même en termes énergiques. Il engagea ensuite les théologiens présents à lui faire connaître leur opinion sur le formulaire adopté naguère par les dix délégués dans les conférences particulières de Saint-Germain, et sur la possibilité de le concilier avec la confession d'Augsbourg, quant au point relatif à la sainte Cène (1).

Les théologiens se retirèrent et conférèrent entre eux, mais sans réussir à tomber d'accord sur l'adoption en commun d'une rédaction unique. Aussi, les Wurtembergeois, d'un côté, et les Palatins, de l'autre, présentèrent-ils au roi de Navarre deux écrits distincts, contenant, chacun, l'exposé particulier des vues, soit des uns, soit des autres, au sujet de la sainte Cène (2). La remise de ces écrits ne fut suivie ni d'explications, ni d'une discussion quelconque. Le roi de Navarre se borna à insister, vis-à-vis des théologiens, sur la nécessité d'aviser au moyen de réunir entre elles les Églises protestantes françaises et allemandes. Il les pria d'agir dans ce sens près de leurs souverains respectifs, et notamment de les engager à convoquer prochainement à Francfort, à Strasbourg, ou dans toute autre ville, des théologiens réformés et luthériens, à l'effet de discuter et d'adopter les mesures propres à établir la conciliation et la paix entre les deux grandes fractions du protestantisme. Il revint sur ce sujet dans le cours d'autres entretiens qu'il eut encore avec les Palatins et les Wurtembergeois. Il avoua même à Melchior de Salhausen qu'il ne s'abstenait, quant à présent, de souscrire à la confession

(1) Voici, au dire de Diller et Boquin, dans une relation en langue latine qu'ils adressèrent en décembre 1561, à l'électeur Frédéric III (v. Kluckhohn, *Briefe Friedrich des Frommen*, erst. Band, p. 215 à 229), les propres paroles du roi de Navarre : « Hanc vestram in Galliam nostram profectorem non inanem aut inutilem fore spero, si articulum illum de controversia cœnæ Dom. in quem demum convenerunt quinque ex episcopis designati ac totidem ex ministrorum ordine, sedulo expenditis ac videritis an cum doctrina Augustanæ confessionis consentiat, an vero cum ea pugnet ab eaque damnetur. »

(2) Bernhard Kugler, *Christoph Herzog zu Württemberg*, zweiter Band, p. 310.

d'Augsbourg, que dans la crainte de porter ombrage aux réformés français, et de compromettre par là son projet d'union entre les Eglises protestantes de France et d'Allemagne (1).

Les faits que nous venons de résumer sont à peu près les seuls qui, au point de vue théologique, se rattachent à la présence des envoyés de Christophe et de Frédéric III au château de Saint-Germain. Mais il est quelques circonstances particulières de leur séjour à la cour de Charles IX que nous croyons devoir consigner ici.

« Le 12 novembre, racontent Diller et Boquin (2), la reine de Navarre, toujours prête à saisir avec ardeur chaque occasion qui s'offre à elle de travailler à la propagation de l'Evangile, reçut à dîner le légat du pape, ainsi que plusieurs cardinaux et évêques, en présence desquels un ministre protestant implora la bénédiction divine, au moment où l'on se mit à table, et prononça des paroles d'actions de grâces, à l'issue du repas. Aussitôt après, tous les convives se disposèrent à assister à une prédication qui allait avoir lieu. A peine le local affecté à la célébration du culte pouvait-il contenir la foule compacte qui y affluait. Le ministre entonna le chant d'un psaume. A sa voix se mêlèrent, selon l'usage, celles des assistants. Au chant succéda un docte et éloquent sermon qui dura jusqu'à six heures. En face du prédicateur se tenait le légat du pape, entouré d'un groupe de femmes nobles, dont les traits, l'attitude et la voix exprimaient une véritable piété. Deux voix enfantines s'unissaient au chant des psaumes : c'étaient celles des fils du roi de Navarre et du prince de Condé, âgés de sept à huit ans. Ils se trouvaient près du légat. Ce dernier et quelques personnes de sa suite ont, sous mes yeux, fait preuve d'une impiété, ou tout au moins, d'une audace incroyable, en s'obstinant à demeurer couverts pendant toute la durée du service, et même alors qu'on récita

(1) Bernhard Kugler, *ibid.*, p. 310.

(2) Kluckhohn, *loc. cit.*, p. 221.

l'oraison dominicale, ou qu'on prononça le nom de Jésus, à l'ouïe duquel on fléchit d'habitude le genou. »

Th. de Bèze, qu'une excursion obligatoire à Paris avait retenu loin de la cour pendant une dizaine de jours, vint, le 15 novembre, en compagnie de des Gallars, visiter à Poissy les théologiens allemands. L'un et l'autre eurent avec ceux-ci un entretien familial, amical même, au sujet des affaires religieuses, et y prodiguèrent les exhortations, les vœux pour la conciliation et la pacification des esprits au delà comme en deçà du Rhin. Cet entretien fraternel se termina à la satisfaction de tous ceux qui y prirent part.

Le 18, les théologiens allemands, toujours gracieusement accueillis par Jeanne d'Albret, assistèrent, chez elle, à une prédication de Th. de Bèze. Le 20, ils conférèrent de nouveau avec le roi de Navarre.

Le 21, Th. de Bèze les informa par un message qu'il les attendait chez lui, à Saint-Germain, pour leur communiquer une bonne nouvelle. A leur arrivée, ils apprirent par lui que Catherine de Médicis désirait leur parler, et que l'évêque de Valence était chargé de les introduire près d'elle. Avant l'heure indiquée par ce prélat pour la réception, ils se présentèrent, sous la conduite de Th. de Bèze, dans les appartements qu'occupaient, au château, le prince de Condé et Eléonore de Roye. Coligny s'y trouvait. « Nous saluâmes l'amiral, raconte l'un d'eux (1), et lui annonçâmes notre prochain retour en Allemagne. Dans un langage empreint d'une dignité et d'une bonté qui lui sont habituelles, il nous adressa les meilleurs vœux; puis, arrivant à parler de la religion chrétienne, au service de laquelle il consacre toute l'énergie de son âme, il nous recommanda chaleureusement de travailler à en étendre l'influence salutaire, en nous prémunissant contre tout esprit de discorde. Il déclara, qu'en tout ce qui dépendrait de lui, il ne cesserait de concourir à l'avancement du règne

(1) Boquin. (V. Kluckhohn, loc. cit., p. 224.)

de Jésus-Christ : devoir sacré qui lui tenait au cœur plus profondément que jamais ; qu'il était convaincu que l'électeur palatin partageait, à cet égard, ses sentiments et qu'il nous priaient d'autant plus instamment de transmettre à ce prince l'expression de sa cordiale sympathie. Aussitôt après, nous fûmes reçus par la princesse de Condé : son accueil fut des plus aimables. Elle aussi nous fit part de ses vives préoccupations et de ses vœux ardents pour les progrès de la piété chrétienne dans les âmes, et nous exhorta à y concourir par des efforts soutenus. Ce qu'elle savait de ceux auxquels se livrait en ce moment Frédéric III la portait à désirer qu'il fût informé des prières qu'elle adressait au ciel en sa faveur. Nous vîmes, en même temps que la princesse, Madame de Roye, sa mère, femme d'une rare piété et d'un noble caractère, qui depuis bien des années professe la religion évangélique, dans les voies de laquelle elle a attiré ses filles, son gendre, et plusieurs autres personnes. Ses convictions et son zèle motivèrent récemment, sous François II, son incarcération. Douée d'une éloquence réelle et d'un grand amour pour la vraie religion, cette noble dame nous a parlé avec entraînement des sentiments qui l'animent. »

Rapprochons de ce triple hommage, ainsi rendu à Coligny, à sa mère et à sa sœur par les théologiens allemands, le souvenir de l'impression extraordinaire que produisit sur l'un d'eux l'illustre amiral : « Si Dieu, s'écrie Andréa dans l'un de ses récits (1), consent à faire surgir le salut de l'Etat du milieu des troubles qui désolent présentement la France, cet homme sera certainement l'instrument de ses desseins. »

L'entrevue que Boquin et ses collègues eurent avec la reine mère n'offrit rien de saisissant. Catherine leur tint, en se refermant dans des généralités relatives à l'esprit de support mutuel et de concorde, un langage semblable à celui qu'en cette matière leur avait tenu le roi de Navarre. Après avoir

(1) Chronique wurtembergéoise manuscrite de J. Andrea, ap. Bernhard Kugler, loc. cit., p. 309.

pris congé d'elle et de la cour, les Palatins et les Wurtembergeois revinrent à Paris et reprirent paisiblement, dans les derniers jours du mois de novembre, le chemin de l'Allemagne.

Des Gallars ne tarda point à reprendre celui de l'Angleterre (1). Quant à Th. de Bèze, il dut rester encore (2). Les 23, 24 et 25 novembre, furent expédiées de Saint-Germain trois lettres dont les signataires demandaient aux syndics et conseillers de Genève de l'autoriser à prolonger son séjour en France. « Magnifiques seigneurs, écrivait Jeanne d'Albret (3), nous sommes résolus, et avisés retenir pour trois ou quatre mois auprès de nous vénérable personne M. Théodore de Bèze, espérant que les occasions se présenteront durant ce temps que Dieu se pourra servir de lui pour la paix de son Eglise et le bien de la république chrétienne. »

Le prince de Condé ajoutait (4) : « Messieurs et bons amys, j'ay pensé, puisque nostre Seigneur a faict si heureusement prospérer le voïage qu'a faict M. de Besze, duquel il s'est servy comme de son instrument à l'édiffication de son Eglise, que pour la conservation d'ung tel et si savoureux fruct, vous ne trouverez mauvais que nous l'aïons retenu encore pour environ quatre mois auprès de la royne ma sœur, et pour ce qu'en luy proposant ce retardement, il a faict instance grande sur l'obéissance qu'il vous doibt et veult rendre, affin de luy lever de ma part toutes les difficultés et excuses qu'il pourroit sur ce alléguer et prendre, je vous ay bien voulu escrire ceste lettre pour vous prier très-affectueusement, au nom de Dieu, non-seulement luy permettre tel séjour pardeçà, mais expressément le lui ordonner et enjoindre. »

Coligny n'était pas moins explicite dans sa correspondance

(1) *Cal. of State pap.*, ann. 1561, p. 411, 23 nov. The king of Navarre to the Queen of England : Praises the manner in which Nicholas des Gallars has executed his office at the convocation at Poissy for the union of the differences of religion. »

(2) Gallasius Martyri. 25 nov. 1561, ap. Baum, *append.*, p. 131 : « ... Nunc mihi abundum est... Beza isthic adhuc hærebit aliquo tempore, ac forsan diu, ut rerum usus ac necessitas requirer. »

(3) 25 nov. 1561. Archives de la ville de Genève, n° 1713.

(4) 24 nov. 1561. Archives de la ville de Genève, n° 1712.

à cet égard. « Je vous feray, Messieurs, disait-il (1), une requeste laquelle je vous pryé bien affectueusement de me vouloir accorder, car c'est une chose dont nous avons grand besoin pardeça pour l'avancement et augmentation de nostre Eglise, à sçavoir que vous nous y laissiez encores le S^r de Bèze, lequel est maintenant en si bon train de servir à la gloire de Dieu et édification de son Eglise en ce royaume, que ce seroit grand dommage de l'en destourner. Par ainsy, Messieurs, je remets en vous de considérer combien cela importe, et vous pryé que en une telle besogne vous nous faciez congnoistre combien vous désirez nous ayder et accommoder de ce qu'est en vostre pouvoir. »

Th. de Bèze, qui avait déclaré au conseil de Genève (2) s'en rapporter à ce qu'il déciderait, reçut promptement l'autorisation de prolonger son absence. Sous le triple patronage de Jeanne d'Albret, de Coligny et de Condé, sa situation, déjà considérable, s'agrandit encore. Il la consacra tout entière au service de la plus sainte des causes.

Tandis que la prédication évangélique, grâce à lui et à ses pieux protecteurs de la cour, s'affermisssait à Saint-Germain, elle s'étendait de proche en proche dans une foule de localités en France. Elle faisait aussi de notable progrès, soit dans les faubourgs de Paris, soit à Paris même, où la mère du prince de Portien, la comtesse de Seninghen, était revenue de Saint-Germain ouvrir l'accès de son hôtel à une assemblée religieuse, « qui fut faicte la veille de la Toussaint, devant les yeux de tout le monde et remparée de la présence des prévôts, des mareschaux et de leurs archers, pour empescher qu'il n'y eüst émotion de peuple (3). » Peu de jours après, les réformés « entreprirent de faire deux presches alternatifs, l'un aux fau-

(1) 23 nov. 1561. Archives de la ville de Genève, n° 1715.

(2) Dans une lettre du 28 novembre 1561 (Archives de la ville de Genève, n° 1564), il disait aux magistrats de Genève : « Je n'ay ny pais ny choses quelconques en ce monde que j'estime me toucher de plus près que vostre ville, en laquelle il vous a pleu me recevoir, et jamais, jour de ma vie, ne seray las, Dieu aydant, de vous faire tout service en quelque endroit que je me puisse trouver, autant que mon petit povoir le pourra porter. »

(3) *Œuvr. d'Est. Pasquier*, t. II, p. 87, 88, liv. IV, lettre XI.

bourgs de Saint-Marcel, au lieu dit *le Patriarche*, l'autre, hors de la porte Saint-Antoine, au lieu appelé *Popincourt*. Il seroit incroyable de dire quelle affluence de peuple se trouvoit à ces nouvelles dévotions : à quoy Gabaston, chevalier du guet, et ses archers faisoient escorte. A *Popincourt* preschoient l'*Aulnay* et l'*Estant* : au *Patriarche*, *Malo* et *Virel* (1). »

D'intéressants détails sont fournis par Hubert Languet sur les diverses assemblées religieuses qui se tenaient alors à proximité de la capitale, et qui se composaient de deux, de trois, de neuf, de dix, et même parfois de quinze mille personnes (2). La présence des agents de la force publique à ces assemblées témoignait clairement de la tolérance accordée aux protestants par l'autorité supérieure, en dépit des doléances et des réclamations de l'ambassadeur d'Espagne, du légat, du cardinal de Sainte-Croix (3) et de la plupart des prélats français. A la différence de tous ces hommes qu'aveuglait l'esprit d'intolérance, « les seigneurs catholiques, au dire d'un contemporain (4), voyaient qu'il leur était nécessaire de caler la voile à la tempeste. » Vainement le clergé de Paris, alors essentiellement agressif, rompit-il violemment avec cet état de choses, en suscitant le tumulte de Saint-Médard, et en se livrant à des excès dont le cours ne fut arrêté que par l'énergique intervention de l'un des fils de la comtesse de Senninghen, assisté de quelques gentilshommes protestants (5) : il n'en demeurait pas moins certain que la grave question des réunions pour l'exercice public du culte réformé avait fait, dans l'automne de 1561, un premier pas en avant.

Mais il fallait soustraire ces réunions au régime précaire d'une simple tolérance et leur assurer les garanties d'un ré-

(1) Est. Pasquier, *ibid.*

(2) Hubert Languet *Epist.* LXII, lib. 2.

(3) Voir sa lettre au cardinal Borromée datée de Poissy, 15 novembre 1561, dans Aymon, *Rec. des synodes*, t. I, p. 3 à 16.

(4) Est Pasquier, *ibid.*

(5) Th. de Beze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 671, 672.

gime de liberté légale : nul ne le sentait mieux que Coligny. Il avait amené Michel de l'Hospital, depuis la clôture du colloque de Poissy, à partager ses idées sur ce point : les efforts combinés de l'amiral et du chancelier, auxquels s'associèrent ceux de plusieurs personnages d'élite, aboutirent bientôt à l'élaboration solennelle du célèbre édit de janvier 1562.

Ici doit s'arrêter notre récit. De l'ensemble des faits qui y sont exposés ressortira, nous l'espérons, la preuve, que les protestants qui se trouvèrent à la cour de Saint-Germain, lors du colloque de Poissy, y servirent efficacement, par leur attitude aussi noble que ferme, la cause de la liberté religieuse réservée dans notre pays à tant de vicissitudes.

C^{te} JULES DELABORDE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES CHOISIES DE LA DUCHESSE DE BOUILLON

A LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

(1598 — 1628) (1).

Le mariage de Charlotte-Brabantine de Nassau avec Claude de la Trémoille permit aux deux sœurs de se visiter fréquemment, de se rencontrer à la cour et de faire ensemble plusieurs voyages. Eloignées l'une de l'autre, elles s'écrivaient exactement chaque semaine. Quoiqu'il n'ait rien été retrouvé pour les années 1602, 1625, 1626, 1629, 1630 et 1631, la correspondance de Madame de Bouillon est encore très-volumineuse. C'est parmi ses trois cent soixante-quinze lettres à la duchesse de la Trémoille qu'ont été choisies les trente suivantes, en moyenne une par année. On y trouvera à peu près leur autobiographie au milieu des détails où leur esprit, leur caractère et leurs habitudes se montrent avec l'abandon le plus complet. La réputation des deux duchesses, qui furent avec Catherine de Parthenay et Louise de Colligny les plus grandes dames du protestantisme français à la fin du XVI^e siècle et dans le premier tiers du XVII^e, ne peut, du reste, que gagner à la publication de ces précieux autographes, tant leurs qualités aimables, belles et grandes, s'y manifestent à toutes les périodes de leur vie, au milieu des joies ainsi que des douleurs de la famille, dans les relations du monde comme à propos des affaires d'Etat.

Le sommaire qui suit fera apprécier l'ensemble de cette correspondance avant d'arriver aux conversations, plutôt que lettres écrites avec tant d'intimité, de sentiment et de verve par l'ainée à sa cadette. Nous avons déjà cité plusieurs témoignages de l'estime profonde inspirée par la duchesse de la Trémoille à ses contemporains, même les plus prévenus contre elle à cause de sa croyance religieuse. Avant l'impression de quelques-unes de ses lettres, découvertes dans le chartrier de Thouars, la duchesse de Bouillon n'était guère connue que par l'appréciation

(1) Voir le *Bulletin*, t. VI, p. 491; t. XV, p. 36 et suivantes.

haineuse du duc de Saint-Simon (1). La mère du grand Turenne, il n'est plus permis d'en douter aujourd'hui, a mérité et justifié l'éloge concis que Du Plessis-Mornay (2) faisait d'elle en 1615 : « *C'est une dame pieuse et prudente, qui porte et laisse une bonne odeur après elle.* »

PAUL MARCHEGAY.

1. — *De Turenne, 18 octobre 1598.*

Joie d'avoir son mari près d'elle; espoir que sa sœur a le même bonheur. — Nouvelles de sa fille, de leur belle-mère et de la mode. — Vœux pour que Madame de la Trémoille ait un fils. — Conseils pour sa grossesse. — Affaires pour la succession de leur père (Guillaume le Taciturne). — Bonheur d'entendre les louanges qu'on donne à sa sœur. — Vie qu'elle mène à Turenne; — sa hardiesse dans les chasses à cheval.

Chère sœur, je crois que ce vous est plus de plaisir de recevoir de mes lettres, vous faisant voir que je suis et bien contente et bien gaie, que non pas lorsque je vous témoigne et de l'ennui et du déplaisir de me voir absente de ce que j'aime le mieux au monde (1). Dieu merci je le vois depuis huit jours, ce cher mari; aussi vous dépêchons nous tous deux ensemble, pour apprendre de vos nouvelles. J'ai tardé plus que je ne devois; le retour de ce gentilhomme qui m'avoit promis de repasser par ici et prendre de mes lettres, en est bien cause. Je crains que ces lettres vous trouvent privée du bien dont je jouis. Toutefois la diète du Roi (2) vous pourroit bien avoir rendu ce contentement de plus longue durée que vous ne l'espérez; je le souhaite de tout mon cœur. A tout hasard, j'écris à votre bon monsieur, et ne puis assez estimer l'heur que je reçois du bien qu'il me veut; aussi désiré-je sur toute chose que l'amitié de ce que nous aimons le plus soit inséparable, ni moindre que de propre frère (3). Vous m'avez bien promis d'y aider s'il en étoit be-

(1) *Mémoires*, édition Chéruel, in-8°, t. V, p. 312. Après avoir parlé de Henri de la Tour, premier duc de Bouillon, Saint-Simon ajouta : « *Pour sa femme, elle passa toute sa vie à Sedan... aussi ambitieuse et guère moins habile que son mari.* »

(2) *Lettres et Mémoires* (Louis Elzevier, 1632), p. 725 : Lettre à M. de Primerose, 7 mars 1615.

(1) Voir ses lettres des 4 juin et 4 novembre 1596.

(2) Repos et régime imposés à Henri IV par sa goutte.

(3) Avant de devenir beaux-frères, MM. de la Trémoille et de Bouillon étaient cousins germains, ayant eu pour mères deux filles du connétable Anne de Montmorency.

soin ; mais d'un côté ni d'autre nous n'y serons point obligées.

Vous m'aviez bien mandé que mon cher monsieur désiroit de voir la petite Louise (4). Il l'a si bien gagnée qu'elle n'aime que lui et ne se soucie point de moi. Si vous le voyez, je m'assure qu'il vous confessoit qu'il la trouve bien jolie. Il n'a point apporté son portrait ; aussi ne lui ressemble-t-il plus guère. Elle devient tous les jours plus méchante. Je vous la souhaite une heure le jour en votre cabinet ; elle vous y feroit beau ménage. Je ne retournai de Montfort (5) qu'un jour avant mon monsieur , en doute de le voir, surprise bien agréable. Il est venu en poste [et] n'amené personne que ses gentilshommes. C'est un présage bien fâcheux , mais c'est trop tôt pour y penser.

Je n'ai point eu de nouvelles de madame ma belle mère (6). Par les dernières qui sont venues, Château-Renart est sa demeure pour quelque temps, qu'elle accouerra le plus qu'elle pourra, à mon opinion, puisque mon frère (7) n'est bougé de Paris. Elle m'a envoyé encore un moule tiré, mais fait comme je les ai vu porter, et non pas comme vous m'avez mandé. Monsieur mon mari qui n'y prend pas fort soigneuse garde, m'a dit qu'il n'y a que les filles de Madame (8) qui les portent ainsi. Je ne puis me représenter qu'ils soient mieux ni si bien que les autres, si ce n'est que la nouveauté a toujours cet avantage à la cour d'être agréable.

Je crois que Servol, qui est en Poitou, ne reviendra pas sans recevoir vos commandemens, et par conséquent de vos nouvelles. Il me tarde bien de savoir comme ce gros ventre se porte, et encore davantage d'avoir un petit neveu. Je ne vous envierai point cet avantage sur moi. Je vous envoie mes recettes, de quoi vous vous servirez au défaut de meilleures ; mais je m'en suis fort bien trouvée, et desire que vous en fassiez de même. J'ai de l'essence de canelle, que l'on estime souveraine pour prendre aux plus grands efforts du mal d'enfant. Si vous n'en avez point et que vous désiriez d'en user, me le mandant je vous en enverrai. Je la tiens de

(4) Leur fille aînée, qui mourut en 1606.

(5) En Périgord ; commune de Vitrac, canton de Sarlat (Dordogne).

(6) Louise de Colligny, princesse d'Orange, à laquelle appartenait Château-Renard, en Gâtinais.

(7) Henri de Nassau, fils de la précédente.

(8) Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, n'était plus jeune, et à son exemple, ses demoiselles suivaient la mode de loin.

M. Louis (9), médecin fort excellent et qui l'a fort expérimenté.

Depuis peu j'ai eu des lettres du beau fils de Mégant (10), qui me mande qu'il se trouve bien empêché lorsqu'il assiste en notre nom, ne sachant que demander pour ce qui nous appartient, ne lui ayant point mandé notre intention ou nous tenir au contrat ou à la dernière volonté (11). J'ai soudain écrit à madame l'Electrice (12) pour la supplier de se résoudre; et que je croyois que l'avis que nous lui avions donné par le sieur de Tondorf (13) étoit que nous devions requérir, avant de nous tenir au contrat ou à la dernière [volonté] de feu monsieur notre père. Je crois qu'il vous souvient bien de ce que nous lui propositions, qui étoit premièrement de présenter requête, afin qu'il fut ordonné que le curateur rendit compte de ce qu'il avoit manié et à quoi il l'avoit employé; et en attendant que le partage général fut fait, savoir de quoi nous jouirions. Cependant l'on m'a assuré que les fermiers des terres que nous avons en Bourgogne (14) ont plus de dix mille écus tout prêts; c'est chose qui nous appartient, et nous n'en avons point eu un sou. Je vous supplie de penser à ces affaires, afin qu'étant résolues de la procédure que l'on y doit tenir, nous en avertissions celui qui en a pris charge. Je crois que, pour vous, vous trouvez ce moyen bien à propos, qui fut mandé par monsieur de Tondorf. Je m'étonne que madame l'Electrice ne nous en a fait réponse; ses couches l'en pourroient bien avoir empêché.

M^{me} de Chambret (15) m'a envoyé les lettres que vous lui aviez laissées pour moi exprès, et me mande fort de vos nouvelles: qu'elle n'a jamais vu une femme grosse se porter si bien; se loue fort de vous. Elle n'est pas toute seule, car ceux qui vous ont vue depuis moi disent que vous valez quelque chose davantage. Le bon visage que vous avez ne vous prédit qu'un fils. Dieu vous le donne

(9) Omis dans la *France Protestante*. Il signait *François Løis*. Je crois qu'il habitait Metz.

(10) Mandataire des filles de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier pour la réclamation de leurs droits à la succession paternelle, qui furent liquidés seulement en 1609, à la suite de la *Trêve de douze ans*.

(11) Mal rédigé, le contrat de mariage étoit d'ailleurs peu avantageux pour les enfants de Ch. de Bourbon.

(12) Leur sœur aînée Louise-Julienne, mariée à Frédéric IV, électeur palatin.

(13) Ambassadeur des précédents aux Provinces-Unies.

(14) C'est-à-dire en Franche-Comté, du chef de leur père.

(15) Probablement une première femme de Louis de Pierre-Buffière, qui, en 1611, âgé de cinquante-cinq ans, épousa une fille de treize ans. Voir les *Histoires* de Tallemant des Réaux, CIII et suivantes.

par sa grâce. Voulez-vous que savoir le bon courage que j'ai? Je voudrais être assurée du même bien que vous attendez. Je suis trop bonne mère : j'aime follement ma petite Louise.

Que je sache toutes sortes de vos nouvelles par le retour de ce laquais. Depuis l'arrivée de mon monsieur, il vient tant de compagnie le voir qu'il ne se permet d'autre occupation. Une fois seulement j'ai été à la chasse avec lui, qui me trouve bien assurée. Je crois que je vous ferois un petit de honte si nous étions ensemble et que je fusse à cheval. Je m'assure, ma sœur, que vous voudriez être en cette peine. Plût à Dieu, et de pouvoir embrasser ma bonne sœur, que j'aime uniquement et chèrement plus que toutes les autres. Mandez-moi le temps assuré de votre accouchement ; je ne vous plaindrai point si votre bon mari y est. Adieu ma chère dame, ne croyez rien tant à vous que moi. Je vous donne le bonsoir ; aimez bien votre sœur.

A Turenne (16), ce 18^e octobre.

2. — *De Turenne, 20 mars 1599.*

Projet de voyage aux eaux de Pougues. — Départ de Madame (sœur de Henri IV) pour la Lorraine. — Compliments sur la naissance de son fils. — Nouvelle grossesse de Madame de la Trémoille. — Vœux de Madame de Bouillon pour elle-même. — Couches de la princesse de Portugal. — Persistance du courroux de leur frère Maurice contre elle. — Départ de Henri de Nassau pour la Hollande. — Félicitations de ce qu'elle possède longtemps son mari. — Nouvelles de sa fille (Louise). — Désir de savoir que son neveu croit bien, malgré son régime. — Envoi de pastilles. — Détails d'intérieur et de toilette.

Le temps qu'il y a, chère sœur, que je n'ai de vos nouvelles me semble merveilleusement long, et celui que je mettrai à recevoir la réponse de celle-ci sera attendu avec beaucoup d'impatience. Il y a un mois que je suis de retour ici, ayant laissé les affaires de Montfort assez avancées. Je suis en attendant la résolution du voyage de Lyon, qui me peut donner le moyen de voir mon cher monsieur en Auvergne. Madame ma belle-mère me mande qu'elle viendra au printemps boire des eaux à Pougues (1) et que le cher mari lui a

(16) En Limousin, aujourd'hui département de la Corrèze.

(1) Voir lettre de Louise de Colligny, du 24 avril 1599.

assuré que j'irai aussi. Sont promesses que, la plupart du temps, l'on ne peut observer, aussi ne vous en réponds-je pas. J'ai vu le capitaine Conte, qui étoit parti de Paris lorsque Madame s'en alloit en Lorraine (2), qui me dit force nouvelles. Les dames ne l'ont guère accompagnée. Elle laisse la France avec beaucoup de regret, et toute sa troupe, qui est composée, à ce que l'on me mande, de fort peu de gens : mesdemoiselles de Rohan (3) y paraissent, et rien davantage. Le long temps que l'on a parlé du mariage de Madame me fait souvenir le plus du monde de celui de la comtesse de Hohenlohe, notre sœur.

Vous avez emporté le prix de nous toutes, ayant fait un beau garçon (4). La princesse de Portugal (5) n'a fait qu'une fille, non plus que toutes les autres. L'on m'a mandé que monsieur notre frère a refusé d'en être le parrain : il retient longtemps son courroux. Madame l'Electrice a eu encore une fille; c'en sera bien la mère à bon escient. Je m'attends bien que vos premières lettres seront des témoignages que vous n'êtes pas inutile (6). Chère sœur, que ceci ne se sache qu'entre vous et moi (seroit être trop effrontée que d'y vouloir un tiers); et je continuerai à vous dire que je suis bien marrie de ne vous pouvoir mander une semblable nouvelle de moi. Sur ce sujet une dame, non pas de la cour, m'écrivait il y a quelque temps, et me conjuroit [de faire] contre fortune bon cœur, sentence, s'il vous souvient, ordinaire à la princesse de Portugal.

C'est demeurer assez longtemps sur ce discours; il faut que je me mette sur celui du regret que madame notre belle mère fait de la séparation de notre cher frère (7). Je crois que vous et moi ne le verrons pas. Le temps auquel il est mandé approche trop, puisque c'est à ce mois d'avril; M^r Dommarville est allé apprêter le chemin. Le sujet de son voyage vous le savez aussi bien que moi, mais je ne sais si j'ai cet avantage sur vous de n'être employée au recouvrement des gens qu'il désiroit d'ici, qui s'en vont à la défense de ma patrie. Ce cher frère a paru infiniment aux noces de Madame et y a

(2) Par suite de son mariage avec Henri de Lorraine, duc de Bar, le 30 janvier précédent.

(3) Henriette, Catherine et Anne, filles de Catherine de Parthenay.

(4) Voir lettre de Louise de Colligny, du 31 décembre 1598.

(5) Amelia de Nassau, sœur germaine de Maurice, contre la volonté duquel elle avait épousé Emmanuel, fils d'Antoine, roi détrôné de Portugal.

(6) C'est-à-dire qu'elle est enceinte.

(7) Henri de Nassau et son gouverneur retournaient en Hollande, emmenant du renfort contre les Espagnols.

fait rage, à ce que l'on m'a dit; mais pour tout cela il s'en résout avec gaité de s'en retourner, qui est, ce me semble, un présage qu'il reconnoit d'où il peut attendre et de l'honneur et du bien. Ce cher mari [le] lui a toujours conseillé; je m'assure que le vôtre est bien du même avis.

Mais, belle sœur, que vous gardez longtemps votre cher monsieur près de vous! Certes vous êtes bien née sous une plus heureuse planète que moi. J'en murmure. Pourquoi n'avons-nous pas fait rencontre aussi également de ce bien comme de celui d'être contentes tout ce qui se peut l'être? Vous ne me plaindrez pas que vous n'ayez expérimenté combien l'absence de ce que l'on aime est ennuyeuse, et de longue durée comme est celle que je ressens. Mandez-moi de vos nouvelles pour une bonne fois, puisque si rarement j'en reçois, et surtout de mon cher petit neveu, que je désire savoir croître et élevé aussi heureusement que sa petite cousine, qui commence à parler Limousin, et un langage si particulier qu'ôtés trois ou quatre personnes, le reste ne l'entend; aussi est-elle bien plaisante à ceux qui le peuvent comprendre. Je m'assure que si vous la voyez, je vous l'aurais bientôt rendue intelligible, et par conséquent propre pour passer une heure fort gaîment. Elle dit de si grandes folies que, si c'étoit en françois, elle feroit rougir et fuir toutes mes filles. Vous voulez que je vous entretienne de cette honnête damoiselle, mais voilà comme elle est bien apprise.

Je vous envoie la recette des pastilles que vous m'avez demandée. J'ai demandé à Bonne (8) ce qu'il lui sembloit de la nourriture que vous donnez au petit neveu. Il la trouve bien différente de celle que l'on a donnée à ma petite, mais il ne la blâme pas pour cela: autant de personnes, autant d'humeurs. J'ai oui dire que monsieur de Vendôme (9) a été nourri comme cela, qui s'en porte bien. Mandez-moi à quoi vous passez votre temps. A Montfort, j'ai fort travaillé, mais ici j'ai trouvé tant d'affaires et de ménage à m'occuper qu'il me l'a fallu quitter: aussi ai-je eu deux hommes de conseil qui n'y tenoient tout du long du jour, et pour tout cela je n'y profite guère. Je crois que M^{lle} Daverly (10) est partie; mandez-moi qui vous aurez en sa place, et si l'on la regrette, et parle-moi toujours comme à ta

(8) Apothicaire du duc de Bouillon et aussi du roi.

(9) Fils aîné de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

(10) Fille de chambre qui étoit venue en France avec Madame de la Trémoille.

sœur bien-aimée, de qui tu l'es aussi chèrement, ma belle dame, je le vous proteste, que vous le sauriez imaginer. Je n'ai plus de puissance réservé pour me donner à vous; je meure si je [ne] l'y suis entièrement et inséparablement ! Adieu chère et chère sœur.

Je vous supplie de m'envoyer la façon de quoi le passément clinquant est mis sur votre cotillon de satin vert. Vincent apprend à Paris (11).

A Turenne, ce 20 mars.

3. — *De Lanquais, 19 octobre 1600.*

Plaintes du passage trop rapide de M. de la Trémoille. — Renseignements de correspondance et de toilette. — Portrait de la future reine (Marie de Médicis). — Broderie d'un lit. — Avis sur une sage-femme. — Détails d'intérieur.

Chère sœur, vous aurez deux lettres bien proche l'une de l'autre. Si votre cher monsieur ne se fût sitôt lassé ici (1), votre laquais l'y eut trouvé, ce qu'il a fait à Bergerac. Je vous ai mandé toutes les nouvelles que je savois, j'ai à me dédire du blâme que je vous donnois de ne m'écrire point par les laquais que vous envoyez à votre monsieur. J'ai pensé emmener celui-ci à Turenne, pour vous envoyer par lui les mémoires de mes lettres, mais un des miens fera l'office. Je vous ai envoyé votre bracelet, qui vous montrera qu'on ne les avoit point égarés. S'il vous en plaît davantage, je vous en renverrai d'autres et plus longs, car l'on a été contraint d'en renouer qui y paroissent.

Depuis la lettre que je vous écrivis hier, nous eumes des nouvelles de Paris. L'on m'a envoyé la peinture de la Reine qui sera (2), qui est une belle princesse et encore plus agréable. C'est une beauté claire brune, la bouche un petit grosse, l'œil noir, le front grand, fort en bon point; coiffée comme l'on se coiffe, la fraise plus petite que celle que vous portez. C'est une grande douceur au visage; il n'y a rien qui approche de la beauté de la défunte.

Le brodeur de madame ma belle-mère avoit laissé entre les mains

(11) L'état de tailleur.

(1) Le duc de la Trémoille revenait des eaux de Barbotan.

(2) Marie de Médicis, que Henri IV épousa à Lyon, le 27 décembre suivant.

de Du Maurier (3) des patrons pour les bandes du lit de quoi vous avez vu les carrés et que j'ai encore montrés à votre monsieur ; il les trouve bien jolis. Sont fleurs qu'il me mande que je fasse faire de nuance sur du satin de couleur brune. Seroit un ouvrage fort long. Pour l'acourcir je crois que quelques feuillages se feront, de velours vert ; et ne laissera-t-on pas de faire les fleurs de soie de couleur nuée comme il dit. Il me mande qu'il a fait de l'ouvrage pour M^{me} la princesse de Condé ; je parle de celle que j'ai vue (4), il ne me dit point [ce] que c'est. Vous me demandez de quoi sera la doublure de ce lit : je crois vous avoir déjà dit que ce sera de ces carrés de quoi je vous en ai envoyé l'un l'hiver passé. Si vous l'aviez vu monté vous le trouveriez joli.

Je vous vois toujours en opinion d'avoir la sage femme que j'aurai. S'il vous plaisoit que j'attendisse a lui en parler lorsque je m'en serai servie et que je pourrai juger si elle est bonne ? Elle se fera peut-être bien prier et ne sera point aussi excellente que l'on la fait. Je ferai ce qu'il vous plaira ; mais comme elle étoit ici je fis sonder si l'on l'y pourroit faire résoudre, mais l'on ne reconnut rien qui en approchat. Monsieur votre mari ne nous a pas donné le loisir de lui parler de ménage ; l'on m'a dit qu'il y pense fort. Il ne croit pas que vendanges soient faites, mais [espère] bien d'y être même pour user du moût du vin pour ses douleurs. Lolo (5) est tout notre passe-temps, c'est tout ce que je vous en dirai ; vous jugez fort bien de son papa. Nous avons fait détendre tous nos lits, et voici compagnie bien fâcheuse. Adieu chère sœur que je baise mille fois, et les chers enfants que j'aime comme les miens et toi plus que moi-même. Je suis toute à ton service, belle dame.

A Lanquais (6), ce 19 octobre.

(Suite.)

(3) Aubrey Du Maurier, célèbre diplomate, était alors secrétaire du duc de Bouillon.

(4) Il y avait alors deux princesses de Condé : Léonor d'Orléans-Rothelin, veuve de Louis de Bourbon, et Charlotte de la Trémoille, veuve de son fils d'un premier lit, Henri de Bourbon.

(5) Petit nom de sa fille Louise.

(6) En Périgord, aujourd'hui département de la Dordogne.

MÉLANGES

LES ORIGINES DE LA RÉFORME A BEAUVAIS

(1532 — 1568)

Petit troupeau, ne craignez point :
Le royaume vous est donné !
Si patience vous avez
Et qu'enduriez persécution,
Un grand loyer vous en aurez,
Et de vos âmes rémission !

§ 1. — *Part de la Picardie dans la Réforme française.*

« Par un privilège assez rare pour les autres villes du Royaume, » écrit vers 1684 Godefroy Hermant, chanoine du chapitre de Saint-Pierre, à Beauvais, « il n'y a présentement personne en ce siège épiscopal qui fasse profession d'une religion contraire à la catholique (1). » Il n'en avait pas toujours été ainsi, notre savant chanoine le savait bien, et dans ces lignes, l'historien janséniste laisse percer la joie qu'il éprouve de voir anéanti « ce venin de l'hérésie qui avait infecté jusqu'au cœur même du diocèse. » En effet, Beauvais avait eu son Eglise réformée au XVI^e siècle, avec ses prédicants, ses précepteurs et ses martyrs ; et cette Eglise avait eu pour fondateur, devinez qui ? son propre évêque et comte, cardinal-diacre de la sainte Eglise romaine : Mgr le révérendissime Odet de Chastillon !

Aussi bien, il serait étonnant que Beauvais, cité d'origine picarde, n'eût pas fourni son contingent d'apôtres et de disciples à la Réforme ; nulle province en France n'a produit autant de pionniers de cette grande évolution religieuse que la Picardie. Cette province a donné naissance à Lefèvre d'Étaples, qui précéda Luther dans la proclamation du dogme suprême des protestants, le salut

(1) Godefroy Hermant, *Histoire civile et ecclésiastique de Beauvais et du Beauvoisis*. Ms., t. III, l. XII, c. 3.

par la foi en Jésus-Christ (1512); à son disciple, Gérard Roussel (de Vaquerie), et à Jacques Pavannes, qui confessa si héroïquement le nom du Christ en place de Grève (1525); à Pierre Robert de Noyon, dit Olivétan, et à Pierre Wingle, dit Pérot-Picard, le traducteur et l'imprimeur de la première Bible française de la Réformation (Neuchâtel, 1535). Théodore de Bèze, neveu du dernier abbé de Froimont et prieur à Villeselve, près Noyon, et Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly et neveu de Bertin de Mornay, doyen du chapitre de Saint-Pierre, à Beauvais, y touchent par leurs familles. Enfin, les dominant tous de la hauteur de son génie à la fois métaphysique et organisateur, Jehan Calvin appartient aussi par sa naissance à cette race des Picards, douée d'un esprit droit et logique, d'un cœur chaleureux et dévoué; d'un caractère vif et entreprenant.

§ 2. — *Symptômes et origines de la Réforme dans le Beauvaisis.*
(1532-1559.)

C'est vers 1532 qu'apparaissent les premiers symptômes de la Réforme dans le Beauvaisis : on rapporte à cette année une violation des hosties à Notre-Dame de Marseille et les miracles qui s'ensuivirent (1). A la suite de ce fait, d'ailleurs déplorable, et d'autres atteintes portées aux sacrements et commandements de l'Eglise romaine, Charles de Villiers, évêque et comte de Beauvais, fit dispenser de la résidence François Cornet, docteur en théologie, chanoine de Saint-Pierre, et l'envoya faire des visites dans tout son diocèse, « pour informer contre les hérétiques qui avaient de mauvais sentiments de la foy (2). »

D'où pouvaient bien venir ces hérétiques? Nous avons lieu de croire qu'ils étaient indigènes, qu'ils surgirent pour ainsi dire du sol même de la Picardie, aux premiers appels des hérauts de la Réforme : les Lefèvre d'Étaples, les Louis de Berquin. En effet, nulle province n'était mieux préparée à recevoir l'Évangile en langue vulgaire. Pendant le XV^e siècle, beaucoup de Picards « allaient en Vauderie. » De naïfs catholiques se racontaient au coin du feu, pendant les longues veillées, que ces Vaudois tenaient des assemblées horribles en des lieux solitaires, où se trouvaient dressées des tables chargées de mets copieux. En effet, ces pauvres chrétiens aimaient à se réunir de cantons fort éloignés. Ils allaient au rendez-vous de nuit, par des chemins détournés. L'un d'eux, le plus savant, récitait

(1) Louvet, *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, t. II.

(2) G. Herinant, *Histoire civile et ecclésiastique de Beauvais*, etc., t. III, l. XII, 3.

quelques passages des Ecritures en français; puis, ils s'entretenaient ensemble et priaient. Mais ces modestes conventicules étaient odieusement travestis par l'ignorance populaire, surtout par le fanatisme des prêtres. Ainsi, en 1460, sur la grand'place d'Arras, Jean de Broussart, inquisiteur, avait fait brûler un grand nombre d'hommes et de femmes, convaincus de « Vauderie (1) » et qu'on assimila à des sorciers, en les coiffant d'une mitre où était peinte une figure du Diable.

Cependant, en 1535, Ch. de Villers eut pour successeur à l'évêché de Beauvais Odet de Chastillon, âgé de dix-huit ans, déjà cardinal-diacre de l'Eglise romaine et archevêque de Toulouse. Par une ironie singulière de la destinée, ce futur apôtre de la Réforme avait reçu le chapeau de cardinal aux noces de Henri de France avec Catherine de Médicis, à Marseille (1533) et des mains de Clément VII et de François Ier, qui conféraient alors sur les moyens de détruire l'hérésie de Luther en France.

Fils aîné de Gaspard de Coligny et de Louise de Montmorency, Odet de Chastillon, doué d'une aptitude précoce pour les lettres et les sciences, avait été de bonne heure comme adopté par son parrain, le connétable Anne de Montmorency, et pourvu de riches bénéfices. A seize ans, il jouissait de 60,000 livres de rente, fortune considérable pour l'époque; l'hôtel de Beauvais, rue des Minimes, à Paris, était le rendez-vous des personnages les plus illustres, et sa fortune n'avait d'égale que sa libéralité et sa charité, qui étaient inépuisables, dit l'Hôpital (2). Il était le Mécène des savants et des gens de lettres; Ronsard lui dédia plusieurs Odes et Rabelais son IV^e livre de Pantagruel. Mieux que cela : il sut être un ami fidèle dans le malheur, un courtisan de l'infortune; et, lorsque Catherine de Médicis, délaissée par Henri II pour Diane de Poitiers, se trouvait à Joinville, atteinte d'une fièvre pourprée et abandonnée de tous, Odet de Chastillon resta seul auprès d'elle et réussit à la sauver. Catherine s'en souvint longtemps avec reconnaissance.

Mais toutes ces jouissances de la fortune et des honneurs ne corrompirent pas le jeune cardinal, et n'étouffèrent pas dans son âme la semence de vertu et de piété que sa mère y avait déposée par une éducation chrétienne; et lorsque cette sainte veuve mourut à son hôtel de Saint-Avoye (en 1546), c'est dans les bras de ce fils

(1) L. Rossier, *Histoire des protestants de Picardie*, p. 2 et 3.

(2) Nec miseros dispexit in alta sede locutus,
Aut ulli tua dextra roganti defuit unquam?

(*Epîtres latines* du chancelier de l'Hôpital.)

bien-aimé qu'elle expira. Chose étrange ! à son lit de mort, la maréchale de Chastillon refusa formellement de voir aucun prêtre catholique, déclarant « que Dieu lui avait fait une grâce particulière. » Cet exemple suprême de sa mère, trouvant dans la foi au Christ, unique médiateur, la force d'affronter les terreurs de la mort, dut donner singulièrement à réfléchir à ce prélat intelligent. Le séjour de plus d'une année, qu'il fit à Rome (1550) pour l'élection du pape Jules III et où il fut témoin des mœurs relâchées des cardinaux et autres prélats de la Cour pontificale, n'était pas fait pour l'affermir dans la foi catholique. Enfin et surtout depuis 1558, la conversion de son frère Dandelot (1), amené à la foi évangélique pendant sa captivité à Milan, dut exercer sur ses convictions une influence décisive, par les relations intimes qui unissaient les trois Coligny. Aussi, tout en continuant à observer les procédés réglementaires de l'Épiscopat romain contre l'hérésie, entre autres dans ses Constitutions synodales, Odet de Chastillon n'eut garde de suivre les cruels exemples du Parlement à Paris et des Guise à Amboise (1559) et il s'en tint, vis-à-vis de la Réforme, à la sage maxime de Gamaliel : « Si cette œuvre vient des hommes, elle périra d'elle-même ; mais si elle vient de Dieu vous ne pourrez l'anéantir, et alors prenez garde d'avoir fait la guerre à Dieu même (2). »

Outre l'influence des Vaudois et celle d'Odet de Chastillon, il faut signaler, dans les origines de la Réforme à Beauvais, celle des cités avoisinantes, où le protestantisme avait déjà établi son culte. Cette influence s'exerça par le commerce des draps et des laines, surtout par le colportage des Bibles d'Olivétan, des Psaumes de Marot, et des *petits livres*, comme on appelait alors les traités évangéliques imprimés à Bâle, Genève et Neufchâtel. D'après une déposition de 1562 (3), il y avait depuis quelques années des protestants en assez grand nombre à Clermont, Senlis et Compiègne, ainsi qu'à Montdidier et Amiens ; plus près encore, aux châteaux de Centy et de la Vacquerie. Des ouvriers laineux et des marchands drapiers

(1) On sait la belle réponse de Dandelot à Henri II, qui l'engageait vivement à se rétracter :

« Sire ! mon corps, mes biens, mon honneur vous appartiennent et vous en pouvez disposer comme il vous plaît ; mais mon âme étant soumise à Dieu qui me l'a donnée, je suis obligé sur ce point d'obéir à Dieu comme à mon principal Seigneur ! »

(2) Actes des Apôtres, chapitre V, versets 38, 39.

(3) Informations, pardevant notaires royaux, à la requête de la ville de Beauvais, contre Jehan de Bury, séant sur le marché, à raison des assemblées et conventicules de la Nouvelle Religion qui se tiennent chez lui. (9 janvier 1562.)

de Beauvais allaient au prêche en ces villes, et en revenaient imbus des doctrines réformées, pleins d'admiration pour la solennité de la Sainte-Cène, distribuée sous les deux espèces.

Mais c'est surtout la ville de Dieppe qui, par ses relations directes avec Calvin, et par son libraire genevois Jean Venable (août 1557) (1), communiqua à Beauvais la contagion sacrée de la lecture de la Bible. En 1559 et 1560, deux marchands drapiers de Beauvais, Pierre Bourrée et Mahiot Poulain, qui avaient été à Dieppe « au prêche, lequel se fait dans une brasserie, » en rapportèrent des livres « imprimés par ceux de la nouvelle religion » et les firent lire à leurs concitoyens en les assurant que « s'ils y ajoutaient foi, ils seraient les plus heureux hommes du monde (2). » Dès lors, la voie fut ouverte : chaque ballot de laine expédié de Dieppe à Beauvais, contient plusieurs livres proscrits ; les tisserands et les drapiers accueillirent avec empressement la Bonne Nouvelle du Salut gratuit et le chant des Psaumes de David, en français.

Il est fort probable que, dès l'année 1559, il y eut des exercices du culte protestant à Beauvais, chez Pierre Trenchant, peigneur de laine, rue Cul-de-Fer (paroisse Saint-Gilles). Ces assemblées étaient fréquentées par M^e Pierre Plantassigne, naguère curé de Saint-Gilles ; M^e Adrien Fourré, prêtre de la paroisse Sainte-Marguerite ; Jean de Bury, Lois de Baillon, Nicolas de Bonnières, Jacques Gorré, Pierre Gymart, J. de Saint-Just, Claude Lefranc, Jehan de Longuemort et N. Coffart, son gendre ; Jacques Moisseron, Antoine Pillon, Clément Roullard (3). Seulement, de peur d'être surpris, il fallait tenir ces conventicules de nuit, dans une salle retirée où l'on ne pouvait pénétrer qu'avec un mot de passe. Là, pour ne pas être entendu des voisins, on « tenait des propos à voix basse ; » puis, le maître du logis se levait pour lire le Nouveau Testament et « aucunes fois » l'accompagnait de quelques exhortations improvisées ; on terminait par « le chant des Psaumes ». Tel fut le premier culte évangélique à Beauvais.

§ 3. — Causes principales de la Réforme et vœux contradictoires du peuple. (1560.)

Ni le souvenir des Vaudois, ni l'influence personnelle d'Olet de Chastillon, ni même le commerce des cités protestantes ne suffi-

(1) L. Vitet, *Histoire de Dieppe*, 1^{re} partie, c. II, § 1.

(2) Informations de la Ville contre Mahiot Poulain, drapier (26 août 1562) ; Idem contre Pierre Bourrée, marchand drapier. (1^{er} septembre 1562.)

(3) Informations secrètes de la Ville contre J. de Bury, Pierre Trenchant et Ferriette Machue, Lois de Baillon, etc. (Avril 1561.)

raient à expliquer les progrès de la Réforme à Beauvais, si des causes plus profondes et plus graves n'avaient provoqué un mouvement général dans la population. Ces causes, c'étaient les abus de l'Eglise romaine qui étaient à leur comble, puisque tous les souverains, toutes les nations de l'Europe réclamaient un Concile général pour la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres (1); c'étaient surtout les vices du clergé qui de l'aveu d'un historien catholique, et, d'après les délibérations mêmes de la commune de Beauvais, se résumaient en trois péchés capitaux : *ignorance, avarice, luxure* (2).

Mais laissons la parole au peuple : *vox populi, vox Dei!* Ecoutons les « Plainctes et Doléances des Corps de mestiers de Beauvais, recueillies le 4 au 14 octobre 1560, par Messieurs les Maire et pairs, à l'Hôtel-de-Ville, pour être portées aux Etats-Généraux d'Orléans, » (décembre 1560) :

1^o Nous nous plaignons de n'avoir notre Evesque pasteur, pour montrer la manière de vivre en gens de bien et bons chrestiens; car, par ey devant que les bonnes coutumes de eslire un bon pasteur par le St-Esprit estoient en bonnes règles, le peuple estoit instruit et sans erreur, mesme les pauvres estoient substantés du bien du dit pasteur.

2^o Pour quoy ladite élection est requise et nécessaire, tant pour l'édification du peuple, que pour la substantation des pauvres. — Quant à l'Abbé, se doit faire aussy pareill^t d'un religieux portant l'habit de ladite Abbaye, afin que lesdits religieux soient gouvernés sobrement, comme de leur estat appartient, pour éviter toute paillardise et aultres vices déplaisant à Dieu.

3^o Quant à tous gens d'Eglise, à sçavoir Evesque, Abbés, Curés, Chanoines, Prieurs et aultres, ne pourroient tenir que ung bénéfice, et faut qu'ils soient gens de bonne vie et de bon sçavoir, tant pour procéder au service divin que pour annoncer la parole de Dieu au peuple.

4^o Et faut iceux réformer tant en leurs habits que en leur vie, car ils nous doivent service de lumières pour nous conduire en la bonne voie, comme leur office les requiert, mais, au contraire, lesdits ministres sont aujourd'huy si méchants et dévoyés, et sujets à toutes dissolutions, blasphèmes, paillardise, ivrogneries, simonies, usure et aultres vices abominables devant Dieu et devant le peuple; qui est d'où provient aujourd'huy l'occasion des erreurs et émotions qui sont dans la Chrestienté, car sans ladite correction et réformation, l'erreur dernière seroit plus grande que la première (3).

(1) G. Hermant, ouvrage déjà cité, t. III, l. XII, c. 12.

(2) Délibérations des Maire et Pairs de la Commune de Beauvais. Séance du 25 août 1563. Registre BB, 21, fol. 9.

(3) Plainctes et Doléances des Corps de mestiers de Beauvais pour dresser les

4^o bis ... disent encore « que la vie et accoustrements des gens d'Eglise doibvent être plus chastes, simples et humbles doresnavant, pour oster les occasions de murmures et jactances du peuple; parce que avarice et luxure et leurs pompes reignent fort en l'Eglise pour ce jour d'huy;

5^o Et que aussy les sacrements, ny la terre d'Eglise ou cimettierre ne se doit vendre aucunement; mais bien prendre le don qui leur sera donné, tant du pauvre que du riche (1).

Quelle simplicité, quelle droiture, quel parfum de vertu et de franchise respirent ces doléances des divers corps de métiers de Beauvais! N'est-on pas touché d'entendre ces plaintes, ces soupirs du pauvre peuple exploité, pressuré comme une éponge par ceux qui auraient dû le substanter de leurs biens, et de plus égaré dans les ténèbres de l'ignorance, de la superstition, de l'immoralité, par ceux-là même qui lui devaient servir de lumières pour le conduire en la bonne voie? J'ai dit égaré, et je maintiens le terme. En effet, non content de laisser croupir le peuple dans une ignorance absolue (sauf de rares exceptions, d'autant plus honorables) (2), le clergé entretenait dans les masses les superstitions les plus grossières et lui représentait, du haut de la chaire, les luthériens et autres réformateurs, comme des « sorciers liés par un pacte avec le Diable » ou des « brigands, pillards de villes et coupeurs de gorges (3). » C'est ce qu'avait fait l'inquisiteur J. de Broussart à Arras, ce que faisaient annuellement les curés de Paris et de Beauvais.

Le peuple était trop peu éclairé pour voir le lien logique qui rattachait les abus de l'Eglise aux erreurs de la tradition romaine; et c'est pourquoi, tout en réclamant énergiquement contre les scandales du clergé et les extorsions du pouvoir temporel, il protesta néanmoins de sa fidélité à l'ancienne Eglise catholique et apostolique, et il repoussa en bloc toute innovation dans le culte et la doctrine. Cette naïve horreur du peuple pour le spectre noir de l'hérésie qu'on évoquait à ses yeux éclate dans le Cahier des Lai-

Cahiers qui doivent être portés aux Etats-Généraux d'Orléans. Cahiers des Maîtres Orphèvres du dit Beauvais. (Octobre 1560.) Feuillet détaché, L, 9^e liasse.

(1) Plaintes et Doléances des Corps de mestiers de Beauvais. (Octobre 1560.) Cahier des Estamiers.

(2) En 1548, Nicolas Pastour, docteur en théologie, chancelier du Chapitre de Saint-Pierre, légua par testament sa maison, séante rue Sainte-Marguerite (emplacement de l'ancien séminaire, du futur évêché), pour y bâtir un collège; auquel ODET DE CHASTILLON fit attribuer plusieurs prébendes pour l'entretien de *précepteurs*.

(3) L. Rossier, *Histoire des protestants de Picardie*, page 2. — Délibérations de la Commune de Beauvais. Séances du 25 novembre et 1^{er} décembre.

neurs. On s'y plaint en effet de ce que « Me Adr. Fourré, prestre, a dit à plusieurs dudit mestier que, à la lévation de l'hostie, le corps de N.-S. n'y est point, et qu'on est bien sot de trouver qu'il y soit, quel prend argent dudit mestier, pour dire messe chacung lundy, et ce sans toutefois célébrer icelle — que celuy Me Adrien et Pierre Fourré, son neveu, au content de ce que Me Cornet, docteur, l'a reprins de ses vices, ont appelé iceluy par plusieurs fois bougre ! Lequel Pierre a aussi dit que ne faut prier pour les trespasés, et que les prestres n'ont que telle puissance que les Layes (1). »

Ces excitations du clergé contre tous ceux qui « sentaient mal de la foy » commencèrent à porter leurs fruits ; et, sur la clameur publique, venant surtout des « mestiers de drapiers et laineurs, » Me Adrien Fourré fut déféré au tribunal de l'Official de Mgr le Révérendissime cardinal de Chastillon (août 1560), comme accusé d'hérésie.

Il ressort du Cahier des Laineurs, déjà cité, ainsi que des Dépôts diverses faites devant l'Official en 1560 et répétées à l'Hôtel-de-Ville en avril 1561, que Adrien Fourré était un prêtre fixé depuis une vingtaine d'années dans la paroisse Sainte-Marguerite ; et que, n'ayant ni charge, ni bénéfice, il exerçait en son hostel (grand rue des Chinchere) (2), la profession de précepteur ou maître d'école. Les différents témoins à charge cités contre lui rapportaient « qu'ils ne l'avaient jamais vu aller à la Messe en l'Eglise Sainte-Marguerite, sa paroisse, et que, par contre, ils l'avaient vu besongner et accoustrer son jardin les jours de festes pendant le divin service. En outre, il contemnaît journellement les Sacrements de l'Eglise, et il traitait d'idolâtres ceux qui adoraient la sainte Hostie, et servaient les Saints ; disant qu'il ne fallait prier que Dieu. » C'était surtout contre la messe que portaient ses critiques ; il disait à qui voulait l'entendre que « l'hostie était tout bonnement du pain, étant la figure en effigie du corps de Christ, mais qu'il ne s'y trouvait Dieu, ni N.-S. Jésus ; enfin qu'il ne fallait pas dire des messes pour les trespassez (3). » Mais, ce qui n'est pas dit et ce qui évidemment offusquait le plus le curé de Sainte-Marguerite, sa paroisse, c'est qu'il faisait lire aux enfants le Nouveau Testament et leur faisait apprendre le Catéchisme de Calvin ; c'est qu'il minait

(1) Plaintes et Doléances, etc. (Oct. 1560.) Cahiers des Laineurs.

(2) Aujourd'hui rue Sainte-Marguerite.

(3) Information contre Maître Adrien Fourré, prestre, par devant M. l'Official de Mgr le cardinal de Chastillon, évesque à Beauvais. (21 août 1560.)

les fondements mêmes de la hiérarchie cléricale en enseignant « que les prestres n'ont que telle puissance que les laycs ! (1) »

Néanmoins, cette fois-ci, les adversaires d'A. Fourré en furent pour leurs frais de délation, et M. l'Official du Sgr cardinal de Chastillon acquitta le pauvre maître d'école au grand scandale de toute la gent cléricale. Par contre, la joie fut grande dans le petit troupeau évangélique de Beauvais, les conventicules se multiplièrent, de jour, de nuit, chez Fourré, chez Trenchant, chez Jean de Bury; on propageait la Doctrine du Salut gratuit dans le peuple au moyen de propos, d'argumentations, de placards; et le nombre des prosélytes augmentait chaque jour, surtout dans le métier des drapiers et des laineurs.

§ 4. — *Abjuration. Triumvirat. Premiers massacres* (1561).

La petite et obscure Eglise réformée de Beauvais allait faire un prosélyte d'une nouvelle espèce; elle allait recruter un chef dans l'état-major de ses adversaires, un protecteur au sein même du sacré collège des cardinaux; cet illustre prosélyte fut Odet de Chastillon.

Comment s'opéra la conversion de l'évêque de Beauvais: fut-elle prompte et subite comme celle d'un Augustin ou lente comme celle d'un Constantin? Il nous serait difficile de trancher la question dans le silence des témoignages contemporains à ce sujet. Mais, d'après plusieurs indices, nous penchons à croire que cette conversion fut lentement mûrie par une série de circonstances. L'exemple de sa mère, la maréchale de Chastillon, mourant « à la huguenotte, » sans accepter les sacrements de l'Eglise (1546), le spectacle de tous les scandales de la Rome pontificale (1550-1551), la vue du martyr d'Anne du Bourg à Paris, et de tant d'innocentes victimes à Amboise (1559); mais surtout l'ardente influence de d'Andelot, qui avait déjà converti au protestantisme son frère, l'amiral de Coligny, telles furent les étapes successives dans le progrès de la pensée du cardinal. Mais le motif qui le décida à faire profession publique de sa foi nouvelle, ce fut le changement subit du connétable Anne de Montmorency, jusque-là favorable. Celui-ci, en effet, sous l'influence de sa femme Magdeleine, une dévote savoyarde, venait de conclure avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André le fatal Triumvirat, et avait pris parti contre les Chastillon, ses neveux.

(1) Plaintes et doléances... (Octobre 1560.) Cahier des Laineurs.

C'est au château de Merlemont, dans les premiers jours d'avril 1561, qu'Odet de Chastillon accomplit cet acte décisif : il abjura irrévocablement la foi catholique romaine, et adhéra en termes solennels à la foi évangélique réformée en présence de MM. Jean des Courtils, seigneur de Merlemont ; François des Courtils, Sgr de Grémévillers ; Georges de Vaudrey, Sgr de Mouy ; Louis de Boufflers, Sgr de Cagny ; des seigneurs des Champ-Morel, de l'Isle-Marivaux, de Beaurepaire, de Gamaches (1).

Arssitôt, dans la première ferveur de son zèle, et pour sceller sa foi par un sacrement, il se rendit à Beauvais ; et là, le lundi de Pâques (7 avril 1561), dans une chapelle de son hôtel épiscopal, il célébra la Sainte-Cène sous les deux espèces, avec tous les officiers de sa maison et de nombreux habitants de Beauvais, parmi lesquels Jean de Bury, Pierre Trenchant, Pierre Bourrée, Lois de Baillon et aussi le maître d'école de la rue Sainte-Marguerite : Adrien Fourré (2).

Tandis qu'à Merlemont et à Beauvais, Odet de Chastillon s'engageait par deux actes pacifiques à partager la fortune de ses frères réformés, son oncle Anne de Montmorency concluait à Fontainebleau une alliance hostile et un pacte d'une tout autre nature. Influencé par sa femme Magdeleine, jalouse du crédit de Chastillon, inquieté dans sa fortune par l'enquête sur les vols publics, proposée par Coligny aux états provinciaux de l'Isle-de-France, et effrayé des progrès de la Réforme, le vieux connétable se rapprocha du duc de Guise, son ennemi juré, par l'intermédiaire du maréchal de Saint-André, afin de faire face à l'ennemi commun : les huguenots ! Ce fut le Triumvirat, et, à l'exemple des Romains, les nouveaux triumvirs résolurent d'ouvrir leur campagne par d'immenses proscriptions.

Ils reprirent le projet d'extermination, conçu dès 1533 par Clément VII et François I^{er} à Marseille (3) ; proposé par Granvelle au cardinal de Lorraine aux conférences de Péronne (1558), essayé à Orléans en décembre 1560, mais interrompu par la mort subite de François II. « Philippe II serait le chef et conducteur de toute l'entreprise ; le duc de Guise serait le chef de la confession catholique en France... Dans le courant de l'hiver prochain, le roi d'Espagne

(1) Le procès-verbal authentique de cette abjuration, signé de tous les Seigneurs assistant comme témoins, se trouvait dans les Archives du Château de Merlemont ; il a été enlevé en 1793.

(2) Information secrète de la ville contre Pierre Trenchant, pigneur de laine. — Déposition du 20 avril 1561.

(3) G. Hermant, tome III, l. XII, c. 5.

envahirait tout à coup les Etats du roi de Navarre ; à ce signal, les catholiques se lèveraient partout. L'empereur et les princes catholiques d'Allemagne tomberaient sur les luthériens ; les Suisses catholiques assailleraient les zwingliens ; le duc de Savoie et les princes italiens feraient l'escalade de Genève, et anéantiraient cette cité maudite et tout son peuple ; enfin, en France, on prendrait la Confession de foi rédigée par la Sorbonne en 1542 pour pierre de touche : ceux qui la signeraient seraient saufs ; mais quiconque refuserait *d'accepter* ce formulaire serait, sans forme de procès, dégradé de tous états, dignités et honneurs, *et envoyé au feu* dès le lendemain. On effacerait jusqu'au nom de la race des Bourbons et des Chastillon (1). »

Ce plan fut secrètement approuvé par la cour de Rome et par les premiers prélats réunis à Trente ; et « les triumvirs crurent pouvoir sceller ce pacte infernal en communiant ensemble dans la basse chapelle de Saint-Saturnin à Fontainebleau. Près de là, dans une autre chapelle, priaient les protestants qu'on voulait égorgé. C'était le 6 avril 1561, fête de Pâques, jour que l'histoire marquera d'un rouge sombre ! (2) » En effet, le mot d'ordre impie, parti de Fontainebleau, fut porté en un clin d'œil d'un bout de la France à l'autre, et ne tarda pas à faire couler le sang des hérétiques, « *ad majorem Dei gloriam !* »

« La semaine sainte (1-6 avril 1561), exploitée par les prêtres, avait redoublé le fanatisme populaire ; partout les prédicateurs tonnaient contre les Colligny et même contre la reine mère, alors leur alliée (3). » Qui sème le vent, récolte la tempête, dit l'Écriture. Ces excitations déplorables portèrent leurs fruits après Pâques. Les 7 et 8 avril, émeute à Beauvais et massacre de protestants. Peu après, massacres du même genre à Amiens et à Pontoise. Le 23 avril, l'évêque du Mans écrit pour excuser un *petit massacre commis par son bon peuple, sur les huguenots* (4). Vers la fin d'avril, émeute à Paris et meurtre à l'hôtel de Longjumeau, sur le Pré-aux-Clercs. Voilà comment les triumvirs entendaient la conversion et la pacification de la France : ce qu'ils voulaient, c'était la paix des tombeaux !

Mais revenons à Beauvais. Les causes de l'émeute y furent les mêmes qu'à Paris et autres lieux. Sur la consigne donnée à Fon-

(1) Mémoires-Journaux du Duc de Guise, à la Bibliothèque Nationale. — Manuscrits venant de Colbert.

(2) Michelet, *Histoire de France, Guerres de Religion*, p. 245.

(3) Henri Martin, *Histoire de France*, tome X, page 80.

(4) Michelet, *Guerres de Religion*, pages 245 et suivantes.

tainebleau, le clergé marcha comme un régiment ; entre autres, Cornet, curé de Saint-Sauveur, et Pastour, curé de Sainte-Marguerite, prêchèrent toute la semaine avec une violence à peine déguisée contre leur évêque, et les termes d'apostat, traître, nouveau Judas ne lui furent pas épargnés. Faisons la part de chacun : Odet commit une imprudence ; et, au lieu de faire modestement, simplement la Cène, soit à Merlemont, soit en son château de Bresle, il la célébra, le lundi de Pâques, dans une chapelle de son palais épiscopal de Beauvais, au vu et au su de toute la ville. Par là, il compromit la cause qu'il voulait servir, et il exposa la communauté réformée à de graves périls. En effet, à peine la nouvelle de la Cène de Mgr le cardinal fut-elle répandue, que la ville tout entière fut en rumeur. Il ne fallait qu'une étincelle pour déterminer l'explosion de la fureur populaire.

La procession du lundi de Pâques la fit jaillir.

Le curé de Sainte-Marguerite passe, avec la procession de sa paroisse, devant la maison d'A. Fourré, au moment où celui-ci faisait le culte avec quelques protestants. Le chant des Psaumes scandalise les gens de la procession. Les litanies romaines irritent les réformés et troublent leur culte. — Des injures sont échangées entre le maître d'école et le curé de Sainte-Marguerite. — Cependant, le conflit n'avait pas été plus loin, et la procession avait continué son chemin jusqu'à l'Hôtel-Dieu. — C'est alors que, par un motif inqualifiable, le Pastour fait un retour offensif contre la maison de Fourré et engage une lutte corps à corps, qui fut le signal d'un massacre général. Mais laissons la parole aux témoins oculaires (1).

Procès-verbal fait pour l'émotion populaire des jours de Pâques (2).

« Le lundy 7^{ème} jour d'Avril, l'an 1561, lendemain de Pâques, heure de 6^h du soir nous Maire et pairs de la ville de Beauvais, estant advertis que quelques gens estaient au devant de la maison d'un nommé Jehan de Bury, demeurant sur le Marché (3) du dit Beauvais nous serions transportés en l'hostel de la dite Ville; et y estant, aurions vu quelque nombre de gens jettant pierres contre la maison du dit de Bury; avec clameurs, à cause d'un homicide que l'on disait avoir été commis par le dit de Bury, estant dans sa maison.

« Or ce que nous nyant, aurions délibéré d'en advertir Monseigneur le

(1) G. Hermant, tome III, l. XII, c. 24.

(2) Délibérations de la Commune de Beauvais. Séance du 8 avril 1561. Registre BB, 19, dernier folio.

(3) Aujourd'hui, la place Jeanne-Hachette.

révérendissime cardinal de Chastillon estant en son hostel épiscopal (1) du dit Beauvais ; et estant parvenus près le dit hostel épiscopal aurions encore trouvé un grand nombre de gens estant alentour d'un homicidé gisant sur le pavé, que l'on disait estre M^{re} Adrien Fourré, prestre. Et nous entrés dans la court du dit hostel, en laquelle estant, près le peron du dit lieu sur les degrés, aurions trouvé le dit Seigneur révérendissime accompagné d'aucuns prothonotaires et gentilshommes, faisant par nous entendre au dit Seigneur les dites assemblées inopinées et soudaines ; dict que de notre part nous présentions pour, par son advis, nous employer à notre pouvoir, pour faire cesser telles assemblées. Lequel S^r Rév^{issime} nous aurait fait response, que nous prioit de travailler à rompre telles assemblées ; et pour cest effet, eussions à prendre forces avec gens et armes, de telle sorte que la force nous demourast. Suivant ce, et pour exécuter le vouloir du dit S^r aurions mandé les archers, harquebuziers et arcbaestriers.

« Et cependant, sortant hors du dit hostel épiscopal, aurions été advertis que le dit de Bury s'estait réfugié ès prisons du dit hostel épiscopal, et que partie des personnes qui avaient suivi iceluy estaient dans la rue Cul-de-Fer (2), paroisse S^t Gilles, en la maison de Pierre Trenchant, estant auprès de laquelle maison, et au dessus de l'Eglise S^t-Michel, aurions aussy trouvé assemblée de gens entre lesquelles estoit le M^{re} exécuteur des hautes œuvres du dit Beauvais, garny d'une épée rude en sa main, et d'une dague en sa ceinture, la quelle dague et épée aurions prins et saisi. Et ce fait, allé dans la maison du dit Trenchant, au devant de la quelle aurions trouvé la femme du dit Trenchant dans le ruisseau par terre, ensanglantée. Autour de la quelle y avait plusieurs personnes à nous incongues criant hautement que icelle n'avait été le jour de Pasques à l'Eglise et qu'elle sentait mal de la foy.

« Et pour obvier à la fureur du peuple, estant en grand nombre, aurions levé icelle disant qu'ils eussent à leur contenir et que fallait procéder par justice, non par voie de fait ; et que la pgnition serait faicte d'icelle, que pour cest effet, la mesnerions ès prisons. A nous estre impossible de pouvoir prendre aucuns du dit peuple pour la multitude d'iceluy, et que n'avions aucunes forces, estant S^h. du soir et plus.

« Et ayant mis icelle femme ès prisons, aurions adverti le dit S^r Rév^{issime} du dit fait, qui nous auroit dit que nous aurions bien procédé d'emprisonner la dite femme pour seureté de sa persónne ; et que la nuit eussions à mettre gens par la ville pour obvier à émotion. Et pour ce faire, nous serions transportés en l'hostel de la dite Ville. Estant auquel, voyant quelque feu au Marché du dit Beauvais, nous interrogeant d'iceluy, nous fut fait response que c'estoit le corps du dit Fourré qui auroit esté bruslé pendant que vacquions aux choses cy-dessus. Et pour faire retirer le monde dans leurs maisons, aurions fait

(1) Aujourd'hui, le palais de Justice.

(2) Aujourd'hui, la rue de l'Ecu-de-Fer.

publier à son de trompe que chacung eût à soy retirer en son logis. Et tost après, accompagnés des archers et arbalestriers, lors assemblés au dit Hostel de Ville, aurions fait le guet dans la dite Ville, et allé par les rues d'icelle, et continué toute la nuit pour obvier à tumulte. En quoy faisant, nous aurions aucun trouvé dans les rues, ni oy bruit dans la ville pendant la nuit. A cause de quoy nous serions retirés au poinct du jour dans nos logis.

« Et le lendemain mardy, 8^{ème} jour du dit mois, nous serions entre 5 et 6^h. du matin derechef assemblés au dit Hostel de Ville. Et à l'instant aurions été mandés par le dit S^{sr} Rév^{dissime} pour aller vers luy en son hostel épiscopal, ce que aurions fait. Et en luy référant ce que dessus, et la diligence par nous faicte, seroient venues en la chambre du dit S^{sr} Rév^{dissime} aucunes personnes qui auroient dit que on vouloit mettre le feu en l'hostel du dit Fourré. Quoy oyant par le dit S^{sr} Rév^{dissime} nous auroit dit que eussions à nous transporter au dit lieu, pour faire cesser et empescher que le feu ne fut mys en la dite maison; et aussi pour faire cesser le dit peuple, qui se vouloit esmouvoir contre iceluy qu'ils disaient mal sentir de la foy. Nous aurait le dit S^{sr} donné charge d'emprisonner les dites personnes, des quelles le peuple aurait mauvoise opinion, pour obvier au danger de leurs personnes.

« Et pour ce exécuter, accompagnés des dits archers et arbalestriers, avec aucuns regents du dit S^{sr} Rév^{dissime} nous serions transportés au devant de l'hostel du dit Fourré, au quel lieu n'y avait aucunes personnes assemblées. Aurions fait venir les voisins du dit Fourré, aux quels aurions fait commandement pour empescher que aucuns efforts fussent faicts dans l'hostel du dit Fourré, et que si aucunes personnes se assembloient, ils eussent incontinant à nous advertir pour y remédier.

« Et, en ce faisant, nous auroit été dict que aucuns ruoient pierres contre la maison Jehan Lescuyer, ayant une jambe de bois, au coing de la rue des Cuyrets, disant que le dit Lescuyer était noté et mal sentant de la foy. Et pour faire cesser tel fait, nous serions transportés au dit lieu accompagnés comme dessus; et n'aurions trouvé aucunes personnes assemblées. Et nous auroit été dict par la vefve Jacques Soufflier, que ceux qui s'estoient assemblés au dit lieu s'estoient retirés; et que le dit Lescuyer était en sa maison, et que le voulissions prendre pour mettre en lieu seur. Et de faict, iceluy Lescuyer, estant en l'hostel d'icelle vefve, seroit venu vers nous, le quel aurions prins et mené ès prison, pour seurté de sa personne. Donnant charge, en ce faisant, à M^{tre} Nicole Aux Cousteaux, procureur de la dite ville, et à M^{tre} Jehan Boulet, greffier du prévost d'icelle, de faire publier par les carfours d'icelle ville: que toutes personnes eussent à eux retirer, sans eux assembler par les rues et aultres lieux...

« Les Maire et pairs de la Ville, accompagnés de M^{tre} Nicole Tristan, lieutenant ^{gral} au baillage du dit Beauvais, arrestent de mesme Jehan

du Bout, locatif de Jacques Gorré (rue des Jacobins), et Jehan d'Amiens, painctre (en la rue dite); Pierre Trenchant (rue Cul de Fer) qui s'estoit réfugié au presbytère de S^t Gilles; et Anthoine Pillon, qu'on ramène ensanglanté à l'Hostel de Ville; tous menés ès prisons du Chap-pître pour seureté de leurs personnes...

« Ce fait, nous serions, accompagnés comme dessus, transportés au dit faubourg de S^t Jacques, estant auquel, outre l'Eglise de la dite ville et sur le chemin de Paris, aurions été advertis qu'un nomme Lois de Baillon estoit homicidé, et que son corps estoit en son hostel. Nous informant des voisins d'icelle, qui aurait fait le dit homicide, auroient répondu qu'ils n'en sçavoient aucune chose.

« Et, pour ce que plusieurs personnes, estant au dit fauxbourg, disaient que un nommé Jehan Medart dit du Bout estoit aussy homme mal sentant de la foy; et que le peuple illec vouloit rompre et entrer en la maison du dit Du Bout nous serions transportés au dit lieu et fait retirer le peuple. — En quoy faisant, seroient venues aulcunes personnes, qui nous auroient dit que le dit S^r Rév^{dissime} leur avoit chargé nous dire, que eussions à aller vers luy; ce que aurions fait et récité ce que dessus dit: que le peuple estoit retiré. L'avis du quel S^r Rév^{dissime} fut fait itérative publication à son de trompe et commandement à toutes personnes, d'eux serrer en leur logis, avec deffense d'eux assembler aux rues.

Et le dit jour, 1^h. de relevée, estant assemblés en l'Hostel de la dite Ville, le dit S^r Rév^{dissime} nous auroit mandé que le corps du dit de Baillon avoit été jetté par les fenestres et qu'on le bruslait au dit fauxbourg. Et que eussions à aller illec promptement pour faire estaindre le feu. Ce que aurions fait, et, estant au dit lieu de S^t Jacques, aurions trouvé le dit corps quasi entièrement bruslé, restant seulement partie des os du dit corps; et aurions fait estaindre le dit feu. Et pour sçavoir qui avait jetté le dit Baillon dans la rue bruslé, nous serions informés des voisins du dit Lois de Baillon, mesme de son beau-père, qui nous auroient dit et affirmé n'en sçavoir aucune chose; comme semblablement auroient fait plusieurs personnes illec estant.

« Ce fait, et le tumulte et esmotion cessés, nous serions retirés en l'Hostel de la dite Ville, pour nous informer comme seroient procédés tels faits. En quoy faisant nous auroit été dict, que ce seroit premièrement venu de la maison du dit Fourré, en la paroisse S^{te} Marguerite. Et pour en estre plus certains et connoitre la vérité du dit fait, aurions mandé Maître Eustace Pastour, curé de S^{te} Marguerite, lequel seroit venu au dit Hostel de Ville, nous disant que les choses susdites sont venues par le dit M^{tre} Adrien Fourré, au moien qu'il estoit homme de mauvoise vie, mal sentant de la foy, contemnant les Sacrements de l'Eglise, comme estoit le bruit commun, et que le lundy 7^{ème} jour du dit mois, 4^{heures} de relevée, après avoir esté à procession par le dit Curé, clergé et habitants de la dite paroisse S^{te} Marguerite à l'Hostel

Dieu de Beauvais; et qu'en passant par le dit Pastour curé par devant le logis du dit Fourré, dedans lequel estoient quelques personnes qu'il assembloit souvent fois, aucunes gens scandalisés.

Le dit Pastour entra en l'allée de la dite maison, estant en la quelle le dit Fourré, accompagné de Pierre Fourré son nepveu, se seroit efforcé tirer le dit Pastour dans la dite maison, des mains desquels il s'est échappé et sorti de la dite maison. Disant par le dit Pastour que, estant en la rue, le dit Fourré seroit monté à son grenier, jettant plusieurs pierres et cailloux, un nommé Guillaume Hémet, peigneur de laine fut blessé. Ce voyant plusieurs personnes, illec estant, dont à présent il n'a connaissance, auroient jetté des pierres contre la dite maison. De la quelle et par derrière, seroient sortis les dits M^{re} Adrien, Pierre Fourré, Jean de Bury, Nicolas Lyon, et aultres qui furent poursuivis par plusieurs personnes à tous incognues; des quelles depuis il auroit entendu que le dit Fourré estoit homicidé, et le dit Bury blessé. Nous disant par le dit Pastour que pour vérification des choses de susdites ensemble, du contemnement que foisoit le dit Fourré de la messe et des saints, que Jacques Malingre, Nicolas Millet, Loïs de Linière, Jehan Mareschal, etc., en scauroient parler. Ce fait se seroit le dict Pastour retiré du dit Hostel de Ville.

« Et nous, Maire et pairs dessus nommés (1), serions derechef transportés au dit hostel épiscopal, nous présentant au dit Seigneur Révérendissime pour entendre son vouloir. Par l'advis du quel, aurions encore mandé les archers et archalestriers, pour eux trouver au dit Hostel de Ville en armes, eux avec nous faire le guet dans la dite Ville, ce que aurions fait; et ne se seroient aucunes personnes eslevées, ni fait émotion.

« Et tout ce que dessus certifions par nous aussi avoir esté fait et rapporté comme dessus (2). »

(Suite.)

G. BONET-MAURY.

BIBLIOGRAPHIE

L'ENFER. SATIRE, dans le goût de la *Confession de Sancy* d'Agrippa d'Aubigné, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit conservé à la Bibliothèque de l' Arsenal parmi les papiers de Conrart,

(1) Jehan Paumart, maire; Pierre Aubert, Seigneur de Condé; François d'Auvergne, nagnères maire; M^{re} Pierre de Nully; Jehan de Catheu; Nicolas Loisel, Jehan Mollet, Eustoce Delacroix et Picard, pairs.

(2) Le dit procès-verbal est signé de la main du greffier des secrets Larchonneur.

avec une Notice préliminaire, des éclaircissements et des corrections, par M. CHARLES READ. — Paris, librairie Jouaust (N° XV du *Cabinet du Bibliophile*).

L'opuscule inédit que M. Charles Read vient de mettre en lumière est une *actualité* de l'an 1609, *de omnibus rebus et quibusdam aliis*; une satire beaucoup moins cynique heureusement, mais très-spirituelle et très-amusante des hommes et des choses du moment, pour la dernière année du règne de Henri IV. « La date est mémorable, » ainsi que le remarque l'éditeur.

« Qui pouvait, ajoute-t-il, connaître comme d'Aubigné tous les sujets divers dont parle, en gentilhomme lettré, l'auteur de l'*Enfer*, particulièrement ces choses de la Cour et de l'Etat, ces affaires des grands et du peuple, de la *Huguenotterie* et du *Jésuitisme*? Qui pouvait, hors lui, écrire de ce ton et de ce style? *pasquiller* avec cet esprit les personnages marquants qu'il ne portait point en son cœur?... »

Entre autres scènes caractéristiques, citons celle du duel qui, suivant la mode du temps, a lieu (*en enfer*) entre M. de Bauves, fils de Du Plessis-Mornay, et le comte de Laval, ce fils de d'Andelot, ce neveu de Coligny, que les jésuites avaient circonvenu et fait abjurer (p. 12) (1) :

« Il faisoit assez pasle en ce pays-là ; car le Soleil y est toujours comme eclipsé, de sorte qu'à peine j'aperçus à deux cents pas de moy, deux jeunes hommes qui se battoient fort oppiniastrement avec espées de l'autre monde qui sont plus longues que les nostres, mais d'une trampe toute autre, n'estant employées qu'à fendre le vent. J'accours en ce lieu et y parvins à grosse haleine, pour séparer ceste folle jeunesse, que je jugeay bien du premier coup estre françoise, seulement par ceste animosité tant badine, et pour le plus souvent affectée. Et de faict, je cogneus à l'approche que c'estoit le jeune comte de Laval qui se battoit contre le fils de M. du Plessis. Je redouble incontinent ma course, tant pour leur baiser les mains, que pour les séparer, me doutant assez que leur querelle estoit causée par la diversité de Religion, et m'estoit bien advis qu'ils avoient assez faict de mourir chacun une fois pour son party. — « Qu'est-ce, dis-je, Messieurs, ne vous lasserez-vous jamais d'espandre le sang français? Ne voyez-vous pas le dommage que porte ceste damnée coutume qui flétrit tant de belles espérances, et ne donne pas loisir à nostre jeune noblesse de laisser mûrir les fruitz qu'elle doit à Dieu et à son roi? » Je les vis un peu esbranlez, tant de ma venue, que de ma parole ; ils me cognoissoient grand homme de bien, et n'espéroient rien moins de moy qu'une bien aspre réprimande ; me servant donc sagement de leur crainte, je taschay, devant que les embrasser, de leur faire appréhender les jugemens de Dieu, avec une bonne ré-

(1) Il trouva, l'année suivante (30 décembre 1605), une mort glorieuse en Hongrie. Il était à peine âgé de vingt ans. En lui s'éteignit la branche d'Andelot.

solution de vivre en gens de bien après leur mort. — « C'est à vous, Messieurs, dis-je, de faire la leçon aux autres, ayant hanté depuis nauvères en ces lieux tant de braves capitaines qui ont tenu leur honneur aussi cher pour le moins que vostre noblesse française. N'avez-vous pas vu icy un Marius, un Sylla, un César, un Pompée, un Philippe, un Agésilaüs, un Darius, un Alexandre? Se sont-ils battus en duel pour faire preuve de leur vaillance? Qui a jamais reproché à Auguste d'avoir refusé le cartel d'Antoine, luy mandant que s'il estoit saoul de vivre, il allast chercher d'autre bourreau pour le faire mourir? D'où vient ceste coutume, pensez-vous, sinon des nations barbares qui n'avoient pour loy fondamentale que la rapine et violence, lesquelles venant du Septentrion, et ayant comme par soudains orages brouillé le serein de nos ayeulx, ont empiété les Gaules, et faict distiller à la longue quelques mauuaises humeurs sur les plus propres à recevoir l'impression du cautère, dont la principale marque est le duel qui imite au plus près la façon de faire des bestes les plus farouches? Ces démons homicides qui n'estanchent jamais leur soif que par un continuel espanchement de sang, sont les Legislatteurs de ce bel Edict du point d'honneur; car ayans veu la coutume antienne descritee de se defaire soi-mesme pour sortir des afflictions, et, comme dit le poëte, de se tuer soy-mesme de peur de mourir, ils ont finement substitué à la furie des Anciens, cette rage moderne du duel pour ne rien perdre de leur curée. Et quelle manie plus digne d'estre enfermée que de faire juge de vos différens, ou un soleil qui vous esblouira la vue, ou une pierre qui se rencontrera à vostre desmarche, ou deux poulces que l'espée de vostre ennemi aura davantage par dessus la vostre, ou la disposition en laquelle vous vous trouuez ce jour-là, et mille autres hazards auxquels un homme sage ne feroit pas un sol? Et vous y osez coucher de vostre vie! Encores seriez-vous supportables si tousjours le plus juste ou le plus vaillant l'emportoit, et que quelque raison voulût conduire une si enragée folie; demandez-en des nouvelles au pauvre Nantouillet. Je m'assure qu'il voudrait torcher les bottes du Comte de Saulx trois fois le mois, et n'avoir jamais eu en teste une si funeste et abominable manie... » La parole me croissoit en la bouche sur un si abondant sujet; mais j'appergus que ces messieurs estaient en eau, et y avoit danger de pleurésie s'ils ne changeoient de chemise, cela me fist couper plus court: je m'approche, je les embrasse, puis leur demande des nouvelles, où ils estoient logés: « Pour moi, je loge en ce Collège des Jesuittes, me dit le Comte, montrant du menton une maison assez proche. » — « Et moy, dit Monsieur de Bauves, à l'enseigne de l'*Escu de Genève*, joignant le quartier de Monsieur de Bèze. » Nous prismes tous trois la route du Collège des Jesuittes, car c'estoit aussy le chemin de Monsieur de Bauves. Et cependant Monsieur de Laval me disoit qu'à la vérité il recognoissoit l'énormité du duel, mais que ceux qui le permettoient en debuoiert porter le blasme, et non ceulx qui, par un debuoir quasi nécessaire,

l'entreprenoient. « C'est folie, dist-il, de publier tant de loix ; une seule bonne parolle du législateur porterait un coup plus asseuré que tant de vains et inutiles Edicts. Si on voyait ceulx qui se précipitent au combat rebutez du maistre, estimez sots et non vaillants, infâmes et non généreux, il n'y auroit point de presse à rüiner sa fortune, et vous assure que cela feroit plaisir à beaucoup qui vont sur le pré, froids, tremblants et à contre-cœur, qu'ils ne s'y trouvent que par bienséance ; mais hélas ! que fera nostre noblesse tant jalouse de sa réputation, puis que la Chambre, le Cabinet, le Secret, le Public, laisse toujours échapper quelque parolle qui descouvre qu'on mesure le courage à ne point endurer d'affront, et la valeur à prendre la vengeance de soy mesme ? » — « Laissons cela, dis-je, Monsieur, et me dittes comment vous vous trouvez ici ! » — « Voire, mais contez-moi plustost des nouvelles de Madame la Mareschalle ma mère, et avec quelle patience elle a supporté ma perte ? (1) » — « Monsieur, luy dis-je, elle a fait le debuoir d'une bonne mère, et croy que parmy ses larmes son affection l'a conduite à dire quelques *Requiescat in pace* entre ses dents, de peur que Messieurs de Vitré ne l'entendissent ; aussy la *Consolation* que Nerveze a fait imprimer luy a fort servy ; il est bien vray que tout le monde dit que cet escrit-là ne vaut rien, mais Nerveze luy mesme m'a asseuré que c'estoit une pièce extremement bien faite. » — « Et vous, dis-je, Monsieur de Bauves, avez-vous ouy nouvelles de Monsieur vostre Pere depuis vostre partement. » — « Oui, dit-il, Dieu mercy, j'en entends tous les jours par quelques marchands de la religion qui ont traffic icy, entre autres un Ministre m'apporta dernièrement ce liuret qu'il intitule ses *Larmes* (2). » — « Et que vous en semble ? » — « Certes, dit-il, il me loïe trop, j'en suis tout honteux. » — « Aussi sont, dis-je, tous ceux qui le lisent ; mais patience, on luy donneroit congé de tout dire, ne fut-ce qu'un procès qu'il auroit perdu..... »

CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Avril 1873. — M. le pasteur Bost, de Verviers, envoie une trentaine d'ouvrages anciens, parmi lesquels nous signalerons la *Theologia Dogmatico-Polemica*, de Seiler ; le *Christianisme prouvé par le raisonnement*, de J. des Champs ; le *Tableau de la conduite du chrétien*, par Roques ; les *Argumens et Réflexions sur les livres de la sainte Bible*, Neuchâtel, 1720, et plusieurs sermonnaires, entre au-

(1) « Madame de Laval espousa en seconde nopce M. le mareschal de Fer-vaques. » (*Note du ms.*)

(2) « Ce liuret n'estoit guères beau. » (*Note du ms.*) Voir sur Philippe de Bauves la touchante notice de M. Gaufrès, *Bull.*, t. XVII, p. 332 et 357.

tres ceux de La Treille, Amsterdam, 1727; Roques, Genève, 1734; Bertrand, 1756 et 1773; Pierre de Joux, Genève, 1804; plus un Recueil de Discours prononcés dans les Eglises du Refuge de Hambourg, Hanau et Offenbach. Le pasteur de cette dernière colonie, *E. Jassoy*, ne figure pas dans la notice consacrée à sa famille par la *France Protestante*. M. le comte de Clervaux ajoute à la série des Méreaux, ceux des Eglises d'Aigonnay, Beaussais, Celle et Saint-Savinien, sous le nom de Port-Charente.

Mai 1873. — Le protestantisme parisien avait perdu, le 28 mars, un de ses représentants les plus distingués, M. P.-A. Labouchère. Descendant d'une de ces familles de réfugiés qui, préférant l'exil à l'abjuration, ont porté avec honneur à l'étranger des noms français; artiste dont le pinceau élégant et sérieux reproduisait de préférence les épisodes de la Réforme, amateur et bibliophile éclairé, toujours à la recherche des éditions originales, des médailles, des autographes dans lesquels revivent les lumières et les hommes du passé, M. Labouchère n'avait jamais cessé de témoigner à notre Société son sympathique intérêt. Il a songé à elle dans son testament et c'est de lui que la Bibliothèque a reçu son premier legs. Ce legs est d'une importance exceptionnelle. Les 185 ouvrages, les belles médailles qui le composent, renfermés par les soins de Madame Labouchère, dans une vitrine spéciale que surmonte le nom du bienfaiteur, forment l'un des fonds dont nous publierons le catalogue. Bornons-nous aujourd'hui à quelques titres, qui ne pourront donner qu'une faible idée des richesses de cette collection.

En première ligne, un exemplaire des Aphorismes de Vadian, dont presque toutes les pages portent des notes de la main de Luther; l'Histoire des poètes de Gyraldi avec annotations autographes de Mélanchthon, et une Vie de ce réformateur, par Camérarius, avec remarques et signatures autographes de Peucer, Creuciger et Xilander, auquel le volume a appartenu. Une splendide Bible latine, Venise, 1469; la Summa Angelica, par F. Angelum de Clavazie, Venise, 1492; la Bible de Simon Vostre, 1512, représentent l'époque antérieure à la Réforme: ses débuts et ses premières luttes revivent dans les sermons de Jean de Eck, Ingolstadt, 1531; dans la vie de Tetzels, les œuvres de Staupitz, de Carlostadt, d'Ulrich de Hutten, de Brentzius, d'Œcolampade, et dans les nombreuses éditions originales d'écrits de Mélanchthon et de Luther. Entre beaucoup d'autres, le Tessaradecas, Wittenberg, 1520, et un sermon sur les souffrances de Christ, 1519. Parmi les multiples éditions des ouvrages d'Erasmus, se trouve un poème peu connu, en l'honneur

de sainte Geneviève. Notons encore des opuscules de Zwingle, les Pasquilli de C. Sec. Curione, 1544; un exemplaire *non coupé* « de omni artificio disserendi atque tractandi summa, » ses lettres réunies aux œuvres d'Olympia Morata, Bâle, 1570; des Traités de Bullinger et une Liturgie (Kirchenordnung) de Strasbourg, 1603.

Sur la Réforme française; en première ligne, la rarissime « Histoire de la vie et de la mort de M. Jean Calvin, fidèle serviteur de J.-C., prise de la préface de Théodore de Besze aux commentaires dudit Calvin sur Josué, Genève, 1565; » Commentaires de Calvin sur le livre de Josué, avec préface de Th. de Bèze, Genève, 1565; Réponse de Baudoin à Calvin, Genève, 1562; Poésies de Th. de Bèze, éditions de 1569 et de 1577; Poésies de Clément Marot, 1573; Lettres et discours de Ramus, 1577; Psaumes de David avec musique, 1675; Dialog. quo multa exponuntur quae Lutheranis et Hugonotis Gallis occiderunt, Orange, 1573; Vie de Coligny, par J. de Serres; Mémoires de Castelnau, de Mornay, de Sully; Histoires de Matthieu, Davila, J. de Serres et La Planche.

Parmi les volumes anglais ou imprimés en Angleterre, les œuvres de Bacon et de Morus, la traduction de la Vie de Cath. de Médicis, de celle de Coligny, sous le nom de « Jasper Colignie Schatillion, » 1573, du « de Furoribus Gallicis, » du Traité de l'Eglise, par Ph. de Mornay, en caractères gothiques, Londres, 1580; de l'histoire des Vaudois, de Boyer; des Provinciales, Londres, 1687. En outre, « *A pattern of Popisti peace,* » Londres, 1644, rare petit volume sur la Saint-Barthélemy; plusieurs plaquettes sur l'époque de la Révolution d'Angleterre, dont un sermon d'Ol. Cromwell; le Calvinus Redivivus, Londres, 1673, et la Clé des Prophéties de Marion et des autres Camisards, 1707.

Enfin parmi les livres à figures, les Emblèmes d'Alciat, Anvers, 1581; d'Otto Vaenius, Amsterdam, 1684; d'Antoine Faye, Genève, 1610; les Pie Desiderie, Anvers, 1628; le Théâtre de la cruauté des hérétiques, Anvers, 1588; les icônes de Reusner, Strasbourg, 1590; les portraits de Verheiden et l'« Apocalypsis insignium aliquot Heresiarcharum, Lugd. Batav., 1608. » Des portraits détachés enrichissent aussi plusieurs volumes de cette magnifique collection.

Juin 1872. — Don considérable de M. le comte Delaborde, vice-président de la Société, où se trouvent, à côté d'ouvrages plus ou moins exclusivement protestants, toute une série de jurisprudence précieuse à consulter dans les questions des cas de conscience, du droit ecclésiastique, des rapports des cultes avec l'Etat, ressources qui jusqu'ici nous faisaient entièrement défaut.

Dans la première catégorie figurent : « Les Œuvres de Sleidan, qui concernent les Histoires qu'il a écrites, in-folio, Genève, Crespin, 1566 » (non cité dans Brunet); la Chronique de Hollande, de Gons-hœven, Dordrecht, 1620, et l'Histoire des Provinces-Unies de Wic-quefort, la Haye, 1743, 2 vol. in-fol.; l'Histoire ecclésiastique d'Alb. Crantzius, Bâle, 1519; les Histoires de Villani et de Giannone; les Ellys Tracts, Londres, 1767; une Dissertation de Saumaise; les Controverses eccl. des X^e, XI^e et XII^e siècles, par Ell. du Pin, et cette curieuse Institution de la Religion chrétienne, Brême, 1713, in-8, nouvellement traduit par Ch. Icard, sur l'édition originale latine, « afin, » ne craint-il pas d'ajouter, « de tirer enfin ce merveilleux ouvrage de ce vieux françois (barbare et étranger), où il demeure comme enseveli. »

Toute une portion de notre histoire, et ce n'est pas la moins importante, est contenue pour qui sait la chercher dans la *Collection des Procès-Verbaux des Assemblées générales du Clergé de France, depuis l'année 1560 jusqu'à 1775*, rédigés par ordre de matières et réduits à ce qu'ils ont d'essentiel, Paris, 1747 à 1778, 9 vol. in-fol., suivis du *Rapport de l'Agence*, contenant les principales affaires du Clergé de 1780 à 1785. Ces recherches mêmes sont singulièrement facilitées par les deux Tables qu'on a rarement la bonne fortune de rencontrer; l'une, *Abrégé du Recueil*, 1764, l'autre, *Table raisonnée des matières*, 1780.

Nous placerons dans la division législative quelques études sur la question souvent controversée de l'intérêt et du prêt d'argent au point de vue moral et religieux. « Examen et Réfutation des Réflexions sur le prêt de Commerce, par le R. P. Auguste, Vire, 1775; » *Traité de la pratique des billets et du prest d'argent*, par « un Docteur en théologie » qui s'est attaché à préciser le vrai sens de l'Écriture sainte à ce sujet et les décisions des papes et des conciles; *Instructorium negotiantium* du frère Lopez, Salamanque, 1689. Le pouvoir de judicature souveraine que s'attribue le siège de Rome se révèle dans *Guther De veteri Jure Pontificio Urbis Romae*, Paris, 1612; *Bernini, Il Tribunal della S. Rota Romana*, Rome, 1737; *Don J. de Quaregna, Della politica o regolata podesta della Giuridizione della Chiesa*, Turin, 1783. On en retrouve les traces dans cet empire des mers, partagé par le pontife entre les Espagnols et les Portugais et dont les *Curia Filipica*, Madrid, 1737, et les *Ordonnances de Bilbao*, 1760, ne laissent pas de refléter l'empreinte.

Les *Statuts de la cité d'Avignon*, en latin et français, Avignon, 1698, présentent le tableau complet de l'administration d'une ville

papale au cœur de la France. Nous y glanons ce passage : « Nul Juif ni Juifve ne sortiront de la Juifverie, depuis le mercredi saint jusques à la 2de feste de Pasques inclusivement. »

Parmi les recueils plus étendus, citons la *Bibliotheca realis Juridica*, de Martin Lipenius, Leipzig, 1757, où les *Res religiosae* occupent une grande place ; la Collection des Décisions nouvelles, par Denisart, 1763 ; nous y relevons entre autres articles qui nous concernent, au chapitre sépultures, le refus d'un curé de Paris, en 1696, d'accorder la sépulture ecclésiastique à de prêt. Luthériens. N'insistons pas sur l'intérêt qu'offrent la Collection des Lois de 1788 à 1824, par Duvergier ; la Table des Arrêts de la Cour de Cassation et le Traité de droit administratif de Dufour : la question des cultes en général, et des cultes protestants en particulier y est soulevée et élucidée à de fréquentes reprises.

A ces volumes nombreux qui représenteront si fidèlement au sein de notre Bibliothèque l'esprit du généreux donateur, Madame la comtesse Delaborde a bien voulu en joindre un plus rare encore ; les Emblèmes ou Devises chrétiennes de Georgette de Montenay. Il porte en tête l'image de l'ingénieur et gracieux auteur, demoiselle d'honneur de la reine Jeanne d'Albret.

UN DES BIBLIOTHÉCAIRES.

NÉCROLOGIE

M. J.-L. LE FORT. — M. LE PASTEUR J. SOHIER

Ce n'est pas sans tristesse que nous voyons disparaître chaque année quelqu'un de ces amis de la première heure, qui furent pour ainsi dire les témoins de notre Société naissante. De ce nombre était le vénérable M. J.-L. Le Fort-Mestrezat, ancien conseiller d'Etat, et ancien président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, qui s'est paisiblement éteint, le 13 janvier dernier, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, laissant un souvenir aussi doux que profond à ceux qui ont eu le privilège de le connaître, c'est-à-dire d'apprécier son grand savoir, sa rare obligeance, et l'urbanité toujours jeune et charmante dont il possédait le secret. Ce fut M. le Fort qui, le 26 janvier 1853, transmit à notre Société, fondée peu de mois auparavant, les vœux sympathiques de la

Société genevoise, sa sœur aînée. Il demandait en même temps à être inscrit parmi les abonnés du *Bulletin*, dont il a été le lecteur assidu jusqu'à ses derniers jours. (Voir sa lettre, *Bull.*, t. I, p. 342.)

C'était aussi un ami de la première heure, que le pasteur Jean Sohier, de Nantes, rappelé subitement à Dieu, le 8 novembre 1873, après un ministère actif de plus de quarante ans. *Le Christianisme au XIX^e siècle* du 23 janvier contient une touchante notice sur ce serviteur du Christ, qui n'a pu se soustraire dans la mort à l'éloge auquel il se déroba toujours de son vivant. C'est d'une bouche catholique que sont tombées, sur le cercueil du pasteur réformé, ces paroles qu'on aime à reproduire comme le plus bel hommage à sa mémoire : « Depuis vingt-six ans, a dit le premier magistrat de la cité, M. Sohier exerçait son ministère à Nantes. Depuis vingt-quatre, il m'était personnellement connu, et je puis dire que tout ce temps n'a été pour lui qu'une suite non interrompue de bonnes œuvres dissimulées dans l'obscurité d'une vie modeste. » On n'ajoute rien à de tels témoignages ; ils peuvent se passer de tout commentaire.

J. B.

P. S. — L'appel contenu dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 47, a été entendu. Que les deux généreuses donatrices nimoises, Mesdames Roussy et Germain, nous permettent de leur offrir ici l'expression de nos remerciements.

ERRATA

On nous signale dans l'article de M. le professeur Nicolas, *Bulletin* de décembre 1873, quelques erreurs typographiques :

Page 564, à la 2^e ligne du titre : 1792 au lieu de 1793. Page 569, 23^e ligne, *Bérauld* au lieu de *Béraud*. Page 571, 4^e ligne, *Sonis* au lieu de *Louis*; 7^e ligne, *Marie* au lieu de *Maria*; 11^e ligne, *M^e* pour le second *M*. — En général, quand deux M se suivent, le premier est *M^r* (Monsieur), et le second *M^e* (maître).

Dans le *Bulletin* du 15 janvier, page 11, ligne 11, lisez : *je répugne*; et page 9, ligne 6, lisez : *Zurkinden*.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

UN MAGISTRAT BERNOIS DU XVI^e SIÈCLE (1)

A la généreuse revendication des droits de la conscience, venaient se mêler pour Zurkinden de sérieuses préoccupations administratives et politiques. Nommé en 1551, secrétaire de la chambre des finances, et commissaire général des fiefs dans le pays Romand, il eut à diriger une des opérations les plus longues et les plus difficiles, la liquidation de la faillite d'une maison souveraine dont l'origine se perdait dans la nuit des âges. « Aux lieux où la Sarine sort en longs plis du sein des Alpes, s'élève sur une colline détachée des monts, le château des rois pasteurs de la Gruyère. On avait de tous temps vanté l'hospitalité de ces princes plus que leur économie. Leur foyer avait été construit de manière à ce qu'on pût y rôtir un bœuf entier. On prenait place au banquet dans une salle spacieuse où les sièges, hauts de trois pieds, se trouvaient taillés dans l'épaisseur des murs. Là, paraissaient les Corbière, les d'Aigremont, les Cléry, les

(1) Voir le *Bulletin* du 13 janvier, p. 2.

Court, les Saint-Germain; auprès d'eux, la beauté. Les chants et la tradition du pays ont conservé le souvenir de la belle Luce d'Albergeux, l'amie du comte Jean III... (1) » Lorsqu'en 1539, Jean alla rejoindre ses pères, il eut pour successeur le comte Michel, le plus beau chevalier de son temps; mais il en était aussi le plus prodigue. Héritier d'une succession déjà obérée par de nombreux emprunts, il continua gaiement un système qui devait le mener à sa ruine. Berne et Fribourg étaient ses principaux créanciers. En dépit de l'opposition du roi de France sous le drapeau duquel le comte Michel venait de combattre à Cérises, ils se firent adjuger son héritage. Le dernier descendant des princes qui avaient régné onze cents ans sur la Gruyère, dépouillé de tout, n'ayant pour vivre que la dot de sa femme, Madeleine de Miolans, alla cacher sa honte en Espagne (1551).

Le partage d'une aussi riche dépouille ne devait pas s'accomplir sans peine. Berne et Fribourg y procédèrent méthodiquement, au moyen de commissaires versés dans les coutumes et les lois du pays. Zurkinden fut du nombre, et sa haute expérience, sa rare équité, trouvèrent plus d'une occasion de se déployer dans le règlement des difficultés sans nombre que suscita une opération financière aussi compliquée. Gruyère demeura aux catholiques seigneurs de Fribourg, et ne fit que changer le nom de son souverain. Rossinière, le Château d'Ex, Rougemont et le Gessenay, échurent à Berne, qui acquit en outre les droits des anciens ducs de Savoie sur Oron. Ici, comme dans le pays de Vaud, une révolution religieuse devait être le corollaire de la révolution politique. Mais ce ne fut qu'à la longue que les anciens sujets des princes de Gruyère se détachèrent de la foi de leurs aïeux pour adopter les rites plus austères de la Réforme. Mieux que personne, Zurkinden dut comprendre leurs regrets et adoucir par de sages ménagements la transition entre l'état ancien et le ré-

(1) Vulliemin, *Hist. de la Confédération suisse*, t. XI, p. 330.

gime nouveau. Il ne fallut pas moins, pour le faire accepter, que la douceur persuasive de ministres tels que Haller et Viret (1).

L'an 1555, signalé par la défaite du parti des libertins et son expulsion de la république calviniste, vit éclater d'assez graves mésintelligences entre Berne et Genève. Elles se manifestèrent particulièrement dans les négociations pour le renouvellement de l'alliance entre les deux cités, dont le maintien semblait nécessaire à l'affermissement de la Réforme dans la Suisse française. Zurkinden déplora ces discordes, et se rendit l'organe des regrets éprouvés par les meilleurs citoyens de l'une et de l'autre république. « Je m'étonne, écrivit-il à Calvin, qu'entre tant de nobles esprits qui sont l'honneur des deux villes, il ne s'en trouve pas un pour s'opposer énergiquement à une rupture. Ô temps, ô mœurs, oublieux des antiques vertus, la candeur et l'intégrité ! On verra donc les soupçons, les délais, les disputes, la calomnie et la haine, publique ou privée, achevant l'œuvre de la sédition et de la guerre civile, compromettre nos intérêts les plus précieux, sans rencontrer un obstacle ! Nos yeux nous sont-ils donc si chers, que nous n'aimions mieux arracher celui qui se ferme volontairement à la vérité ? Pour moi, j'en prends Dieu à témoin, je ne connais pas un motif qui puisse nous empêcher de renouveler une alliance scellée au nom du Christ, et pour notre mutuel salut, à moins que nous ne voulions les sacrifier aux plus futiles et misérables prétextes (2). »

« Rien ne pouvait mieux que votre lettre, répond Calvin à Zurkinden, adoucir mes douleurs. Il est superflu de vous dire quel coup ç'a été pour moi de voir s'évanouir l'espoir du renouvellement des traités. Il est des hommes ici, qui, pour me rendre odieux, osent soutenir le contraire. Mais quiconque

(1) *Ibidem*, p. 333 et suivantes. Longtemps le souvenir du comte Michel se conserva dans le pays. La nouvelle de sa mort fut un deuil public (1576).

(2) « Quæ, per Deum immortalem, causa est ut fœdera non civiliter tantum conserta, sed Christi Jesu verbo et nostra salute obsignata, tam indignis et levibus de causis convellantur ? » Zerkintes Calvinò. 14 februarii 1556. Msc. de Genève, vol. 114.

voudra examiner mes constants efforts pour maintenir l'alliance entre les deux villes, devra confesser, quels que soient ses sentiments personnels à mon égard, que je n'ai jamais rien tant redouté que les extrémités auxquelles nous sommes en ce moment réduits. Quand il s'est agi de régler les conditions, j'ai été appelé dans le Conseil. Peut-être vous étonnerez-vous de me voir mêlé à des affaires qui me conviennent si peu et qui ne me font que des ennemis. De même que je ne m'occupe qu'à regret et sobrement des choses de la politique, de même aussi je ne puis refuser mon concours, quand les circonstances l'exigent, et je suis si éloigné de cet esprit de domination que l'on m'attribue, que je vis comme un étranger dans cette cité(1)... Mais je ne cesserai pas d'agir de telle façon que vous reconnaissiez que le maintien des liens sacrés auxquels est attaché le salut de Genève, m'est plus cher que la vie (2). »

Le traité d'alliance, qui s'imposait comme une nécessité suprême, aux deux républiques réformées, fut renouvelé en 1558, sans rétablir l'harmonie entre Berne et Calvin, qui demeura toujours plus ou moins suspect à la seigneurie et au clergé bernois, dans la question sacramentaire. Le réformateur s'en souvint à son heure suprême, quand il laissa échapper ces graves paroles : « L'Eglise de Berne a trahi ceste-ci, « et m'ont toujours plus craint qu'aimé ; et je veux bien qu'ils « sachent que je suis mort en cette opinion d'eux qu'ils m'ont « plus craint qu'aimé, et encore me craignent plus qu'ils ne « m'aiment, et ont tousjours eu peur que je ne les troublasse « en leur Eucharistie(3). » Les rapports de Calvin lui-même avec Zurkinden ne furent pas sans éprouver de passagères altérations, notamment en 1558, quand se réveillèrent, au sein de la congrégation italienne de Genève, les débats sur la

(1) « Sed ego a gubernatione, quam illi me cupide rapere clamitant, ita abstinere ut sim peregrinus in hac urbe. » Calvinus Zerchintæ, 21 februarii 1556. Msc. de Genève, vol. 107 A.

(2) « Hoc sancto vinculo cui annexa est publica urbis nostræ salus, propriam vitam mihi non esse chariorem. » *Ibidem*.

(3) *Lettres françaises* de Calvin. (Dernier discours.) T. II, p. 579.

Trinité. L'exil ferma la bouche aux dissidents, parmi lesquels on remarquait le médecin George Blandrata (1). Zurkinden n'approuva pas Calvin, dans cette circonstance. Il le dit tout haut, et n'hésita pas à lui écrire : « Plus d'une fois vous m'avez paru trop rigide et trop dur ; je vous l'ai confessé librement. Il est vrai que je vous parais en retour trop doux et facile ; mais j'aime mieux pécher de la sorte que de tomber dans l'extrême opposé. Je ne suis pas tellement épris de moi-même, que je ne supporte volontiers vos censures, quoique fils de l'Helvétie, et citoyen d'une république fière et belliqueuse. La modération m'est conseillée par mon âge, par les exemples du Christ que je me plais à méditer, par les lois elles-mêmes dont il vaut mieux adoucir qu'aiguiser le tranchant (2). »

La réponse de Calvin trahit une secrète humeur à peine voilée par l'exquise urbanité du langage : « Si vous vous êtes proposé de raffermir par votre lettre une amitié qui vous semblait chancelante, je dois vous savoir gré d'une telle sollicitude sous peine d'encourir le reproche de rudesse et de barbarie. Vous me pardonnerez cependant de ne pouvoir considérer comme amis, ceux qui prenant fait et cause pour mes adversaires, s'étudient à me nuire publiquement... Quelqu'un me parlant, ces jours derniers, de la grande affection que vous avez pour moi, je me suis borné à répondre avec un sourire, que je ne me fais à cet égard qu'à l'expérience. Je n'ajouterais pas un mot de plus sur ce sujet, si je n'y étais en quelque sorte provoqué par votre lettre. Je n'ai nulle peine à excuser les torts, d'ailleurs légers, d'un homme de bien, qui fait profession de m'aimer, lorsque j'oublie chaque jour les graves offenses que me font mes ennemis de propos délibéré.

« Ils ont beau répéter que je suis un homme inexorable. Je me glorifie à bon droit de n'avoir jamais poursuivi per-

(1) Lettre au marquis de Vico, t. II, p. 210.

(2) « Visus es mihi, quod nunquam dissimulavi, nimis durus et rigidus ; ego forte tibi nimis lenis et patiens, quam in partem semper peccare malo quam in adversam, etc. » Zerkintes Calvino, idus junii 1558. Msc. de Genève, vol. 107 A.

sonne pour des injures particulières. Je suis, il est vrai, prompt à m'irriter; mais j'ai si peu d'indulgence pour ce défaut, que je travaille sans cesse à m'en corriger, avec peu de succès, je l'avoue. Il n'en est pas moins certain que lorsque, malgré mes services et mon innocence, les méchants ont mis tout en œuvre pour me perdre par leurs perfides machinations, il ne s'en est trouvé aucun à qui j'aie rendu la pareille, lorsque j'en avais le pouvoir et l'occasion. Vous ne m'accusez pas moins d'excessive rigueur, vous réservant le beau rôle. Mais vous vous trompez fort, si vous pensez que la douceur dont vous recherchez le mérite, est approuvée de tout le monde. Il est des personnes graves et modérées qui vous taxent de faiblesse, et qui regrettent de voir vos rares qualités ternies par ce défaut. Vous reconnaissez qu'il est juste, eu égard à la diversité des caractères, d'entretenir l'amitié par une mutuelle tolérance; mais ici vous me fournissez un trop légitime sujet de me plaindre en voyant que tous ceux qui m'accusent d'un excès de sévérité, trouvent, indistinctement, crédit auprès de vous, comme s'ils étaient innocents, et peuvent compter sur votre patronage, alors même qu'ils ne le seraient pas à vos propres yeux... Si vous avez plus de confiance en mes détracteurs qu'en moi-même, je n'ai plus qu'à me taire (1). »

La réponse de Zurkinden à Calvin fait singulièrement honneur à l'esprit tolérant, élevé, du secrétaire d'Etat bernois. Dans les controverses sur la Trinité, il n'a pas répudié la saine doctrine, mais il s'est souvenu des devoirs de la charité, supérieurs à tous les dissentiments dogmatiques. Il a protégé un homme déjà deux fois proscrit pour ses opinions, sans épouser sa cause (2). On n'hésite pas à le dire, dans ce fraternel débat entre le réformateur de Genève et

(1) « Quod si delatoribus magis credere tibi libet, obmutesco. » Calvinus Zerkintæ, 4 nonas julii 1558. Msc. de Genève, vol. 107 A.

(2) « Hominein servatum curavi, non causam. » Zerkintes Calvino, 9 julii 1558. Msc. de Genève, vol. 114. Il s'agit ici du célèbre jurisconsulte Matteo Gribaldi, seigneur de Farges, un des antitrinitaires italiens.

l'ancien préfet de Nyon, l'avantage demeure à celui qui écrit à l'autre ces lignes touchantes : « Souvenez-vous, vénéré père, de celui qui fut doux et humble de cœur. Songez aux préceptes qui ont servi de règle à notre vie depuis que nous avons appris à connaître le Christ, et pardonnez au moniteur importun qui vous censure parce qu'il vous aime (1). »

J'ai signalé ailleurs les rapports de Zurkinden avec Castalion, qui se vit près d'être appelé, sous ses auspices, à une chaire de l'académie de Lausanne (2). De puissantes inimitiés l'en écartèrent, sans rompre les liens qui unissaient l'intrépide défenseur des droits de la conscience à l'intègre magistrat qui avait dû plus d'une fois en déplorer la violation. Dans les loisirs de ses travaux administratifs et judiciaires, Zurkinden avait abordé l'étude de cette grande question, si peu comprise de son temps. Il avait même composé un *Traité de la tolérance* qu'il transmit à Castalion, avec prière de le communiquer à ceux de ses amis que préoccupait le noble souci de l'inviolabilité de l'âme dans ses rapports avec Dieu (3). Moins heureux que d'autres écrits inspirés par le même dessein, ce traité ne nous a point été conservé. On ne peut que regretter sa perte. Entre le *de Hæreticis* et le *Conseil à la France désolée*, il y avait place pour le généreux plaidoyer d'un magistrat qui doit être compté, lui aussi, parmi les champions de la sainte croisade dont le labeur n'a pas été vain, puisqu'il a contribué à préparer de meilleurs jours.

Les persécutions dirigées contre les réformés français dont le nombre allait croissant de plus en plus, devaient provoquer tôt ou tard la guerre civile. Le massacre de Vassy, suivant de si près la promulgation de l'édit de Janvier, en fut le signal. Zurkinden approuva la prise d'armes des protestants,

(1) « Memor esto humilitatis Domini nostri J. C... et parce importuno forte sed benevolo monitori. » *Ibidem*.

(2) *Nouveaux Récits du seizième siècle*, p. 154-155.

(3) « Mitto tibi scriptum meum de tolerantia malorum. Utere, judica, communica cui voles, et amicorum sententiam de eo communica. » Zerkintes Castalioni, 15 decembris 1560. Arch. eccl. de Bâle, t. II, p. 286. Il n'est pas interdit de croire que l'écrit perdu de Zurkinden a fourni peut-être une inspiration à Castalion.

et les soutint activement de son crédit dans les conseils de l'Helvétie. Il blâma même la lenteur de leurs chefs, consommant en stériles négociations un temps qu'il eût fallu employer à frapper un de ces coups, aussi rapides que décisifs, qui entraînent l'opinion : « Les affaires de France, écrivait-il, me paraissent fort incertaines. Sans doute, il faut se plier à l'humeur changeante de la reine mère. Mais qu'attendre d'une femme assiégée de tous côtés avec un royal enfant? J'aimerais mieux voir les Guises désespérant du succès de la guerre, se retirer volontairement, au lieu de tenter la lutte à main armée. On éviterait ainsi de nouvelles effusions de sang : il n'en a déjà que trop coulé! Mais je crains, à vrai dire, que nos frères ne se ruinent eux-mêmes par leurs temporisations. Je ne vois pas ce qui a pu les empêcher de se montrer en force dans le mois qui vient de s'écouler. Je suis loin de les accuser de mollesse, s'ils sont inférieurs en infanterie, comme on le prétend. Mais ils doivent se hâter de réparer ce déficit, car les chances de la victoire sont promptes à fuir, et nos efforts pour empêcher les cantons catholiques de se joindre aux Guises, jusqu'ici couronnés de succès, peuvent d'un jour à l'autre devenir impuissants. A moins d'obstacles insurmontables, il faut donc frapper un grand coup avant l'arrivée des renforts attendus par les Lorrains (1). » Les craintes de Zurkinden ne furent que trop justifiées, le 19 décembre suivant, dans les plaines de Dreux. La victoire qui semblait décidée par l'impétueuse charge des cavaliers de Condé, lui fut ravie par l'héroïsme des Suisses, qui, se ralliant sous le drapeau, et reformant leurs rangs décimés, rendirent possible la manœuvre victorieuse du duc de Guise (2).

La situation diplomatique du parti réformé ne semble pas moins justement appréciée dans les lignes suivantes : « L'é-

(1) « Itaque nisi magna obstant momenta, tentandum forte aliquid ante illorum adventum. » Zerkintes Calvino; Bibl. nat., coll. Dupuy, t. 102.

(2) Voir le récit de cette bataille dans l'*Histoire des princes de Condé*, par M. le duc d'Anmale, t. II, p. 198 et suivantes. « Il est malaisé, dit un des héros de cette journée, le sire de Mergéy, en parlant des Suisses, d'enfoncer un tel héros. » *Hist. de la Confédération suisse*, t. XII, p. 63, en note.

lecteur Palatin nous invite à lui envoyer une députation, promettant en retour son appui et celui des autres princes allemands. Mais tout se fait lentement et sans suite, comme si la cause de Condé était étrangère à l'Allemagne. Le landgrave veut être instruit par Bullinger, si c'est à bon droit qu'on a pris les armes. Les princes enverront peut-être une députation à laquelle s'adjoindra sans doute celle des cantons réformés. Mais à quoi bon? Se flatte-t-on d'obtenir par une ambassade ce qu'on n'a pu arracher par les armes? Les conditions proposées dans ce cas sont presque toujours embrouillées, et réclament des arbitres pour être interprétées favorablement. Je ne vois partout qu'échappatoires, paroles gonflées de vent, pareilles à ces toiles d'araignées qui laissent passer les mouches et retiennent les moucherons. Si l'on se donne tant de mal pour le maintien du maigre édit de Janvier, le prix de la victoire sera fort peu de chose. De quelque côté que se tournent mes yeux, je n'attends rien des hommes; je n'espère qu'en Dieu, qui saura, comme toujours, déployer sa vertu dans notre infirmité. Tout conspire contre nous, Venise, le pape, le duc de Savoie; je ne parle pas de nos voisins catholiques. Nous sommes en proie à mille discordes, de ville à ville, de prince à prince, tandis que nos ennemis fortement unis entre eux, ne nous laissent de refuge que dans le divin secours (1). »

Zurkinden semble ici prévoir de douloureuses stipulations qui ne durent pas moins coûter à son patriotisme qu'à sa foi, comme secrétaire de la seigneurie de Berne. Le 30 octobre 1564 fut signé à Lausanne le traité qui restituait au duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, une moitié de la rive méridionale du lac, Thonon, Evian, en réservant à peine quelques garanties, plus illusoire que réelles, pour la population protestante du Chablais, proie facile abandonnée au grand convertisseur François de Sales. L'austère réformateur de

(1) « Veneti, Papa, Sabaudus, omnia in nos conspirant... ut verear ne fallantur qui multam spem in hominibus collocant. » *Ibidem*.

Genève, *allé à Dieu* le 27 mai précédent, ne fut pas témoin de cette humiliation du patriciat bernois, qui fut le sujet d'une amère douleur pour Théodore de Bèze. Farel suivit de près Calvin dans la tombe. Viret survivait seul de cette première génération des grands prédicateurs de l'Évangile dans la vallée du Léman. Mais éloigné depuis longtemps de Lausanne, par un volontaire exil, il avait dû se résigner, à cause de la faiblesse de sa santé, à un exil plus lointain qu'il convertit en un suprême apostolat dans le midi de la France. Lyon, Nîmes, Montpellier, Orthez, entendirent les derniers accents de cette voix saintement persuasive qui s'éteignit en 1571. Ce fut un deuil pour Zurkinden, qui, durant près de trente ans, à travers les vicissitudes des hommes et des choses, sur le théâtre mobile des événements, était demeuré tendrement uni à Viret.

Il épancha sa douleur dans une lettre à Th. de Bèze qui revenait à ce moment (mai 1571), du fameux synode de la Rochelle où avait été signée la confession et la discipline des Églises réformées de France, de la main de leurs plus illustres représentants : Coligny, Condé, la reine de Navarre : « La nouvelle de ton heureux retour du fond de la Saintonge, et de ta rentrée à Genève, m'a été d'autant plus agréable que je n'avais pu me défendre d'un certain effroi à la seule mention de ce périlleux voyage, entrepris, je n'en doute pas, pour les plus sérieux motifs. Je me résigne à les ignorer, te sachant sain et sauf. Dieu te conserve longtemps pour le service de son Église!.. J'ai appris, à n'en pouvoir plus douter, la mort, dirai-je, ou le glorieux passage à l'immortalité, de ce pieux Viret, que j'aimais de toutes les tendresses de mon âme (1), et j'ai pleuré, non sur ce frère affranchi désormais des misères d'ici-bas, mais sur l'Église privée d'un tel serviteur. Je m'affligerais sans mesure, si je ne savais qu'il vit là-haut,

(4) « De Vireti sanctissimi et intimis meis præcordiis hærentis viri morte, immo mortis cum vita felici permutatione, nuper certior factus sum, etc... » Zerkinden Th. Beze, pridie cal. junii 1571. Msc. de Genève.

dans la société des esprits bienheureux, où j'espère bientôt rejoindre l'exilé d'autrefois recueilli dans la patrie éternelle. Je conserve précieusement les lettres où il me parlait de sa proscription. La mort le préserve maintenant de toute injure, et ses restes sont trop éloignés pour que la fureur des hommes aille jamais les profaner au pied des Pyrénées (1). »

L'année qui suivit la mort de Viret semble avoir marqué le terme de l'existence active de Zurkinden, qui survécut, dans sa retraite, à ses plus éminents contemporains, Négueli, Steiguer, J.-J. de Watteville. En 1565, il avait été remplacé, comme chancelier d'Etat, par son fils Samuel, l'élève de Curione. En juin 1572, peu de semaines avant l'effroyable massacre qui eut un lugubre retentissement en Suisse, il avait résigné ses fonctions de commissaire général, ne gardant que celles de membre du conseil souverain dont il fit partie jusqu'à sa mort (2). Marié trois fois, il connut de bonne heure les joies et les épreuves de la vie domestique. De sa première femme, Apollonie Graswyl, il n'eut pas d'enfants; il en eut plusieurs des deux autres (3). On aime à se le représenter, au foyer peut-être solitaire de ses derniers jours, dans l'attitude noble et simple qui convient à un magistrat de l'ancienne république bernoise, évoquant les souvenirs d'une longue vie consacrée aux intérêts les plus élevés de la patrie et de la religion, jugeant le passé sans amertume, ne flétrissant que le mal, associé quelquefois, hélas! à de pures intentions qui sont un piège pour les meilleurs, et toujours animé de cette charité, rare en tout temps, que l'Apôtre a proclamée la plus excellente des vertus.

Cette conjecture devient une réalité pour qui lit sur l'album d'un réfugié français du XVI^e siècle, ces lignes, qui sont

(1) « Securum eum mors facit ab omni injuria, et cadaver longius abest quam ut ad Pyrenæos quæsitum quisquam eat, quo contumeliose tractetur. »
Ibidem.

(2) Notes communiquées par M. le chancelier de Sturler.

(3) Elisabeth Hug, qu'il épousa en 1532, et Elisabeth Hab, en 1536. — Notes de M. de Sturler.

comme le dernier mot de l'homme éminent dont je viens d'esquisser l'histoire : « A noble *Jéan Durant*, aussi distingué par le savoir que par la vertu, qui préféra le trésor de l'Evangile aux richesses périssables du siècle, moi, Nicolas Zurkinden, citoyen bernois, parvenu à la soixante-dix-septième année de mon âge, je dédie ces lignes, écrites d'une main tremblante, avec l'expression de mes vœux pour qu'il réalise l'idéal d'une sainte vie. Ce 23 mai 1583 (1). » Cet idéal, Zurkinden l'avait poursuivi dans le labeur non interrompu d'une carrière administrative qui ne fut ni sans succès ni sans honneur. Epris avant tout de justice et de charité, dans un siècle de foi trop souvent unie à l'intolérance, il avait, lui aussi, mis le trésor de l'Evangile bien au-dessus des dignités qui sont la récompense d'une vie écoulée dans la pratique du bien. Il put se dire, à son heure dernière, qu'il avait choisi la bonne part (2).

JULES BONNET.

(1) *Liber amicorum*, de Jean Durant. (*Bulletin*, t. XII, p. 226.)

(2) Il mourut en 1588. — Note de M. de Sturler. Je renouvelle ici l'expression de mes remerciements au digne successeur de Zurkinden.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES CHOISIES DE LA DUCHESSE DE BOUILLON

A LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

(1598 — 1628).

(Voir le n° précédent, page 64.)

4. — *De Lanquais, 1^{er} décembre 1601.*

Craintes pour la santé de sa sœur. — Conseils et offres de services. — Envoi de gants. — Voyage de son mari en Picardie; impatience de le revoir après neuf mois d'absence. — Triste départ de leur belle-mère (Louise de Colligny). — Nouvelles de la Conférence entre Du Plessis-Mornay et l'évêque d'Evreux. — Bonne persistance de Madame dans sa religion. — Détails de toilette. — Nouvelles de leurs enfants. — Compliments sur son fils. — Regrets de n'avoir pas de châtaignes à envoyer.

Chère sœur, vos dernières lettres ne m'ont pas otée entièrement de peine; Dieu veuille que ce soit celles que me rapportera ce laquais. J'avoue que j'ai trop tardé à envoyer apprendre l'état de votre santé, non certes pour mon devoir mais pour mon contentement; et la raison que je vous alléguerai n'est pas bien bonne, car c'est que je voulois vous envoyer vos gants que je n'ai pu avoir qu'à cette heure. Je vous en ai fait acouter six paires que vous ne trouverez pas mauvais. Les autres sont en l'état que les donne le gantier, sur quoi j'apprendrai comme vous les aimez le mieux. Si la façon que j'y fais vous plaît, l'ouvrière est toute à votre service. Lolo en envoie des siens pour sa cousine (1), qui n'est que pour savoir s'ils lui seront bons afin de lui en envoyer davantage.

Je suis bien étonnée du soupçon que vous avez d'être grosse. Je

(1) Charlotte de la Trémoille, depuis comtesse de Derby.

J'ai dit à M. Miron (2), mais il dit qu'il a vu arriver semblable chose, il m'assura aussi que ces pilules que je vous avois envoyées vous pouvoient beaucoup servir cela étant, pour ce que ce n'est point un remède purgatif mais propre pour vous mettre en votre première force. Je ne puis pas vous céler que mon cher monsieur, ayant appris que votre mal vous rendoit fort triste, m'avoit commandé de laisser toutes nos affaires, quelque pressées qu'elles fussent, pour vous aller rendre le service que je vous dois, si j'apprenois que vous le désirassiez (3). Par quoi, chère sœur, si vous me sentez tant soit peu utile, ne m'épargnez ni par ce froid ni quelque temps qu'il fasse. La réponse que je fis à ce cher mari fut que je n'avois point été si honnête que de vous l'offrir, vous sachant votre cher monsieur auprès de vous, et que je m'assurois que vous l'aimiez bien, mais quand vous sauriez ce commandement si exprès qu'il me faisoit, avec des protestations qu'il vous aimoit et honoroit uniquement, que vous l'aimeriez encore plus. Je ne me suis pas trompée, Chère Dame, dites moi s'il est pas vrai. Il me promet que je le verrai bientôt. Il fait un voyage, à la prière de M. De Rosny (4), pour les affaires de MM. Despine (5), sur la frontière de Picardie, qui me fâche bien au bruit qui court que le Roi est à Blois. Vous en savez bien quelque chose si cela est, car l'on m'a dit qu'il a commandé à votre cher monsieur de s'y trouver.

Depuis que madame ma Belle (6) est partie de la cour, je n'en ai appris choses du monde. Faites moi part des nouvelles que vous en savez. Elle fit un triste départ du lieu où elle pensoit avoir tant de crédit : vous en savez l'histoire, que je crois. Dites moi ce que vous pensez de Vilers (7), et si elle continue à vous mander des nouvelles. Vous avez une excuse fort légitime de ne point faire votre cour, que d'être grosse et incommodée par de si fâcheux accidents. Vous en saurez des nouvelles, pour le moins, de quoi vous me ferez part s'il vous plaît. Bien que le Roi soit à Blois, mon cher monsieur

(2) C'est le célèbre médecin de Henri IV.

(3) Claude de la Trémoille écrivit depuis à sa femme, de Paris, le 31 décembre 1602 : « Vous devez rendre à votre sœur tout ce que vous lui devez et suivre son intention. Je sais que ne le pouvez faire sans incommodité, mais pour chose si proche et si aimable il ne faut rien épargner. »

(4) Depuis duc de Sully.

(5) *Sic*, probablement pour d'Espinay.

(6) Madame de Bouillon et ses sœurs désignent souvent ainsi leur belle-mère, Louise de Colligny.

(7) L'une des demoiselles de celle-ci.

n'y peut encore être. Il ne sera pas sitôt en ces quartiers qu'il ne vous voie ; renvoyez-le moi bientôt, chère sœur, il y a neuf mois que je ne l'ai vu. J'ai fait voir à M. Du Plessis (8) le portrait de mon chér neveu lequel il reconnut soudain, mais sans mentir il me dit qu'il étoit plus beau. Il me dit qu'il vous verroit en s'en retournant. Je ne vois personne qui ne me dise du bien de vous ; Dieu sait si j'en suis marrie.

La conférence offerte à mons^r d'Evreux est encore, je crois, sur le bureau. Le voyage du Roi, avec le peu d'envie qu'il a que l'on en tire des preuves pour la vérité, la rompra. L'on a douté de Madame, qui s'est fort raffermie et promet constance. Elle a gagné un grand coup si elle peut s'en retourner en Lorraine sans avoir fléchi. Dieu la fortifie par sa grâce. Je tiens de M. Du Plessis que madame l'Electrice est accouchée d'un fils. Cette assemblée qui se devoit faire à Paris pour nos affaires s'en est allée en fumée ; je n'en ois plus rien dire.

Je ne sais pourquoi je vous ai laissée en doute si j'avois compris les patrons que vous m'envoyates. Il étoit bien aisé, pour ce qui est de la coiffure il ne manquoit rien au mémoire mais bien a mon esprit. Pour le bien comprendre rien ne m'éclaircira mieux que de savoir si vous portez encore le même moule que vous aviez étant ici. Pour la houppe, vous dites que l'on la porte fort près du moule, et que l'on y met un neuf ; il ne se voit donc point. Mandez moi aussi si l'on porte toujours de l'incarnat audevant de la robe, et si l'on l'ouvre davantage. Vous m'avez envoyé une belle pièce, et elle vous fera besoin ; je t'en rends cependant mille grands mercis. Celles que je portois n'étoient pas si grandes. Mandez-moi s'il ne s'en porte point avec de la dentelle seulement. Lisabet (9) m'a envoyé le patron des rabats que l'on porte ; j'en ai fait faire un, mais je doute fort s'il est bien. Je la prie de m'en faire faire un. Je lui renvoie le rabat de point coupé qu'elle me monta, et du linomple n'ayant point ici de quintin. Je n'envoie point de cartes pourceque les miennes ne sont pareilles à celles que l'on fait, je m'assure que vous prendrez bien la peine de m'en faire faire une. J'ai pris une telle habitude a en user librement que je ne n'en puis désaccoutu-

(8) Du Plessis-Mornay, dont la célèbre conférence avec Du Perron, évêque d'Evreux, est relatée plus loin.

(9) Couturière de Madame de la Trémoille.

mer. Vous n'êtes pas une bonne sœur si vous n'en faites de même ; je vous y conjure par ce que vous aimez le mieux.

Je suis bien aise que ma chère filleule (10) se fait si bien nourrir. Certes ma petite est bien méchante ; le froid l'a rendue si laide que je me dédis de ce que je vous en ai mandé. Vous ne voulez pas louer mon cher neveu, mais vous dites que mon laquais lui a vu faire tout ce qu'il sait, qui est certes beaucoup pour son âge. Je me désire auprès de vous de tout mon cœur, et lui pendu à mon cou. Baisez le pour l'amour de moi, sans oublier le reste, que j'aime bien aussi, et vous, chère sœur, mille fois davantage qu'il ne se peut dire. Bonsoir, adieu.

Je me suis mise en tour les devoirs de trouver des chataignes ; ce qui est arrivé cette année n'étoit arrivé de longtemps, qu'elles sont fort gâtées et petites. A trois lieues d'ici il ne s'en est pu trouver ; j'en suis bien marrie. Je n'écris point à notre sœur M^{me} d'Orange (11). Ne lui mandez point avoir eu de mes nouvelles ; elle en seroit trop fâchée.

De Lanquais, ce 1^{er} décembre.

3. — *De Turenne, 24 mars 1603.*

Chagrin de ce qu'elle est partie. — Amélioration de sa santé, mais continuation des tristesses causées par la disgrâce du duc de Bouillon et sa fuite à l'étranger. — Espoir qu'elle et son fils n'auront pas été incommodés en route. — Reconnaissance envers M. de la Trémoille. — Impatience d'avoir des nouvelles de son mari. — Sots et méchants rapports que M. de Châteauneuf a faits au Roi contre elle. — Nouvelles de ses filles. — Excuses et remerciements.

Chère sœur, Dieu a bien voulu avoir soin de moi en vous faisant rencontrer les occasions de me donner de vos lettres, qui ont adouci l'ennui que m'a apporté notre fâcheuse séparation. Ce n'est pas sans besoin que j'ai eu ce soulagement au changement de ma vie qu'il m'a fallu faire depuis votre partement. Mon Dieu que de différence ! Au lieu de cette chère sœur qui me consolait, et de mon petit neveu qui me réjouissoit, ç'ont été des gens m'importunant de mille sortes

(10) Elisabeth de la Trémoille, qui survécut peu à son père.

(11) Flandrine de Nassau, religieuse à Sainte-Croix de Poitiers, dont elle devint abbesse en 1605.

d'affaires. Dieu n'a point permis que ma santé en soit empirée, de façon que le jeudi je commençai mes bains, qui ont duré trois jours. Ils m'ont emporté de mes douleurs, mais non pas toutes ; celles qui me restent dureront tant que mon esprit pâtura comme il fait. Je fis faire hier le prêche en ma chambre. Tout ce peuple me fut un renouvellement de pleurs, jugeant l'intérêt qu'ils ont à la perte de cette petite créature (1).

Mais chère sœur, pardonnez-moi. Je vous parle de ce que vous ne voulez point ; il m'est mal aisé de m'en empêcher puisque [ce] sont mes pensées les plus ordinaires. Je changerai donc de discours et vous dirai que le médecin s'en est allé aujourd'hui. Toute la compagnie que j'ai vue depuis votre partement ç'a été quelques gentilshommes voisins et M. de Boursolles (2) qui s'en alloit à Paris. Judith est de son train ; ils sont arrivés à Limoges un jour, je crois, après que vous en êtes partie. On m'ouit plus parler et demander quel temps il fait que de tout autre chose ; il y a trois jours qu'il fait assez beau. La journée d'Uzerche vous incommoda ; vous n'y pûtes arriver que bien tard. Ce ne me sera pas un petit contentement quand j'apprendrai votre heureuse arrivée à Thouars et que vous et mon petit neveu vous portez bien. Sans mentir je l'appréhende plus que vous ; aussi je sais bien que vous aimeriez mieux avoir du mal que de lui en voir. Dieu vous en garantira tous deux, s'il lui plaît, et ne me donnera pas cet ennui que de vous en voir souffrir à mon occasion. Monsieur votre mari ne m'a pas oubliée. Représentez-vous ma peine de ne pouvoir suffisamment, même imparfaitement, [lui] exprimer le ressentiment que j'ai de tant d'obligation. Mon cœur, je vous appelle à mon secours : suppléez à ce défaut, vous me l'avez promis.

Je n'ai point eu de nouvelles du lieu d'où j'en desire tant (3). Je me résous d'en attendre les premières par votre moyen, qui sera

(1) Perte d'autant plus cruelle que c'était un fils. Les deux autres qu'eut Madame de Bouillon naquirent en 1605 et 1611.

(2) François de Bourzolles, marquis de Carlus.

(3) De Hanau, en Allemagne, où il s'était réfugié, le duc de Bouillon écrivait, le 15 mars précédent, à Madame de la Trémoille : « Je ne sais comment vous remercier de tant d'obligations qu'il vous a plu nous départir en la peine que vous avez prise de faire tant de chemin, et en saison si mauvaise, pour assister votre sœur en ses couches. Il y avoit longtemps que tout ce que nous avions étoit vôtre, et que nous ne pouvions avoir rien de si cher que ce qui se pourroit tourner à quelque usage propre à vous donner du contentement... Nous sommes fort inutiles, et nous ne pouvons donner que des peines à recevoir à ceux qui nous aiment... »

lors du retour du Sr Du Plessis (4). Je prends bien la liberté d'en supplier votre monsieur, bien que je croie qu'il ne m'eût pas oubliée, non plus qu'il a fait à me donner son avis sur le renvoi des pages. Je lui mande comme je le suivrai, mais que l'incertitude où est le Roi m'en fera retarder le partement quelques jours. Je juge que vous concluez à ce retardement par votre lettre à cause du voyage de Metz (5), mais l'on dit qu'il y sera fort peu. C'est ce que je desire de savoir auparavant. Tout ce que j'ai sù de nouveau est un bon office de M. de Chateaufeuf, lieutenant du Roi en ce pays, qui a mandé à Sa Majesté comme j'avois fait de grands préparatifs de munitions et de gens de guerre, et sollicité force noblesse de se tenir prête. Le Roi l'a mandé à M. de la Force (6), et comme c'étoit un avis certain, qu'il le tenoit de son beau-frère, qu'il lui envoyoit un paquet pour le maréchal d'Ornano qui l'en avertissoit afin d'être sur ses gardes.

C'est bien prendre l'alarme sans sujet. Si je fais une enquête du contraire, je vous ferai ouïr pour témoin. Je crois que ces gens qui prennent plaisir de mander au Roi des choses si éloignées de la vérité pour me nuire, trouveront enfin que c'est à eux-mêmes à qui ils font le mal. Je ne le trouve pas bien fin. Si je vois quelqu'un qui le hante, je le remercierai des avis qu'il donne de moi, mais je crois que le Roi n'en desire savoir que de vrais. Ce n'est pas de M. de la Force de qui je tiens ceci; je n'en reçois pas de si bons offices, mais un de mes amis a vu la lettre. L'alarme que l'on vous donna ici des gens de guerre conduits par M. de Praslin étoit de même qualité.

Vous m'avez commandé de vous dire si la Fleur de Noblesse (7) se souvenoit toujours bien de vous et de son petit mari, je vous assure qu'oui; mais il faut que je vous dise qu'elle m'aime tellement qu'elle ne peut durer sans moi; et lorsqu'elle en est auprès elle me fait mille caresses qui me font souvenir de celles du petit neveu. Si elle me fait plaisir, vous le savez chère sœur, et de ce qu'elle n'est

(4) Zacharie du Plessis du Bellay, seigneur d'Anché, gentilhomme du duc de la Trémoille, et depuis gouverneur de son fils aîné.

(5) Henri IV n'en revint qu'au milieu d'avril.

(6) Jacques Nompar de Caumont, dont le marquisat de la Force fut érigé en duché-pairie au mois de juillet 1637.

(7) Marie, sa seconde fille, qui devint, en 1619, femme de son petit mari d'alors.

point mignarde après ses femmes. C'est un changement le plus grand du monde, mais c'est sans mentir.

Je ne vous en puis pas dire de même de Lolo. C'est toujours ce que vous avez vu, et pour vous la bien représenter souvenez vous du discours qu'elle nous fit un soir. Le délinquant ni la selle ne peuvent plus me faire rire ; si fera bien monsieur votre mari, n'oubliez pas à m'en mander quelque chose.

C'est bien moi, chère sœur, qui me dois plutôt excuser de mes erreurs que non pas vous qui avez contenté tout le monde. J'ai seulement un reproche à vous faire : c'est que vous m'avez traitée comme une hôtesse, au moins vos gens ; demandez leur. Les miens devoient plutôt vous laisser faire [la] plus mauvaise chère par les chemins. Il y a de la faute de leur côté aussi, mais cette considération les a fait faillir (8). Toutes les incommodités que vous avez souffertes pour moi, vous me les pardonnez puisque je vous en requiers, je m'assure, comme aussi de croire que vous n'avez jamais été en lieu où vous ayez plus de puissance. Vous l'avez égale à celle que vous avez chez vous, et sur moi toute celle que vous y voudrez jamais avoir. Je le vous proteste, chère sœur, et le cœur à moi, que j'embrasse et tout le petit peuple, de tout mon cœur. Adieu.

A Turenne, ce 24 mars.

Cet honnête messager m'a bien entretenue des nouvelles de mes chères nièces.

6. — *De Saumur, commencé d'aout 1603.*

Regrets de s'être séparée d'elle et des siens. — Détails sur sa réception chez Du Plessis-Mornay et sur les discours qui y ont été tenus. — Nouvelles de ses enfants et assurances affectueuses.

Chère sœur, seroit inutilement que j'entreprendrois de vous dire le regret que j'ai de vous avoir laissée, n'étant en mon pouvoir de vous en exprimer une des moindres parties. Vous n'en doutez point aussi, je m'assure, la bonne sœur. Dieu nous suscitera, s'il lui plaît, un moyen de nous rapprocher ; je l'en supplie de tout mon cœur.

(8) Les plaintes de Madame de Bouillon portent, je crois, sur ce que le service de ses gens a été refusé par ceux de sa sœur.

Pour obéir à votre cher monsieur et à vous, je vous rendrai compte de ce qui m'a été dit ici. La veille que j'ai faite jusqu'à minuit m'excusera, s'il lui plait, de ce que je n'écris qu'à vous, à qui je crains moins de faire un Coq à l'Anc. Je commencerai par l'heure de mon arrivée ici (1), qui a été sur les sept heures du soir, et à huit l'on s'est mis à table, d'où l'on ne s'est point levé que l'on ne m'ait mené à ma chambre.

Les discours ont été presque tous particuliers de l'affaire de mon monsieur, et les conseils presque tous semblables à ceux que m'a donné le vôtre. L'on n'y a point mêlé les affaires publiques, bien que j'y aie tâché. L'on conseille bien d'envoyer au synode (2), afin de rendre les églises bien informées de l'innocence de monsieur mon mari ; sans manifester toutefois, si ce n'est que l'on ait exercé toute sorte de rigueurs. Lors ils l'approuvent, et le sujet qu'ils en prendront seroit pour répondre à l'ajournement personnel qui lui sera donné en faisant voir les justes raisons que l'on a de n'y obéir pas. Ils trouvent fort à propos sa demeure à Sedan. Il m'a dit qu'il ne peut donner avis s'il doit envoyer vers le roi d'Angleterre (3) qu'il n'ait appris, par le moyen de monsieur mon compère, ce que l'on peut attendre de ce prince ; qu'avant quinze jours il croit en être assuré. En me parlant de lui, il ne m'a dit rien de plus particulier, sinon qu'il étoit résolu en de fort bonnes choses et en bon chemin.

Il m'a dit l'utilité qu'il croit que l'on retirera du synode national. Que portent les mémoires qu'il a faits pour y être envoyés ? puisqu'il l'a mandé à votre monsieur, par M. d'Aubigné et par M. Rivet (4), il seroit superflu de vous le dire ; aussi est [ce] bien ce que je vous ai déjà dit, mais c'est pour obéir que je le fais. Il m'a confirmé qu'il croit inutile toute sorte de supplication vers le Roi pour son regard ; mais [il croit qu'elles se font d'ailleurs] avec fruit, étant le vrai moyen d'assurer ceux qui les font faire de l'innocence de celui pour lequel ils s'emploient.

Il n'y a point de discours sur quoi ils m'aient tant tenu que sur

(1) Au château de Saumur, chez Du Plessis-Mornay.

(2) Le XVII^e synode national, tenu à Gap, du 1^{er} au 23 octobre suivant. L'imprudence de son intervention ne fit qu'augmenter l'irritation du roi contre le duc de Bouillon.

(3) Jacques I^{er} (VI^e du nom en Ecosse). Il venait de succéder à la reine Elisabeth, marraine de Madame de Bouillon.

(4) L'illustre guerrier, historien et poète, et le célèbre ministre de Thouars, qui devint professeur à l'université de Leyde.

leur disgrâce, aussi bien l'un que l'autre (5). Il s'est fort parlé des injustices de M. de Rosny : une à ceux de la Rochelle, une autre à Nîmes, à Montpellier ; mais c'est par vengeance de la bonne chère qui y fut faite à mon monsieur. Je crois que c'est un bien que ce mal là, afin qu'il soit connu d'un chacun pour tel qu'il est. L'on m'a demandé si je ne savois point que c'est que M. Lesdiguières (6) a dit à M. Calignon (7) ; je n'ai point menti ; j'ai dit que non. Mais à propos de M. de Blinières, vous m'aviez mandé, il y a quelque temps, que votre monsieur y avoit envoyé sonder s'il avoit voulu faire déplaisir à ce cher mari : j'ai oublié à vous le demander, comme beaucoup d'autres choses. L'on m'a demandé qu'alloit faire votre monsieur aux bains (8) ; je m'étonnai de cela. J'ai bien trouvé ce monde comme vous me l'aviez dépeint : une fort bonne chère et force témoignage d'amitié ; je leur en suis bien obligée. Tous les autres discours vous seront tûs, car ce ne sont que des communs.

Je ne sais pas quel chemin je prendrai, ni la journée de demain. M. du Piessis m'a promis d'y travailler sur la carte. Si sais bien que j'ai déjà oui sonner une heure, et que je me lèverai de grand matin ; je souhaite le temps aussi favorable qu'aujourd'hui. Mon petit train se porte bien. Maon m'a parlé vingt fois de petit papa, de grand maman, du petit mari ; j'ai bien du contentement qu'elle soit tant à votre gré. Je ne manquerai pas à vous mander de mes nouvelles soigneusement ; faites en de même, mon cœur, je te supplie, sans t'incommoder toutefois, car je t'aime mieux que moi-même, ma bonne sœur, et sais que je dois plus à monsieur votre mari qu'à personne du monde, après le mien. Je lui en rendrai service au péril de mille vies, si j'en avois autant, car nulle autre n'est à comparaison de moi sa servante. Mon cœur, assurez l'en bien, et m'excusez de ce que je ne lui ai pas rendu tant de très humbles remerciemens à quoi m'obligeoit tant d'honneur qu'il m'a fait. Adieu mon cœur,

(5) Mornay et sa femme, Charlotte Arbaleste, dont les *Mémoires* viennent d'être réimprimés.

(6) François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, nommé duc et pair en 1611, puis connétable en 1622, après son abjuration.

(7) Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre, et l'un des rédacteurs de l'édit de Nantes.

(8) Pour se rendre à Barbotan (en Armagnac, aujourd'hui département du Gers), il fallait que M. de la Trémoille passât et s'arrêtât en des contrées énergiquement protestantes, ce qui faisait assigner un but politique à des voyages dont le véritable motif était le désir d'améliorer sa déplorable santé. Voir lettres de Louise de Colligny, du mois d'octobre 1600.

il est temps de dire bonsoir. Que je trouverai étrange cette nuit de n'ouïr plus la voix de mon petit fils, que j'embrasse et mes chères nièces. J'aime tout cela comme mien, et vous plus que moi ; mais, si vous m'aimez, gardez vous bien et bannissez les tristesses le plus que vous pourrez : je sais le mal qu'elles font.

Je vous envoie la pierre d'aigle (9) dans un petit carré de lassis mal accommodé ; excusez la hâte.

A Saumur, à deux heures du matin, sans avoir dormi.

Je me suis levée bien matin pour partir bien tard. Je vais coucher à Langeais. Je n'ai rien su depuis hier.

7. — *De Sedan, 22 septembre 1604.*

Retour de Pougues de Madame de la Trémoille. — Renvoi par elle de Mademoiselle Erpinière. — Choix d'un précepteur pour son fils et d'une gouvernante pour ses filles. — Projet de mariage d'une fille de l'Electrice palatine. — Affaires de la succession paternelle. — La cour de Champigny et celle de la Cassine. — Nouvelles de ses enfants. — Etat de sa grossesse.

Chere dame, ce qui m'a fait attendre patiemment le retour de Valigny (1), c'est le désir que j'avois qu'il ne revint point qu'il ne vous eut vue. Dieu soit loué de quoi il est ainsi arrivé, et encore plus de ce qu'il vous a laissée, et tout ce qui vous est cher, en bonne santé et de ce que vous m'assurez que les eaux de Pougues vous ont fort profité. Je n'en ai rien appris que par cette dernière lettre, n'ayant point reçu celle que vous me mandez m'avoir écrite de là. Je juge aussi qu'une des miennes s'est égarée ; et pour en être plus certaine, que je sache, s'il vous plaît, si mon petit-fils a reçu la lettre de sa petite femme qui, me semble, étoit dans le paquet que je crains perdu et dans la dépêche que je vous fis après avoir vu le sieur Masan, secrétaire du comte de Hanau (2). Je vous dis toutes ces particularités, afin de vous remettre en mémoire. C'est une de mes légères afflictions toutefois quand il se perd de mes lettres. Je ne sais si en cela vous êtes de mon humeur : nous en avons beaucoup d'autres qui sont pareilles, Dieu merci.

(9) Ainsi nommée parce qu'on en avait souvent trouvé dans des nids d'aigle. On croyait alors que son contact facilite les accouchements.

(1) Gentilhomme du duc de Bouillon.

(2) Mari de leur sœur Catherine-Belgie.

Vous ne m'obligez pas peu, chère sœur, que de me parler à cœur ouvert comme vous faites. Je me réjouis extrêmement de quoi tout s'est passé au contentement de votre monsieur et de vous (3), qui devez certes non pas seulement être louée mais chérie de vous y être conduite si sagement ; il se voit que Dieu y a présidé. J'ai pensé mourir de rire de ce que votre monsieur m'en mande ; il ne peut y avoir que des choses bien plaisantes en toute cette histoire, puisqu'il n'y a point eu de mal. Mon Dieu, quand m'en ferez-vous le récit de vive voix ! N'est-ce pas pour se lamenter toutes les fois que je me représente que les eaux de Spa vous étoient aussi bonnes que celles de Pougues, et que cependant vous ne les avez pas choisies. Qui me fera la raison de cela, mais qui m'en consolera : vos véritables protestations de ne désirer rien si passionnément que de me voir. Il faut donc faire suivre l'effet bientôt, bonne sœur, pour m'oter tout sujet de plainte et me donner celui de la plus parfaite joie que je puisse avoir.

Mais devant de m'éloigner davantage de ce discours, de votre bonne résolution à renvoyer cette fille, il faut que je vous supplie de me mander comme quoi cela est arrivé que sa mère se soit rencontrée si à propos pour la lui rendre. Je ne sais si Courvodon fait la fine. J'ai voulu sonder si l'on lui mandoit qu'elle ne fut plus à vous ; elle m'a dit que non, et que Erpinière lui en faisoit les recommandations. Vous ne me mandez pas qui vous avez en sa place ; Valigny m'a dit n'y en avoir pas vue.

Vous m'expliquez très-bien votre intention touchant un précepteur. Mon monsieur dit qu'il s'y trouvera bien empêché, désirant faire choix de personne bien capable. Il y veut donc bien penser, et puis il en fera réponse à votre monsieur et lui en dira son avis. Puisque vous voulez le mien touchant une gouvernante pour mes nièces, je vous dirai que M^{lle} Douylié (4), que vous me nommez, y seroit, à mon opinion, fort propre ; aussi est-elle à celle de mon monsieur. Nous avons jeté les yeux sur elle si celle que nous avons nous eût manqué. Elle sait fort bien son monde et est de fort douce humeur, point brouillonne. Toute la difficulté que j'y

(3) Le renvoi, réclamé par le duc de la Trémoille, d'une des demoiselles de sa femme, nommée Erpinière.

(4) La qualification de *demoiselle* était encore donnée aux femmes d'origine bourgeoise au milieu du XVIII^e siècle.

fais, c'est que je ne sais si vous voudrez prendre encore une fille, et je crois qu'elle ne servira qu'à cette condition que, la prenant, vous preniez aussi la sienne. Celle que nous avons prise a voulu avoir une de ses nièces. C'est encore un enfant, et de l'âge de mon aînée, mais cela nous est autant à charge que si elle étoit plus grande, sinon que je ne lui donne point de gage. Ceux que je donne à la gouvernante sont quatre cents livres. A cause qu'elle a un mari et qu'elle a quitté son ménage, elle en a été plus chère, car je ne faisois état de lui donner que cent écus, qui est ce que je donne à M^{lle} Dosquerque. Il n'y a que huit jours que nous l'avons, mais si son soin continue pareil à ce qu'elle l'a témoigné jusquelà, nous serons heureux d'avoir si bien rencontré.

Valigny est arrivé si à propos que j'ai envoyé vos lettres à madame l'Electrice; je lui écrivois justement. Je lui mande ce que vous n'avez osé du sieur Spernègue. Vous ne croiriez pas avec quelle liberté je lui écris, et comme elle me fait l'honneur de m'entretenir naïvement. Vous devez desirer de la voir, vous en recevrez un extrême contentement. L'on recherche une de mesdames ses filles pour le prince Gismont (5), petit-fils de l'électeur de Brandebourg. Elle a voulu avoir mon avis de celle qu'on devoit nommer; je m'en excuse, et cependant je lui en dis assez. Ils sont encore enfans tous deux, mais la grande utilité que l'on juge en cette alliance fait que l'on ne laissera d'y entendre; à ce que je crois il n'y a encore rien d'assuré. L'on attend les ambassadeurs, c'est pourquoi vous ne le publierez pas, s'il vous plaît, et comme nous avons quelque opinion que la nourriture de ce prince Gismont se pourroit bien faire ici, auprès de M. le prince Palatin, qui se porte fort bien et a un desir fort grand de voir mon petit-fils. Il ne se feint plus de parler le françois encore qu'il ne soit qu'apprenti, il se chatie fort aussi de ses petites opiniatretés. Vous auriez plaisir de voir comme Maon le caresse et le flatte; mais son petit mari prendra cette place soudain qu'il sera ici, à ce qu'elle dit. Je lui ai envoyé son arquebuse, mais je crains, à cause que le sieur de Bouron étoit parti de Paris, que l'on ne lui ait pas donné si sûre adresse, car l'on la devoit déjà avoir reçue.

(5) Joachim-Sigismond, depuis maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ce fut son aîné, Georges-Guillaume, qui épousa une fille de l'électrice palatine. Le sieur Spernègue avait été envoyé par cette dernière à ses sœurs.

Madame l'Electrice me commande de savoir de vous si ledit Bourbon reçoit le revenu de Monfort (6), pour ce qu'on lui a mandé. M. le prince Maurice a répondu à sa dernière demande, qui est de nous renvoyer à M. le prince d'Orange. C'est nous avoir bien traitées pour nous renvoyer là. Il y a de la malice grande à ceux de son conseil ; madame l'Electrice en est toute estomaquée. Vous ne me mandez pas si vous avez vu M. le duc des Deux-Ponts, ni rien de particulier de leurs noces (7). Si vous en apprenez quelque chose, faites m'en part. L'on apprehende en Allemagne la venue de cette princesse françoise ; et même à cette heure qu'elle commandera à la maison où elle trouvera tant d'affaires, que si elle n'est bonne ménagère, elle y portera une étrange confusion.

Je vous envoie des lettres pour M. et M^{me} de Montpensier (8) si vous ne m'aviez mandé qu'ils s'en viennent à la cour, ce que j'attendrai donc. Je n'avois garde de les remercier de l'honneur qu'ils me firent de m'envoyer ce gentilhomme, cela n'étant pas venu à ma connoissance. S'il me souvient bien, me semble que je ne vous faisois principalement mes plaintes que de M^{me} de Montpensier, de qui je n'avois eu nulle lettre depuis ces derniers orages, mais bien de monsieur son mari, et même un laquais exprès à Turenne. Vous avez satisfait par vos dernières à toutes mes demandes. Je vous en ferois volontiers d'autres pour savoir comme l'on s'habille, puisque vous avez été à la cour de Champigny. Celle de la Casine (9) ne m'instruit guère. A son retour des eaux, elle ne m'envoya pas voir seulement, et partit de sa maison sans me rien mander. Je crois qu'elle se repent de ses premières honnêtetés. L'on me dit hier qu'elle est de retour de la cour à la Casine. Je ne sais si c'est pour y passer son hyver ; si elle ne me le mande, je ne l'enverrai pas savoir. Ils ont fait le plus étrange voyage. Ils furent en Anvers, où elle y engagea force de ses pierreries pour y acheter des peintures.

(6) En Bourgogne. Cette seigneurie de la maison de Nassau, échue plus tard en partage à Madame de la Trémoille, fut cédée, à peu près gratuitement, par elle à sa plus jeune sœur, la duchesse de Landsberg, dont le mari avait été ruiné et dépouillé par la guerre du Palatinat.

(7) Jean II de Bavière, duc de Deux-Ponts, avait épousé, le 28 août 1604, au Parc-Soubise, en Bas-Poitou, la belle Catherine de Rohan, qui mourut le 10 mai 1607.

(8) Henri de Bourbon, cousin germain des deux sœurs, et sa femme, Catherine de Joyeuse.

(9) Château situé près de Sedan ; habité par Charles II de Gonzague, duc de Nevers, et par sa femme, Catherine de Lorraine.

En s'en revenant, c'étoit l'équipage le plus en désordre qu'il se pouvoit : force chevaux de louage, l'un venoit devant, l'autre après, sans conduite aucune ; même l'argent leur manqua tellement qu'ils furent deux jours dans un bateau, attendant qu'il leur en vint. Voilà les beaux discours qui se font de son voyage.

J'ai donné les bracelets à Louise ; non que je ne les trouve assez beaux pour moi, mais Valigny lui ayant dit que c'étoit pour elle, elle n'a eu nulle patience que je ne les lui aie donnés ; je vous en rends un million de grâces. Si j'eusse voulu lui dire que je vous écrivois, elle n'eut pas manqué de le faire elle-même, mais j'ai bien jugé qu'il lui falloit plus de temps. Permettez, encore que vous m'en disiez le prix, que je vous die qu'ils sont fort jolis, et certes beaux. Je suis bien aise que votre monsieur ait si agréable le cheval, qui ne vaut pas les remerciements que vous en faites, si ce n'est la considération que l'on l'aimoit extrêmement.

Vous n'aurez pas l'avantage de m'avoir plus entretenue, encore que mon gros ventre m'incommode fort ; mais vous m'en ôtez le ressentiment. Si faut-il, avant fuir, vous en dire des nouvelles et comme je suis dans mon huitième mois, si je ne me trompe, depuis huit jours ; me portant assez bien, si ce n'est que je ne puis aller, tant je suis pesante, et une oppression d'estomac avec cela que je me mets comme dans un sac, encore je crève. Ils disent que c'est que je porte mon enfant haut. Je n'ai encore appris nouvelles que celles que vous me mandez par votre lettre, n'ayant pu entretenir Valigny, car j'écrivis tout hier en Allemagne, et aujourd'hui à vous. Que votre monsieur m'excuse, et s'assure qu'après vous rien ne le peut honorer et aimer tant que moi, qui suis sa servante du meilleur de mon cœur ; et si je ne l'étois, je serois méchante et abominable, car il m'y a obligée en toute façon. Ma petite Babet est si jolie que je meurs d'envie de la voir. Valigny m'a bien dit cela, et tous les biens du monde de mon petit-fils ; je les embrasse mille fois. Je vous envoie le peloton fait de la main de Maon. Ce n'est pas son premier, madame l'Electrice l'a eu, vous ne laisserez de le recevoir, s'il vous plaît, et aimez la petite ouvrière, qui travaille d'une grande affection. Le page de quoi vous m'aviez écrit a été accepté de M. le prince d'Anhalt (10) ; vous le pourrez envoyer quand il vous plaira.

(10) Probablement Christian, prince d'Anhalt-Bernbourg.

Spernègue sait où il fait sa demeure, et que c'est bien plus loin qu'Heidelberg; je le vous dis, afin que l'on lui donne de quoi se conduire. Je serai soigneuse de faire écrire fort favorablement pour lui, lorsqu'il passera ici. Je n'oublie rien à vous mander, que je crois. Adieu, cette lettre paie l'intérêt du temps que j'ai mis à vous écrire. Je suis, mon cher cœur, plus à vous qu'à moi, vous seriez une hérétique si vous ne le croyiez.

Mes lettres seront envoyées à madame de Sainte-Croix, s'il vous plaît, et celle que porta Valigny; je la crois de retour. Mon monsieur s'est plus tôt résolu que je ne pensois à nommer un précepteur pour mon petit-fils. Il mande à votre monsieur tout ce qu'il a reconnu. Que je sache, s'il vous plaît, comme quoi l'on agréera les qualités qu'il a, et s'il attendra son petit maître ici ou bien s'il faudra qu'il l'aille trouver si l'on le prend. Vous me dites bien du bien de Valigny, et lui se loue de l'honneur que l'on lui a fait, aussi est-il extraordinaire; l'obligation nous en demeure, l'on a trop estimé ce qu'il a mené.

A Sedan, ce 22^e septembre 1604.

(Suite.)

MÉLANGES

LES ORIGINES DE LA RÉFORME A BEAUVAIS (1)

(1532 — 1568)

Nous avons admis l'exactitude de ce récit officiel, dans ses traits généraux, et nous convenons volontiers que, dans ce conflit meurtrier, il y eut imprudence de la part de l'évêque et voie de fait de la part du maître d'école; mais ce que nous ne saurions laisser passer sans protester c'est cette partialité des autorités municipales qui admettent, sans contrôle, le témoignage d'un adversaire personnel de Fourré, et qui, sur la foi de quelques lignes de son écriture, donnent tort à la victime (2). En effet, à peine l'émeute calmée et les cendres des deux bûchers refroidies, les maire et pairs de Beauvais commencent une série d'informations secrètes contre... vous pensez sans doute contre les fauteurs de la sédition? Détrompez-vous, contre les victimes! Jehan de Bury, blessé; Pierre et Ferriette Trenchant, blessés; Jehan Lescuyer et Antoine Pillon, ensanglantés. Que dis-je! on va jusqu'à informer contre les deux morts: Adrien Fourré et Loïs de Baillon! Enfin, on détient les vivants dans les prisons du chapitre, tout le mois d'avril, sans les interroger, ni les confronter (3).

Heureusement il y avait une justice du Roy: prévenus par le cardinal de Chastillon, le maréchal François de Montmorency, gouverneur de l'Isle-de-France, et le lieutenant général au Présidial de Senlis arrivent à Beauvais, déclarant que la reine-mère veut faire de l'émeute un châtiment exemplaire.

En vain, Pierre Aubert et Jehan de Catheu, députés par la ville à Mello (13 avril), à la rencontre du maréchal, protestent-ils de leur

(1) Voir le *Bulletin* du 15 février, p. 73.

(2) Délibérations de la commune de Beauvais. Séance du 8 avril 1561. Registre BB 19, derniers folios.

(3) Requête, par devant notaires, à M^r Jehan Paumart, maire, de la part de Pierre Trenchant et Ferriette Machue, son épouse, Jehan Lescuyer, Anthoine Pillon, Jehan d'Amyens, Nicolas Trenchant, Pierre Cauliers, Pierre Leroy, Pierre Fourré, Jehan Cauterel, Jehan Gambier, prisonniers ès prisons du Chapitre (26 avril 1561).

obéissance aux édits du Roy; en vain déclarent-ils que tout le mal est venu de ce maître d'école dont l'Official n'avait pas fait justice et de la crainte que les habitants avaient de voir triompher l'hérésie! — François de Montmorency, installé à l'Hostel-de-Ville (13 avril), fait publier à son de trompe l'ordre de rechercher les vrais coupables et de désavouer tous les habitants. Trois jours après, on loge chez l'habitant trois ou quatre compagnies d'ordonnance, ainsi que de l'infanterie.

Pendant (21 avril) les officiers du Présidial informent sommairement; et, les 23 et 24 avril, les nommés Le Coq, forgeron, Martellier, serrurier, et le bourreau qui avaient brûlé Fourré sans formalité de justice, sont à leur tour pendus, écartelés et brûlés sur le Marché. D'autres coupables sont fustigés et jetés en prison. Le plus grand nombre ont pris la fuite, et leurs biens sont confisqués. La terreur est à son comble parmi les habitants de Beauvais.

Alors seulement les maire et pairs se décident à faire amende honorable (24 avril) et envoient une double députation : l'une à Bresle, pour prier Mgr le cardinal de se contenter de la justice qui a été faite (28 et 29 avril), l'autre à Fontainebleau, pour persuader à la reine-mère que le peuple de Beauvais, irrité par les nouveautés des hérétiques, n'avait agi que par zèle pour la gloire de Dieu et pour le service de l'Eglise catholique (1). Celle-ci portait au Parlement de Paris une Requête secrète (2), où la ville exposait les causes de l'émeute : l'acquiescement d'A. Fourré par l'Officialité; la cène que Mgr le cardinal avait faite à Pâques; le fait que ledit cardinal aurait fait venir en son hostel un frère prêcheur chassé de Toulouse pour faire prières et prédications à la mode de Genève.

Enfin, le 3 mai, les députés obtiennent des lettres d'abolition (3) pour faire cesser les poursuites contre tous les coupables et même les absents; et, le 7 mai, le maire Jehan Paumart, en réponse à la requête des prisonniers protestants (4) détenus depuis le 8 avril, déclare qu'il ne les a fait emprisonner que pour les mettre à couvert de la fureur populaire et qu'il n'entend plus les retenir prisonniers. Quant au cardinal de Chastillon, il exigea la remise des originaux des informations secrètes, et il ne voulut jamais consentir à ce que le curé de Sainte-Marguerite et son clerc fussent compris dans les

(1) G. Hermant, t. III, l. XII, c. 24 et 25.

(2) Inventaire des Archives de la ville de Beauvais (1738-42). Layette SS, 1^{re} liasse, cote 7^o.

(3) G. Hermant, t. III, l. XII, c. 24.

(4) Déclaration, par devant notaire, du dit maire Jehan Paumart en réponse à la Requête ci-dessus (juillet 1561).

lettres d'abolition, preuve qu'il les tenait pour les auteurs principaux de l'émeute dont il avait failli être une des premières victimes.

§ 5. — *Expansion et doctrine. Première guerre de religion.*
Nouveaux martyrs. (1561-1563.)

D'ailleurs la conséquence de ce premier massacre de huguenots fut celle de toute persécution au début : elle raviva le zèle des protestants, elle entraîna même plusieurs catholiques par l'admiration qu'inspira la constance des victimes ; on sait que la vue du martyr est contagieuse : « *sanguis martyrum, semen christianorum,* » a dit un Père de l'Église primitive. En vertu du 1^{er} édit de janvier (rendu le 7 janvier 1561, après les États-généraux d'Orléans) et sous la haute protection de l'évêque, les prêches se multiplièrent à Beauvais, cette fois-ci chez Jean de Bury, sellier, demeurant sur la place du marché, l'une des victimes de l'émeute de Pâques 1561. Après le colloque de Poissy (septembre à décembre 1561) et en vertu du 2^e édit de janvier (rendu le 13 janvier 1562, à Saint-Germain-en-Laye) ils furent soutenus par l'aumônier particulier de Mgr de Chastillon, cet ancien frère prêcheur de Toulouse, qui était sans doute Jean de l'Épine, et prêchait à l'hôtel épiscopal (1). Bien plus, le grand vicaire Louis Bouthillier, l'un des délégués catholiques au Colloque, à son retour, prêcha la Doctrine réformée en pleine cathédrale de Saint-Pierre (2) et travailla sous la haute direction de son évêque à propager la Réforme dans tout le diocèse de Beauvais jusqu'à sa mort (1571).

Mais revenons aux modestes conventicules de la place du Marché. Voici, d'après des témoins oculaires, comment ils se tenaient : Nous citons textuellement les dépositions : « Le jour des Roys (6 janvier 1562), environ 5 ou 6 h. du soir, les déposants se promenant au Marché, assez près de la maison de Bury, accompagnés de Loïs de Louveigny, auroient vu plusieurs personnes à eux inconnues qui seroient entrées en l'hostel dudit de Bury. Quoy voyant par Louveigny, il dit ces mots : « Vela l'assemblée qui se va faire ! » Et après avoir vu entrer encore plusieurs personnes, seroient eux trois entrés en ladite maison de Bury, où ils auroient vu chandelles ardentes sur les degrés de la montée ; et suivant lesdites personnes, montèrent droit au garnier, sur le derrière de la maison, auquel lieu ils virent

(1) Inventaire des Archives de la Ville (1738-42). Layette 55, 1^{re} liasse, cote 7^e.
 (2) G. Hermant, *ibidem*.

50 à 60 personnes assemblées, lesquelles se mirent à genoux pour prier... Et virent entr'autres Blanchet de Louveigny, notaire royal, se mettre aussi à genoux, joignant les mains, tenant sa veue en haut et faisant prières — et après y avoir été par quelque temps, seroient les dessus dits levés, prenant livres en leurs mains, et auroient chanté quelques Psalmes en français, en continuant ledit chant par demi-quart d'heure. Ce fait, se seroient lesdites personnes levées et départyes du garnier; et les suivants auroient les déposants vu, près l'huis de ladite maison, au dedans d'icelle, un homme incognu tenant hallebarde (1). »

Quelles étaient les doctrines prêchées dans ces conventicules des premiers réformés de Beauvais? N'était-ce qu'une série de négations et de polémiques contre la tradition romaine?

Les prédicants se bornaient-ils à tonner contre le trafic des messes, l'exploitation du purgatoire, l'idolâtrie de l'hostie et des images et surtout contre le tyran papistique?

Nullement, ils exposaient la pure doctrine de l'Évangile; cela ressort avec clarté de l'ensemble des dépositions de 1560 à 1563.

Avant tout, ils fondaient leur croyance sur l'autorité de la Parole de Dieu, dont ils faisaient lecture à chaque assemblée, et sur le témoignage intérieur du Saint-Esprit, qu'ils invoquaient pour expliquer leur conversion et opérer la sanctification. « Au temps passé, dit J. de Bury, j'étais méchant, grand jureur et blasphémateur du nom de Dieu, mais aujourd'hui que le Saint-Esprit est descendu sur moi et m'a illuminé, j'ai la ferme volonté de m'amender et je trouve dans le Livre (la Bible) la voye salutaire! » Quant à l'objet de la foy, c'est encore Bury qui nous l'apprend : « Je crois à un seul Dieu, mais aucunement à l'Église romaine où tout se fait par traditions d'hommes. » « Il ne faut prier que Dieu, dit Fourré, non la Vierge et les Saints. »

Et, quant à la Rédemption, le même Bury disait : « Ny Pape, ny Cardinal, ny aucun prestre n'a puissance de donner absolution de péchés aux pénitents; mais seulement Dieu par Jésus-Christ (2). »

(1) « Les Conventicules chez J. de Bury et D^elle de Creil, sa femme, étoient fréquentés par les fidèles déjà nommés à la réunion Trenchant : de Bonnières, Le Franc, de St Just, Gorré, Gÿmart, J. de Longuemort et son gendre, Moisseron, Pillon, Roullard. Il y avait en moins, Baillon et Fourré, martyrs d'avril 1561, et M^{re} Plantassigne qui s'était réfugié à Genève pour étudier sous Calvin. Il y avait en plus : J. d'Amiens, peintre; P. Bourré, m^d drappier; M^{re} Idran et Nicole de Creil, procureurs; Jacques Roizin, chaussetier, et Eustace Tristan, officiers de M^{sr} le Cardinal. »

(2) Information secrète de la Ville contre Jehan de Bury. — Dépositions des 8 et 23 avril 1561.

« Le corps de Christ ne descend pas dans l'hostie à la voix du prêtre, dit Le Gay, il est dans le Paradis où il règne à la droite de son Père. » Voici la grande doctrine du sacerdoce universel, exprimé en deux mots par Adrien Fourré : « Les prêtres n'ont pas plus de puissance que les laïques (1). »

En effet, nous verrons à cette époque de ferveur bien des fidèles lire la Parole de Dieu et prêcher; sans avoir reçu la consécration officielle, ils avaient la consécration intérieure, l'essentielle : le feu sacré de la foi et du martyre, allumé en eux par le Saint-Esprit. Et voilà le principe de la séparation des pouvoirs temporel et spirituel : « Le Roy a plus de pouvoir que le prêtre (2) et Dieu a plus de pouvoir que le Roy : il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César! » Voilà les hérésies pour lesquelles on déférait ces malheureux à l'Official et de là au bras séculier! Voilà les erreurs pernicieuses que l'on craignait de voir envahir la bonne ville de Beauvais, jusque-là docile à l'usage antique et aux saintes règles de l'Eglise romaine! Voilà les nouveautés criminelles pour lesquelles on dirigeait secrètement contre eux informations sur informations, jusqu'à ce qu'on trouvât l'occasion de leur faire subir un procès et un supplice publics! Leur crime c'était d'ajouter foi à la Parole de Dieu, plutôt qu'aux traditions des hommes, c'était de vouloir remettre en vigueur le christianisme de Jésus-Christ!

Aussi, les maire et pairs de la ville, secrètement poussés par le cardinal de Lorraine, ennemi juré d'Odet de Chastillon, ne tardèrent pas à réagir contre cette expansion du protestantisme à Beauvais.

Dès le 8 janvier 1562, ils adressèrent « Remonstrances par devant Notaires royaux, à M^{re} Jacques Goignon Vicaire g^{al} de l'Evêque au Prévost et au procureur fiscal de l'Evêché, de ce que ces jours passés et même ce jour d'huy plusieurs personnes en gr^d nombre se seroient assemblées en la maison Jehan de Bury, séant sur le marché dudit Beauvais, partie d'iceux enbatonnés et garnis d'armes offensibles, auquel lieu, l'on dit, et est le bruit commun, qu'ils se retirent pour faire prières et presches, autres que en la manière accoustumée en l'Eglise... au grand scandale du peuple et de peur qu'il n'en advienne émotion populaire (3). » Remarquez ces consi-

(1) Plaintes et Doléances des Corps de mestiers de Beauvais (oct. 1560). — Cahiers des Laineurs.

(2) Information publique de la Ville contre Jehan de Gaudessant. — Dépôts des 16 et 18 juin 1562.

(3) Remonstrance, par devant notaires royaux, adressée par honorables hommes N. le Lanternier, maire; Jehan de Catheu, M^{re} Pierre de Nully. Claude le Lan-

dérants : c'est toujours ce pauvre peuple ignorant et abusé qu'on met en avant ; et au contraire, nous avons vu par les Cahiers et Doléances de 1560, que laissé à lui-même, il ne demandait pas mieux que d'obtenir une Réforme de l'Eglise. Et puis on invoque la raison d'Etat ; on pratique la grande maxime de salut public : Comprimez, compri-
mez la liberté de conscience, la liberté de prier, de prêcher, d'évangéliser, de peur que cette liberté ne trouble l'ordre moral.

A cette remontrance les officiers de Mgr l'évêque : vicaire , prévôt et procureur répondirent « qu'ils n'avaient pas connaissance qu'il y ait eu chez B... des conventicules avec port d'armes ; que c'était lui, prévôt, qui avait envoyé plusieurs sergents pour maintenir l'observation des édits du Roy ; » et ils terminaient en sommant à leur tour le maire et pairs de la ville « à ce que de leur part ils aient aussy à contenir le peuple en tranquillité ; et que aucune émotion ne tumulte n'en vienne, suivant la charge qui leur en a été donnée (1) par M. le Maréchal de Montmorency, et recharge nouvelle par Lettres du Roy à eux adressantes. »

Mal soutenus par les officiers de l'évêché, les maire et pairs de la ville prirent alors (9 janvier) l'initiative d'une nouvelle information contre J. de Bury. Des diverses dépositions, il ressort que, à peine sortis de prison, J. de Bury et sa femme avaient recommencé à tenir des réunions de culte ou de prières, régulièrement, le dimanche et même en semaine, de deux en deux jours (2), ce qui accuse un zèle ardent, une grande vitalité dans cette communauté naissante. En outre, de peur d'être de nouveau surpris et massacrés, comme en avril 1551, la porte était gardée par deux ou trois sentinelles ; et la maison était bien garnie d'armes pour se défendre.

Ni sommations aux officiers de l'évêché, ni informations par devant notaires royaux ne purent interrompre le culte protestant, ni effrayer le petit troupeau fidèle qui semblait avoir pris pour devise ces vers héroïques du placard de 1561 :

Petit troupeau ne craignez point,
Le royaume nous est donné ! etc.

ternier pairs et G. Drouet, substitut du procureur de la Ville à nobles hommes : Jacques Goignon, doyen du Chapitre, vicaire en temporel et spirituel de M^{sr} le R^{di}ssime cardinal de Chastillon ; Charles de Fenquières, prévôt de la dite Comté de Beauvais, et Théophile Vaillant, procureur fiscal (8 janvier 1562).

(1) Sommation des dits Vicaires, prévôt et procureur à Messieurs de la Ville, en réponse à la dite Remontrance (8 janvier 1562).

(2) Information par devant notaires royaux à la requête de la Ville de Beau-

Mais en avril (1562) éclata la première guerre de religion, guerre impie s'il en fût, provoquée par les massacres de Vassy (1^{er} mars), et de Sens (12 avril) et commencée à contre-cœur par les Coligny, pour la défense de leurs frères opprimés, égorgés. « Il y avait quarante ans qu'on épuisait sur les huguenots la sévérité des plus cruels supplices, qu'on les brûlait à petit feu, et ils ne s'étaient pas même permis de simples murmures (1). » A la fin, exaspérés par la divulgation du pacte de Fontainebleau, ils se soulevèrent d'un bout à l'autre de la France pour le maintien des droits sacrés de l'Évangile et de la conscience.

C'est alors qu'Odet de Chastillon quitta l'habit de cardinal et le titre d'évêque et se fit appeler comte de Beauvais ; afin de mettre son costume d'accord avec sa foi nouvelle et de servir avec plus de liberté la cause de la Réforme en France.

En effet nous le trouvons le jour de Pâques (29 mars) à Meaux, prenant part avec le prince de Condé, l'amiral Coligny, d'Andelot, etc., à la sainte Cène, par laquelle les réformés se préparaient toujours aux événements critiques et solennels. De là, il se rendit à Orléans, où il rédigea avec Théodore de Bèze la fameuse circulaire de secours, envoyée par Condé (7 avril) aux deux mille cent cinquante Eglises réformées du royaume et signa l'acte d'association des édits d'avril (2). Cet acte fut signé des plus grands noms de France : les La Rochefoucauld, les Grammont, les Montgommery, les Rohan, les Soubise, les Duras, les seigneurs d'Hangest et de Vaudrey. Chose étrange ! Pendant toute cette guerre Odet de Chastillon resta en correspondance intime avec Catherine de Médicis, elle lui écrivait « qu'elle ne saurait trouver mauvais le chemin qu'il avait pris ; et que par toutes ses actions, il faisait connaître l'affection et fidélité qu'il portait au Roy Monsieur son fils (3). » Et ce fut encore avec Odet de Chastillon que Catherine négocia plus tard la paix d'Orléans.

En l'absence d'Odet de Chastillon, la communauté protestante de Beauvais se trouva sans protecteur, et livrée sans défense aux coups de ses adversaires. Aussi, toute cette année 1562 et jusqu'à la paix d'Orléans, les maire et pairs redoublèrent-ils de vexations.

vais, contre Jehan de Bury, séant sur le marché du dit Beauvais, à raison des assemblées et conventicules de la nouvelle Religion, qui se tiennent chez lui (9 janvier 1562 et jours suivants).

(1) *L'Accord parfait*, II^e partie, page 207, et Michelet, *Guerres de Religion*, p. 152.

(2) Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, p. 120.

(3) G. Hermant, t. III, l. XII, c. 29. Lettre de Catherine de Médicis à Odet de Chastillon (Etampes, 22 septembre 1562).

En avril ou mai, taxe sur les religionnaires, pour les 6,000 livres tournois à fournir au Roy Charles IX (pour la guerre contre eux) (1), par où nous voyons que la somme de leurs contributions se montait à près du tiers de la taxe totale, proportion exorbitante, eu égard à leur petit nombre (5 ou 600, au plus). En juin, démarche de Messieurs de Condé et de Nully, auprès du connétable de Montmorency, pour lui donner à entendre, « que J. de Bury, Trenchant et Cie, recidivent en leurs maux accoutumés, tenant conventicules en leur logis et y faisant leçons, presches et prières, l'on ne sçait quels, et pour le supplier, en faveur de la religion chrétienne, de faire cesser telles assemblées, désavouer les assistants, et chasser de la ville les susdits en tant que séditieux(2). » Ce qui fut exécuté.

En juin, août, septembre 1562 et février 1563, informations publiques de la ville contre diverses gens mal sentant de la foy (3).

Le 26 juillet, incarceration par ordre de la ville dans les prisons du Chapitre, de plusieurs de ces malheureux « suspects d'être de la nouvelle religion. »

Le 2 septembre, la ville obtient une commission du Parlement, donnée au nom du Roy Charles IX et adressante au Prévôt d'Augy ou son lieutenant; en vertu de laquelle on informa des presches, prières et enterremens à la mode de Genève, et on fit le procès aux huguenots « coupables d'avoir rompu par ce moyen les cérémonies de l'Eglise romaine et d'avoir risqué d'occasionner sédition (4). »

Enfin, après une dure captivité de huit mois et demi, et sans avoir pu jouir des bénéfices de l'édit d'Amboise qui était déjà signé (19 mars) mais non enregistré et applicable par tout le royaume) les pauvres religionnaires furent condamnés à mort (12 avril), par sentence du prévôt d'Augy; et sans doute exécutés suivant la forme usitée pour les séditieux, c'est-à-dire pendus, écartelés et brûlés. Il est bon d'ajouter le nom de ces martyrs obscurs de la liberté de conscience, à ceux des Baillon et des Fourré; c'étaient Quantus Cary, Pantaléon Chouart, Jean Fournier, Jean Levasseur, Pierre Leroux et Michelon Warquin (5).

(1) V. Etat nominatif des Religionnaires taxés pour les 6,000 livres tournois, levés sur la ville de Beauvais par le Roy notre Sire (1562).

(2) Lettre de Mr. de Marivaux à Messieurs le Connétable et le Maréchal de Montmorency (11 juin 1562), et Lettre de M^{me} de Bourbon, abbesse de Fontevrault, à M^{sr} le Cardinal de Lorraine, en faveur de la ville de Beauvais.

(3) Informations de la ville contre Luc Leroux, Jehan de Gaudissant. Pantaléon Chouart, Nicolas Patin, Mabirot Poullain, Pierre Bourré, Eustache Le Gay. (Juin — Août — Septembre 1562.)

(4) Commission du Parlement de Paris, au nom du Roy Charles IX, adressante au Prévôt d'Augy, pour faire le procès aux Religionnaires (2 sept. 1562).

(5) Requête du geôlier du Chapitre, réclamant à Messieurs de la Ville ce qui lui

Pendant que ces actes de fanatisme provoqués sous main par le cardinal de Lorraine, se commettaient dans son diocèse, Odet de Chastillon était resté à Orléans, chargé avec Théodore de Bèze des fonctions diplomatiques du parti réformé.

§ 6. — *Edit d'Amboise et apogée de l'Eglise de Beauvais.*
(1563-1565).

Aussi, quoique absent de Beauvais, ne fut-il pas non plus épargné par la curie romaine. Le 3 mars 1563, on affichait aux portes du Vatican, de la cathédrale de Beauvais et de son hôtel épiscopal, des Lettres monitoires du pape Paul IV, portant « qu'au lieu de punir les hérétiques de son diocèse comme sa fonction d'évêque l'y obligeait, il avait encouragé par tous les moyens cette secte pestilentielle, notamment, en entretenant chez lui de faux théologiens, pour en faire des pasteurs et prédicants. En conséquence on le citait à comparaître devant la cour de Rome. » Pareille citation était adressée à neuf évêques ou archevêques de France, ainsi qu'à Jeanne d'Albret, reine de Navarre (1). Comme ils se gardèrent bien de donner dans le piège qu'on leur tendait, le 31 mars 1563, Paul IV lançait contre eux une bulle de grande excommunication. Odet de Chastillon entre autres, y était traité de « huguenot, blasphémateur, apostat, transfuge de la sainte Eglise romaine, déchu de tous les droits et honneurs du cardinalat, même des privilèges de cléricature. » Le pape confisquait ses biens présents et à venir, ses offices et dignités et ordonnait à tous les chrétiens de se saisir de sa personne, afin de lui infliger le châtement mérité (2). On sait ce que cela signifie dans le langage de la curie romaine : c'est être livré aux flammes du bûcher!

Heureusement nous avons encore en ce temps-là les droits et franchises de l'Eglise gallicane, et comme la bulle d'excommunication avait été publiée sans le préavis du concile de Trente, et contrairement aux règles usitées dans l'Eglise de France, la régente fit faire au pape de vives remontrances, et Paul IV en fit faire la révocation. Aussi bien, Catherine de Médicis ne s'inquiétait guère alors de sa-

est dû pour avoir gardé du 26 Juillet 1562 au 12 Avril 1563 par leur ordonnance es prisons du Chapitre les susdits prisonniers, lesquels par sentence ont été condamnés à mort.

(1) Ces prélats étaient Spifame, évêque de Nevers; J. de St Chamond, archevêque d'Aix; J. A. Caraccioli, évêque de Troyes; J. de Barbançon, évêque de Pamiers; J. Guillard, évêque de Chartres; L' d'Albret, évêque de Lescar (en Béarn); F. de Noailles, évêque d'Acqs; et les évêques d'Ollion et d'Uzès.

(2) G. Hermant, t. III, l. XII, c. 31.

voir si Odet de Chastillon était ou non excommunié ; c'était son bon ami et très-cher cousin (1), » dans le parti huguenot, elle lui avait maintes fois dit, qu'elle n'attendait qu'une occasion pour se déclarer calviniste, et c'est lui qu'elle chargea avec le chancelier de l'Hôpital, de débattre les conditions de la paix d'Orléans (19 mars 1563).

L'édit d'Amboise, qui en fut la conséquence, accordait 1^o aux hauts justiciers, l'exercice public de la nouvelle religion sur leurs terres. 2^o Aux bas justiciers, un lieu de culte pour leur famille seulement. 3^o Un presche dans le siège de chaque bailliage ou prévosté ; 4^o le maintien du culte réformé dans toutes les villes où il existait jusqu'au 7 mars courant. Odet de Chastillon qui avait été à la peine fut aussi à l'honneur. Il assista, revêtu de la pourpre de cardinal, qu'il avait reprise à la suite de l'excommunication du 31 mars, le 7 août, au lit de justice tenu à Rouen, pour la déclaration de majorité de Charles IX ; il passa immédiatement après les princes du sang et devant le cardinal de Guise. C'est à cette époque que le Parlement de Rouen ratifia l'édit d'Amboise accordé aux calvinistes, « jusqu'à ce que il se fit une bonne et sainte réformation par un concile général ou national (2). »

Une fois quitte de ses fonctions diplomatiques et de ses devoirs de cour, Odet de Chastillon revint à son château de Bresle, qu'il affectionnait particulièrement, et à ce petit troupeau de réformés de Beauvais, sur lequel il veillait avec sollicitude. Hélas ! la pauvre communauté avait été en grande partie dispersée par la guerre. La plupart des hommes en état de porter les armes avaient volé sous les drapeaux de Condé, les vieillards, femmes et enfants étaient restés sans protection, souvent sans ressources, exposés à toutes les vexations de la ville. — La guerre ou le martyre avait décimé ses rangs. Jean de Bury, Trenchant et leurs femmes naguère si zélés avaient été proscrits ; et, malgré l'édit de paix, on les empêchait de rentrer, de peur de troubler la tranquillité de la ville (3). Et, lorsque deux conseillers au Parlement de Paris vinrent pour s'informer « comme on s'était comporté envers ceux de la Nouvelle Religion », on avait l'effronterie inqualifiable de leur répondre « que le peuple de Beauvais avoit toujours veschu en paix, que l'on n'avoit fait tort à ceux de la Nouvelle Religion (4). » Le cardinal, au contraire, se prévalant de la clause d'Amboise qui accordait

(1) G. Hermant, c. 30. V. Lettre de Catherine de Médicis à Odet de Chastillon. (Chenonceaux, 20 avril 1563.)

(2) G. Hermant, t. III, l. XII, c. 30.

(3) Délibérations de la Commune de Beauvais. — Séance d'avril 1563.

(4) Délibérations de la Commune de Beauvais. — 25 août 1563.

toute liberté de culte aux hauts justiciers, multiplia les prêches, partout où s'étendait sa juridiction, en son château de Bresle, en son hôtel épiscopal de Beauvais, où prêchait son aumônier ordinaire (sans doute Jean de Lepine), mais surtout au faubourg Saint-Jacques-de-Richebourg, où nous voyons apparaître deux prédicants d'une nouvelle espèce, François Gymart et Antoine du Bout.

Ce François Gymart, issu d'une riche et honorable famille de Beauvais, avait longtemps demeuré en la ville de Genève, où il s'était marié à une veuve qui avait deux fils (Claude et Pierre) et où, sans nul doute, il avait suivi les leçons de Calvin. Seulement, ce qui est remarquable, c'est que tout en faisant son apprentissage de théologie, il n'avait pas désappris l'art du drapier, et une fois revenu à Beauvais, dans le courant de 1563, il établit à Saint-Jacques une manufacture de draperies. Bien plus, il nous est dit que « pour induire ses ouvriers, tant peigneurs, laineurs, fillereses et cardereses à plus volontairement bésogner pour luy en son hostel, il leur bailla ordinairement et par chacung jour ouvrant, quelques viandes et potages, que l'on soullait par cy-devant appeler amendements (1). » Il y avait là déjà de quoi donner l'éveil au soupçonneux Conseil de la ville.

Mais ce fut bien plus grave, lorsque « non content de se conduire lui et sa famille à la manière de la nouvelle Religion, il fit dans sa maison des assemblées et conventicules de gens de sa secte es jours de feste, mesme le jour du saint dimanche, leur tenant propos pour les attirer à sa damnée opinion; et besognant du mestier de Drapperie en la dite maison, es jours de festes, donnant par ce moyen grand scandale au peuple et occasion de se mouvoir (2). »

Les maire et pairs de la ville eurent beau faire, beau s'adresser à toutes les juridictions, à maître Esconvecte, bailliy de justice de l'abbaye Saint-Symphorien, à M. le maréchal gouverneur de l'Isle-de-France, les presches et prières à la mode de Genève suivirent leur cours à Saint-Jacques. Et même, pour comble de disgrâce, en vertu de l'édit d'Amboise qui accordait un presche par chaque bailliage, les huguenots du bailliage de Senlis obtinrent en mai 1564 pour lieu de culte : Allonne (près Beauvais). Le dimanche, 14 mai, ils furent mis en possession dudit lieu par M. Parent, conseiller au Présidial de Senlis, et le culte fut célébré dans une maison apparten-

(1) Délibérations, etc. — Séance du 15 oct. 1563.

(2) Délibérations, etc. — Séance du 1^{er} mars 1564.

nant au seigneur de Merlemont, en présence de nombreux fidèles et gentilshommes.

Aussitôt, il faut voir l'émoi des maire et pairs de Beauvais; les séances du Conseil se multiplient les 11, 12, 13, 14, 15, 19 mai; il semble qu'un ennemi redoutable soit aux portes de la ville; on délibère de s'adresser à Messieurs du Chapitre; et puis à M. le Maréchal de Montmorency; Et, où il n'y voudra entendre, on ira vers le Roy en son conseil privé. » Et tout cet émoi, pourquoi? pour obtenir l'exemption du culte protestant à Allonne « de peur que les propos de la Nouvelle Religion ne redondent et ne pullulent entre les peuples de ceste ville et ne produisent commotion populaire (1). » Toujours la raison d'Etat, les mesures de salut public! Cette fois-ci, la ville l'emporta auprès du maréchal de Montmorency; toutefois ce ne fut pas sans un incident comique.

Il se trouva que le même jour, dimanche 21 mai 1564, deux conseillers au Présidial de Senlis se trouvèrent face à face à Allonne avec deux commissions contradictoires du maréchal. L'un, M. d'Espoigny, avec une commission tendant à transférer l'exercice du culte protestant au bourg d'Angy, en la justice du Roy. L'autre, M. Parent, avec une commission dudit maréchal, ordonnant que le culte se fit pour le 21 mai encore à Allonne. Il y eut d'abord quelque surprise de part et d'autre; puis, après des récriminations réciproques, la place demeura aux réformés, qui avaient pour eux l'ordre (2) le plus récent et la protection du seigneur de Merlemont.

Grâce à cette haute protection et à une lettre du seigneur de Mouy, menaçant la ville de représailles si l'on tourmentait les religionnaires (1^{er} juin) (3), les réformés obtinrent définitivement pour lieu de culte Bruneval (près de Merlemont), à une lieue et demie de Beauvais (27 août). C'est là, en plein air, dans un frais et verdoyant vallon, abrité entre deux collines boisées, que les huguenots accourus de tous les points du bailliage, au nombre de plusieurs milliers, célébrèrent dorénavant leurs presches, synodes et saintes-cènes (4).

Et telle était encore la terreur des maire et pairs de Beauvais à l'endroit de la contagion de l'hérésie, que ces jours-là, ils faisaient

(1) Délibérations de la Commune de Beauvais. — Séances des 11, 12 et 13 mai 1564.

(2) Délibérations, etc. — Séance du dimanche 21 mai 1564,

(3) Lettre du S^{sr} de Mouy à Messieurs les Maire et pairs de Beauvais (25 mai 1564.)

(4) Archives du château de Merlemont : on montre encore en ce manoir antique

tenir les portes de la ville fermées, et se tenaient sur le pont de la Porte-de-Paris, « gardant que le peuple ne sortît par ladite Porte et escripvant ceux qui allaient au Presche (1). » Ils étaient certes mieux inspirés lorsqu'ils conféraient avec messieurs du Chapitre « afin d'avoir en ceste ville prédicateurs doctes et sçavants, pour adnoncer au peuple la Parole de Dieu et sainte doctrine évangélique, selon les traditions des S^{ts} Docteurs et de la S^{te} Eglise, pour toujours maintenir les fidèles catholiques en bonnes opinions, et qu'ils n'en soyent divertis par la telle quelle doctrine des prédicants de la N. R. (2). » Cette délibération est à la fois un aveu et un hommage rendus à l'influence de la Réforme.

A cette époque, Catherine de Médicis réalisait un vœu longtemps contrarié, celui de faire le tour de la France, avec son fils Charles IX, afin de raffermir dans les provinces l'autorité centrale, ébranlée par la guerre civile. Au fond, elle avait renoncé à sa politique de tolérance et d'équilibre entre les deux partis conseillée par l'Hôpital; et dès la mort du duc de Guise, elle avait résolu, pour placer ses fils à la tête du parti catholique, de ruiner peu à peu le parti calviniste. Ceci explique l'édit de Roussillon qui restreignait sensiblement les libertés du culte accordées aux réformés par Amboise. En particulier cet édit rompait tous les mariages des ecclésiastiques liés par des vœux de continence, conclus pendant la guerre. Cette volte-face secrète de Catherine donne la clef de la sévère lettre qu'elle écrivit le 26 juillet à Odet de Chastillon, pour lui recommander l'entretien de cet édit, et où elle dit « que tous ceux qui agiront autrement feront voir qu'ils aiment le garbouil et sont marris du repos que nous cherchons à établir en ce Royaume, et n'en rapporteront que la malgrâce de leur Prince (3). »

Malgré ces menaces, Odet de Chastillon donna suite à un projet de mariage qu'il avait conçu depuis la paix d'Amboise. Il avait rencontré à la cour de Marguerite de France (fille de François I^{er}), duchesse de Savoie, une demoiselle d'honneur nommée Isabelle de Hauteville, née dame de Loré, d'une des premières familles nobles de Normandie; et cette demoiselle lui avait plu par son esprit et par ses opinions franchement évangéliques. Aussi, lorsqu'il la de-

et hospitalier la chapelle en sous-sol qui servait au prêche particulier du S^{gr} de Merlemont; les fonts baptismaux qui servaient aux réformés du bailliage; au pied du château s'étend le vallon que les gens du pays appellent encore « la Prêche. »

(1) Délibérations de la Commune de Beauvais. — Séances du 21 mai, du 15 septembre 1564.

(2) Délibérations, etc. — Séance du 31 mai 1564.

(3) G. Hermant, t. III, l. XII, c. 32.

manda en mariage, la duchesse de Savoie, amie personnelle du cardinal, agréa sa demande, « parce que cette nouvelle situation permettait à la jeune fille de vivre en liberté de conscience. » D'autre part, cette alliance fut approuvée par les deux frères du cardinal : Coligny et d'Andelot, et nous voyons par l'extrait du *Traité de mariage*, passé par-devant notaire, que ces deux seigneurs signèrent le contrat et le scellèrent de leurs armes (1^{er} décembre 1564). Le contrat portait en substance : 1^o que « vu la difficulté des temps, le mariage ne pourrait être célébré en public, mais toutefois, lorsque par la mort de l'un des époux adviendrait dissolution du mariage, il serait tenu avoir été fait légitimement. 2^o Que le survivant des deux prendrait tous les meubles et acquets, moitié en propriété, moitié en usufruit. 3^o Que tous les biens propres du cardinal étaient donnés à ses deux frères. » La bénédiction nuptiale fut donnée dans la chapelle du château de Merlemont par Pierre Mallet, ministre du saint Evangile, en présence de nombreux gentilshommes ; Odet de Chastillon n'était pas en habit de cardinal, mais vestu d'une saye de velours noir et d'un long manteau de cour, sans épée (1).

G. BONET-MAURY.

(*Suite.*)

BIBLIOGRAPHIE

JEAN DE MORVILLIER, évêque d'Orléans. *Etude sur la politique française au XVI^e siècle*, par GUSTAVE BAGUENAUT DE PUCHESSE.

On a dit souvent, et non sans vérité, que le XVI^e siècle est l'époque des grands caractères. Cet aphorisme ne saurait s'appliquer à Jean de Morvillier, malgré les grands emplois qu'il a remplis. Successivement maître des requêtes, ambassadeur, évêque, conseiller privé, garde des sceaux, il n'a montré ni les hautes facultés qui commandent l'admiration, ni les rares vertus qui rachètent les fautes presque inséparables des temps si troublés où il vécut.

En retraçant avec beaucoup de savoir, et un effort d'impartialité

(1) Le contrat de mariage authentique, signé par les trois frères Coligny et scellé de leurs armes, se trouvait dans les Archives du château de Merlemont, d'où il a disparu en 1793. Il s'en trouve un extrait succinct dans les Archives du château de Bachivilliers.

qui n'est pas sans quelques défaillances, cette biographie d'un personnage contemporain des guerres de religion, M. Baguenault a été amené à tracer une intéressante esquisse de la politique française au XVI^e siècle. Il a suivi son héros à Venise, à Trente et dans les conseils de la monarchie sous les derniers Valois. Les Mémoires de Morvillier, conservés à la Bibliothèque nationale, et encore inédits, attestent un esprit judicieux et pénétrant, quoique l'on n'y rencontre aucune de ces vues où se révèle un homme d'Etat supérieur. Une extrême circonspection semble avoir été son mérite et son écueil. Elevé dans la faveur de la maison de Lorraine, il n'eût pas comme L'Hôpital, qu'il devait remplacer en qualité de chancelier, le courage de se séparer de ses anciens patrons pour faire prévaloir des idées plus généreuses dans le gouvernement de son pays. Il aima par caractère les tempéraments, les compromis, les demi-mesures, heureux s'il n'eût poussé cette tendance, louable parfois, jusqu'à des actes de faiblesse que la conscience réproouve et que l'histoire condamne.

Malgré sa partialité naturelle pour le personnage dont il a retracé l'histoire, M. Baguenault n'a pu se dissimuler les côtés faibles de son héros. « Nous n'essayerons pas, dit-il, de le disculper d'une molle complaisance pour le pouvoir qui fut trop souvent le caractère de sa conduite. Nous verrons aussi plus d'une fois ses intentions meilleures que les actes auxquels il s'est prêté. » Deux chapitres du livre de M. Baguenault appellent sous ce rapport une attention spéciale : celui qui touche au projet d'intervention dans les Pays-Bas, et celui qui se rapporte au lendemain de la Saint-Barthélemy.

On sait quelle fut la politique de l'amiral Coligny après la paix de Saint-Germain. Effacer les traces de nos discordes civiles en réunissant tous les Français dans une guerre contre l'Espagne, notre ennemie invétérée, dont les Pays-Bas insurgés offraient l'occasion aussi opportune qu'utile. M. Baguenault ne peut s'empêcher d'approuver un dessein si conforme aux vrais intérêts du pays. Il se félicite de voir une direction plus haute imprimée aux conseils des Valois. « Charles IX, dit-il, dont les instincts n'étaient pas dépourvus de grandeur, se montrait disposé à suivre les conseils de l'amiral. Il se laissait inspirer par les premiers et illustres représentants de cette belle école de diplomatie française qui commençait à se faire jour, et s'honorait par ses patriotiques et prévoyantes entreprises. » Ainsi s'exprime notre auteur, page 244, et l'on ne saurait mieux dire; mais tout change à la page 280. Il est vrai que le projet de Coligny n'est pas du goût de Morvillier, auquel est échu le triste

rôle de le combattre dans le conseil, pour la plus grande satisfaction de Catherine de Médicis menacée de perdre son ascendant sur le jeune roi, et dès lors l'historien ne voit plus dans les idées de l'amiral « qu'un projet dangereux soutenu dans l'intérêt d'un parti, et qui doit échouer devant l'universelle répugnance. »

Il semble difficile d'expliquer une aussi grave contradiction, car enfin, si le projet d'attaquer l'Espagne dans les Pays-Bas était salutaire, suffisait-il que Coligny s'en mêlât pour le rendre funeste? Les faibles arguments invoqués par Morvillier ne sauraient prévaloir contre l'évidence. Ainsi que l'a dit un généreux écrivain, trop tôt enlevé à notre pays : « On ne peut s'empêcher de penser que les quelques mois qui ont précédé la Saint-Barthélemy doivent être comptés parmi ces moments trop fréquents, hélas! dans notre histoire où la France a passé à côté du bon chemin, pour en prendre un autre qui l'écartait davantage de la paix intérieure et de la liberté. C'était une noble et sage pensée que de détourner contre la puissance arrogante, qui était alors notre rivale, cette force irrésistible que la France, bien conduite, est toujours prête à montrer après quelques années de guerre civile. Les ressources militaires du royaume, développées par la lutte intérieure, étaient considérables, les esprits exaltés, habitués à la guerre, avides d'action; l'occasion était propice, le succès presque assuré. Est-ce donc une question à débattre que celle de savoir ce qu'il valait mieux inscrire dans notre histoire, à la date de 1572, la Saint-Barthélemy, ou une revanche de la bataille de Saint-Quentin? Il fallait pourtant choisir, et c'est avec le sentiment vrai de la situation du royaume que Coligny annonçait au roi, s'il renonçait à la guerre étrangère, une autre guerre à laquelle il serait moins facile de renoncer. Catherine de Médicis a fait son choix, et l'a imposé à son fils. L'histoire et le bon sens répondent qu'elle a mal choisi, aussi bien dans l'intérêt de sa maison que dans l'intérêt de la France (1). »

L'honnête, mais faible Morvillier, méritait mieux que d'être l'instrument de l'intrigue qui devait renverser un si noble dessein, et ramener Charles IX sous le joug de sa mère. La tentative d'assassinat dirigée contre l'amiral et toutes les horreurs de la Saint-Barthélemy étaient au bout de la fatale délibération où la guerre de Flandre fut écartée. L'ancien évêque d'Orléans n'a rien de commun assurément avec les sinistres héros du massacre. Mais quelle fut son attitude au lendemain? La cour rejette tout d'abord l'odieux de

(1) *Journal des Débats* du 24 septembre 1862. Article de M. Prévost-Paradol.

l'acte accompli sur les Guises. Ce premier expédient ne peut tenir ; on en cherche un second dans la fable d'un complot protestant, et c'est Morvillier qui en est l'instigateur. Y croyait-il ? Evidemment non ; mais il fallait couvrir l'honneur de la royauté, et tous les moyens semblaient bons pour cela. Laissons ici parler M. Bagnault, dont tous les termes sont à peser : « Sauver l'honneur du trône en essayant de faire comprendre la nécessité d'un tel acte, et en lui ôtant l'odieux d'une inutile préméditation, tel pouvait être le seul souci des hommes qui dirigeaient alors les affaires. Il fallait se garder à la fois de l'énergique réprobation des uns et de l'enthousiasme compromettant des autres. C'est la tactique qu'on adopta à l'égard des gouvernements étrangers, et on avouera qu'il n'y en avait guère d'autre à suivre. »

C'est à regret que nous transcrivons ces lignes si éloignées de la stricte équité qui convient à l'histoire. Morvillier ne croit pas à la conspiration protestante, et il ose l'invoquer pour justifier le massacre aux yeux des nations étrangères. Il a été honoré de l'amitié de l'amiral, et il tente de flétrir cette pure victime par de mensongères accusations dont il est lui-même l'artisan. Les hommes se jugent eux-mêmes par leurs actes, et le jugement de la postérité n'est que la ratification de ce verdict antérieur. L'historien de Morvillier ne s'étonnera pas si nous répudions, avec toute l'énergie dont nous sommes capable, la triste maxime : *La fin justifie les moyens.*

JULES BONNET.

LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS DANS LE PAYS DE VAUD ET PARTICULIÈREMENT
A VEVEY, par JULES CHAVANNES.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français couronnait, il y a quelques années, un mémoire sur les réfugiés français dans le pays de Vaud, qui reconstituait une page de l'histoire générale du Refuge (*Bull.* t. XVII, p. 227). C'est ce mémoire, revu, complété avec le soin le plus scrupuleux, que M. Jules Chavannes nous offre aujourd'hui en un charmant volume, sorti des presses de Georges Bridel, et qui a sa place marquée dans les bibliothèques de famille. Rien n'est moins connu, rien n'est plus digne de l'être que cette émigration française qui ne dota pas seulement le pays de Vaud d'utiles industries, mais l'enrichit de citoyens distingués, appelés à exercer la plus pure influence autour d'eux. Les noms de Ronjat,

Rochevide, Montlune, Herwart, Matte, ne sont pas oubliés à Vevey, bien que les familles qui les portèrent aient disparu, et ceux de Levade, Collomb, Ausset, Blanc, etc., rappellent encore l'action bienfaisante qui fut l'honneur du Refuge. Cette alluvion fécondante devait laisser plus de traces à Vevey qu'ailleurs. Une commission chargée de dresser la liste des réfugiés en 1763, ne compta pas moins de 322 bourgeois et de 167 résidants, appartenant à cette catégorie. Le chiffre de la population totale de Vevey étant alors de 3,442, les réfugiés en constituaient plus d'un septième. Nyon, Rolle, Morges, Lausanne, Bex, Yverdon, eurent aussi leurs colonies d'émigrés, qui se sont fondues peu à peu dans la population du pays, non sans y déposer de précieux germes. Avec un guide tel que M. Chavannes on suit avec intérêt les destinées de ces familles transplantées sur la terre étrangère, où le protestantisme français se retrouve dans ce qu'il eut de meilleur, et l'on ne peut se défendre de plus d'une mélancolique réflexion en parcourant ce volume d'une lecture aussi attachante qu'instructive. J. B.

CORRESPONDANCE

LES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

DES PROTESTANTS DE NÎMES, DE 1571 A 1792

*A. M. Jules Bonnet, secrétaire de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS.*

Nîmes, 29 décembre 1873.

Cher Monsieur,

J'ai été appelé récemment, sur la demande de M. Théodore Claparède, de Genève, à faire quelques recherches aux archives de la mairie de Nîmes, et j'ai été assez heureux pour trouver, dans deux armoires contiguës, plus de quatre-vingts registres, de grosseur et de format divers, contenant les actes de naissances, mariages et décès des protestants de Nîmes, du 1^{er} mars 1571 au 30 décembre 1792.

C'est une véritable trouvaille, car nous ignorions complètement l'existence de ces précieux et vénérables documents.

Il y a, malheureusement, une lacune, de 1685 à 1741.

Certains registres ne contiennent que les naissances ; la plupart des autres ont des fascicules d'actes de naissances, de mariages et de décès réunis sous la même couverture. Ces reliures datent de dix-sept à dix-huit ans, et elles ont été faites avec soin sous la surveillance de l'un des employés actuels de la mairie, M. Crozat.

L'un des registres les plus curieux est peut-être celui qui contient, en deux ou trois lignes, les *annonces* de mariages, annonces faites par trois fois dans les temples, suivant la discipline. C'est le tome V de la 1^{re} série. Du 30 novembre 1637 au 23 septembre 1683.

Quand le mariage a été béni, une note, mise en marge, indique le jour, le mois, l'année, et le nom du pasteur qui a donné la bénédiction.

Quand il a été béni *hors de la ville*, la note l'indique, mais le nom du pasteur ne s'y trouve pas toujours.

Quand le mariage n'a pas été conclu (ce qui est, du reste, assez rare), les lignes qui l'annoncent sont barrées, et, en marge, on lit ce mot : *Opposition*.

Les actes de décès sont signés de deux témoins, et de l'*advertisseur* ou concierge-agent du consistoire.

Au tome VIII, 1^{re} série, je relève ces lignes qui ouvrent le volume : « L'année 1671 a commencé un jedy jour que notre Seigr institua le tres saint sacrement de l'hotel (*sic*) qui nous a laisse veritablement et soubstensiellement son corps son sang son ame et sa Divinité. »

A la première page du tome II, 1^{re} série, 2 janvier 1681 — 31 décembre 1682, on voit qu'on approche de la révocation de l'Edit de Nantes. « Registre des baptemes, mariages et sepultures pour servir pendant l'année 1681 aux habitans de la religion P. R. de la ville de Nismes. Cotté par premier et dernier feuillet et paraphé par nous Claude Dalbenas con^{er} du roy, et son vignier en la cour royale ordinaire de Nismes ce 30 xbre 1680. »

Après le 2 octobre 1685 (tome XII), l'état civil pour les protestants exclusivement n'existe pas : ils sont censés *réunis*, et leurs noms se trouvent mêlés à ceux des catholiques sur le même registre.

Le tome XIII, du 8 mars 1788 au 19 juillet 1788, offre des particularités remarquables. L'édit de tolérance de Louis XVI a été promulgué : l'état civil est accordé aux protestants. Or, dans les cinq mois et onze jours dont on rapporte les actes, il y a :

44 naissances,
652 mariages,
112 décès.

J'y ai vu l'indication de mariages qui avaient été célébrés plus de

quarante ans auparavant, et qu'on se hâta de faire enregistrer officiellement pour jouir du bénéfice de l'édit réparateur. Ainsi, le mariage de Louis Roux et de Suzanne Imbert, célébré *au Désert* le 28 janvier 1748, fut enregistré le 27 mai 1788. (P. 338.)

Voici l'en-tête de ce registre :

« Le present registre contenant 299 feuillets pour servir à coucher les déclarations de mariages, naissances et décès non catholiques a été cotté et paraphé par 1^{er} et dernier feuillet par nous Jean Baptiste Augier con^{er} du Roy juge mage lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Nismes le six mars 1788. »

Les tomes XIV à XIX contiennent, dans l'intervalle de neuf mois seulement, du 19 juillet 1788 au 2 avril 1789, l'enregistrement de 3,475 mariages.

Le premier registre de l'état civil, sans distinction de culte, est du 31 décembre 1792.

Je n'ai pas eu le temps de compulser et d'étudier ces intéressants volumes : je le ferai à mon premier loisir. Mais je n'ai pas voulu retarder plus longtemps l'annonce de cette bonne nouvelle.

Recevez, cher Monsieur, l'assurance de mon entier dévouement.

CHARLES DARDIER.

NÉCROLOGIE

M. MICHELET

La Société de l'Histoire du Protestantisme français doit un hommage au célèbre historien qui s'est éteint, le 9 février, à Hyères, à l'âge de soixante-seize ans, après une vie de féconds labours. Cet hommage n'est que l'acquit d'une juste reconnaissance envers l'écrivain qui se montra toujours attentif à nos travaux, et sympathique à nos épreuves comme à nos gloires. Après de brillantes études au collège Charlemagne, M. Jules Michelet débuta en 1821, comme professeur au collège Rollin, d'où il devait passer au Collège de France, et ses premiers essais révélèrent un talent aussi hardi qu'original. *L'Histoire romaine* le classa parmi les maîtres de la science historique. *Le Précis d'histoire moderne* est un chef-d'œuvre qui n'a pas moins contribué que des cours plus renommés à propager l'intelligence et le goût de l'histoire. Les premiers

volumes de l'*Histoire de France* (1833-1842), offrent des parties supérieures pour la nouveauté des aperçus, l'éclat du style, et cette espèce de divination qui ressuscite le passé sous ses vraies couleurs. On ne racontera jamais mieux Jeanne d'Arc.

La publication des *Mémoires de Luther* inaugura une phase nouvelle dans le talent de M. Michelet. Il était préparé à l'étude de la Réforme française, de ses héros et de ses martyrs. Les pages qu'il leur a consacrées sont d'une rare beauté. La figure de Coligny se détache avec une incomparable grandeur sur le fond sombre des guerres de religion. La révocation de l'édit de Nantes montre avec une navrante vérité le triste revers d'un grand règne. La plume de M. Michelet semble désormais vouée aux revendications vengeresses où l'impartialité trouve plus d'un écueil. Il est facile de relever les défauts qui déparent les derniers volumes d'une œuvre achevée sous une inspiration bien différente de celle qui dicta les premiers. L'auteur ne s'est affranchi du salutaire contrôle des textes que pour se livrer aux caprices d'une fantaisie souveraine, et s'acharner aux scandales, réels ou imaginaires, des cours. C'est l'histoire dégénérée en chronique de l'Œil-de-bœuf, et la déplorable revanche de la physiologie sur le spiritualisme des premiers jours. Mais là encore, dans le chaos où se heurtent tant de choses étranges, que de grands traits, d'admirables éclairs ! Avec ses qualités et ses défauts qu'il ne nous sied point de pallier, M. Michelet demeure un écrivain inimitable. Il y a de la magie dans son talent, et la séduction qu'il exerça sur ses contemporains ne semble pas près de s'éteindre. Noble esprit, généreux écrivain, en dépit de ses erreurs, il a de quoi désarmer la postérité.

J. B.

P. S. — Le défaut d'espace nous contraint d'ajourner la Chronique de la Bibliothèque et les Extraits des procès-verbaux. La Société tiendra sa séance annuelle au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, le mardi 21 avril, à trois heures. Le prochain numéro du *Bulletin*, contenant le compte-rendu de la séance, ne paraîtra qu'à la fin du mois.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a tenu sa vingt et unième séance annuelle, le 21 avril, à trois heures, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, sous la présidence de M. Fernand Schickler, devant une assistance choisie où l'on remarquait MM. le comte Robert de Pourtalès, E. de Pressensé, E. Borel, Ch. de Castelneau, Lichtenberger, etc., ainsi que de nombreux pasteurs des Eglises luthérienne et réformée de Paris. Après une invocation prononcée par M. le pasteur Matter, de la Confession d'Augsbourg, M. le Président expose avec une élégante précision les travaux de la Société dans l'exercice qui vient de finir, ses espérances et ses vœux pour l'année qui commence, en montrant combien peu la modicité de son budget répond aux services qu'elle rend et aux légitimes ambitions qu'elle nourrit. La parole est ensuite donnée à M. le pasteur E. Dhombres pour la lecture d'une Notice préparée par le secrétaire de la Société, M. Jules Bonnet, sur la vie et les écrits de l'illustre historien de la Réformation, M. Merle d'Aubigné, membre correspondant de la Société. L'heure tardive n'a permis à M. Gaufrès que d'esquisser en quelques mots une des plus intéressantes vies du XVI^e siècle, celle de l'humaniste Claude Baduel, protégé de Mélanchthon et de la reine de Navarre, qui dirigea le *Collège des Arts*, à Nîmes, avant d'aller rejoindre Calvin à Genève. Si le public a été frustré à cet égard, les lecteurs du *Bulletin* ne perdront rien pour attendre. La séance a été close à cinq heures et un quart, après une prière prononcée par M. le pasteur Montandon.

RAPPORT DE M. F. SCHICKLER, PRÉSIDENT,

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Ne pourrions-nous pas caractériser l'œuvre à laquelle notre Société se consacre depuis vingt-deux années en lui appliquant ce que le vieux d'Aubigné disait de son poëme : *Dieu mesme a donné l'argument ?*

Le protestantisme français, pendant les trois siècles dont nous étudions et préparons l'histoire, le protestantisme français a traversé des épreuves de toute nature. Il n'y a presque pas un jour où son existence n'ait pu, selon les vues humaines, sembler compromise et précaire. Débutant par le martyre, précipité dans la guerre civile, à peine reconnu et déjà entravé de nouveau, bientôt ouvertement persécuté, proscrit, officiellement privé du droit de vivre — il a néanmoins persisté, il a vécu alors même qu'on l'a déclaré mort et, dès qu'une ère de tolérance lui a permis de reprendre sa place au sein de la patrie, il s'est relevé en bénissant l'Éternel à l'heure de l'affranchissement, comme il l'avait béni pendant les longues douleurs chrétiennement supportées. Il comprenait alors — puisse-t-il comprendre toujours mieux — où était le secret de sa force : il sentait que ses épreuves n'avaient pas été inutiles à son perfectionnement intime ; qu'elles ne l'avaient certainement pas été au pays que les plus injustes rigueurs ne l'ont jamais empêché de chérir. L'inébranlable constance de nos confesseurs et de nos martyrs a servi, croyez-le bien, la cause de la tolérance et de la liberté au moins autant que les paroles et les écrits des philosophes les plus vantés. Et à ces grandes leçons que toute histoire donne à ceux qui l'étudient, la nôtre semble imprimer une valeur

exceptionnelle : à travers la faiblesse et l'insuffisance des hommes, ne nous oblige-t-elle pas constamment à reconnaître l'action mystérieuse, mais certaine de Dieu ?

Notre réunion dans ce temple, au milieu des assemblées générales de nos sociétés religieuses, a donc sa raison d'être : et quand nous venons chaque année vous rendre compte de nos travaux, vous remercier de votre appui, solliciter votre concours, nous sommes soutenus par la pensée que votre sympathie ne peut que se diriger toujours plus largement vers une œuvre de science en même temps que de foi.

La science historique, Messieurs, est entrée depuis le dix-neuvième siècle, dans sa voie véritable. Trop longtemps elle s'est contentée de juger de loin les événements du passé : aujourd'hui elle s'est rapprochée des sujets qu'elle étudie ; elle s'attache avant tout aux sources originales ; c'est aux hommes eux-mêmes qu'elle demande compte de leurs actes ou de leurs projets. Vous savez combien de ces révélations ont trouvé place dans les vingt-deux volumes du *Bulletin*. Nous continuons à grouper ces pièces de provenances bien diverses, depuis les emprunts aux riches archives de la France ou de l'étranger, jusqu'au modeste feuillet retrouvé dans le grenier d'un paysan cévenol, ou entre les pages de la vieille Bible de famille échappée jadis aux recherches des dragons.

Vous avez pu lire dans le dernier volume les correspondances de Biron et de Villars sur la troisième et la quatrième guerre de religion dans le Languedoc et devant La Rochelle. Un jeune savant russe, M. Loutchitzki, les avait copiées à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, et depuis il a relevé, dans les archives départementales du Midi, pour nous les offrir successivement, les procès-verbaux des premières assemblées politiques des réformés, dont les actes sont presque tous encore inédits et inconnus. M. Franck Puaux a dressé le catalogue des documents concernant l'histoire de la Réforme contenus dans le fonds français des archives de Stuttgart. Nous l'avons imprimé et, après de longues démarches, nous

venons d'obtenir l'autorisation d'en faire transcrire les plus importants. Notre dévoué secrétaire, M. Jules Bonnet, a retrouvé à la Bibliothèque nationale de Paris les Mémoires de la vie de Jehan Larchevesque, sieur de Soubise, qui nous fourniront d'intéressants détails sur la vie intime au XVI^e siècle, tandis que le XVII^e revivra dans les Lettres choisies de la duchesse de Bouillon dont M. Marchegay commence la publication. D'autres documents moins étendus, trop nombreux pour être analysés ici, viendront ensuite remplir nos pages et nous sommes heureux, en les annonçant aux lecteurs du *Bulletin*, de constater ainsi le zèle de nos correspondants. En les remerciant tous, il en est un auquel nous devons encore une mention spéciale. M. Emile Lesens a bien voulu copier pour nous les nombreuses lettres des *Basnage* déposées à la préfecture de Rouen et former ainsi, pour cette famille justement célèbre, un dossier considérable dont vous apprécierez le sérieux intérêt.

Vous entrevoyez les ressources variées sur lesquelles le *Bulletin* peut compter. Il ne cesse cependant d'en solliciter de nouvelles. A côté de la partie purement documentaire, il reste également ouvert aux études qui s'appuient sur des pièces originales et peu connues, et qui retracent un épisode de nos annales, un côté de nos institutions, la biographie d'un de nos hommes d'élite, l'histoire d'une de nos Eglises. Cet énoncé vous rappellera quelques-unes des notices qui ont trouvé place dans les dernières livraisons et auxquelles sont venus se joindre des fragments de poésies huguenotes, des extraits de notre correspondance, des articles de bibliographie et les hommages rendus aux amis que nous avons eu la douleur de perdre.

Dorénavant nous comptons publier, dans chaque numéro mensuel, le procès-verbal de la précédente séance du Comité et une chronique enregistrant tous les dons faits à la Bibliothèque dans le mois qui s'est écoulé.

Le *Bulletin* a encore été, dans cet exercice, notre seule

publication. En nous reportant à nos espérances d'il y a quatre ans, il nous est bien difficile de ne pas le regretter. Certes l'époque était peu favorable aux labeurs de l'esprit : le concours, prorogé deux fois, est demeuré sans résultat ; mais si Théodore de Bèze n'a point trouvé de biographe, ou plutôt si la biographie d'un homme tel que lui réclamait, pour être consciencieusement étudiée, des temps moins troublés que les nôtres, il y avait un autre hommage que nous eussions désiré lui rendre en réimprimant l'*Histoire ecclésiastique* presque introuvable. Et Crespin ? et tous ces mémoires inédits qui devraient continuer la série du recueil si longtemps suspendue ?

Et les travaux modernes, dont plusieurs sont si remarquables, croyez-vous qu'il ne nous soit pas pénible de les accompagner de nos vœux sans pouvoir en faciliter la publication ? Que de fois des savants dont le protestantisme s'honore, après de longues années d'application, ne trouvent que difficilement l'éditeur qui mettra au jour le fruit de leurs recherches : s'adressant à un public restreint, ils auraient d'autant plus besoin d'être largement soutenus. Ne serait-il pas aussi désirable qu'il nous fût possible de créer, à l'instar de plusieurs sociétés savantes, ce que j'appellerais volontiers des *bourses de séjour*, qui permettraient à d'autres érudits de venir puiser, dans les archives des grandes cités, les documents nécessaires à l'achèvement de leurs ouvrages ? Il y a là une pensée féconde que nous réaliserons peut-être le jour où la libéralité de nos coreligionnaires nous en fournira les moyens. Jusqu'ici l'historien protestant doit prendre pour modèle la vie de constante abnégation de ces deux frères auxquels la postérité rendra justice ; j'ai nommé Eugène et Emile Haag !

La préparation du Supplément, ou plutôt de la seconde édition de la *France Protestante*, n'a cessé d'être poursuivie, grâce aux soins éclairés de M. Henri Bordier. Il appartiendra à la Commission spéciale placée sous sa présidence de vous tenir au courant du chemin parcouru depuis un an. Nous ne

pouvons qu'insister sur l'activité persévérante de notre collègue et qu'inviter nos correspondants à joindre leurs efforts aux siens pour hâter l'achèvement de ce magnifique et indispensable ouvrage.

A côté de cette réédition revue et agrandie de la *France protestante*, se placera une œuvre, plus humble assurément, mais peut-être non moins nécessaire, le *Dictionnaire géographique des Eglises protestantes de France*. En 1562, après Vassy, le prince de Condé présentait à Catherine de Médicis une liste de 2,150 Eglises réformées. Qui saura nous en redire les noms et les destinées ? M. Eng. Haag n'en retrouvait que 300 à peine. Et cependant il s'agit là de notre histoire tout entière. Depuis longtemps préoccupé de cette pensée, nous avons eu l'heureuse fortune de rencontrer l'ami qui pendant trente ans a poursuivi de son côté un sillon identique. Que la modestie de M. le pasteur Auzière ne me blâme point de vous parler ici de tout ce qu'il a déjà fait et de vous demander, en son nom comme au nôtre, puisqu'il veut bien fusionner nos recherches, les documents propres à combler nos lacunes : indications d'Eglise, *listes de pasteurs, actes de synodes provinciaux et de colloques*, dates et renseignements divers. Nous accueillerons tout avec empressement et gratitude.

L'histoire et l'érudition protestantes ne sont donc point demeurées dans l'oubli. Nous en trouverions, au besoin, une preuve de plus dans l'Histoire du protestantisme dans l'Albigois et le Lauraguais que M. le pasteur Cam. Rabaud a récemment publiée, dans l'Histoire du protestantisme en Dauphiné que prépare M. le pasteur Arnaud, et dans un beau livre dont les journaux étrangers ont déjà pressenti l'importance et qui sera prochainement mis sous presse : *Clément Marot et le psautier huguenot*, par M. le pasteur Douen. Nous avons eu le privilège d'en parcourir les pages et d'y rencontrer, non-seulement l'attachante biographie du poète, mais surtout l'étude la plus curieuse, la plus approfondie, la moins connue de cette première musique du psautier, trop oubliée aujour-

d'hui, et que les longues et patientes investigations de notre collègue nous apprendront, je l'espère, à goûter de nouveau.

Nos vieux psaumes huguenots, ils ont retenti souvent, il est vrai, avec des modulations un peu modernes, dans cette fête de la Réformation que les Eglises ont instituée sur notre initiative, dont l'impression s'est montrée si salutaire et que la vénérable compagnie de Genève vient au mois de novembre d'adopter à son tour et de recommander aux consistoires de la Suisse. En 1873, dans trente de ces pieuses réunions on s'est souvenu de votre Société et, en lui adressant le produit des collectes (1), on a exprimé l'espoir de les rendre plus tard moins insuffisantes.

A ces témoignages partis des divers points de la France nous aimons à joindre ceux qui nous parviennent de l'étranger. Le discours dans lequel notre collègue M. Sayous vous retraçait les débuts de la Réforme en Hongrie a, non-seulement éveillé sur la terre magyare les plus sympathiques échos, mais a été encore traduit en Amérique et reproduit dans les colonnes du *Christian World* de New-York, avec une préface où notre Société reçoit des éloges qu'elle s'attachera à justifier de plus en plus.

De Hollande M. le pasteur Mounier, après une visite à la Bibliothèque, lui a envoyé la collection complète des procès-verbaux de tous les synodes wallons de 1563 à 1842. Sa lettre, que nous aimerions à vous lire, évoque les souvenirs de confraternité religieuse qui n'ont cessé d'unir les Eglises des deux pays, depuis le jour où la réforme française donnait aux troupeaux wallons les premiers prédicateurs de l'Évangile, jusqu'à ce brillant épanouissement qui permit aux Pays-Bas d'offrir une si généreuse hospitalité aux réfugiés de la Révocation.

(1) Anduze, Aigaliers, Bayonne, Bédarioux, Bordeaux, Caveirac, Cazillac, Cette, Clermont-Ferrand, Clairac, Fontainebleau, La Rochelle, Le Vigan, Lille, Lusignan, Lyon, Manguio, Mauvezin (pour 1872 et 1873), Milhaud, Moussac, Nancy, Niort; Paris : Oratoire, Saint-André, Chapelle du Nord; Reims, Rouen, Vernoux, Wesserling.

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique nous a continué le don des Calendars. A Vienne, votre Société représentée à l'Exposition universelle par les volumes du *Bulletin* et par l'indication de ses diverses branches d'activité, s'est vu décerner une *Médaille de progrès*. Cette désignation de *progrès* nous a été particulièrement sensible : mais au lieu d'insister sur les récompenses il est du devoir du rapporteur de retracer ce qu'on a essayé de faire pour les mériter.

La Bibliothèque du protestantisme français entre dans la troisième phase de son existence. C'est le fait capital de l'exercice. Vous souvient-il de ces paroles de M. Guizot à l'assemblée générale de 1866, annonçant la création de cette Bibliothèque qu'une modeste armoire suffisait à renfermer tout entière ? Puis vint le jour où deux collections considérables réunissant deux souvenirs vénérés, ceux de MM. Frédéric Monod et Athanase Coquerel père, posaient les assises du monument : sept mille volumes réclamaient un local qui leur fût exclusivement consacré. Vous n'avez pas oublié la joie qui remplit nos cœurs quand ce cabinet d'études fut définitivement ouvert au public.

Nous pensions que l'étape serait de longue durée, et lorsque après le double siège nous nous réunissions dans cette Bibliothèque miraculeusement préservée, nous comptions y reprendre pour les continuer longtemps ces douces habitudes du travail qui si souvent élève, console et fortifie. Messieurs, nous nous étions trompés. Notre grain de sénévé grandit plus vite que nous n'osions l'espérer. Ce n'est déjà plus la plante qui se couvre de sa première verdure ; c'est l'arbuste qui chaque jour projette une nouvelle branche et ne demande, pour devenir un grand arbre, que l'espace de se ramifier en liberté. A notre reconnaissance envers Celui qui seul donne l'accroissement, à nos remerciements pour les amis qui ne cessent de nous envoyer et des feuilles et des fleurs, se joint pourtant un sentiment de tristesse que nous ne chercherons point à combattre. Hélas ! dans ce monde de luttes et d'é-

preuves, il n'est pas un seul progrès qui s'obtienne sans de cruels sacrifices ; et quand toute une bibliothèque vient se fondre dans la nôtre, c'est que nous avons eu un deuil de plus à enregistrer dans la liste déjà longue des amis disparus.

Quelques jours avant l'assemblée générale de 1873, nous apprenions que M. Labouchère s'était souvenu de notre œuvre dans ses volontés suprêmes et nous avait, par le premier legs que la Société ait reçu, fait don de ses livres protestants et de ses précieuses médailles. Ces trésors, qui vous ont été annoncés déjà, sont réunis maintenant dans une vitrine qui porte son nom.

Au mois de novembre un pieux vieillard, dont la vie s'était partagée entre l'étude de l'Évangile et l'éducation de la jeunesse, M. Lombard exprimait le désir que ses livres ne fussent point dispersés après lui. Sa veuve nous les a offerts. Il faut avoir vu de près M. Lombard pour connaître la profondeur et la tolérance de sa foi chrétienne, la clarté de son intelligence, la bonté de son cœur. Plus d'une fois il avait visité la Bibliothèque : ses livres, où la théologie surtout est largement représentée, continueront à nous y parler de lui.

La troisième collection que des pieuses mains de veuve aient déposée sur nos rayons, c'est la bibliothèque de notre vénéré pasteur M. Martin-Paschoud. Vous comprendrez la douloureuse émotion qui s'unit à notre gratitude. L'an dernier, dans un jour pareil à celui-ci, à peine relevé de maladie, il nous encourageait par sa présence. A le voir prendre encore un si vif intérêt à toutes les œuvres de lumière et de charité, on oubliait que son cœur était depuis longtemps atteint, que la flamme intérieure soutenait seule un corps brisé, et qu'après tant de combats et de cruelles souffrances, le temps était venu pour lui de se reposer de ses travaux.

Vous trouverez les noms des donateurs annexés au Rapport (1). Nous les remercions tous ici, ceux qui se dévouent

(1) Donateurs de livres du 16 avril 1873 au 15 avril 1874 : la Faculté de théologie de Montauban, par M. le professeur Nicolas, le *Presbyterian Committee of*

d'un livre depuis longtemps aimé, ceux, comme M. Gromort dont l'infatigable perspicacité ne cesse de glaner quelques joyaux de plus, ceux, comme MM. Bazille, Falguière, Jules de Seyne qui enrichissent la section des manuscrits, ou comme M. le pasteur Kroh, celle des gravures et portraits, les auteurs enfin qui en publiant des ouvrages protestants ont tenu à nous en adresser un des premiers exemplaires.

Je n'ai garde de revenir sur l'exposé, si complet et si précis, que M. le comte Delaborde vous a présenté l'an dernier; mais rien ne saurait empêcher notre affectueuse gratitude de rappeler aujourd'hui que notre vice-président ne s'est pas contenté de vous recommander la Bibliothèque : il lui a fait un don considérable d'ouvrages d'histoire, de théologie, de jurisprudence qui répond, sous sa triple forme, aux nobles et constantes préoccupations de son esprit.

Le total des volumes reçus dans cet exercice est d'environ 1,600, et ce chiffre élevé a donné le signal de notre second exode. Nous n'avions plus d'espace où renfermer nos trésors; on nous en promettait d'autres; il a fallu d'avance leur préparer un asile. On ne se sépare jamais sans une certaine émotion du lieu où l'on croit avoir fait quelque bien; mais lorsque nous avons trouvé dans un voisinage immédiat (du 21 de la place Vendôme, nous nous sommes rendus au 16), un local aussi central que le premier, infiniment plus vaste et plus commode, quand le transport a été terminé, sans que le service public ait subi un seul jour d'interruption, sans qu'un seul volume ait été perdu, nous avons senti s'évanouir nos regrets, et nous avons demandé à Dieu de protéger notre

Publication de l'Eglise presbytérienne du Sud (Etats-Unis), le Record Office de Londres, MM. Aubry, Baguenaud de Puchesse, Rév. Baird de New-York, J. Bonnet, Bordier, pasteur Bost, de Verviers; Chabrière-Arlès, comte de Clervaux, H. Coursserant, Dieterlen, pasteur Dégremont, comte Delaborde, pasteur Eschenauer, Froment, Frossard, Grassart, Grenier, Em. Lesens, Paul Marchegay, W. Martin, pasteur Mounier, d'Amsterdam; pasteur Nogaret, Read, Revilliod, F. Schickler, Dr Jules de Seyne. — Mesdames la comtesse Delaborde, Labouchère, Lombard, Martin-Paschoud, Thuret, Schickler.

Comme auteurs : MM. Eug. de Budé, Dieterlen, pasteur Eschenauer, pasteur Goguel, Marchegay, pasteur Pascal, Pétavel, pasteur Rabaud, Rod. Reuss, de Richemond.

œuvre dans sa nouvelle demeure comme Il avait daigné la bénir dans l'ancienne.

Quand vous voudrez bien, un jeudi, vous convaincre par vous-mêmes de ces progrès, les longues avenues de livres sur douze rayons superposés, les armoires pour les journaux, les rapports, les manuscrits, la réserve et les médailles, tout cela vous prouvera que désormais c'est la *grande bibliothèque* qui s'ouvre. Et à la place d'honneur de la salle de lecture vous admirerez prochainement le dernier présent que votre Société ait reçu et qui à lui seul devrait provoquer votre visite. Unissez-vous à nous pour remercier la famille de M. Labouchère. En nous offrant son dernier tableau : « *Jeanne d'Albret représentant Henri de Navarre aux chefs huguenots après la bataille de Jarnac,* » elle a répondu au but véritable de notre œuvre qui aspire à rassembler les témoignages visibles de toutes les gloires, de toutes les distinctions du protestantisme français.

Vous l'avez senti, Messieurs, nous venons d'accomplir un grand pas en avant, — et cette assurance nous encourage à vous exposer franchement ce qu'implique un tel progrès. Le Comité n'a pas hésité un seul instant à placer la Société dans ces conditions agrandies, quoiqu'il sût fort bien qu'une installation de ce genre nécessite des premiers frais considérables et occasionnera une continuelle élévation dans les dépenses de l'avenir. Il n'a pas reculé, en présence d'une caisse presque vide, à contracter les charges d'un loyer beaucoup plus lourd, d'impôts proportionnés au loyer et de ces mille détails dont nous vous épargnons l'énoncé. Le taxerez-vous d'imprudence d'avoir osé compter sur votre appui ?

Et cependant, il faut bien le dire, cet appui n'est pas ce qu'il devrait être. Si nous ajoutons aux abonnements du *Bulletin*, un peu plus nombreux cette année, les envois des Eglises (environ 2,000 francs), la collecte à domicile à Paris (2,500 francs) et le don de cent francs que nous avons été bien touchés de recevoir de la famille de M. le négociant Louis

Eschenauer, en mémoire de lui, nous arrivons à un total que nous ne voulons pas placer en regard de ce qui est nécessaire à notre énergique vitalité.

La faute en est-elle au Comité? Serait-il vrai, ainsi que nous en accusent quelques-uns de nos meilleurs amis, que nous ne savons pas demander, qu'absorbés dans l'étude du passé nous oublions de proclamer les nécessités du présent, que nous ne déployons pas assez haut notre bannière, que nous nous résignons trop facilement à être encore insuffisamment connus? Eh quoi! nous dit-on, il y a tant de protestants dont les noms ne figurent pas sur vos listes, tant d'Eglises qui ne collectent pas pour vous! « Mais, » je cite les paroles mêmes qu'on nous a écrites, « constatez les sympathies des protestants des diverses confessions à cette œuvre de foi et de respect pour nos pères, provoquez la création d'un musée protestant, exposez l'augmentation du budget par l'extension de la Bibliothèque, la nécessité d'un *bibliothécaire*, faites ce budget approximatif, appelez des fonds et vous serez entendus. Notre Société est protestante, et tout protestant doit y concourir... »

Nous devons vous faire entendre l'écho de ces paroles, mais le côté du reproche qui nous a le plus frappés, est celui de n'avoir pas fait assez connaître la Société. Pour y répondre le Comité a décidé de résumer dans une *Notice*, qui paraîtra dans peu de jours, le résultat de ses vingt premières années de labeur.

Cette Notice nous voudrions la répandre abondamment; nous l'enverrons dans nos Eglises, dans vos familles, à l'étranger. Réservez-lui, Messieurs, un accueil bienveillant. Puisiez-vous y trouver la preuve des services déjà rendus à l'histoire dans son acception la plus élevée, l'histoire ayant, comme le dit notre poète :

..... Pour support l'équité,
La vérité pour entreprise.

Mais suffirait-il à votre Société d'être un foyer de recherches

sur l'histoire et l'archéologie? N'est-elle pas avant tout une éclatante réponse à ceux qui dans le protestantisme affectent de n'apercevoir plus que des ruptures et des morcellements? Il est un terrain, Messieurs, où l'on doit oublier les tristes divergences que le présent a pu créer et que l'avenir effacera de nouveau; c'est celui des grandes épreuves, des sublimes leçons, des encouragements du passé. Les enfants parvenus à l'âge d'homme peuvent avoir suivi chacun le sentier où le poussaient ses aptitudes diverses et que lui indiquait sa conscience : ils seront toujours heureux de se retrouver, de s'unir fraternellement pour relever et honorer ensemble les pieux et touchants souvenirs du berceau commun.

NOTICE SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DE M. MERLE D'AUBIGNÉ (1)

Depuis son origine, la Société de l'Histoire du Protestantisme français a vu bien des vides se produire dans ses rangs. De ses douze membres fondateurs, cinq ont déjà quitté ce monde : Edouard Verny et Adolphe Monod, qui représentaient dans son sein l'Eglise de la confession d'Augsbourg et l'Eglise réformée fraternellement unies dans le culte des souvenirs, furent les premiers rappelés. Le généreux auteur de *Jordano Bruno*, Christian Bartholmèss les suivit de près. Nous avons plus longtemps joui de la vaste érudition, de l'incomparable activité d'Eugène Haag, vaillant ouvrier qui ne s'est reposé que dans la tombe. Nous avons vu s'éteindre plus récemment le respectable M. Martin Rollin, dont la dernière pensée fut une œuvre de charité dans son pays natal. A ces vides toujours sentis dans le sein du comité sont venues s'ajouter des pertes non moins sensibles parmi ses correspondants. Nommerai-je quelques-uns de ces amis si regrettés : Lourde-Rocheblave, Francis Waddington, André Archinard, Théoph. Heyer, Pierre Labouchère, et tant d'autres?... Il est peu de mois qui s'écoulent sans nous rappeler par ce douloureux tribut payé à la mort l'incertitude de nos jours qui n'ont de prix que par leur emploi. *Tempus brece!* Ce mot, gravé par l'historien de la Réformation sur la frise de sa demeure, est comme la devise de la noble vie consacrée au travail, couronnée d'œuvres, et non sans gloire, que j'ai à retracer devant vous.

Jean-Henri Merle d'Aubigné naquit le 16 août 1794, aux

(1) J'ai beaucoup emprunté, pour la partie biographique de ce travail, à la très-intéressante Notice insérée dans *l'Eglise libre* du 3 janvier 1873, par M. le pasteur Ad. Duchemin, gendre de l'historien de la Réformation.

Eaux-Vives, près de Genève, d'une famille doublement française par son origine et par ses alliances. Son arrière-grand-père, Jean-Louis Merle, natif de Nîmes, avait quitté cette ville après la révocation de l'édit de Nantes pour s'établir à Lausanne, où il épousa, en 1700, Elisabeth Valz, d'une famille de réfugiés nîmois également fixés sur les bords du Léman. François Merle, issu de cette union, épousa, le 28 avril 1743, Elisabeth d'Aubigné, arrière-petite-fille de Nathan, fils légitimé du célèbre écrivain et capitaine qui, après avoir partagé toutes les vicissitudes de la fortune de Henri IV, et combattu de la plume et de l'épée le grand combat du siècle, était venu chercher à Genève « le chevet de sa vieillesse et de sa mort. » Ainsi furent associés, selon l'usage répandu dans la société genevoise, deux noms que devait consacrer une célébrité nouvelle. Aimé-Robert Merle, fils aîné de François, eut d'Elisabeth Barbezat trois fils, dont le second, Jean-Henri, est l'objet de cette notice.

Il vit le jour à la Graveline, petite propriété de famille située au bord du lac, au pied de ce coteau de Cologny dont la perspective enchantée résume toutes les splendeurs du Léman et des Alpes. Henri Merle goûta tout enfant ces magnificences de la nature dont on retrouve le reflet dans tant de pages de ses écrits. Son éducation fut austère, comme il convenait dans la cité de Calvin et de Rousseau. Endurcir le corps à la fatigue pour en faire l'instrument perfectionné de l'esprit, se plonger hiver comme été dans les eaux du lac qui venait baigner les murs du jardin, gravir pieds nus le sentier rocailleux qui conduit au haut du mont d'où l'on découvre le mont Blanc dans toute sa gloire, tels étaient les exercices quotidiens de Henri et de ses frères. Rien ne le distinguait d'ailleurs des compagnons de ses jeux quotidiens. Celui qui devait être un historien éminent ne fut pas un enfant précoce, et la lenteur de ses progrès dans ses premières études parut confirmer le vœu de ses parents qui le destinaient au commerce.

Il y a certaines organisations qui, pour se déployer dans

leur vigueur, s'épanouir dans leur richesse, ont besoin de l'air libre et excitant des écoles publiques. Tel fut le cas de Henri Merle. A peine entré au collège, il prit goût aux études classiques, et y obtint le premier rang. Ses succès ne furent pas moindres à l'académie, où il se fit remarquer par une conception prompte, une imagination vive, un esprit sérieux avant l'âge. Déjà la modeste carrière à laquelle le réservaient ses parents ne suffisait plus à l'écolier que de vagues instincts portaient plus loin et plus haut. Il aspirait au ministère, et les motifs de cette préférence, dictés par une piété sincère quoique peu éclairée, n'étaient pas exempts d'un grain d'ambition mondaine. Briller par le savoir, l'éloquence, quel plus noble emploi des facultés de l'homme auquel ont été départis ces beaux dons ! « Eloquence, tu parles à mon cœur ; art divin d'entraîner les esprits par la force de la persuasion, quel art peut t'être comparé ! » Tels étaient les aveux que déposait Henri Merle dans son journal, à l'âge de dix-sept ans. Le même jour il y exprimait en ces termes ses perplexités sur le choix d'une carrière : « Si j'entre dans le commerce, je pourrai devenir riche et me livrer à tous les plaisirs ; mais peut-être me laisserai-je trop aller à l'amour de l'argent, à des plaisirs mauvais, et alors je serais perdu pour l'éternité. Si au contraire j'embrasse le saint ministère, je serai pauvre, et j'aurai une vie difficile ; mais je serai obligé de chercher Dieu, de vivre conformément à sa volonté, et ainsi mon âme sera sauvée. » Dans ce conflit de sentiments, et, si l'on ose ainsi dire, dans ce calcul de profits et pertes appliqué à un objet si sérieux, on ne peut méconnaître une nature élevée qui ne sera pas longtemps perplexe sur ses intérêts les plus chers, et dont le choix est déjà fixé au profit de la religion.

Les circonstances allaient venir en aide au jeune écolier en lui ouvrant une voie conforme à ses goûts. La Suisse avait de bonne heure ressenti le contre-coup de la révolution française dont les idées, se propageant avec une force irrésistible, ébranlèrent la vieille aristocratie bernoise, émancipèrent le pays de

Vaud, et modifièrent presque partout la constitution des cantons. Genève, si voisine de la frontière, et de tout temps ouverte à la contagion de l'esprit français, devait en subir les plus redoutables atteintes. Dès le mois de juillet 1794, elle eut sa *Terreur*, bientôt suivie des stériles agitations dont l'inévitable résultat est de provoquer l'intervention étrangère. Le 15 avril 1798, sur un signe de Talleyrand, les troupes françaises occupèrent la république genevoise qui, transformée en chef-lieu du département du Léman, vit la chute du Directoire et la formation du Consulat, sans recouvrer son indépendance. L'Empire de Napoléon ne devait pas la lui rendre. En débordant sur l'Europe vaincue et asservie, comme pour provoquer l'inévitable réaction de la fortune, il aggrava le fardeau de la conscription déjà si lourd pour une population déclarée française malgré elle, et inviolablement attachée aux libres institutions qui, durant trois siècles, avaient fait sa gloire. Pour se dérober à l'impôt du sang, les jeunes gens s'éloignaient avant la date fatale, et allaient chercher une carrière en Angleterre, aux Etats-Unis. Madame Merle, déjà séparée de deux de ses fils, dont l'un, après s'être racheté du service militaire au prix d'énormes sacrifices, était allé se fixer à New-York, et dont l'autre était déjà parti pour ces expéditions d'Espagne et de Russie dont on ne revenait guère, tremblait de perdre son dernier fils, son unique appui. On était en 1813, à la veille de Leipsig. Les candidats au ministère étaient exempts de la conscription. La pauvre mère, n'écoutant que son cœur, accueillit comme une délivrance la perspective de l'unique carrière qui ne mit point en péril les jours d'un fils tendrement aimé. Henri Merle put se vouer aux études théologiques.

Il y porta un esprit sérieux, sans se croire tenu, comme il le fit plus tard, de renoncer aux plaisirs du monde, et parmi les dames les plus austères du réveil, plus d'une se souvenait, il y a peu d'années, d'avoir autrefois rencontré dans les salons un jeune homme à la taille élancée, à la parole vive,

à l'œil plein de feu, qui recherchait les belles conversations, ne fuyait pas le bal, le théâtre, et applaudissait avec ivresse les chefs-d'œuvre de la tragédie classique interprétés par Talma. A ces derniers jours de l'Empire, on était loin des antiques ferveurs de la Réforme, Le souffle du XVIII^e siècle avait passé sur les esprits et attiédi les sentiments comme les idées. La langue était en train de se métamorphoser avec les mœurs. Le mot de Providence était plus usité que celui de Dieu ; la vertu se substituait au devoir, et les sages succédaient sans bruit aux saints. La théologie, telle qu'on l'enseignait vers 1815, dépourvue de ses dogmes mystérieux et incisifs, n'était elle-même qu'une branche assez languissante de la morale. Chose singulière ! à cette époque de sa vie, Henri Merle se sentait, dit-il, plus religieusement ému par une scène de *Zaïre* que par une leçon des maîtres les plus excellents et les plus vénérés. Il ne pouvait réciter le discours de Lusignan à sa fille devenue infidèle, sans être remué jusqu'au fond de l'âme, et il demeurait froid aux sermons des prédicateurs les plus à la mode. La lecture de Klopstock excitait en lui de véritables ravissements. Un mot le frappa, celui d'*incréé*, appliqué au Fils de Dieu par le poète ; mais ce mot ne répondait à aucune des tendances de la théologie contemporaine trop étrangère aux sources vivifiantes qui jaillissent du texte sacré. Il fallut l'arrivée de l'Écossais Robert Haldane, tout pénétré des doctrines du réveil qui commençaient à se propager sur le continent, pour lui ouvrir un monde nouveau de foi et de spiritualité. Comme Augustin dans le jardin de Milan, il entendit une voix qui lui disait : *Prends et lis*, et la page de la condamnation fut aussi pour lui celle du pardon scellé par le sacrifice rédempteur du Christ. « O mon péché ! mon péché ! répétait-il encore au terme de sa vie ; mais Jésus-Christ le couvre et me pardonne ! »

Le 3 juillet 1817 fut un jour mémorable pour Henri Merle. Il reçut l'imposition des mains avec huit autres candidats, parmi lesquels se trouvait M. Bonifas, plus tard professeur à

l'école de théologie de Montauban, et M. Barthélemy Bouvier, qui devait prendre rang parmi les prédicateurs distingués de l'Eglise genevoise. Peu de jours avant sa consécration le jeune candidat écrivait : « Je lis l'Evangile, je lis des livres pieux, je prie. Oui, ô mon Dieu, je te prie surtout de me donner ton esprit de sainteté, car que serais-je sans cet esprit, un vase inutile! » Le sentiment de la responsabilité qui pèse sur un ministre de l'Evangile éclate, non sans grandeur, dans les lignes suivantes écrites à la même époque : « Où que tu m'appelles, ô Dieu! je prêcherai Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. Destine-moi à être un flambeau qui en éclaire plusieurs. Fais que je ne me cache point, mais que je ne me place pas non plus sur une montagne élevée. Je veux rester dans ton amour et ne prêcher que la misère des hommes et les merveilles de ta charité!... Devant toi et devant les saints anges qui sont là pour inscrire ma promesse, je prends l'engagement solennel de ne prêcher que la vérité, de renverser la justice propre afin d'élever la justice de la grâce. Seigneur, mon engagement est pris. Si je voulais m'arrêter, temporiser, alors que je sois ranimé par ton Esprit, et que j'avance avec intrépidité, tremblant à la pensée des malédictions qui pourraient m'atteindre. »

C'est sous cette impression sérieuse, solennelle, que, dans l'automne de 1817, Henri Merle partit pour l'Allemagne qui se disposait alors à célébrer le jubilé trois fois séculaire de la Réformation. Il vit Eisenach, le château de la Wartbourg, tout plein encore du souvenir de Luther, et il sentit confusément naître en lui une grande pensée qui devait être l'âme de sa vie. Rien de plus mystérieux que l'origine et, en quelque sorte, le premier éveil d'une vocation. Le jeune Thucydide, entendant Hérodote lire à Olympie le premier livre de son histoire, versa des larmes d'admiration qui présageaient le futur historien de la guerre du Péloponèse. La lecture du VI^e livre des *Martyrs* de Chateaubriand a allumé de nos jours le noble génie d'Augustin Thierry, l'épique narrateur

de la conquête d'Angleterre par les Normands. La vocation de Merle d'Aubigné ne se présente pas sous un aspect moins saisissant. Les lieux ont une voix, et l'âme des grands hommes se révèle avec une irrésistible éloquence sur le théâtre de leurs travaux et de leurs douleurs. Dans les lieux témoins de la captivité de Luther, Merle d'Aubigné se promet à lui-même de raconter Luther, et cette merveilleuse épopée de la Réformation palpitante encore dans le gothique donjon de la Wartbourg. Je ne fais ici que résumer le récit de l'historien tel que je l'ai entendu de sa bouche, aux jours de sa forte vieillesse, dans des circonstances bien propres à le graver dans ma mémoire. C'était dans un verger de Clarens, au bord du lac chanté par Rousseau et Byron, à deux pas du cimetière où repose l'illustre Vinet, cœur digne d'une telle confiance par son incomparable beauté!

Voici le plan de son histoire, tel qu'il l'esquissa lui-même dans son journal, à la date du 23 novembre 1817 : « Je voudrais composer une histoire de la Réformation. Je voudrais que cette histoire fût savante et présentât des faits non encore connus; je voudrais qu'elle fût profonde et fit démêler les causes et les effets de ce grand mouvement; je voudrais qu'elle fût intéressante et fit connaître les auteurs de cette transformation par leurs lettres, par leurs écrits, par leurs paroles; qu'elle introduisit même dans le sein de leur famille et dans leur cabinet; je voudrais enfin que cette histoire fût vraiment chrétienne et propre à donner une impulsion à l'esprit religieux. Je montrerai par les faits que le but de la Réforme c'était moins d'abattre ce qu'il y avait de trop, les superstitions, etc... que de donner ce qui n'existait plus, la vie nouvelle, la sainteté, la sève du christianisme, de ranimer ou plutôt de créer la foi... Je vais commencer à recueillir des matériaux, et je dédierai mon histoire aux Eglises protestantes de France. »

C'est ainsi que, dans ses rêves de jeunesse, le pieux descendant des réfugiés du XVII^e siècle se retraçait à lui-même les

principaux traits de l'œuvre monumentale à laquelle il ne devait mettre la main que treize ans plus tard. Mais rien ne fut perdu pour l'exécution de ce grand dessein, ni dans les relations qu'il eut à Berlin avec des hommes tels que Néander, Schleiermacher, de Wette (1); ni dans le ministère de cinq ans qu'il exerça au sein de l'Eglise française de Hambourg, ni dans l'appel qu'il reçut en 1823, et qui devait le fixer plus longtemps à Bruxelles, comme pasteur de la congrégation française et prédicateur de la cour, avant la révolution qui consumma la séparation de la Belgique et de la Hollande. Pour un esprit aussi fortement convaincu que celui de M. Merle d'Aubigné, pour un cœur aussi pénétré des saintes ardeurs de la foi, le ministère était un apostolat avec ses joies et ses tristesses, ses luttes et ses victoires, et les expériences quotidiennes du pasteur aidèrent le futur historien à comprendre, dans son sens le plus élevé, ce drame tragique qui s'accomplit dans l'âme d'un Luther et d'un Calvin, avant d'éclater au dehors, ce douloureux enfantement d'un monde nouveau qui s'appelle la Réformation.

Ce ne fut pas sans regrets que M. Merle d'Aubigné se sépara en 1830 de la paroisse de Bruxelles à laquelle il avait consacré huit ans de sa vie, pour retourner à Genève où l'attendaient de grands devoirs. Le réveil longtemps contenu ou comprimé dans le cadre de l'Eglise établie, entraînait dans une phase d'expansion et de conquête plus conforme à son esprit. Il s'affirmait par deux créations qui ne pouvaient manquer de porter ombrage au clergé officiel, la Société évangélique et l'Ecole de théologie libre destinées à propager ses principes. La Vénérable Compagnie répondit par des mesures de rigueur à ce premier essai de dissidence. Un ministre éminent, M. Louis Gaussen, pasteur à Satigny, fut révoqué, tandis que MM. Merle et Galland se voyaient interdits de toutes fonc-

(1) Il écrivait à cette époque : « La conversation de Néander, la simplicité, la charité, la vie, l'autorité, qui respirent dans toutes ses paroles, produisent sur mon esprit une forte impression. » De Wette préparait alors la publication des Lettres de Luther.

tions pastorales dans les chaires du canton. C'était le schisme rendu obligatoire pour les membres du clergé qui auraient voulu réformer l'Eglise nationale sans en sortir. L'ouverture de l'*Oratoire* consumma définitivement la séparation en 1834.

M. Merle d'Aubigné fut un des fondateurs de l'Eglise nouvelle, à laquelle il devait consacrer ses talents et sa rare activité durant plus de quarante ans. Dès 1831 commence pour lui une période marquée par d'incessants travaux comme prédicateur, professeur, écrivain, et il prélude par des lectures publiques fort goûtées au grand ouvrage qui sera sa gloire. Le premier volume parut en 1835, et fut un événement (1). D'illustres écrivains français et étrangers avaient déjà renouvelé le champ des études historiques, et fourni de beaux modèles de l'art qui ressuscite le passé par la magie du récit ou l'explique par la sagacité des jugements et la profondeur des considérations générales. Le nom de Léopold Ranke était déjà populaire en Allemagne; celui de Macaulay en Angleterre; Prescott posait aux Etats-Unis les bases de l'œuvre imposante, quoique inachevée, qui lui a valu l'admiration de ses contemporains. Les livres de MM. Guizot, de Barante, Augustin Thierry, Mignet, Michelet, représentaient avec éclat la part de la France dans cette rénovation du passé par la puissance du savoir et du génie. Le trait commun de ces maîtres de l'école historique, dans l'ancien ou le nouveau monde, c'étaient la recherche patiente et l'étude attentive des documents originaux exhumés pour la première fois de la poussière des archives qui réservent encore tant de secrets à l'histoire. M. Merle d'Aubigné avait depuis longtemps suivi dans cette voie ses glorieux précurseurs; mais il se proposait d'explorer tout particulièrement un champ nouveau, celui de l'Eglise, et c'est une de ses crises les plus mémorables, la Réformation,

(1) *Histoire de la Réformation du seizième siècle*, par J.-Henri Merle d'Aubigné, 1 vol. in-8°, avec cette épigraphe de Théodore de Bèze : « J'appelle accessoire l'état des affaires de ceste vie caduque et transitoire. J'appelle principal le gouvernement spirituel auquel reluit souverainement la Providence de Dieu. »

qu'il devait retracer avec la foi des anciens âges, et l'esprit critique du temps actuel.

Il a exposé lui-même son dessein dans une préface digne du sujet : « Ce n'est pas l'histoire d'un parti que je me propose d'écrire ; c'est celle de l'une des plus grandes révolutions qui se soient opérées dans l'humanité, celle d'une impulsion puissante donnée, il y a trois siècles, au monde, et dont l'influence se reconnaît encore partout de nos jours. L'histoire de la Réformation est autre chose que l'histoire du protestantisme. Dans la première tout porte la marque d'une régénération de l'humanité, d'une transformation religieuse et sociale qui émane de Dieu ; dans la seconde on voit trop souvent une dégénération notable des principes primitifs, le jeu des partis, l'esprit de secte, l'empreinte de petites individualités. L'histoire du protestantisme pourrait n'intéresser que les protestants ; l'histoire de la Réformation est pour tous les chrétiens ou plutôt pour tous les hommes. » Le pieux écrivain voit dans les événements qui renouvellent la face du monde la manifestation souveraine de ce Dieu méconnu trop souvent par les sages, et qu'adorent les chrétiens. Cette grande vérité : *Dieu dans l'histoire!* resplendit pour lui d'un éclat sans pareil dans ces deux manifestations d'une même puissance créatrice, le Christianisme et la Réformation.

Une introduction pleine de grandeur, où sont retracées les diverses phases de l'Eglise chrétienne depuis son origine jusqu'au XVI^e siècle, est le majestueux portique de l'ouvrage de M. Merle d'Aubigné. Si le Christ apparut, dans le déclin du polythéisme antique, comme le désiré des nations, une aspiration profonde, universelle appelle la réforme de l'Eglise dégénérée s'affaissant sous le poids des pompes mondaines et des prospérités profanes. De Valdo à Wiclef, de Wiclef à Jean Huss, de Jean Huss à Savonarole, l'attente grandit, et Luther paraît. L'auteur nous transporte tour à tour sous le toit du pauvre mineur de Mansfeld, dans l'hospitalière maison de la Sulamite d'Eisenach, au couvent d'Erfurth, à l'université

de Wittemberg, et les luttes, les angoisses, les déchirements de Luther poursuivant un idéal de foi et de sainteté dont la tradition semble à jamais perdue, annoncent les déchirements de la chrétienté qui ne peut mourir et qui renaît avec larmes à une vie nouvelle. La grande parole de saint Paul : *Le juste vivra par la foi!* resplendit seule dans ces heures d'obscurité qui précèdent l'aube d'un jour meilleur. L'historien a le don de peindre tout ce qu'il raconte, et il sait donner la vie à ses tableaux. C'est en puisant aux sources que l'on atteint à cette vérité qui est la perfection suprême du récit. Il y a dans les pages consacrées à la jeunesse de Luther comme un souffle de renouveau qui pénètre le lecteur lui-même. On est transporté en plein XVI^e siècle; on vit de la vie des cloîtres et des universités, et dans le bruit des controverses on perçoit les sons doux et subtils qui présagent le rajeunissement spirituel du monde.

« On veut des romans, a dit un illustre écrivain; que ne regarde-t-on à l'histoire? » La vie de Luther est mieux encore. C'est un poème dont les scènes saisissantes autant que variées dépassent les effets de l'imagination la plus créatrice. Voici venir Tetzl, ce prédicateur effronté des indulgences, qui provoque la foudroyante réplique des thèses affichées à Wittemberg le 31 octobre 1517. C'est la vraie date de la Réforme, qui va bientôt s'affirmer par un acte plus hardi, en jetant au feu la bulle du pape, et faire entendre à Worms cette grande parole : « Me voici! Je ne puis autrement! » Deux majestés, l'une ancienne et l'autre nouvelle, se trouvent ici en face l'une de l'autre, et se mesurent du regard; celle de la conscience a le dernier mot. Luther a paru devant Charles-Quint sans faiblir, et il peut disparaître pour un temps dans la solitude de la Wartbourg. La Parole sainte poursuivra son cours et ira multipliant partout ses miracles. M. Merle d'Aubigné se montre à la hauteur de ces grandes scènes où le drame d'une destinée particulière se confond pour ainsi dire avec l'histoire du monde dans ce

qu'elle a de plus auguste et de plus sacré. Le tableau de la diète de Worms est une page magistrale digne d'être placée à côté des plus belles narrations historiques de notre temps (1). La guerre des paysans, le mariage de Luther, ses rapports avec Mélanchthon qui semble né pour le compléter en le modérant si à propos, le colloque de Marbourg, forment autant de chapitres d'un intérêt exceptionnel. L'auteur s'est surpassé dans l'exposé des mémorables conférences qui aboutirent à la rédaction de la confession d'Augsbourg. C'est là le terme de son récit pour l'Allemagne. « La diète d'Augsbourg, dit-il avec raison, destinée à abattre la Réformation, fut ce qui l'affermir pour toujours. On a coutume de regarder la paix d'Augsbourg en 1555 comme l'époque où la Réforme fut définitivement établie. Cette date est celle du protestantisme légal; le christianisme évangélique en a une autre, c'est l'automne de 1530. En 1555 fut la victoire de l'épée et de la diplomatie; en 1530 fut celle de la Parole divine et de la foi, et cette victoire est à nos yeux la plus réelle et la plus solide. »

La Réforme en Suisse est contemporaine de la Réforme en Allemagne, et produite par les mêmes causes, s'en distingue par des traits essentiels. Tandis que le principe monarchique domine l'une, le principe démocratique inspire l'autre, et rend ses conquêtes plus rapides. La victoire sur la papauté qui coûta des années au delà du Rhin, n'eut besoin que de mois et de jours en deçà de ce fleuve. « En Allemagne, dit M. Merle d'Aubigné, la personne de Luther s'élève imposante au milieu des populations saxonnes. Il semble être seul à attaquer le colosse romain, et partout où le combat se livre, nous découvrons de loin sur le champ de bataille cette haute stature. Luther est comme le monarque de la révolution qui s'opère. En Suisse la lutte s'engage à la fois dans plusieurs cantons. Il y a une confédération de réformateurs. Leur nom-

(1) C'est le sujet d'un remarquable tableau de M. P.-A. Labouchère, dont une très-belle épreuve photographique, faite par lui-même, est pieusement conservée par sa famille. Elle mériterait une plus large publicité.

bre nous étonne. Une tête s'élève sans doute au-dessus des autres, mais nul ne commande ; c'est une magistrature républicaine où tous se présentent avec des physionomies originales et des influences distinctes : c'est Wittenbach, c'est Zwingle, c'est Capiton, c'est Haller, c'est Ecolampade. Ce sont Oswald Myconius, Léon Juda, Farel, Calvin ; c'est à Glaris, à Bâle, à Zurich, à Berne, à Neuchâtel, à Genève, à Lucerne, à Schaffouse, à Appenzell, à Saint-Gall, dans les Grisons. Il n'y a dans la Réformation d'Allemagne qu'une scène nue et plane comme le pays ; mais en Suisse la Réformation est divisée, comme la Suisse l'est elle-même par ses mille montagnes. Chaque vallée a pour ainsi dire son réveil, et chaque hauteur des Alpes ses clartés. »

Deux figures remplissent cette partie de l'ouvrage de M. Merle d'Aubigné, Zwingle et Farel, et l'on ne saurait dire laquelle a été tracée avec le plus de bonheur. Fidèle à la méthode qu'il a suivie pour Luther, l'historien nous fait assister aux humbles commencements du réformateur zurichois, de celui qu'il appelle le *Grand Helvétien*. Du milieu des pâtres du Tockenbourg, il le conduit à Bâle, à Berne, à Glaris, et dans le monastère d'Einsiedeln resplendissant des pompes idolâtres de Notre-Dame-des-Ermites. C'est là seulement que les yeux d'Ulrich Zwingle achèvent de s'ouvrir à la vérité dont il sera l'apôtre aussi généreux que puissant. Sa foi ne diffère point de celle de Luther, mais elle revêt des formes plus rationnelles, et embrasse l'ensemble de la doctrine chrétienne dont la mystérieuse vertu répond aux soupirs des humbles comme aux aspirations des intelligences supérieures de tous les temps. Si le ciel de Zwingle n'est fermé ni aux Socrate, ni aux Platon, son cœur est ouvert aux plus nobles inspirations du citoyen et du patriote. Le réformateur est doublé d'un homme d'Etat qui veut tenir la balance égale entre Charles-Quint et François I^{er}, et fonder le règne de la démocratie sur une base indestructible, la loi du Christ. Ce mélange de politique et de religion est l'écueil de cette noble vie

destinée à s'éteindre sur un champ de bataille. C'est avec une pénétrante émotion, une épique grandeur que M. Merle d'Aubigné raconte la néfaste journée qui marqua le point d'arrêt de la Réforme dans la Suisse orientale. Parvenu au terme de ce beau récit, qu'il faut relire sur les lieux mêmes, il ramasse quelques pierres sur le champ funèbre de Cappel, et il y inscrit ces mots du Psalmiste : « Les uns se vanteront de leurs chariots, et les autres de leurs chevaux; mais nous, nous nous vanterons de l'Eternel notre Dieu ! » Le nom d'Ulrich Zwingle ne peut se séparer de celui de sa veuve, Anna Reinhardt, frappée le même jour dans son époux, son fils et son gendre, et s'inclinant sous le voile d'une inconsolable douleur. La mort d'Æcolampade survenue peu de semaines après celle de Zwingle est un de ces contrastes dont la touchante sublimité marque d'un cachet sans pareil les annales de la Réforme. Un de ses amis lui demandant à l'heure suprême si la lumière l'incommodait, il répond en mettant la main sur son cœur : « Il y a là assez de lumière ! » Puis il récite d'une voix affaiblie le psaume LI^e et ajoute ces mots : « Seigneur Jésus, aide-moi ! » Les dix pasteurs qui l'entourent tombent à genoux, les mains jointes, autour de son lit. En ce moment le soleil se lève et ses premiers rayons viennent éclairer le dernier regard d'Æcolampade et le deuil si profond dont l'Eglise est de nouveau frappée.

La vie de Farel, du plus entraînant des réformateurs français, selon l'expression de M. Mignet, nous transporte au milieu des péripéties les plus dramatiques des révolutions qui s'opèrent dans les vallées du Jura et le bassin du Léman. Originaire du Dauphiné, compatriote de Bayard, Farel est comme le chevalier des combats spirituels qui conquièrent successivement à l'Evangile Montbéliard, Aigle, Neuchâtel, Lausanne, Genève, où son nom doit s'associer plus tard à celui de Calvin. Il peut dire comme saint Paul : « J'ai été souvent en danger... dans les peines, dans les travaux, dans les veilles, dans la faim, dans la soif, dans les jeûnes, dans le froid, dans

la nudité; » mais il peut ajouter avec lui : « Quand je suis faible, c'est alors que je suis fort; » car chacune de ses défaites apparentes se change en victoire. Au château de Valengin il est frappé de tant de coups que son sang jaillit sur les murs de la chapelle, où longtemps après, dit le chroniqueur, « on en voyait encore les marques. » A Neuchâtel l'ouragan populaire le porte, malgré lui, de la chaire de l'hôpital à celle de la cathédrale où les simulacres des vieilles superstitions croulent à sa voix. L'âme du prédicateur semble avoir passé dans ceux qui l'écoutent : « Nous voulons suivre la religion évangélique, nous et nos enfants, et vivre et mourir en icelle! » Tel est le serment qui sort de toutes les bouches. En mémoire de cette grande journée, on grave sur une colonne de l'église ces mots qui s'y lisent encore : *L'an 1530, le 23 octobre, fut ôtée et abattue l'idolatrie de céans par les bourgeois.* L'humble village de Serrières montre encore la pierre sur laquelle le réformateur, furtivement arrivé par un jour de décembre 1529, prononça son premier sermon. Les fragments de la voie où passaient les triomphateurs antiques en disent moins que le granit encastré dans le mur du temple, qui fut témoin de cette première victoire de la foi, présage de tant d'autres!

Farel nous ramène à la France qui occupe un coin du vaste tableau tracé par M. Merle d'Aubigné. La Réforme née ailleurs dans les cloîtres, sous le toit rustique des chalets, semble avoir ici son berceau dans un palais, et c'est la sœur de François I^{er}, c'est la pieuse Marguerite d'Alençon qui en est la patronne. Quel charme revêt sous la plume de M. Merle d'Aubigné la figure de cette princesse d'un esprit si orné, d'un cœur si généreux, d'une commisération si tendre aux persécutés! On n'est pas moins attiré par le vénérable Lefèvre d'Étaples. C'est l'héritier des mystiques du moyen âge et le précurseur d'une révolution qui semble d'abord renfermée dans les limites du sanctuaire. Son *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul*, publié en 1512, demeure une date dans

l'histoire de la rénovation des études bibliques, et assigne à la réforme française son originalité. M. Merle d'Aubigné ne va-t-il pas trop loin quand, sur la foi de ce commentaire, il croit pouvoir affirmer que ce n'est ni à la Suisse, ni à l'Allemagne, mais à la France qu'appartient la gloire de l'initiative dans l'œuvre réformatrice? Il est plus dans le vrai quand il ajoute : « Luther est néanmoins le grand ouvrier du XVI^e siècle, et dans le sens le plus vaste, le premier réformateur. Lefèvre n'est point complet comme Farel, comme Calvin, comme Luther. Il est de Wittemberg et de Genève, mais encore un peu de la Sorbonne; le premier catholique dans le mouvement de la Réforme, et le dernier réformé dans le mouvement catholique. Il reste jusqu'à la fin comme un entre-deux, un personnage médiateur destiné à rappeler qu'il y a quelque connexion entre les choses anciennes et les choses nouvelles! » Il semble difficile de mieux caractériser Lefèvre d'Étaples, et son rôle dans le grand mouvement qui entraînait alors les esprits, et qui ne tarda point à le dépasser. La doctrine de la justification par la foi dont il fut l'interprète alors que Luther bégayait ses premières hardiesses, ne réclamait pas seulement des docteurs, mais des héros et des martyrs. La réforme française née de bonne heure, au contact fécond de l'esprit mystique et de la Bible, devait enfanter une Eglise glorieuse entre toutes par ses souffrances. Son histoire est un martyrologe. Les bûchers de Pavannes, de Leclerc, de Louis de Berquin, ne sont que les prémices des immolations qui doivent remplir trois siècles. Pour elle s'est vérifié à la lettre ce mot de l'apôtre : « sauvée comme à travers les flammes, » elle a pu dire : *Flagro non comburor!* »

Les quatre premiers volumes de l'ouvrage de M. Merle d'Aubigné, publiés de 1835 à 1847, étaient consacrés à la Réformation dans les diverses contrées du continent, et ne dépassaient pas 1531. Ils furent complétés par un cinquième volume, où l'histoire de l'Eglise d'Angleterre est largement retracée depuis son mystérieux berceau dans une île des Hébrides (Iona),

jusqu'au temps de Wolsey et de Henri VIII. L'historien n'a pas de peine à montrer que la mission d'Augustin dans l'héptarchie anglo-saxonne ne fut qu'une première dégénération du christianisme des Patrick et des Colomba, aggravée d'âge en âge par l'invasion des doctrines papales qui scellèrent la double servitude politique et religieuse des anciens Bretons. Mais l'esprit des primitifs confesseurs de la foi chrétienne ne s'effaça jamais entièrement dans ce pays. Il reparut, pour ne plus s'éteindre, avec Jean Wiclef et ses disciples. « Ce n'est, dit éloquemment M. Merle d'Aubigné, ni dans les palais de Henri VIII, ni dans les conseils où l'on s'occupait de soustraire l'Angleterre à la suprématie du pape, qu'il faut chercher les vrais enfants de la Réformation; c'est à la tour de Londres, dans les tours des Lollards, de Saint-Paul et de Lambeth, dans les souterrains des évêques, dans les chaînes, dans les ceps, sur les chevalets et les échafauds. Quand Henri Tudor jetait en prison ou dans les flammes les Hilton, les Beney, les Patmore, les Petit, les Crayfields, les Bilney et tant d'autres, il n'était pas le père de la Réformation, comme le dit un grand mensonge; il en était le bourreau. »

L'ouvrage de M. Merle d'Aubigné, écrit avec un vif sentiment du passé, unissant la ferveur à l'érudition, la gravité au charme, et correspondant à une période du réveil au sein des Eglises réformées du continent qui se reportaient avec ardeur vers leurs origines, obtint un grand succès attesté par plusieurs éditions successives. L'Angleterre et l'Amérique l'accueillirent avec une faveur plus marquée et lui assurèrent, par leurs suffrages, les honneurs d'une publicité très-étendue dans les deux mondes. La France, plus lente à s'é mouvoir pour un livre consacré à la glorification raisonnée de la Réforme, ne demeura pas insensible aux mérites de l'historien genevois, qu'un de nos plus éminents critiques, M. Charles de Rémusat, appréciait en ces termes : « M. Merle d'Aubigné n'est pas un écrivain ordinaire. Il réunit, avec les connaissances nécessaires pour l'œuvre qu'il a entreprise, quelques-

unes des meilleures qualités de l'historien, l'ordre, la clarté d'esprit, le talent de raconter, une imagination forte qui se représente vivement les choses, une sévérité éclairée qui juge, une résolution d'esprit qui conclut; son style est coloré, animé, parfois éloquent; il sait peindre. La couleur peut paraître forcée par places, les tours sont quelquefois plus oratoires qu'on ne voudrait, les traits ne sont pas constamment heureux, et l'auteur ne se préserve pas assez de la déclamation. Les réflexions, nécessaires chez un véritable historien, surtout chez un historien religieux, sont trop prodiguées. A part ces taches légères, qui même pourraient disparaître, il reste un beau livre, écrit avec talent et passion (1). »

L'historien de la Réformation n'avait accompli qu'une moitié de sa tâche. Il avait raconté les années héroïques de Luther, et les effets de la doctrine caractéristique du réformateur, le salut par grâce, soit en Allemagne soit en d'autres contrées; mais il se proposait de retracer la même œuvre pour l'Europe au temps de Calvin. Plus de dix ans s'écoulèrent avant l'exécution de ce grand dessein qu'il a vaillamment poursuivi jusqu'à sa dernière heure. Dans cet intervalle il publia deux écrits de circonstance. Le premier, intitulé : *Le Protecteur* (2), était une apologie, peut-être excessive, du grand homme si étrangement méconnu par Bossuet, de cet Olivier Cromwell que ses lettres familières publiées par Carlyle venaient de révéler sous un nouveau jour, sans livrer le dernier mot de cette énigmatique destinée. Le second avait pour titre : *Trois siècles de lutttes en Ecosse* (3), et évoquait, non sans éloquence, le souvenir de mémorables combats et de glorieux sacrifices soutenus pour la cause de la liberté religieuse depuis la

(1) Ces lignes sont empruntées à un article de la *Revue des Deux-Mondes*, aussi remarquable par l'élevation des idées que par la délicate finesse des appréciations. Il a été publié à part avec l'autorisation de l'auteur (1855).

(2) *Le Protecteur, ou la République d'Angleterre aux jours de Cromwell*. In-8° 1848

(3) *Trois siècles de lutttes en Ecosse, ou Deux rois et deux royaumes*. In-12. 1850.

réforme de Knox jusqu'à l'acte de *Disruption*, qui a donné naissance à l'Eglise libre (8 mai 1843). M. Merle d'Aubigné visita ce pays peu d'années après, et connut ses plus célèbres docteurs, Chalmers, Candlish, Cunningham, Mac-Ferlane : « Ce fut avec ce dernier, dit-il, que je parcourus les sites les plus ravissants de sa noble patrie : Perth, si riant; le gracieux Dunkeld; le passage de Killicrankie, avec ses riches ombrages et ses rudes précipices où Dundée reçut le coup mortel; Taymouth et son parc, dont les arbres séculaires sont arrosés par les belles eaux du Tay; le doux Kenmore, le pittoresque Killen, le lac Lomond qui va se perdre au nord dans d'obscures et étroites retraites, tandis qu'au sud il étend complaisamment les nappes de ses eaux au sein de riches campagnes; Inverary et son magnifique château, encore aujourd'hui la demeure des ducs d'Argyle; le lac Awe, avec ses ruines fantastiques et ses îles pareilles à de gracieuses corbeilles de verdure posées sur des eaux vaporeuses... les colonnes basaltiques de Staffa, et la grotte de Fingal, avec ses arches gigantesques que baignent les eaux toujours agitées de l'Océan; l'île silencieuse de Iona, avec les murs déchirés de ses cathédrales et de ses chapelles, qui furent au VII^e siècle l'asile des lettres, des sciences et de la foi... Quel charme la présence, les discours, les récits, l'amitié de Mac-Ferlane ne répandirent-ils pas sur ce beau voyage à travers les montagnes et les îles de l'Ecosse! »

Les impressions du voyageur deviennent une inspiration pour l'historien appelé à faire revivre les hommes et les choses d'autrefois sous leurs vraies couleurs. M. Merle d'Aubigné ne l'ignorait pas, et tout en visitant les lieux illustrés par de grands événements, il explorait les bibliothèques, les archives, les collections publiques et particulières, avec cette curiosité passionnée qui recueille tous les témoignages pour en composer la trame d'un récit vivant et fidèle. Genève lui offrait de précieux matériaux pour le sujet qu'il se proposait de traiter, l'histoire de la Réformation au temps de Calvin, et

d'importantes publications poursuivies en Suisse ou à l'étranger, complétaient les sources d'informations auxquelles il aimait toujours à puiser (1). Toutefois, quelle que fût la diligence des recherches, et l'importance des documents mis au jour, il fallait se résigner à ignorer beaucoup de la jeunesse du réformateur français, dont la vie errante à travers les universités de sa patrie, et sitôt vouée à l'exil, semble se dérober aux regards de l'histoire, avant le grand éclat de l'*Institution chrétienne*. La correspondance de Luther, à laquelle viennent s'ajouter ces libres effusions dont on a tant abusé contre sa mémoire, ne nous laisse rien ignorer du drame intime et poignant qui fut le prologue de son apostolat en Allemagne. Tout meurtri des mêmes combats, Calvin en a gardé le secret, ou ne l'a laissé que vaguement entrevoir sous des voiles de pudique réserve qu'on ne peut soulever qu'à demi. C'est une tentation pour l'histoire de reconstituer les périodes peu connues de la vie de ses héros; mais cette tentation n'est pas sans périls. M. Merle d'Aubigné a-t-il su s'en défendre? Pour suppléer à l'indigence des textes précis et contemporains des débuts du réformateur, n'a-t-il pas emprunté quelquefois à d'autres époques des témoignages que l'on ne saurait transposer sans altérer, dans une certaine mesure, la vérité historique? Il ne suffit pas en effet que l'authenticité d'un texte soit au-dessus de tout soupçon; il faut qu'il soit mis à sa place, et qu'il se rapporte exactement au personnage, à la situation, au moment auxquels on l'applique. Méconnaître les règles de cette chronologie toute morale, c'est s'exposer à commettre de regrettables confusions et à dénaturer le passé par l'emploi même des documents qui doivent servir à lui restituer sa véritable physionomie. La religion des textes, loi

(1) Citons d'abord la belle édition des *Opera Joannis Calvini*, publiée par les soins de trois théologiens de Strasbourg, MM. Baum, Cunitz et Reuss; ensuite, la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, monument d'incomparable érudition, qui fait le plus grand honneur à M. Herminjard, et rectifie bien des erreurs de détails, mais où l'on regrette la préoccupation trop continue de refaire l'histoire par de simples notes. Les *Lettres françaises de Calvin*, parues en 1854, et l'édition des *Calvin's letters*, publiée depuis à Edimbourg et à Philadelphie, avaient vivement réjoui M. Merle d'Aubigné.

suprême de l'histoire, est inséparable du respect scrupuleux des dates.

A ce point de vue, le tableau, si attrayant d'ailleurs, de la jeunesse de Calvin, qui se déroule de chapitre en chapitre, dans les derniers volumes de M. Merle d'Aubigné, n'est pas sans inspirer quelques doutes. On s'étonne de cette profusion de détails et de cette variété de scènes où se déploie la belle imagination de l'auteur. Il semble ne rien ignorer d'un passé qui recèle tant de mystères, et le lecteur séduit se laisse entraîner sur les pas du grave historien dans une succession d'épisodes aussi colorés que dramatiques. On sait en quels termes sobres et expressifs le réformateur a raconté sa conversion dans la préface du *Commentaire sur les Psaumes*; elle occupe plusieurs chapitres dans le récit de son biographie. L'apostolat de Calvin, s'il est permis d'employer ce mot, dans les universités d'Orléans, de Bourges et de Paris, n'est pas raconté avec moins de détails. Sans tomber ici dans l'exagération de récents critiques qui prétendent, au mépris des témoignages les plus positifs, et de toutes vraisemblances, imposer le silence au réformateur sur ses convictions les plus chères, avant son éloquente *Épître à François I^{er}*, on doit reconnaître que les premières manifestations de sa foi ne sortirent pas d'une ombre discrète. Il ne crut pas même devoir se départir de cette réserve à la cour de Ferrare, où M. Merle d'Aubigné, jaloux de grossir un auditoire illustre, range le Titien lui-même parmi les adeptes de Calvin, sur la foi d'une tradition que démentent les témoignages les plus authentiques (1).

Mais il serait injuste de ne chercher que l'émule de Luther, encore ignoré de lui-même, dans le cadre singulièrement élargi où paraissent de grandes nations, la France tour à tour favorable ou contraire à l'Évangile, selon la politique

(1) *Nouveaux Récits du seizième siècle*, pages 30 et 32. — Sur ce chapitre, j'aurais d'autres réserves à faire, si je ne craignais d'entrer dans trop de détails.

versatile de son souverain, l'Angleterre à la veille du schisme, l'Allemagne attentive aux négociations de du Bellay, et l'Italie elle-même frémissant aux premiers souffles de rénovation. Genève est le centre de cette seconde composition historique, comme Wittemberg de la première, et ses obscurs bourgeois en lutte avec le double despotisme épiscopal et savoyard, ces « grands mépriseurs de la mort, » pour parler avec l'un d'eux, François Bonivard, sont les précurseurs de la révolution spirituelle qui fera de la cité du Léman la capitale du protestantisme dans l'occident de l'Europe. M. Merle décrit avec amour ces luttes patriotiques, présage de meilleurs jours. Le martyr de Berthelier et de Levrier lui a inspiré de fort belles pages. Les débuts de Froment et de Farel, qui viennent achever l'œuvre des patriotes, ne sont pas moins vivement exposés. C'est peu de ressusciter les personnages du passé sur le théâtre de leur action, l'historien aime à leur rendre la parole : « Oh ! qu'il est agréable, dit-il, d'entendre les hommes parler, de les voir penser, sentir, agir, comme ils l'ont fait dans la réalité ! Que j'aime mieux cette histoire vraie que ces compositions purement intellectuelles où les acteurs sont privés de la parole et même de la vie ! Si l'historien, au lieu de nous conduire dans les scènes animées, au milieu des passions et du tumulte du monde, nous mène lentement dans les galeries mornes et silencieuses d'un couvent de la Trappe, je n'ai pas grande envie de le suivre. Quoi ! point de discours, point d'affection, point de joie, point de larmes, point de ces vives images des hommes et des choses que le génie antique savait si bien tracer ! » On ne peut que s'associer au regret si poétiquement exprimé par M. Merle d'Aubigné ; mais les héros de l'histoire n'ont pas fait vœu de silence, et l'historien qui sait les évoquer de la tombe a droit aussi de les faire parler, à la condition toutefois de ne mettre sur leurs lèvres que des paroles qui soient l'authentique expression de leurs sentiments. Le légitime usage est ici bien près de l'abus ! L'antiquité, plus libre à cet égard, préféra la

muse de l'éloquence à celle de la vérité, dont l'inflexible loi doit régler les modernes.

Le second ouvrage de M. Merle d'Aubigné (1), malgré les mérites qui le distinguent et l'attrait des épisodes dont il est semé, n'a pas obtenu le même succès que le premier, et la raison en est moins peut-être dans les défaillances du talent, qui ne saurait demeurer toujours égal à lui-même, que dans ce charme de fraîcheur et de nouveauté qui ne revient pas deux fois dans l'œuvre d'un écrivain. Il n'avait pas moins conquis par ses travaux une grande et légitime renommée. L'université de Berlin lui décernait le diplôme de docteur, la ville d'Edimbourg le droit de bourgeoisie. Sa retraite des Eaux-Vives était presque l'objet d'un pèlerinage pour les nombreux étrangers qui, de tous les points du globe, visitaient la cité de Calvin. C'est là qu'il m'a été donné de le voir bien des fois, austère et doux, cordial et imposant, jusque dans les effusions de la plus gracieuse familiarité, toujours préoccupé de l'objet de ses belles études, ou des intérêts permanents du règne de Dieu dans la perpétuelle mobilité des choses d'ici-bas, dont la république genevoise n'était pas exempte. En dehors du cercle domestique, présidé par une compagne digne de lui, qu'il eut la douleur de perdre en 1855, et de l'Ecole de théologie de l'Oratoire, qui était pour lui comme une seconde famille, on aimait à le rencontrer chez quelques-uns de ses contemporains les plus éminents, aux *Grottes* poétisées par la fervente piété de Louis Gaussen, ou dans ce salon de *la Prairie*, dont le colonel Henri Tronchin, descendant d'une des plus illustres familles du Refuge, faisait si noblement les honneurs. Raconter les amitiés de M. Merle d'Aubigné, ce serait raconter ses deuils, car il eut ce douloureux privilège des longues vies, de survivre à ceux qu'on aime (2). L'ouverture des cours théologiques auxquels il prit

(1) *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin*, 5 vol. in-8°, parus de 1863 à 1869.

(2) Peu après la mort de Louis Gaussen, son ami de tous les temps, il disait : « À mon âge, les choses changent bien d'aspect : quand je les vois partir, ces

toujours une grande part, comme président, avec des collègues tels que MM. la Harpe et Pilet, était pour lui, presque chaque année, l'occasion d'un discours où il se plaisait à mettre en lumière quelque grave question du moment : Genève et Oxford, le Luthéranisme et la Réforme, la Critique et la Foi, etc. On n'a pas oublié le beau discours qu'il prononça, le 6 septembre 1861, dans l'église de Saint-Pierre, à la conférence des chrétiens évangéliques de tous pays (1). Calvin en était le sujet, qu'il reprit avec un nouvel éclat, le 26 septembre 1867, lors de l'inauguration de la Salle de la Réformation, qui a depuis entendu tant de voix éloquents et vénérées. Dans l'austère réformateur, plus épris du devoir que du droit, il préconisait un des fondateurs de la liberté moderne, selon cette profonde parole de Tocqueville : « Si l'homme n'a pas de foi, il faut qu'il serve, et s'il est libre, qu'il croie (2). »

L'achèvement de l'*Histoire de la Réformation* était désormais l'unique ambition de l'historien, dont l'ardeur semblait croître avec l'âge. En 1869, il avait publié un cinquième volume, le dixième de son œuvre totale, où revivaient l'Angleterre dans la catastrophe d'Anne Boleyn, Genève dans sa définitive séparation de l'Eglise de Rome, prélude de sa grandeur, l'Italie dans une de ses plus illustres cours, passagèrement ouverte à la prédication de l'Évangile. Les dernières pages de ce volume amènent à Genève (juillet 1536) « de Français » (*iste Gallicus*) dont le nom retentissant bientôt à tous les échos du siècle, va devenir le symbole de la révolution consommée sans retour dans la cité du Léman, et propagée avec la double autorité de la foi et du génie dans les divers États de l'Europe occidentale. M. Merle d'Aubigné n'aspirait qu'à résumer la grande vie, plus remplie de travaux que de jours, qui forme un si glorieux pendant à celle de Luther. Il trouvait

bien-aimés, je me sens moins affligé de leur perte que réjoui à la pensée de les revoir bientôt. » Il aimait les enfants. Sa voix, naturellement grave et forte, prenait avec eux, dit M. Duchemin, des tons d'une douceur infinie. Il avait eu à pleurer sur plus d'un berceau!

(1) *Caractère du Réformateur et de la Réformation de Genève*. In-8°, 1862.

(2) *Jean Calvin, un des fondateurs des libertés modernes*. In-8°, 1868.

dans le succès de son premier ouvrage traduit dans toutes les langues du monde civilisé, à son foyer rajeuni où était venue s'asseoir une nouvelle compagne, courageusement associée à tous ses labeurs, un puissant encouragement à terminer le livre qui était comme l'enfant chéri de sa vieillesse; nobles études, saintes ambitions, qui s'harmonisent si bien avec le soir de la vie ! L'heure seule a manqué à ce pieux dessein, et les nombreux amis, les admirateurs, les disciples qui en attendaient la réalisation en tant de contrées de l'ancien et du nouveau monde, ont appris tout à coup, avec un saisissement égal à la vivacité de leurs regrets, la fin soudaine de l'éminent historien qui n'a pour ainsi dire posé la plume que pour passer de ce monde à l'autre. « Tandis que, nous écrivait M. Eugène de Budé, tant d'hommes distingués voient leurs facultés faiblir, et leur corps s'affaïsser sous le poids des années, l'épreuve du déclin a été épargnée à celui que nous pleurons. Il est mort à soixante-dix-neuf ans, en pleine vigueur intellectuelle, justifiant ce mot du sage : *Laboremus* ! Il est tombé tout entier, comme un chêne, ou pour parler le langage des saintes Ecritures : *Il ne parut plus parce que Dieu le prit*; image frappante de ce glorieux départ ! »

On suit avec un religieux intérêt les derniers instants de cette noble existence, qui n'a pas connu les langueurs de la maladie et les lentes approches de la mort. Le matin du samedi, 19 octobre 1872, M. Merle d'Aubigné avait donné sa leçon ordinaire à l'Ecole de théologie de l'Oratoire. Il se remit au travail dans l'après-midi. Sentant un peu de fatigue, il sortit pour prendre l'air devant la porte de sa maison. Il serra la main à un ami, et en réponse à une question sur son ouvrage : — « Je touche, dit-il, au moment solennel, l'excommunication des libertins; » et il discuta le sujet avec une parfaite lucidité. Puis il ajouta : — « Je retourne au travail, adieu. *Je compte non pas les minutes, mais les secondes !* » Le lendemain dimanche fut, dans la plénitude du sens chrétien, un jour de repos et de sérénité. Le

soir il présida au culte de famille, en insistant sur le prix infini de la grâce divine, et il rédigea un appel en faveur de la mission de Syrie. Vers onze heures, il se retira pour se livrer au repos, sans éprouver aucun malaise qui pût faire pressentir une fin prochaine. Le lendemain, 21 octobre, il ne se réveilla pas... Ses yeux fermés pour le monde des apparences, s'étaient rouverts dans le séjour des réalités éternelles !

L'Eglise, l'académie, la cité tout entière s'unirent au deuil de la famille, privée du chef illustre dont la gloire était le patrimoine sacré de tous. Ce deuil trouva de touchants interprètes dans M. le pasteur Duchemin et les principaux collègues du défunt, que des allocutions émues et de beaux chants religieux, dont un composé par lui-même, accompagnèrent à sa dernière demeure, dans le cimetière de Cologny. C'est là que repose, non loin de cette maison des Eaux-Vives, sa résidence aimée des bords du lac, l'éminent écrivain, le docteur vénéré, le chrétien fervent et austère, qui ne fut pas seulement l'historien de la rénovation du XVI^e siècle, mais qui en fut pour ainsi dire le témoin par la conformité de sa foi et de sa vie avec celle des grands athlètes dont il a retracé les combats et les victoires. Il semblait lui-même comme l'un d'entre eux, au milieu de la génération un peu amollie à laquelle il rappelait les mâles vertus et les grands exemples d'un temps si différent du nôtre. Là est le secret de cette intuition puissante qui, mieux que sa belle intelligence et sa forte imagination, lui a permis de faire revivre ces triomphateurs du monde spirituel dont il sentait en lui les aspirations et les douleurs. Si, comme historien, M. Merle d'Aubigné n'a que rarement atteint à la perfection littéraire de l'art, privilège d'un petit nombre d'élus, il en a obtenu les meilleurs et les plus durables effets sur des centaines de milliers de lecteurs, de toute nation et de toute langue, initiés par lui aux origines de leur foi et aux luttes de ces héros de la conscience qui s'appellent Wiclef, Jean Huss,

Luther, Zwingle, Farel, Calvin, et dont la salutaire impulsion se fait encore sentir au milieu des incertitudes et des défaillances de la société moderne. Les images qu'il en a tracées vivront autant que ces glorieux noms dans les contrées où dominent les croyances de la Réforme, dans les colonies où le culte en esprit enfante chaque jour des Etats libres et prospères. Déjà, par le prestige de la distance qui égale celui du temps, l'historien a pu voir de son vivant commencer pour lui la postérité sur ces lointains rivages où l'homme, seul en présence de Dieu, sent davantage sa faiblesse et sa grandeur. De la Tamise au Gange, de l'Australie au Canada, son œuvre est populaire, et le pionnier américain porte avec lui dans les solitudes inexplorées, comme un cordial tout-puissant, ces deux livres qui se complètent l'un l'autre : *La Bible et l'Histoire de la Réformation*.

JULES BONNET.

BIBLIOGRAPHIE

LA CARICATURE ET LA RÉFORME

M. Champfleury vient de publier, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1^{er} novembre 1873, p. 404, et 1^{er} janvier 1874, p. 28), une intéressante étude sous ce titre : *De quelques estampes satiriques pour et contre la Réforme*.

On sait que l'humoristique auteur de tant de romans fort goûtés s'est voué à d'intéressantes et sérieuses recherches sur la caricature, qu'il définit : « l'art historique, se rapportant plus directement que le grand art, aux mœurs et coutumes du passé. »

La caricature avait été hybride et confuse au moyen âge ; mais, au moment de la Réforme, trouvant un adversaire considérable, l'Eglise, elle se dégagea d'un vague symbolisme, et, avec l'énergie grossière de ce temps et des mœurs du peuple germanique où se développa l'esprit nouveau, la caricature saisit corps à corps ses adversaires, et devint, dans les deux camps, une arme puissante et multiple pour l'attaque et pour la défense.

La *Mappe romaine*, pamphlet publié à Londres par La Ceriser, en 1623, offre un frontispice représentant l'*Oiseleur romain* tendant ses filets pour prendre et réduire les révoltés et les rebelles; puis la *Fournaise romaine*, à laquelle des moines apportent du bois pour y brûler princes et chevaliers; la *Conception romaine*, la plus hardie de toutes, représentant le Pape en mal d'enfant, entouré de sa cour et accouchant de foudres, pieusement recueillies en un vase par les princes de l'Eglise.

Luther publie en 1545 la *Représentation de la Papauté*. Cranach le père illustre ce pamphlet, et y grave le diable mettant au monde pape et cardinaux. Une furie allaite le petit pape; les deux autres mégères l'aident à marcher; le pape foule aux pieds, un peu plus loin, l'empereur Henri II, agenouillé devant lui, et les légendes expliquent le sens pourtant si clair de la soumission du temporel au spirituel. Un peu partout les plus sales injures sont de mise : les facéties scatologiques sont l'arme où se délecte la passion dans les deux camps, et dans les *Propos de table*, de Luther, publiés par Michelet en 1835, on voit souvent la trace des préoccupations satiriques du réformateur. Il employait contre ses adversaires les moyens les plus grossiers, parce qu'ils étaient aussi les plus facilement compris des masses qu'il voulait émouvoir et entretenir dans des idées hostiles à la papauté.

Mais, avant Luther, à côté et en dehors de lui, la révolte contre l'Eglise se manifestait par l'injure et par le dessin. De grossières images sur bois passaient de main en main et contribuaient aussi au but que se proposaient des artistes plus habiles, tel que l'inconnu qui a gravé les figures de l'*Antithesis figurata vitæ Christi et Antechristi*. L'Antechrist, c'est le pape; l'opposition est caractérisée par l'humilité et la pauvreté du Christ, mises en regard de la pompe et du pouvoir du pape.

La caricature occupait une si large place dans la lutte engagée, que l'historien catholique de Luther, pour ne rien dire de plus, M. Audin, a intitulé un des chapitres de son livre sur Léon X : *Du rire, employé par la Réforme comme moyen de propagande*. Sans s'arrêter à ce qu'il y a de malveillant dans cette importance donnée à un procédé secondaire de discussion, il est incontestable que Luther n'ignorait pas le parti qu'un polémiste peut tirer de l'injure joyeuse. Il a cherché plus d'une fois à mettre les rieurs de son côté, et traitait volontiers « d'ânes anissimes » ses adversaires les théologiens de Leipzig et d'autres universités.

M. Audin attribue à Luther, sur des conjectures plutôt que sur

des faits, la paternité de deux rares estampes, *le Pape condamné à l'Enfer et la Truie papale*, dont il donne la curieuse description ; mais il n'est besoin de lui prêter ce qu'il ne revendique point, et le sujet le plus important de l'*Etude* de M. Champfleury, *l'Anc-Pape* (dont la gravure y est reproduite en fac-simile), est bien dû à Luther, qui l'a sinon créé, au moins compendiensement commenté.

Cette étrange gravure représente un être fantastique debout, le corps couvert d'écailles, la tête et les mamelles d'une ânesse, le ventre d'une femme, une main d'homme et un bras de lion ; l'une des jambes est terminée par un sabot, l'autre par une griffe d'aigle, un dragon en guise de queue, une tête de vieillard sur le haut de la cuisse, complètent ce monstrueux et incompréhensible assemblage, qui semble le produit d'un cauchemar.

« A pénétrer dans les écrits du réformateur, il semble, dit M. Champfleury, qu'il commanda la gravure ci-contre reproduite, qu'il en fournit les matériaux, et que ce fut avec l'aide de son ami Mélanchthon que furent agencés les principaux motifs qui devaient entrer dans la création du « phénomène, » censé découvert dans les eaux du Tibre. »

Le titre du pamphlet, qui n'est autre que le commentaire de l'image, attribue à Luther la découverte de « l'horrible monstre papalin, trouvé mort dans le Tibre l'an 1496. » Ce pamphlet fut publié à Friberg en Misnie, l'an 1523, par Ph. Mélanchthon et Martin Luther, sous ce titre : *Interprétation du monacho-vitule et de deux horribles monstres papalins, etc.*

M. Champfleury donne tout au long, d'après Michelet, *Mémoires de Luther* (I, p. 289), et d'après Audin, *Histoire de la vie de Luther* (3 vol. in-8, 1545), le texte du pamphlet qui est en effet fort curieux et où les amateurs le pourront trouver.

Il paraîtrait que la gravure originale (eau-forte) aurait été faite en 1496, et que l'image de 1523, que suit le pamphlet, n'aurait été que la reproduction d'une pièce plus ancienne, qui, vingt sept ans plus tard, fut reproduite pour les besoins de la cause par les chefs de la Réforme. Ils auraient alors donné comme nouvelle une gravure qui avait déjà servi, et qui, selon Duchesne (*Voyage d'un Iconophile*), avait été faite originairement en vue de symboliser des discussions soulevées à cette époque entre quelques princes d'Allemagne et la cour de Rome. Le seul exemplaire connu de la gravure de 1496 est au British Muséum.

Le mariage de Luther avec Catherine de Bora, en 1525, fut l'occasion d'un débordement de pamphlets et de caricatures contre le

réformateur : « En vérité, dit Juncker, un de ses disciples, on ne saurait dire quelles gorges chaudes les papistes ont faites au sujet de cet hymen qu'ils ont chanté, jusqu'à présenter ces saintes noces comme incestueuses. »

Voici quelques vers de « l'épithalame » du vieux théologien Emser, l'un des adversaires de ce « chien » de Luther :

« Adieu cuculle, adieu cape, adieu prieur, gardien, abbé; adieu tous les vœux, et gai, gai, gai !

« Adieu matines, oraisons; adieu crainte et pudeur, adieu conscience, et gai, gai ! »

Luther répondait à ces sottises, hélas ! par d'autres, dans le goût du temps. On le voit, sur une estampe assez rare, en quête d'un asile, emmenant, avec sa femme, son enfant et son chien, portant son gros ventre dans une brouette (inventée avant Pascal, par conséquent). La date de cette gravure est de 1580; le lieu d'origine paraît être Strasbourg. Luther porte dans une hotte de graves personnages, qui paraissent être des docteurs et prédicateurs, ses amis et ses disciples. Cette caricature n'a du moins rien d'obscène; mais certaines gravures, illustrant les pamphlets dirigés contre lui par ses adversaires, sont assez libres pour ne pouvoir être reproduites qu'avec ménagements.

Les médailles satiriques frappées par les protestants se répandirent, de 1537 à 1547, en Allemagne, en France et en Angleterre, représentant cardinaux et papes accolés à des têtes de fous ou de diables : tel est le thème ordinaire, que variaient à l'envi réformés et catholiques, Calvin et Luther étant remplacés par le pape et les princes de l'Eglise, selon les besoin de la cause.

Nulle violence ne coûtait alors à l'esprit de parti; les défenseurs du catholicisme égalaient, dépassaient en invectives grossières, les réformés; de Lyon surtout, partirent les plus violents pamphlets contre la Réforme.

L'archidiacre Gabriel de Sacconay, dans *Généalogie et fin des huguenaux*, rivalise de trivialité brutale avec les dessinateurs chargés d'illustrer son texte; les réformés y sont montrés sous formes de singes et de renards, livrés à toutes les violences et à toutes les impudeurs. Dans le manuscrit *De tristibus Gallix*, conservé à la Bibliothèque de la ville de Lyon, on remarque une curieuse miniature, souvent reproduite par la gravure, dont l'étude de M. Champfleury donne une bonne reproduction. On y voit le lion symbolique de la ville, lié, tiré, piqué, volé par des singes habillés, qui ne sont autres que les protestants du baron des Adrets, maîtres de Lyon en 1562.

Une pièce, célèbre aussi, est la miséricorde d'une des stalles du maître-autel (la première à gauche) dans l'église Saint-Sernin, de Toulouse, représentant deux hommes debout et un autre agenouillé devant un porc prêchant ou assis dans une chaire. Le côté de la chaire porte ces mots : Calvin le père [ou le porc], car un clou à tête *ronde*, enfoncé dans la seconde lettre du troisième mot de l'inscription, en rend l'interprétation facultative. Il est probable que cette satire en bois fut contemporaine de l'expulsion des protestants de Toulouse par les catholiques après l'occupation protestante de 1562.

Il serait à souhaiter que des amateurs de gravures fussent encouragés, par cette brève analyse d'une intéressante étude, à rechercher les estampes satiriques publiées pour ou contre le protestantisme, à diverses époques : ce serait préparer pour les historiens de l'avenir une mine féconde en renseignements, que d'ajouter, aux estampes déjà signalées, une plus abondante moisson de raretés chalcographiques touchant à la Réforme et à ses auteurs.

R. DE CAZENOVE.

Lyon, 28 janvier 1874.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1873.

Présidence de M. *Schickler*. — A l'occasion du procès-verbal, M. le président communique la réponse du directeur des archives de Stuttgart, qui laisse entrevoir une solution favorable à nos vœux. Une lettre de M. de Golther, ancien ministre d'Etat, est encore plus explicite, et nous fait savoir que les communications demandées par la Société lui seront accordées. Il ne reste qu'à préparer la liste des documents et à faire choix d'un copiste. — M. le comte *Delaborde* signale comme offrant un intérêt spécial les lettres de Madeleine de Mailly, belle-mère du prince de Condé.

Bibliothèque. — M. *Schickler* propose l'insertion dans le *Bulletin* d'une chronique régulière contenant les dons faits à la Bibliothèque. On suppléera ainsi aux indications nécessairement incomplètes du procès-verbal. — Adopté. Madame veuve Martin Paschoud a offert à la Société

la bibliothèque de son mari (voir les détails dans la Chronique); le secrétaire du *Record office* annonce l'envoi de nouveaux volumes des Calendars : M. le pasteur Mounier, d'Amsterdam, envoie avec une lettre des plus sympathiques la collection des synodes wallons.

M. Schickler signale à l'attention du Comité les *Inventaires des Archives départementales*. Il a adressé à ce sujet, à M. le ministre de l'intérieur, une demande qui a obtenu un accueil favorable.

M. Bordier transmet un rapport du *Journal officiel* sur les curieuses plaquettes historiques conservées à la bibliothèque de Fontainebleau; un certain nombre se rapportent à la Saint-Barthélemy.

Correspondance. — Le secrétaire a reçu des archives de Bessinges, par l'intermédiaire de M. Bordier, de fort belles poésies d'Anne de Rohan;

De M. Emile Roussy, un acte d'abjuration des protestants nimois après la Révocation;

De M. Levrat, de Bayonne, une pièce relative à la police des protestants étrangers établis dans cette ville;

De M. le pasteur Vaurigaud, une note sur Nicolas de Marbais, ancien pasteur de Montaigu, omis dans la *France protestante*;

Enfin des demandes de renseignements relatifs à Jean Sleidan et à Saurin, pour deux thèses de doctorat préparées sur ce double sujet.

M. Emilio Comba, professeur à l'école de théologie vaudoise de Florence, remercie le Comité de l'insertion d'un article sur le martyr vénitien Fra Galateo, et sollicite l'échange du *Bulletin* contre la *Rivista Christiana*. — Accordé.

Une lettre de M. Buisson annonce que notre Société a obtenu une médaille à l'Exposition universelle de Vienne.

M. Sayous rend compte au Comité d'un voyage qu'il a fait en Hongrie. Il a visité M. Torok, surintendant de l'Eglise réformée du cercle de Pesth, qui s'est montré désireux d'établir des rapports avec notre Société. Sur la proposition de M. Sayous, le *Bulletin* sera envoyé à la bibliothèque théologique de Pesth en échange d'un journal hongrois : *Eglise et Ecole*.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1873.

Bulletin. — Divers morceaux ont été présentés; d'autres sont en préparation. Un fragment des Mémoires inédits de la vie de Jean Parthenay Larchevêque, sieur de Soubise, retrouvés par le secrétaire, est écouté avec le plus vif intérêt.

M. Loutchitzki a bien voulu mettre à notre disposition le dossier des assemblées politiques de 1562 à 1577.

Bibliothèque. — Le président annonce un événement important qu'il avait déjà fait pressentir, un changement de local devenu nécessaire. On ne quittera pas la place Vendôme, mais en passant au n° 16, on aura un emplacement plus vaste et plus commode.

Madame veuve Lombard offre en mémoire de son mari deux cents volumes de théologie protestante et catholique. (Pour les autres dons, voir la Chronique de la Bibliothèque.)

Correspondance.— M. le pasteur Benoit donne d'intéressants détails sur la fête de la Réformation à Montmeyran, et transmet un don de 28 fr.

M. le pasteur Delmas envoie un don de 100 fr. de l'Eglise de Bordeaux.

M. *Gaullieur*, archiviste de la Gironde, annonce la prochaine publication de son *Histoire du Collège de Guyenne* et les documents promis sur l'Eglise de Montbazillac.

M. Emile Lesens pose diverses questions au Comité, et fait part de sa récente acquisition des *Tables de l'état civil des protestants de Rouen*, et nous en envoie le relevé :

Baptêmes de 1594 à 1604, une liasse.
 de 1619 à 1624, une liasse.
 de 1631 à 1661, une forte liasse.
 de 1662 à 1668, une liasse.

Annonces de mariages de 1609 à 1619, une liasse.
 de 1631 à 1669, une forte liasse.
 de 1669 à 1685, une liasse.

Mariages de 1651 à 1668, une forte liasse.

Inhumations à Saint-Sever, Darnetal et aux cimetières distincts et particuliers, de 1628 à fin 1670, une très-forte liasse.

Baptêmes, mariages et inhumations réunis de 1668 à octobre 1685, une forte liasse.

Inhumations de 1671 à 1685, une liasse.
 de 1746 à 1788, une liasse.

Les actes mentionnés sur ces Tables, dressées en 1791 par Al. Legendre, sont en dépôt au palais de justice de Rouen. En plus, une liasse in-folio : Notes de contrats de mariage notariés par alphabet, de 1687 à 1711, pour généalogie des protestants.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1873.

Bulletin. — Le secrétaire a reçu de M. Bonet-Maury, pasteur à Beauvais, un travail très-intéressant sur les origines de la Réforme dans cette ville.

Bibliothèque. — Les travaux du nouveau local sont très-avancés. Le secrétaire présente le tome XI des *Opera* de Calvin, qui contient la suite de sa correspondance, 1540 à 1544.

M. Bordier dépose sur le bureau du Comité divers hommages de livres et manuscrits (voir à la Chronique), dont un envoi du Rév. Baird, de New-York, accompagné d'une lettre pleine de sympathie pour nos travaux. — M. Leclerc, pasteur de l'Eglise de Hanau, auteur d'une très-intéressante histoire de cette Eglise, publiée en 1868, a bien voulu répondre de la manière la plus empressée à la demande que le Comité lui avait faite de renseignements sur les familles françaises réfugiées à Hanau. Outre un tableau qu'il prépare, d'après les actes civils, M. Leclerc offre au Comité un précieux cahier contenant les Mémoires rédigés, vers le milieu du XVIII^e siècle, par une dame de Metz que ses parents amenèrent à Hanau dans son enfance. Elle raconte dans un style familier, mais clair et facile, les dures épreuves infligées aux siens lors de la révocation et depuis.

M. Frossard fait part de l'intention de M. Grassart de nous adresser un exemplaire de chacun des ouvrages publiés par lui, à condition que la liste en soit insérée dans le *Bulletin*. Une discussion s'engage sur la nature des volumes devant être acceptés à la Bibliothèque, et annoncés au *Bulletin*. Après les observations de plusieurs membres, la question est renvoyée au sous-comité de la Bibliothèque.

Correspondance. — Le secrétaire a reçu : de M. de Clervaux l'indication d'un manuscrit en vente chez un libraire de Paris, contenant des documents sur le protestantisme dans le marquisat de Couhé-Vérac (Poitou).

De M. de Richemond, quatre lettres de Pierre Arnou, intendant dans le pays d'Aunis, relatives à l'émigration protestante à l'époque de la révocation.

De M. Th. Ladevèze, l'annonce qu'après des difficultés nouvelles, les documents d'un intérêt protestant conservés aux archives de Stuttgart sont enfin mis à notre disposition.

De M. Alph. Durand, pasteur à Montauban, la communication d'une lettre inédite de Henri IV aux membres de cette Eglise, faisant partie d'une collection que M. Durand se propose d'explorer à notre profit.

De M. Eug. Réaume, le premier volume de la belle édition des œuvres d'Agrippa d'Aubigné, contenant les Mémoires et la Correspondance.

De M. Milfaut, inspecteur honoraire d'académie à Mâcon, diverses questions relatives à la Saint-Barthélemy dans cette ville.

M. Schickler communique trois documents transmis par M. Arnaud, de Crest.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1874.

La réunion a lieu place Vendôme, n° 16. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président s'exprime ainsi : « Nous inaugurons aujourd'hui un nouveau local qui marque un nouveau progrès de notre Bibliothèque, et nous aimons à compter sur la bénédiction de Dieu qui a visiblement reposé sur ses commencements et ne lui fera pas défaut dans l'avenir. Aujourd'hui, c'est un local plus spacieux, dans quelques années, ce sera peut-être une maison. »

Bulletin. — Le secrétaire accuse un encombrement de matières dont on doit se féliciter ; mais les études historiques manquent, et c'est une lacune qu'il faut combler.

M. Bordier remet sur le bureau un volume relié de la Correspondance d'Eugène Haag, ainsi que le tome II, lettre C, du dépouillement de tous les noms de la *France protestante*.

Correspondance. — M. Th. Ladevèze annonce un premier envoi des documents de Stuttgart.

M. le pasteur Dardier fait part de la découverte des registres de l'état civil des protestants de Nîmes, qu'il a retrouvés aux archives de l'hôtel de ville.

M. Eug. de Budé a été heureux de lire dans le *Bulletin* un Mémoire sur le Refuge helvétique, qui lui fournira une page pour l'histoire de Bénédic Pictet.

M. le pasteur Corbière, de Montpellier, envoie 41 fr. 50 c., fruit d'une collecte à Mauguio (fête de la Réformation).

M. le pasteur Hugues, d'Anduze, transmet à la Société la collecte de son Eglise, et s'excuse de n'avoir pu faire mieux cette année.

M. Muller, archiviste à Utrecht, demande à exposer dans une lettre au *Bulletin* la découverte qu'il a faite d'un certain nombre de lettres de Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange.

M. Bordier transmet une longue et intéressante lettre de M. Oberkampff, receveur particulier des finances, sur un certain nombre de familles omises dans la *France protestante*, et une lettre analogue de M. Gabriel Monod, répétiteur à l'Ecole des hautes études.

P. S. La Chronique de la Bibliothèque est ajournée, faute d'espace, au prochain numéro.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA

DUCHESSE D'ORLÉANS ET M. POLIER DE BOTTENS (1)

En donnant au public sous le titre de nouvelles lettres de Madame la duchesse d'Orléans, une traduction française de la correspondance de cette princesse avec ses sœurs, M. Brunet parle de nombreuses lettres adressées à d'autres personnes, qui demeurent encore enfouies en diverses archives : « Il n'a été imprimé, dit-il, qu'une faible partie de la correspondance de la princesse. » Puis, rappelant les noms de quelques-uns des personnages qu'elle favorisait de ses communications intimes, il ajoute : « On sait qu'elle était en

(1) Il y a quelques années, le rédacteur du *Bulletin* signalait à l'attention de M. Jules Chavannes une très-précieuse correspondance inédite conservée dans une famille distinguée du canton de Vaud, 83 lettres originales et autographes de la duchesse d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV et mère du Régent, à son ancien précepteur, M. Polier. Ces lettres, confiées à notre savant ami, sont devenues pour lui le sujet d'une étude fort intéressante dont la première partie vient de paraître dans la *Bibliothèque universelle*, cahier d'avril. Nous sommes heureux de reproduire quelques fragments d'un travail qui se retrouve si bien à sa place dans le *Bulletin*. Il y complétera les communications contenues t. IV, p. 523 et suiv.; t. VIII, p. 360-363, et t. XXI, p. 300-308.

correspondance avec le célèbre Leibnitz et avec l'abbé (*sic*) de Polier, auquel elle accordait toute sa confiance. Il paraît que des copies de ces lettres existent à Munich. »

Ce sont ces lettres, qui soigneusement conservées dans la famille de M. Polier, non point en copies seulement mais bien en original authentique, sont actuellement entre nos mains. Ecrites en français, nous pouvons les reproduire telles qu'elles sont sorties de la plume prime-sautière de la princesse, sans avoir à leur enlever une partie de leur valeur par la traduction.

Adressées à un homme digne d'une parfaite considération, qui, comme le dit M. Brunet, avait la confiance entière de la duchesse, ces lettres révèlent une affection inaltérable pour cet ami de toute sa vie, son précepteur dès sa tendre enfance, qui lui demeura toujours entièrement dévoué. En mettant au jour le caractère religieux et la vraie piété de cet homme honorable, confident des pensées et des impressions de son ancienne élève, elles donnent aussi à connaître, mieux qu'aucune autre des correspondances de la princesse, la religion qui demeurait en réalité au fond de son cœur, sous les formes dont elle avait été conduite à la revêtir. Sous ce rapport, et grâce à l'intimité des relations qu'elle soutint constamment avec M. Polier, l'étude de ces documents présente un véritable intérêt.

Mais disons d'abord quelques mots de l'homme auquel elles ont été adressées, et commençons par rectifier l'erreur assez importante de M. Brunet. Trompé sans doute par le caractère religieux du vieil ami de la duchesse d'Orléans, il a transformé en abbé, et par conséquent en ecclésiastique catholique, un protestant laïque sincère et ferme dans ses convictions.

Issu d'une ancienne famille française du Rouergue, réfugiée en Suisse dès le XVI^e siècle pour cause de religion, Etienne Polier naquit à Lausanne vers 1623. Il était l'aîné des fils de Jean-Pierre Polier de Bottens, bourgmestre et

lieutenant-colonel des milices du pays de Vaud, et il fut élevé dans des sentiments de piété réelle par ce respectable père. Celui-ci, ainsi que d'autres magistrats et seigneurs vaudois de la même époque, est connu comme auteur de plusieurs ouvrages religieux destinés à commenter les prophéties (1) et à annoncer, selon le titre de ses principaux écrits, soit « *la chute de Babylon et de son Roy* (2), » soit « *Le Restablissement du Royaume* (3). » Sa mère, Anne Le Marlet, d'une ancienne famille de Bourgogne, appartenait également au refuge.

Entré au service de l'électeur palatin Charles-Louis, à l'exemple de son bisaïeul, qui avait été revêtu à la même cour sous Othon-Henri des fonctions de conseiller d'Etat, Etienne Polier, dont le mérite et les lumières furent promptement appréciés, fut chargé de l'éducation de la jeune princesse Elisabeth-Charlotte. A l'époque du mariage de son élève avec le frère de Louis XIV, il l'accompagna à Paris, pour demeurer attaché à son service, moins à titre de premier écuyer qu'à celui de conseiller et d'ami dévoué. Jusqu'à la fin de ses jours, il jouit avec bonheur des témoignages journaliers de l'affection vraiment filiale que la princesse lui avait vouée et des rapports intimes qu'elle continuait à soutenir avec lui, même lorsque son grand âge ne lui permettait plus de remplir officiellement aucune charge auprès d'elle. Il mourut à Paris en 1711 à l'âge de quatre-vingt-huit ans et sans avoir été marié.

Les lettres de la duchesse, affectueusement conservées par M. Polier, puis après lui par ses neveux lausannois, sont au nombre de quatre-vingt-trois. Elles sont en général de peu d'étendue, et ne ressemblent guère sous ce rapport à ces volumineuses épîtres de vingt à vingt-quatre pages que la princesse envoyait chaque semaine à sa tante l'électrice de

(1) Nous pouvons signaler en particulier l'*Essai sur l'Apocalypse* de M. Crinsoz de Bionnens. 1 vol. in-4°.

(2) Lausanne, 1668. 1 vol. in-8°.

(3) Genève, 1662 à 1665. 3 volumes in-4°.

Hanovre. Plusieurs ne sont que de simples billets destinés à demander des nouvelles de la santé du vieil ami, à lui en donner de celles de la duchesse et de son entourage, ou à poursuivre un entretien de la veille. Par leur caractère même de causerie toute familière, elles ne sont pas de nature à être reproduites intégralement. Aussi nous bornerons-nous à mettre sous les yeux de nos lecteurs les pages qui offrent un véritable intérêt, et en particulier celles qui sont propres à jeter du jour sur le caractère et les sentiments intimes des deux correspondants. La duchesse d'Orléans se montrera dans ses épanchements telle qu'on la connaît déjà, mais avec une nuance de sérieux plus accentuée que celle qu'on rencontre dans ses autres lettres déjà publiées. On sent qu'elle est plus à l'aise avec M. Polier qu'avec d'autres pour discuter ses conseils et ses exhortations, pour lui présenter des objections sur la Bible, sur la volonté de Dieu, sur la soumission à l'égard des épreuves et autres questions de ce genre. On voit bien clairement qu'elle n'acceptait rien d'autorité, et la confiance entière qui lui permettait de s'entretenir avec son ancien ami comme avec un père, nous la montre bien plus à découvert qu'elle ne l'aurait été dans des relations analogues soutenues avec un prêtre, quelque digne qu'il pût être d'ailleurs. Sa nature franche et loyale ressort à chaque instant de la liberté dont elle use en donnant cours à toutes ses impressions. Ses rapports les plus intimes avec les confesseurs qui lui furent successivement imposés, tels que le P. Linière, ou le P. Jordan, ou même l'abbé de Saint-Pierre, n'offrirent jamais rien de pareil. Si elle se permettait quelquefois de rire un peu à leurs dépens ou de chercher à les embarrasser malicieusement par ses objections, elle n'eut jamais une semblable pensée à l'égard de M. Polier. Tout entre eux était sérieux, comme la vénération que lui inspirait cet homme dont elle se plaisait à dire « qu'on ne pouvait parler de lui qu'en bien. »

Le papier sur lequel nos lettres sont écrites, même celui

des simples billets, bien que parfois doré sur tranches, est tellement grossier qu'on a peine à se le figurer sortant des maisons royales et des salons de la cour ; mais on sait que l'époque de tant de magnificences n'en connaissait pas d'autre. L'écriture, très-lâche, porte les traces d'une grande précipitation. On sent que les mots se pressaient sous l'ardeur d'un esprit vivement impressionnable. Un gros cachet de cire où se réunissaient les armoiries de France et celles du Palatinat aurait pu suppléer à toute signature. Aussi bon nombre de lettres ne sont-elles point signées. Les plus anciennes le sont toutefois très-exactement du double nom d'Elisabeth-Charlotte (1). Puis, dès octobre 1703, par un mouvement affectueux, la duchesse se plaît à remplacer son nom par deux lettres majuscules, E A, qui, dans son intention, signifient *Estime* et *Amitié*, et doivent être pour M. Polier un témoignage toujours renouvelé des sentiments qu'elle lui porte. L'année suivante, dans un redoublement d'affection, elle sent le besoin de joindre encore la *Reconnaissance* à ce qu'elle tenait à lui exprimer, et dès ce moment sa signature se compose régulièrement, jusqu'à la fin, de ces trois lettres significatives, dont le cœur de M. Polier devait toujours de nouveau être touché : E, A et R. (*Estime, amitié et reconnaissance.*)

Quant à l'orthographe de Madame, elle était celle de son temps, ni plus ni moins fautive que chez la plupart des femmes et même des hommes de la cour de Louis XIV. On en a déjà donné bien des exemples. Il serait fastidieux de s'attacher à la reproduire scrupuleusement.

Nous ne possédons, à notre grand regret, aucune des lettres écrites par M. Polier à la duchesse. Mais le contenu de celles qui lui étaient adressées nous met pleinement en me-

(1) Ces deux noms, que les écrivains français ont souvent intervertis, en l'appelant Charlotte-Elisabeth, étaient bien authentiquement dans l'ordre où nous les donnons, preuve en soit sa propre signature, ainsi que le petit nom familier de *Liselotte*, que la duchesse aime à rappeler à sa tante comme étant celui qu'on lui donnait dans son enfance.

sure d'apprécier le mérite réel de ce respectable vieillard, la sincérité de ses convictions religieuses et sa fidélité à profiter pour le bien spirituel de la princesse de la confiance filiale qu'elle lui conservait. Nous n'avons de lui que les dates apposées par sa main tremblante au dos des feuilles, à mesure qu'il les recevait et les déposait en lieu sûr pour être conservées comme un précieux trésor d'affection.

La première de nos lettres porte la date du 8 octobre 1687. Elle vint chercher M. Polier à Lausanne, où il s'était rendu auprès de sa famille pour affaires personnelles. Elle montre dès l'entrée quelle était l'aménité des rapports existant entre la duchesse et lui. Reçu favorablement en Allemagne dans le cours de son voyage, il avait cru devoir cet accueil à la considération qu'on avait pour la princesse au service de laquelle il était attaché, et il s'était empressé de l'en remercier elle-même en lui en rendant hommage. La duchesse, dans sa réponse, repousse hautement l'idée qu'elle soit pour rien dans les égards dont il a été l'objet, et témoigne de ses sentiments pour lui en affirmant que tous ceux qui le connaîtraient lui accorderaient infailliblement, comme elle, leur estime et leur affection cordiale.

Madame la duchesse d'Orléans était, à cette époque, dans sa trente-cinquième année. Mariée depuis seize ans à l'insipide frère de Louis XIV, elle n'avait connu aucune joie domestique auprès de ce triste époux auquel on avait uni son sort. On sait combien sa nature franche et indépendante souffrit toujours de la solennelle étiquette de Versailles. Son fils, qui fut plus tard le Régent, était alors âgé de treize ans ; sa fille Elisabeth, la future duchesse de Lorraine, en avait onze. Son affection pour ces deux enfants, en lui rappelant la vie de famille si goûtée dans sa chère Allemagne, la consolait un peu du défaut de relations intimes, dont son cœur avait à souffrir dans le milieu si différent où elle était contrainte de vivre. Mais cette affection même devint bien souvent dans la suite la source de profondes douleurs. On va voir que

lorsqu'il ne s'agissait que de sérieuses inquiétudes, elle aimait à s'en ouvrir librement à M. Polier.

Voici cette première lettre.

A Paris, ce 8 d'octobre 1687.

J'ai reçu hier au soir, en arrivant de Fontainebleau, votre lettre du 25 du mois passé; et je suis très-aise d'y voir que vous avez eu du contentement et de la satisfaction aux lieux où vous avez passé, mais je ne suis pas persuadée que les honnêtetés qu'on vous a faites aient eu d'autres raisons que votre propre mérite, et je ne crois pas que je le doive mettre sur mon compte. En vérité, Monsieur Polier, sans vouloir vous donner de fades louanges, tous ceux et celles qui vous connaîtront ne pourront pas vous refuser leur estime, et quand on saura la bonté de votre cœur, on ne manquera pas aussi d'avoir beaucoup d'amitié pour vous. J'en puis juger par moi-même, qui conserve assurément ces deux sentiments pour vous.

Au reste, le Seigneur ne se lasse pas encore de m'envoyer des croix et des afflications, car je suis présentement dans une très-grande inquiétude, mon fils ayant la fièvre, et une fièvre fort extraordinaire. Il a commencé par avoir deux jours de suite des accès de dix-sept et vingt heures, ensuite le jour d'après il n'en eut point du tout, et comme il lui avait pris un dévoiement, on espérait qu'il n'y aurait point de retours de fièvre : le lendemain pourtant il eut un petit accès, et ce jour-là fut dimanche dernier. Lundi il n'eut rien, et hier son accès le reprit. Cela faisait croire qu'elle serait tierce, mais il n'a eu que sept ou huit heures d'intervalle, car la fièvre lui a repris à quatre heures à ce soir. Jusque là on avait résolu que comme la nature agissait d'elle-même par ce petit dévoiement, qu'on ne lui ferait pas de remède et qu'on aurait patience, mais présentement Monsieur veut qu'on le saigne, et cela me fait transir, je vous l'avoue. Je n'oserais pas aussi prendre sur moi de m'opposer directement à la volonté de Monsieur, ne sachant pas d'autres remèdes à lui donner. Ainsi je suis très en peine et fort affligée, comme vous pouvez bien le penser, et si Dieu me punissait assez pour m'ôter cet enfant que j'aime si tendrement, je crois que la tête me tournerait et que je viendrais folle de douleur.

Au reste il n'est pas nécessaire que vous preniez la peine de courre la poste et de précipiter votre voyage, et j'aime mieux que vous acheviez ce que vous avez à faire dans votre pays, afin de pouvoir après rester plus longtemps ici. Cependant je ne laisse pas de vous être très obligée de l'offre que vous m'en faites.

J'ai été aujourd'hui au Port-Royal, pendant que Monsieur a été à Saint-Cloud, car hélas ! nous ne croyions pas que cette maudite fièvre prendrait aujourd'hui, et j'ai dit à Madame de Beuvron que j'allais

vous écrire ; elle m'a fort prié de vous faire bien des amitiés de sa part. Voilà tout ce que je vous dirai pour cette fois. Je suis en un état à faire pitié et dans une tristesse mortelle.

Adieu, monsieur Polier, soyez toujours persuadé, je vous prie, que je vous estime et aime fort et serai toute ma vie la même pour vous.

ELISABETH-CHARLOTTE.

Adressée à Paris, que M. Polier paraît ne plus avoir quitté, la lettre qui suit celle que nous venons de transcrire, fut écrite deux ans et demi plus tard, à l'occasion d'un grand deuil essuyé par la famille royale.

A Marly, ce mercredi 26 avril, à quatre heures après dîner (1690).

Comme je ne doute pas que vous ne soyez un peu en peine de moi, monsieur de Polier, me sachant dans la vive douleur où je suis de la mort de cette pauvre Madame la dauphine, je crus que vous ne seriez pas fâché que je vous donnasse moi-même de mes nouvelles. Je vous avoue que le spectacle que j'ai vu là m'a bien vivement touchée, et hélas ! j'y fais une grande perte, et rien n'est plus cruel que de perdre de véritables amis, car c'est une marchandise bien rare au siècle où nous sommes, et cette pauvre princesse était bien véritablement de mes amies ; aussi je la regrette de tout mon cœur. Cependant, quoique ma sensibilité et douleur soit grande, ma santé ne laisse pas d'être très-bonne. Comme d'autres de mes amies sont aussi en peine de moi que vous le pouvez être, je vous prie, faites-lui le plaisir et à moi aussi de lui envoyer au plus tôt le petit paquet ci-joint, et ne me renvoyez pas mon page que vous n'avez réponse d'elle. Voilà tout ce que je vous dirai pour cette fois, et que j'aurai toujours pour vous, monsieur de Polier, toute la reconnaissance que je dois, une très-grande estime et véritable amitié.

La princesse dont il est ici question et dont la mort était une perte de cœur sensible pour la duchesse, était Marie-Anne de Bavière, fille de Ferdinand-Marie duc de Bavière et d'Henriette-Adélaïde de Savoie. Mariée en 1680 au grand dauphin fils de Louis XIV, elle fut mère du duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon, de Philippe V roi d'Espagne, et du duc de Berry.

« Cette princesse, dit Madame de Caylus, passait sa vie renfermée dans de petits cabinets derrière son appartement,

sans vue et sans air, ce qui, joint à son humeur mélancolique, lui donna des vapeurs. Ces vapeurs, prises pour des maladies effectives, lui firent faire des remèdes violents, et enfin ces remèdes, beaucoup plus que ses maux, lui causèrent la mort. Quand on lui contestait ses souffrances, elle disait tristement : « Il faudra que je meure pour me justifier. »

Dans une lettre adressée à la même époque à sa tante l'électrice de Hanovre, Madame parle avec effusion de ses regrets, des larmes abondantes qu'elle a versées. Elle raconte ses impressions douloureuses à la vue du cercueil chargé des armoiries de Bavière, qui lui rappelaient vivement la mort de ses parents et celle de son frère. Elle insiste surtout sur la légèreté de la cour, passant de cette lugubre cérémonie aux divertissements et aux dissipations ordinaires. « En voyant comme on oublie vite les morts ici, je me suis mise de nouveau à déplorer la perte de Madame la dauphine, et je l'ai regrettée de tout mon cœur. »

Les amies auxquelles Madame désire donner de ses nouvelles, en rassurant leurs inquiétudes affectueuses, se résument, on le voit, pour le moment, à une seule, savoir à cette dame de Beuvron déjà nommée dans la première lettre. La comtesse de Beuvron, objet d'un vif attachement de la part de Madame, était fille du marquis de Théobon, de la famille de Rochefort de Gascogne. Son mari était capitaine des gardes de Monsieur. « C'était, dit Saint-Simon, une femme à qui il ne fallait pas déplaire, et qui était extrêmement de mes amies... Des intrigues du Palais-Royal la firent chasser par Monsieur, au grand déplaisir de Madame, qui fut plusieurs années sans avoir permission de la voir, et qui ne la vit enfin que rarement et à la dérobée dans des couvents à Paris. » C'était le but des visites à Port-Royal dont la duchesse parle quelquefois. La mort de cette amie, qui eut lieu en 1708, fut un grand sujet d'affliction pour elle : « J'ai perdu hier, écrivait-elle à sa sœur le 25 octobre, une bonne et fidèle amie, la comtesse de Beuvron; je vous promets de vous

écrire dorénavant chaque semaine, car puisque cette pauvre femme est morte, à laquelle j'écrivais chaque jour de longues lettres, j'aurai plus de temps. Elle avait du mérite, de l'intelligence et m'était fidèle, et c'est ce qu'on trouve rarement. »

A Saint-Cloud, ce vendredi matin, 8 d'août (1692).

M'étant impossible de vous avoir pu écrire plus tôt que dans ce moment, tant par les effroyables quantités de visites que j'ai eues, que par les autres lettres qu'il a fallu écrire indispensablement, tout cela joint à un voyage que j'ai fait à Maubisson, m'a empêchée que je ne vous aie témoigné moi-même plus tôt la part que je prends à votre douleur de la perte de votre brave cousin, que j'ai vu regretter au roi et à toute la cour comme une perte irréparable. Je sais votre bon cœur et la tendresse que vous avez pour les gens que vous aimez; ainsi je crains beaucoup que cette triste nouvelle ne vous ait fait bien du mal à votre santé, car de telles nouvelles ne valent rien pour un convalescent. Je prie Dieu qu'il veuille vous consoler, et j'espère que vous vous direz à vous-même ce que vous savez si bien dire aux autres.

Adieu, M. Polier, je vous prie d'être persuadé que personne ne prend plus de part à ce qui vous regarde que moi qui ai une véritable amitié pour vous.

ELISABETH-CHARLOTTE.

Je crois que vous ne serez pas fâché de savoir que mon fils s'est assez distingué dans ce combat et qu'il a eu une très-légère blessure au bras et un coup dans ses habits sur les épaules.

Ce cousin de M. Polier, regretté du roi et de toute la cour, était un des nombreux membres de sa famille, dont la vie a été consacrée au service de la France. Il se nommait Jean-François et était fils de Jean Polier sieur de Bretigny. Capitaine dans le régiment de Wateville, puis colonel dans celui de Salis, brigadier en 1691, il avait pris part aux sièges de Mons et de Namur, et venait de périr glorieusement, le 28 juillet, dans cette bataille de Nerwinde où le maréchal de Luxembourg avait remporté la victoire sur Guillaume III. C'est là que Philippe d'Orléans fut légèrement blessé à dix-neuf ans, en commençant cette carrière militaire, où il promettait de se distinguer au point de faire ombrage à Louis XIV, qui l'éloigna bientôt de ses armées.

Les deux lettres suivantes sont écrites de Colombes, ancien château royal dans le département de la Seine, appartenant au duc d'Orléans. C'est là qu'avait eu lieu la mort foudroyante d'Henriette d'Angleterre, la première femme de Monsieur. C'est là que dans la nuit du 29 juin 1670, avait retenti ce cri de détresse si solennellement répété par la grande voix de Bossuet : « Madame se meurt ! Madame est morte ! » Malgré les impressions pénibles réveillées par ces souvenirs douloureux, la duchesse aimait cette demeure, où elle se sentait chez elle et partiellement affranchie de la lourde étiquette qui l'oppressait si fort à Paris et dans les autres résidences de la cour.

A Colombes, ce jeudi matin, à 10 heures, 27 août 1698.

M. Arlot m'a donné hier au soir votre lettre du jour de Saint-Louis. Elle a été bien longtemps en chemin pour n'avoir à venir que de Paris ici. J'ai eu belle peur pour vous, M. de Polier, et n'en avais nulle envie de rire, car je craignais que la petite vérole ne vous prit au bout de votre ébullition de sang. Je me suis bien doutée que votre promenade de Paris ici à pied ne vous ferait pas grand bien, et si j'en avais fait autant, je sais bien qui m'aurait grondée et représenté comme la santé est une chose précieuse qu'il ne faut pas prodiguer.

Si vous avez eu de la peine à votre maladie, vous en avez assez à cette heure le plaisir, car c'en est un grand de se gratter où il démange. Je souhaite que vous soyez délivré bientôt de vos incommodités, que je vous puisse voir et assurer de mon amitié sincère.

ELISABETH-CHARLOTTE.

A Colombes, ce mardi 1^{er} de septembre 1698.

Je suis fâchée que vous soyez tombé malade à Colombes, et n'aime pas que ce qui est à moi qu'il vous y arrive du mal.

Je ne me saurais chagriner d'être comme tous les humains qui sont de mon temps (qui) ont été devant moi et encore comme ceux qui seront après de moi ; et si le bon Dieu avait voulu que nous fussions autrement, il nous aurait fait des corps plus forts et des esprits plus éclairés. Les amusements que vous appelez vains et inutiles ne le sont pas tant, car qui aurait toujours l'esprit tendu à connaître ce que c'est que le bon Dieu et de quelle manière il est en nous ; je crois bien

qu'après notre mort nous pourrions aller en paradis, mais en vérité, pendant notre vie, nous ferions auparavant dans ce monde-ci une pause aux petites maisons, car notre esprit est trop faible pour y pouvoir atteindre, au moins le mien ; et je crois que le plus court est de faire une vie simple et la plus innocente qu'on peut, demander à Dieu tous les jours pardon de ses fautes et se confier à sa miséricorde. Si vous voulez que nous raisonnions un jour sur ce chapitre, je le veux bien, mais pour le présent je vous dirai seulement que je joins l'obligation que je vous ai des soins que vous avez eu encore de moi à ma petite vérole, à mille autres que je vous dois, M. de Polier. J'ai seulement un regret terrible de ne pouvoir vous marquer ma reconnaissance, l'estime et l'amitié que j'ai et aurai toute ma vie pour vous.

ELISABETH-CHARLOTTE.

Ici nous rencontrons un premier exemple de ces discussions religieuses auxquelles la duchesse ne craignait pas de se livrer, exemple propre à donner l'idée des entretiens qu'elle avait avec son fidèle conseiller. On voit qu'elle ne goûtait pas entièrement les opinions de M. Polier sur la vanité des plaisirs du monde, et que les spéculations sur la nature de Dieu et sur celle de nos rapports avec lui, mises à la mode par l'affaire du quiétisme, étaient loin de l'attirer. Elle ne refusait pas cependant de disserter sur cette matière avec son vieil ami, mais en marquant hautement sa préférence pour ce qui avait trait à la vie pratique.

JULES CHAVANNES.

(Suite.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES CHOISIES DE LA DUCHESSE DE BOUILLON A LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

(1598 — 1628).

(Voir pages 64 et 109).

8. — *De Sedan, 27 décembre 1604.*

Consolations sur la mort de sa fille Elisabeth, qui a suivi de si près celle de son mari. — Malgré les malheurs qui l'accablent, le premier devoir de Madame de la Trémoille est de se conserver pour ses enfants. — Ses prières pour leur conservation. — Efforts que fera M. de B. pour la servir.

Chère sœur, ce n'est pas une nièce bien-aimée que je regrette, c'est un enfant que je pleure de vrai amour de mère ! Qui est-ce donc qui se peut mieux représenter votre extrême douleur que moi ? Certes, mon cœur, ne pouvez être plainte de personne du monde à l'égal [de moi] car quand je vous considère, la mort me serait douce et agréable, tant je pâtis et souffre avec vous, qui pouvez seule modérer mes peines et mon ennui, si j'apprends que, comme vrai enfant de Dieu, vous ayez avec patience, reçu cette dernière affliction (1) de sa main, et reconnu qu'il ne vous a rien ôté qui ne fut sien et qu'il ne vous eut donné. J'appréhende tellement la foiblesse où vous a réduite la perte des grandes pertes que cette dernière vous aura trouvée sans résistance. Cette crainte abat tellement votre

(1) Claude de la Trémoille, premier duc et pair de Thouars, était mort le 24 octobre 1604. Sa plus jeune fille Elisabeth lui survécut un mois environ.

sœur que rien ne peut la relever que vous. Au nom de Dieu, puisque vous ne vous aimez plus pour vous-même, aimez-vous pour l'amour de nous. Conservez-vous donc, mon cœur, pensez à votre santé, c'est de vous fortifier et consoler en Dieu, que tant de gens de bien invoquent pour vous qu'il ne vous délaissera point. Assurez-vous en ses promesses : il se tient près des âmes désolées qui ont recours à lui, et vous êtes si nécessaire à ces chers enfants ! Regardez les donc en pitié, et secourez à leur infirmité ; surmontez donc vos ennuis par cette connoissance.

Si Teneuil (2), que je vous envoie pour vous dire mes sentimens et savoir en quoi l'on vous peut servir, ne me porte cette nouvelle, qu'il m'annonce aussitôt la mort, car je la recevrais moins tristement. Je vous demande la vie, chère sœur, me la refuserez-vous ? Non, car vous n'avez pas oublié à m'aimer, je le sais bien, ni à croire ce que vous pouvez sur moi, qui vous dis encore que nous n'avons rien qui ne soit à vous, ni que vous ne pouvez rien vouloir de moi que je ne le fasse. Croyez la même chose de mon monsieur, qui dira à Teneuil son avis sur ce qu'il croit que vous serez bien aise de le savoir. Il vous mande, je crois, qu'il écrit à M. de Saint-Germain (3) d'affection, pour le convier d'affectionner l'affaire où M. de Montataire (4) vous veut traverser. Il n'oubliera rien de ce qu'il pensera vous servir. Que n'en a-t-il, bon Dieu, le moyen comme la volonté ? Que vous la seriez bien ! J'écris à madame du Plessis, pour lui témoigner mon sentiment des bons offices de M. du Plessis, en façon que je crois qu'elle l'aura agréable. J'écrivis hier à la bonne madame l'Electrice, qui renouvellera son deuil de savoir le vôtre. Je lui fais bien connoître l'obligation que je sens lui avoir des témoignages d'amitié qu'elle vous a rendus ; aussi les tiens-je faits à moi, Je vous ai écrit il y a huit jours. Je sais le mal de vos pauvres yeux : ne vous incommodez point à me faire réponse ; dites à Teneuil seulement ce que vous voulez de moi, je ne trouverai rien de difficile. Je suis au lit, mais je souperai debout (5). L'on vous dira des nouvelles de mon petit peuple. Je prie Dieu pour vous de tout mon cœur, et qu'il vous conserve le vôtre que je

(2) Gentilhomme du duc de Bouillon.

(3) Gabriel de Polignac, seigneur de Saint-Germain, Monroy et Comporté, député général des églises protestantes auprès du roi.

(4) Jean de Madaillan.

(5) Je supprime ici deux lignes de détails sur son indisposition.

baise mille fois. Ma vie et tout ce qui en dépend est à vous, mon cœur.

A Sedan, ce 27^e décembre 1604.

9. — *De Sedan, 7 février 1605.*

Remercimens et encouragemens sur ce qu'elle promet de penser à sa santé. — Espoir qu'elle viendra tenir au baptême sa dernière fille, et que le Roi ne s'opposera pas à ce voyage. Instructions à cet égard. — Remercimens à Madame de Saint-Germain. — Conseils de M. de B., puis de M. Louis, le médecin. — Recommandation des sangsues. — Elle ne peut être bonne mère qu'en cherchant à devenir bien portante.

Chère sœur, je dis que vous m'aimez, puisque vous m'assurez que vous voulez penser à votre santé, laquelle m'est si chère que je tiendrois ma vie languueur si je vous savois encore en l'état où vous avez été réduite ; mais Dieu soit loué de ce que nous ayant regardé en pitié, il vous y a envoyé de l'amendement, à ce que m'a assuré Teneuil et à ce que j'ai vu par le mémoire de monsieur Miron le médecin. Ce n'est pas tout, mon cœur, d'avoir commencé à surmonter vos douleurs ; il faut continuer et reconnoître les grâces que le bon Dieu vous a faites, parmi ces châtimens. Vous confessez que vous n'avez jamais mieux expérimenté sa bonté que depuis vos afflictions : assurez-vous donc qu'il ne vous abandonnera point, mais qu'en lui vous trouverez soutien, confort et repos assurés. Vous avez raison de dire qu'il vous a mise à l'épreuve bien rude, ce que je ne me puis représenter sans trembler et sans être touchée si sensiblement de vos douleurs que je puis dire en vérité n'avoir joie aucune, mais que je trouverois la mort douce, quoique je me voie près de ce qui m'est si cher.

Mais, mon cœur, pourquoi vous dire mes ressentimens puisque vous n'en doutez point et que je renouvelle votre deuil si préjudiciable à ce que je requiers de vous, au nom de Dieu, c'est que vous ne méprisiez point votre santé. Elle n'est pas encore en l'état que je puisse être en repos ; vous ne me pouvez point donner de preuve plus assurée que vous m'aimez qu'en usant des remèdes qui vous y sont propres. Et que ne suis-je auprès de vous ? C'est où je me dé-

sirerois. Vous ne me le prescrivez point absolument; si ne douté-je point que vous m'y désirez. O la dure condition qui m'empêche d'être, et ce qui m'est si cher, auprès de vous! Si faut-il pour moi surmonter tout si vous le voulez, après que je vous aurai dit ce que nous desirerions. C'est, chère sœur, que si vous venez à la cour vous nous vinssiez voir ici, pour tenir au baptesme, selon notre premier dessein, la petite que Dieu nous a donnée (1) laquelle auparavant que d'être née vous avoit été dédiée. La bonne madame l'Electrice s'est conviée aussi à la tenir et n'y fait difficulté que de ne pouvoir venir toute seule sans monsieur son mari. Notre réponse a été à cela que nous l'aimerions mieux toute seule, mais que plutôt que de ne l'avoir point nous aimons mieux les avoir tous les deux (2). Nous attendons à cette heure réponse là dessus. Je reviens à vous, chère sœur, qui, je m'assure trouverez du contentement de nous voir toutes ensemble.

Aussi bien que moi, les difficultés que vous y pouvez trouver c'est la volonté du roi. Nous ne jugeons nulle apparence qu'il vous puisse refuser cela, lui protestant la résolution que vous avez prise de dépendre de ses commandemens, laquelle ne peut être altérée en façon du monde pour nous voir : car de craindre que nous vous donnions des conseils autres qu'il ne les veut, il peut bien juger que c'est chose aussi faisable vous loin que près. Et puis, chère sœur, lui représentant que aussi c'est pour voir madame l'Electrice et pour mettre ordre à nos affaires, il n'y a nulle raison de vous refuser cela; même, si vous le jugez à propos, il en sera requis par madame l'Electrice à laquelle selon toute apparence et d'honnêteté et d'équité il ne peut l'éconduire. Vous n'aurez point mon petit-fils avec vous, qui est ce qui lui pourroit donner un prétexte; mais la vérité est que, quand vous l'auriez mené ici et promis de le ramener, nous aimerions mieux mourir que de vous y faire manquer; et de cela mon monsieur vous en donneroit toutes les assurances que vous désiriez.

J'ai mandé à la bonne madame que le mois d'avril ou de mai seroient bien propres à voyager; nous attendons là-dessus sa résolution, de quoi je vous avertirai soudain : cependant je vous supplie

(1) Sa troisième fille, qui fut nommée Julienne-Catherine.

(2) L'électeur palatin était très-goutteux, et ne pouvait d'ailleurs être reçu qu'avec un grand luxe.

de me mander quelle sera votre opinion touchant le moyen que je viens de vous proposer pour nous voir. Si celui-là manque, il faut en trouver un autre, mais j'estime celui-là fort faisable. De Paris ici il n'y a que quatre journées, même les coches d'ici le font souvent en trois; quand vous serez auprès de nous, vous serez chez vous et n'y ferez point de dépense. Je sais vos affaires, c'est pourquoi je songe soudain à cela. Courage donc, chère sœur parfaitement aimée de moi : pensez à vous guérir, c'est le seul moyen de me consoler.

Mon monsieur a reçu il y a déjà quelques jours, lorsque passa le sieur Carpault, une grande lettre de vous, à quoi il n'a pas fait réponse en attendant Teneuil. Je crois qu'il y satisfera à cette heure ; cependant je ne laisserai pas de vous dire que pour votre voyage de la cour, il croit que si le roi va à Lyon, vous ne pouvez prendre temps plus à propos; mais il ne se juge pas pressé de vous donner son avis là-dessus, sachant en quel état est votre santé, qui, jusqu'à ce qu'elle soit bien raffermie ne vous peut permettre un tel voyage. C'est donc à quoi nous vous exhortons de tout notre cœur que d'y d'y bien penser, et de vous divertir le plus que vous pourrez de vos tristesses. Bon Dieu, chère sœur, que madame de Saint-Germain (3) a fait dignement cet office et que je lui en demeure étroitement obligée ! Certes vous avez été heureuse d'avoir eu cette honnête femme auprès de vous. Je desire de toute mon affection qu'elle y demeure jusqu'à ce qu'elle vous voie bien fortifiée. J'ai eu bien du déplaisir de ne lui avoir écrit par Teneuil, mais je m'assure qu'elle ne m'en voudra pas de mal, comme eut fait une autre que vous savez bien, ni ne croira que je n'aie su estimer comme je devois les peines qu'elle a prises pour vous, car elle douteroit si je vous aime, chère sœur.

Et pour ce que je crains que les conseils que vous donne mon monsieur ne vous soient assez intelligibles, et ne vous puissent relever de mille petites peines que vous pouvez recevoir, je vous dirai qu'il ne vous les peut donner particuliers, pour ce que vous ne lui posez point les faits particulièrement ; et pour exemple, touchant la récompense de ceux qui ont servi, comment vous peut-il dire ce

(3) Anne de Valzergues, veuve de Jean de la Rochefaton, seigneur de Saveilles, et remariée avec Gabriel de Polignac, nommé dans la précédente lettre.

qu'ils méritent si vous ne lui dites le temps qu'ils ont servi et comment : si c'est très-bien, médiocrement ou mal ; quelle reconnoissance ils en ont eue jusqu'ici, et ainsi tout au long. Je te supplie donc, bonne sœur, si vous désirez nos avis, de nous éclaircir tellement que nous vous les puissions donner, selon que vous le desireriez, bien intelligibles. Je crois que nous sommes de même humeur en cela de n'aimer point les ambiguïtés. Touchant ce que mon cher monsieur vous a mandé concernant le sieur Du Plessis, il n'a eu pour règle que ce qui lui a paru de la volonté du vôtre, qui ne se peut entendre autrement ; ce lui semble : car en l'âge où est mon petit-fils il ne se peut avoir que précepteur ou gouverneur. En effet, si on leur donne d'autre nom, cela est extraordinaire. Nous voudrions bien savoir ce que vous savez là-dessus de votre bouche, ce qu'attendant, nous surseoirons notre avis.

J'ai désiré avoir celui de M. Louis, médecin, sur le mémoire que vous m'avez envoyé (4)...

Dieu veuille que vous vous portiez si bien que vous n'en ayez que faire, mais si vous en avez besoin, encore au nom de Dieu, chère sœur, faites cela pour l'amour de moi. Vous avez consenti à un remède bien plus difficile que la saignée du pied, au moins pour moi qui me résoudrois bien plutôt à l'un qu'à l'autre. Pour ce qui regarde votre santé, je ne vous y convie pas seule. Vous ne pouvez pas être bonne mère si vous n'en avez soin, et pour l'amour d'eux, qui en ont tant de besoin, surmontez-vous donc vous-même. Représentez-vous leur condition s'ils vous perdoient, la plus déplorable certes qui se peut imaginer, et puis votre vie est si chère à votre sœur qu'elle choisiroit plutôt de perdre la sienne que voir perdre la vôtre. Dieu vous la conservera par sa bonté ; nous l'en supplions ardemment, et qu'il vous fortifie et console en l'assurance de ses promesses qu'il n'abandonne jamais ceux qui se fient en lui.

Encore vous faut-il dire, chère sœur, que vos nièces se portent bien et moi aussi, sauf mon genou, où il me demeure toujours de la foiblesse. Je le graisse, ou frotte plutôt, d'essence tous les jours. L'on m'y fera des étuves et autres remèdes ; Dieu veuille qu'ils me profitent. Vous avez trop de soin de moi ; je ne m'attendois pas à avoir sitôt du baume, qui est excellent tout ce qui se peut. Adieu

(4) Je supprime ici seize lignes contenant les observations et les conseils du médecin.

cher cœur à moi, je vous en rends tous les remerciemens que je puis et non tous ceux qu'il mérite. Usez de moi comme de ce qui est à vous; vous y avez semblable pouvoir. J'embrasse de tout mon cœur la mère et les enfans; Dieu vous conserve tous. Commandez que mes lettres soient envoyées à madame de Sainte-Croix, s'il vous plaît; j'ai quelque opinion qu'elle sera près de vous.

A Sedan, ce 7 février 1605.

Monsieur Louis m'ayant donné le mémoire, m'a dit qu'il croyoit que vous n'auriez pas de l'eau de tête de cerf; mais qu'il ne falloit pas manquer d'user de ladite composition sans ladite eau, laquelle j'espère que nous pourrons recouvrer à Heidelberg, où j'écrirai, car nous n'en avons pas. On la tient excellente.

10. — *De Sedan, 8 mai 1606.*

Nouvelles recommandations pour sa santé. — Consolation de savoir son mari près d'elle. Espoir d'y être aussi bientôt. — Prière d'user de M. de B. en toutes ses affaires. Sa joie de le savoir bien auprès du Roi. — Nouvelles de ses enfans, notamment de son petit garçon. — Envoi de dragées de Verdun.

Chère sœur, je m'étois bien représenté les différens effets que feroient en votre esprit le souvenir de votre perte et la joie de voir mon cher monsieur. C'étoit à la vérité des sujets pour vous livrer un cruel combat; mais c'est où il faut, mon cœur, que vous fassiez paroître votre sagesse en vous conformant à la volonté de ce bon Dieu, qui pour le présent vous donne tant d'occasions de louer son saint nom, ayant délivré ce que vous aimez tant des abîmes de la mort et des gouffres les plus horribles qui se pouvoient représenter et imaginer (1). Chère dame, il ne faut donc point être ingrate d'un si grand bénéfice reçu de sa main. Réjouissez-vous donc, mon cher cœur, puisque vous voyez une bonne partie de moi, et pensez au moyen de me voir du tout. Mon monsieur me mande qu'il n'a encore su savoir vos avis, touchant notre entrevue, et qu'à son retour de Saint Germain qu'il le saura, de façon, chère sœur,

(1) Les conséquences du courroux et des menaces, peu fondés mais très-réels, du roi contre le duc de la Trémoille. V. Pierre Mathieu, *Histoire de Henri IV*, l. III, p. 663, 664, de l'édition in-folio.

que je ne puis vous en dire davantage pour ce regard. Je vous réitérois bien les protestations de mon extrême désir, mais je me promets que vous en êtes toute persuadée. Bon Dieu le grand tort que vous me feriez si vous en doutiez. Mon cher monsieur me témoigne bien le contentement qu'il a reçu de vous voir, comme aussi son saisissement considérant votre condition. Mon cœur, c'est mourir que d'y penser !

Il faut changer de discours : c'est pour vous supplier de vous servir à tout de mon monsieur ; je sais certainement que vous le pouvez et qu'il n'a point de désir plus passionné que de vous être utile, et qu'il y portera une affection entière. S'il y peut parvenir, je l'estimerai heureux, ce qu'il fera aussi. L'on mande que la cour s'en va à Fontainebleau ; votre considération fait que j'en suis marrie, lui voyant ravir les occasions de vous rendre quelque service s'éloignant de vous. Ne laissez pas de lui commander, il vous aime chèrement : je n'oterai que mes enfans et moi ; vous suivez après, je vous en assure. Je le vois très content de l'honneur et de la bonne chère qu'il reçoit du roi. Son but est de se maintenir en ce bonheur et lui plaire en toutes ses actions et lui donner une parfaite connaissance qu'il n'a rien plus à cœur que de suivre ses intentions.

Adieu ma chère dame, je n'ai plus qu'à vous dire que mes enfans se portent bien. Le petit garçon (2) aura des chemises basses, puisque le vôtre en a eu : vous êtes l'exemple que je veux imiter, Dieu me fasse la grace que ce soit en toute chose. Je le loue de savoir tout votre petit peuple en bonne santé ; je lui supplie qu'il l'y maintienne. Si ce n'estoit vous donner trop de peine, je vous demanderois des nouvelles du monde que vous voyez, savoir qui sont ceux qui rient de voir mon monsieur heureux. Adieu, je suis à vous, mon cœur.

Chère sœur, je vous envoie ce que j'avois de dragées de Verdun, en attendant que je sache si vous en voulez beaucoup, et qu'elle soit toute grosse ; je la ferai venir de là après. Ce ne sont que trois boîtes.

A Sedan, ce 8^e de mai 1606.

(2) Frédéric-Maurice de la Tour, né le 22 octobre 1605.

11. — *De Fontainebleau, 8 novembre 1607.*

A MADAME MA SEUR MADAME LA DUCHESSE DE LA TRIMOILLE (1)

Excuses du retard à lui écrire, par suite de la vie et des fatigues de la cour. — Détails sur la Reine et sur son entourage. La comtesse de Moret et son fils. — Nouvelles de ses enfants et de sa nièce. — Espoir de les rejoindre bientôt à Paris.

Chere Madame, je me réjouis bien fort d'aprocher de la St Martin pour ce que c'est le terme, ce me semble, que vous avés pris pour vous trouver à Paris. Il est vray que je n'y suis plus, mon cœur, més à Fontainebleau depuis douse jours. C'est bien du temps sans vous avoir escrit, je l'avoue, mais je me prometois d'avoir de vos lettres; c'est la cause de ce retardement, et aussy que je say que vous este une bonne seur, que vous ne voulés pas que je m'incomode. Vous savés la vye qu'il faut faire ycy; et espérant que ce n'est pas pour lon temps, je m'y rans plus sujette, de fasson que je me couche bien tart. J'ay soupé à neuf et dix heure, et par conséquent je dine à une et à deux.

La Roine ce porte extrêmement bien. Elle me fait l'honneur de me faire bonne chère, et hier au soir, que je me trouvis seule avec madame de Guircheville (2), je l'ouuis parler assez librement; de quoy, je le vous diray. Quant j'arivé ycy, il n'y avoit de présente que madame la princesse de Conty (3). A cest heure madame la Princesse (4) et madame la contesse de Soisson (5) y sont, ceste dernière que depuis hier. Je l'ay veu en sa chambre ce matin, et toute ceste après dinée chés la Roine. Elle a fort parlé à moy, et de vous qu'elle ayme bien fort, ce dit elle; je l'ay trouvée un petit changée. madame la contesse de Moret (6) est ycy, quoy m'est venu

(1) Je reproduis textuellement cette lettre.

(2) Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dame d'honneur de la reine.

(3) Louise-Marguerite de Guise, fille du Balafre, et femme de François de Bourbon.

(4) Charlotte de la Trémoille, veuve de Henri de Bourbon. Ce qui suit donne un démenti à Tallemant des Réaux, historiette XVI^e, d'après lequel la princesse de Condé aurait été la complaisante de Henri IV dans ses amours avec la comtesse de Moret.

(5) Anne de Montafié, femme de Charles de Bourbon, amie de Charlotte-Bra-bantine de Nassau dès 1593.

(6) Jacqueline de Bueil, épousée par complaisance par Philippe de Harlay, seigneur de Césy, qui fit presque aussitôt rompre ce mariage. En 1617, elle devint

voir en ma chambre. Je n'ay pas encore esté en la sienne, més je croy qu'il faut passer par là. Elle a ycy son fils (7) depuis hier, que chacun va voir ; il faut faire ce tret de court par imitation et non pas par plaisir. L'on vient de me venir querir pour l'aler voir chés la Roine, més j'ay fait dire que j'estois désabillyé. J'ayme bien mieux vous entretenir, mon cœur, que d'y aller. Cette contesse de Moret ne ce fait guere aymer ; madame la Princesse luy veut grand mal. La Roine a senty son enfant il y a cinq ou sis jours (8). C'est une bonne princesse ; Dieu nous la conserve.

Il faut vous parler de mes enfans et vous dire que je meurs d'enveye de voir Federic. L'on m'en mande des merveilles. Il commence à escrire, il va à la main. Pour cetuy là ce n'est rien de nouveau, car sans sa maladye je me prometois bien quy n'eust pas tant mis. Il faut vous dire comme jay gouverné trois jours mademoiselle vostre fille (9) ; madame ma belle mère estoit chés madame de Risé (10). C'est le plus admirable petit bec que j'ay jamais veu. Je ne l'ay pas trouvé opignastre comme l'on me l'avoit dit, més bien sage ; je vous le dis sans flaterye. Je vous envoie des lettres de la bonne princesse (11). J'ay laissé mes filles à Paris, quy me donne bien enveye d'y retourner ; sy je vous y savois, je mourois de déplaisir d'estre ycy, où Leurs Majestés ce plaisent si fort que l'on ne parle pas d'en bouger. Je vous croy près de messieurs vos enfans, sy vous n'este de là par les chemins. Adieu, chère Madame, mon cœur, Dieu vous vueille conduire ycy en la santé que vous desire ta seur et ta servante très fidelle. Bon soir, je suis toute à vous.

A Fontainebleau, ce 8^e novembre 1607.

femme de René du Bec, marquis de Vardes. On lit dans une lettre de Du Plessis-Mornay à André Rivet, 18 novembre 1609 :

« Le prince de Genville, exilé de rechef, s'en va en Angleterre, d'autres disent à Rome. C'est pour avoir attenté à la pudicité de la comtesse de Moret, mais il s'excuse par intention de l'épouser ; dont se voyant sollicité à bon escient, il a pris les champs, avec l'indignation de Sa Majesté. »

(7) Antoine de Bourbon, comte de Moret.

(8) Cet enfant, né le 25 avril 1608, fut Gaston, duc d'Orléans.

(9) Charlotte, qui fut l'illustre comtesse de Derby.

(10) Anne de Laval Bois-Dauphin, veuve de Georges de Créquy, seigneur de Ricey.

(11) L'électrice palatine.

12. — *De Sedan, 8 janvier 1608.*

Heureux retour malgré les incommodités du voyage. — Un de ses laquais est mort de froid. — Nouvelles de ses enfants. — Excuses et offres de services. — Désir de la revoir ailleurs qu'à Paris. — Maladie du duc de Montpensier.

Chère Madame, quoi qu'à la hâte, si faut-il vous dire que j'ai fait une huitaine par les chemins et que j'arrivai hier au soir à neuf heures en bonne santé, Dieu merci, ayant eu cependant quantité d'incommodités et un accident si grand qu'il vous en fera juger aisément ; le froid a été tel qu'il m'est mort un de mes laquais par les chemins, à deux journées d'ici. Cela m'a toute troublée, car me semble qu'elle me doit être attribuée. Je crois que vous en jugeriez comme moi, et mon cher monsieur dira que c'est de mes sottises. Après cet inconvénient tous les autres ne sont rien, si ce n'est la qualité de la personne en qui un petit mal se fait estimer grand.

Je vous dirai donc que ma petite Marion a eu mal aux dents et une enflure à la joue, sans fièvre Dieu merci, mais fort rouge dedans, de façon que j'en fus en peine ; car il a fait un temps des plus horribles que l'on vit jamais en froid, et neige et grand vent, et notre litière souvent versée, de façon qu'il en falloit sortir à quelque prix que ce fut. Jugez un peu comment cela me pouvoit navrer, car c'étoit exposer merveilleusement ma petite Marion, qui a si bien dormi cette nuit qu'il ne paroît comme plus de son enflure. Elle est si aise de se voir à Sedan qu'il n'est pas possible de plus ; et moi aussi, certes, y ayant trouvé tous mes petits en bonne santé, et Frédéric plus joli encore que je ne pensois. Quand je l'aurai gouverné davantage, je vous en dirai mon opinion ; le peu que j'en ai vu m'a fort satisfaite. Je l'ai trouvé un peu laidron du froid ; aussi est-il un peu enrhumé, le nez tout gercé. Il cause aussi bien que sa sœur Julienne et est aussi grand ; j'oubliai de dire cette particularité à mon cher monsieur.

Je ne vous reprocherai plus que vous écrivez mal, car je crains que vous ne pourrez lire ma lettre. Je vous en envoie de la bonne princesse et de M. Louis. Je ne sais si c'est de réponse à ce que vous désirez. Vous m'avez dit, ce me semble, quelques interrogations

pour lui faire : il ne m'en souvient qu'à demi. Je vous supplie de me le pardonner, et me commander ce qu'il vous plait que je fasse; j'y obéirai avec un extrême plaisir. Je vous supplie de m'excuser envers madame ma belle-mère (1); je n'ai le loisir de lui écrire, le coche veut partir. J'embrasse le cher petit Deric à vous d'aussi bon cœur que le mien, je vous en assure. J'ai oublié mille choses à vous dire et en avoir votre avis; sont de mes sottises ordinaires. Il m'est dur, sans mentir de ne vous voir plus, mais je desirois que ce fut en autre lieu qu'à Paris. Je vous demande des nouvelles de ce bon prince (2) de qui je suis la très humble servante; et de vous, mon cœur, la plus fidèle que vous aurez jamais, je vous le jure devant Dieu. C'est ta sœur, ma chère Madame.

A Sedan, ce 8^e janvier 1608.

(Suite.)

- (1) Madame de la Trémoille était à Paris avec sa fille et son plus jeune fils.
(2) Le duc de Montpensier, qui mourut le 27 février suivant.
-

MÉLANGES

LES ORIGINES DE LA RÉFORME A BEAUVAIS (1)

(1532 — 1568)

Pendant que les trois frères Colligny et les seigneurs réformés étaient occupés au château de Bresle et de Merlemont à célébrer ce joyeux événement par des fêtes de famille, le Conseil de Beauvais vivait dans des larmes et dans des transes perpétuelles. Du 14 novembre au 1^{er} décembre, il recevait de divers seigneurs catholiques du voisinage, avis sur avis que les « huguenots, assemblés à l'entour de Conty, avaient dessain de surprendre la ville, piller et saccager, icelle en dedans le jour de Noël ; et ce en la manière suivante que, en ladite ville il y a trois cents huguenots habitants d'icelle, lesquels doivent chercher tous moyens d'y faire enirer autres 300 de ladite ligue, qui s'assembleront en la maison F. Gy-mart, et ce, par les portes de Paris et de Saint-Jehan ; y étant mettront le feu à plusieurs endroits afin que les habitants soient empressés à l'estaindre (2). » Qu'y avait-il de fondé dans ce projet d'invasion attribué aux huguenots en pleine paix ? Rien sans doute qui ne fût pris en l'air ; et si nous l'avons cité, c'est seulement pour montrer le progrès numérique qu'avait accompli la petite communauté évangélique de Beauvais ; en 1560, aux conventicules de Fourré et de Trenchant, on n'était qu'une douzaine, au plus une vingtaine ; en 1563, chez Bury, cent à cent vingt ; en 1564, cinq à six cents âmes, car c'est là le chiffre de population accusé par 300 hommes en état de porter les armes (3). Aussi bien les réformés de Beauvais avaient conscience de leur force morale et nous les voyons tantôt disputer en pleine église avec les prédicateurs de

(1) Voir le *Bulletin*, p. 73 et 124.

(2) G. Hermant, au même chapitre 32.

(3) Délibérations de la Commune de Beauvais. — Séance du 25 novembre 1564.

l'Avent sur des sujets d'histoire ou de théologie (1), tantôt revendiquer devant la cour des généraux des Aydes une réduction des deniers exorbitants auxquels ils avaient été taxés en 1562 (2).

Mais c'est surtout dans le courant de l'année 1565 que l'Eglise protestante de Beauvais prend son essor; et nous voyons, dès juillet, les réformés enterrer publiquement leurs morts « à la mode de Genève, » au cimetière Saint-Jacques, avec des convois de plus de 1,000 personnes; besongner, à huis et fenestres ouvertes, le jour de festes catholiques (3). »

Au mois d'octobre, Antoine du Bout, un riche tixerant et tainctorier de Saint-Jacques, qui avait épousé demoiselle Antoinette de Dampierre, et qui prêcha plusieurs fois par zèle à Bruneval, ouvre dans un local loué par lui, une école protestante. Elle fut tenue par Loïs Bimont, précepteur chargé d'enseigner aux enfants les éléments de la langue française, et surtout « de leur montrer la doctrine évangélique, ce qui pourrait, dit le Conseil, tourner en grande conséquence (4). Sur les instances de la ville, (18 octobre 1565), le Seigneur de Marivaux fait venir en son hostel de l'Escu, J. Boizin, Blanchet de Louveigny, notaires, le prédicant F. Gymart et le précepteur L. Bimart, et leur fait défense, jusqu'à nouvel ordre du gouverneur : 1^o de montrer ny enseigner aux enfants de la nouvelle religion ; 2^o de besongner à huis et fenestres ouvertes, les jours de fêtes commandées ; 3^o ny chanter les Psalmes de David en lieu public ; 4^o ny faire leurs sépultures au cimetière Saint-Jacques. Mais cette défense, contraire à l'édit d'Amboise, fut bientôt levée par le maréchal de Montmorency, qui autorisa formellement l'escole protestante à Saint-Jacques et recommanda à tous la paix et l'union (5).

§ 7. — *Nouvelles persécutions. Pacte de Bayonne et deuxième guerre de Religion. (1566 et 1567.)*

Cependant Catherine de Médicis poursuivait lentement, par des voies obliques mais inflexibles, le plan qu'elle avait conçu dès la

(1) Délibérations, etc. — Séances des 21 et 29 décembre 1564. — Affaire de Loïs Séguin.

(2) Délibérations, etc. — Séances des 16 août et 11 décembre 1564; du 26 mai 1565.

(3) Informations de la Ville contre les Religionnaires (François Gymart) à raison de leurs désordres et de l'enterrement de leurs morts au Cimetière St Jacques. (26 juillet 1565 et jours suivants.)

(4) Délibérations de la Commune de Beauvais. — Séances des 3, 7 et 8 octobre 1565.

(5) Délibérations, etc. — Séances des 19, 21 et 24 octobre 1565.

mort de Guise (1563), et qu'elle avait commencé à réaliser par son voyage autour de France et son édit de Roussillon (1564). L'entrevue de Bayonne (14 juin 1565), avec le duc d'Albe, ne fit que la confirmer dans sa résolution d'extirper en France la Réforme. On était d'accord sur le but : abolir la diversité des cultes, source de discordes et de confusion, mais on différait sur les moyens.

L'Espagnol voulait couper les têtes des chefs d'un coup; on sait son mot brutal : « Mieux vaut une tête de saumon que dix mille têtes de grenouilles. » L'Italienne préférait la trahison, temporiser (1). Quoi qu'il en soit, le mot du duc d'Albe fut entendu par Henri IV, enfant, et rapporté à sa mère, Jeanne d'Albret, qui prévint les seigneurs réformés. Averti, Coligny fit des préparatifs de défense. Odet de Chastillon négocia pour obtenir secours des réformés d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse et de Hollande. Il était alors à Montpellier, où il reçut une ovation magnifique à son entrée avec Théodore de Bèze.

Au contraire, à Beauvais, l'attendaient des ennuis, des différends avec la ville au sujet des clefs de la porte du Chastel-de-l'Islette (2), qu'il détenait et par où les maire et pairs craignaient de voir entrer des seigneurs huguenots; et au sujet des précepteurs et régents du Collège Pastour, qu'il prétendait nommer et que la ville soupçonnait d'hérésie.

En outre, le Concile provincial de Reims (26 novembre 1565), sous l'impulsion du cardinal de Lorraine, son ennemi mortel, avait confirmé la condamnation par contumace lancée contre Odet par le pape et, résolu d'en écrire au Roy « pour le faire destituer comme un loup qui dévorait les brebis de Jésus-Christ, et envoyé copie manuscrite des Actes et Décrets au Chapitre de Beauvais. » Malgré ces instances, Charles IX interdit l'impression des Canons dudit Concile et recommanda à l'archevêque de Reims « en ce qui touchait son cousin le Cardinal de Chastillon, de ne pas procéder contre luy, par formes rigoureuses; car, dit-il, l'expérience prouve que telles procédures apportent beaucoup de scandales et troubles, sans aucun fruit à notre Religion, ny au Royaume (3). » — Néanmoins, le conseil de la ville, toujours poussé sous main par le cardinal de Lorraine, rompit ouvertement avec son évêque; et, dans sa séance du 13 mai 1566, il décida d'adresser trois requêtes au Roy, en son conseil privé : la première, concernant « toutes les

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, p. 213.

(2) G. Hermant, t. III, l. XII, c. 33.

(3) G. Hermant, t. III, l. XII, c. 34.

choses qui se font par le S^r Cardinal contre l'honneur de Dieu et de son Eglise, en la ville de Beauvais. » La deuxième « pour faire défense à Ceux de la nouvelle Religion de tenir escolle, ny faire aucun exercice de la religion à S^t Jacques. » La troisième « pour faire défense à M^{rs} les Généraux des Aydes de connoître des procès intentés par ceux de la N. R. contre la ville, en répétition des deniers auxquels ils avaient été taxés (1562) (1). »

La première requête était un véritable réquisitoire de la ville contre son Evesque ; on remontrait au Roy « qu'Odet de Chastillon, depuis trente et un ans qu'il était évêque, n'avait fait aucune visite pastorale en son diocèse, ny administré les sacrements, ny annoncé l'Evangile, qui sont les trois principales fonctions d'un bon pasteur ;... qu'il se prétendait marié et vivoit d'une manière scandaleuse et monstrueuse avec une femme, comme si elle eût été son épouse légitime ; qu'il avait constamment avec luy un moine apostat qui faisait fonction de prédicant et enseignait impunément l'hérésie, sous prétexte d'expliquer l'Ecriture Sainte ; qu'il assemblait de toutes parts une infinité de personnes pour faire chez lui la Cène à la calviniste ; qu'il attirait plusieurs personnes par ses dons, ses libéralités et ses faveurs dont il n'était point avare ; que ceux qui étaient avec lui se faisaient honneur de violer les lois et règles de l'Eglise, de s'élever contre les Edits du Roy, de briser les croix, rompre les images, outrager par des paroles damnables les Eglises et surtout le corps adorable et le précieux sang de N. S..., et qu'il ne se passait presque aucun jour sans qu'ils fissent effort pour exciter des séditions. D'ailleurs (affirmaient les maire et pairs en terminant), ce qu'on en disait n'étoit point par animosité contre luy, puisqu'il n'y avait personne parmi les catholiques de son Diocèse qui ne fit des vœux pour sa conversion, loin de souhaiter sa mort ou sa ruine, mais qu'il était de l'intérêt des peuples d'être conduits par un bon pasteur dans la voie royale du salut (2). »

Nous savons ce qu'il faut penser de la valeur de ces accusations contre Odet de Chastillon ; au fond, elles revenaient à une seule : « Notre évêque a abjuré la foi orthodoxe, et il protège les hérétiques. » Aussi pour le moment la cour, qui avait intérêt à le ménager, fit la sourde oreille à ces délations et se contenta d'accorder la deuxième requête relative à l'école de Saint-Jacques. Par lettres patentes datées de Saint-Maur (6 juin), Charles IX interdisait « sur

(1) Délibérations de la Commune de Beauvais. — Séances des 6, 13 et 14 mai 1566.

(2) G. Hermant, t. IV, l. xii, c. 37.

grandes peines, de tenir à l'avenir Escolles publiques ny faire autre exercice de la Nouvelle Religion dans la ville et banlieue de Beauvais (ny ailleurs qu'à Bruneval) de crainte (est-il dit), que la tolérance n'engendre quelques émotions entre les ungs et les autres ! (1) » N'est-ce pas le sublime du genre hypocrite ? la tolérance érigée en source de discordes et la liberté de conscience étouffée au nom de la paix publique !

Le précepteur de l'Ecole protestante de Saint-Jacques, Loïs Bimont, fut cité deux fois par le prévôt d'Angy à l'Hôtel-de-Ville ; mais, se méfiant de quelque piège, il se réfugia à Bresle, au château du cardinal de Chastillon. Alors, le 1^{er} août, ledit prévôt J. Paumar (ex-maire de Beauvais en 1561), se transporta au faubourg Saint-Jacques-de-Richebourg, au local de l'Ecole, où il ne trouva qu'Antoinette de Dampierre, la brave et courageuse femme d'Antoine du Bout. C'est à elle parlant, qu'il fit à L. Bimont, par défaut, et à A. du Bout, propriétaire, les défenses contenues dans les lettres patentes (2). Ainsi fut fermée prématurément la deuxième Ecole protestante de Beauvais. La première, celle d'Adrien Fourré, n'avait pris fin qu'avec son martyre.

Le 22 juillet 1567, nouvelle publication du Prévost d'Angy, ordonnant que « tous les estrangers et huguenots eussent à eux retirer hors de ceste ville et banlieue, suivant l'Edit du Roy » (Roussillon) ; car, nonobstant une première publication, ils étaient demeurés à Beauvais (3). Ainsi, dit Michelet, « quatre années de cette funeste paix avaient bien empiré la situation des Réformés. Les villes n'avaient plus de prêches ; et sous la terreur des confréries catholiques, elles n'osaient aller aux prêches des châteaux. Les châteaux solitaires n'étaient plus une protection. En cas de lutte, on avait à traîner après soi des familles, des femmes délicates, des enfants au sein. Guerroyer avec ce cortège, dans ces rudes campagnes d'hiver, où le ciel même faisait la guerre, pluie, neige et glaces, après frimas, où la jeune famille n'aurait plus de foyer, de toit que le manteau des mères ! » — Pour mettre le comble à la terreur des huguenots, la cour accorda le passage aux dix mille vétérans du duc d'Albe, « horrible Babel de bourreaux espagnols et de sodomites italiens qui allaient mettre à sac les Pays-Bas (4). »

(1) Délibérations, etc. — Séance du 23 juin 1566. — Lettres patentes du 6 juin 1566.

(2) Exécution de la dite Commission du Roy par le Prévôt d'Angy. — 1^{er} août 1566.

(3) Délibérations de la Commune de Beauvais. — Séance du 22 juillet 1567.

(4) Michelet, *Guerres de Religion*, p. 336.

C'est alors que les protestants, mis hors la loi par tant d'édits restrictifs (Lyon et Roussillon), et poussés à bout par tant de menaces d'extermination (Bayonne et le duc d'Albe), se livrèrent à des violences à jamais regrettables, prélude d'une nouvelle guerre civile. On avait massacré leurs ministres, leurs femmes et leurs enfants à Vassy, à Sens, à Rouen; ils se vengèrent sur les images de la Vierge, des saints et sur les mausolées des princes et des évêques, qu'ils considéraient, d'après le premier commandement de Moïse, comme des idoles, autant d'outrages à la majesté divine. Nous réprouvons hautement ces actes de vandalisme et nous déplorons la ruine de tant de chefs-d'œuvre de l'art du moyen âge; seulement, comme on s'est généralement beaucoup apitoyé sur le sort de ces victimes de bois ou de pierre, il nous sera bien permis de réserver notre plus grande pitié pour les victimes de chair et d'os, qu'avait faites depuis près de dix ans le fanatisme à froid d'un duc d'Albe et d'un duc de Guise.

Le Beauvoisis n'échappa point à cette tempête iconoclaste qui s'était déchaînée sur la France depuis Vassy et Sens, et plusieurs abbayes ou églises furent pillées par les seigneurs de Picardie, qui étaient presque tous protestants (1); entre autres l'abbaye de Warville et l'église de Villembroy.

Cependant l'attentat contre cette dernière fut signalé par un miracle : Louis de Boufflers, seigneur de Lagny, issu de la très-catholique famille d'Oiron, y était venu, vers la Noël 1566, avec Saint-Clair et quelques autres gentilhommes calvinistes, pour abattre la célèbre image de Notre-Dame, par un beau ciel clair. Tout à coup le ciel s'obscurcit, les nuages s'amoncellent, un orage éclate, la foudre tombe avec fracas et nos gentilshommes, surpris par cette brusque intervention du ciel, se dispersent au galop de leurs chevaux et courent encore. Le lendemain, la statue de la Sainte-Vierge était en place, intacte, et les merisiers du voisinage étaient couverts de fleurs blanches et odorantes qui semblaient ramener le printemps en plein hiver (2).

Ces violences iconoclastes n'étaient que les symptômes d'un soulèvement général. Les protestants, exaspérés de la révocation tacite, mais réelle, de l'édit d'Amboise, de la levée extraordinaire de 6,000 Suisses et des menaces de mort, non dissimulées, contre Condé

(1) Les seigneurs de Mouy, de Merlemont, des Champs Morel, de Lagny, de Sénarpont, de Gamaches et de Saint-Clair, etc., étaient tous réformés.

(2) G. Hermant, t. IV, l. xii, c. 39, et Louvet, *Histoire et antiquités du Beauvoisis*, t. IV, p. 613.

et Coligny, entreprirent une deuxième guerre de religion sous la direction supérieure de l'amiral Coligny. Le projet était d'enlever Charles IX à l'entourage fatal des Guises pendant son séjour à Montceaux, l'attaque générale fut fixée à la Saint-Michel.

Dès le 2 septembre, on apprit à Beauvais que les huguenots de cette ville vendaient leurs meubles et achetaient des armes, ou les faisaient « reconstruire par les armuriers ou fourbisseurs d'icelle. » Aussitôt le conseil dirigea des informations secrètes sur les armes des huguenots et leurs propos menaçants (1). Il en ressort, dès le jour de Notre-Dame dernier, on les a vus à 10 heures ou 11 heures du soir passer la rivière sur des bateaux près la porte de Paris, tant à pied qu'à cheval, par troupes de dix à douze hommes, garnis de picqs et javelines et chantant les Psalmes de David en Français. En outre, il y a de grands amas de hallebardes et harquebuzes dans les maisons F. Gymart et A. Du Bout, à Saint-Jacques; ainsi qu'au château de Merlemont, qui réclame deux pistolets et harquebuzes saisis par la ville. »

C'est à Merlemont, le dimanche 14 septembre, que, suivant leur touchante coutume, les seigneurs protestants communiquèrent ensemble avec leurs dames et damoiselles avant d'affronter les périls du champ de bataille. Odet de Chastillon présida cette sainte Cène solennelle, à laquelle prirent part les seigneurs de Merlemont, de Mouy, de Gamache, de Senarpont (2). Et le vendredi, 26 septembre, tout ce qui restait de huguenots sortirent de Beauvais en troupes et en armes pour se concentrer au château de Bresle, où ils se trouvèrent au nombre de 800 hommes de cheval (3). Depuis ce moment, la ville de Beauvais est en proie à des angoisses perpétuelles, de peur d'une surprise des huguenots. Le 27 septembre, on apprend « que les Huguenots se sont emparés des villes de Boulogne et Douvens, qu'ils auraient aussi proposé de surprendre Beauvais et l'eussent jà fait, n'eust été à la prière d'une Dame que l'on ne nomme point. » Nouvelle alarme le 28 septembre, on est informé « que les Huguenots ont surpris la ville de Soissons et auraient failli s'emparer de la personne du Roy (à Monceaux) qui s'estoit en poste sauvé et retiré à Paris. » Le 1^{er} octobre, on reçoit Lettres patentes de Charles IX, datées de Meaux, 27 septembre (4), « autorisant les habitants à reprendre enfin leurs armes (saisies de-

(1) Informations de la Ville contre les Religionnaires, leurs armes et propos. — 10 septembre 1567.

(2) Archives du château de Merlemont.

(3) Délibérations de la Commune de Beauvais. — Séance du 27 septembre 1567.

(4) Délibérations, etc. — Séance du 1^{er} octobre 1567.

puis l'émeute d'avril 1561) et recommandant qu'on fasse soigneuse garde aux portes, sans néanmoins souffrir qu'il soit fait aucun outrage à personne. »

Ce même jour, 1^{er} d'octobre 1567, le conseil des maire et pairs prend des mesures générales pour mettre la ville en état de défense contre un coup de main des huguenots, entre autres du seigneur de Gamaches, dont on signalait l'approche avec 500 ou 600 chevaux. On nomme un capitaine de compagnie par quartier pour faire « guet et porte », on poste des guetteurs aux clochers de Saint-Pierre et Saint-Sauveur ; on fait pendre une lanterne au milieu de chaque rue de six en six maisons, et sur le Marché à chaque maison. On enjoint au clergé de charger soixante prêtres de faire la faction chaque nuit pour soulager le pauvre peuple (1), enfin on rassemble trois cents soldats sous les ordres de Roland d'Aubourg, seigneur de Porcheux, lieutenant-général des Maire et pairs. Ces soldats ne tardèrent pas à faire tant de maraude et de pilleries dans la ville et banlieue, jusque dans les domaines de la demoiselle de Merlemont, qu'on fut forcé de les licencier. Les vétérans du seigneur de Strozzi et les gendarmes flamands du comte d'Aremberg, qui passèrent par la ville en novembre, n'y laissèrent pas non plus d'agréables souvenirs.

Pendant, pour suffire à tant de frais, 10 octobre, il fallut lever 6,000 livres tournois, et sur la remontrance du procureur de la ville, Nicole Auxconsteaux « que M^{gr} l'Evêque et ceux du Chapitre tenaient la meilleure partie des biens de ceste ville, et que la guerre engagée concernait principalement le clergé, » on résolut de lever un tiers de cette taxe de guerre sur les biens de l'Evesque, un tiers sur ceux du Chapitre et un tiers seulement sur ceux des communiers. Sur le refus de Claude Loisel, recepveur de l'Evêque, de payer les 2,000 livres pour Mgr, on fit exécuter ledit recepveur dans ses meubles et saisir le revenu temporel de l'Evêque, pour le service du Roy (2).

Cette mesure révolutionnaire de la ville contre son seigneur le cardinal de Chastillon fut accompagnée d'une série de persécutions contre les familles des réformés absents et de confiscations de leurs biens. Ainsi, en octobre 1567, on rompit les chevalets de la fabrique et l'on saisit les « estamets » de F. Gymart qui était à Saint-Denis ; on maintint es prisons du Chapitre le serviteur de Gymart ; le

(1) Délibération du mercredi 1^{er} octobre 1567.

(2) Délibérations des 8 et 10 octobre 1567.

barbier Jacques de La Grestie accusé de sacrilège ; Artus Godin, Hanon, Lemosnier, aussi suspect de la nouvelle religion ; ainsi que Michel Maigret, condamné aux gallères pour cause d'hérésie (1). En janvier 1568, on expulsa une malheureuse femme, mère de famille, Marie de Louveigny, fille du notaire Blanchet de Louveigny, décédé depuis peu (juillet 1567) et femme de Pierre de la Mothe (2).

Pendant ce temps, l'armée calviniste, ayant à sa tête les plus grands seigneurs de France (3) et dans ses rangs presque toute la noblesse de Picardie (4), avait continué ses opérations contre Paris. Le 10 novembre 1567 elle livrait la bataille de Saint-Denis, où 3,000 huguenots chargèrent héroïquement contre les 20,000 hommes du maréchal de Montmorency qui périt dans la lutte. On raconte que Odet de Chastillon, luy aussi chargea contre l'escadron de son oncle, le connétable de Montmorency, par l'ouverture que l'amiral Coligny y avait faite. Tout l'honneur de la bataille fut pour ces glorieux vaincus. Et bientôt, les succès de Condé dans le Midi, et le siège de Chartres forcent Catherine à signer la paix de Longjumeau (21 mars 1568).

§ 8^{me} et dernier. — *Paix de Longjumeau. Troisième guerre de religion et dispersion de l'Eglise de Beauvais.*

(1568-1569.)

En effet, Catherine, fidèle à la maxime du nonce de Pie V, « Prendre les Huguenots désarmés, » et désespérant d'en venir à bout par la force, comme auraient voulu Philippe II et le duc d'Albe, négociait une paix hypocrite depuis novembre 1567. Les conférences, d'abord entamées à La Chapelle-Saint-Denis, entre Odet de Chastillon pour les réformés et Gontauld de Biron pour les catholiques, avaient échoué parce que Catherine ne voulait pas concéder aux protestants la liberté du culte par tout le royaume, sans limitation de lieux, ni de personnes.

Elles furent reprises le 18 décembre directement par Catherine de Médicis avec Odet de Chastillon, qu'elle fit promener successivement à Châlons, à Bar-le-Duc, à Vincennes, pour gagner du temps, espérant toujours une victoire de son héros, le duc d'Anjou. Mais

(1) Délibération du 21 octobre 1567.

(2) G. Hermant, t. IV, l. XII, c. 38.

(3) Les Condé, F. comte de la Rochefoucauld, Hangest, seigneur de Genlis, Georges de Montgommery.

(4) Les seigneurs de Merlemont, de Mouy, de Buchavan.

la victoire n'arrivant pas, Catherine vint en personne au couvent des Minimes, dans le bois de Vincennes, traiter avec Chastillon. Elle lui proposa le retour à l'édit d'Amboise, à la condition des troupes du prince Jean Casimir. Odet, d'abord de vive voix, puis, dans un Mémoire public, fit ses excuses pour l'affaire de Monceaux et protesta qu'on n'en voulait pas à la personne du Roy. Il réclama : 1^o l'exécution pure et simple des articles de la paix d'Orléans et le renvoi des troupes du comte d'Artemberg ; 2^o l'amnistie générale et l'assurance entière pour la vie, les biens, l'honneur de tout réformé ; 3^o la liberté de conscience, sans exception (1). Mais en vain ! ces concessions coûtaient trop à l'amour-propre de la Florentine ; elle rompit une seconde fois les négociations.

Enfin, la défection de La Rochelle, la crainte de la prise de Chartres, la menace d'un siège devant Mantes et Beauvais et peut-être un Mémoire suprême du chancelier de l'Hôpital très favorable aux réformés (2), décidèrent Catherine à offrir des conditions de paix honorables. Elles furent débattues au camp, devant Longjumeau, entre Odet de Chastillon et Barkhuyzen, de la part des calvinistes, et Gontauld de Biron et Henry de Malassis, de la part du Roy très-catholique ; et arrêtées ainsi que suit (21 mars 1568) : 1^o maintien de l'édit d'Amboise, avec abrogation de tous les édits restrictifs (Lyon et Roussillon) ; 2^o amnistie générale pour tous les faits de guerre, mais reddition des places fortes, et renvoi des lansquenets soldés par l'argent du Roy ; 3^o liberté de conscience sans réserve, « jusqu'à ce qu'il pleust à Dieu que tous sujets du Roy fussent réunis en une seule Religion. » C'était, on le voit, un brillant succès pour la diplomatie de Chastillon.

Dès le 8 janvier 1568 on avait reçu à Beauvais une ordonnance royale enjoignant à tous officiers de Sa Majesté « de s'informer des gentilshommes de l'armée du prince de Condé, qui s'étaient retirés secrètement dans leurs foyers et de faire joir des bénéfices des déclarations royales ceux qui se feraient insinuer es-greffes des lieux où ils demeurent (3). » En vertu de ces édits du Roy, le conseil de la ville permit à ceux de la nouvelle Religion de rentrer à Beauvais « pour joir de leurs biens comme ils avaient accoustumé ; et leur remonstra de eux gouverner modestement (4). »

La paix de Longjumeau, si brillante qu'elle fût pour les ré-

(1) G. Hermant, t. IV, l. XII, c. 39.

(2) Henri Martin, *Histoire de France*, t. X, p. 255.

(3) Délibérations de la Commune de Beauvais. — Séances des 8 et 9 janvier 1568.

(4) Délibérations, etc. — Séance du 7 avril 1568.

formés, n'était « qu'un leurre pour sauver Chartres, dit d'Andelot, et assommer ensuite isolément ceux qu'on ne pouvait vaincre réunis. » C'était tout promesse, nulle garantie ! La liberté accordée à la minorité, mais sans force pour la faire respecter par les masses catholiques. La suite le prouva bientôt ; les réformés, sans défense et sans place de sûreté, furent assaillis partout, par les terribles confréries. A Amiens, massacres ; à Auxerre, massacres ; à Fréjus, massacres. Pendant les cinq mois que dura cette funeste trêve, il y eut dix mille protestants égorgés.

La ville de Beauvais (disons-le à son honneur) ne s'associa point cette fois à ces tueries, mais elle ne laissa point de vexer les réformés dans l'exercice de leur liberté.

Ainsi, en avril 1568, une rixe ayant eu lieu au Marché entre aucuns marchands et quelques Huguenots, dont un fils de François Gymart, elle recommença aussitôt les informations contre ceux de la nouvelle religion et les perquisitions d'armes à leur domicile (1). Deux prévenus furent condamnés, par la Justice de la ville, à faire amende honorable, mais soutenus par le seigneur de Mouy et par le cardinal de Chastillon, ils en appelèrent à la cour du Parlement (2). Aussitôt la ville envoya des députés à Paris pour obtenir la correction des huguenots, de peur qu'il n'advienne sédition. En août, elle fit saisir, chez des réformés de Saint-Jacques, des livres deffendus et infectés de la nouvelle Religion ; et elle procéda contre François Gymart, le prédicant, parce qu'il faisait besogner chez lui comme tainturiers des serviteurs étrangers (3).

Cependant les chefs du parti réformé ne s'endormaient pas dans une lâche oisiveté, ils veillaient et se concertaient. Vers la mi-mai, il y eut un conseil au château de Bresle, entre le prince de Condé, l'amiral de Coligny, d'Andelot et Odet de Chastillon, à la suite duquel on se mit à faire de la poudre et fondre des balles (4). C'est aussi vers cette époque qu'Odet de Chastillon écrivit à Marguerite de France, duchesse de Savoie, afin de lui demander asile pour lui et sa femme, en cas de nouvelle guerre ; mais la princesse s'excusa par une lettre très-affectueuse, signée : « Votre affectionnée et bonne cousine. (5) » Alors il se tourna vers Elisabeth, reine d'Angleterre.

Il n'était que temps. La fourbe Catherine, se ressouvenant du

(1) Délibérations de la Commune de Beauvais. — Séance du 21 avril 1568.

(2) Délibérations, etc. — Séance du 19 mai 1568.

(3) Délibérations, etc. — Séance du 26 août 1568.

(4) Délibérations, etc. — Séances des 16 et 23 mai 1568.

(5) G. Hermant, t. IV, l. XII, c. 11.

conseil du duc d'Albe « couper la tête aux Grands, » et peut-être encouragée par l'application qu'il venait d'en faire aux comtes d'Egmont et de Horn (Bruxelles 24 mai), tentait un coup hardi. Elle envoie secrètement l'ordre à Tavannes de saisir Condé à son château de Noyers, Coligny à Tanlay, en Bourgogne, et Chastillon à Bresle. Ce dernier, pris de court, s'enfuit de son château, la nuit du 2 au 3 septembre, y laissant partie de son train et de son bagage. Serré de près par deux compagnies de cavalerie, il arriva à Sainte-Marie-du-Mont, petit port du Cotentin, et travesti en marinier, s'embarqua pour l'Angleterre. Aussitôt la ville dépêcha un homme de cheval tout exprès à Bresle et à Mouy, pour s'assurer du fait, et plus tard elle envoya une commission quérir les vivres et munitions de guerre que Mgr le cardinal avait rassemblés à Bresle (1).

Ce perfide coup de main de Catherine de Médicis, bientôt la destitution du chancelier de l'Hôpital, le seul homme d'Etat qui eût alors en France l'idée de la liberté civile et religieuse, donnèrent le signal d'une troisième insurrection générale des réformés. Cette fois-ci, le centre du mouvement fut à La Rochelle, et l'impulsion fut suivie par la Bretagne, le Poitou, le Languedoc, le Dauphiné, même la Provence. Mais dans le nord, en Picardie, les confréries catholiques étaient déjà puissantes. A Beauvais en particulier, la fuite d'Odet de Chastillon porta un coup funeste à la communauté protestante : Blanchet de Louveigny, le notaire royal et l'une des colonnes de cette Eglise, était mort en juillet 1567. En janvier ou février 1569, les deux prédicants de Saint-Jacques, Antoine du Bout et François Gymart, durent se réfugier en Angleterre (2). La plupart des réformés en état de porter les armes allèrent rejoindre l'armée de La Rochelle. Il ne restait que les femmes et les enfants, sous la protection des châteaux de Mouy et de Merlemont. Ce fut la première dispersion de l'Eglise réformée de Beauvais, qui avait subsisté durant dix années (1559-1569), avait éprouvé beaucoup de peines, goûté peu de calme, mais s'était illustrée par la constance de ses martyrs!

Quant au cardinal de Chastillon, un arrêt du Parlement de Paris, en date des 19 et 23 mars 1569, le déclara rebelle et criminel de lèse-majesté ; le priva de tous ses honneurs et bénéfices, et ordonna

(1) Délibérations, etc. — Séances du 3 septembre et du 24 novembre 1568.

(2) Inventaire des Archives de la Ville de Beauvais (1738-1742). Layette SS, 2^e liasse. (Mars 1569.) — Lettres interceptées de François Gymart et Anthoine du Bout, huguenots réfugiés en Angleterre.

d'arracher ses armoiries de tous les édifices où elles étaient apposées (1). Mais ces foudres tardives ne pouvaient l'atteindre dans le sûr asile qu'il avait trouvé à Sion-house, près de Hamptoncourt, résidence de la reine d'Angleterre. Il y fut l'ambassadeur du prince de Condé, bien plus influent et plus magnifique que l'envoyé du roi de France. C'était alors un beau vieillard, d'une belle taille, ayant la barbe blanche et longue, toujours vêtu de noir, d'une grande saye de velours et de satin avec un long manteau, sans aucune marque de cardinal. Jamais la reine Elisabeth ne le voyait que le saluant, elle ne le baisât (2). C'est à son crédit personnel que les réformés durent le secours de 5,000 hommes, 10,000 angelots, des canons et de la poudre qu'Elisabeth leur envoya pendant la troisième guerre de religion, Odet de Chastillon eut aussi la plus grande part à la conclusion de la paix de Saint-Germain, qui accordait toutes les libertés de culte demandées et quatre places de sûreté en garanties (10 août 1570).

A la faveur de cette paix il allait rentrer en France lorsque le poison d'un assassin l'arrêta pour jamais à Canterbury. « Si l'on réfléchit que d'Andelot était mort l'année précédente avec soupçon de poison; que Coligny était marqué pour périr l'année suivante, on sera bien tenté d'attribuer la mort d'Odet de Chastillon à la même main qui fit frapper ses deux frères (3). » La nouvelle de sa mort parvint à La Rochelle au moment des doubles noces de Coligny avec Jacqueline d'Entremont et de Teligny avec Louise de Chastillon, fille de l'amiral. — La main de la Macbeth florentine avait beau couper des têtes de huguenots, il en surgissait d'autres pour les venger. Et c'était un rejeton de cette race indestructible qui devait entrer le dernier fils de Catherine !

Ainsi fut dispersée, 1569, la vaillante Eglise réformée de Beauvais, qui durant dix années (depuis 1559) avait rendu un fidèle témoignage à Jésus-Christ, son Seigneur souverain. En effet, quoiqu'elle ait dû sa naissance et sa conservation à la haute protection de Mgr le cardinal de Chastillon, elle sut maintenir son autonomie vis-à-vis de cette personnalité puissante; et tandis que la plupart des protestants du Beauvaisis appartenaient à la noblesse, l'Eglise de Beauvais fut une franche et sage démocratie, organisée selon les principes de l'Evangile (4). D'ailleurs, cette communauté protestante

(1) G. Hermant, t. IV, l. XII, c. 41.

(2) Louvet, *Antiquités de Beauvais*, t. II, p. 613.

(3) Dupont-White, *La Ligue à Beauvais*, Introduction, p. 89.

(4) Epître de saint Jacques, chapitre I, versets 25 à 27; et chap. II, vers. 1 à 3.

reproduit les trois caractères qui distinguent la Réforme en France : le culte de l'instruction et des lettres, l'organisation démocratique et le dévouement héroïque de ses martyrs. Adrien Fourré et Loïs Bimont y représentent l'instruction populaire par le dévouement avec lequel ils dirigèrent leurs Ecoles protestantes, le premier à Sainte-Marguerite, le second à Saint-Jacques, au milieu de difficultés inouïes. François Gymart, drapier, Antoine du Bout, tisserand, et Blanchet de Louveigny, notaire, y représentent cet esprit de zèle pour la parole de Dieu, et d'ardente charité pour les misères du peuple, qui est le fond même de la pensée du Christ et qui les portait à prêcher l'Évangile « en temps et hors temps (1), » et à sacrifier leur liberté, leur fortune, leur vie même, pour l'avancement du règne de Dieu ! Enfin l'Église de Beauvais ne manque pas de martyrs courageux à ajouter à la glorieuse phalange des martyrs de l'Église de France, et à côté des noms des Jean Leclerc et Louis de Berquin nous avons le droit d'inscrire, à son compte, les noms d'Adrien Fourré, de Louis de Baillon, de Farriette Machue et de Marie de Louveigny, de Quentin Cary et Michel Maigret !

APPENDICE

LISTE DES MEMBRES DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE RÉFORMÉE DE BEAUVAIS

(1559-1569)

Nicole Alets, pigneur de laine, St Gilles.
 Jehan d'Amiens, painctre, rue des Jacobins.
 Louis Bouthilliez, grand vicaire, Chapitre de St Pierre.
 Jehan de Bury, et sa famille, sellier, place du Marché.
 Loïs de Baillon, tixerant, à St Jacques.
 François de Bussis, paticier.
 Nicolas de Bonnières, orphèvre, quartier du Marché.
 Antoine du Bout, dit Médart, tixerant, à St Jacques,
 et Antoinette de Dampierre, son épouse.
 Jehan et Jacques du Boui, ses fils ou frères.
 Loïs Bimont, précepteur, à St Jacques.
 Pierre Bourrée, m^d drapier, à St Martin.
 Jacques de la Boissière, mareschal, à St Martin.

(1) Gymart, drapier ; du Bout, tixerand, et Blanchet, notaire, tout en exerçant chacun sa profession manuelle, prêchaient aux assemblées de Saint-Jacques et de Bruneval.

Nicolas de Blangy, artisan.
 Jehan Billy, dit Lange, artisan.
 Odet de Chastillon, cardinal, évêque et comte de Beauvais.
 Quentin Cary, tixerant.
 Pantaléon Chouart, tixerant.
 Martin Crespin, pigneur de laine, à St Jacques.
 M^{tres} Nicole et Jérôme de Creil, avocats, à la Basse Œuvre.
 Jehan Caron, orphèvre, place du Marché.
 Loïs de Corbeil, dit Blanche.
 Claude de Dampierre, gentilhomme.
 Jehan Desaisement, artisan.
 Adrien Fourré, prestre et précepteur, à S^{te} Marguerite.
 Pierre Fourré, son neveu.
 Claude le Franc, menuisier, aux Viverots.
 Jehan Feret, tixerant, à St Jacques.
 Jehan Fournier, tixerant, à St Jacques.
 François Gymart, et sa femme, drapier et prédicant.
 M^{tres} Claude et Pierre, ses beaux-fils, tixerants en estametz.
 Jehan de Gaudessaut, brasseur, à la Porte de Paris.
 Jacques de Greslies, barbier.
 Jehan Gambier, drapier.
 Jacques Gorré, drapier, rue des Jacobins.
 Guillaume Gérard, artisan.
 Artus Godin, artisan.
 Blanchet Guymiet, cordonnier.
 Jehan Hache, boucher et fournisseur de l'Evêché.
 Hanon, artisan.
 Jehan de St Just, sergent de l'Evêché.
 Nicole Labbé, vidame de Gerberoy.
 Jehan Lescuyer, tixerant, rue des Cuyrets.
 Blanchet de Louveigny, notaire royal, à Beauvais.
 Loïs de Louveigny, } ses fils, quartier du Marché.
 Thomas de Louveigny, }
 Marie de Louveigny, sa fille, épouse de Pierre de Lamothe.
 Dominique Lucas, marchand, paroisse de La Magdeleine.
 Jehan, Luc et Pierre Leroux, artisans de St Quentin.
 Jehan de Longuemort, apothicaire, à la Basse Œuvre.
 Nicolas Coffart, son gendre, à la Basse Œuvre.
 Nicolas Lyon, Pierre Leroy, tixerants, à St Jacques.
 Ambroise et Jehan Levasseur, tixerants.
 Eustace Legay, Lemosnier, drappiers.
 Nicolas du Moustier, sergier, à St Estienne.
 M^{re} Regnier Le Mesle, avocat, à la Basse Œuvre.
 Martin, barbier, à St André.
 Pierre Mallet, orphèvre.

- Pierre et Regnaut Macaire, marchands, quartier du Marché.
 Jacques Moisseron, m^d drappier, à S^t Estienne.
 Jehan Morel et Michel Maigret, artisans.
 M^{re} Pierre Plantassigne, ci-devant Curé de S^t Gilles.
 Nicolas Patin, marchand, à S^t Laurent.
 Mahiot Poullain, m^d drappier, à S^t Laurent.
 Pierre Poullain du Marle et Antoine Pillon, pigneurs de laine, S^t Thomas.
 Antoine Petit, masson, à S^t Estienne.
 Jacques Pinguet et Nicolas Pagnon (dit Lempereur), artisans,
 Jacques Roizin, chaussetier, quartier du Marché.
 Michel Roussel, marchand, à S^t Estienne.
 Clément Roullard, charpentier.
 Loïs Seguin, artisan.
 Eustace Tristan, officier de M^{sr} l'Evêque.
 Pierre Trenchant, et sa femme Ferriette Machue, pigneur de laine, rue
 Cul-de-Fer.
 Nicolas Trenchant, son frère, pigneur.
 Vasquin de Vez, sergent de l'Evêché.
 Michelon Warquin, artisan.

G. BONET-MAURY.

BIBLIOGRAPHIE

LA CHAMBRE DE L'ÉDIT DE LANGUEDOC, par JULES CAMBON
 DE LAVALETTE. 1 vol. in-8°. 1872.

Pour écrire un livre tel que celui auquel un honorable membre du tribunal de Montauban a attaché son nom, il fallait allier à une saine appréciation du principe de la liberté religieuse et à l'amour de cette sainte liberté, les connaissances spéciales du publiciste et du magistrat. Esprit élevé et doué du sens juridique, investigateur scrupuleux, historien impartial, M. Cambon de Lavalette réunissait en lui les qualités requises pour entreprendre et mener à bonne fin l'œuvre sur laquelle nous venons un peu tard appeler l'attention du public. Sa substantielle monographie trace avec fidélité le tableau du fonctionnement trop tôt interrompu d'une institution judiciaire *sui generis*, qui, dans les temps de crise que traversa le protestantisme français, aux XVI^e et XVII^e siècles, rendit d'incontestables services, peu connus jusqu'à ce jour, mais qu'on pourra désormais apprécier en pleine connaissance de cause.

Dans une brève introduction, aussi bien conçue que fermement écrite, M. Cambon de Lavalette prend pour point de départ du su-

jet qu'il se propose de traiter un état de choses qu'il caractérise avec une parfaite justesse dans les lignes suivantes :

« Au serment fait à leur Sacre, dit-il (p. 7), les rois de France promettaient de défendre, même par le glaive, l'inviolabilité catholique, et l'unité religieuse, placée ainsi sous la sauvegarde du pouvoir royal, finit par devenir un véritable dogme politique. Ceux qui tentèrent désormais de rompre l'unité de l'Eglise dont ce roi s'était fait le gardien, furent considérés comme rebelles envers la majesté royale en même temps qu'envers la majesté divine, devenues solidaires. Il n'est que trop facile de signaler et de dénoncer la cause principale des malheurs et des crises qui devaient déchirer notre pays aux XVI^e et XVII^e siècles, dans cette maxime fatale à laquelle une pratique séculaire avait façonné les esprits, et qui confondait ainsi les attributions de deux domaines essentiellement distincts....

« Les conséquences les plus funestes de (cette maxime) se produisirent au XVI^e siècle. Pendant une première période, de 1523 environ à 1560, les réformés furent poursuivis criminellement comme rebelles et coupables de lèse-majesté divine et humaine. (P. 8). Plus tard, lorsque le mode régulier de la répression judiciaire devint insuffisant, grâce aux progrès de la Réforme, des troupes furent envoyées contre eux, et ainsi commença la période des guerres civiles.

« L'alliance intime des parlements avec les ligueurs dans les guerres contre les réformés devait avoir vis-à-vis de ces derniers des conséquences remarquables, notamment en ce qui concernait l'administration de la justice. L'organisation judiciaire, cette condition essentielle de toute existence sociale, dont les parlements étaient la principale partie, se trouva brusquement supprimée par eux. De la nécessité de cette situation surgirent, pendant les guerres, avec une régularité plus ou moins grande, des juridictions nouvelles. On vit des compagnies judiciaires (p. 9), investies par les réformés d'une autorité souveraine, rendre la justice comme de véritables parlements. Elles siégèrent pendant la durée des guerres, statuant sur les affaires civiles et criminelles; mais les trêves qui se succédaient fréquemment amenaient leur suppression, et chaque paix nouvelle rétablissait l'autorité exclusive des parlements. Aussi voit-on les réformés, préoccupés vivement de cet état de choses, s'efforcer avec persévérance d'obtenir des modifications à l'organisation judiciaire. Leurs instances s'accrurent de plus en plus jusqu'au jour où les garanties qu'ils réclamaient leur furent en partie du moins accordées. Des édits successifs vinrent constituer l'ensemble des dispositions nouvelles, dont la plus considérable fut l'établissement, pour tout le royaume, de chambres souveraines de justice composées de magistrats des deux religions.

« Le fonctionnement régulier de ces chambres garantissait les réformés de la juridiction hostile des parlements et leur rendait le respect de la justice. De cette façon devaient être réparées peu à peu les fautes de cette politique funeste qui avait créé, pour ainsi dire, deux nations ennemies au sein de la même nation.

« Les chambres souveraines étaient la vivante image des ré-

sultats que l'avenir eût pu voir se réaliser. Leurs magistrats, placés naguère dans des camps ennemis, unis et rapprochés maintenant dans la poursuite du devoir commun donnaient à tous un exemple qui ne serait point demeuré stérile. La politique de Henri IV eût encore assuré le progrès réel (p. 10) des esprits, en faisant pénétrer dans les mœurs publiques, par un exemple et une pratique de chaque jour, ce fondement essentiel de la liberté, le respect du droit d'autrui, sans lequel il ne saurait y avoir que des oppresseurs, d'un côté, et des opprimés, de l'autre. La tolérance, ce premier hommage rendu au droit, eût été l'efficace commencement de la liberté religieuse.... Il n'en devait point malheureusement être ainsi. Les successeurs de Henri IV ne voulurent ou ne surent pas recueillir de pareils bénéfices. Bien loin de continuer son œuvre, ils s'élevèrent contre elle, et le système ancien devait de nouveau triompher après lui. Ces violations éclatantes du droit qui se produisirent dans la sphère élevée de la conscience et de la foi religieuse, offrirent au pays tout entier un exemple d'autant plus funeste, qu'il était donné de plus haut. Chacun ainsi n'apprit que trop à mépriser en toute chose ce droit d'autrui, dont le respect, on ne saurait trop le redire, constitue le fondement de toute liberté, et l'esprit public, façonné au culte de la force, se pervertit à de pareils spectacles.»

Tel est le noble langage par lequel M. Cambon de Lavalette inaugure le large et consciencieux exposé qu'il va faire de l'histoire de la chambre de l'édit de Languedoc.

Cet exposé s'appuie sur des documents de premier ordre, dont plusieurs étaient demeurés jusqu'à présent à peu près inexplorés. Telle est notamment, dans les archives du parlement de Toulouse, l'importante collection concernant la chambre de l'édit, qui se compose de quatre cents registres d'arrêts civils (1579 à 1679) et de soixante-sept registres d'arrêts criminels (1597 à 1674). Quant aux mémoires de Gaches, appartenant à la catégorie des documents secondaires sur lesquelles M. Cambon de Lavalette s'appuie, si, loin de fournir de nombreux détails sur la chambre de l'édit, ils ne touchent qu'à quelques points de son histoire, ils ont du moins le mérite de nous fixer nettement sur le premier établissement, en Languedoc, d'une chambre souveraine de justice, en 1568. Le renseignement suivant qu'ils nous donnent à cet égard mérite d'être signalé : « L'année précédente (1567), dit Gaches (1), les habitans de la religion de la ville de Thoulouze s'estoient sauvés pour se conserver, au bruit de la prise des armes, et entr'autres divers conseillers du parlement et principaux bourgeois, avec dessaing de se reffugier à Castres, mais ayant trouvé les chemins dangereux, s'estoient jettés dans Montauban et autres lieux plus proches, attendant un meilleur temps, et ayant veu les mauvaises suites de ceste paix faicte, ils se résolurent de se rendre à Castres de divers endroitz où ilz estoient et ils furent receuz avec honneur et charité, et eux

(1) Folios 61 et 62 de ses Mémoires. (Bibl. nat. Fonds français, vol. 1873.)

et leurs familles, entr'autres les conseillers de Ferrières, Dubourg, de Cavagues, Francarville, Daurés, de Lateyer, de Corras, qui alla à Réalmon, et le sieur de l'Hospital demeura à Montauban..... Les conseillers susdictz qui estoient la fleur du parlement de Thoulouze, obtinrent commission de M. le prince de Condé avec ordre de dresser une chambre souveraine pour le ressort de Thoulouze entre ceux de la religion, et prindrent la thrésorerie pour palais, où ils rendirent la justice civilement et criminellement jusques à la paix.»

On ne saurait assez louer M. Cambon de Lavalette du soin qu'il a apporté au dépouillement des 467 registres ci-dessus mentionnés, et de la précision avec laquelle il a mis en œuvre les matériaux qu'il en a extraits. Qu'il nous soit seulement permis d'ajouter que le travail déjà si recommandable de l'auteur de l'histoire de la chambre de l'édit du Languedoc, eût acquis un surcroît de valeur, si, en même temps qu'il s'étendait dans une assez large mesure sur les décisions relatives à l'organisation, aux attributions et à la compétence, soit civile, soit criminelle de cette chambre, il se fût attaché, plus qu'il ne l'a fait, à reproduire les arrêts émanés d'elle sur le fond même des divers litiges, parfois fort graves, qui lui étaient déferés. Quoi qu'il en soit, l'histoire spéciale qu'a écrite avec tant de lucidité M. Cambon de Lavalette n'en demeurera pas moins une œuvre très-méritoire aux yeux de tout ami des sérieuses études historiques; elle répand un jour nouveau sur un point important des annales du protestantisme français.

Cette histoire, quelque restreint que soit d'ailleurs son cadre, se compose en réalité de faits qui, pour la plupart, résistent à l'analyse, et qu'il est opportun de suivre dans leurs détails et leur enchaînement pour en saisir la portée. De leur étude se dégage la notion précise du patriotisme, et souvent même du courage, que déployèrent dans l'exercice de leurs difficiles fonctions les magistrats composant la chambre de l'édit de Languedoc. Grâce aux recherches minutieuses de M. Cambon de Lavalette, nous connaissons aujourd'hui les noms de tous les magistrats, catholiques et protestants, qui successivement appartenirent à cette haute juridiction. Investis, sous Henri IV, d'une plénitude d'attributions à la hauteur desquelles ils surent dignement se tenir, ils eurent, après la mort de ce monarque, à soutenir des luttes à peu près incessantes contre les agressions du parlement et du clergé, qui, une fois engagées, s'accrurent dans des proportions d'autant plus formidables, qu'elles s'appuyèrent sur les dispositions, d'abord malveillantes, puis, plus tard, décidément hostiles, du gouvernement à l'égard du protestantisme. Vint un temps où la lutte ne fut plus soutenable, et où la chambre de l'édit de Languedoc, dont l'autorité avait été progressivement et systématiquement amoindrie, fut livrée en proie à la haine de ses détracteurs, et finit par succomber sous les coups d'un pouvoir arbitraire qui prononça sa suppression.

Son sort fut partagé, au grand détriment du protestantisme, par les autres chambres de l'édit qui avaient été créées en France.

Ce serait une intéressante histoire à écrire, que celle de toutes ces chambres. Exprimer le désir de voir M. Cambon de Lavalette

l'entreprendre, c'est rendre sincèrement hommage au talent avec lequel il en a déjà jeté les bases et témoigner une légitime confiance en celui dont il ferait preuve encore, en élargissant le cercle de ses fructueuses recherches et de ses lumineux exposés.

L'œuvre de généralisation à laquelle nous prenons la liberté de le convier impliquerait un travail d'ensemble, en même temps que de subdivision, sur les diverses chambres de l'édit, sur leurs attributions en matière civile et criminelle, sur leur compétence, sur leurs décisions et l'exécution qui y fut donnée; puis, sur les restrictions apportées à ces mêmes attributions et à cette même compétence, et sur le rôle abusif que joue le conseil du roi, d'une part, pour faire tourner au préjudice de la religion réformée les arrêts qu'il rendit en vidant les partages intervenus entre les magistrats catholiques et les magistrats protestants des chambres de l'édit, et, d'une autre part, pour dessaisir graduellement ces chambres de leurs prérogatives. Les grands recueils de *Fontanon* et de *Néron*, les recueils plus restreints de *Bernard* et de quelques autres compilateurs, offriraient, en ce qui concerne ces juridictions souveraines, de nombreux matériaux à explorer. Il en serait de même dans de larges proportions, du volumineux recueil publié en 1668, sous le titre de *Décisions catholiques*, par *Filleau*; véritable arsenal dans lequel s'accumulent les armes que les présidiaux, les bailliages, les parlements, les gouverneurs, les intendants, le conseil du roi et le roi lui-même employèrent, à l'instigation du clergé, pour opprimer les protestants; monument suranné de haine, d'astuce et d'intolérance, qui ne pouvait être placé sous un plus digne patronage que celui de *Michel Letellier*, heureux d'en accepter la dédicace. De ces documents primordiaux se rapprocheraient ceux que fourniraient en abondance les archives des divers parlements et des chambres mi-parties, celles des anciennes provinces et des communes, les papiers des gouverneurs et des intendants, les registres des chapitres de certaines cathédrales, les procès-verbaux des assemblées politiques des protestants, les registres et papiers des Eglises réformées, les mémoires contemporains, et enfin d'autres documents encore empruntés à des sources diverses.

Au terme de l'histoire des chambres de l'édit viendrait se placer le tableau des efforts faits par les représentants les plus autorisés du protestantisme français pour lutter contre la suppression de ces chambres, décrétée dans les conseils du monarque, et l'on entendrait alors l'énergique et éloquent *du Bosc*, affrontant la présence de Louis XIV, lui adresser, dans une allocution mémorable (1), des paroles telles que celles-ci : « Sire, la douloureuse nouvelle de la suppression des chambres de l'édit, nous cause des angoisses inconcevables..... Sans ces chambres particulières à ceux de notre religion, la justice ne saurait leur être rendue en France sans soupçon, sans haine de la part des juges, sans faveur pour les catholiques ;

(1) Legendre, *Vie de Pierre du Bosc, ministre du saint Evangile*, 1 vol. in-8°. Rotterdam, 1694. Page 51 à 59.

si bien que ruiner un tribunal si nécessaire, ce serait infailliblement retomber dans le mal que la prudence et la justice de Henri le Grand avoient voulu prévenir. En effet, les lois ont toujours permis de récuser les juges suspects..... Ceux de notre religion regarderont toujours de cette manière les parlemens, dont la plupart des juges ont une animosité implacable contre notre profession..... Nous ne voyons rien dont les conséquences nous paraissent plus dangereuses, soit à l'égard des parlemens, soit à l'égard des catholiques, soit à l'égard de ceux de notre communion (que la suppression des chambres de l'édit) ; car, pour les parlemens, quelle justice en pourrions-nous attendre après cette suppression ? Si, pendant que les chambres de l'édit subsistaient, ils se donnaient tant de licence, ils frappèrent de si grands et si rudes coups, que sera-ce quand il n'y aura plus rien auprès d'eux et à leurs côtés pour leur retenir le bras?..... Pour les catholiques, que jugeront-ils, Sire, dans tout le royaume, sinon que l'intention de Votre Majesté est de nous perdre, puisqu'ils verront abattre notre sauve-garde ? Ils prendront indubitablement cette mauvaise impression, capable de les pousser aux dernières extrémités..... Enfin, pour ceux de notre religion, il est certain, Sire, et ce serait trahir les intérêts de Votre Majesté que de le dissimuler, il est certain que cette suppression les jettera dans les frayeurs et dans les alarmes que tous les moyens imaginables ne sauraient jamais apaiser. Ils considéreront ce changement comme le signal de leur dernière ruine. Ils ne mettront plus de bornes à leur craintes. L'édit est maintenant regardé par eux comme une digue faite pour leur sûreté. Mais quand ils verront faire à cette digue une si large ouverture, ils ne concevront plus rien qu'une chute de torrens et qu'une inondation générale ; tellement que, dans ce trouble et dans ces appréhensions, chacun d'entre eux tâchera sans doute à se sauver par la fuite : ce qui dépeupleroit votre royaume de plus d'un million de personnes dont la retraite feroit un insigne préjudice au négoce, aux manufactures, au labourage, aux arts et aux métiers, et même en toutes façons au bien de l'Etat. »

Louis XIV ne dissimula point l'émotion que lui causèrent ces paroles prononcées par « l'homme de son royaume qui parlait le mieux ; » mais il n'en décréta pas moins la suppression des chambres de l'édit. On ne sait que trop comment, à la suite de la néfaste révocation de l'édit de Nantes, se réalisèrent les prévisions de du Bosc ! En résumé, plus l'histoire des chambres de l'édit abonde en hauts enseignements, plus nous appelons de nos vœux le jour où elle sera tracée dans son ensemble et ses détails par une main exercée. A M. Cambon de Lavalette appartient l'honneur d'avoir abordé avec succès un champ d'exploration dans lequel on ne peut que souhaiter de le voir faire de nouveaux pas.

CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

JUILLET-DÉCEMBRE 1873

La bibliothèque de M. le pasteur Martin-Paschoud est le don le plus important du semestre. Sa veuve, en nous l'offrant, nous a désigné l'emploi à faire des livres que nous posséderions déjà ou qui rentreraient moins directement dans notre cadre. Ce triage accompli, il est resté environ sept cents volumes dont nous publierions le catalogue, et qui apportent à nos lecteurs d'abondantes ressources. Quoique ce fonds soit plutôt composé d'ouvrages modernes, le XVII^e siècle y est cependant représenté par la « *Chasse à la Beste romaine*, la Rochelle, 1612, » et le XVIII^e par les éditions de Genève, 1721, et d'Amsterdam, 1724, de *Drelincourt*, *Consolations de l'âme fidèle*, l'*Histoire ecclésiastique de Lenain de Tillemont*, 16 vol. in-4^o, l'édition en 4 vol. in-folio du *Dictionnaire de Bayle*, le *Lexicon Hebraicum-Chaldaicum* de *Buxtorf*, Bâle, 1735, et l'*Histoire du XVI^e siècle* par *Durand*, ministre de Saint-Martin à Londres, la Haye, 1734, 4 vol. in-12.

La plus grande partie de cette collection se rapporte à la première moitié du XIX^e siècle, période antérieure à la formation de notre Société. C'est ainsi qu'elle renferme des recueils de *Mélanges*, dans le genre de ceux où M. Fréd. Monod a conservé tant de pièces utiles ou curieuses : elle est riche en livres de théologie et d'histoire publiés en France, en Angleterre et en Suisse, de 1820 à 1840 ; elle comble des lacunes dans la suite des œuvres de Vinet, de M. de Félice, des pasteurs Adolphe Monod, Vermeil et Coquerel père. Et de plus, grâce à ce don, nous verrons enfin figurer sur nos rayons les travaux de plusieurs auteurs protestants contemporains qui auraient peut-être dû les y déposer eux-mêmes depuis longtemps.

Des ouvrages catholiques, sermons, manuels de piété, recueils liturgiques, fournissent les matériaux d'une étude comparée des deux cultes, et l'on peut rapprocher le livre « *Des fonctions, des obligations et des biens des Dignitaires ecclésiastiques. ou Ancienne et Nouvelle Discipline de l'Eglise*, Paris, 1838, » du « *Dictionnaire d'Administration ecclésiastique à l'usage des deux Eglises protestantes de France*, par *Ern. Lehr*, Paris, 1869.

En dehors du fonds Martin-Paschoud, la Bibliothèque a reçu :

De M. Baguevault de Puchesse : *La Saint-Barthélemy à Orléans*.

De M. J. Bonnet : *L'ordre à tenir dans le collège de Genève et les Leges Academicæ*, réimpressions, d'après Rob. Estienne, publiées, par les soins de M. Charles le Fort, pour le jubilé de l'Académie,

Genève, 1859; — et *Casaubon à Montpellier*, par M. Germain, Montpellier, in-4°.

De M. H. Bordier : *Histoire de Béarn et Navarre, de 1517 à 1572*, par *Nicolas de Bordenave*, publié pour la Société de l'Histoire de France, par M. Paul Raymond; — et deux notices autographes de M. Villenave.

De M. le pasteur Dégremont, Inchy (Nord), à l'occasion de la vente des doubles de la Bibliothèque de Douai : le *Nouveau Testament grec*, Paris, Estienne, 1549; — *Kellison : Examen Reformationis novæ præsertim Calvinianæ*, Douai, 1616; et le très-intéressant volume intitulé : *Les Actes de la Conférence tenue à Paris ès mois de Juillet et Aoust 1566 entre deux Docteurs de Sorbonne et deux ministres de Calvin*, Paris, 1568.

De M. Hermann Dieterlen, en souvenir des longues heures passées dans la Bibliothèque pour la préparation de son étude sur le Synode de 1559, un livre rare, dont il nous avait souvent entendu déplorer l'absence : *Florimond de Raemon*, l'*Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'Hérésie de ce siècle*, Rouen, 1623, in-4°.

De M. le pasteur Grenier, à Caussade, une Complainte sur la mort des trois frères Grenier et du ministre Lourmade.

De M. Emile Lesens, pour le dossier des Basnage : la *Dissertation historique sur les Duels et les ordres de Chevalerie*, par Monsieur B... (Jacques Basnage), Amsterdam, 1720; — le *Traité des Hypothèques*, par *Henry Basnage*, Rouen, 1702; l'*Analyse de quelques lettres de J. Basnage au chevalier de Frenelle*, par M. *Levesque*, Rouen, 1859; — l'*Eloge de Basnage*, par M. *Lamory*, Rouen, 1842, et la *Notice*, lue à l'Académie de Rouen, en 1843, par M. *Floquet*, sur la maison qu'habitaient les Basnage.

De M. Ch. Read, l'*Enfer* de d'Aubigné, satire publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de Conrart, 1873; — les Poésies de Jean Jacomat.

De MM. le Dr Jules de Seynes et Alph. Falguière, d'Avèze, des Documents originaux déposés dans nos Archives, et dont le *Bulletin* profitera plus tard.

Nous terminerons la Chronique de 1873 par la mention de plusieurs témoignages de sympathie venus de l'étranger. Le Record Office de Londres a envoyé sept nouveaux volumes des Calendars. Le Rév. Baird, de New-York, a fait don, en son propre nom, des éditions américaines de l'*Histoire des Réfugiés*, par notre ancien collègue M. Ch. Weiss, New-York, 1854, et des *Huguenots*, de *Smiles*, New-York, 1868, toutes deux suivies d'Appendices sur le Refuge en Amérique; — et, au nom du « Presbyterian Committee of Publication » de l'Eglise presbytérienne du Sud, du livre « *Les Huguenots*, par *W. Henry Foote* : » la troisième partie se rapporte également à l'émigration aux Etats-Unis.

M. le pasteur Monnier, d'Amsterdam, a enrichi la Bibliothèque de la collection complète des Synodes wallons, de 1563 à 1843, dix volumes in-folio, dont trois manuscrits. L'en-tête d'un de ces premiers Synodes suffit pour indiquer l'intérêt de ce recueil : « Articles résolus et arrêtez le 30^e jour du mois de May l'an 1577 en l'Assemblée des Ministres et Anciens qui s'ensuivent, à savoir : Le Ministre et Anciens de l'Eglise orientale de l'Olive, le ministre de la Vigne, un Ministre voisin, le Ministre des Eglises de la Palme, de l'Aigle et de l'Ancre avec quatre Anciens d'icelle, deux Anciens pour l'Eglise occidentale de l'Olive, un député pour l'Eglise de la Gerbe, un Diacre pour l'Eglise de la Roze. » Nous regrettons de ne pouvoir reproduire la lettre si fraternelle qui accompagnait le beau présent de M. le pasteur Monnier.

UN DES BIBLIOTHÉCAIRES.

NÉCROLOGIE

M. JULES CHAVANNES

C'est le triste lot de celui qui préside à la rédaction du *Bulletin*, d'en voir disparaître chaque jour les plus anciens rédacteurs, et de mener deuil sur tout ce qu'il aime. Les premières pages de ce numéro sont un article de M. Jules Chavannes, et la dernière, hélas ! est un funèbre hommage à cet ami de tous les temps, à l'auteur de tant de communications doctes et pieuses, surpris, à notre insu, par une grave maladie à laquelle il a succombé le 1^{er} mai, lorsque nous attendions encore de nouveaux fruits de son zèle et de son rare savoir appliqué à nos annales protestantes. Sous l'impression d'un coup aussi douloureux que soudain, nous pouvons à peine rappeler les titres de celui qui fut un de nos correspondants les plus dévoués, qui nous adressait, il y a dix-huit ans, d'intéressantes pages sur le protestantisme à l'Académie française (*Bull.*, t. IV, p. 516 et 605), et depuis, ce bel *Essai sur les abjurations* (*Bull.*, t. XXI), le morceau le plus achevé qui soit sorti de sa plume. Le mémoire sur les réfugiés français dans le pays de Vaud, et particulièrement à Vevey, sa ville natale, publié récemment, après avoir obtenu le prix d'un de nos concours, est comme le dernier adieu de cet ami si cher et si regretté. L'Eglise libre pleure en lui un de ses membres les plus vénérés, la patrie vaudoise un de ses plus dignes enfants, et le protestantisme français comme un de ses fils dans le pieux historien du Refuge sur la terre romande. C'est un privilège pour un recueil tel que le nôtre d'avoir compté, dès son origine, un collaborateur tel que M. Jules Chavannes ; mais c'est aussi un amer regret, à peine adouci par une chrétienne espérance, de voir s'en aller l'un après l'autre ces amis des premiers jours, qui emportent avec eux la meilleure part de nous-même. Par sa vie et par sa mort, M. Jules Chavannes nous laisse un double exemple, et sur sa tombe à peine fermée nous aimons à dire : que notre sentier soit celui du juste, et notre fin semblable à la sienne. J. B.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA

DUCHESSÉ D'ORLÉANS ET M. POLIER DE BOTTENS (1)

La dernière des lettres que nous avons transcrites nous conduit à fixer plus spécialement notre attention sur le côté religieux des rapports soutenus entre la princesse palatine et M. Polier. Pour cela, renonçant à une reproduction intégrale, qui revêtirait une certaine monotonie, attendu que la position respective des deux correspondants offrait peu de variations, nous rapprocherons les uns des autres des passages disséminés dans diverses lettres. Ces passages, qui se complètent mutuellement, nous permettront de nous faire une idée plus exacte des sujets d'entretien et de discussion que les préoccupations religieuses du vieux gouverneur ramenaient fréquemment sur le tapis.

Voici, pour commencer, ce que nous lisons dans une lettre de juin 1703. On y verra en particulier quelles étaient les

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 193. — Nous empruntons à la *Bibliothèque universelle*, de mai 1874, ces dernières pages d'une plume amie et regrettée. (Réd.)

convictions de M. Polier, quant aux rapports que nous pouvons avoir avec Dieu, et les idées bien différentes que Madame nourrissait sur ce point si grave.

21 de juin 1703.

Tout ce que vous dites est vrai, beau et bon, monsieur de Polier, mais cela ressemble à un sermon comme deux gouttes d'eau, et rien n'est moins consolant qu'un sermon. Si vous aviez fait un petit voyage en l'autre monde, vous sauriez à coup sûr ce qui s'y passe, et alors vous parleriez avec assurance, mais pour le présent, vous en savez aussi peu que moi. La confiance en Dieu est d'obligation, je le sais et le fais, mais que l'autre monde me puisse consoler, j'avoue qu'il faudrait que j'eusse un peu plus de sûreté pour savoir ce qui s'y passe. Pour ce monde-ci, je n'y suis point attachée, car je le trouve plus mauvais que personne, mais j'avoue que j'aime mes proches et souhaiterai toujours d'en apprendre des nouvelles, et ne croirai jamais que cela déplaît au Seigneur. Pour les plaisirs de ce monde, ils sont si rares chez moi qu'à peine sais-je ce que c'est. Ce n'est pas le moyen d'y être attaché avec trop de violence. Salomon dit que toutes choses ont leur temps; la jeunesse est pour la joie et les plaisirs, la vieillesse est faite pour la tristesse. Je suis vieille, il est temps d'être triste. Vous vous imaginez le bon Dieu comme un père, comme un homme, et je ne puis me l'imaginer ainsi; je le crois si au-dessus de moi qu'à peine ma pensée y peut atteindre.

Le même sujet se retrouve dans une lettre de 1704, où elle s'étonne de ce que M. Polier estime que ce Père céleste, auquel il s'adresse avec confiance, daigne répondre à son enfant.

Ce 13 de juillet 1704, à 6 heures du soir.

Je viens d'écrire douze pages à ma tante, j'ai encore cinq ou six lettres à écrire, trois en Lorraine, une à la reine d'Espagne, une à ma tante de Maubuisson, à M^{me} de Beuveron et à M^{me} d'Alluy, c'est pourquoi je ne pourrai pas répondre bien exactement à votre lettre d'aujourd'hui; je vous dirai seulement que vous ne sauriez vous imaginer quels travers on voit dans la religion et (les) dévotions de la cour.

Mais une seule chose que je ne puis comprendre, c'est quand vous dites que l'Éternel est prêt à nous répondre quand nous voulons. Apprenez-moi, je vous prie, comme le bon Dieu parle; je sais qu'il a parlé, mais il ne parle plus présentement, et nous ne voyons aucun mortel qui se puisse vanter que le Seigneur lui ait parlé. Ceux qui sont sujets aux maux de rate, comme moi, ne peuvent s'attendre jamais à un

entier calme d'esprit. Hélas ! nous autres pauvres humains, sommes tellement sujets au tempérament, que nous n'en sommes point du tout les maîtres ; quels efforts qu'on puisse faire, il gagne le dessus et fait qu'on est souvent triste contre toute raison, et cela passe après.

La duchesse, qui n'osait pas envisager Dieu comme un père, et attendre de son amour qu'il daignât parler directement à son cœur par l'esprit de grâce, croyait cependant à la Providence. Répondant à une observation sur ce qu'elle n'avait pas rappelé formellement le nom de Dieu dans une circonstance où cette mention eût été en place, elle dit :

Comme le temps n'est fait que par le maître de toutes choses, je ne croyais pas qu'il fût besoin de le nommer pour le reconnaître. (18 juillet 1702.)

Pour moi, disait-elle encore à l'occasion d'une personne souffrante, je préférerais la mort à une languissante et malade vie, mais la vérité est qu'il s'en faut remettre à la volonté du Seigneur, car il ne nous en donne pas le choix et sait pourquoi il fait ce qui nous arrive. (14 mars 1705.)

Mais cette foi en la Providence revêtait en elle un caractère bien marqué de fatalisme, qu'elle formule et raisonne d'une manière expresse, en s'en rendant parfaitement compte.

4 juillet 1703.

Je trouve la croyance d'être destinée plus consolante que vous ne pensez, car cela donne de la tranquillité, et après avoir fait de son mieux, on dit en soi-même qu'on se soumet à la volonté de Dieu, et on croit que celui qui règle tout avec une si grande sagesse, saura mieux pourquoi il fait les choses que nous-mêmes. Mais si l'on croit pouvoir faire son bonheur par soi-même, on se donne la gêne et on désespère de ne pas réussir, croyant toujours avoir manqué à quelque chose, ce qui ne donne pas le même repos que l'autre opinion. J'y ajoute que comme nous ne savons pas notre destin, il ne faut rien négliger et toujours suivre ce que la raison vous dicte, mais ne penser à ce destin que lorsque nous ne pouvons réussir pour nous bien soumettre à la volonté de Dieu. Cela rend même plus doux pour ceux qui vous persécutent, parce que vous prenez leur mauvaise volonté pour le destin que Dieu a mis sur vous et eux, et leur pardonnez plus aisément. Et n'ayant pas les inclinaisons mauvaises, on peut espérer être élu, qui est encore une grande consolation, et même on peut penser que ceux qui vous font du

mal ne le sont pas, ce qui est une pensée pas si chrétienne, mais assez naturelle pour consoler les malheureux. Et je trouve ma soumission aussi dévote que vous de vouloir faire agir le bon Dieu. Voilà comme je pense, monsieur de Polier, et je n'y crois pas grande erreur. Bonsoir, comptez sur mon estime et amitié.

Je ne crois pas, disait-elle encore ailleurs, qu'on puisse sentir en ce monde qu'on est en Dieu, mais pour se contenter ce qu'il plaît à Dieu, on ne saurait faire autrement que de s'y rendre. Je remercierai le bon Dieu de ce qu'il me fait du bien, mais s'il m'arrive du mal, c'est bien tout ce que je pourrai faire que de m'y soumettre; mais je ne saurais croire que le bon Dieu exige de nous de le remercier de ce qui n'est pas bon.

Tout en professant une grande confiance en son vénérable ami, la duchesse réclamait la liberté individuelle de penser : elle la revendiquait pour elle-même, et la voulait également pour les autres :

Arracher une surdent est une chose de fait, mais un raisonnement n'est jamais si persuasif qu'il ne souffre contradiction ; mais nous verons ; dites ce qu'il vous plaira, je ne me fâcherai pas et ne cesserai pas.

E. A. et R.

Le côté philosophique des questions l'attirait plus que le côté religieux. La pente de son esprit inclinait vers le stoïcisme, comme on a déjà pu le voir, et comme la lettre suivante en donne la preuve :

Fontainebleau, ce 21 de septembre 1702.

Je suis bien aise que ma lettre raisonnée vous ait plu. Les opinions des humains sont aussi différentes que les visages, ainsi il n'est pas étonnant que ce que l'un croit, l'autre ne le croie pas. Quand je vous ai dit que j'ai horreur de la mort, je ne vous ai pas dit, monsieur de Polier, que j'en avais peur. Quand on est loin de la guerre, on peut avoir horreur de ce qui s'y passe, sans en avoir peur. Il en est de même de la mort. Comme elle fait la séparation de l'âme avec notre corps, elle m'inspire de l'horreur ; mais comme c'est un mal très inévitable, je n'en ai pas peur, sachant bien que d'avoir peur ou point peur ne sert de rien ; il faut partir quand l'heure est venue, et j'ai plus peur d'avoir peur en mourant que de la mort même. Si vous savez un remède contre cette peur, vous me ferez plaisir de me l'enseigner, car pour des remèdes je n'en sais rien. Si vous m'en guérissez comme de la peur des esprits.

ma guérison sera parfaite. On ne peut avoir moins de peur des esprits que j'en ai.

Avec ces principes philosophiques et ces tendances à la libre pensée, qu'elle se faisait sans doute parfois un malin plaisir d'exprimer d'autant plus nettement qu'elle savait combien M. Polier en était éloigné, Madame n'en avait pas moins une foi très-réelle aux Ecritures saintes. Elle lisait régulièrement la Bible et goûtait particulièrement les psaumes. On sait qu'elle avait conservé l'usage de les chanter dans la solitude. Il est vrai que c'était pour elle un retour vers le passé, et que tout ce qui pouvait la reporter aux souvenirs et aux impressions de son enfance lui était particulièrement cher. On connaît à ce sujet l'anecdote qu'elle s'est plu elle-même à répéter. Un jour qu'elle se promenait dans l'orangerie de Versailles et que, s'y croyant seule, elle se permettait de chanter un de ces cantiques gravés dès son jeune âge dans sa mémoire et dans son cœur, le peintre Rousseau, qui travaillait sur un échafaudage, se précipita à terre, pour accourir auprès d'elle en lui disant : « Eh quoi ! madame, vous n'avez pas oublié nos psaumes ! » Ce mouvement la toucha, et elle reparla dès lors avec intérêt de l'artiste huguenot que la persécution chassa bientôt à l'étranger.

Mais avec ce respect pour les Ecritures, elle n'admettait pas implicitement tout ce qui était écrit dans le livre sacré, par le seul fait que cela était écrit ; elle faisait des objections sur ce qu'elle ne comprenait pas...

La mort de sa cousine germaine, la reine de Prusse, fille de sa bien-aimée tante l'électrice de Hanovre, nous fournit encore l'occasion de reconnaître que le genre de consolations tentées auprès de la duchesse par son vieil ami ne trouvait pas habituellement l'accueil qu'il se flattait de rencontrer. Elle ne saisissait évidemment pas sa pensée, et en la défigurant, elle la taxait d'exagération, comme cela arrive si souvent en cas pareil.

Ce 16 de février 1703.

Samedi, dès que je sus le malheur de la pauvre reine de Prussen, je vous l'écrivis, mais il se peut que, comme mon page part assez tard, vous l'avez vu devant dans la gazette d'Hollande. Hélas ! où voyez-vous dans ce monde, dans quel endroit que ce puisse être, une foi assez vive pour pouvoir se réjouir de perdre une personne aimable et qui est sa propre fille, parce qu'elle va en paradis ? Vous parlez cette fois-là, monsieur de Polier, bien comme un homme qui n'a jamais eu d'enfants et qui ne sait point quel déchirement dans le cœur et les entrailles font de pareilles pertes. Le christianisme peut empêcher qu'on ne se tue ; on peut avec le temps et la raison reprendre ses esprits ; mais se consoler entièrement par la vue que vous dites, cela ne s'est pas encore vu, et je doute que la perfection chrétienne en vienne jamais là. Il est vrai que ma tante a déjà bien fait des pertes qui lui étaient sensibles, mais c'est ce qui rend encore plus triste et laisse moins de consolation. Et ce qui me fait plus de peur, c'est qu'elle est malade et a une fluxion sur la poitrine, à quoi ses larmes si amères ne sauraient faire de bien, et il est bien difficile d'aimer tendrement comme j'aime ma tante M^{me} l'électrice, sans être inquiet, la voyant dans un si furieux danger. Le bon Dieu veuille exaucer vos vœux, et la soutenir, et lui donner des forces pour supporter son malheur, qui est effroyable et par la chose même et par toutes les circonstances ! En vérité je le tiendrais pour une véritable grâce de Dieu.

Hélas ! il me coûte cher, écrivait-elle quelques jours plus tard sur le même sujet, pour être devenue savante sur ce qui se ressent et se pratique dans les grandes afflictions, car c'est par ma propre expérience que je l'ai appris. Ma pauvre tante avait sa fille pour l'unique objet de sa tendresse ; ce qu'elle perdait d'ailleurs se trouvait réparé dès qu'elle était avec elle ; ainsi elle ne perd pas seulement sa fille, l'unique objet de sa tendresse, mais aussi toute sa consolation contre les autres chagrins de la vie, et cela ne se remplace pas. Elle est en vérité bien à plaindre et me fait très grande pitié. Le bon Dieu veuille l'assister et la conserver !

On trouverait bien d'autres traits encore prouvant que le terrain religieux sur lequel M. Polier se tenait fermement fondé n'était pas entièrement sympathique à la princesse. Tout ce qui, à ses yeux, touchait au mysticisme, lui répugnait ; la piété pratique et les faits d'expérience intime lui paraissaient aisément rentrer dans le domaine de l'exagération. Mais ce qui est à noter, c'est que jamais le désaccord qui

peut exister entre eux ne rappelle en aucune manière la différence des communions dont ils faisaient partie l'un et l'autre. En aucune circonstance, ils n'abordent la controverse entre le catholicisme et le protestantisme. Il semble qu'il y ait eu entre eux comme une convention tacite de ne pas s'aventurer dans ce domaine. Les lettres de la duchesse ne présentent pas la moindre allusion à ce sujet, et pourtant elle n'oubliait pas que M. Polier n'appartenait pas à l'Eglise romaine; nous en citerons pour preuve ce renseignement d'intérieur qu'elle lui donne à l'occasion d'une anecdote que nous aurons à rapporter plus loin : « Je ne sais si vous savez que les Pères de l'Oratoire et les Jésuites se haïssent mortellement. » Un mot renfermé dans un fragment de lettre déchirée nous fait regretter de ne pas posséder cette lettre tout entière, car elle nous en aurait probablement appris davantage sur leurs rapports à l'égard de ce point spécial. Ce ne peut guère être qu'à sa profession du catholicisme, due bien plus à une nécessité de position qu'à une conviction réelle, que se rapportait l'allusion qu'elle faisait à l'histoire de Naaman. Il y avait en elle, au point de vue de son catholicisme, quelque chose d'irrégulier, de mystérieux, une transaction secrète avec sa conscience, dont elle se rendait compte. Cet état anormal lui rappelait la terre de Judée emportée dans sa patrie par le général syrien, et la permission qu'il avait sollicitée de pouvoir se prosterner avec son roi dans le temple de l'idole. « Puisque le bon Dieu l'a trouvé bon à Naaman, j'espère qu'il ne m'en voudra pas de mal non plus. » Il aurait été précieux de connaître la réponse que M. Polier a dû faire à cet aveu.

Mais avec les diversités que signalent entre les deux correspondants les discussions révélées par les fragments que nous avons rapportés, il y avait dans leurs cœurs une entente réelle sur le fond essentiel de la religion. A propos de la Bible d'Hamar admirée par la duchesse, elle termine une de ces lettres par cette conclusion générale qui devrait être

celle de toutes les discussions que les chrétiens peuvent avoir entre eux : « Je n'en dirai plus rien, sinon que Dieu nous fasse la grâce de nous gouverner de sorte que nous soyons tous sauvés ! » Et dans un autre endroit, elle exprime bien nettement quelle était sa foi, quant à ce salut, objet de ses vœux, en parlant « des péchés qui peuvent être couverts par la grâce de Dieu que son Fils nous a obtenue, en se faisant homme comme nous et en payant pour nos fautes. » Sur ce terrain-là, celui de la rédemption par grâce et de l'expiation par la mort de Christ, elle était bien certaine de se rencontrer pleinement avec son pieux ami.

On sera sans doute curieux de savoir ce qu'était pour Madame cette cour si brillante, si splendide, sur laquelle étaient fixés les yeux de toute l'Europe. Y avait-elle pris goût dans les jours de sa jeunesse ? Avait-elle été éblouie par tant de magnificence, au moment où elle était venue y occuper tout à côté du trône une place si élevée ? Il serait surprenant qu'il n'en eût pas été ainsi. Mais elle n'avait pas tardé à être désabusée. A l'époque où nous la trouvons, rien ne la séduisait plus dans cette vie factice et tout extérieure.

Il ne faut pas me compter comme les autres grands seigneurs, écrivait-elle en 1703 et 1704, je n'ai jamais eu que les peines et contraintes de la grandeur, et pas les douceurs ; c'est pourquoi je suis si désabusée... On ne peut être plus dégoûtée que je le suis de la cour et de toutes les manières qui y sont. On y parle peu, le raisonnement en est absolument retranché ; la plupart ne font que jouer. On ne peut pas dire qu'il y ait en aucun endroit de la conversation, la mode en est bannie. Ceux qui ne jouent pas, comme moi et un petit nombre d'autres personnes, sont fort méprisés. Pour moi, je vis dans une très grande retraite, la cour n'est plus ce qu'elle était autrefois ; il n'y a que ceux qui sont remplis d'intrigues qui ont commerce ensemble. Tous les autres vivent en crainte, et il n'y a nulle part du plaisir. Voilà comme est fait le pays où je vis. Je ne verrai guère de bals à Marly, je n'aime point la danse sérieuse, et un menuet continu m'ennuie à mourir.

Je vous suis très obligée des souhaits bien intentionnés que vous faites pour moi, mais je vous jure que je vis sans nulle ambition et suis tellement dégoûtée de toutes grandeurs et de leurs contraintes et fardeaux que je ne voudrais pas être reine, mais seulement passer le reste

de mes jours en paix, en repos, et être en état d'assister les gens de qualité et autres honnêtes gens.

Si c'est être philosophe que d'être ennuyée de la contrainte de la grandeur et vivre sans ambition, je le suis assurément beaucoup.

L'une des causes principales du désenchantement de Madame au sujet de la cour se trouvait, on le sait, dans les difficultés que lui offraient ses relations avec Madame de Maintenon. Il serait surprenant qu'elle ne se fût pas ouverte sur ce point délicat avec son fidèle confident. Aussi avons-nous une lettre de 1704 qui s'y rapporte exclusivement.

Ce 29 de février 1704.

Je ne sais comme je commencerai demain le mois de mars, mais je finis le février aussi sombre que le temps présent, et pas sans sujet. On m'a avertie que le Torcy m'a encore joué un tour de son métier, et qu'il m'a accusée de beaucoup de choses fausses. Cela ne vient que de la dame toute puissante qui poursuit sa haine implacable contre moi, comme je l'ai toujours bien prévu, et elle l'inspire au roi et à la duchesse de Bourgogne, qui a été saignée ce matin. Je l'ai été voir, croyant que c'était de mon devoir, mais on m'a avertie de sortir de sa chambre, ma présence lui faisant peine. Voilà tout le fruit de ce beau raccommodement. Je ne m'en repens pas, j'ai fait ce que je devais selon la droite raison, mais vous savez que je n'ai jamais été la dupe de cette affaire, et que j'ai toujours bien dit que cette femme me haïrait jusques à sa mort. Quelle bonne mine qu'elle pût faire, j'ai bien vu la fausseté au travers, il y a trop longtemps que je la connaissais pour avoir pu m'y tromper. Il faut m'attendre à chaque jour à quelque nouveau désagrément, mais comme j'ai ma conscience nette, que je sais que je n'ai rien dit, ni fait, qui doive déplaire au roi, que d'ailleurs on ne veut ni m'écouter, ni me parler, je ne puis que prendre patience.

Malgré la réserve extrême qu'elle devait nécessairement s'imposer sur tout ce qui touchait à la politique, la duchesse ne pouvait résister à s'aventurer quelquefois dans ce domaine pour faire part de ses impressions à M. Polier. C'est ainsi que, à l'occasion des difficultés que la malheureuse Espagne a toujours suscitées à ceux qui ont eu l'ambition de la gouverner, elle écrivait :

Ce 21 mars 1704.

Les Français depuis bien des années ont eu bien raison de se moquer de la politique des Espagnols, car tout a été sens dessus dessous chez eux, et ce qu'ils viennent de faire faire à leur roi ne peut réussir parmi des peuples qui ne savent pas les préceptes de l'Évangile. L'inquisition ne leur permet jamais de lire l'Écriture sainte; donc ils ne savent pas que de prier Dieu pour son ennemi est accomplir la parole du Seigneur. Au contraire, comme ils sont les gens du monde les plus vindicatifs, qu'ils ne pardonnent jamais et que le poison joue son jeu parmi eux, ils comprendront que les prières que ce pauvre petit roi fait faire ne viennent que de remords, et sur cela ils croiront le petit archiduc leur véritable roi, et pourraient bien se donner à lui quand il paraîtra. Ainsi je ne crois pas cette politique bonne, ni même que celui qui en a donné le dessein l'ait fait en bonne intention. Les choses hors du naturel ne réussissent pas d'ordinaire. Ceux qui haïssent les Français diront au peuple, comme on en fait toujours courre le bruit, que le petit roi d'Espagne n'est venu que par l'ambition outrée du...

Il est facile de suppléer le nom du monarque qui devait compléter cette phrase inachevée et que Madame s'est abstenue de tracer. Elle traite un peu cavalièrement les deux principaux antagonistes dans la guerre de la succession d'Espagne, le « pauvre petit roi » Philippe V, son petit-neveu, et le « petit archiduc » Charles, fils de Léopold d'Autriche, qui succéda plus tard comme empereur à son frère Joseph I^{er}. Ils étaient alors, il est vrai, fort jeunes l'un et l'autre.

L'état de sa santé occupait la duchesse d'une manière fort raisonnable; jamais elle ne s'est inquiétée, à la façon des petites maîtresses, des incommodités de divers genres auxquelles elle a pu être exposée; jamais elle n'en a fatigué les autres. On trouvait même qu'elle n'y était pas assez attentive. On voit, dans la lettre qui va suivre, comment elle envisageait le sujet général de sa santé, et comment elle répondait aux recommandations affectueuses de son vieil ami et de ceux dont il croyait devoir se faire l'organe, pour l'engager à prendre plus de soin d'elle-même.

A Marly, ce mercredi 29 de novembre, à 5 heures et un quart.

J'arrive de la chasse, le temps a été fort beau, mais la chasse n'a pas été si belle qu'hier. A vous dire la vérité, je ne me crois pas si malade que vous me croyez. M. de Polier, et il me semble que ce n'est pas une chose bien extraordinaire qu'une vieille femme fort grosse et grasse souffle en montant un degré. Pour mes rhumes, depuis que je me connais, je n'ai point passé d'hiver sans en avoir. Ma toux diminue ; je ne tousse plus la nuit. De ma vie, je n'ai eu mal à la poitrine, et il me semble que les pulmoniques y ont mal. En toussant, même bien fort, je ne sens que mal à la gorge pour être enrouée, mais pour la poitrine, je n'ai pas le moindre mal. Je n'ai jamais mal à la tête que je ne sois dans l'air de Paris. J'ai été sourde du rhume, sans avoir mal à l'oreille, mais l'ouïe m'est revenue. Souvent, par des précautions, on se rend véritablement malade. Si je me croyais véritablement malade, je ferais ce que je pourrais et qu'il faudrait pour me guérir. Je n'ai point la goutte, comme M. de Brissac, et n'en ai jamais eu d'attaques ; il serait difficile que je pusse vivre qu'avec des herbes, car je ne les puis manger qu'en salade, car je ne puis manger du potage, et je ne crois pas que de vivre que de salade, pût me faire une bonne santé.

Vous me parlez des divertissemens de la cour, comme si on n'y faisait autre chose ; on s'y ennue bien aussi souvent qu'on s'y divertit. Il ne faut pas compter qu'une vieille femme, qui a cinquante ans passés, puisse avoir ni la légèreté, ni les forces, ni la santé que j'avais à vingt ans ; et quoi qu'on puisse faire, on ne me pourra jamais remettre en l'état où j'ai été, car la fontaine de Jouvence ne se trouve pas. M. le duc de Brissac était jeune apparemment quand on l'a guéri. Pour moi, si je me voyais véritablement une maladie, je dirais : Il y faut mettre ordre ; mais cela ne me paraît pas, et je craindrais plutôt qu'en me tourmentant avec des remèdes, moi qui n'y suis point du tout accoutumée, que je ne devinsse tout de bon malade.

Pour mourir, je sais qu'il le faut, quand l'heure viendra que Dieu m'a prescrite ; mais comme il ne me donnera pas, non plus qu'à un autre, le choix de la maladie dont il voudra que je meure, c'est à moi à l'attendre et à la recevoir de sa main, quand elle sera venue.

Mais il est temps de nous arrêter, après avoir effleuré les principaux sujets traités par nos deux correspondants. Nous ne poserons cependant pas la plume sans signaler encore ce que Madame pensait de la sienne et de la perspective que ses lettres si familières, écrites avec un entier abandon, pourraient passer sous d'autres yeux que ceux auxquels elles

étaient exclusivement destinées. L'approbation de M. Polier, quant à son style épistolaire, la fait sourire; elle y voit une flatterie toute amicale dont elle n'a pas la pensée de s'enorgueillir.

Ce 2 de février 1703.

Je suis fort aise que ma dernière lettre vous ait fait plaisir, mais je pourrais dire comme M. Jourdain à la comédie : « J'ai fait de la prose sans le savoir, » car je ne me souviens pas d'avoir rien dit qui puisse être comparé à Voiture ni à Saint-Evremont, car pour Balzac, je n'ai point vu de ses ouvrages. Je crois les miens assez loués dès qu'ils vous plaisent, car je ne vous écris que pour que mes lettres ne soient vues que de vous. Ainsi, qu'elles vous plaisent suffit. Mais j'ai la mémoire si courte que, d'un jour à un autre, je ne me souviens plus de ce que j'écris. Ainsi je ne sais plus du tout ce que j'écrivais avant-hier; je me souviens seulement et n'oublierai jamais que je vous dois.

E. A. et R.

Et comme M. Polier avait cru devoir insister dans ses éloges, elle ajoute le lendemain, en prévoyant le cas où il pourrait être utile, pour sa justification, de faire lire quelques-unes de ces lignes qu'elle était heureuse de lui adresser :

Je serais bien effrayée si je voyais de mes lettres imprimées. Pour cette fois-ci l'amitié vous aveugle et vous fait paraître bon ce qui n'est que très médiocre dans mes lettres. Pour les bons sentiments que je puis avoir, vous avez raison d'en être bien aise, car c'est en partie votre ouvrage, venant de vos instructions. Je connais les impertinences de ce pays-ci, et comme on se mêle toujours (de) ce qu'on n'a que faire. Il me semble que ne m'informant pas si les joueuses perdent ou gagnent, si les galants ont leurs rendez-vous, qu'ils ne devraient pas se mettre en peine de ce que j'écris. J'ai pris mon parti; ce que je fais où il n'y a point de mal, comme de vous écrire, je le poursuis et leur en laisserai penser ce qu'il leur plaira, et me moquerai des curieux et curieuses. Si je l'étais autant qu'eux et que j'examinasse leurs actions, ce que je trouverais ne serait peut-être pas si innocent que nos lettres. Vous avez bien fait d'en montrer, pourtant, afin qu'on voie qu'il n'y a rien qu'on doive trouver à redire.

Nous sommes certains que nos lecteurs ne porteront pas un jugement bien différent. Avec la liberté d'allures qui, chez

elle, était comme un besoin absolu de son esprit, la duchesse d'Orléans laisse voir dans tout ce qu'elle écrit une noble élévation de sentiments et d'idées. Sa franchise constante, même la roideur avec laquelle elle s'exprime quelquefois sur les gens et sur les choses, ne font que mieux ressortir sa nature loyale et les principes solides qui lui avaient été inculqués dans son enfance. Il serait aisé de signaler en elle des lacunes sous le rapport du moelleux et de la grâce, au milieu de toutes les belles dames de la cour, avec lesquelles elle formait si souvent un contraste frappant. Mais le fonds qui était en elle était bien supérieur à celui que voilaient tant de dehors brillants et mensongers. L'ensemble de la correspondance que nous venons de faire connaître par d'assez nombreux extraits, révèle d'une manière incontestable la part importante qui en revenait à l'homme excellent chargé de la première éducation de la princesse. C'est à bon droit que celle-ci n'a pas cessé de témoigner à M. Polier, jusqu'à la fin de sa vie, « estime, amitié et reconnaissance. »

JULES CHAVANNES.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES CHOISIES DE LA DUCHESSE DE BOUILLON

A LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

(1598 — 1628).

(Voir pages 64, 109 et 205.)

13. — *De Sedan, 5 janvier 1609.*

Joie du retour de son mari. — Fatigue que lui cause son gros ventre, il l'excuse d'écrire si peu. — Nouvelles diverses. — La fête des Rois au château de Sedan.

Chère Madame, me semble que c'est en quelque façon accroître mon contentement que de vous le dire. Je jouis, Dieu merci, de ce que j'ai tant désiré et appréhendé qui n'arrivât point, qui est de la présence de mon monsieur, qui arriva vendredi ici en bonne santé, et m'a trouvée, avec mon gros ventre, contre mon opinion qui étoit d'accoucher à la fin de l'autre mois (1); mais cependant je roule toujours et sens moins de maux que je ne faisais. Je tiens que mon extrême joie me les rend insensibles, car plus on approche de son terme et plus l'on a d'incommodité. Je ne pensois plus vous écrire en l'état où je suis. Je desire bien que ce soit la dernière fois, jugeant bien que c'est un grand effort d'avoir pu arracher mon cher monsieur du lieu où son devoir l'obligeoit d'être; c'est pourquoi la raison veut que je ne souhaite de le retenir long temps ici, où il a trouvé tout son petit peuple en fort bonne santé, et son petit garçon bien gentil; aussi en est il bien amoureux. Il ne

(1) Elle eut encore une fille, Elisabeth.

nous manque que vous ici, mon cœur, pour la perfection de notre joie. Ne le faut il plus espérer? Je le desire tant que je me promets que cet honneur nous arrivera.

Le dernier coche ne m'a point apporté de vos lettres, mais mon monsieur m'a dit en avoir eu, mais sans me pouvoir dire de quelle date, de façon que je ne sais si elles sont depuis les miennes. Il a laissé le mariage de monsieur le Prince avec M^{lle} de Montmorency en termes d'en espérer une conclusion (2). Je crois que vous le sâvez et qu'il est superflu de vous le dire, comme force autres nouvelles sues d'un chacun. Pour les plus secrètes, il les faut remettre à la vive voix; Dieu nous en donnera le moyen, s'il lui plaît, et nous rapprochera, qui est une des plus fortes passions que j'aie. Le messenger d'Allemagne n'est encore arrivé. Je ne sais si nous l'aurons aujourd'hui, qu'il est la veille des Rois, et monsieur le Prince (3) et toute la petite canaille m'importunent de faire la royauté avec des billets, à la façon de notre bon pays, et d'Allemagne. Je n'y ai guère le cœur, cependant je crois qu'il faudra que je passe par là, car mon monsieur me le commande. J'ai honte de finir pour un si mauvais sujet si d'autres n'y suppléoiént, qui est l'incommodité de mon gros ventre. Adieu chère Madame de mon cœur. Je suis ta servante à l'épreuve de tout, qui embrasse la mère et ce qu'elle a de plus cher au monde avec même affection que mon Frédéric. Adieu la bonne sœur et très chère à moi.

L'on n'a nulle nouvelle de vos toiles de Laval.

A Sedan, ce 5^e janvier 1609.

Depuis le souper, le messenger d'Allemagne est arrivé. Je vous envoie des lettres, c'est pourquoi je ne vous en dirai point de nouvelles. J'écris un mot à la bonne sœur M^{me} de Sainte Croix; je vous supplie de lui envoyer. Adieu mon cœur et bon jour. J'ai été la reine et Frédéric le petit fou, qui m'a fait mille singeries. Je suis toute lasse sans avoir pris nulle peine. Mon mari a été le someiller et le roi un des petits comtes; voilà tout ce que vous en saurez. Adieu la très chère Madame à moi.

(2) Il eut lieu le 2 mars suivant.

(3) Le prince palatin et ses cousins et ses cousines, tant de Sedan que d'Allemagne.

14. — *De Sedan, 9 août 1610.*

Instante prière de venir la voir, — espérance qu'elle n'y manquera pas.
— Elle y trouvera du soulagement à ses peines. — Célébration du jeûne.

Chère Madame, la raison veut que j'espère que celleci vous trouvera en chemin, et que je croie que je n'ai point de pouvoir sur vous si vous ne vous envenez ici boire des eaux de Spa. Puisque votre santé vous y convie et oblige, voulez-vous vous déclarer son ennemie jurée, et de mon contentement, et me faire voir que mes prières, mes conjurations sont sans nulle vertu et efficace vers vous ? Certes, mon cœur, la preuve en seroit trop claire pour en douter, n'ayant nulle affaire d'importance qui vous puisse empêcher de céder à mes supplications qui se joignent avec le besoin de votre santé, qui protestons contre vous au défaut de venir ici prendre des remèdes. La difficulté du voyage de Reims est levée, puisque le sacre est retardé (1); mais quand elle ne le seroit, elle est fort légère, car quand il n'y faudroit aller, ce ne seroit que pour trois ou quatre jours être absente de vous. Pour le blâme que vous craignez recevoir de prendre souvent vos contentemens, il ne vous peut être donné que par des esprits non seulement malades, mais plutôt infernaux, de qui il y a honneur d'en recevoir. Mais pour tous les bons, les raisonnables et anges de lumière, ils vous loueront et estimeront juste de venir vous soulager de tant de peines que vous avez eues des quelles personne personne ne vous peut tant plaindre que moi, qui ne desire pas ma vie mieux employée qu'à la contribuer pour votre service.

Chère Madame, de belles paroles vous n'en aurez point, car vous n'en voulez point. Il faut vous dire ma joie du témoignage que vous rendez à mon monsieur de vous avoir bien servie en la sollicitation de votre procès (2). Il me mande vous conseiller fort de venir ici, ce qui ne doit pas être de petit poids, et me commande de retenir vos eaux; toute bonne augure pour moi, qui prie Dieu de n'y être pas trompée. Il me fait aussi espérer son retour dans ce mois. Celle par le

(1) Il eut lieu le 17 octobre.

(2) Pour la succession de Laval, échue à ses enfants à la fin de 1605.

coche me disoit vers le 20, mais celle par Grin (3) me dit à la fin, et m'é fait voir qu'il n'est pas bien satisfait comme mérite de ses peines. Vous vous excusez de me dire des nouvelles sur votre procès, et madame ma belle mère sur vous, à qui je pardonne tout, pourvu que vous veniez ici. Puisque vous renvoyez monsieur votre fils à Thouars nous ne le verrons point, mais bien mad^{lle} votre fille et le cher petit frère, dequoy je me réjouis extrêmement, mon cœur. Vous prenez bien de la peine de penser à moi si je vais à Reims; vous ne m'obligerez pas peu. Cette M^{me} de Louvigny est bien connue de l'orfèvre (4) qui porte même nom et qui est cousin de son mari, mais vous n'avez que faire de savoir cela si vous êtes en chemin. Sur cette espérance je ne vous dirai rien de plus, sinon que demain nous célébrons le jeûne. Dieu veuille que ce soit touché au vif du sentiment de notre misère, embrassant le remède avec une vive foi. Toute la famille se porte très bien, avec grande allégresse d'espérer l'honneur de vous voir; et moi, mon cœur, j'en suis ravie et votre très humble servante et très obéissante sœur.

A Sedan, ce 9 d'août 1610.

15. — *De Sedan, 8 juillet 1611.*

Désespoir de savoir son mari malade de la goutte si loin d'elle et de ne pas l'avoir pour ses couches. — Craintes qu'elles lui inspirent. — Prière de presser son mari de revenir. — Remerciments des soins qu'elle lui donne.

Chère Madame, vous demandez de moi des choses impossibles : que je ne m'afflige pas et que je quitte mes appréhensions; et j'ai plus de sujet que jamais de l'être et de les augmenter. Apprendre ce que j'aime le mieux au monde avec ce facheux mal de goutte, me voir éloignée de lui de plus de six vingt lieues, privée du cher contentement de recevoir de ses lettres, et moi proche de trois ou quatre jours de mon neuvième mois; avoir toujours espéré le voir au commencement de ce mois, et pour toute consolation vous me

(3) Sic, probablement pour Guérin.

(4) Tallemant des Réaux en parle plusieurs fois. Voir à la table de l'édition de M. Paulin Paris.

dites, mon cœur, que je l'aurai le 4 ou 5 du mois qui vient (1). Vous me voulez faire vivre d'une chose qui me tue, que ce long terme, et qui me porta un tel saisissement, quand je le vis dans votre lettre, que mes larmes ne purent d'abord venir à mon secours, mais reprenant la force de respirer, je m'en vis bientôt toute couverte et si comblée d'ennui que, fuyant toute compagnie, je m'allai coucher. J'avois un commencement de rhûme ce jour là qui en fut empiré, mais ce mal m'étoit si petit, au prix de ma douleur, que je ne m'en plaignois point. Car représentez vous la si grande, chère sœur, qu'elle est pour m'accabler, sans l'assistance d'en haut; et que de justes sujets j'en ai. Hélas ce n'est pas pour un, et cependant l'un suffiroit pour me navrer sensiblement! Que peuvent-ils faire tous ensemble? M'abattre et me réduire en une extrémité qui vous feroit avoir pitié de moi, si vous me voyez. Je le vous dis pour m'en soulager, mon cœur, et afin aussi que vous changiez vos calculs qui me crucifient; car ne croyez plus que ce soit assez tôt être auprès de moi que le 4 ou 5 du mois qui vient. Vous m'aviez tant assurée que pour le plus tard seroit à la fin d'aout, et j'avois eu tant de peine à me résoudre à boire ce calice. L'amertume du dernier ne se peut souffrir. S'il est possible, bonne sœur, au nom de Dieu, délivrez m'en : et faites que mon monsieur se fie plus à mon calcul qu'au sien, et qu'il ne prenne pas un plus long terme qu'à la fin d'aout. Je crains que m'étant une fois trompée en mon compte en la grossesse de la petite laidron, il n'en veuille faire un préjugé et en tirer cette conséquence que j'en puis faire de même à ce coup ci, mais cela n'arrivera pas; si on accouche au bout des neuf mois et cela est extraordinaire, aller dix, mais ordinaire de n'aller point jusqu'à la fin des neuf. De deux ou trois de mes enfants, je suis accouchée cinq ou six jours plus tôt que mon compte.

Je vous fais toutes ces remarques afin que vous soyez mon avocat envers mon monsieur et que vous voyez que j'ai plus tôt besoin de lui que vous ne pensez; mais je ne m'explique pas bien à mon gré, ayant été interrompue par M. de Russy (2), qu'il m'a falu voir, et qui me fera finir celle ci sans vous y dire tout ce que je voulois sur l'obligation que je vous ai du soin que vous prenez de mon mon-

(1) Elle n'accoucha que le 11 septembre du fils qui fut l'illustre Turenne.

(2) Elie de la Place, seigneur de Russy, ambassadeur aux Pays-Bas.

sieur. Mais cela ne vous empêchera pas d'en croire mon sentiment tel qu'il en doit être, je m'assure bonne sœur, car vous savez bien qu'en rien du monde vous ne me pouvez tant obliger qu'en ce sujet. La peine que vous prenez de commander en la maison le divertit d'un grand chagrin. Croyez que vous ne faites pas peu pour lui, et de lui tenir si bonne compagnie; et M^{me} de Saint Germain aussi, qui ne peut aimer personne qui l'honore tant que moi; je vous supplie lui donner bien cette créance. Mon Dieu que ne puis je sauter auprès de personnes qui me sont si chères et me tirer de la langueur où je suis? Mon corps est seul ici, car toutes mes pensées sont où est mon trésor que Dieu, par sa bonté, me ramènera en bonne santé et fera que ma chere sœur sera de la partie. Lors mes tristesses seront bien converties en joie.

Je ne suis pas encore bien assurée d'une sage femme. M. Louis croit me faire avoir celle qui a servi M^{me} de Lorraine (3) en ses premières couches, mais l'on m'en dit du bien et du mal, de façon que mes appréhensions me continuent de ce côté là, c'est une des raisons qui me rend la présence de mon monsieur encore plus nécessaire, car je ne verrai point cette nouvelle sage femme sans croire être condamnée à la mort. Dieu me veuille réjouir, car j'en ai bien besoin. Je ne vous envoie qu'une boîte d'abricots. Ce n'est pas en être libérale, mais c'est que j'espère de vous en donner moi même et vous faire choisir, car j'en ai beaucoup de cuits qui sont de goûts différens. Adieu mon cœur. Toute la petite troupe se porte assez bien, Dieu merci. Je ne mets point celle ci dans le paquet de mon monsieur, car je ne le veux plus croire près de vous, quoique je vous supplie d'être mon avocate. Je suis votre servante très humble.

A Sedan, ce 8 juillet 1611, ce lundi.

16. — *De Sedan, 5 mars 1612.*

Voyage du jeune duc de la Trémoille en Angleterre, avec son oncle M. de B. — Affaires de la succession de Nassau. — Nouvelles du petit

(3) Marguerite de Gonzague, que Henri de Lorraine avait épousée après la mort de Catherine de Bourbon.

Poupa (depuis le grand Turenne). — Détails domestiques. — Ballet à la cour. — Méshintelligences dont profite la maison de Guise.

Chère Madame, je vois bien que vous aimez trop tout mon petit peuple, et crois certainement que si toutes les bénédictions que vous leur souhaitez leur arrivent, ils seront parfaitement heureux. Je pensois apprendre l'arrivée de messrs vos enfans à Paris ; je crois qu'elle ne peut plus guère tarder, si monsr votre fils fait le voyage d'Angleterre (1). Je n'en doute point, et c'est pourquoi je ramentoie à mon mari le rang qu'il y doit tenir ; et comme M. de Rohan y a fait la planche, qu'il n'en doit rien relâcher mais plutôt en demander plus que moins, en cela et toute autre chose. Je m'assure qu'il vous y servira avec soin et affection.

Je le fais aussi un petit souvenir de la méchanceté de Carmen le conseiller (2), afin qu'il s'en venge, et lui remets devant les yeux la promesse qu'il fit à la bonne Princesse devant les quatre sœurs, témoigns suffisans pour le convaincre, de se mêler de nos affaires communes et les prendre à cœur. Je vous supplie, mandez moi, quand vous écrivez à Messieurs les Etats, en quels termes vous leur écrivez : si vous y mettez Seigneuries ou Excellences, et comme l'on fait sa suscription et comme vous mettez au bas de la lettre. Je ne demande pas cela écrit de votre main, ce vous seroit une trop grande corvée. Je ne pense pas aussi leur écrire, mais, si l'occasion s'en offroit, ne savoir pas ce que je vous demande m'en empêcheroit. Que je sache aussi, s'il vous plait, si vous leur écrivez, et à messrs nos frères. Mon monsieur ne me mande point s'il ira en Hollande ; je-le vous demande.

Je crois, ma chère Madame, qu'il vous donnera une commission, car je lui ai envoyé le mémoire de ce qu'il faut faire faire à M^{me} Galopin (3) pour mon petit Poupa, qui est si fort qu'il ne veut plus demeurer dans son maillot. Je m'assure que si vous le voyiez que vous le trouveriez plus beau que vous n'avez jugé qu'il seroit, quoi que vous en ayez toujours eu bonne opinion. Il devient si gras que je crains qu'il soit de ces petits monstres que vous n'aimez point. Il

(1) Henri de la Trémoille accompagnait son oncle, M. de Bouillon, chargé de demander en mariage la princesse royale pour le jeune Electeur palatin, son neveu.

(2) Ce qui suit se rapporte aux Provinces-Unies.

(3) Il a été retrouvé un mémoire de cette modiste de Paris, montant à 115 livres 3 sous, que Madame de la Trémoille avait payés le 1^{er} février précédent.

n'y a encore rien de trop, mais le changement que j'y vois depuis peu de temps me fait craindre que cela arrive (4). Je vous ramenois encore son chapeau.

Je n'ai point trouvé de lettre pour M. Louis; je crois qu'il n'est encore à Metz. Froment mande que vous avez eu de son baume, et qu'il est excellent; que je sache si cela est vrai, s'il vous plait. J'ai dit à M^{lle} Dosquerque (5) ce que vous me mandiez, qui trouve que vous avez trop de considération. Elle faisoit conscience de vous faire donner congé à Denise, mais je vois bien qu'elle sera bien aise que sa fille en puisse prendre une. On tâchera de la bien choisir ici, et qu'elle soit bonne fille et puisse faire le service de trois, à quoi M^{lle} Dosquerque ne fait nulle difficulté. Je lui ai dit votre malentendu avec cette dame. Elle en est extrêmement marrie et craint que vous ne perdiez au change, et se soumet à des choses qui sont hors d'œuvre; c'est pourquoi je ne le vous représenterai point. Je plains bien mad^{lle} votre fille d'une si longue veille pour avoir eu si peu de plaisir. Ouilý (6) mande qui faisoit le ballet, et que l'on vous y avoit fort priée. Le dépit que l'on a voulu faire à la compagnie témoigne bien que les princes du sang sont toujours bien mal auprès de la Reine. J'avois cru leur appointment fait; ils font grand plaisir à la maison de Guise d'y être ainsi brouillés, j'en suis bien marrie. Je voudrois bien savoir si madame de Guise (7) est fort grosse et incommodée. Je ne sais s'il vous sera souvenu Dentisenty (8). C'est un vrai coq à l'âne que ma lettre; sans tâcher de la corriger, je m'en vais finir. Adieu mon cœur, ma très chere Madame, je suis votre servante très fidèle.

A Sedan, ce 5 de mars 1612.

(4) Elle lui avait écrit le 14 novembre précédent : « Mon petit garçon se porte fort bien... Son visage lui fait beaucoup d'honneur, car il l'a plus gros à proportion que non le corps, qui est toujours menu. Il a de bonnes petites jambes. Il a aussi le teint fort paré, sans aucune élevation, mais je le trouve un peu pâle en dormant. Quand il a été remué c'est un bel enfant, car il a pris de la couleur.

« J'ai cru vous devoir rendre un compte exact de l'état où il est sachant combien vous désirez sa conservation, et aussi que vous avez quelque droit particulier sur lui, puisque sans votre secours et assistance je ne crois pas qu'il seroit au monde. En tant que Dieu le conservera mon plus grand soin, mon cœur, sera de lui ramentevoir le service et l'obéissance qu'il vous doit et l'obliger à vous en rendre autant qu'à moi même. »

(5) Gouvernante, je crois, de Mademoiselle de Bouillon.

(6) Gouvernante de Mademoiselle de la Trémoille.

(7) La veuve du duc de Montpensier, remariée au duc de Guise.

(8) *Sic.*

17. — *De Sedan, 29 juillet 1613.*

Projet de voyage au Palatinat et espoir qu'elle y viendra aussi — Robes à faire faire et autres dépenses pour elle et les siens. — Nouvelles de Hollande et de Frédéric de la Trémoille. — Recommandations en faveur de plusieurs personnes. — Etat de sa santé.

Chère Madame, je languis bien en attendant que vous me disiez quand j'aurai l'honneur de vous voir. J'espérois bien l'apprendre par vos dernières, qui ne me contentent pas jusque là, mais je la suis bien toutefois de voir que vous êtes résolue de me le faire recevoir. Pour le voyage d'Allemagne, mon cœur, il semble que vous y concluez du tout aussi. J'ay vu que d'autre fois que c'étoit moi qui vous y conviois, mais ce coup ci, si vous ne m'aidez à m'y résoudre, je balance fort; non que je ne voie que nous devons rendre ce devoir, mais ma santé ne se rend point bien bonne. Depuis trois ou quatre jours je me ressens de mon fâcheux mal, qui me donne un tel chagrin que j'ai toujours la larme aux yeux. Je vous envoie des lettres de la bonne princesse qui vous convieront encore de l'aller voir, et vous en prie même de la part de monsieur son fils et de madame sa belle fille (1). Elle m'en convie aussi fort, de façon, mon cœur, que toutes choses nous y obligent. Mon monsieur m'en parle bien comme l'approuvant, mais non encore assez ouvertement pour me donner le courage d'y bien penser. Je ne laisserai de lui dire à peu près ce qu'il me semble qu'il faut faire faire, et puis il ordonnera du tout ce qu'il lui plaira.

Vous ne me parlez d'autre dépense que d'habiller nos filles, mais j'y en trouve bien d'autres pour moi : il faut que j'aie aussi des robes, et de cela je vous supplie d'en donner votre avis. Le mien est de ne porter que des robes à l'Italienne, pour être plus à mon aise, car de m'aller gêner, c'est à quoi je ne veux point entendre. De me pouvoir passer de deux ou trois que j'ai, c'est ce qui ne se peut pas, mais si vous trouvez que si, je m'y accorde volontiers. Pensez y donc et vous m'obligerez fort, comme aussi pour votre nièce, qui n'a rien du tout qu'une robe. Je crois que quand mon monsieur sera résolu que le voyage se fasse, qu'il faudra que le tailleur qui

(1) La princesse d'Angleterre Elisabeth Stuart.

nous doit habiller vienne jusqu'ici. D'autre dépense, c'est pour mes pages et laquais, qu'il faut qu'ils soient bien mis. Mon monsieur en ordonnera, s'il lui plaît. Il me faut aussi des harnois de velours pour ma litière et une housse. Je ne sais s'il en faut pour le carosse, vous le saurez bien mieux que moi. Pour des chariots, Janoteau ne nous manquera pas, mais je crois qu'il nous faut des couvertes qui soient honnêtes. Vous y penserez aussi, s'il vous plaît. Il nous faudra aussi quelques belles dentelles pour des rabats, et à votre nièce. Que tout cela se fasse à peu de frais, je ne l'estime pas; c'est à mon monsieur à voir si ses affaires lui permettent de me donner de quoi les faire. Il me faudra aussi donner une robe à mes femmes, pour les accommoder un petit. Tout cela ira bien loin; mais cependant ce voyage se doit, pour force raisons, et surtout puisque l'on nous en prie, et avec grande affection comme vous voirez par vos lettres, que je n'oublierai pas à vous envoyer comme je fis l'autre jour celle de M. Louis. Je vous en demande mille pardons.

Je ne vous dis pas aussi comme Madame ma belle mère m'écrivit que la princesse lui fit promettre de se trouver à la prochaine foire de Francfort, comme aussi à M^{me} la comtesse de Nassau (2). Mon frère le prince Henri s'y doit trouver aussi; et qu'oyant dire que vous et moi ferons le voyage, qu'elle desire fort de savoir le temps, afin qu'elle prit ses mesures là dessus. Je lui réponds que ce ne peut nullement être pour la foire et que je ne lui en peux dire le temps, bien l'assurer de l'extrême desir que j'en ai, mais que je crois que la résolution ne s'en prendra que quand vous serez ici. Le Sr Swertz (3) m'écrivit qu'il est du tout nécessaire qu'il ait copie authentique du compromis par lequel il paroît que M. le prince d'Orange a remis son différent en l'arbitrage de Messieurs les Etats. Je crois qu'il n'y en a pas; cependant je lui ai mandé que je le saurai de vous et que je vous supplierai de lui envoyer s'il y en a un. Je ne sais si l'on pense à cette affaire; elle le mérite bien, et que nous envoyons quelqu'un sur les lieux. Je vous supplie, parlez en à mon monsieur. Pour la fin de ma lettre, je garde à vous parler de ce qui vous est de plus cher (4). Je vous assurerai qu'il se porte fort bien, Dieu merci, et qu'il a une extrême envie de vous voir, comme

(2) S'il s'agit du comte Louis, sa femme est Anne-Marie de Hesse.

(3) Fondé de pouvoirs de Madame de Bouillon et de ses sœurs à la Haye.

(4) Frédéric de la Trémoille, qui étudiait à l'académie de Sedan.

aussi toute la petite marmaille. Dieu veuille qu'ils aient bientôt cet honneur, que je chéris comme ma vie. Mon cœur, c'est votre servante très fidèle et obéissante. Adieu.

Chère Madame, Bonne vient de me dire que le temps de servir son quartier (5) approche. Je vous supplie donc de vous souvenir de lui, afin qu'il puisse être exempté et ne laisser de toucher ses gages, comme vous a promis M. de Loménie. Je vous donne toujours de la peine et vous en avez tant que je ne devois point y ajouter, mais vous êtes si bonne que cela m'en donne la liberté. Je vous rends très humble grâce des assurances que vous me donnez d'avoir soin avec affection des affaires de M^{me} de Chelandre (6). Je commence à me baigner demain. J'ai pris encore aujourd'hui de la casse, mais elle ne m'a point guéri comme je l'espérois; je ne sais si les bains sont bons pour mon mal. Je prie Dieu de vous donner un heureux succès en la vérification de la traite. Je n'ai point en de lettre de M. de la Mote; je ne sais s'il a reçu la mienne.

A Sedan, ce 29 de juillet 1613, ce lundi.

18. — *De Sedan, 8 juillet 1614.*

Excuses d'écrire en hâte. — Craintes au sujet des troubles provoqués par les exigences du prince de Condé. — Conversation avec M. de Saint-Germain.

Chère Madame, depuis vous avoir écrit, hier après dîner, j'ai reçu trois de vos chères lettres : deux par M. de Saint Germain et une par Le Gripet, qui arriva hier au soir après souper, comme nous nous retirions en notre chambre. Mon monsieur, qui est là bas au corps de garde, me vient demander qu'il le va redépêcher, de façon que tout à la hâte je vous ferai ce mot pour vous dire que je n'ai point encore entretenu M. de Saint Germain, mais que, lorsque je le ferai, sera avec la liberté que vous me conviez de prendre; ce que je ferai fort aisément, car j'ai une fort bonne opinion de lui et crois lui avoir de grandes obligations que je n'oublierai jamais. Le

(5) Comme apothicaire du roi.

(6) L'une des dames de la duchesse de Bouillon.

Gripet (1) nous a bien étonnés, nous assurant que le Roi et la Reine étoient partis : c'est un précipité promptement que nous craignons, accompagné de conseils bien violens. Le désir de mon monsieur seroit d'être près de monsieur le Prince (2), pour le porter à accepter les offres raisonnables que l'on lui fait ; mais les choses sont en état qu'il n'y a plus moyen de l'aller trouver, car devant qu'il y soit il les aura acceptées ou refusées. Si ce dernier, sera bien contre l'avis de mon cher monsieur, qui n'est nullement averti de son dessein ni consentant à ce qu'il fera de mal, je vous assure, car je ne l'ai jamais vu plus porté au bien qu'il est, Dieu merci, car il sacrifieroit volontiers sa vie pour faire un bon service au Roi, à la Reine, et pour empêcher l'état de ruine. Mais il le voit en un si périlleux état qu'il dit qu'il faut que le remède en vienne de Dieu seul, car il voit bien que ceux qui gouvernent veulent porter les choses aux extrêmes. Dieu par sa bonté veuille avoir pitié de nous !

Mon monsieur s'est levé dès quatre heures au matin et m'a dit qu'il alloit prendre conseil de M. de Saint Germain de ce qu'il se pouvoit faire de mieux. Je ne l'ai point vu depuis, c'est pourquoi je ne puis pas vous dire grand chose, sinon qu'il ne jugeoit pas devoir partir encore. Je m'étonne qu'il n'y a eu nulle opposition au parlement du roi ; cela fait croire qu'il y a grand changement aux esprits. Le Gripet vous dira toutes nouvelles. Adieu mon cœur, ma chère Madame, que j'aime plus que ma vie, je suis votre très humble servante.

J'ai vu les lettres que vous m'avez envoyées. Mon monsieur les a lues aussi mais ne m'a rien dit ; par M. de Saint Germain je vous en dirai davantage.

A Sedan, ce mardi à dix heures au matin, ce 8 juillet 1614.

19. — *De Lanquais, 1^{er} mai 1615.*

Détails sur son voyage, notamment sur son passage à Castillon. Elle se félicite de ce que son mari l'ait achetée. — Beauté et puissance des

(1) Laquais du duc de Bouillon.

(2) Commencement des troubles qui aboutirent à la conférence de Loudun, en Poitou.

églises protestantes de la contrée. Grande fatigue causée par ses affaires et ennui d'être éloignée de ses enfants.

Chère Madame, je vous ai écrit de Castillon (1) mais bien à la hâte, y voyant force compagnie, et d'ici ce ne sera guère moins, y ayant force affaires; mais si vous y entretiendrais-je un petit plus, et vous dirais comme j'ai fait ce petit voyage bien heureusement, Dieu merci, et par eau et par terre. En y allant ce fut en bateau, de Bergerac; mais vous aurez su cela de monsieur votre fils, qui me fit l'honneur de m'y mener. En revenant, j'ai passé à Sainte-Foy, où l'on m'a fait bonne chère. M. le comte de Gurson (2) a été si honnête que de m'avoir accompagné jusque là. Il m'a vue deux fois à Castillon, et moi j'ai été voir madame la comtesse sa femme, qui étoit en couche. La plus grande marque de grandeur que j'y ai trouvée, c'est que l'on nomme son fils Gaston Monsieur. Il est bien d'une bonne maison, mais je crois qu'à la cour il n'en tient pas rang pour cela; je vous prie de me le mander. Il n'a pas oublié à se mettre sur vos louanges et à me dire qu'il vous croit une fort habile femme. Je crois que si vous avez parlé à lui que vous n'êtes pas à savoir l'incommodité que l'on y a, comme aussi avec M^{me} de La Case (3), qui est une très honnête femme et que j'aime bien, mais M. le comte de Gurson est encore plus sourd qu'elle, qui vous honore fort.

Et moi je vous dirais, mon cœur, force bien de Castillon, car sont les meilleures gens du monde. Ils pleuroient tous quand je les ai laissés, et n'est pas croyable la joie qu'ils eurent de me voir. Je n'ai plus de regret à cette acquisition, car l'on y adore mon monsieur. J'ai reçu tant de témoignages de bonne volonté de tous ceux de la Religion qui sont nos voisins que j'en demeure fort contente, et voudrais que monsieur votre fils eût pris le loisir de les voir; ils l'eussent fort désiré. Il eût vu de belles églises à Clérac, à Tonneins. J'ai vu M. de Primerose de la part de celle de Bordeaux (4), où il y en a une belle, mais toujours en appréhension d'être opprimée, car nous y sommes les plus foibles. Depuis peu l'on les y a mal traités. Les plaintes en sont à la cour; je ne sais si elles y seront bien ve-

(1) En Périgord, sur la Dordogne.

(2) Frédéric de Foix, marié à Charlotte de Caumont.

(3) Judith de Montberon, femme de Jacques de Pons, marquis de la Case.

(4) Dont il étoit ministre.

nues, mais pour ces autres lieux que je vous nomme nous y sommes bien puissans. Je crois même qu'il n'y a pas de papistes, ni à Sainte Foy aussi, d'où je vins coucher ici hier et y arrivai de bonne heure; mais malheur en voulut à mon chariot, qui n'arriva qu'à minuit, de façon que je ne me couchai de belle heure.

Dieu me fait une grande grâce, ma chère Madame, de me donner de la santé, car il me faut bien faire une autre vie qu'à Sedan, où je n'ai pas une petite envie de me revoir. Certes, ma chère Madame, je commence à trouver mon éloignement insupportable, car je me vois dans le mois de mai sans que mon monsieur me limite le temps de mon retour. Lorsque je le laissai, il ne m'avoit prescrit ma demeure que jusque au mois de mars et m'avoit donné toute permission de m'en pouvoir aller sans attendre de commandement; cependant je n'y puis pas penser que cela ne soit. Je vous réclame donc à mon secours, mon cœur, afin que je le puisse recevoir et savoir combien durera encore le tourment d'être éloignée de lui et de mes chers enfans, de qui il me mande tant de bien. Cela augmente encore le désir de les voir; Dieu veuille que ce puisse être bientôt, et que j'embrasse aussi ma chère Madame, qui aura eu un grand contentement, auquel j'ai bien participé, que de voir monsieur son fils. Il me tarde de savoir de vos nouvelles qui m'apprennent son arrivée et que votre grande affaire soit du tout terminée. Quand ce sera selon mes souhaits, mon cœur, vous n'en appellerez point, je m'assure, car je vous aime plus que moi-même et suis votre très humble servante et obéissante.

A Lanquais, ce 1^{er} de mai 1615.

(Suite.)

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU COLLÈGE DE GUYENNE

PAR ERNEST GAULLIEUR

C'est plaisir de voir paraître de temps en temps quelqu'une de ces œuvres d'érudition et de critique, qui restituent avec fraîcheur

et nouveauté, par l'emploi de documents puisés aux sources, une page importante du passé. C'est le cas pour l'*Histoire du Collège de Guyenne*, qui touche par tant de côtés à l'histoire de la Renaissance dans une des plus illustres provinces de l'ancienne monarchie. Personne n'était mieux placé que M. Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux, pour évoquer tout un monde de souvenirs qu'il n'est pas superflu de rappeler au temps présent.

Aussi loin qu'il est possible de remonter dans l'histoire de Bordeaux, on y trouve des écoles, qui éclipsent un moment celles si célèbres de Lyon, Marseille, Narbonne, Toulouse. L'école du poète Ausone jeta le plus grand éclat au IV^e siècle. Le torrent de l'invasion barbare vient tout submerger au siècle suivant. Charlemagne essaye en vain de restaurer l'antique édifice de la civilisation approprié aux temps nouveaux : effort aussi glorieux qu'impuissant ! Les ténèbres du moyen âge se répandent partout, éclairées çà et là des faibles lueurs qui sortent des écoles monastiques. Le XV^e siècle voit poindre l'aube d'un jour meilleur coïncidant avec le réveil des études de médecine et de droit. En 1441, pendant les derniers temps de la domination anglaise, est fondée l'université de Bordeaux, qui trouvera son complément dans le collège des Arts, lequel transformé au courant de la Renaissance, devient en 1533 le collège de Guyenne.

Le commentateur d'Ausone et de Sidoine Apollinaire, Elie Vinet, un des plus illustres directeurs de cet établissement dans la seconde moitié du XVI^e siècle, en avait écrit l'histoire, malheureusement perdue pour nous. C'est assez dire ce qu'il a fallu de patience et de savoir à M. Gaullieur pour recomposer les annales de la docte maison, qui n'intéressent pas seulement l'histoire locale, mais celle de l'esprit humain dans une de ces époques fécondes et créatrices où les générations qui s'élèvent semblent animées d'un esprit nouveau. Ce que fut à Paris le collège de Sainte-Barbe, dont M. Jules Quicherat nous a si bien retracé les destinées, le collège de Guyenne le fut à Bordeaux. Ce n'est pas une de ses moindres gloires d'avoir eu pour élève Michel Montaigne, qui s'en est souvenu dans ses *Essais* : « Le bonhomme, dit-il, en parlant de son père, m'envoya, environ mes six ans au collège de Guyenne, très-florissant pour lors et le meilleur de France, et là il n'est possible de rien ajouter au soing qu'il eut, et à me choisir des précepteurs de chambre suffisants, et à toutes les autres circonstances de ma nourriture en laquelle il réserva plusieurs façons particulières contre l'usage des collèges. » Plus tard, en sa qualité de maire de Bordeaux, Montaigne aimait à visiter l'institution dans laquelle s'était écoulée une partie de son

enfance. Plus d'une fois on vit l'ami de la Boëtie se diriger gravement-vers la grande porte qu'il avait si souvent franchie comme écolier au milieu des joyeux ébats de ses condisciples. Le philosophe, nourri de la plus pure substance de l'antiquité, allait rendre visite au vieux principal Elie Vinet, dont il admirait la sage direction.

Ce fut aussi un élève du collège de Guyenne que ce Joseph Scaliger, dont le savoir surpassa celui des hommes de son temps. Son père, Jules César de Lescale, dont la renommée scientifique et littéraire était alors à son apogée, suivait ses progrès avec la plus vive sollicitude. « Vos enfants, lui écrivait un de leurs précepteurs, profitent grandement, *desquels Joseph est la fleur.* » Joseph, écrivait un autre, sera homme scavant sur tout. Il n'oyt rien de moi qu'il ne le comprenne incontinent. »

Elie Vinet avait eu dans sa tâche de doctes précurseurs, Tartas, le fondateur du collège, et après lui Gouvéa, Gélida. Le nom de Claude Budin en rappelle un autre, celui du pieux Mathurin Cordier qui, après avoir guidé les premiers pas de Calvin dans les humanités, et déposé plus d'un germe fécond aux collèges de Lisieux, de La Marche et de Sainte-Barbe, sur la vieille montagne de Sainte-Genève, était venu chercher asile à Bordeaux contre les persécutions qui suivirent les fameux Placards contre la messe, et provoquèrent ainsi le beau livre de l'*Institutio Christiana*. M. Gaullieur retrace avec charme le séjour de cet homme excellent, qui ne fit que passer à Bordeaux, et surtout celui de Claude Budin qui devait y mourir. Le chapitre consacré à ce dernier est de la touche la plus heureuse.

C'est un beau moment dans le réveil des lettres classiques que celui qui réunit dans un même collège des hommes tels que les deux Gouvéa, Grouchy, Jacques de Teyve, Guillaume de Guérente, Junius Rabérius, Claude Budin, Jehan Binet, auxquels vont bientôt s'adjoindre le Saintongeais Elie Vinet, et l'Écossais Georges Buchanan, un humaniste doublé d'un poète. « Aujourd'hui, écrit Britannus, la gloire de l'Aquitaine resplendit parmi les autres nations ; aujourd'hui cette ville s'illustre dans l'étude de la langue, de la littérature, et des chefs-d'œuvre oratoires de tous les peuples. Bordeaux a compris enfin que, grâce à l'influence exercée par la culture des lettres, les mœurs seront bientôt ici plus douces et plus policées. Que dis-je ? bientôt.... Déjà les intelligences se développent, et les études, dont le niveau s'élève, s'accroissent et se multiplient. Ces résultats sont dus au mérite tout particulier du principal André de Gouvéa, dont le savoir égale la modestie et la gravité. » Ancien principal du collège

de Sainte-Barbe, Gouvéa fut aussi le fondateur du collège de Coimbre en Portugal, et chacun des pas de ce savant homme semble marqué par une institution utile.

En ces beaux jours du collège de Bordeaux un souffle de renaissance chrétienne vient se mêler à la renaissance littéraire. Le nombre des élèves ne cesse d'augmenter; on n'en compte pas moins de deux mille cinq cents. « Quelques-uns d'entre eux entendaient chaque soir à la veillée, leurs parents lire la Bible ou les écrits des réformateurs, et rapportaient à leurs camarades ce qu'ils avaient appris. Ils n'ignoraient pas que certains de leurs professeurs, comme André Zébédée, Grouchy, Claude Budin, Mathurin Cordier et Buchanan, penchaient ouvertement pour la doctrine des novateurs. » Le spectacle des premières persécutions, la constance et la sérénité des martyrs, ajoutaient encore à la vivacité de ces impressions de l'adolescence qui préparent les convictions réfléchies de l'âge mûr.

Comme Toulouse, Bordeaux eut de bonne heure ses témoins : Aymon de la Voye fut un des premiers confesseurs de la Réforme. Tout brisé par la torture, au moyen de laquelle on espérait l'amener à dénoncer ses frères, il ne laissa échapper que ces mots : « *Tous ceux qui font la volonté de Dieu sont mes compagnons.* » Il fut brûlé, le 26 août 1542, sur une place voisine du collège. Le lendemain, on trouvait sur le poteau, auquel avait été attaché le jeune évangéliste, une inscription qui exaltait ses vertus et flétrissait ses bourreaux. Plusieurs écoliers furent arrêtés à cette occasion. Un des serviteurs du collège fut passé par les verges, et l'affaire en resta là, par crainte sans doute du scandale; mais à Bordeaux comme à Paris, le sang des martyrs était une semence nouvelle. On le vit, hélas ! à la Saint-Barthélemy, qui ne compta que trop de victimes sur les bords de la Gironde. Nous le saurons mieux encore, lorsque M. Gaullieur nous donnera le livre qu'il prépare sur la Réformation à Bordeaux et dans le pays de Guyenne.

Remercions-le cependant de nous avoir offert les prémices de ses savantes études dans ce beau volume imprimé avec luxe, qui fait grand honneur aux presses bordelaises de Gounouillhou. Quiconque voudra étudier l'instruction publique aux trois derniers siècles, dans un de ses plus illustres foyers, à travers toutes les vicissitudes qu'il a subies jusqu'à nos jours, lira cet ouvrage avec fruit. Il a sa place marquée à côté du livre de M. Quicherat, et de l'excellente biographie de Jean Sturm, ce grand éducateur de la Renaissance, due à la plume de M. Ch. Schmidt. Il nous montre ce que pouvait l'initiative d'une cité, d'un municipe, dans une de ces institutions

qui sont la gloire d'une province, et dont l'influence s'étend bien au delà des frontières qui semblent en marquer la limite. La décentralisation, mot si souvent répété, si peu compris de nos jours, trouve son meilleur commentaire dans *l'Histoire du Collège de Guyenne*.
J. B.

SYNODE DE LA ROCHELLE

LES TROIS COPIES DE LA CONFESSION DE FOI

Au Synode national, tenu à La Rochelle en 1571, il fut décidé que trois copies de la Confession de foi devaient être faites avec soin sur parchemin et gardées à La Rochelle, en Béarn et à Genève, après avoir reçu les signatures des députés des provinces, de la reine de Navarre, des princes et seigneurs présents au Synode.

Cette décision fut exécutée le 12 avril, lendemain de la clôture des délibérations.

Il y avait intérêt à retrouver ces copies. Mes recherches et celles de mes amis ont été sans succès pour ce qui regarde le Béarn. Quant à La Rochelle, nous ne sommes guère plus avancés. Cependant, M. L. de Richemond a bien voulu me fournir une note ; de laquelle résultent les trois faits suivants : 1^o Les archives du Consistoire de La Rochelle possèdent seulement un exemplaire *imprimé* de la Confession de foi destiné, jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, à recevoir les signatures des ministres, professeurs, anciens et diacres au moment de leur installation ; 2^o la bibliothèque de la ville a un *fac-simile* sur parchemin de l'exemplaire conservé à Genève, *fac-simile* collationné avec l'original et certifié conforme par l'archiviste de Genève ; 3^o M. Benjamin Fillon de Fontenay-le-Comte a vu le manuscrit synodal dans les papiers d'une famille aujourd'hui catholique, qui n'a pas voulu se dessaisir d'une pièce qui lui est venue avec les papiers de ses ancêtres et qui, à défaut de valeur religieuse, a pour elle l'intérêt des souvenirs. Cet exemplaire ne se distinguerait de celui de Genève que par des différences légères dans la disposition des signatures.

La copie authentique envoyée à Genève existe en bon état, comme on le sait. Elle a été récemment publiée en reproduction photographique par les soins de M. Ed. Delessert ; on la trouve chez M. Grasset, éditeur. En voici la description :

Sur une feuille de parchemin de cinquante-six centimètres de haut sur quarante-quatre centimètres de large, et d'un seul côté de la feuille, la Confession de foi se présente écrite en beaux caractères sur trois colonnes, dont la première contient les articles 1 à 13, la seconde les articles 14 à 27 et la troisième les articles 28 à 40.

Au dessous en cinq longues lignes, on lit la déclaration suivante :

« Ceste confession arrestée au premier Synode national tenu à Paris le dix-neufviesme may mil cinq cent cinquante neuf regnant lors Henry deuxiesme et depuis portée à Charles neufiesme par la grâce de Dieu Roy de France à Poissy l'an mil cinq cents soixante et un. Apres avoir esté leue au Synode national assemblé à la Rochelle, il a esté declaré par led. Synode representant toutes les Eglises de ce Royaume que toutes lesd. eglises francoises approuvent et ratifient la sus escripte confession en tous ses chefs et articles comme estant entièrement fondée sur la pure et expresse parole de Dieu, et en témoignage de ce consentement lad. Confession de foy a este signee par les ministres et anciens deputés des provinces de ce royaume au nom des dictes eglises. et furent presents au d. Synode tenu à la Rochelle, Janne, par la grace de Dieu Roynne de Navarre, haut et puissant princee Henry prince de Navarre, Henry de Bourbon prince de Condé, tres illustre prince Loys conte de Nassau, Messire Gaspard Conte Colligny amiral de France et plusieurs seigneurs gentilhommes et autres personnes ; fait à la Rochelle le douziesme avril l'an de grace mil cinq cents soixante et onze. »

La Confession de foi des Eglises réformées de France, rédigée et acceptée d'une voix unanime au Synode tenu à Paris, du 25 au 29 mai 1559, reçut le nom de Confession de La Rochelle, parce qu'elle fut ramenée à un texte authentique et uniforme dans le VII^e Synode national, tenu à La Rochelle, du 2 au 11 avril 1571.

Elle avait été présentée au nom des Eglises à Charles IX, à Poissy, en 1561.

Trois copies sur parchemin en furent faites, et signées le 12 avril 1571, après la clôture du Synode de La Rochelle. La première copie fut gardée en la ville de La Rochelle, la seconde en Béarn, et la troisième envoyée à Genève. C'est cette dernière qui est actuellement reproduite par la photographie.

La moitié inférieure de la page est occupée par les signatures, les cinq premières signatures au-dessous à gauche et en colonne, les noms de Théodore de Bèze jusqu'à Dumont vers le bas et au milieu les six noms suivants, tout à droite les noms de Bertense, Pontemer et Perochon ; enfin tout en bas, Delestang et de la Rocheraye.

Nous transcrivons les signatures dans leur ordre avec quelques annotations explicatives :

- JEHANNE (*Jeanne d'Albret, reine de Navarre.*)
 HENRY (*Henri de Navarre, plus tard Henri IV.*)
 HENRY DE BOURBON (*Prince de Condé.*)
 LOUIS DE NASSAU (*frère de Guillaume d'Orange.*)
 CHASTILLON (*Gaspard de Coligny, amiral de France.*)
 THEODORE DE BESZE, élu pour conduire l'action du Synode.
 N. DES GALLARS. (*Nicolas des Gallars avait été Modérateur du Synode de 1562.*)
 CHANDIEU, pour le Lionnois et Bourgoigne (*Modérateur du Synode de 1565.*)
 JEAN LYEVIN, pour l'Isle de France et la Picardie.
 LE MACHON, pour Touraine, Anjou, le Mayne et Vendosmois.
 DELESCOURRE, pour la Normandie.
 PAYAN, pour le Languedoc bas. (*Peut-être Paran.*)
 CH. DU MOULIN, pour Poictou (*ou C. T. au lieu de Ch.*).
 GUILLEMOT, pour le Poictou.
 LOYSEAU, pour Bre^{ne} (*Bretagne.*)
 DIGUE (?) DE BARGEMON, pour Perigort et Lymosin.
 ARNAUD BANG, dit LA SOURCE, pour le Quercy, Rouergue, etc.
 ODET DE NORT, député pour les Eglises de Xanctonge (*fut Modérateur du Synode de 1581.*)
 DESOUCHES, pour Orléans et Berry.
 MORANGES, pour l'Auvergne, etc.
 DUMONT, pour Angoumois.
 RAYMOND, ancien.
 MONTTARY, ancien.
 ROUSSEAU, Diacre de Nyort.
 LESTIENE (?) ancien.
 LA BORDE, diacre.
 GUARTIN, diacre.
 BERTENSE, ancien, pour Quercy et Rouergue.
 PONTEMER, ancien et député d'Angoulmois.
 PEROCHON, ancien pour Xaintgne.
 DELESTANG, Secrétaire eslu. (*Aymon indique par erreur Des Gallars comme secrétaire au lieu de Delestang.*)
 DE LA ROCHERAYE, Secrétaire élu.

CH.-L. FROSSARD, *Archiviste du Synode de 1872.*

CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

JANVIER-MARS 1874.

Le don de Madame veuve Lombard, déjà annoncé à nos lecteurs (séance du 25 nov. 1873), augmente la Bibliothèque d'environ trois cents volumes anciens et modernes, presque tous de théologie. Très-occupé des rapports et des différences qui existent entre la communion romaine et la nôtre, le savant possesseur de ces ouvrages avait joint à ses livres protestants, français, anglais et allemands, un nombre assez considérable de manuels de piété, de liturgies, de catéchismes, d'interprétations de la Bible et de versions catholiques. Ne pouvant donner ici le catalogue de toute la collection, nous nous contenterons de signaler : Le *Nouveau Testament grec-latin* de Montanus; Plantin, Anvers, 1583. — Les *Provinciales* en français, latin, espagnol et italien; Cologne, 1634. — *Ellies Du Pin, Traité de la Doctrine chrétienne orthodoxe*, Paris, 1709; Godeau, *Paraphrases des Epîtres*, Paris, 1641, et *Version expliquée du N. T.*, Paris, 1648. — *Hor. Tursellani Historiarum Epitome*, Utrecht, 1710. — Le *Dictionnaire de Bayle*, 3^e éd., Rotterdam, 1715, 3 vol. in-folio. — *Abrégé historique de la S^e Bible par demandes et réponses en françois et en anglois*, par le Rév. Michel Nollet, lecteur à la chapelle roiale française du palais de St James, Londres, 1752. (Nollet ne figure pas, que nous sachions, dans la *France Protestante*.) — Plusieurs traités de théologie anglaise ainsi que les *Sermons* de Haggitt et d'Alison. La revue allemande *Theologische Studien und Kritiken*, Hambourg, 1829-1831; le *Geistlicher Liederschatz*, Berlin, 1831, et le *N. Testament grec et latin* de Van Ess, Tubingue, 1827. — *Pluquet, Dictionnaire des Hérésies*, et *l'Harmonie des Cultes Catholique, Protestant et Mosaïque avec les constitutions de l'Empire français par M... jurisconsulte*, Paris, 1808.

La Bibliothèque a reçu encore pendant le trimestre :

De M. Chabrière-Arlès, de Lyon, à l'occasion d'une vente de livres rares faite dans cette ville à la fin de l'année 1873, les ouvrages suivants : *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (par le marquis d'Aubais), 3 vol. in-4^o, Paris, 1759; *Histoire des guerres exécutées dans le comté Venaissin et dans les environs par les calvinistes du XVI^e siècle*; Carpentras, 1782, 2 vol. in-12. La *Vie de Co-*

ligny, nouvelle éd., publiée avec des remarques par *Dassdorf*, Dresde, 1783, in-8°. *Lettre de Mgr Le Camus, Evêque et Prince de Grenoble aux Curez de son Diocèse, touchant la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des nouveaux Convertis*; Lyon, 1687, in-12. *Discours prononcé dans le Temple d'Orange le jour qu'il a été changé en Eglise par la Bénédiction de Mgr l'Evêque*, par le R. P. *Fornier*, Orange, 1732, in-12. *Lettre de M^{***} à M. l'Evêque du Puy au sujet de son instruction pastorale sur l'hérésie*; en France, 1746, in-12.

De M. Rod. Reuss, de Strasbourg, trois de ses travaux : *Les Mémoires d'un commis-négociant strasbourgeois au XVI^e siècle*, Mulhouse, 1872. *La Destruction du Protestantisme en Bohême*, Strasbourg, 1867. *Les Statuts de l'ancienne Université de Strasbourg*, Mulhouse, 1873.

De M. Revilliod, de Genève, la réimpression faite par ses soins de *Abraham sacrifiant, tragédie françoise par Théodore de Besze*.

De M. le pasteur Eschenauer, à Paris, son dernier ouvrage : *La morale universelle*, Paris, 1874, in-8°, et un *Recueil sur le Procès du sieur Roux et de la dame Roubel de Nîmes, 1756 et 1774* (mariage des Protestants) accompagné d'une lettre explicative destinée au *Bulletin*.

De M. Louis de Richemond : *Le Siège de la Rochelle, journal contemporain*, publié d'après un manuscrit, La Rochelle, Paris, 1872. *Documents historiques inédits sur le Dép. de la Charente-Inférieure*, publiés par L. de Richemond, archiviste du Départ.; Paris, 1874. *Choix de Pièces lues aux Séances de l'Académie de la Rochelle, 1855, 1863 et 1868*; nous y remarquons, à notre point de vue spécial, un Rapport sur un ouvrage hollandais de M. Kindermann, intitulé : *La Rochelle en 1627*, par M. Meyer fils; une *Notice sur la Bibliothèque de la Rochelle*, par M. Delayant, et des Notes du même pour servir à l'histoire de l'instruction publique à La Rochelle.

De M. Paul Marchegay ses *Recherches sur les Poésies de M^{lles} de Rohan-Soubise*; les Roches-Baritaud, 1874. *Les Opuscula Hebræa, Græca, Latina, Gallica d'Anne-Marie Schurmann*; 1648, in-12, et un précieux volume : *Tombeau de très-haute, très-illustre et vertueuse princesse Catherine de Rohan, Duchesse des Deux-Ponts*, Paris, Jean Janon, 1609, in-4°. C'est un recueil formé et dédié à la duchesse de Rohan, par La Ferté.

De M. E. Roussy : *Les Pseaumes de David mis en vers par F. Rivasson*; Lewarde, 1715.

De M. Aubry, libraire à Paris : *Mémoire politico-critique où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat d'établir pour le*

Protestans une nouvelle forme de se marier (par l'abbé de Ca-
veirac, 1756).

De M. Frossard : *XXX^e Synode général de l'Eglise Réformée de France, Procès-Verbaux et Actes*; Paris, 1873, 2 vol. in-4^o, exem-
plaire sur papier de Hollande.

De M. Jules Bonnet, trois publications de M. Fick : *Jean Kessler, Paulus Odontius, la Conspiration de Compesières. La Biographie de François Bonivard, par E. Chevrier*. Mâcon, 1868. *Lefèvre d'Étapes, par H. de Sabatier-Plantier*, 1870. *A de Castro, Historia de los Protestantas espanoles y de su Persecucion por Felipe II*; Cadix, 1851, in-4^o; ouvrage devenu rare et qui complète notre collection sur la Réformation en Espagne.

De M. Emile Lesens, pour nos *Archives*, la transcription des *Lettres de Basnage*, conservées aux archives de la préfecture de Rouen.

UN DES BIBLIOTHÉCAIRES.

VARIÉTÉS

LE CHATEAU DE TALCY

M. le pasteur Th. Boissard ayant publié, au tome XII, p. 42 et suiv. du *Bulletin*, l'extrait d'un manuscrit inédit relatif à l'ancienne Eglise réformée de Marchenoir, il n'est peut-être pas sans intérêt de compléter ces documents par quelques renseignements concernant le château de TalcY (Loir-et-Cher), situé à 9 kilom. de Marchenoir, et qui présente cette particularité qu'après avoir appartenu, au XVI^e siècle, à une famille catholique du nom de Salviati, apparentée à Catherine de Médicis (si bien que la Saint-Barthélemy passe pour avoir été ourdie dans ce château), il est devenu, dès 1704, et n'a pas cessé d'être depuis la propriété de familles protestantes.

Voici d'abord trois faits remarquables au point de vue du protestantisme. Le premier, déjà mentionné par M. Th. Boissard, est la conférence de TalcY, qui eut lieu, le 29 juin 1562, entre la reine Catherine de Médicis, d'une part, et le prince de Condé, d'autre part : la reine, contrairement à ses promesses antérieures, y fit entendre clairement « qu'il ne fallait point que les réformés s'atten-

dissent à voir l'édit de janvier observé, et que, pour en finir avec ces différends, ils devaient sortir à l'instant du royaume. » Aussi le prince revint-il en toute hâte à son camp, et se décida-t-il à continuer la guerre. On peut lire, du reste, tous ces détails dans l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze (1).

Le second fait se passa en 1572; le même historien le raconte en ces termes : « François Chassebœuf, dit de Beaupas, ministre à Mer, se trouvant à Beaugenci, y fut découvert, et pris avec un diacre et trois ou quatre autres. Etant donc amenés les prisonniers, le chevalier de Villegagnon leur demanda qui les avait faits ministres, et se vanta que tous les ministres n'entendaient rien en la religion, et surtout en la matière de la cène. Chassebœuf, lui voulant répondre de point en point, non-seulement en fut empêché, mais qui plus est fut ramené en prison, où il fut pillé de tout ce qu'il avait, et delà mené à Chasteaudun pour y être jugé : *passant à Talsy lié à la queue d'un cheval, il fut présenté au duc de Guise, lequel après l'avoir ouï parler le fit pendre sur leschamps à un noyer*; et ce principalement en l'instigation du maréchal Saint-Jacques de Bloys, qui n'eut point de honte d'affirmer de lui avoir ouï dire en ses prédications, qu'il voudrait avoir mangé du cœur du duc de Guise et de tous ceux qui lui ressemblaient. »

Le troisième fait date de la même époque, peut-être du même jour que le précédent : pendant que le malheureux ministre de Mer subissait ainsi le dernier supplice sous les fenêtres du château, ses murs donnaient asile au fameux huguenot Théodore-Agrippa d'Aubigné, qui raconte lui-même dans ses *Mémoires* comment il y devint amoureux de la fille aînée du seigneur de Talcy, la jeune Diane Salviati, et comment, malgré le beau trait de désintéressement qui lui valut la main de Diane, l'oncle de celle-ci, le chevalier Salviati, rompit le mariage sous le prétexte de la diversité de religion. D'Aubigné en tomba malade de chagrin et s'éloigna; quant à Diane, elle fut promise à un autre seigneur, et quelque temps après, ayant revu d'Aubigné à Paris, dans un tournoi où il s'était fort distingué, elle « amassa une mélancolie dont elle n'eut santé jusques à la mort (2). »

Les trois faits que nous venons de rapporter s'appuient, on le voit, sur des témoignages historiques; mais il n'en est pas de même de ce que nous avons dit plus haut au sujet de la Saint-Barthé-

(1) Voy. t. II, p. 157 et suiv. de l'édit. Lille, 1841. — Voyez aussi *France protestante*, art. *Chassebœuf*.

(2) Voy. *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné. — Voy. aussi *France protestante*, art. *d'Aubigné*.

lemy : c'est seulement une tradition locale, et rien ne la justifie.

En 1704, le château passa aux mains d'un protestant connu sous le nom de Jérémie Burgeat, conseiller au parlement de Metz, seigneur de Roches et de Talcy. Cette famille Burgeat le posséda jusqu'à la fin du siècle dernier, époque à laquelle il échut à une autre famille protestante dont les descendants le possèdent encore aujourd'hui.

Voici maintenant quelques détails inédits, trouvés dans les archives du château de Talcy, et concernant les familles protestantes qui ont habité le château de Briou dont il ne reste plus actuellement que des pans de murs : « Au XVII^e siècle, la terre de Briou appartenait à Guillaume Wildigos, protestant, banquier à Paris. Il avait eu d'Elizabeth Aschurse, sa première femme, Elizabeth Wildigos, qui épousa Benjamin de la Haye, écuyer. Il contracta un second mariage, le 26 décembre 1661, avec Catherine Pineau, dont il eut trois enfants, Théophile, Joseph et Anne. Wildigos, persécuté pour la religion, se réfugia en Angleterre avant la révocation de l'édit de Nantes, et y mourut en 1680. Sa veuve se réfugia aussi en Angleterre avec ses trois enfants. Après plusieurs contestations, la terre de Briou fut adjugée aux enfants d'Elizabeth, fille du premier mariage de Guillaume Wildigos, comme professant la religion catholique romaine, et ce fondé sur l'édit de décembre 1689. Daniel Duvan acheta ensuite la terre de Briou pour 29,200 livres. Mais en 1706, cette terre rentra aux mains d'une famille protestante, la veuve et les fils de Daniel Duvan l'ayant revendue à Jean-Baptiste Burgeat, frère de Jérémie Burgeat, seigneur de Talcy, et beau-frère de Pierre du Candal, seigneur du Heaume, Concrier, etc. Jean-Baptiste Burgeat ayant dissipé une grande partie de sa fortune, fut, d'après avis de parents, interdit par sentence du Châtelet du 2 mars 1728, et on nomma pour son curateur Pierre Denis, procureur au parlement, et la terre de Briou fut vendue au sieur Parcaval de la Brosse. Jean Burgeat avait pris les grades de bachelier et de licencié en droit à Orléans, les 31 août 1711 et 9 avril 1712. »

Non loin de Talcy et de Briou, il y avait naguère un autre château, celui de Lorges, qui pendant longtemps appartint aux plus hautes familles protestantes; mais malheureusement, il ne reste plus rien ni du château, ni des documents qu'il pouvait contenir.

LÉON STAFFER, *pasteur*.

LES MARTYRS DE TOULOUSE (1)

(1762)

COPIE DE LA LETTRE D'UN ÉTUDIANT EN DROIT [DE TOULOUSE,
SUR LA MORT DE ROCHETTE ET DE SES COMPAGNONS] A SON
FRÈRE, ABBÉ DANS LE VELAY.

(Tiré des archives de la famille Chalamet, à Vernoux.)

« Des spectacles tragiques se présentent journellement dans cette ville à mes yeux. Je fus hier au soir témoin oculaire de la scène la plus triste, la plus touchante et la plus curieuse du monde.

« Un ministre de la religion protestante, ayant été condamné à mort, étant en haut de l'échelle, prêt à mourir, reçut toutes les exhortations possibles tant de la part de nos prêtres que de l'exécuteur ; il resta toujours ferme et inflexible ; il affectoit un air doux et tranquille ; il avoit le visage riant ; il sembloit que la mort étoit un plaisir et une consolation pour lui. Sa contenance, son visage toujours serein fesoit l'admiration du peuple. Les protestants spectateurs le prenaient pour un homme divin, et je puis dire qu'il eut toujours un air gai et content. Il fit plusieurs fois la prière en levant les yeux au ciel et la joie peinte sur son visage.

Celui-ci fut exécuté le premier. Trois autres frères, gentilshommes protestants, ayant été condamnés à être décapités, ne voulurent jamais changer de religion ; ils furent tous trois inébranlables et aussi fermes que le ministre. L'aîné fut décapité le premier ; les deux autres frères, qui virent cette seconde exécution, n'en furent point émus ; il sembloit qu'ils prenoient plaisir à se voir mourir les uns les autres ; ils n'étoient du tout point tristes, ils avoient au contraire une contenance fière et hardie. Les prêtres qui les exhortoient perdirent leur peine et demeurèrent tout interdits et confus. Jamais courage n'a été plus grand. De gaieté de cœur, ils bravoient tous la mort. Jamais on n'a vu tant de monde. La place sur laquelle on les exécuta, quoique spacieuse, n'étoit

(1) Voir sur ce même sujet le *Bulletin*, t. II, p. 182 et suivantes.

pas assez grande pour contenir la sixième partie du peuple. Les fenêtres des maisons étoient toutes occupées; la plupart du monde étoit monté sur les toits. On ne voyoit, de quelque côté qu'on se tournât, qu'hommes et femmes. Les places des fenêtres étoient louées jusqu'à six livres par personne. Pour en avoir une parmi la foule, je fus obligé de l'aller prendre avec quelques autres étudiants trois heures avant l'exécution. Toute la ville étoit sortie et beaucoup d'étrangers étoient venus à Toulouse ce jour-là pour voir faire cette exécution. Il y avoit deux régiments d'infanterie pour donner main forte aux cavaliers de la maréchaussée et aux soldats du gué. Tous les soldats avoient la bayonnette au bout du fusil, et on fit la visite pour savoir si ils étoient tous chargés à balle. On n'a jamais vu à Toulouse trois hommes décapités à la fois. Tous les protestants sont fiers de la grandeur d'âme de ces quatre personnes. Ils les comparent aux Macchabées. Le ministre avoit 28 ans, fort beau de figure, mais la jambe un peu de travers. Il ne perdit jamais sa couleur naturelle, si ce ne fut après qu'il fut pendu.

« L'ainé des gentilshommes avoit 43 ans, de belle taille; le second avoit 32 ans, bien fait, et le troisième, 22 ans, n'ayant point de barbe et de la taille de 5 pieds quelques pouces. Quand on les décapita, ils avoient tous trois leurs habits boutonnés, leurs chemises garnies et des bas aux pieds. »

E. ARNAUD.

CORRESPONDANCE

UN PROCÈS EN 1774

INTÉRESSANT LE PROTESTANTISME FRANÇAIS

*A Monsieur le président de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.*

Monsieur et très-hongré confrère,

Permettez-moi, tout en m'en référant aux communications instructives de M. le pasteur Dardier insérées dans le *Bulletin du protestan-*

tisme français (15 février 1872) (1), d'offrir à la bibliothèque si bien organisée par les soins de votre comité, un volume précieux au sujet de la grande controverse sur la validité des mariages protestants, agitée dans le cours du XVIII^e siècle et heureusement vidée enfin dans la nouvelle constitution de l'état civil français inaugurée par la Révolution de 89.

Ce volume se compose de huit pièces dont les sept premières se rapportent directement au mémorable procès élevé en 1774, entre les époux Roux de Nîmes et exposé par l'article précité de votre publication. Deux d'entre elles y sont signalées.

Ce sont :

1^o *Plaidoyer sur la validité d'un mariage protestant*, par M^e Troussel, au conseil supérieur, avec cette devise empruntée à Montesquieu : « Il faut honorer la Divinité et ne la venger jamais. » Nîmes, 1774, 40 p. in-8.

2^o *Le cri de la nature et de la loi dans la bouche des enfants de M. et Madame Roux, pour servir au jugement de leur procès et à la défense des mariages protestants*. Nîmes, 6 mai 1774, 48 p. in-12.

Ces deux pièces sont favorables aux réclamations de M. Roux contre sa femme subornée, convertie au catholicisme, enlevée et enfermée dans une communauté religieuse, qui intentait à son mari une action en non-validité du mariage béni au désert et concluant à la revendication d'importants dommages-intérêts.

En outre vous trouverez dans le recueil ci-joint :

3^o *Plaidoyer pour demoiselle Jeanne Roubel, de la ville de Nîmes, demanderesse et suppliante, contre S^r Henri Roux, négociant de la même ville, assigné et défenseur, par Maignard-Layrac, avocat*. Avignon, 1774, 38 p. in-8.

L'auteur y soutient les prétentions de sa cliente par les plus misérables arguments et par l'invocation d'arrêts iniques du même genre prononcés en 1766, dans la cause de Suzanne Chabaud, de Nîmes, et en 1769, dans celle de Marie Brunel, de Vauvert.

4^o *Réplique* (au n^o 1) *pour demoiselle J. Roubel* contre S^r H. Roux. Avignon, 1774, 30 p. in-8.

L'auteur s'y abandonne à un langage d'une violence inouïe et aggrave encore, s'il est possible, l'odieux de ses premiers considérants sur la nullité des mariages protestants.

5^o *Réflexions sur les mariages des protestants de France, à l'occa-*

(1) V. p. 84-86.

sion de demoiselle J. Roubel contre Sr H. Roux, dans une cause actuellement pendante. Nîmes, 1774. 35 p. in-12.

Présentée au point de vue « d'une philosophie éclairée qui tend à ramener l'humanité et la tolérance, » ces réflexions sont favorables aux protestants et provoquent une législation meilleure où les droits de tous les citoyens, sans exception, et en particulier, d'une minorité « respectable et utile au pays » soient sauvegardées. L'auteur inconnu constate que « l'esprit de la persécution a outrepassé contre les protestants les dispositions mêmes de l'édit révocatoire d'octobre 1685, qui assurait expressément l'existence civile à chaque individu protestant, dispositions confirmées d'ailleurs par la déclaration du 13 décembre 1698. » Il conclut à la validité civile du mariage entre protestants.

6° *Confession d'une prosélite ou justification de Madame Roux sur sa fuite éclatante de la maison de son mari.* Paris, 1774, 40 p. in-8 (incomplet, je crois). Un pur dithyrambe d'un bout à l'autre!

7° *Lettre d'un ami à son ami, à l'occasion du procès de demoiselle Roubel contre Sr Roux.* Nîmes, 1774, 16 p. in-4°.

Ecrite dans un autre sens que le factum précédent, cette lettre, bien que timide et trop complaisante pour le pouvoir, montre avec évidence la déplorable situation que, par ses contradictions, la loi fait aux protestants. Dans l'espèce et selon la rigueur des textes, « celle-ci met le Sr Roux en demeure ou de remplir les conditions de son contrat de fiançailles, en face de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, comme il l'a promis (!), c'est-à-dire de l'épouser ou de lui restituer sa dot avec ses dommages proportionnés... La volonté constante du prince est de n'avoir dans ses Etats que des sujets catholiques; cette résolution fait honneur à sa piété et n'excède pas son pouvoir (*sic*)... Or il ne peut forcer les récalcitrants à se convertir... Il ne reste donc qu'une ressource à ceux qui se retranchent de la communion de l'Eglise, c'est de recourir au prince et d'intéresser la bonté de son cœur. Voici les représentations qu'ils pourraient porter aux pieds du trône, et dont je voudrais vous inspirer (vous) et tous ceux qui sont dans votre position.

Sire... etc. »

Nous n'analyserons pas ici, afin de laisser aux lecteurs de la pièce tout le plaisir de la surprise, cette supplique curieuse entre toutes, où l'auteur habile et bridé par les circonstances semble prendre à tâche de prêter au souverain, contrairement aux faits, quelques-uns des sentiments d'équité et de tact politique qu'il n'a point eus, « afin d'obtenir enfin de lui qu'il voulût bien établir une forme légale de contrat civil de

mariage passé devant le magistrat avec les témoins nécessaires. » Il termine en adjurant son ami, qui pourrait bien être Roux lui-même, de rentrer dans l'ordre et dans l'unité de l'Eglise.

8° *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants de France*, où l'on fait voir qu'il est de l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat de faire cesser ces sortes de mariages, en établissant, pour les protestants, une nouvelle forme de se marier, qui ne blesse point leur conscience et qui n'intéresse point celle des évêques et des curés. S. l., 1756, 129 p. in-12.

Voilà la pièce la plus importante assurément, celle qui domine de haut et, par anticipation, résout heureusement tout le débat engagé à Nîmes en 1774, et cela, en harmonie avec les principes que la France allait enfin et bientôt proclamer à la face du monde entier. C'est tout un plan sagement conçu et logiquement déduit de l'état civil que nous devons à la justice de nos pères.

L'auteur y blâme énergiquement « la révocation de l'édit de Nantes, mesure illusoire arrachée à un roi mal informé et mal inspiré. » On nous permettra de citer ici le début et la conclusion de ce mémoire, qui n'est peut-être pas connu comme il le mérite même des lecteurs assidus du *Bulletin* pieusement jaloux de conserver et de répandre tout ce qui a trait au protestantisme français.

Voici comment l'auteur expose son sujet :

« La nécessité de trouver un moyen qui prévienne sûrement les mariages clandestins des protestants de France et qui constate l'état de leurs enfants, est peut-être, de tous les objets qui occupent le gouvernement, celui qui mérite le plus son attention. Tout le monde sait qu'il y a un grand nombre de protestants dans le royaume; il n'est pas de province où l'on n'en trouve; plusieurs contrées même en sont entièrement peuplées; et l'opinion commune est que leur nombre est aujourd'hui autant, pour ne pas dire plus considérable qu'il ne l'était avant la révocation de l'édit de Nantes. On le fait monter environ à trois millions d'âmes... » (1).

Suivent quatre propositions maitrement développées :

« I. Le roi est le maître d'établir, sans l'intervention de l'Eglise, une forme légitime pour les mariages de ses sujets protestants et de valider ceux qui sont déjà faits.

« II. Formalités qu'il serait le plus à propos de faire observer aux protestants dans leurs mariages.

(1) Ce curieux renseignement statistique est complété dans un des plaidoyers qui précèdent, où l'on évalue à 60,000 le nombre des protestants à Paris, et 20,000 celui de Nîmes

« III. Le règlement proposé serait avantageux au bien de l'Eglise,

« IV. Le règlement proposé serait utile au bien de l'Etat. »

Conclusion, p. 127, 129.

« Nous avons démontré que les moyens réciproques proposés par les évêques et les magistrats pour arrêter les mariages clandestins sont également inutiles et impraticables. Nous avons pris la liberté d'en indiquer un qui est licite, tout naturel même, et qui remédierait efficacement à tous les désordres de l'Eglise et de l'Etat. Nous avons prouvé pour cela que, etc. (les quatre propositions). Que nous reste-t-il, sinon de nous flatter que la sagesse du gouvernement va l'adopter? La religion est déshonorée et l'Etat est confondu; et voici un nouveau moyen qui dépend tout entier du prince, et qui rendrait à la religion le respect qui lui est dû, et à l'Etat l'ordre et la tranquillité qui lui sont nécessaires. Pourrait-on hésiter? Il ne s'agit point ici de rétablir l'entier exercice de la religion prétendue réformée. Si cela était, nous pourrions avoir des adversaires, et peut-être des adversaires formidables; mais oserait-il s'en montrer un seul dans une circonstance où il est question uniquement de faire cesser les profanations des sacrements et les désordres de l'Etat, et d'établir pour cela un règlement tout simple et tout naturel? S'il s'en trouvait cependant quelqu'un, ne serait-on pas bien fondé à lui reprocher que son zèle indiscret pour la religion l'aveugle et qu'il sacrifie cette religion elle-même à de propres préjugés, et peut-être à son esprit de domination? Ne pourrait-on pas lui dire encore qu'il est un mauvais citoyen, puisqu'il cherche la perte de l'Etat et qu'il va s'exposer infailliblement à l'indignation de tout ce qu'il y a de Français sages, compatissants et éclairés? Puisse le ciel donc réunir ici tous les esprits en notre faveur et les animer des mêmes vues qui nous ont fait écrire! Ce n'est pas tant la cause de la religion et de l'Etat que nous avons plaidée, que celle en particulier de l'humanité; et si l'on ne trouve pas des hommes en France, où faudrait-il les chercher? »

C'est par ces nobles et fières paroles que l'éloquent avocat des libertés publiques termine son mémoire. On y sent déjà le souffle de 89 qui enfle les voiles de la France, et qui, nous l'espérons, la fera, grâce à une pénétration plus grande encore de l'Esprit d'en haut, voguer vers des destinées meilleures pour elle-même comme pour l'humanité.

On nous demandera peut-être l'issue du procès. La voici, telle que nous la trouvons consignée dans une note manuscrite qui n'est pas la pièce la moins intéressante du volume: « 21^e juillet 1774: Appel de la cour devant le sénéchal de Nismes, qui ordonne que la dame Roux sera enfermée chez les sœurs de..... »

Condamne Sr Roux à luy payer annuellement 800 fr. de pension et ordonne que les enfants seront mis en cause, dépens réservés. »

Agréez, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués en J.-C.

A. ESCHENAUER, *pasteur*.

P. S. — Puis-je vous prier d'accepter pour la *Bibliothèque du protestantisme français* un des quatre exemplaires sur papier hollandé de la *Morale Universelle* que je viens de publier chez MM. Sandoz et Fischbacher.

A. E.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 10 MARS 1874.

Présidence de M. Schickler. — Après lecture du procès-verbal on s'entretient de la prochaine séance annuelle, fixée au 21 avril. L'étude historique qui suit d'ordinaire le rapport du président, sera remplacée, cette année, par une notice du secrétaire sur la vie et les écrits de M. Merle d'Aubigné. M. Gaufrès dira au besoin quelques mots sur l'ancien collège de Nîmes.

Bibliothèque. — On a reçu de M. Lesens une copie des lettres de Basnage conservées à Rouen; de M. de Clervaux de précieux extraits d'un manuscrit en trois volumes, sur la famille de Couhé-Vérac, en vente chez Dumoulin; de M. Schickler, une discipline ecclésiastique du XVII^e siècle.

M. le président raconte la visite de Madame Labouchère, accompagnée de son fils, et le don qu'elle se propose de nous faire du dernier tableau de son mari, Jeanne d'Albret présentant son fils aux chefs de l'armée protestante avant le désastre de Jarnac.

En témoignage de reconnaissance, on décide que le nom de M. Alfred Labouchère sera proposé pour la prochaine élection d'un membre du Comité.

Correspondance. — Le secrétaire présente au Comité de la part de M. Paul Marchegay les œuvres d'Anna Schurman, ainsi qu'une notice sur les poésies de Mesdemoiselles de Rohan, et le tombeau de Catherine de Rohan, duchesse de Deux-Ponts, recueil très-rare de poésies sur la mort de cette princesse aussi distinguée par l'esprit que par le caractère.

Il a reçu pour le *Bulletin* une savante étude de M. E. Gaullieur sur l'Eglise réformée de Monbazillac; de M. le pasteur Stapfer de Josnes quelques souvenirs du château de Talcy; de M. le pasteur Eschenauer une lettre sur un procès important de la fin du siècle dernier; enfin de M. Louis de Richemond une notice sur l'institution du Mérite militaire.

France protestante. — M. Bordier, répondant à une question faite par M. Frossard à ce sujet, annonce au Comité que les travaux préparatoires pour la nouvelle édition projetée de cet ouvrage ne se sont point ralentis, et qu'il espère offrir dans peu de temps les premières pages de l'impression définitive.

NÉCROLOGIE

M. HENRY DE TRIQUETI

La Société de l'Histoire du Protestantisme français, déjà éprouvée par tant de deuils, a perdu, le 11 mai dernier, un de ses membres les plus éminents et les plus vénérés, M. le baron Henry de Triqueti, mort à l'âge de soixante et dix ans, après une vie de purs et religieux labeurs. Nous aimons à reproduire un fragment de l'hommage qui lui a été si bien rendu par notre collègue, M. le pasteur Ch. Frossard, dans la funèbre cérémonie du 13 mai, au temple du Saint-Esprit :

« Il m'eût été doux de passer cette heure dans le silence et le recueillement, car mon âme est absorbée par une profonde douleur : vingt-six ans de respectueuse amitié m'ont uni à Henry de Triqueti par un sentiment inaltéré et inaltérable, et pour parler en ce moment, il faut que l'amour soit plus fort que la mort.

• Celui que nous venons pleurer ici a été doué d'une nature d'élite.

En lui se trouvaient harmonieusement unies des facultés diverses réglées par un goût exquis, toujours dirigées vers un but élevé et se manifestant avec une abondance qui semblait inépuisable, par des œuvres pleines de sentiment, de science, de grâce et de distinction.

« H. de Triqueti était de la lignée des grands artistes de la Renaissance, des Michel-Ange, des Léonard de Vinci, des Benvenuto Cellini, des Jean Cousin. Comme eux, il ne s'est pas contenté d'un seul art pour manifester sa pensée, il a employé le pinceau, le ciseau et la plume, et sa vie tout entière a été vouée au service de ce qui est à la fois beau et bon. Il a cherché et exprimé la splendeur du vrai. Son savoir, en matière d'art et d'archéologie, était à la fois varié et profond. Son dévouement à la foi évangélique, qu'il avait librement embrassée, était absolu; il est demeuré jusqu'à la fin fidèle à ses convictions; il l'a été aussi, malgré les malheurs des temps, à ses opinions et amis politiques.

« Si nous jetons un coup d'œil sur ses œuvres artistiques, nous le voyons débiter avec succès par la peinture d'histoire, puis se livrer à la stampe avec un grand éclat. Dans ses travaux de la chapelle Saint-Ferdinand, souvenir d'un grand deuil national, nous trouvons un sentiment intime et profondément religieux; dans les portes de bronze de la Madeleine, le style puissant, la grandeur et la majesté; dans la chapelle de Windsor, qu'il a décorée de vastes mosaïques d'un genre nouveau, de bas-reliefs et de statues nombreuses, une invention facile et savante, pleine de grâce et de délicatesse, qui, par l'abondance des détails et la richesse dans l'unité, réalise toute une épopée biblique.

« Que d'œuvres, dans nos monuments publics ou dans des galeries particulières, nous pourrions rappeler à votre admiration! Dans son atelier désert, il reste deux statues d'anges qui sont destinées à couronner son œuvre: elles attendaient de lui le dernier coup de ciseau, avant de partir pour le royal mausolée du prince Albert... Il ne le donnera pas, ce dernier trait du maître! Dieu a permis qu'il menât son travail jusqu'au terme, mais sans en jouir ici-bas.

« La littérature fut aussi un don que H. de Triqueti fit valoir avec distinction, à la poursuite du but le plus élevé. D'une immense lecture, surtout dans les classiques et les auteurs du XVI^e et du XVII^e siècle, il écrivait avec facilité, d'un style correct et plein de sentiment, de couleur et d'originalité. Nous lui devons un petit écrit: *les Premiers jours du Protestantisme en France*, publié à l'occasion du jubilé tri-séculaire de la constitution de l'Eglise réformée en France que nous célébrions

en 1859; le *Manuel de la charité dans l'Eglise réformée de Paris*, conseils adressés aux protestants riches et pauvres; l'*Exposé des œuvres de la charité protestante en France*, pour la composition duquel il ne se borna pas à s'entourer de documents exacts, mais il entreprit des voyages afin d'avoir vu de ses yeux ces institutions charitables qui sont les joyaux de notre Eglise. Dans cet ordre de travaux, son œuvre maîtresse est la collection de biographies et d'exhortations adressées aux apprentis sous le titre si aimé parmi nous, que vous savez tous : *les Ouvriers selon Dieu*. Lui-même était un de ces ouvriers.

« Sa tâche a été interrompue tout à coup. Nous avons sous les yeux un dernier entretien sur la colonie de Mettray, qu'il écrivait en se préparant à la douloureuse opération qui n'a pu sauver ses jours. Dieu a rappelé son ouvrier, sa journée était finie, et il devait entrer dans le repos de son Maître. Nulle parole ne résume mieux sa vie que celle de saint Paul, gravée par lui sur le sarcophage du prince Albert : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. »

DISTINCTION ACADEMIQUE.

Nous sommes heureux d'annoncer que, dans une de ses dernières séances, sur la proposition d'une commission qui comptait dans son sein MM. Guizot et Mignet, l'Académie française a couronné un jeune écrivain dont notre Société avait encouragé les brillants débuts. Le prix Théroanne a été partagé entre l'*Antoine Court* de M. Edmond Hugues et l'*Histoire des Chevaliers romains* de M. Belot.

Par une erreur que nous ne saurions trop regretter, les noms de deux Eglises donatrices à l'occasion de la fête de la Réformation, 1873, ont été omis au bas du Rapport du Président, page 151. Ce sont les Eglises de *Montmeyran*, dont l'envoi avait été mentionné à la séance du 25 novembre, et de *Nîmes*, qui ne manque jamais de nous donner des preuves de sa chrétienne libéralité.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DE

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES COLLÈGES PROTESTANTS

III

NÎMES (1).

Il peut sembler étrange de mettre au rang des collèges protestants celui qui fut fondé à Nîmes par François I^{er}, vingt ans avant l'Académie de Genève, et qui porta le nom de *Collège et Université des arts*. Le nom, la date, l'origine de l'établissement nîmois se rapportent à un autre ordre de choses que celui qui intéresse cette feuille, et rappellent une autre réformation que celle de l'Église, je veux dire la Renaissance des lettres, œuvre de prédilection du monarque qui avait pris à tâche d'abaisser la barrière des Alpes entre la France et l'Italie.

Mais il est bon de remarquer que la Réforme ne se mit pas d'abord en état d'insurrection contre le passé et n'adopta pas à son égard les procédés qui furent plus tard à l'usage de la

(1) Voir le *Bulletin* de 1873, p. 269 et 413.

révolution française. Elle voulut être un progrès, une évolution, et se greffer aux idées et aux institutions reconnues les plus vraies ou les plus utiles. Dans la question scolaire notamment, elle se rattacha sans hésiter à l'enseignement universitaire du moyen âge, modifié par la Renaissance, et elle adopta le programme original et rationnel que venait de tracer sur les bords du Rhin un ordre religieux célèbre.

C'est donc se placer, sinon sur le terrain, au moins sur le grand chemin de la Réforme, que d'assister à la transformation des écoles au XVI^e siècle, et de voir de près comment la rénovation des études amena celle du christianisme. Spectacle instructif qu'on peut se donner à Nîmes, sans perdre Genève de vue.

Nîmes était une ville consulaire que de vieilles libertés municipales ouvraient au souffle de tous les progrès. Des citoyens éminents, joignant la pratique des affaires au génie prompt et facile dont la nature méridionale est si prodigue, administraient ses intérêts matériels, sans perdre de vue ceux des études et de l'esprit. Ils se transmettaient comme un héritage le noble souci des écoles. Au XIV^e siècle, ils avaient ouvert, à côté de la psalette et d'une école de grammaire, un haut enseignement de droit canon et civil, et comme il était difficile d'en assurer la durée, ils avaient encouragé le projet d'un de leurs évêques, de fonder à l'université de Toulouse un Collège de Nîmes, pour ceux de leurs jeunes gens qui se destinaient à cette étude. Un siècle plus tard, le consulat céda à l'École de grammaire et de logique l'hôpital Saint-Marc, situé au bout de la rue du Greffe, entre la porte de la Couronne et le Château royal, où s'élève aujourd'hui le Grand-Temple. Dans ce beau et vaste local, qui n'est autre que celui du lycée actuel, naturellement bien des fois transformé, les écoles se développèrent d'une façon merveilleuse, et, au commencement du XVI^e siècle, devinrent un collège important. Un recteur de mérite, Imbert Pacolet (1534-1539), présida à cette transformation avec le concours de savants collègues :

Benoît Cosmes, Antoine Janin, que nous perdons aussitôt de vue, et Alexandre Antoine, que nous ne tarderons pas à retrouver. Pacolet se heurta pourtant à de graves difficultés. L'évêque de Nîmes le tenait pour suspect de luthéranisme, et le précenteur de la cathédrale, chanoine chargé de nommer le recteur des écoles, refusa plusieurs fois de l'agréer comme chef du collège. Cavart, proposé à sa place par les consuls, ne fut ni moins suspect ni plus heureux, et le projet d'ériger l'établissement en université naquit au milieu même des obstacles qui compromettaient son existence comme collège. Ces débuts furent en même temps l'horoscope de l'institution dont nous avons à raconter les destinées. Elle ne devait compter que des chefs dévoués aux idées nouvelles, presque toujours d'un rare mérite et d'un grand zèle pour les études, mais toujours entravés dans leurs efforts pour en assurer la prospérité, par la résistance des idées anciennes. C'est ce que viendront successivement vérifier, avec une douloureuse monotonie, les cinq périodes qui se partagent cette histoire d'un siècle, et qui sont toutes marquées d'un nom illustre : Claude Baduel, 1539-1553 ; Guil. Tuffan, 1553-1573 ; Jean de Serres, 1573-1591 ; Jules Pacius, 1592-1619, et Samuel Petit, 1619-1634.

En 1536, Nîmes reçut deux fois la visite du roi de Navarre, Henri d'Albret, qui, la seconde fois, y fit quelque séjour avec la reine Marguerite, sœur de François I^{er}. Les consuls profitèrent de l'occasion pour mettre sous un si puissant et si gracieux patronage leur désir d'obtenir l'érection d'une université dans leur ville. Marguerite les écouta avec tant de bienveillance, et entra si volontiers avec eux dans les détails de l'entreprise, que lorsqu'elle quitta Nîmes pour rejoindre son frère à Avignon, ils se crurent autorisés à la faire suivre d'un envoyé pour continuer les pourparlers. Guill. de Malmont ne tarda pas en effet à la rejoindre et à lui remettre des lettres des consuls, de l'évêque, des officiers royaux, tous unanimes dans leurs vœux de voir leur cité ornée d'une uni-

versité à l'égal de Toulouse ou de Poitiers. Et comme ces vœux étaient plus loués et encouragés qu'exaucés, leur réalisation entraînant sans doute plus d'une difficulté pratique, les autorités de Nîmes eurent souvent à en renouveler l'expression à Paris. Le viguier Pierre Robert, Tanneguy le Vallais, contrôleur des domaines, et le second consul, Jean Combes, vinrent à la cour pour le même objet, et, toujours secondés par la reine de Navarre, obtinrent enfin de François I^{er} l'autorisation qu'ils sollicitaient depuis trois ans.

On ne peut douter du bon vouloir du roi en faveur de ses féaux sujets de Nîmes. Il avait été ravi de la brillante réception qu'ils lui avaient faite en 1533; des admirables monuments romains dont ils lui avaient fait les honneurs et dont une réduction en argent, présent de la ville, lui rappelait le principal, l'amphithéâtre des Arènes; du gracieux contre-sens par lequel ils lui avaient fait retrouver dans les anciennes armoiries de la ville la salamandre qu'il avait mise dans ses propres armes (1). D'autre part, leur demande s'adressait à son goût pour les lettres, à sa noble passion d'en être appelé le restaurateur, et d'en répandre les lumières dans toutes les parties de ses Etats. Enfin cette protection accordée aux lettres flattait ici une de ses rancunes de despote. Quand il avait signé, quatre ans après son avènement, le concordat avec le pape Léon X, l'université de Paris s'était permis de protester contre l'abolition des clauses de la Pragmatique. Et s'il avait bien su lui imposer silence, il n'en était pas moins sensible au plaisir d'affaiblir une opposition toujours importune et de retenir dans le midi de la France un des groupes de ce peuple d'étudiants dont le nombre faisait sa force.

C'est donc avec satisfaction que François I^{er} écrivait dans ses lettres patentes datées de Fontainebleau, mai 1539 :
 ... « Par ces présentes, nous créons, érigeons, ordonnons et établissons en la ville et cité de Nîmes collège, école et uni-

(1) Ils avaient interprété *Col. Nem.* dans le sens de *Coluber Nemausensis*, au lieu de *Colonia Nem.*

versité en toutes facultés de grammaire et des arts seulement; et pour la conservation et augmentation d'icelle... donnons et octroyons à cette université, collège, facultés, recteur, docteurs, maîtres gradués, étudiants et écoliers, bedeaux, messagers et autres officiers de ladite université, présents et à venir... telle et semblable juridiction et puissance, autorité, privilèges, immunités, libertés, exemptions et franchises... qu'ont accoutumé d'avoir les universités de nos bonnes villes de Paris, Poitiers, Toulouse et autres universités de notre royaume. Et pourront les docteurs, maîtres et gradués d'icelle université, élire, instituer, et créer recteur et tous autres officiers d'icelle université, sauf et réservé le conservateur des privilèges royaux d'icelle, dont l'institution et provision nous appartiendra. Si donnons en mandement par ces mêmes présentes à nos amés et féaux conseillers tenant notre cour de parlement à Toulouse... que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer... et de l'effet d'icelles ils fassent jouir ladite ville et cité de Nîmes. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes, sauf ès autres choses notre droit et celui d'autrui en toutes. »

Ce document, conservé par Ménard, montre qu'il s'agissait ici d'un double établissement dont les parties étaient désignées par les noms respectifs d'université et de collège. L'université devait se borner à l'enseignement des arts. Des quatre facultés constitutives d'une université de plein exercice, Nîmes n'était autorisée à avoir que la faculté inférieure. Les trois autres, dites facultés supérieures, ou de théologie, de droit et de médecine, disposaient d'assez de chaires dans le royaume, et redoutaient ou décourageaient la concurrence. La médecine faisait la gloire de Montpellier, le droit de Toulouse et de Poitiers, la théologie de Paris. C'est aux arts seuls que Nîmes allait demander la sienne.

Leur domaine n'était point d'ailleurs limité à l'enseignement de la philosophie, c'est-à-dire de la dialectique et de la

physique. On y avait annexé de tout temps les mathématiques et un progrès récent y joignait l'hébreu et le grec. Ces diverses chaires constituaient donc la faculté des arts, ou, selon le pléonasmе des lettres patentes « les facultés de grammaire et des arts. » Elles donnaient des leçons publiques et libres, c'est-à-dire accessibles à d'autres auditeurs que les étudiants réguliers et affranchies des règles de discipline en usage dans les classes de grammaire.

Celles-ci étaient organisées en collèges bien éloignés encore de la forme des établissements modernes de même nom. Les collèges au moyen âge avaient été des établissements de boursiers ordinairement peu nombreux, et faisant leurs études dans l'une des quatre facultés. Ceux qui recevaient les *artiens* ou *artistes* furent bientôt les plus peuplés, car ils réunirent non-seulement les auditeurs des cours libres de la faculté, mais les élèves qui s'y préparaient dans les classes de grammaire, depuis celle des abécédaires jusqu'à celle de rhétorique. L'âge des grammatistes variait de cinq à quinze ans; celui des artistes de quinze à vingt.

Tels étaient les deux établissements dont la réunion allait composer l'institution nîmoise. Cette dualité était malheureuse, comme on le vit bientôt; mais la faculté et les classes avaient un même but : elles étaient également vouées aux arts, dont l'étude complète était considérée comme le prélude indispensable des sciences supérieures. Si les classes de grammaire étaient une préparation à la philosophie, celle-ci, à son tour, ouvrait les portes de la médecine, du droit, de la théologie. L'accès de ces hautes études n'était libre qu'aux gradués ès arts, comme l'entrée des cours publics ne l'était qu'aux élèves des classes régulièrement promus.

L'université et le collège trouvaient donc leur unité dans le caractère préparatoire de ces arts libéraux dont le culte leur était commun, et dont l'enseignement était inégalement réparti entre tous leurs cours. Deux des branches du *Trivium*, la grammaire et la rhétorique étaient le thème principal des

études de la basse école ; la troisième, la dialectique, était réservée aux leçons de la faculté, avec la totalité du *Quadrivium* : arithmétique, astronomie, géométrie, musique. Mais ces vieux mots latins étaient peu à peu tombés en désuétude, et un nouveau groupement des sciences avait prévalu. La musique et l'astronomie avaient pris place dans la physique, deuxième partie de la philosophie ; l'arithmétique et la géométrie formaient naturellement les mathématiques. Un autre changement venait d'arracher la grammaire à l'humilité des classes enfantines pour lui donner, par les chaires d'hébreu et de grec, l'honneur des leçons publiques. Les deux degrés d'études se mêlaient donc jusqu'à se confondre et justifiaient parfaitement le titre d'*université et collège des arts* : titre d'ailleurs fréquent, qu'on ne rencontre pas seulement à Nîmes, mais à Bordeaux, à Coimbre, et ailleurs sans doute.

De nombreux collèges en effet, à Paris et dans les provinces, avaient pu servir de modèle à celui qui nous occupe. Un de ceux que nous connaissons le mieux est le collège de Sainte-Barbe, si bien décrit par M. Jules Quicherat. Il était encore au commencement du XVI^e siècle, bien gothique dans son enseignement et dans son organisation. Portionnistes, caméristes, martinets, galoches, y formaient, comme ailleurs, une population écolière aussi hétérogène que peu gouvernable. Les professeurs et les régents, voués au célibat que le code universitaire imposait au sacerdoce de l'enseignement, étaient les commensaux du principal et des portionnistes, sur le travail et la conduite desquels ils exerçaient une demi-surveillance. Le réfectoire, la chapelle, la grande salle de déclama-tion avaient le privilège de réunir toute la population du collège ; partout ailleurs répartie en groupes inégaux. Les chambres à coucher n'avaient que cinq à six lits chacune. Les grands dortoirs n'étaient pas encore inventés, mais les verges n'étaient pas encore abolies, non plus que la routine scolastique des leçons.

Cette routine, heureusement pour l'école de Nîmes, allait

s'affaiblissant, à mesure qu'on s'éloignait de Paris et qu'on échappait au prestige de la grande université. Le collège de Guyenne, fondé à Bordeaux en 1533, et dont M. Gaullieur vient de faire connaître l'organisation et l'histoire, était une colonie de Sainte-Barbe, mais une colonie plus pénétrée que sa métropole de l'esprit de la Renaissance, plus attachée aux bonnes lettres et moins au syllogisme, plus simple et plus une dans sa constitution et son gouvernement. Le collège de Guyenne s'appuyait pourtant sur une université qu'il n'em brassait pas tout entière, et qui avait, en dehors et au-dessus de lui, des chaires, une organisation, des traditions. Un autre établissement plus indépendant de Paris, plus rapproché du foyer de la renaissance allemande, plus étranger aux usages universitaires, semblait spécialement désigné à l'imitation nîmoise. C'était le gymnase de Strasbourg, fondé par Jean Sturm l'année précédente, 1538. Ici la transformation est complète, et s'étend jusqu'aux mots. Les vieux termes d'université, de collège, se rajeunissent en passant par la langue grecque, et deviennent Académie et Gymnase. Un nouveau plan transforme les classes, enrichit les cours libres. L'université n'étend pas de branches hors du collège, elle y est tout entière contenue. Au lieu de la relier à un vaste et vieil organisme, son principal fonctionnaire ne la subordonne qu'à l'autorité des scolarques, magistrats municipaux chargés de ses intérêts. C'est là précisément l'organisation qui s'imposait aux consuls de Nîmes, et qu'ils adoptèrent, bien que le drapeau protestant flottât au faite du gymnase. Je n'ose dire qu'ils aient avoué l'imitation, mais on verra bientôt que, si elle fut discrète, elle n'en fut pas moins évidente et que la similitude entre Nîmes et Strasbourg s'étendit tout ensemble à l'organisation du collège et au plan d'études.

On ne fonde pas une université sans la doter de ressources suffisantes. Jean Combes, qui venait d'obtenir l'expédition des lettres patentes, obtint de la reine de Navarre d'autres lettres qui lui furent un nouveau titre à la reconnaissance de

ses concitoyens. Elles étaient adressées aux évêques de Nîmes et d'Uzès, pour les prier de conférer chacun à la nouvelle université un bénéfice de deux cents livres de rente. Ces lettres, remises en bonne forme aux destinataires, au mois de septembre 1539, n'obtinrent d'eux que de vagues promesses. La ville dut s'imposer, s'ingénier pour trouver de l'argent; elle transféra au collège les biens de diverses confréries d'artisans supprimées par autorité de justice. La question financière, plus tard résolue, ne devait pourtant pas être pour le collège des arts une difficulté de premier ordre.

Mais à qui confier la direction du nouvel établissement? Jean Combes était l'homme des bonnes idées. Il consulta son oracle. Or il se rencontra justement que la reine de Navarre, protectrice de tant de lettrés, avait depuis cinq ans, parmi ses *clients*, un jeune Nîmois, Claude Baduel. Né vers le commencement du siècle et de bonne heure passionné pour les lettres, il avait passé le Rhin pour en puiser la connaissance à des sources plus pures. En 1534, il se trouvait à Wittemberg, suivant les cours de l'université. Le spectacle de la résurrection des études sous le souffle printanier de la Renaissance, l'enthousiasme qui régnait en Allemagne pour l'antiquité classique, peut-être aussi l'attrait des nouvelles idées religieuses dédommageaient Baduel des inévitables misères d'une vie d'étudiant sans ressources au milieu d'un pays étranger. Mais ces misères finirent par l'êtreindre si fort qu'il résolut de tenter un moyen héroïque. Un jour du mois de juin 1534, il se présente chez Mélanchthon, lui confie son dénûment, lui demande un service qu'il indique. Soit que l'éminent théologien l'eût déjà remarqué parmi ses auditeurs les plus attentifs, ou qu'il fût alors même frappé de son éloquence et de sa noble ardeur pour l'étude, il ne put résister au mouvement de sympathie qui l'entraînait vers ce jeune homme, et faisant lui-même appel à tout son courage, il adressa en faveur de Baduel la lettre suivante à la reine de Navarre :

« Il y a peut-être présomption, pour un inconnu de condi-

tion infime, à recommander quelqu'un à Votre Altesse. Mais le bruit de votre extraordinaire bonté m'encourage à ne pas refuser ce service à un homme de bien et de savoir. Je ne doute pas que Votre Altesse ne prenne en bonne part cette démarche, rien ne convenant plus à la piété chrétienne, surtout dans une si haute condition, que la sympathie pour les misères des gens d'étude, obligés de compter sur l'appui libéral des classes élevées.

« Le jeune Claude Baduel, de Nîmes, dans la Gaule Narbonnaise, m'a fait connaître la série des études qu'il a déjà parcourues, et la rigueur du sort qui va l'en arracher pour le jeter dans quelque autre profession, si Votre Altesse ne vient à son aide. Passionné pour l'étude de l'éloquence et des saintes lettres qu'il a commencée avec succès, il se voit arrêté en si beau chemin par la pauvreté; mais il veut tout tenter plutôt que d'abandonner son entreprise.

« Il estime que tous les étudiants de nom français ont en vous leur refuge et leur espérance. Il veut donc recourir à Votre Altesse et la prie de venir en aide à ses études. Telle est, en deux mots, sa demande. Je n'insiste pas : votre bonté n'a pas besoin de phrases et il ne me convient pas d'en faire. J'ajoute seulement que voilà un talent digne d'être aidé. Au goût de l'étude s'ajoutent ici de grands progrès déjà accomplis qu'il serait déplorable de voir perdre par l'entrée dans une autre carrière. Baduel écrit le latin avec pureté, avec une élégance singulière et une abondance qui n'est pas sans grâce. Son caractère est plein de modestie.

« C'est une aumône vraiment royale que de soutenir de tels talents pour le bien de l'Eglise chrétienne. Le saint prophète Esaïe a dit que des reines seraient les nourrices des disciples de l'Evangile. Vous êtes une de ces reines; l'Eglise vous décerne ce titre qu'elle ne vous retirera jamais, non plus qu'elle n'oubliera la reconnaissance qu'elle vous doit.

« Pour finir, que Votre Altesse veuille bien prendre en bonne part ma demande et me permette de me recommander

aussi à elle comme ami des bonnes lettres. Je lui souhaite santé et bonheur. Ides de juin 1534. Wittemberg. »

Cette éloquente supplique fut entendue : Baduel put continuer ses études à l'abri de la misère et accroître en Allemagne un butin littéraire dont il devait plus tard enrichir la France.

En 1538 il était à Strasbourg, toujours en relation avec les lettrés et les réformateurs. Il y fréquentait Bucer qui l'appelait son ami et lui prêtait dix écus. Il devait y voir Jean Sturm, occupé cette année même à la fondation du gymnase, dont l'organisation et le plan, arrêtés dès le mois de mars, durent rester dans la mémoire du voyageur nîmois. Il semble pourtant que Baduel fût alors plus occupé de théologie que de littérature. Voici du moins la nouvelle lettre que Bucer adressa en sa faveur à la reine de Navarre :

« ... Je recommande vivement à Votre Altesse mon ami Baduel, homme très-savant, religieux et de jugement solide. On dit qu'il y a à Poitiers une chaire de théologie dont dispose le roi très-chrétien. Puisse Votre Altesse l'obtenir pour Baduel ! Il sait l'hébreu, le grec, les lettres ; il est de plus si doux, si bon, si éclairé qu'il serait utile au règne de Christ de la lui faire donner. Votre bonté se souviendra donc d'un client, plus digne que tout autre de sa protection, et me pardonnera tant de lettres où, par amour pour le Christ et les saints qui sont en France, j'abuse souvent de son obligeance. Mais vous pouvez ou les retenir dans la saine doctrine, ou les arracher à de funestes erreurs. Salut en Jésus-Christ, notre Seigneur, ô très-pieuse reine. Strasb., 5 juill. 1538. »

L'année suivante Baduel n'était pas à Poitiers, mais à Paris, titulaire de quelque chaire que lui avait procurée la faveur royale. C'est alors qu'il reçut la visite de Jean Combes, et la proposition d'aller régenter dans sa ville natale. Le plaisir de revoir son beau ciel d'Occitanie et celui de déférer au vœu de sa gracieuse bienfaitrice, toujours dévouée au succès du collège des arts, décidèrent aisément Baduel. Il avait à Paris un traitement de quatre cents livres ; il consentit volontiers à

n'en gagner à Nîmes que deux cents, car il fut toujours d'un rare désintéressement, et se mit à la disposition des consuls. Ceux-ci lui envoyèrent le 8 septembre, par un messenger, l'avis officiel qu'ils agréaient ses services, aux émoluments convenus de deux cents livres, et l'ordre de partir. Il ne le fit point sans aller prendre congé de la reine de Navarre, alors à Compiègne. Elle lui remit pour les consuls et les habitants de Nîmes cette lettre d'introduction :

« *A Messieurs les consuls, magistrants et habitants de Nîmes.*

« Messieurs, j'ai entendu par maître Cl. Baduel comme vous lui avez écrit, et prié qu'il allât par delà pour vous aider à faire l'institution d'un collège en votre ville : en quoi je crois qu'il se saura bien acquitter. Il s'en va maintenant devers vous pour cet effet. Et pour ce que je l'ai entretenu aux études, je vous prie de l'avoir pour recommandé durant qu'il sera par delà : et vous me ferez en ce faisant plaisir bien agréable. A tant, Messieurs, je prie Dieu qu'il vous ait en sa très-sainte garde. Écrit à Compiègne, ce VIII^e jour d'octobre. La bien vôtre, Marguerite. »

Nous ne savons ni le jour de son arrivée à Nîmes, ni celui où il entra en fonctions. Il y a lieu de penser qu'il se borna d'abord à diriger le collège régi avant lui par Pacolet et Cavart, et, les dernières semaines, par Jean Bergès. Les arrangements n'étaient pas encore faits pour installer comme il convenait le nouvel établissement. Le conseil de ville prit à cet égard des délibérations diverses et même contradictoires. Tantôt il songea à détacher l'université du collège et à en installer les cours dans les salles d'audience du Sénéchal, tantôt à laisser les deux institutions dans le même local. Elles restèrent en définitive à l'hôpital Saint-Marc, et durant l'année employée à ces tâtonnements et à ces préparatifs, Baduel dut uniquement s'appliquer à développer le collège déjà existant. Il ne fut institué comme recteur que neuf ou dix mois après son ar-

rivée, c'est-à-dire le 12 juillet 1540. Un règlement provisoire du conseil régla ce même jour la question d'étiquette qu'impliquaient ses nouvelles fonctions. Aux processions générales, aux entrées des princes, aux autres cérémonies publiques, Baduel devait figurer, portant la chape, et accompagné du bedeau de l'université, entre le premier des officiers de justice et le premier des consuls ; dans le chœur de la cathédrale, après le premier consul ; aux funérailles des suppôts et des écoliers de l'université, au premier rang.

Ces délibérations coïncidaient avec la fin de la première année classique que Baduel eût passée à Nîmes, année préparatoire où tout se disposait pour l'entrée en plein exercice de la nouvelle université. C'est sans doute au mois d'octobre 1540 que fut inauguré l'ordre nouveau.

En prenant possession de la plénitude de ses fonctions, Baduel publia en latin son opuscule *sur le Collège et l'Université de Nîmes*, véritable prospectus de l'établissement qui nous a été conservé et dont il faut au moins résumer ou traduire les principaux passages :

« Si l'école fondée à Nîmes par le roi très-chrétien est organisée comme elle le mérite, elle assurera à toute la Gaule Narbonnaise les plus grands et les plus beaux avantages ; elle ravivera le goût des bonnes lettres, jadis florissantes dans toutes nos cités, surtout à Marseille, et depuis bien déchues ; elle éclairera et polira l'esprit de nos concitoyens, esprit doué de tant de vigueur et d'équilibre et auquel n'a manqué jusqu'à présent que le savoir et l'élégance des lettres ; elle affranchira les familles et des grands sacrifices dont les charge l'éducation lointaine de leurs fils et des inquiétudes où les jettent les périls qu'ils vont courir au milieu de tant de vices et de voluptés. Aussi l'idée de tous ces bienfaits a-t-elle partout provoqué un incroyable désir de mener l'entreprise à bonne fin : les magistrats promettent l'appui de leur autorité, les évêques une part généreuse des richesses de l'Eglise. On a fait venir des maîtres à qui ne manquent ni le savoir pour instruire la jeunesse,

ni la vertu pour former ses mœurs, ni la douceur pour se concilier son affection, et on leur a assigné à tous une honorable rétribution.

« On n'avait eu jusqu'ici nul souci de l'ordre dans lequel il convient d'enseigner les lettres et l'on avait tout brouillé et dévasté. Ces vicieuses habitudes vont être bannies de la nouvelle école, où l'on suivra une méthode plus appropriée aux divers degrés de développement de l'enfant et à la nature des matières qu'il doit étudier. Autre sera l'enseignement de la première enfance, autre celui de l'adolescence, et chacun des deux aura ses débuts, sa marche progressive et sa fin. On ne suit le latin, selon la juste remarque déjà faite dans l'antiquité, que si l'on peut le parler et l'écrire d'abord avec clarté et correction, puis avec élégance, enfin en l'accommodant au sujet que l'on traite. Ce sont trois études différentes dont chacune revient à un âge différent, la première à l'enfance, les deux autres aux années qui la suivent.

« Conformément à cette division des qualités du discours et à la diversité des âges et des aptitudes qu'ils supposent, on a établi huit classes dans lesquelles sont réparties les études de l'enfance. Arrivé à l'école vers cinq ou six ans, l'élève y est retenu jusqu'à quinze, parcourant un degré chaque année, et lorsqu'il en a achevé la série, il sort des classes pour passer à un enseignement plus libre et plus fort; de quinze à vingt ans, il suit les leçons publiques et se livre à l'étude des hautes sciences et des arts. Soumis jusqu'alors à la discipline des maîtres, il ne pouvait ni passer à une classe supérieure sans avoir satisfait le régent de la classe précédente, ni quitter la division classique sans avoir parcouru le cercle entier des connaissances qu'elle embrasse. Maintenant il est plus libre; non que ces leçons publiques l'affranchissent de toute sujétion envers ses maîtres: il reste sous l'autorité des professeurs et a pour eux la déférence et le respect qu'il leur doit; mais ses études sont moins réglementées et cessent d'être distribuées en classes différentes. A vingt ans, le jeune homme

ayant reçu tout l'enseignement qui se donne dans l'école, est en état d'aborder les études supérieures, médecine, droit, théologie, ou de décider en connaissance de cause s'il veut se vouer à l'enseignement des lettres. On voit par là combien toutes ces hautes sciences dépendent de la connaissance de la grammaire et des arts. »

L'école ainsi organisée est établie dans une ville digne d'elle : « De toutes les cités de la Gaule Narbonnaise, il n'en est pas de plus propre à devenir le domicile des lettres. Elle n'est ni assez rapprochée de la mer pour participer à la mollesse et à la corruption des villes maritimes, ni assez éloignée pour être dépourvue des choses nécessaires à la vie. Elle a une foule d'autres avantages bien connus de tous ceux qui y ont séjourné. Ses habitants se font remarquer par leur modestie, leur frugalité, leur gravité. Point de luxe ni de laisser-aller; point de recherche exagérée de la table ou du vêtement; aucun de ces plaisirs funestes à la vertu ou au savoir, et c'est cela principalement qui a poussé le roi à faire de Nîmes le séjour de l'étude et des lettres. » Suit naturellement l'éloge du roi et des magistrats de la cité (1).

La pièce est écrite en style cicéronien et ornée de citations, assez froides parfois, comme on a pu le voir, de Cicéron, de Platon, de la Bible, qui conviennent à l'œuvre d'un lettré de la Renaissance, et en marquent pour ainsi dire la date. Une citation plus importante à remarquer est celle qui reproduit la pensée fondamentale de Jean Sturm dans son traité : *De litterarum ludis recte aperiendis*, publié en 1538, lors de la fondation du gymnase de Strasbourg. Le grand pédagogue avait écrit dans ce manifeste :

« Les meilleurs maîtres veulent qu'un bon style soit d'abord correct et clair, ensuite élégant, enfin approprié à la matière qu'on traite. Les deux premiers points n'en forment pour ainsi dire qu'un et s'acquièrent aujourd'hui à l'âge où l'enfant est

(1) Bad. *De collegio et universitate nem.* Lugd. Gryphus. 1540. Biblioth. nation.

sous l'autorité des pédagogues et des maîtres. Le troisième, plus noble, exige des exercices plus libéraux, mais sans affranchir l'adolescent des lois et de la crainte. Le quatrième veut un esprit fortifié par l'étude des lettres, qui sache conserver le respect quand le maître modère son autorité... Nous divisons donc les classes en deux sortes : celles de l'enfance où les leçons sont constantes et obligatoires, celles de l'adolescence où elles sont libres et publiques. A l'éducation de l'enfance nous assignons neuf années, cinq à celle de l'adolescence. Ainsi un élève amené à sept ans aura pourtant parcouru à vingt et un tous les degrés de notre enseignement. »

De telles ressemblances ne sont pas fortuites : il est manifeste que Baduel procède de J. Sturm ; il apporte à Nîmes la Renaissance, messagère de la Réforme, et va contribuer sans bruit, mais puissamment, à la conversion de sa ville natale. C'est par ce chemin que les idées nouvelles s'insinuaient de toutes parts dans les esprits et semblaient prendre d'autant plus sûrement possession de la France. Vingt ans plus tard, quand la réforme des études se fut accomplie dans tous les collèges, on avait peine à trouver un étudiant qui ne se moquât de la messe.

M.-J. GAUFRES.

(Suite.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

MÉMOIRES DE LA VIE DE JÉHAN L'ARCHEVESQUE

SIEUR DE SOUBISE (1)

Depuis il a tousjours continué à se trouver à toutes les guerres de son temps, esquelles il a fait tel devoire qu'il a acquis la réputation d'un des plus sages et experts cappitaines de France, ce que voyant ses ennemys ont tant qu'ils ont peu tasché de le reculer et d'empescher qu'il n'obtint des charges honorables pour luy oster le moyen de monstrec sa valler; mais luy a tousjours tellement combattu contre le malheur, qu'il a tiré honneur de ce qu'ils faisoient luy pensant pourchasser blasme, car tant plus ils taschoient de luy donner les charges hasardeuses, tant plus (Dieu luy faisant la grâce de les exécuter heureusement) il en rapportait de louange.

Or estoient ses ennemys tous ceux de la maison de Guise, lesquels le haysoient d'autant plus fort qu'ils avoient tant plus qu'ils avoient peu tasché de l'attirer à eux et de luy faire quicter le party de ceux de Montmorency, ce qu'il n'avoit jamais voulu faire, tant pour la meschanceté qu'il congnoissoit notoire en ceux de Guise, lesquels il croyoit dès lors devoir estre un jour la ruine du Royaulme, que pour l'amitié qu'il portoit aux autres et particulièrement à Messieurs de Chastillon desquels il fut tousjours intime amy, tellement que tous trois le tenoient pour leur quatriesme frère, nommément Monsieur l'Amiral qui a dit beaucoup de foyes que luy estant mort, il ne luy estoit plus resté un tel amy, et que l'amitié qui estoit entre eux n'estoit point d'amys mais de frères.

Ainsy donc ceux de Guise voyant qu'ils ne l'avoient sceu attirer à eux, l'en hayrent plus fort, et le craignoient d'autant plus qu'ils congnoissoient sa valeur, tellement que (comme dit est) ils tas-

(1) Voir la première partie de ces Mémoires dans le *Bulletin* de janvier dernier, p. 15. Les faits relatés p. 21 se rapportent aux deux années 1537 et 1538.

choient tousjours de luy faire donner des charges où il y avoit moins d'honneur et plus de hasard. Mesmes Monsieur le cardinal de Chastillon, à l'heure que Monsieur le Connetable estoit prisonnier, voyant combien ceux de Guise recherchoient le sieur de Soubise, et comme le refus qu'il faisoit de prendre leur party l'empeschoit d'estre avancé, luy conseilla ne les refuser pas, comme il faisoit; luy remontrant le moyen qu'ils avoient de l'avancer et le peu qu'en avoient pour luy ceux de Montmorency, auxquels il pourroit d'avantage servir en se dissimulant, suivant pour quelque temps le party de ceux de Guise; à quoy le sieur de Soubise respondit : — Comment, Monsieur, me voudriez vous bien conseiller cela? — Je le vous dis, respondit le dit sieur Cardinal, voyant le peu de moyen que nous avons pour ceste heure de faire pour vous, et qu'estant avancé par eux, comme vous ne tarderiez guères, vous auriez plus de moyen de faire service à Monsieur le connestable. — Je ne saurais avoir le cœur, respondit le sieur de Soubise, de m'obliger à ceux que je congnois notoirement meschants, ni seulement de feindre de n'aymer point mes amis; chose qu'il a souvent dicté à la Royne et à Madame de Montpensier, quand elles luy conseilloyent de ne rejeter pas tant la faveur qu'ils monstroient luy vouloir porter avant que leur haine fust découverte en son endroit, et disoit tousjours que son naturel estoit si esloigné de cela qu'il luy seroit impossible de s'obliger à personne qu'il n'aimoit ni n'estimoit.

Un de ses plus grands amis aussy fut le maréchal de Strozzy, qui semblablement estoit fort contraire à la faction de ceux de Guise, de sorte que luy et le dit sieur de Soubise estans au siège de Calais, de la prise duquel ils furent tous deux par leur labour et diligence la principale cause, comme ils logeoient tousjours ensemble et couchoient en mesme chambre (1), passans une grande partie des nuits à discourir tous deux, le maréchal Strozzy lui disoit bien souvent : — Sommes-nous pas bien misérables de nous hasarder tous les jours et prendre tant de peine pour agrandir et faire avilir l'honneur de nostre labour à celui qui nous voudroit avoir ruynés, et qui sera un jour cause de la ruyné de France; disant cela du Sr de Guise qui commandait au dit siège. — Il est vray, respondit

(1) Dans le texte : *logeassent et couchassent.*

le Sr de Soubise, mais puisque nostre honneur, nostre devoir, et le service du Roy le nous commande, il le faut faire.

Il estoit aussy dans Metz quand il fut assiégé, où combien qu'il n'eust point de charge, comme aussy il n'eust pas recherché d'en avoir, veu que le Sr de Guise y commandoit, toutesfois il estoit tellement aymé et respecté de toute la jeunesse qui y estoit, entr'autres du duc Horace, du Sr Dampierre, desquels il estoit intime amy et d'une infinité de brave noblesse de ce temps là, qu'ils n'eussent pas voulu faire la moindre sortie sans son advis, luy déferant tout ainsi qu'ils eussent fait à leur chef. Mesme le Sr de Guyse qui ne faisoit en son endroit que ce qu'il ne pouvoit honnestement laisser à faire, ne failloit jamais, si d'aventure il ne s'estoit peu trouver au Conseil, de luy descouvrir tout ce qui s'y estoit passé, et s'il estoit d'autre opinion que ce qui s'y estoit résolu, il changeoit la plupart du temps pour se gouverner selon la sienne.

Au retour de Metz (1) il espousa dame Anthoinette d'Aubeterre qui estoit une des filles de la royne mère du Roy, laquelle il aymoit longtemps auparavant, et avant que penser à l'espouser luy avoit donné congnoissance de la vraye religion, comme celle qu'il aimoit lors comme sa sœur, et avec laquelle il a depuis vescu jusques à sa mort en la plus grande et parfaicte amitié qui peult estre entre mary et femme. Incontinent l'avoir espouée, elle eut un fils qui ne vesquit que cinq sepmaines, et bientost après une fille. Cinq sepmaines après qu'il eust espousé la dicte dame il partit pour aller aux guerres de Picardie, le voyage que Hesdin et Terouanne furent pris, et y fut tout cest esté là. L'été suivant il retourna au camp, encores en Picardie, qui fut lorsque Dinan fut pris là où il cuyda perdre la vie, car estant allé à l'assaut avec Monsieur de Chastillon qui estoit lors colonel des gens de pied, comme ainsy fut que la bresche fust si droite qu'après la ville prinse, les François voulans essayer d'y monter avec l'escarpin, ne le pouvoient sans glisser et tomber, le Sr de Soubise estant environ au milieu du chemin, fut atteint d'un coup de pierre sur la teste qui le fit tomber le visage en bas, de sorte que ne se pouvant relever, tant pour le fait des armes que pour la difficulté du lieu, il avoit tant perdu

(1) Par conséquent en 1553. Le mariage eut lieu le 3 mai. Soubise était alors âgé de quarante ans.

l'haleine qu'il estoit pret à estouffer, sans ung gentilhomme qu'il ne congnoissoit point, et que depuis il n'a sceu voir ne scavoir qu'il y estoit, qui le voyant en cet estat, luy vint à grand haste couper les courroÿes qui tenoient son habillement de teste, et le luy osta, de sorte qu'il acheva de monter sur la bresche la teste nue, dont il revint toutesfois sans estre blessé, et eut toute sa vie extrême regret de n'avoir sceu congnoistre le gentilhomme qui luy avoit fait ce bon office, duquel il s'enquist le plus qu'il pût. Ce fut en ce lieu où fut tué un gentilhomme nommé monsieur de la Rome, fort estimé, qui estoit aussy allé à l'assaut avec ledit Sr de Soubise.

Au retour de là il revint à la Court là où ses ennemys, suyvant leur coustume qui estoit de luy moyenner tousjours quelque charge ruineuse, firent qu'il fust depesché vers le Duc de Parme, lequel on tenoit pour estre du tout resolu de quitter le party du Roy par moyen de sa femme qui estoit bastarde de l'Empereur, et estoient déjà les choses en tel estat qu'on n'esperoit point qu'il y eust moien de l'en empescher ny de rien negocier avec luy pour le service du Roy, que fut cause (comme dit est) que ceux de Guise trouvèrent ceste charge propre pour le Sr de Soubise, lequel à ceste occasion supplia fort le Roy de l'en vouloir exempter, luy remonstrant qu'il ne pouvoit faire en cest endroit aucun service. Mais le Roy persista tousjours à ce qu'il y allast et luy dit enfin : Je scay bien qu'il n'y a point d'apparence d'en venir à bout. Quand vous ne le feriez pas je ne vous en donnerais aucun blasme, car ce ne sera que ce que j'attens ; mais bien scay je que si homme le peult faire, ce sera vous, et si d'aventure vous en veniez à bout, vous me feriez un fort singulier service. Partant je désire que vous l'entrepreniez, scachant que s'il se peut faire, vous le ferez, et si ne se peut faire, c'est à quoy je suis tout resolu.

Suyvant donc la volonté du Roy, le Sr de Soubise partit selon le dessein de ses ennemys, à quoy avoit aussy aidé le maréchal de Saint-André, lequel avoit en son esprit d'acquérir Aubeterre qui est une des plus belles terres de France, comme celle qui a vallu telle encores plus de cent mille francs, de laquelle il espéroit de s'accommoder par le moien de la dame d'Aubeterre, tante de sa femme et belle-mère de la dame de Soubise, et de se servir de l'envie qu'avoient messieurs d'Aubeterre près de la dite dame de

Soubise de se retirer à Genève à cause de la religion (1), dont ils estoient desjà déclarés, pour avoir leur terre à bon prix si d'aventure le Sr d'Aubeterre leur père, qui estoit encores en vie, venoit à mourir. Et pour ce qu'il ne craignoit que personne ne luy pust tant nuire en cest endroit, que le dit Sr de Soubise, il désiroit l'esloigner cependant qu'il feroit ce trafic ; ce qui luy réussit comme il avoit proposé, car neuf mois après le partement du dit sieur, le Sr d'Aubeterre son beau-père mourut, qui fit penser qu'on lui avoit avancé ses jours, de façon que pendant son absence le dit maréchal négocia ce fait, en sorte qu'il s'en est ensuivy de grandes ruines en leur maison.

Quant au Sr de Soubise il alla à Parme où il fut huit ou neuf mois durant laissé (2). Il mania tellement le Duc de Parme qu'il demeura en l'amitié du Roy contre l'attente de tous et au grand contentement de Sa Majesté, de quoy ses ennemys estant merveilleusement estonnés et marris, et voyant qu'il estoit venu à bout de cest affaire contre leur espérance, luy en procurèrent incontinent ung autre dont ils présumoient qu'il deust encores moins sortir à son honneur, qui fut de le faire envoyer de là lieutenant pour le Roy à Montalcin, et de le faire succéder à la charge du maréchal Strozzy, lorsque le dit maréchal fut contraint de s'en retourner pour les grandes pertes qu'il y avait faites par faute de secours et non de valeur. Mais les mesmes enneinys du Sr de Soubise luy estoient fort peu favorables, tellement que faute d'avoir esté assisté il avoit perdu une bataille. L'ennemy avoit gagné le Port Hercole et autres places, de sorte qu'il fut contraint de s'en retourner, ce que voyans ceux de Guise, trouvèrent encore la charge de luy succéder digne du Sr de Soubise, qu'il n'en pourroit retourner sans perdre l'honneur ou la vie, ou tous les deux ensemble, ce que touteffois il ne fit. Ains y alla et en revint avec tel honneur que ses ennemys mesmes estoient contraints de confesser qu'il ne se pouvoit mieux faire, ce que le maréchal de Strozzy publioit partout, disant mesmes : Il semble que je face contre moy en ce que en dis.

(1) Voir dans le recueil des *Lettres françaises* de Calvin, t. I, p. 387, la curieuse lettre adressée, en 1553, à Du Boucard, vicomte d'Aubeterre, « pour envoie à son père lequel estoit contraire à la parole de Dieu. »

(2) Voir pour ce qui suit, et pour les guerres du pays Siennois (1554-1555), les *Mémoires* de Montluc, t. II, et Henri Martin, *Histoire de France*, t. VIII, *passim*.

Mais celuy qui scauroit bien comme j'ay esté mal secouru, advoueroit qu'il n'y a point eu de ma faute en ce qui a esté perdu pendant que je commandois en Italie. Tant y a que pour le peu de secours qu'on m'a donné, les affaires estoient en tel estat que si on n'y eust envoyé monsieur de Soubise, quand j'en suis party, tout estoit achevé de ruiner, et ne luy peut-on oster que l'honneur n'en appartienne à luy seul. Quant à ce qu'il y fit pendant qu'il y commanda et aux villes qu'il y reprit, vous en avez des mémoires et instructions bien amples. Si bien vous diray-je que quand le Roy fit la paix par laquelle il rendoit tout ce qu'il tenoit au pays, il avoit un tel mal au cœur de veoir qu'il falloit rendre ce qu'avec tant de peines il avoit acquis et gardé, que cella luy estoit presque insupportable, ne se pouvant à toute heure garder de plaindre les pauvres gens qu'il scavoit estre bons François qu'on remettoit entre les mains de leurs ennemys.

Comme il retournoit de là, il trouva Monsieur de Guise à Lyon qui menoit une armée delà les monts par le commandement du roy, lequel luy fit une infinité de bonne chère, et mesme luy dit qu'il le prioit volontiers d'aller avec luy, n'estoit qu'il avoit desjà donné les principales charges tellement qu'il n'en avoit plus à donner de digne de luy, à quoy le Sr de Soubise luy respondit, l'ayant remercié, qu'aussy bien il alloit rendre compte de sa charge au roy ce qu'il fit, et estant arrivé à la cour dist entr'autres choses à M. le Connétable qu'il avoit esté bien estonné, voyant ceste armée en Italie et que c'est que le Roy pensoit faire, car outre la rupture de la trêve qui ne pouvoit apporter que mal (ne s'estant jamais bien ensuivy d'un violement de foy) on voyoit que ceulx de Guise ne tiendroient que leur particulier, et que cela mettoit la France en telle nécessité que ce seroit la ruïne du royaume, comme l'effect ensuivit. Car le peu de moyen a quoy les... de ceste guerre réduisirent le Roy fut cause de la prise de Saint-Quentin, et de la perte de la bataille et de la prise du dit Sr Connétable, qui sembloit sentir des lors le mal qu'il lui en adviendroit, car il respondit au Sr de Soubise que cella s'estoit fait contre sa volonté, et qu'il l'avoit bien remonstré au Roy, mais que Madame de Valentinois l'avoit emporté sur luy, estant bien ayse de la trouver du mesme avis que luy, et le pria de le remonstrer au Roy et luy dire les mesmes choses qu'il luy avoit dictes, à quoi le Sr de Soubise luy respondit : Comment,

Monsieur, quelle vertu pourroient avoir mes paroles après les vostres? Non, luy dit M. le Connétable : Je vous prie, faites-moy cè plaisir de le dire encore au Roy. Ce nonobstant l'advis du Sr Connestable ne fut point suivy comme l'on scait. Pour le regard de la charge que le dit Sr de Soubise avoit eu en Italié, le roy en fut si content et le recogneut y avoir si bien fait qu'il délibéroit luy faire beaucoup d'honneurs et d'avancement. Luy qui estoit tousjours combattu de l'envie de ses malveillans, le fut encores lors de Madame de Valentinois qui empescha la bonne volonté du Roy, hayant le dit Sr de Soubise tant à cause de la religion dont (bien encores qu'il n'en eust encores fait profession), chascun de tout temps scavoit qu'il estoit, encores bien avecques ceulx de Guise, ce qu'elle ne fut pas tousjours.

Par après fut fait le voyage de Calais, de la prise duquel comme j'ay dit cy-dessus ceulx qui scavent comment les choses (se) passèrent donnèrent le principal honneur à luy et au maréchal de Strozzy. Par après (1) fut le voyage de St-Quentin auquel il estoit maréchal de camp et à la bataille qui y fut perdue. Il y fut pris et reconnu trois ou quatre fois, selon que les François avoient du meilleur ou du pire. Enfin toutesfois il se sauva, et au partir de là comme tous les chefs cappitaines fussent fort espouventés, la plus commune opinion estoit que le Roy Philippe viendrait assiéger Paris, et comme le Roy tenant Conseil dans le chasteau du Louvre, demanda l'advis de ceulx qui estoient assemblés, il y avoit presse à se taire, de sorte que le Sr de Tavanoes, bien que depuis il ayt esté grand cappitaine, et que dès lors il fut en réputation, ne fit autre response au Roy que de se prendre à rire contre luy, que les autres trouvoient fort estrange, voyant qu'il n'estoit lors l'heure de plaisanter. Là dessus le cardinal de Lorraine, qui estoit tout debout, derrière la chaire du Roy, pensant bien que celuy qui parleroit le premier n'auroit pas l'avantage et se pourroit trouver estonné, dist malheureusement au Sr de Soubise, afin de faire tomber ceste poutre sur luy, que le Roy vouloit qu'il dist son avis; sur quoy le Sr de Soubise qui, entre autres dons de nature, avoit cestuy là que plus on le vouloit estonner, plus il avoit de hardiesse, et que il sembloit estre plus en son naturel auprès du

(1) Il y a ici une légère confusion : la bataille de Saint-Quentin, 10 août 1557, précéda de cinq mois la prise de Calais (3 janvier 1558).

Roy et des princes qu'auprès de ses inférieurs, et suivant le commandement du Roy, dist son opinion, la conclusion de laquelle fut que l'ennemy ne viendroit point à Paris; à quoy le cardinal de Lorraine tout refroigné luy respondit : Et qui l'en empeschera? Personne, dit le Sr de Soubise, car le Roy n'a pas ses forces assemblées; mais on l'empescheroit bien de s'en retourner, car le Roy entre cy et là pourra faire levée de ses gens, de sorte que si le Duc de Savoie et le Duc d'Albe viennent, et qu'ils prennent Paris (comme je ne doute point qu'il ne leur soit aisé) ils ne le scauroient garder, ny retirer leurs soldats d'une telle ville, que le Roy les pourroit ruiner par le moyen des forces qu'il pourra assembler entre cy et là, tellement que s'ils sont cappitaines, ils ne le feront point. Considérez que ce seroit leur ruine. Et que feront-ils donc, respondit le cardinal de Lorraine. Ils prendront quatre ou cinq bicoques, dit le Sr de Soubise, comme Ham, Catelay, et les autres que de fait ils prirent, lesquelles il nomma, et puis se retireront sans rien hasarder, se contentans de la belle victoire qu'ils ont eue. comme l'effect s'en ensuivit tout tel, de sorte qu'il sembloit à l'ouïr parler qu'il eust esté au conseil de l'ennemy, et qu'il eust entendu d'eux-mesmes leurs desseins; et là-dessus donna avis de se gouverner, supposant les choses comme a esté dict, lequel avis fut trouvé fort bon du Roy, et de tous ceux du conseil, qui l'approuva tellement qu'il fut suivi. Et au partir la Royne demandant au cardinal de Lorraine ce qui avoit esté advisé, qu'il falloit confesser que l'honneur du conseil estoit deu au Sr de Soubise, et pour parler à la vérité il n'y avoit un seul de tous ceux qui estoient au conseil qui du tout eust rien dit qui vaille que luy et le Sr d'Urfé qui estoit un gentilhomme de Bourgogne, gouverneur du Roy Dauphin, à quoy Madame de Montpensier qui estoit présente, respondit : Je suis bien aise, Monsieur, de quoy vous voulez avouer la valeur d'un tel homme; parlant du Sr de Soubise : Ha, ce dist le cardinal, quand il est question du Roy, je ne veux point mentir.

(Suite.)

LETTRES CHOISIES DE LA DUCHESSE DE BOUILLON

A LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

(1598 — 1628).

(Voir pages 64, 109 et 205.)

20. — *De Sedan, 15 février 1616.*

Demande de nouvelles de la Conférence de Loudun. Désir qu'elle soit avantageuse aux siens et surtout amène la paix. Eloge de ceux qui s'y emploient. — Recommandations. — Longue lettre de l'Electrice palatine. — Envoi de traités religieux.

Chère Madame, j'ai bien eu ce contentement d'avoir de vos lettres par ce dernier coche, mais je n'y apprendis pas ce que je prétendois, qui étoit de vous savoir à Thouars, et force nouvelles de la Conférence (1), où l'on mande de Paris que vous vous trouverez par commandement de la Reine-mère ; et vous en serez si près que, quand cela n'y seroit point, sera pour y voir ce que vous aimez. J'en parle comme cela pour ce que j'y crois mon monsieur, et je me réjouis fort de vous savoir proche de lui, même à cette heure que ses gouttes le travaillent, car me semble qu'il peut être fort soulagé d'un second moi-même. C'est en cette qualité que vous êtes aimée de moi, mon cœur, qui ne m'arrêterai point sur des protestations sur ce sujet, croyant que vous me faites l'honneur d'en être toute persuadée, mais sur le contentement que je reçois de ce que l'on me mande qu'il semble que toutes choses se disposent à la paix.

Cela est aussi doux à ouïr dire comme il est dur et effroyable d'ouïr parler de la misère du pauvre peuple. Hélas ! que ceux qui sont cause que les justes remontrances de monsieur le Prince et de a cour de Parlement ont été rejetées font épandre de clameurs, que Dieu apaisera, s'il lui plait, en mettant les bons à la place des mauvais et rapprochant du Roi ceux qui n'ont autre but que de maintenir son autorité. Certes nous devons bien être en prières et oraisons afin que Dieu préside au milieu de l'assemblée. Le bruit est que la Reine-Mère y veut être ; je crois que ce seroit un grand

(1) De Loudun.

bien, et que l'on lui put représenter à elle-même comme le Roi est mal servi et tous les abus et désordres de l'état. L'on assure fort qu'elle désire la paix ; Dieu veuille qu'elle nous ait été conservée pour nous la donner. On dit qu'elle a été garantie d'un grand danger *.

M. de Nevers s'acquiert bien des bienveillances de travailler à ce bon œuvre avec tant d'affection ; il oblige aussi bien des gens. Madame sa femme m'a fait l'honneur de me mander comme elle avoit vu mon monsieur, et comme elle en demeura bien satisfaite et qu'elle le trouva le plus raisonnable de tous. Elle dit qu'elle n'en peut pas tant dire de ses proches, et qu'elle croit qu'ils ont perdu l'entendement ; et pour monsieur votre fils elle le fait encore un petit plus sage qu'eux. J'ai vu de ses lettres qui font paroître qu'il l'est beaucoup ; mandez-moi, s'il vous plaît, qui lui a aidé à les faire. Je lui ai écrit il n'y a que cinq ou six jours, qui sera cause que je m'en abstiendrai à ce coup ci, et puis j'ai fort peu de loisir, dépêchant Chavagnac (2) en hâte pour porter à mon monsieur copie des privilèges d'ici et de la protection ; j'ai pris à bon augure qu'il m'a commandé de [les] lui envoyer.

Nos ennemis font courir le bruit que nous ne serons pas compris dans la paix, mais puisque nous le sommes aux accessoires nous le serons au principal. Il est besoin qu'il pense un petit à lui en cette occasion, en chose si raisonnable, comme aussi de songer pour ce qui lui doit et que je desire lui être cher comme ses enfans, qui sont les vôtres, mon cœur, à qui je ne pense pas moins qu'à moi, je vous le jure. Je ne sais s'il se parlera de conseillers de la Religion. Si cela est, ma chère Madame, souvenez-vous du fils de M. Louis (3), qui est toujours en exil pour l'amour de nous. Après cetui là je suis priée d'intercéder pour celui de madelle la présidente. A la vérité si l'autre ne le pouvoit être, je serois bien aise que cetui là le fut. Obligez moi donc que de vous ramentevoir toutes les supplications que je vous en ai faites.

La dernière lettre que j'ai reçue de vous est du 15 de l'autre mois, de Laval. Je suis bien marrie de voir que vous ne recevez point les miennes ; Roquefort (4) vous en porte, j'en ai reçu de la bonne

* Eroulement du plancher de sa chambre.

(2) Gentilhomme du duc de Bouillon.

(3) C'est le médecin dont il a été souvent parlé.

(4) Laquais du duc de Bouillon.

princesse de vingt pages (5). J'en ai frémi d'appréhension de la réponse, que je ne me suis pu résoudre à faire si grande. Adieu mon cœur, ma chère Madame, Dieu me donne bientôt de vos nouvelles, et toutes bonnes par sa grâce, qui ne peut être sans la paix tant désirée, non de vous et de moi seulement mais de tous les gens de bien. Toute ma petite troupe se porte bien, Dieu merci. C'est votre servante très humble et très obéissante sœur.

Chère Madame, je vous envoie deux petits livres, dont l'auteur de l'un se nomme Pont; l'autre, le discours vous le fera connoître. Mandez moi ce qu'il vous semble de celui-là, qui traite jusqu'au fond de la matière.

A Sedan, ce 15 février 1616.

21. — *De Paris, 30 décembre (1617).*

Excuses par suite des embarras et de la précipitation de son départ. — Refus du tabouret à sa fille aînée. — Explications de M. Eraut. — Accouchement malheureux de la princesse de Condé au château de Vincennes. — Disgrâce de Madame la Connétable. — Projet de mariage entre leurs enfants.

Ma chère Madame, vos lettres du... de ce mois m'ont trouvée encore à Paris, où je languis bien, je vous assure, car je suis au désespoir d'avoir cru partir mardi prochain, et être à cette heure incertaine si cela sera, à cause que le Roi sera demain à Saint Germain, et l'on me dit que je ne dois point partir sans prendre congé de lui. Cependant je n'en vais demain à Charenton, faire la Cène, et me résoudre là de revenir ou de m'en aller; et afin d'être préparée à l'un ou à l'autre, j'ai pris congé de la Reine. Ma fille (4) n'a point eu l'honneur de la voir, pour ce qu'elle a remis au Roi à ordonner de son rang. Cela est un petit rude après en avoir joui et n'avoir point donné sujet de nous faire ce traitement, n'ayant jamais rien respiré que l'obéissance et le service de Sa Majesté, de qui j'espère que la venue me fera recevoir contentement, si ceux qui sont près de lui prennent la peine de bien lui représenter notre droit et

(5) Il a été retrouvé 180 lettres olographes, et d'une écriture très-serrée, de l'Electrice palatine à Madame de la Trémoille. Cinq ont 8 pages et une 10 pages in-folio (2 mai 1615).

(4) Marie, l'aînée.

possession, car l'on le croit fort juste et bon. Je ne vous dirai rien de ce qui s'est fait à l'Assemblée des Notables, car d'autres vous en avertiront; et puis, mon cœur, je vous écris à l'heure que je voulois prendre pour la préparation de la Cène. Pardonnez moi donc si je ne répons pas comme je devrois à vos lettres; j'ai couru tout le jour à dire mes adieux. Partout l'on me parle de vous, qui êtes fort honorée, je vous assure, et désirée ici.

Je n'ai pu voir qu'aujourd'hui M. Eraut, qui m'a dit qu'il vous avoit expliqué la lettre dont vous m'aviez envoyé copie; laquelle j'ai rompue et ne lui ai pas dit l'avoir reçue, mais que j'en avois vu quelque chose à Thouars. Il m'en a donné une grande partie de l'intelligence, mais je ne vous en ferai point de redite; je n'en ai point aussi le loisir, et puis ce qu'il craignoit n'est point au terme où il étoit lors. Tout ce que je vous en dirai est que son opinion est qu'il ne faut nullement choquer l'autorité et le crédit de M. de Luynes (2) et de M. Deagent (3), qui n'en a point moins que l'autre. Je crois que vous n'en avez nulle envie, ni nous aussi; mais de honorer et servir tout ce que le Roi aime, et rechercher leur bonne grace.

Dès le lendemain que je vous eus écrit, la pauvre madame la Princesse (4) accoucha d'un fils mort. Que son affliction m'a touchée? Aussi fera elle à vous, je le sais bien; pour elle, l'on la croit sauvée. M^{me} la connétable (5) n'a point vu la Reine depuis qu'elle est revenue du Bois de Vincennes. L'on croit qu'elle ne sera point rétablie en sa charge, et qu'elle sera donnée à M^{me} de Luynes (6). Le courroux de la Reine, c'est que l'on lui dit qu'elle avoit dit qu'elle lui avoit permis d'entrer au Bois de Vincennes, et que cela fut cause que M. de Persan le permit. Elle dit n'avoir point tenu ce langage, de façon qu'il y a contradiction entre le discours de M. de Persan et d'elle.

Je n'ai pu voir M. le président Lejay (7); j'en ai un grand déplaisir, et surtout pour ce que vous me l'aviez commandé. J'ai bien parlé à M. Hotman (8), qui continuera à vous servir de tout son

(2) Charles d'Albert, premier duc de Luynes.

(3) Un des affidés de Louis XIII dans l'assassinat du maréchal d'Ancre.

(4) Au château de Vincennes, où elle avait été partager la captivité de son mari, le prince de Condé, qui était neveu de Madame de la Trémoille.

(5) Laurence de Clermont-Montoison, troisième femme du connétable Henri de Montmorency, et belle-mère de la princesse de Condé.

(6) Marie de Rohan-Montbazou, depuis duchesse de Chevreuse.

(7) Président au parlement de Paris.

(8) Jean Hotman, seigneur de Villiers-Saint-Paul, diplomate et controversiste.

pouvoir touchant le voyage. Croyez que si de Blois j'oubliai tant de choses, que d'ici je ferai bien encore pis. Pardon, mon cœur, et de [ce] que j'ai été toute prête de ne vous écrire point, me fâchant de le faire si mal et vous rendre compte de si peu de chose ; mais je crois que vous aimerez mieux ce brouillon que rien, où je ne vous parlerai point du peu de sujet que vous avez de vous plaindre de moi, qui certes vous ai bien parlé à cœur ouvert et témoigné mon extrême désir que la chose put réussir (9). MM. Durant et Mestrezat (10) m'ont dit la joie qu'ils en ont comme si la chose étoit résolue. Dieu sait ce qui leur est propre, et leur donnera s'il lui plaît. Bonsoir, ma chère Madame, je suis votre servante très-humble.

Le coche de Sedan n'est pas encore arrivé et l'on est venu quérir mes lettres, que je n'ai commencées que depuis souper. Je ne la refais pas ; seulement, ma chère Madame, si vous n'étiez parfaitement bonne, je n'oserois vous l'envoyer. M^{lle} d'Hotinan vous dira plus de nouvelles que moi.

De Paris, ce 30 de décembre.

22. — *De Sedan, 22 juin 1618.*

Difficultés pécuniaires pour le susdit mariage. — Joie de la prochaine arrivée de sa sœur et de sa bonne santé, mais prière qu'elle ne se fatigue pas à écrire. — Espoir que son mari sera payé de ce que lui doit le Roi. — Duel entre deux de ses anciens pages. — Nouvelles de ses enfants. — Recommandation d'arriver un jour avant ou après la Cène.

Ma chère Madame, vous me faites l'honneur de me mander que monsieur votre fils est très satisfait de quoi nous avons agréé le voyage du S^r Bruce (1), et que son affection le fait consentir à tout ce que nous avons proposé. Jusque là je ne pouvois rien désirer de plus et avois grand sujet d'espérer l'accomplissement de nos conformes intentions. Mais quand je vois qu'ensuite, mon cœur, vous me dites que sa nécessité le fait balancer par la crainte que ses incommodités en fassent ressentir à celle qu'il désire heureuse, et que vous tâchez à lui faire espérer que la bénédiction de Dieu suppléera

(9) Projet de mariage du duc Henri de la Trémoille avec sa cousine Marie de la Tour.

(10) Ministres de l'Eglise de Charenton.

(1) Secrétaire du duc de la Trémoille, dont il avait été précepteur.

au défaut du plus, je reconnois bien qu'il y a encore de grandes difficultés, et sur des considérations où monsieur votre fils, ce me semble, ne se devoit point attacher sitôt que vous si le sujet lui étoit aussi agréable qu'il vous plait le me dire ; mais je crois que c'est à vous qu'il l'est davantage, ma chère Madame, puisque vous me témoignez surmonter toute sorte d'obstacles. Sont des effets très grands de votre affection et une obligation fort sensible. Croyez aussi, mon cœur, que vous n'en pouvez avoir pour personne au monde qui désire plus votre contentement : car je n'y en trouverai jamais pour moi si le vôtre n'y est, car vos intérêts sont les miens ; c'est pourquoi je demeure perplexe en cette affaire, voyant que nous ne pouvons soulager vos nécessités et que nous faisons un si grand effort pour témoigner combien nous chérissons cet honneur que nous en recevons pour nous. Je ne puis donc autre chose que faire comme vous, ma chere Madame, qui est de prier Dieu de nous donner à tous de bonnes résolutions, car c'est de lui qu'elles procèdent ; et j'espère qu'il nous en fera la grâce, car en ce sujet nous avons devant les yeux l'avancement de sa gloire, qui est le but où [se] doivent rapporter toutes nos actions. Il bénira donc nos intentions communes, s'il lui plait ; et quoique par mes dernières, mon cœur, je vous aie oté toute espérance de faire plus que ce que nous avons dit au Sr Bruce, je vous le confirmerai encore et qu'il est hors de notre pouvoir, mais cela vous sera mieux représenté quand nous aurons l'honneur de vous voir.

J'ai une grande joie de voir que vous avez pris le jour ; certes, mon cœur, je ne la vous saurois représenter car elle est merveilleuse ; et rien ne la rabat que d'apprendre que vous ne vous portez pas encore guère bien par votre lettre. En ce sujet j'ai bien eu plus de plaisir d'entretenir M. Delage (2) que de la lire, car il m'a assuré ne vous avoir jamais vu mieux porter. Ce sont ses termes, et ce que vous me mandez y est bien contraire : de façon que je lui fis redire souvent, en lui disant que votre lettre ne me témoignoit pas cela. Il persista toujours, mais je vois bien, ma chere Madame, qu'il vous fait mal d'écrire. N'en prenez donc point la peine, et au moins que ce ne soit qu'un moi et non pas de grandes lettres, car je les recevrais avec déplaisir, sachant qu'elles vous portent de l'incom-

(2) Gentilhomme du même duc.

modité. Celle de mademoiselle votre fille me témoigne bien cela. Je suis bien aise que l'avis de mon monsieur ait été suivi et qu'il ait donné de la facilité en vos affaires. M. Delage dit qu'il vous vit ce jour là et qu'il ne paroissoit rien de malade en votre visage ni en votre façon et qu'il vous faisoit beau voir.

Nous avons vu ici M. Carr (3) qui nous a bien dit l'état où il vous avoit laissée, et qu'il étoit bon, vû le mal que vous aviez eu, que l'on apprend sans grande frayeur à cette heure que vous en êtes guérie, Dieu merci, mais cela ne laissoit pas de me faire frémir.

Si par les ouvertures de M. Eraut nous pouvions être payés de ce qui nous est dû par le Roi, nous paierions de bon cœur M^{lle} Cappel (4) si la somme n'étoit bien grande. Croyez que s'il nous fait recevoir contentement que nous lui en donnerons, et qu'il n'en doute point. M. Deagent ne fait qu'un mot de réponse à mon monsieur, et c'est le Roi qui la lui fait ; et cependant l'on n'eut eu garde de dire à Sa Majesté les mêmes choses que l'on dit à un de son conseil, que l'on prioit de savoir par son moyen le sujet de ces nouvelles calomnies pour lui en avoir l'obligation et force autres choses comme vous aura pu dire M. Bruce. — Depuis deux jours il est arrivé un grand accident. C'est que le S^r de Chouville, que j'ai nourri page, a été tué par le S^r de la Vaqueresse qui l'a été de mon monsieur en même temps que l'autre l'étoit de moi ; et étoient les plus grands amis du monde. C'est une fureur et barbarie étrange : Satan ne dort point, mais Dieu veille à l'entour de ceux qui le craignent.

Adieu mon cœur, ma chère Madame. Mon monsieur et toute la petite troupe se portent bien, Dieu merci. J'enverrai quérir des eaux de Spa dès qu'il aura fait un petit beau. C'est votre très humble servante et très obéissante sœur sur qui vous pouvez tout, mon cœur.

Ma chère Madame, je crois vous devoir dire que nous ferons la Cène, s'il plaît à Dieu, d'hier en quinze jours, qui sera la dernière ; et ce sera M. Rambour qui prêchera, mais je vois de l'incommodité pour vous de n'arriver que le samedi. Cela vous fera peut-être résoudre de partir un jour plus tôt, afin d'arriver le vendredi, ou bien de retarder pour n'arriver que le dimanche. Ce jour sera bien heureux pour moi, qui ne puis pas jouir d'une plus grande douceur et

(3) Secrétaire de l'Electeur palatin.

(4) Plutôt la femme de Jacques Cappel que celle de son fils Louis, ministre à Sedan, comme M. Rambour dont il est parlé plus loin.

d'un plus parfait contentement que de posséder l'honneur de votre présence, si chère que mon cœur en fait déjà des feux de joie.

A Sedan, ce 25 juin 1618.

23. — *De Sedan, 3 juin 1619.*

Emotion causée par le départ de son gendre, M. de la Trémouille. — Détails de toilette. — Remercement de ce que Madame de la Trémouille veut mettre sa bru au courant des affaires. — Ombrage que prend la cour des honnêtetés faites à la reine-mère et de la joie causée par la délivrance du prince de Condé.

Ma chère Madame, je vous écrivis hier au soir bien tard, et aujourd'hui ce sera toute lasse de mes dépêches d'Allemagne. Si faut-il vous dire, mon cœur, que j'étois bien marrie ce matin de voir partir mons^r votre fils par un si mauvais temps, mais Dieu merci il n'a point duré comme il y avoit apparence, car cette après dinée a été assez belle. J'ai bien été plus matineuse que lui, mais je ne me suis point habillée, croyant toujours qu'il me viendrait dire adieu ; je l'attendois dès six heures, et il n'y est venu qu'un petit devant sept. Je ne vous puis dire si notre fille lui a dit le sien les yeux secs, car elle ne s'est point levée que deux heures après qu'il est parti. Quand mon monsieur partoit matin, c'étoit toujours ma coutume de ne me lever point pour pleurer tout mon saoul ; mais elle n'en a pas le même sujet que moi, qui demeuerois dénuée de tous parens et souvent l'ai vu partir pour aller à la guerre, et puis il me disoit de longs adieux. Tout cela n'arrive point à notre fille, qui vous est allé écrire. Vous lui pardonnerez bien si ce ne fut hier, mais pour ce que mademoiselle votre fille aura de ses lettres, il lui semble qu'elle est coupable : c'est qu'elle lui ose écrire plus à la hâte, et puis elle la supplie de commander une petite robe de taffetas, desirant n'user point celle que l'on lui a envoyée, la trouvant bien jolie. C'est un fort bon choix que la couleur du satin. J'ai bien remarqué ce défaut qu'il n'étoit découpé, mais il se peut réparer ici, et le tailleur en mande quelque chose à Renée. Vous lui avez fait beaucoup d'honneur d'avoir pris la peine d'y donner de votre soin.

Vous me dites, mon cœur, que vous désirez que mons^r votre

fils lui fasse prendre la connoissance des affaires et que vous l'instruirez bien mieux que lui, à cause qu'elle vous donnera plus de patience; je crois bien cela, mais je crains bien que vous la trouviez fort neuve et que vous n'ayez grand'peine à l'y rendre savante, mais elle vous aura une obligation inestimable d'être si bonne que de la vouloir prendre, et je l'estimerai bien heureuse de faire son apprentissage en si digne et célèbre école. Nous n'avons point eu de ces bonheurs là; Dieu lui fasse la grâce d'en savoir bien user, et de vous rendre une très prompte et agréable obéissance et un perpétuel et fidèle service. Je ne la puis aimer si elle y manque; je vous le jure, ma chère Madame, car c'est la vérité.

M. le vicomte de Sardiny (1) est parti deux jours devant monsieur votre fils, mais je crois qu'il n'arrivera pas sitôt à Paris que lui, qui vous dira comme nous avons écrit à la Reine-mère des lettres de complimens. Il y eut eu faute à ne le faire pas; cela seroit bien étrange si on se rendoit suspect pour cela. Puisque l'on dit que M. de Luynes recherche de tout son pouvoir ses bonnes grâces, il ne doit pas trouver étrange si on désire de se les conserver; comme mère de notre Roi, me semble que l'on ne lui peut rendre trop de devoirs.

Je prends à fort mauvais augure pour nous ces ombrages que l'on feint de prendre. C'est retomber dans notre malheur passé, car mon monsieur n'en a point donné de sujet; et c'est une pure calomnie ce que l'on dit que M. Le Comte, gouverneur d'ici, a convié M. du Maine (2) de se joindre aux demandes que M. de Montmorency fait pour la liberté de monsieur le Prince, car l'avis de mon monsieur est que l'on ne doit rien faire qui ne soit agréable au Roi et qu'il faut que monsieur le Prince lui en ait l'obligation et tienne sa liberté de sa bonté. Je crois vous avoir déjà mandé les mêmes choses. J'aurai de l'impatience de savoir que fera le sr Justel (3), et encore plus de savoir monsieur votre fils heureusement arrivé auprès de vous. Il m'a dit un adieu me témoignant force amitié. Je me plains qu'il y a été trop honnête seulement, et ôté cela je serois fort contente. Je crois qu'il verra M^{me} de Jouarre (4); si m'en

(1) Gentilhomme de Marie de Médicis.

(2) Henri de Lorraine, duc de Mayenne.

(3) Secrétaire du duc de Bouillon, de la famille duquel il a fait l'histoire.

(4) Jeanne de Bourbon-Montpensier, abbesse de Jouarre.

a il laissée incertaine, il ne résout pas assez les choses, à mon gré. Il faut que je vous die cela avec ma liberté accoutumée, puisque je suis, mon cœur, votre très fidèle servante et très obéissante sœur à la vie et à la mort.

A Sedan, ce 3 de juin 1619.

(Suite).

BIBLIOGRAPHIE

CLÉMENT MAROT ET LE PSAUTIER HUGUENOT. — Etude historique, littéraire, musicale et bibliographique, contenant les mélodies primitives des psaumes et des spécimens d'harmonie de Bourgeois, J. Louis, Champion dit Mithou, Jambe de Fer, Goudimel, Crassot, Sureau, Servin, Rol. de Lattre, Cl. le jeune, Mareschall, Sweelinck, Stobée, etc., par O. DOUEN, ancien pasteur.

Au moment où M. le pasteur Douen achève de préparer pour l'impression l'ouvrage auquel il a consacré tant d'années et de si savantes recherches, il ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs du *Bulletin* d'avoir un premier aperçu de ce que l'auteur peut appeler, dans l'épigraphe heureusement empruntée à l'harmoniste Goudimel :

Le plus doux travail de ma vie,
Guidant mon espérance aux cieux.

Ce livre est attendu depuis longtemps. M. Félix Bovet, dans son excellente *Histoire du Psautier*, en saluait d'avance la prochaine apparition. M. Douen se plaît à constater les services que lui a rendus son prédécesseur dans toutes les parties où les deux plans se rapprochaient sans pourtant se confondre, et les renseignements fournis depuis dans cet esprit de savante fraternité qu'on aime à signaler toutes les fois qu'il nous est donné de le rencontrer. Hâtons-nous d'ajouter que les deux livres ne font pas double emploi et que nos bibliothèques ne seront vraiment complètes qu'en les plaçant l'un auprès de l'autre.

Le titre choisi par M. Douen indique que le sujet est double : il y avait là un écueil dont l'auteur a fort habilement su faire un point

d'appui. Une biographie de Marot, quelque attachante que soit la vie du poète, quelque charme qu'on éprouve à relire ses vers les plus harmonieux, aurait offert une grave lacune si son action dans la grande rénovation religieuse du XVI^e siècle n'y eût été mise en plein relief. Cette lacune est le défaut capital de tous ceux qui ont étudié le poète à la lumière de la Renaissance en oubliant, ou en affectant d'oublier, celle de la Réforme. Marot n'a été ni théologien ni apôtre; il a eu néanmoins un rôle militant qu'il nous est défendu d'ignorer. Il n'a pas attendu l'organisation du protestantisme pour s'attaquer aux abus de l'Eglise de Rome et faire retentir la voix de l'Evangile; à plusieurs reprises il a dû se soustraire aux vengeances de la Sorbonne; il a préféré l'exil à l'apostasie; et c'est lui dont la lyre, habituée à d'autres accords, a su pour la première fois rendre accessibles au peuple chrétien les sublimes accents des chœurs inspirés d'Israël.

Nous ne suivons pas M. Douen à travers cette histoire de Marot, si vivante dans sa diversité. Nous ne le blâmerons même pas, en présence des violentes et injustes attaques des adversaires, d'avoir beaucoup insisté, et quelquefois un peu vivement, sur le côté mystique et *religieux* du poète, d'avoir, en un mot, presque vu un réformateur dans son héros. Nous le remercierons plutôt de réfuter des calomnies et de dissiper des nuages, et de nous faire assister à cette diffusion, par la traduction des psaumes, des principes évangéliques et protestants.

Mais quand Marot succombe à quarante-sept ans à un mal soudain et mystérieux, il n'a pu accomplir qu'un tiers de la tâche. Cinquante psaumes seulement ont été donnés au peuple protestant qui réclame les cent autres. Aussi est-il naturel qu'après avoir décrit les commencements du Psautier réformé, l'auteur ne s'arrête pas à la mort du poète. Il entre au contraire dans le cœur même de son sujet et c'est sous toutes ses faces qu'il l'expose et l'étudie.

Il faudrait emprunter, au moins aux *Sommaires*, de longues citations pour faire apprécier tout ce que ces deux volumes renferment de recherches profondes, de renseignements curieux, de véritables découvertes sur notre chant religieux. Le chapitre *Marot traducteur*, celui sur *les Psaumes de Bèze* et sur *Bèze traducteur* ne pouvaient être écrits que par un hébraïsant distingué, familier avec les difficultés de la langue de David et d'Asaph, traducteur lui-même et nous faisant toucher du doigt, dirais-je volontiers, les mérites et les défauts des versions anciennes et modernes, les inexactitudes, les inversions, les étranges paraphrases des interprètes successifs.

Ce côté littéraire ne pourra manquer de frapper tous les lecteurs ; mais les connaisseurs trouveront des jouissances d'un ordre plus élevé encore dans la partie qui traite de la musique. Quel que soit le mérite de l'ensemble du travail, il est certain que les recherches musicales l'emportent encore sur le reste ; elles donnent au livre une valeur tout à fait exceptionnelle. Comme le remarque M. Douen, « la plupart des erreurs des historiens relatives aux auteurs de notre Psautier, proviennent de ce qu'ils ont souvent confondu les auteurs des harmonies avec ceux des mélodies. » L'origine de ces mélodies, qu'il recherche avec le soin le plus scrupuleux, est triple : les chants d'outre-Rhin, l'imagination des artistes, les chansons populaires, — et aucune peine ne lui a semblé trop grande pour relever des exemples de ces diverses provenances et des procédés d'adaptations employés par les mélodistes. Après les mélodies il passe en revue les harmonistes eux-mêmes, nous indique ce que le Psautier doit à ces artistes trop oubliés aujourd'hui, et fait suivre ces notices de ce qu'il a pu trouver de musique arrangée par chacun d'eux et d'exemples choisis parmi les œuvres d'une vingtaine de leurs successeurs. Il y a là pour les amateurs de chant sacré et d'archéologie musicale des trésors qu'ils sauront apprécier.

Entrant alors dans des considérations d'une portée plus générale, M. Douen s'occupe ensuite de *l'Influence de la Réforme sur la musique*. Il remonte aux premiers temps du christianisme, étudie ce que la mélodie est devenue entre les mains de l'Eglise, comment les Barbares ont introduit l'harmonie, ce que le catholicisme a fait pour la science des accords, et, par une déduction accompagnée toujours de preuves à l'appui, il parvient à constater combien le protestantisme a d'une part purifié et relevé la musique religieuse, et de l'autre vulgarisé l'art du chant. Il y a telle affirmation de M. Douen qui de prime abord semblera presque un paradoxe : *Calvin un des pères de l'opéra*, « les messes en musique fruit du protestantisme. » Nous renvoyons nos lecteurs à ce chapitre aussi curieux que substantiel.

Mais le moyen âge n'est pas seul pris à partie. Le XVIII^e et le XIX^e siècle ont assumé par leurs innovations souvent peu réussies une lourde responsabilité. M. Douen étudie successivement, et chez les catholiques et au sein de notre Eglise, les mélodies nouvelles, le changement de rythme, la modification des intonations, les harmonies nouvelles, et sa conclusion, il faut bien l'avouer, n'est pas à l'avantage de notre époque. Pour lui notre Psautier, que les retouches de Conrart avaient amélioré sous le rapport de nos besoins littéraires modernes, a beaucoup perdu au contraire sous le point

de vue musical. L'application de nos rythmes n'a pas toujours été heureuse, la tonalité moderne a nécessité des changements déplorable et les mélodies du XIX^e siècle sont loin de posséder l'énergique saveur qui distinguait celles du XVI^e. Aussi n'hésite-t-il pas à proposer aux protestants de ramener la mélodie et l'harmonie du Psautier à leur forme primitive, et pour répondre d'avance aux objections, il donne le moyen de faire immédiatement cet essai : « Ce vœu qu'ont formé tant d'amateurs de la musique sacrée, retrouver et rendre à l'Eglise les psaumes sous leur forme originale, nous avons enfin tenté de le réaliser. On trouvera plus loin, avec l'harmonie de Goudimel, tous les psaumes qui nous ont paru susceptibles d'être chantés aujourd'hui sans autre addition que celle d'un ♯ à la note sensible, et sans autre modification que le passage de la mélodie du ténor au soprano et la transposition souvent rendue nécessaire par la gravité excessive, pour les voix actuelles, des parties inférieures. » Ces psaumes sont au nombre de trente-quatre, plus le cantique de Siméon.

On le voit, la conclusion de M. Douen diffère de celle de M. Bovet. Ce dernier étudie le Psautier comme un vénérable monument de la piété de nos pères, *une pièce rouillée de leur armure*, qu'on ne réimprimera sans doute plus et qui bientôt disparaîtra du culte. Notre collègue, au contraire, voudrait le rajeunir en remontant aux sources et lui rendre, dans notre Eglise, la place que les cantiques modernes tendent de plus en plus à occuper.

La partie purement bibliographique a été une des plus grandes préoccupations des deux auteurs. Ici encore l'*Histoire du Psautier* et le *Clément Marot* se complètent mutuellement. M. Bovet avait dressé le catalogue d'environ sept cents éditions du Psautier. M. Douen a pu doubler ce chiffre, mais pour les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles il ne donne que les additions à la bibliographie de son prédécesseur, refondant pour le XVI^e siècle les deux travaux en un seul. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ces listes qui forment un appendice très-considérable.

L'ouvrage de M. Douen, on a pu s'en convaincre même par ce rapide aperçu, sera un livre de luxe en même temps que de science historique et musicale. Les airs notés intercalés dans le texte et à sa suite lui donneront un cachet, et pour beaucoup de lecteurs même en dehors des rangs du protestantisme, un attrait tout particulier. Est-il nécessaire d'ajouter que nous devons trouver dans ces richesses mêmes une raison de plus de soutenir cette publication ? C'est là une de ces œuvres qu'on n'entreprend pas sans beaucoup

de courage, qu'on ne poursuit pas sans une indomptable persévérance, qu'on ne termine pas sans des appuis sérieux. Nous aimons à croire que les protestants français tiendront à prouver leurs sympathies pour de pareilles recherches, et qu'ils ne laisseront pas aux pays étrangers, très-occupés depuis quelque temps de musique religieuse en général et de notre Psautier en particulier, le privilège de rendre hommage à une de nos gloires huguenotes, et de remettre pieusement en lumière et en honneur ces chants héroïques et sacrés qui fortifiaient nos combattants et consolait nos martyrs !

F. SCHICKLER.

ŒUVRES COMPLÈTES DE THÉODORE-AGRIPPA D'AUBIGNÉ, publiées pour la première fois d'après les manuscrits originaux, par MM. Eug. RÉAUME et DE CAUSSADE.

TOME PREMIER.

L'énoncé de cette publication en révèle toute l'importance, et l'on éprouve une satisfaction, qui n'est pas sans légitime fierté, à voir poser, au milieu des tristesses et des incertitudes du temps présent, la première pierre du monument élevé à Agrippa d'Aubigné par l'édition de ses œuvres complètes, qu'ont entreprise deux écrivains tout à fait dignes de cette illustre tâche. Qui pourrait mieux leur rendre ce témoignage que le rédacteur du *Bulletin*, initié dès longtemps à leur généreuse ambition, et témoin des retards qu'elle a subis, non par une défaillance, hélas ! trop excusable, mais par ces contrariétés des temps avec lesquelles il faut bien compter, même alors qu'on porte en soi la magnanime ardeur qui sait les vaincre !

Il y a bien des années que le plus populaire des éditeurs parisiens, M. Hachette, songeait à inaugurer la publication des *Grands Écrivains de la France au XVII^e siècle* par une édition plus correcte des écrivains du siècle précédent, que l'on peut considérer comme des précurseurs. L'auteur des *Tragiques* et de l'*Histoire universelle* était jugé digne de cet honneur, et un écrivain distingué, M. Eug. Despois, se préparait à l'accomplissement de cette belle mission qui devait trouver le plus favorable accueil à Genève. Il nous en eût moins coûté de voir ce projet abandonné, si nous eussions pressenti qu'il serait repris avec éclat par deux écrivains

non moins familiers avec la littérature française, dans les jours voisins de la Renaissance et de la Réforme. Ce n'était pas tout, cependant, pour mener à bien un tel projet, que l'association de deux vaillants esprits, comme MM. Eug. Réaume et de Caussade. Il fallait le concours d'un de ces éditeurs aussi généreux que hardis, que tentent les grandes entreprises où le profit est moins certain que l'honneur. M. Alphonse Lemerre, déjà connu par sa belle édition des *Classiques français*, n'a pas hésité à patronner une œuvre qui lui devra en grande partie sa réalisation et son succès.

Il est superflu de rappeler dans le *Bulletin du Protestantisme français* les titres d'un écrivain tel que d'Aubigné. Le XVI^e siècle n'en a pas de plus vigoureux, et son talent est de la trempe de son caractère, aussi original qu'incisif. Homme de plume et d'action, historien à la façon de Tacite, moraliste et poète, il a su faire vibrer toutes les cordes de l'éloquence et de la passion en des pages vengeresses où la langue française acquiert un relief étonnant. D'Aubigné est un ancêtre de Corneille, qui ne renierait point une telle descendance. L'autobiographie d'un tel homme devait tout d'abord attirer l'attention, et les *Mémoires de sa vie*, complétés par ses *Lettres*, forment le premier volume de la savante édition, qui ne laissera rien à désirer pour la pureté du texte et la sûreté des informations bibliographiques.

On peut en juger par le texte même des *Mémoires*, collationné avec le plus grand soin sur le manuscrit conservé à Bessinges, et corrigé par d'Aubigné lui-même. Un critique diligent, M. Ludovic Lalanne, nous avait déjà donné, en 1853, une édition épurée, revue sur un manuscrit de Madame de Maintenon déposé au Louvre, et détruit depuis dans l'incendie de la royale bibliothèque par le vandalisme de la Commune. Mais le texte de M. Lalanne, déjà si supérieur à celui des éditions antérieures, qui ne semble qu'une paraphrase, est loin de reproduire la version primitive de l'auteur. Elle nous a été rendue dans son intégrité, grâce à une bienveillante communication de Madame la douairière Henri Tronchin, qui n'a fait qu'acquiescer, à cet égard, une des meilleures promesses de celui dont elle porte si dignement le nom. Il suffit de comparer, comme le fit M. Heyer, dans son excellente notice sur le séjour d'Agrippa d'Aubigné à Genève, quelques pages des *Mémoires*, d'après le texte du Louvre et celui de Bessinges, pour reconnaître qu'une nouvelle édition était nécessaire. On peut considérer, à tous égards, celle-ci comme définitive.

Les *Lettres* de d'Aubigné forment le complément indispensable

de sa biographie, et c'est ici la partie la plus neuve, sinon la plus attachante, du volume que nous offrent MM. Réaume et de Causade. Ils n'ont rien épargné pour compléter la précieuse collection conservée à Bessinges, et les archives de M. le duc de la Trémoille, la bibliothèque de l'université de Leyde, et divers dépôts leur ont fourni plus d'une pièce intéressante, qui est venue s'ajouter fort à propos au trésor primitif.

Nous sommes ici en plein inédit, puisque sur deux cent trente-quatre pièces une soixantaine seulement figurent dans l'appendice de la notice de M. Heyer, d'un intérêt tout local. Cette correspondance a été divisée en plusieurs séries, qui en facilitent la lecture, et cette précaution ne semble pas superflue quand il s'agit d'un écrivain plus enclin à rédiger des mémoires sur tous sujets, théologiques, politiques, militaires, qu'à laisser errer sa plume en familières effusions qui reposent le lecteur. Les savants éditeurs se sont bornés, du reste, à cet égard, à suivre l'ordre indiqué dans le manuscrit préparé par d'Aubigné lui-même pour l'impression. Ce que l'on ne saurait trop regretter avec eux, « c'est la disparition de presque toutes les *lettres familières*, pleines de railleries non communes. Hélas! c'est sans doute leur esprit même qui les a fait condamner! La plume satirique qui écrivait *la Confession de Sancy* ne se gênait guère, dans le commerce familier, pour appeler « un chat, un chat. » Des scrupules rigoristes, les susceptibilités de quelque famille, une indélicate curiosité ont pu faire déchirer ces feuillets qui manquent au manuscrit, et dérober un cahier dont l'absence était déjà signalée dans l'inventaire remis à Théodore Tronchin. Quoi qu'il en soit, il faut bien avouer que nous avons perdu, sinon les lettres les plus intéressantes, au moins les plus piquantes. »

On n'en remarquera pas moins dans ce volume bien des pages d'un haut intérêt au point de vue historique. Telle est la lettre au prince de Condé, écrite probablement vers 1612, où d'Aubigné proteste, à l'exemple du Synode de Privas, contre les lettres de pardon accordées aux réformés pour avoir soutenu les droits qu'ils tenaient d'un édit solennellement juré, et déjà remis en question : « Quand la demande de pardon serait tolérable en de légères prétentions d'Estat, cela ne peut estre supporté en la défense de la religion, si elle est bonne; si fausse, comme le pardon l'advoueroit, certes il la faudroit quitter en demandant pardon, et sur les allégations de la contrainte et de la nécessité, nos pères nous ont appris par les harangues qu'ils ont faites sur les buchers qu'il n'y a point de contrainte à qui sait mourir. Nous nous sentons en nos consciences.

non la plus splendide noblesse du Royaume, mais la plus pure en nos actions, et envers nostre Dieu, et envers nostre Roy; et hormis le petit nombre de Catholiques qui n'a point trempé à la Ligne, nous tenons justement le reste pour rémissionnaires, si rémission peut estre faite à ceux qui ont conjuré contre leur Roy au profit des estrangers, sans pouvoir mettre en prétexte la persécution de leur foy, n'y ayant plus justes armes contre les Roys que la querelle du Roy des Roys. Combien sont loin de là ceux qui se peuvent dire en vérité avoir sauvé la couronne, ou au moins la teste qui la doit porter. »

C'est le même accent, mais bien autrement poignant, que l'on retrouve dans une lettre de d'Aubigné à son indigne fils Constant, qui venait de couronner une vie de désordres par l'abjuration: « Cette mémoire vous dira non vostre élévation, ni vostre nourriture plus digne du seigneur que du pauvre gentilhomme; non vostre éducation par les plus doctes et plus excellents personnages que j'ay pu arracher des plus grandes maisons *hamis auctis*, non l'élévation de vostre courage, en quoy j'ay péché vous donnant compagnie entretenue sur l'estat du Roy, avant que porter haut de chausse... Je suis content que vous oubliez ces choses, mais non pas ma fermeté au service de Dieu, mon amour envers ses enfants affligés, ma haine envers les meschants prospérants, et l'une et l'autre de ces passions redoublantes à mesure de l'affliction et de la prospérité. Ayez donc ceste souvenance, afin que vous n'espérez pas que je puisse touscher à la main qui sert les idoles et fait la guerre à Dieu, que la langue puante de blasphemes me puisse accoiser de paroles, et que les genoux qui ont ployé devant les profanes autels me puissent fleschir en fleschissant devant moy... Vous demandez que je vous ouvre pour vous jeter à mes pieds, et je vous dis que ma porte ne vous peut recevoir que vous n'ayez brisé ou franchi les portes d'enfer. »

On retrouve ici en ses âpres colères l'auteur des *Tragiques*, dont la correspondance, éloquemment tendue, ignore trop ces contrastes aimables et familiers où se complait le génie de la Renaissance. La lettre à *Madame sœur unique du Roy*, sur la douceur des afflictions, garde un charme unique entre toutes « comme liant d'or et de soie les fleurs de printemps. » Ces fleurs sont trop rares dans l'œuvre de d'Aubigné, quoiqu'elles aient une part dans sa vie. Nous les retrouverons dans ses *Petites œuvres mêlées*, et dans les poèmes inédits qui seront l'ornement des prochains volumes. Une note austère domine ces chants d'inspirations si diverses, et se dégage de l'œuvre entière. Ainsi que le dit éloquemment M. Eug. Réaume dans

les dernières lignes de son introduction : « En relisant les beaux vers et les pages éloqu岸tes de notre inflexible huguenot, on se rappelle les paroles que Tacite prête à Thraséas condamné à s'ouvrir les veines. L'intépide stoïcien, offrant à Jupiter libérateur une libation de son sang, fait approcher le questeur pâle d'effroi : « Tu es né, lui « dit-il, dans des temps où il convient de fortifier son âme par des « exemples de fermeté. » Et nous aussi, nous vivons à une époque où il convient de retremper les âmes et de les relever par l'exemple de courages indomptables, de consciences qui ne savent pas capituler. »

La belle édition d'Agrippa d'Aubigné, entreprise par MM. Réaume et de Caussadé, avec le concours de M. Alphonse Lemerre, est donc une œuvre patriotique au premier chef. Elle se recommande d'elle-même à tous les amis des lettres françaises, qui tiendront à honneur de ne pas laisser ces trésors sans emploi, et de montrer qu'aux heures tristes ou brillantes de notre histoire, dans la bonne ou la mauvaise fortune, une noble pensée ne demeure jamais sans écho dans notre pays.

J. B.

GÉOGRAPHIE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

En remerciant nos correspondants et amis pour les renseignements qu'ils ont bien voulu nous fournir jusqu'à ce jour, nous leur soumettrons, dans la prochaine livraison du *Bulletin*, quelques-uns de nos doutes, et nous appelons leur attention sur l'importance qu'ont pour nos recherches les *Actes des Synodes provinciaux*, voire même des *Colloques*.

Nous leur serons reconnaissants de toute communication de ce genre qu'ils voudront bien nous faire, soit en nous confiant les actes originaux, soit en nous en transmettant les copies, soit, au besoin, en nous indiquant le lieu où ces documents se trouvent, en originaux ou en copies.

L. AUZIÈRE, F. SCHICKLER.

Place Vendôme, 16. — Ce 14 juillet 1874.

CORRESPONDANCE

VARIA

Nîmes, 28 mai 1874.

A M. Jules Bonnet, secrétaire de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Deux registres du consistoire de Nîmes, un registre du consistoire d'Alais, collection des synodes provinciaux du Bas-Languedoc et Cévennes (de 1570 à 1596) retrouvés. — Réimpression de *l'Histoire de la ville de Nîmes*, par Ménard. — Publication du manuscrit de C.-J. de La Baume sur la guerre des Camisards. — Promenades d'un curieux dans Nîmes. — Les Camisards exécutés à Nîmes de 1702 à 1705.

Cher Monsieur,

Il est bon de consigner dans ce recueil la découverte importante qui a été faite récemment, à la Bibliothèque nationale de Paris, par MM. Henri Bordier et L. Auzière, pasteur à Généragues (Gard). Ils ont trouvé le troisième volume et le seizième des *Registres du consistoire de Nîmes*. Vous savez que le premier était déjà dans cette Bibliothèque, échoué, je ne sais par quelle tempête, sur l'un de ses rayons.

Le troisième, qui porte le numéro 8667 (ancien supplément français 3045), commence le 16 mars 1578.

Le seizième (supplément fr. 3045, nouveau numéro 8668), va de janvier 1654 à mai 1663.

M. Auzière, qui était en train de prendre copie du premier volume pour le compte de notre consistoire, a été prié de copier, par la même occasion, les deux autres volumes si heureusement retrouvés, comme il l'a fait ici pour tous ceux que nous avons dans nos archives depuis 1822. Nous aurons ainsi recopiée de la même main, et avec un soin extrême, la précieuse collection de nos registres consistoriaux. Une rubrique détaillée, ajoutée à la fin de chaque volume, en facilitera singulièrement les recherches. Le savant pasteur aura fait là une œuvre magistrale que tous les amis de notre histoire protestante sauront apprécier à sa juste valeur. Il ne nous manquera que le second registre. Mais qui sait si quelque bonne nouvelle chance ne le fera pas découvrir dans cette vaste nécropole où sont entassées tant de richesses bibliographiques?

M. Auzière a bien mis la main sur la collection, jusqu'ici introuvable, des Synodes provinciaux du Bas-Languedoc et Cévennes, de 1570 à 1596. Ne désespérons pas.

Les lecteurs du *Bulletin* apprendront aussi avec plaisir que j'ai pu, grâce à l'obligeance de M. de Lamothe, archiviste du Gard, retrouver la trace d'un « Registre des actes et deslibérations du concistoire de la ville d'Allez. » C'est peut-être le seul qui ne soit pas perdu de cette in-

téressante Eglise cévenole. Il a été découvert par hasard, il y a quelques années, à Alais, chez un épicier, par M. l'abbé de Cabrières, aujourd'hui évêque de Montpellier, qui en est ainsi le possesseur légitime. Le volume m'a été gracieusement confié pour quelques jours, et je l'ai sous les yeux en écrivant cette lettre.

C'est un in-4° de 234 feuillets, soit 468 pages, couverture en parchemin, très-bien conservé, sauf huit feuillets (177 à 184) qui ont été déchirés par le milieu, peut-être pour envelopper un sou de poivre ou de cannelle ! Il contient les procès-verbaux des séances consistoriales du mercredi 29 décembre 1666 au dimanche 18 décembre 1672.

Les trois pasteurs d'Alais, pendant cette période, étaient Bouton père, Coulan et Bouton fils.

Ce dernier fut suspendu de sa charge « pour quelque temps » par le Synode provincial de Sauve, du 12 août 1671. Il avait couru sur son compte « quelques mauvais bruits » dont il n'avait pu se justifier entièrement, depuis que les frères Aubrespin avaient fait, au nom de leur sœur Marie, « opposition à la publication des annonces du mariage du Sr Bouton fils avec dam^{le} Mag^{ne} de Montmarc. » (Séance du 16 avril 1670.) J'ai hâte d'ajouter qu'après une enquête sérieuse faite officiellement par deux anciens, la Compagnie l'avait « platement déchargé de tout ce qu'y avoit esté avancé contre l'honneur de son ministère quelle reconnoit estre en grande edification à ceste Eglise. » (Séance du 26 juin 1670.) Le Synode provincial ne trouva sans doute pas la justification suffisante.

Depuis sa suspension, Bouton fils ne parut plus au consistoire. Il s'y rendit toutefois le mercredi 23 décembre 1671, pour demander qu'on l'autorisât à prendre la communion de Noël. Il invoqua en sa faveur le Synode de Saint-Hippolyte, de 1604, « qui avoit declare que les pasteurs et anciens suspendus de leur charge nestoient pas censés suspendus des sacremens sy lacte ou leur suspension estoit ordonnée ne portoit pas expres quilz sont suspendus des sacremens. » Le consistoire, à l'unanimité, lui permit de participer à la sainte cène « pour sa consolation, detant plus quil ny a rien en sa vie et mœurs qui len puisse exclurre. »

Il y aura là des documents authentiques et de première main pour le *Supplément de la France protestante*.

Vous savez, cher Monsieur, que l'*Histoire de la ville de Nîmes*, par Ménard, n'est plus en librairie depuis longtemps. Une réimpression avait été annoncée et était vivement désirée. Ce projet s'exécute en ce moment dans notre ville, par les soins de quelques ouvriers typographes de l'imprimerie Clavel-Ballivet, rue Pradier, 12. Le premier volume a déjà paru, avec une belle photographie de l'auteur. On a commencé simultanément la publication du second volume et du cinquième : il y a déjà 8 livraisons du second, et 15 du cinquième. L'ouvrage aura sept volumes, en 85 livraisons environ. Il est imprimé sur grand raisin. Le prix de chaque livraison est 50 centimes, pour Nîmes. *Les Preuves* formeront deux volumes à part qui seront livrés, après la publication de l'*Histoire*, aux personnes qui en feront la demande.

La Gazette de Nîmes publie depuis quelque temps, en feuilleton, deux ouvrages qui sont pour nous d'un assez grand intérêt.

C'est d'abord les *Promenades d'un curieux dans Nîmes*, par MM. de

Lamothe, archiviste, et François Germer-Durand, architecte. Ces Messieurs, dont la sagacité et la patiente érudition vous sont bien connues, ont fouillé les archives du département, et ils nous donnent le résultat de leurs doctes recherches sur les murailles, les portes, les fortifications de notre ville, aux différentes périodes de son histoire. Puis viendront les édifices, les rues, les places, les cimetières, le collège, jadis si célèbre, où professaient d'illustres savants, les Bigot, les Baduel, les Mauget, etc. (M. de Lamothe, qui s'occupera du collège, me disait hier qu'il avait à sa disposition, pour faire ce travail, sept à huit cents pièces inédites de grande valeur.) — Ces *Promenades*, poursuivies avec de tels guides, si aimables et si savants, seront, vous le voyez, pleines d'attrait et d'instruction pour nous. — Les feuillets seront réunis en volumes, grand in-12 : il y en aura deux, sans doute.

L'autre ouvrage, que publie la *Gazette de Nîmes*, nous intéresse plus directement encore peut-être ; c'est le manuscrit de Charles-Joseph de La Baume : *Révolte des Fanatiques ou des Camisards*. 41 feuillets ont déjà paru. On en est au livre troisième, au martyre de François Garrel, de Foussargues, et de Daniel Soulas, de Bourdiguet (arr. d'Uzès), qui, par jugement du présidial de Nîmes, du 3 sept. 1703, furent appliqués à la question et brûlés vifs. D'excellentes notes historiques et géographiques accompagnent le manuscrit et en rendent la lecture plus facile. L'éditeur est M. l'abbé Goiffon, archiviste du diocèse de Nîmes. L'ouvrage formera un volume in-12.

Enfin. — car il est temps de clore ma lettre. — je suis heureux de vous annoncer que je vous enverrai prochainement, pour le *Bulletin*, le « Journal d'un bourgeois de Nîmes relatant les exécutions faites en cette ville pendant la guerre des Camisards, du 26 juillet 1702 au 22 mai 1705. » M. de Lamothe a trouvé ce manuscrit dans la bibliothèque de M. Fajon, conseiller à la cour de Nîmes, et il est tout disposé à le faire paraître dans notre recueil, où sa place semble marquée. L'auteur de ce journal est inconnu, comme celui du bourgeois de Paris dans les premiers temps de la Réforme, et il enregistre sans commentaire ni réflexion, en simple chroniqueur, les exécutions dont il a été témoin. Son impartialité va jusqu'à l'indifférence. Une seule fois seulement, à propos de je ne sais quel martyr, prédicant obstiné, dont le crime était de vouloir toujours exhorter ses frères, et qui subit héroïquement le supplice de la roue, le chroniqueur observe qu'il aurait mieux valu l'enfermer dans une maison de fous. — M. de Lamothe doit ajouter une courte préface et quelques notes explicatives, géographiques et historiques. — Le manuscrit forme un cahier de 24 pages, d'une grosse écriture, et l'orthographe n'est pas toujours respectée. Mais nous aurons là quelques noms à signaler au martyrologe protestant, déjà très-considérable.

Recevez, cher Monsieur, l'assurance de mon entier dévouement.

CHARLES DARDIER.

DOCUMENT INÉDIT SUR CAVALIER

(Extrait d'une lettre des archives départementales de la Drôme, E, 1429.)

Nous recevons de M. le pasteur Arnaud, de Crest, le fragment suivant sur le célèbre chef camisard :

« Vous savez sans doute que Cavalier est à Mâcon avec sa petite troupe, qui diminue au lieu d'augmenter ; il a dit à ceux qui l'ont été voir qu'il n'avoit jamais reçu de secours d'aucun prince étranger, et que, quand ils avoient eu affaire aux troupes du roi, c'étoit malgré eux. On assure qu'il a été à Paris. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que l'intendant de Bourgogne lui manda de l'aller trouver à Dijon et qu'il y a été. Il a vu M. l'évêque de Mâcon. Il fait tout ce qu'il peut pour justifier sa conduite et dit qu'il a donné de bons mémoires. C'est sur quoi on raisonne fort différemment. Il a voulu avoir des conférences avec les nouveaux convertis, qui disent qu'il est fort ignorant ; et tout le monde s'accorde à dire qu'il ne sait ni lire ni écrire. Quoiqu'il en soit, il a trouvé le secret d'amasser du bien. Il dénigre tant qu'il peut M. le maréchal de Maurevel et loue beaucoup M. le maréchal de Villars. Il nie la plupart des cruautés dont on l'accuse lui et sa bande ; mais il convient qu'ils en vouloient aux évêques d'Uzès et de Nîmes et aux ecclésiastiques de ces deux diocèses. Ceux qui ont servi assurent qu'il ne sait point la guerre ; cependant il assure qu'il fera parler de lui en servant le roi... Je ne sais rien de plus sur son chapitre qui mérite d'être mandé, mais en voilà bien assez pour le fils d'un boulanger. »

E. ARNAUD.

UN VOTE DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

On nous communique les lignes suivantes extraites du journal *la Tribune*, du 18 mai 1874 :

« Nous serons, nous en sommes certain, agréable à nos lecteurs, en leur apprenant que, dans la séance du 30 avril dernier, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux a, — non sans orages et malgré les efforts désespérés des jésuites et des cléricaux qui, paraît-il, exercent quelque influence dans cette assemblée, — décerné une médaille d'or à M. Ernest Gaullieur, le savant archiviste de la ville, pour son *Histoire du Collège de Guenne*.

« Nous ne nous étendrons pas ici sur le mérite de cette œuvre remarquable. Nous ne dirons rien, ni de l'érudition dont témoigne hautement chacune de ses pages et, pour ainsi dire, chacune de ses lignes ; ni des longues et patientes recherches auxquelles son auteur a dû se livrer avant de pouvoir l'écrire ; ni, et surtout, du réel courage dont il a fait preuve en mettant à jour, par les temps troublés où nous vivons, un livre qui contient de terribles accusations contre une *trop célèbre* société, accusations d'ailleurs surabondamment prouvées par des pièces d'une authenticité incontestable.

« La récompense que l'Académie vient de lui voter, ainsi que les encouragements que M. Gaullieur a reçus de la part du conseil général de la Gironde, et du conseil municipal de Bordeaux, en disent plus que nous ne saurions le faire. Avant l'impression de l'ouvrage, le conseil municipal voulut s'inscrire en tête de la liste des souscripteurs, pour 200 exemplaires. Le conseil général, qui déjà à cette époque avait

souscrit pour 10, vient, avant de clore sa session, et dans l'une de ses dernières séances, de souscrire pour 30 exemplaires. »

SEANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 12 MAI 1874.

Présidence de M. Schickler. — Le président a un triste devoir à remplir. Il doit annoncer au Comité la mort de notre collègue, M. de Triqueti, qui a rendu son âme à Dieu le 11 mai à neuf heures du soir. C'est une grande perte pour le protestantisme, pour l'art religieux et pour nous-mêmes. M. Ch. Frossard, uni au défunt par une amitié de vingt-six ans, s'acquitte d'un douloureux devoir en apportant à chacun de ses collègues une lettre de faire part.

Le secrétaire a le regret d'annoncer une autre perte bien sensible, celle d'un de nos plus anciens collaborateurs, M. Jules Chavannes, qui a succombé le 1^{er} mai à une grave maladie. C'est un vide dans la rédaction, et pour le secrétaire un deuil personnel.

Les matériaux du *Bulletin* sont assurés pour plusieurs mois. M. Gaufres se propose de reprendre en juillet ses études sur les anciens collèges protestants.

Bibliothèque. — Entre autres dons reçus on signale la Bible espagnole de Cassiodore de Reyna, offerte par M. le pasteur Nougaret; le troisième volume de l'*Histoire des réfugiés en Angleterre*, de M. le pasteur Agniew; divers manuscrits relatifs à l'histoire de l'Eglise de Lunel, transmis par M. le pasteur Bazille; enfin un *Recueil de Complaintes du Désert*, de M. Auzière.

La Bibliothèque doit en outre à M. W. Martin un très-curieux masque de Henri IV, reproduction du moulage fait après la violation des tombes de Saint-Denis; et à M. Schickler un pamphlet allemand du XVI^e siècle, une lettre du Diable à Charles IX pour le féliciter de la Saint-Barthélemy; enfin à M. Baird de New-York diverses brochures relatives à des Eglises du refuge aux Etats-Unis.

Une lettre autographe de Viret à Calvin, datée d'Orbe 3 septembre 1542, et acquise pour la Bibliothèque, a été reconnue fautive. Les doutes exprimés par le secrétaire ont été confirmés par l'examen de la correspondance familière de Calvin qui est un perpétuel démenti de la prétendue lettre de Viret. Cette pièce a été rendue à M. Charavay, qui la croit de fabrication ancienne. MM. Bordier et Bonnet en jugent l'origine plus récente.

Correspondance. — M. Gaufres a été informé qu'il existe à la Bibliothèque d'Avignon cent vingt-quatre lettres inédites de l'ancien recteur du collège de Nîmes, Claude Baduel. Il en a demandé copie.

M. Sayous donne lecture d'une lettre des plus sympathiques de M. Revèz, pasteur de l'Eglise de Debreczin, en Hongrie, dont un fragment pourra être reproduit dans le *Bulletin*.

M. le pasteur O. Cuvier, de Nancy, trouve que ce recueil n'est pas assez connu, et transmet un nouvel abonnement.

M. Alquier de Montalivet envoie divers documents relatifs au siège de Briatexte (Tarn).

Une circulaire de M. L. Audiat annonce la formation d'une Société

des archives historiques de la Saintonge, avec laquelle notre Société pourra entretenir d'utiles relations par voie d'échange.

Election. — Le Comité ayant décidé, conformément à un article de ses statuts, de remplacer ceux de ses membres qui, retenus par d'autres devoirs, ne peuvent ni prendre part à ses travaux, ni même assister à ses séances, M. Alfred Labonchère, adopté comme candidat dans une séance antérieure, est élu membre à l'unanimité des voix en remplacement de M. Cornélis de Witt, démissionnaire.

NECROLOGIE

M. C. MAFFRE. — M. F. DE CONINCK. —

M. F. BUNGENER.

Quotidie morimur! Je reçois dans une vallée des Vosges, loin du siège de nos travaux, la nouvelle d'un triple deuil pour le protestantisme français. Il a perdu, le 1^{er} juin dernier, M. Camille Maffre, de Mazamet, auteur d'une *Histoire populaire des réformateurs*, et de divers écrits qui attestent un esprit largement ouvert à toutes les préoccupations du temps présent.

Peu de jours après, la ville et l'Église réformée du Havre avaient à pleurer un de leurs représentants les plus éminents, M. Frédéric de Coninck, décédé, le 6 juin, dans sa soixante-neuvième année. Le *Journal des Débats* a rendu hommage à cet homme de bien qui ne fut pas seulement un protestant zélé, mais un serviteur utile de son pays. Doublement issu de bannis de la Révocation, M. de Coninck avait comme rapporté dans la patrie française l'activité féconde et généreuse de ses aïeux. Un livre important : *Le Havre, son passé, son présent, son avenir*, montre combien il était familier avec les questions économiques, et enfin à les résoudre dans le sens le plus favorable à la liberté. C'est dans cette ville, devenue sa patrie d'adoption, qu'il déploya surtout son zèle philanthropique. Préoccupé du sort des classes laborieuses, il y créa un lavoir public, une maison de santé, un hôtel pour les mousses, où non content de les loger et de les nourrir à un prix très-modique, il leur donnait encore des leçons élémentaires. Personne n'ignore ce que fut M. de Coninck pour l'Église réformée de France. Il est de ceux dont la trace ne s'efface point, et dont on peut dire : « Ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent. »

Ce fut aussi un infatigable ouvrier que M. Félix Bungener, à la fois romancier, historien et surtout controversiste habile, dont on déplore la mort récente. Né à Marseille en 1814, mais naturalisé Genevois, il a ainsi honoré une double patrie. *Un Sermon sous Louis XIV*, bientôt suivi de *Trois Sermons sous Louis XV*, marqua son début littéraire empreint d'élégance et d'atticisme. Une biographie de Calvin et un très-remarquable essai sur le Concile de Trente lui assurent des titres durables à la reconnaissance des protestants français. Notre Société ne saurait oublier que l'auteur de tant de brillants écrits fut un de ses premiers collaborateurs.

J. B.

Plombières, 24 juin 1874

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES COLLÈGES PROTESTANTS

III

NÎMES (1). — (*Suite.*)

Baduel avait à peine commencé ses travaux et le succès déjà répondait à ses efforts, si l'on en croit les témoignages contemporains et les déclarations du recteur lui-même. Mais les détails nous manquent sur cette première période du collège des arts : nous ne connaissons ni les noms des professeurs, ni le nombre des élèves, ni le règlement des exercices scolaires. Tout se faisait sans doute à Nîmes sur le modèle des collèges de Paris et de Strasbourg. Placé sous la haute surveillance des consuls, ou plutôt de quatre membres du conseil de ville, qui portaient le titre de *députés* : Pierre de Malmont, Jacques Bonnaud, Guillaume Calverie et Pierre Rozel, l'établissement contenait trois sortes d'élèves : les *portionnistes* ou pensionnaires, les *martinets* ou externes, et les

(1) Voir le *Bulletin* de 1873, p. 269 et 413, et celui de 1874, p. 289.

élèves des *pédagogies* ou pensions. Celles-ci ne pouvaient que répéter les leçons du collège sans en donner elles-mêmes, l'institution municipale ayant, selon l'usage, le monopole de l'enseignement. Les professeurs et régents, commensaux de Baduel et comme lui célibataires, surveillaient les chambrées des pensionnaires, dont chacun leur offrait, sous le nom de *minerval*, une minime rétribution de trois ou quatre livres, supplément bien nécessaire à leur traitement de cent à deux cents livres. Les portionnistes étaient divisés en trois catégories, selon le prix qu'ils payaient pour leur pension, et prenaient leurs repas à trois tables différentes. La mieux servie était présidée par le principal, la deuxième par les professeurs; la troisième était celle des élèves les moins riches.

Il y avait chaque jour trois leçons, de huit à dix heures, de deux à quatre et de midi à une heure. La courte classe était affectée à l'exposition des règles de grammaire; les autres à l'explication des auteurs. A l'issue des leçons, les élèves *faisaient leurs questions*, c'est-à-dire s'interrogeaient mutuellement sur ce qu'ils avaient appris. Les plus avancés avaient, deux ou trois fois par semaine, dans la grande classe, des exercices appelés *déclamations* ou *disputes*. Il n'y avait que deux récréations par semaine, mais elles duraient trois heures et avaient lieu l'après-midi. La messe se disait tous les matins dans l'église du collège. Le latin était la seule langue tolérée chez les élèves : les verges, administrées à l'issue des repas, par un nombre variable de professeurs, selon la gravité des cas, leur rappelaient ce devoir quand ils s'avaient d'y manquer. A la fin de chaque année scolaire, une séance solennelle réunissait le personnel du collège devant les magistrats et les principaux citoyens de la ville. On y proclamait les noms des élèves promus à des classes plus avancées, et l'on y récompensait les plus méritants. Ceux des classes supérieures y prononçaient des discours composés par leurs maîtres.

Toute cette organisation fonctionnait régulièrement quand, pour hâter le développement d'une institution déjà prospère,

les magistrats et le recteur résolurent de donner une plus vive impulsion à l'enseignement de la philosophie. Le collège proprement dit marchait à souhait sous la direction d'un humaniste aussi habile, d'un principal aussi zélé que l'était Baduel. Mais les cours de l'université, les leçons publiques, réclamaient d'autres maîtres. Baduel professait lui-même la philosophie, qu'il n'avait pas spécialement étudiée. Il avait même pour cette science, telle qu'elle s'enseignait au moyen âge, une antipathie peu dissimulée, et, dans la lutte engagée par la Renaissance entre les philosophes et les lettrés, qui ne préconisaient chacun que leur art et dédaignaient l'autre, il avait résolûment pris parti pour les lettrés. Si l'on en croit un témoignage, hostile, il est vrai, les leçons de Baduel étaient peu suivies. Ne voulant donc pas laisser dépérir une école sur laquelle reposaient tant d'espérances, les députés eurent recours à un moyen héroïque. On va voir s'ils atteignirent ou dépassèrent leur but.

Dans ses longs voyages d'étudiant, Baduel avait séjourné à l'université de Louvain et reçu des leçons de grec et d'astronomie d'un jeune professeur français. Guillaume Bigot, de Laval, se vantait d'être *autodidacte* et pouvait aussi justement se vanter d'avoir eu jusqu'alors une destinée singulière. Né en 1502, avec deux dents, refusé comme nourrisson par les commères de Laval, qui voyaient quelque diablerie dans ce genre de précocité, il échut à une femme d'un village, qui se repentit bien vite d'avoir écouté son bon cœur. La peste enleva en quelques jours treize personnes dans la maison qui avait reçu le funeste enfant. La nourrice se hâta de s'en débarrasser et l'exposa le long d'une haie. Le père, qui ne se doutait de rien, passe par aventure, reconnaît son fils, qu'il emporte et fait élever comme il peut, sans beaucoup de tendresse ni de soins. Bigot grandit dans l'ignorance et devint assez mauvais sujet. Quelques frasques à Angers, pendant son adolescence, l'obligèrent à se tenir enfermé. Ne pouvant plus faire de sottises, il se mit avec fureur à l'étude qu'il avait à peine

ébauchée : latin, grec, mathématiques, philosophie, entrèrent dans sa tête pêle-mêle. Devenu libre, le voilà qui se met à voyager, à parcourir les universités, d'abord comme étudiant, puis comme professeur, enseignant ici, disputant là, soutenant des thèses contre tout le monde, s'attaquant surtout aux hommes les plus en renom. A Heidelberg, il s'en prend à Mélanchthon, l'oracle de l'Allemagne, et se fait écarter. Il ne peut davantage rester à Bâle. Après l'Allemagne et la Suisse, on le retrouve successivement en Piémont, en Espagne, menant partout une vie guerroyante, déployant toutes les ressources d'un esprit prodigieusement actif et inculte, à la fois séduisant et redoutable, aussi aimé et admiré des uns que détesté des autres. Etabli quelques mois à Chambéry comme médecin, il resta plus longtemps attaché à la fortune de Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, qu'il accompagna au delà du Rhin et des Alpes dans les délicates missions dont ce diplomate fut chargé par François I^{er}. Son grand savoir occupait la renommée encore plus que ses errantes aventures. Bigot y croyait plus que tous les autres et se prenait pour un génie incomparable : il disait ou faisait dire que, au moment de sa naissance, la conjonction des plus brillantes étoiles avait annoncé qu'il illustrerait quelque science, et que cette science était la philosophie.

Il semblait donc impossible de s'adresser à un homme plus capable de mettre en relief l'université de Nîmes. Si, à l'honneur de posséder en Baduel l'un des lettrés les plus éminents du siècle, Nîmes ajoutait celui d'en avoir le plus grand philosophe, la nouvelle académie ne tarderait pas à égaler la renommée des anciennes et à devenir l'un des rendez-vous de la jeunesse de France et d'Europe. Il fallait donc à tout prix réaliser ce beau rêve.

Tel étant bien l'avis du recteur et du conseil de ville, les quatre scolarques, accompagnés de Baduel et du juge ordinaire, Pierre Le Blanc, se rendent, le 23 mai 1541, à la maison consulaire. Là, en présence des magistrats municipaux et

de plusieurs témoins, « ils prient, somment et requièrent les consuls de Nîmes d'écrire au nom d'eux et de la ville à M. Bigotius, savant en philosophie et fort renommé, étant à présent delà les monts, que s'il veut venir régenter à l'université et lire en icelle la philosophie, la ville lui constituera gages de trois cents livres... Et afin que lesdits sieurs consuls soient plus amplement assurés que ce ne sera pas la ville qui paiera ladite somme, mais que ce seront eux, ils ont promis et assuré lesdits consuls présents et acceptants en la façon que s'ensuit. Maître Claude Baduel veut et consent que la somme de deux cents livres de gages que la ville lui donne pour la régence de ladite université demeure entre les mains des consuls jusqu'à ce que ledit Bigotius soit content et payé de ses gages; Le Blanc, Malmont, Bonnaud, Calverie, Rozel, payer à Bigot ou aux consuls la somme de cent livres, si toutefois ledit Bigotius vient demeurer et lire dans la cité l'espace d'un an et non autrement. Et pour ce faire et non contrevenir, en ont obligé tous et chacun leurs biens... et ainsi l'ont promis et juré (1). »

Ces généreux citoyens, car c'est comme simples particuliers qu'ils agissaient, savaient donc que rien n'est fécond comme l'initiative privée, et que l'important en toute chose est de commencer. S'ils parvenaient à attirer Bigot une année, ils étaient sûrs que la ville, fière de ses leçons, ne voudrait plus y renoncer et s'entendrait avec le philosophe pour les années suivantes : l'événement justifia ces prévisions.

Les consuls écrivirent donc à Bigot, et, pour ajouter à l'éloquence de leur appel, lui offrirent, outre les trois cents livres, l'usage d'une maison meublée. Bigot répondit favorablement à leurs lettres et annonça son départ pour Nîmes. Il y arriva au commencement de l'automne de 1541, pour l'ouverture de la nouvelle année scolaire.

A son entrée dans la ville, Bigot, qui ne pêchait pas par

(1) Ménard, IV, Preuves, p. 146.

excès de modestie, entendit le son des trompes et ne douta pas que la joie publique ne saluât ainsi son arrivée. Il ne s'agissait pourtant pas de lui faire une entrée triomphale, mais d'appeler, selon le mode accoutumé, les conseillers à la maison consulaire. On allait y délibérer sur le détail des conditions stipulées avec le nouveau professeur. Celui-ci ne tint pas à ce qu'elles fussent si vite arrêtées. Il trouvait modestes les offres des consuls, même avec l'addition du logement, et il comptait sur l'éclat de ses leçons durant un premier trimestre pour les rendre plus avantageuses. On ne s'occupa donc que de la question de la maison meublée, dont Bigot n'était pas satisfait, et qui ne fut tranchée, avec les autres, que trois mois plus tard.

Les leçons s'ouvrirent et attirèrent d'abord un grand concours d'auditeurs. Il était plus facile, si l'on en croit Bigot lui-même (1), de dire qui n'y était pas que qui y était. Et l'enthousiasme des auditeurs égalait leur nombre : « Quelle souplesse de talent ! s'écriaient-ils ; quelle passion, quelle vigueur dans sa manière d'enseigner ! quel style soutenu et, au besoin, varié ! C'est ici, comme à Athènes, le monstre faisant éclater ses paroles. Voilà bien ce qu'il nous faut pour assurer le succès de notre université. Celui que Mélancthon et Grynæus en Allemagne, en Italie de hauts et puissants magistrats, en France des évêques et des cardinaux se sont honorés d'écouter et de louer, nous convient d'autant mieux qu'il a plus de célébrité ; mais le difficile sera de traiter avec lui ! » Et là-dessus, les magistrats, les personnages influents qui voulaient préparer le public à de grands sacrifices racontaient que l'évêque de Montpellier avait essayé de l'attirer auprès de lui par des générosités qui allaient presque jusqu'à l'appauvrissement ; que le recteur de l'université de Padoue lui avait offert cinq cents livres pour enseigner cinq mois par an, car, dans cette ville, les vacances en duraient sept ; qu'à Chambéry,

(1) Bigot, *Epistola antilogica*, et *Carmen supplex*, servant de préface au *Præ-ludium philosophiæ christianæ*. Toulouse, 1549, in-4°. Bibl. Mazarine.

où il avait exercé la médecine, il avait beaucoup plus guéri et plus gagné que tous les autres médecins ensemble; que ce ne pouvait être pour des gages vulgaires qu'il se séparait de son puissant protecteur Langey; qu'enfin, philosopant à l'italienne, c'est-à-dire avec un éclat incomparable, il ne pouvait être rémunéré qu'à l'italienne. Ces propos, encouragés sans doute sous main par Bigot, qui les rappelle avec complaisance, préparaient les voies à de prochains arrangements.

Le 18 décembre, il y eut en effet à l'hôtel de ville un conseil extraordinaire, présidé, comme toujours, par un des juges de la sénéchaussée. On y fit appeler Bigot, à qui l'on proposa de l'engager pour deux ans, à raison de quatre cents livres par an, les cents livres données en sus de ce qui avait été projeté représentant ses frais de logement et de mobilier. Il aurait à faire chaque jour une leçon publique de philosophie; il y ajouterait telles autres leçons qu'il croirait nécessaires et n'exigerait rien des écoliers en raison de leurs études.

Bigot n'accepta la proposition ainsi formulée que pour une année, et demanda pour la seconde cent livres de plus; encore ne s'engagea-t-il à rester à Nîmes que s'il en obtenait le congé de son protecteur et ami, le sieur de Langey.

Il faut croire ou que ce congé arriva ou que Bigot sut s'en passer, puisque, un mois plus tard, il signa l'engagement en question pour la durée inusitée de quinze ans. Aux conditions financières déjà stipulées, quatre cents livres pour l'année courante, cinq cents pour les autres, le traité ajoutait quelques nouveaux détails : plus de petits congés dans le courant de l'année, sauf les fêtes de l'Église et les jeudis des semaines où il n'y aurait pas de fête. En revanche, Bigot aurait trois mois de vacances en été, de la mi-juin à la mi-septembre, sans que les classes du collège pussent vaquer à cette époque. Enfin Bigot jouirait de toutes les prérogatives accordées aux professeurs des arts de l'université de Paris et

des autres facultés fameuses. Le traité, ainsi complété sur le rapport du député Pierre Rozel, fut agréé par les deux parties dans un second conseil extraordinaire. L'acte qui en fut dressé le 20 janvier 1542 était comme le contrat de mariage entre Bigot et la ville. Il suivait de près l'acte des fiançailles passé le 18 décembre précédent, et dénotait, d'un côté du moins, une vive inclination qui ne rendit pas le ménage plus heureux.

Il est difficile de supposer que tant d'empressements et d'honneurs rendus à Bigot n'eussent point un côté pénible pour Baduel. L'intérêt du collège et son peu de goût pour l'enseignement de la philosophie l'avaient porté à faire, pour attirer Bigot, une démarche généreuse, en sacrifiant la totalité de son traitement d'une année. Mais il ne s'attendait sans doute pas que le philosophe, à peine arrivé, serait l'objet de tant de prévenances, reléguerait au second plan le lettré, obtiendrait des honneurs égaux aux siens avec un traitement double, et serait de fait le maître dans un collège où tout devait hiérarchiquement obéir au recteur.

A ces motifs de mécontentement tirés de sa situation personnelle, Baduel en joignait d'autres qui tenaient de plus près à son caractère et à ses idées. Le principal du collège des arts était un littérateur, un ami du beau langage et des langues classiques, un cicéronien. Emule ou disciple des Sturm, des Sadolet, des Ramus, il avait pris en pitié la scolastique du moyen âge et tout l'enseignement gothique des écoles. Or, cet enseignement avait surtout insisté sur la philosophie et pris pour devise le mot célèbre : bon grammairien, mauvais logicien. C'était le tour de la grammaire de détrôner la logique. Un Allemand venait d'en donner le moyen. Rodolphe Agricola avait composé une logique nouvelle, qu'on opposait avec succès à celle d'Aristote, et qui bornait l'étude du raisonnement à celle des procédés oratoires des écrivains classiques. Sturm n'en voulait pas d'autre. C'est celle que pratiquait Baduel dans ses *Annotations sur les discours de Cicéron*

pour *Milon et pour Marcellus* (1), annotations primitivement dictées à ses élèves du collège de Nîmes. Quant à l'ancienne manière d'étudier, aux syllogismes, aux lieux communs, aux définitions, Baduel la considérait comme une honteuse barbarie dont le temps avait enfin fait justice. « Il n'y a pas plus de trente ou quarante ans, écrivait-il dans un des opuscules imprimés avec les *Annotations*, qu'un grand changement s'est accompli dans les écoles. Quelle était alors la condition des arts et des lettres ? Misérable, assurément. Toute la discipline des écoles était étrangement altérée et corrompue. On parlait encore latin, mais quel latin, et combien éloigné de l'élégance et de la pureté antiques ! Nulle méthode, nulle suite dans l'enseignement, nulle explication convenable des orateurs, des philosophes, des poètes... Mais, au milieu de cette barbarie, le Dieu des miséricordes nous a regardés et nous a envoyé sa lumière. Elle a brillé comme un soleil levant qui a dissipé ces ténèbres épaisses. Aussitôt, on a vu revivre le grec et l'hébreu ; on a retrouvé la pure latinité ; l'éloquence est ressuscitée dans les écoles, au barreau, dans la chaire ; l'ordre antique et véritable des études a été restauré (2)... » Baduel continue longtemps ainsi, rapprochant toujours, et avec une netteté qui annonce sa future évolution calviniste, les deux grands dons de Dieu aux hommes : celui des lettres, voilé depuis l'époque romaine jusqu'à la Renaissance, et celui du salut en Christ, voilé depuis la corruption de l'Eglise jusqu'à la Réforme. Ainsi aimées et honorées d'un culte presque religieux, les lettres dépossédaient la philosophie du sceptre qu'elle avait longtemps tenu dans les universités et la réduisaient à ce rôle nouveau de *servante de la grammaire*, qu'elle ajoutait en frémissant à son vieux rôle de servante de la théologie. Malheur à elle si elle tentait un retour offensif pour reconquérir son ancien ascendant, surtout si elle se pré-

(1) Cl. Baduelli *Annotationes...*, quibus adjunctæ sunt ejusdem orationes aliquot. In-12. Lugd. Gryph., 1552.

(2) *Instituta litteraria*, règlement du collège de Nîmes.

sentait sous une forme rude et barbare, comme dans l'enseignement et les livres de Bigot ! La lutte contre elle ne serait pas seulement, aux yeux de Baduel, une guerre *pro domo sua*, mais une guerre sans terme ni trêve *pro aris et focis*. Et c'est ce qui arriva.

Enfin il faut avouer que Baduel ne surpassait guère Bigot en modestie. Du culte des lettres, il glissait sans s'en apercevoir à celui des lettrés et se laissait mettre volontiers au premier rang. Après avoir goûté les éloges de Mélanchthon et de Bucer, il prêtait une oreille candide à ceux de ses nombreux amis qui, ne trouvant nulle différence entre son style et celui de Cicéron, mettaient au même rang l'imitateur et le modèle. C'est ainsi que nous avons vu, depuis, Delille sérieusement comparé aux grands écrivains qu'il s'évertuait à traduire et, dans un autre genre, le Père Thomassin égalé à Platon. Lors donc que Baduel, appelé par ses fonctions de professeur d'éloquence à prendre la parole dans les cérémonies publiques, faisait en 1542 l'éloge funèbre de Florette de Sarra, dame de Saint-Véran, ou, en 1543, celui de Jacques d'Albenas, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, il n'hésitait point à se comparer aux anciens orateurs chargés du panégyrique des citoyens illustres ou des guerriers morts pour la patrie ; il annonçait l'intention de transmettre à *la postérité* les vertus dont ses contemporains avaient été témoins ; puis, prenant un ton plus simple, il s'appliquait à faire, disait-il, que sa parole ne fût pas sans charme pour les oreilles de ses auditeurs. Il ramène souvent dans ses écrits, la pensée qu'il a reçu de Dieu même la mission de relever l'enseignement des lettres. On ne s'attribue point une vocation divine sans se croire en même temps investi des talents nécessaires à son accomplissement.

Le rapprochement à Nîmes de Baduel et de Bigot fut donc celui de deux nuages électriques chargés de fluides de nom contraire : il ne pouvait manquer de faire éclater un orage.

Cet orage n'éclata pas à l'occasion de l'élévation de Bigot à

la dignité rectorale. Soit que Baduel, dépouillé du prestige, cédât volontiers sur la fonction, ou que le grade de Bigot, docteur en médecine, parût aux yeux de tous un titre suffisant, il ne paraît pas qu'il se soit élevé de contestations sur ce point. L'usage constant de l'université de Paris avait attaché le rectorat au titre de professeur gradué d'une faculté supérieure, et les provinces, alors comme aujourd'hui, s'étudiaient à imiter la capitale. Bigot devint donc recteur de l'université de Nîmes deux mois après sa nomination définitive comme professeur. Encore ce délai ne fut-il accepté que sur sa demande ; car une seconde fois il affecta la modération, et fit entendre aux gens de Nîmes que si trois mois suffisaient à l'épreuve du savoir, celle du caractère et des capacités administratives en exigeait cinq.

Le voilà donc chargé à la fois de l'enseignement philosophique et du gouvernement de toute l'école. Comment s'acquitta-t-il de ces doubles fonctions ? Excellamment, à son avis, mais nous avons quelque peine à l'en croire. Il avait entrepris d'écrire sa philosophie en français, et bien que ce fût dans l'intention malicieuse de prouver l'ignorance de son collègue, nous lui en aurions su gré si le livre nous était parvenu. Peut-être aurions-nous pu en affronter la lecture, si l'auteur avait réussi à le rendre plus intelligible que le *Prælude philosophiæ christianæ* qu'il publia plus tard à Toulouse dans des circonstances trop pénibles, il est vrai, pour lui laisser toute sa lucidité d'esprit. Ce *Prælude* est un in-quarto de cinq cents pages divisé en quatre livres, qui traitent successivement du corps, de l'âme végétale, de l'âme animale, de l'âme humaine. Il y disserte sur la charpente humaine, le sang, les esprits animaux, la respiration et, subsidiairement, sur la liberté, la présence réelle, et une foule d'autres sujets. A l'obscurité du texte et à l'incohérence de l'exposition s'ajoutent des myriades de fautes typographiques qui feraient reculer les plus intrépides. Mais il ne serait pas équitable de juger sur cette tardive et imparfaite publication un enseigne-

ment qui eut tant d'admirateurs. L'un d'eux, François Connan, ancien disciple de Le Fèvre d'Étaples et maître des requêtes sous François I^{er}, aussi compétent dans les questions de philosophie que dans celles de droit, était de passage à Nîmes au moment où la lutte était engagée entre le conseil de ville et l'auditoire de Bigot, l'un voulant suspendre le cours du professeur, l'autre en réclamant le maintien. La curiosité, le désir de se faire, en passant, une opinion sur le débat, attirèrent Connan devant la chaire du philosophe. Il l'écouta avec tant de satisfaction qu'il lui exprima à la fin de la leçon le regret de n'être point chargé de recommander au parlement de Toulouse une cause si digne de triompher. L'enseignement de Bigot se distinguait donc par des qualités brillantes et solides.

Son administration était active, énergique, et sans doute aussi un peu brouillonne, si l'on en juge par son style et son caractère. A peine principal, il s'était appliqué à stimuler les députés, trop endormis à son gré, à appeler des professeurs plus nombreux, plus savants, à agrandir le collège, à revendiquer les privilèges de l'université. L'argent étant le nerf des études, comme de la guerre, il avait entrepris d'obtenir enfin les bénéfices demandés par François I^{er} aux évêques de la sénéchaussée. Baduel avait eu recours à la haute influence de la reine de Navarre sur les prélats, Bigot s'adressa par ses protecteurs à François I^{er} lui-même, qu'il vit au camp de Perpignan en 1542, et qui voulut bien écrire par deux fois des lettres pressantes aux évêques. Mais les remontrances du roi fatiguaient en vain les détenteurs des biens de l'Église, décidés à ne s'en pas dessaisir, et le zèle intempérant de Bigot excédait les députés et la population de Nîmes (1).

M.-J. GAUFRÈS.

(1) L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, de remettre au prochain numéro la suite de ce travail. (Réd.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES CHOISIES DE LA DUCHESSE DE BOUILLON

A LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

(1598 — 1628).

(Voir pages 64, 109, 205 et 313.)

24. — *De Négrepelisse, 22 juillet 1620.*

Affaires avec la communauté de la ville de Négrepelisse. — Vif désir d'être à Sedan et avec la paix. — Assurances affectueuses. — Grande inquiétude au sujet à Thouars. — Prière de ne pas exécuter son projet de retraite à l'Ile-Bouchard. — Douleurs des événements du Palatinat. — Affaires et finances. — Zizanie entre ses femmes.

Ma chère Madame, ce laquais m'a trouvée à Négrepelisse (1), où je suis depuis le 12^e de ce mois et fais état de n'en partir que vers la fin. Des affaires particulières avec la communauté m'y ont menée; je ne sais encore si mon voyage y sera inutile ou non. Dieu veuille que non, et que nous ne soyons point frappés des verges qui nous menacent et qui mettent mon esprit bien en trouble aussi bien que le vôtre, qui est bien plus capable de se résoudre que le mien, mon cœur; car certes vous avez une pauvre sœur qui ne vous avoueroit pas si librement ses imperfections si elle ne savoit bien qu'elles ne peuvent vous empêcher de l'aimer, et qu'il n'y a rien qui puisse avoir ce pouvoir là que si je manquois à ce que je vous dois; ce qui n'arrivera jamais, s'il plait à Dieu, à qui je demande plutôt la mort que de tomber dans ce crime si odieux qu'il m'effraie d'en parler seulement. Je m'en tairai donc, ma chère Madame,

(1) En Quercy, près Montauban.

pour vous dire que j'ai reçu votre lettre d'Angers, du 3^e de ce mois, qui ne rassasioit pas ma curiosité (2) ; mais, mon cœur, je ne laisse pas de reconnoître que c'étoit beaucoup que de m'écrire un mot étant en une cour, et faisant un grand chaud ; car il m'abat tellement que je ne puis faire chose du monde quand cela est. Il n'en fait pas à cette heure, Dieu merci, et je n'en ai point eu en venant de Turenne ici, mais je ne puis que je n'en aie bien au reste de mon voyage.

Mon Dieu que je me désire à Thouars, et cependant je ne puis vous dire encore quand cela sera ; je l'espère dans un mois, ou pour le plus tard dans la fin de celui qui vient. J'avois bien cru être à Sedan dans ce temps là ; je soupire quand je m'en vois encore si éloignée, et tant de difficultés en mon voyage. Il ne se peut autrement, vù tant de rumeurs qui m'affligent jusque au profond du cœur. Cependant il semble que vous soyez encore en espérance d'un accommodement et que l'envoi de personnes si notables ne sera pas inutile. Dieu le veuille, ma chère Madame ; et j'eusse bien désiré que vous eussiez un petit retardé à m'envoyer ce laquais, afin d'avoir appris ce qui s'en doit attendre, et aussi la certitude de la grossesse de notre fille.

D'abord je crus que c'étoit le sujet de son envoi, et je fus bien marrie d'être trompée. En me disant son extrême contentement de votre retour, elle me dit bien tristement votre résolution d'aller à l'île Bouchard (3), et me prie d'employer mon pouvoir à vous persuader de ne la point laisser. Quand elle ne m'auroit point dit ses sentimens et son désir, je n'eusse pas laissé de vous dire que les miens sont entièrement que vous ne quittiez pas Thouars. Sur toute chose je lui ai toujours désiré cet honneur, mais en l'espérance que j'ai quelle est grosse, s'il se peut je les redouble encore ; et jugeant qu'elle a un extrême besoin de vous, mon cœur, je vous conjure et adjure de ne la laisser point. Je me promets cela de votre bonté et de l'amitié que vous lui avez fait l'honneur de lui témoigner, de laquelle elle se loue comme du comble de son bonheur. Et ne l'attendrai-je point de celle que vous me portez et qui ne m'a jamais manqué ? Certes oui, ma chère Madame, car vous êtes toute

(2) La guerre entre Louis XIII et sa mère, suivie de leur réconciliation, à Brissac, le 13 août.

(3) En Touraine (Indre-et-Loire).

bonne, et je suis aussi toute à vous et comme telle je vous adresse ma requête.

Mais que vous dirai-je des appréhensions que j'ai des dangers où se trouve la bonne princesse (4)? Que je fais comme vous, que je ne me la représente pas sans larmes et que je me console en l'assurance que Dieu n'abandonnera point sa cause mais fera des miracles pour les siens. Toutes ces forces de Spinola (5) aux environs de Sedan me travaillent aussi l'esprit. Que de sujets de craintes et de perplexités de tous côtés! Si le Seigneur n'étoit pour nous, il y a longtemps que nous serions exterminés, mais il est la garde qui toujours veille et jamais ne sommeille.

Mon monsieur m'a bien mandé comme il avoit vu M. de Sardiny et qu'il m'envoyoit copie de la lettre qu'il lui a portée, mais je ne l'ai pas trouvée dans le paquet. Il me dit aussi comme il conseille la paix de tous côtés, mais ne me donne nul commandement de ce que je dois dire à ses serviteurs et à ses amis. Cela ne me met pas peu en peine, car vous savez que je ne sais rien faire qu'obéir. J'ai vu le mémoire que vous m'avez envoyé, que je trouve bien bon, mais je dis aussi que la difficulté est à l'exécuter. Je m'attendois bien à voir M. de la Forest (6), et il me soulageroit fort. Je ne doute pas qu'il ne soit nécessaire près de mons^r votre fils, mais certes il l'est bien près de moi, qui suis fort interdite. Notre fille me mande qu'elle espère venir à Taillebourg (7), mais il ne le faut point si elle est grosse. Je mande à mons^r votre fils que je ne fais point état d'y passer si ce n'est qu'il y soit et qu'il le désire, car en ce cas je ferai tout ce qu'il lui plaira. Il me mande que je lui die où il pourra envoyer querir cet argent pour Royan. Je lui avois écrit que je lui porterois, et crois que c'est bien le meilleur. Il ne se peut donner si je n'y suis. Je lui nomme Limeuil (8), où j'espère être à la fin de ce mois et n'y séjourner que six jours. Il faut que je vous die une fantaisie que j'avois : c'est que je croyois que, sur

(4) Par suite de la funeste guerre du Palatinat, résultant de l'acceptation par son fils de la couronne de Bohême.

(5) Général des troupes impériales contre le roi de Bohême, et auparavant de celles du roi d'Espagne contre Maurice de Nassau.

(6) Ici, comme dans la lettre 27^e, je crois qu'il s'agit plutôt de Moïse Suzannet, seigneur de la Forest-Brédurière, en Bas-Poitou, que de Simon de Saint-Bonnet, dont le frère, Jean de Toiras, devint maréchal de France.

(7) En Saintonge (Charente-Inférieure), ainsi que Royan.

(8) En Périgord (Dordogne).

es affaires qui s'offrent il pourroit avoir de l'argent d'ailleurs et nous laisser celui là, qui fait bien besoin à nos affaires. Je ne laisse pas de lui garder toujours, mais je serois bien aise qu'il s'en put passer.

A notre première vue à vous dire pourquoi je suis réduite à vivre avec M^{lle} de Savigny comme vous avez été avec M^{lle} de Tarette. Il y a dix ou douze jours qu'elle ne parle point à moi. Cela est arrivé sur une plainte de Marguerite sur le sujet d'Ochermoy. Elle me dit qu'elle n'en pouvoit pas endurer; je lui dis que si elle avoit de l'affection pour moi qu'elle endureroit bien d'une qui me servoit bien. Elle me dit que je n'en trouverois point; je lui dis que si que j'en trouverois bien. Là dessus elle dit que je lui ai donné son congé, et nous ne parlions que d'Ochermoy; c'est la vérité qu'elle me fâcha bien fort et me mit en colère. Je lui ai fait dire qu'elle ne me sauroit si bien dire qu'elle en est marrie que je ne lui témoigne que je la suis aussi, mais son cœur ne lui permet pas. Je vous décharge le mien, ma très chère sœur. Adieu, je suis toute à vous et votre très humble servante et très obéissante sœur. Adieu mon cher cœur.

Chère Madame, vous ne doutez pas des bénédictions que je désire a mons^r votre jeune fils, mais il faut que je vous en assure encore ici et que vous ne serez pas seule en peine de lui; mais vous l'avez recommandé à une bonne garde, qui l'environnera de ses saints anges. Je l'en supplie de tout mon cœur.

A Négrepelisse, ce 22 juillet 1620.

25. — *De Sedan, 11 novembre 1622.*

Bonne santé de sa fille et de son petit-fils; mais craintes que lui inspire le désir de celle-ci de revenir à Thouars, vu sa grossesse et le froid. — Meilleur état de son mari. — Joie générale de la paix. — Cessation de la dyssenterie à Sedan.

Ma chère Madame, pour y avoir peu que je vous ai écrit, cela ne m'empêchera pas que vous n'ayez de mes lettres par le neveu de Bonne, qui s'en va trouver votre apothicaire pour, je crois, achever d'apprendre auprès de lui ce qu'il a commencé auprès de son oncle, en la considération du quel vous ne trouverez pas mauvais, je

m'en assure, que je vous supplie de le recommander. Ce que j'ai de nouveau à vous mander, mon cœur, c'est que je vis hier notre fille. Elle me vint voir, mais ne me mena pas le cher enfant car c'étoit son heure de dormir, mais elle m'assura qu'il se portoit le mieux du monde. Nous résolumes ensemble, en présence de mons^r votre fils, que lundi elle quitteroit la demeure de la Moncelle pour s'en venir ici avec le cher enfant se loger au chateau, où je suis encore et descends deux fois le jour là bas pour y voir mon monsieur, qui, Dieu merci, est remis de sa médecine qui l'avoit tant travaillé. Il a pris depuis des pilules, de quoi il s'est fort bien trouvé; sont celles qu'il avoit accoutumé de prendre en allant souper. Il avoit hier au soir si bon appétit qu'il disoit qu'il eut encore bien mangé en sortant de table. Il y avoit plus de quatre mois que je ne lui en avois oui dire autant.

Dieu soit loué qui lui a rendu la santé; je crois que les bonnes nouvelles de la paix y ont bien aidé, car il s'en réjouit fort. Il nous tarde bien, ma chère Madame, d'en savoir votre joie, qui n'aura pas peu de pouvoir pour vous faire bien porter, je m'assure. Je crois que je vous ai déjà mandé comme les feux de joie s'en sont faits ici. Nous avons su aussi qu'à Reims et à Laon l'on ne s'y est pas oublié, et à Bruxelles, en la maison de l'ambassadeur du roi, l'on les y a faits aussi; si ne crois-je pas qu'en ce lieu là l'on en ait été guère aise. Notre fille a fait plus que tous les autres à la Moncelle, car elle y a tiré l'artillerie, ce qui ne s'est pas fait ici. Je crois qu'aussi ne se peut-il avoir guère de plus aise qu'elle, qui parle déjà de s'en aller vous trouver. Je voudrois, pour votre contentement et le sien, qu'elle y fut déjà sautée, mais la mauvaise saison me fait peur pour l'état où elle est, et pour le cher enfant, de façon que je ne puis pas lui conseiller ce voyage qu'elle trouve fort aisé tant elle a envie de le faire; mais je lui disois hier qu'il ne falloit pas l'entreprendre sans en avoir votre avis, qui est bien plus recevable que le mien, qui ne peut que lui être un peu suspect pour ce que mon contentement consiste à la retenir, et toutefois certes à cause du vôtre et du sien je consentirois volontiers à son partement si nous étions au printems. Je vous supplie donc, mon cœur, me mander ce que vous jugez qu'elle doit faire et pour elle et pour le cher enfant.

Elle ne se peut pas mieux porter qu'elle fait, en l'état où elle est.

A la voir il seroit malaisé de la prendre pour une femme grosse, tant elle a bon visage et paroît légère. Je la crois encore grosse d'un fils. Elle croit entrer dans son septième mois au commencement de celui qui vient. Seroit pour accoucher à la fin de février ou au commencement de mars, selon son compte; mais elle s'est tant trompée à son premier que je crains qu'elle n'en fasse de même à ce second. J'oubliois bien de vous dire que nos médecins disent qu'il n'y a plus de dysenterie à la ville, Dieu merci. Nous ne sommes pas [sauvés] d'un petit fléau; Dieu en soit béni, et nous fasse la grace de n'être point ingrats de ses bienfaits. Adieu, mon cœur, ma très chère Madame; aimez moi toujours autant que je vous honore passionnément et que je suis véritablement votre très humble servante et obéissante sœur, mon cher cœur.

A Sedan, ce 11 novembre 1622.

26. — *De Sedan, 6 mars 1623.*

Nouvelles de son fils aîné et de la cour où il est. — Craintes que doivent concevoir les protestants. — Demande de nouvelles de sa fille. — Meilleure santé de son mari. — Témoignages affectueux.

Ma chère Madame, je viens d'écrire à la bonne princesse, et lui mande de vos nouvelles, non que j'en aie su depuis peu, mais de huit jours seulement, le coche n'étant pas arrivé et n'étant attendu que jeudi ou vendredi, tant les chemins sont mauvais, mais il ne laisse pas d'en partir un autre demain, pour reprendre les jours ordinaires. Nous eumes hier un messager de Paris, qui est celui que nous y avons envoyé. Votre neveu nous mande le voyage du Roi pour Picardie résolu, et demande le commandement de monsieur son père de ce qu'il deviendra. C'eut été de le suivre s'il eut eu de l'équipage, mais n'en ayant point c'est de revenir. Il continue à nous mander qu'il a l'honneur d'être bien vu du roi et de tous les grands, mais nous ne nous en ressentons en façon du monde en nos affaires; il ne s'y est rien du monde avancé. Nous pensions que M. Le Comte dut revenir, mais votre neveu l'a encore retenu pour quelques jours.

Je ne sais si c'est pour nous flatter, mais l'on nous mande qu'il

fait assez bien sa cour et qu'il ny paroît pas étonné. Il a vu danser le Ballet du Roy et y fut à six heures au soir et n'en revint qu'à six heures du matin. Ce fut M. le cardinal de la La Valette (1) qui l'y mena et lui fit l'honneur de l'aller prendre en son logis. L'on ne nous mande pas qui dansa ce jour là, mais bien un autre jour, et que ce fut M^{lle} de Soissons (2) qui l'alla prendre et qu'il ne s'en acquitta pas trop mal ; si est-il mauvais danseur, et qui avoit fort discontinué cet exercice durant la guerre. Ma chère Madame, je vous fais un assez mauvais discours, mais c'est faute de savoir meilleure chose à vous dire. Si m'assuré-je que la personne dont je vous parle vous le fera trouver agréable, car je sais bien que vous lui faites l'honneur de l'aimer et que vous ne désirez pas que l'on dise du mal de lui. M. Durant (3) nous en dit du bien, ce qui nous réjouit fort ; mais ce qui nous attriste, c'est que nous n'oions point dire que la paix s'affermît mais que les craintes et appréhensions augmentent, le fort de la Rochelle (4) ne se démolissant point et la garnison de Montpellier ne bougeant encore. Celle du misérable lieu de Négrepelisse n'est pas encore retirée ; si nous a-t-on mandé de Paris que le Roi l'a commandé, mais on n'est pas prompt à rendre obéissance au Roi quand elle se tourne à l'avantage de ceux de la Religion, qui est un grand mal : car il devoit être bien obéi sans nulle exception, et lors il y auroit de quoi bien espérer. Il me tarde de savoir, mon cœur, s'il l'a été du commandement qu'il avoit donné pour les maisons de monsieur votre fils. Je crois que nous le saurons par vos premières lettres, mais pas encore l'accouchement de notre fille, car je tiens que ce n'a pas été que dans ce mois où j'ai bien prié Dieu pour elle. J'aurai bien de l'impatience en attendant que vous me mandiez cette nouvelle.

Je puis continuer, Dieu merci, à vous en mander de bonnes de mon monsieur, qui se promène en carrosse comme je vous écris ; aussi fait-il un fort beau temps. Pour mon petit garçon, il est mieux de sa jambe qu'il n'a été, et j'en espère la guérison hientôt, s'il plaît à Dieu ; j'ai trouvé son mal bien long. J'ai écrit aujourd'hui à monsieur notre frère (5) sur le sujet de ce qu'il a plu à Dieu le ga-

(1) Louis de Nogaret, plus célèbre comme général que comme cardinal.

(2) Charlotte-Anne de Bourbon, qui mourut à la fin de l'année.

(3) Probablement le ministre de Charenton.

(4) Le Fort-Louis.

(5) Maurice de Nassau.

rantir de cette damnable conspiration ; je suis donc toute lasse de tant écrire, ce que je fais avec plus de peine que jamais. Vous ne direz plus, mon cœur, que je recherche de belles paroles, car je ne vous en dis plus du tout ; mais si ne suis-je pas moins à vous pour cela, car vous pouvez tout sur moi, qui ne trouverai jamais rien d'impossible pour vous obéir et témoigner, ma chère Madame, que je suis votre servante très humble et très fidèle et obéissante sœur, qui vous demande en cette qualité d'être si favorisée de vous qu'il vous plaise de parler toujours de maman Bon (6) au notre très cher enfant, que j'embrasse mille fois avec votre permission, et vous aussi, mon cher cœur.

A Sedan, ce 6 de mars 1623.

Ma chère Madame, il faut que je vous die comme M^{lle} de Chelendre (7), qui a été à vous, est fiancée avec un des frères de M. de Vilernon, qui se nomme d'Etrichy et que vous connoissez bien, que je crois. Je sais bien que vous lui avez toujours désiré du bonheur. Nous l'avons vu ici et un de ses frères ; ce sont de bien honnêtes gentilshommes.

27. — *De Sedan, 16 juillet 1624.*

Menaces de démolir Castillon. — Ses angoisses. Nombreuses lettres qu'elle écrit à ce sujet. — La veuve et les enfants du duc de B. bien mal récompensés de sa fidélité et de son obéissance à Louis XIII. — Bon résultat qu'éprouverait Madame de la Trémoille en venant boire des eaux de Spa. — Nouvelles des ministres de Sedan. — Fâcheux résultats de l'absence de M. Du Moulin.

Ma chère Madame, je ne vous ferai qu'un mot, ayant tant écrit à la cour que j'en suis lasse. C'est pour le pauvre Castillon, dont l'on veut démolir les fortifications et le traiter comme les autres lieux qui ont n'fal servi ; et je croyois que, pour marque de son obéissance et fidélité, l'on n'y toucheroit point, pour faire voir que l'on y sait mettre grande différence et que l'on reçoit avantage en

(6) Nom donné à sa grand'mère par le petit Henri-Charles, depuis prince de Tarente.

(7) Fille ou mère du poète et guerrier Jean de Schelandre. La famille de Vilernon avait eu plusieurs de ses membres dans la maison de l'électeur palatin.

bien faisant. Sont les vieilles maximes, mais qui ne sont point de mise à cette heure, témoin que le sr Justel me mande que l'on trouvera fort mauvais si j'en demande la révocation et que cela sera pris pour désobéissance : c'est pourquoi je ne requiers que la récompense sur le pays qui a tant insisté pour nous faire faire ce dommage, et demande que l'on sursoie l'exécution jusqu'à ce que Sa Majesté en ait ordonné. Je lui écris, comme à la Reine, à M. le marquis de la Vieuville (1), à M. le cardinal de Richelieu (2), à Messrs d'Auquerre, d'Herbaut, de Beauclerc (3), à M. de Sardiny et M. Castejouis ; et envoie mes lettres au sr Justel, pour aller faire la sollicitation de cette affaire, dont je n'espère pas grand'chose quoiqu'il y ait bien de la justice et sans toucher aux deniers du Roi, mais le mauvais traitement que j'ai reçu jusqu'ici ne me permet pas de me promettre beaucoup. J'expérimente bien que l'on ne se soucie guère de la veuve et de l'orphelin ; Dieu en aura soin s'il lui plaît.

Après avoir fait toute ma grande dépêche de ma main, je l'ai trouvée si mal à mon gré que j'ai eu peine à me résoudre à l'envoyer ; et si je ne me fusse souvenue de ce que je vous ai souvent oui dire que j'avois tort d'y avoir tant d'égards, je ne sais que j'eusse fait. C'est bien décheoir tout à fait du style de M. de la Forest au mien. Il m'a mandé que l'affaire de Castillon pressoit fort et que M. d'Epéron avoit déjà donné commission pour le démolir. J'avois espéré qu'il nous donneroit bien plus de temps ; la haine contre la Religion paroit bien en cela.

Je me suis résolue à boire des eaux de Spa, et depuis cela il pleut toujours et je n'en ai point encore eu : c'est pour mes chaleurs et maux de reins. Plût à Dieu les boire en votre compagnie ; seroit bien plus gaiement que je ne ferai, mon cœur, car je n'ai plus de contentement qu'avec vous, que j'embrasse mille fois. Je m'en vais au prêche de M. Rambour, qui est seul de ministre ici, M. Gantois étant malade, le pauvre M. Du Tilloy en langueur et M. Du Moulin toujours en Angleterre, et qui nous met en doute s'il nous quittera. Il fera un merveilleux tort en ce lieu, où il commence à venir

(1) Surintendant ou premier ministre.

(2) Il y a à la bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, une lettre originale de Madame de Bouillon au cardinal de Richelieu.

(3) Secrétaires d'Etat.

bon nombre d'écoliers. Dieu ne le délaissera point, s'il lui plaît ; je sais bien que vous l'en priez de bon cœur, ma chère Madame. Adieu, c'est votre très humble servante et obéissante sœur toute à vous.

A Sedan, ce 16 juillet 1624.

(Suite.)

MÉLANGES

L'ÉGLISE RÉFORMÉE

ET LE CHATEAU DE MONBAZILLAC

Depuis longtemps déjà j'avais formé le projet de visiter quelques-uns des vieux châteaux qui commandent la magnifique vallée de la Dordogne, et plus particulièrement celui de Monbazillac, situé sur la crête des magnifiques collines boisées et chargées de vignes qui s'étendent de Bergerac jusqu'à Sainte-Foy-la-Grande ; je profitai des vacances pour mettre mon projet à exécution.

Muni d'une lettre d'introduction, je me fis conduire au vieux manoir féodal qu'on aperçoit depuis Bergerac comme un nid gigantesque à demi caché dans les arbres ; le château, qui me paraît dater de la seconde moitié du XIV^e siècle, consiste en un grand corps de bâtiments de forme rectangulaire, flanqué de quatre tourelles surmontées d'un chapiteau conique portant sur les créneaux mêmes, au-dessous desquels se trouve ménagée pour la défense une ceinture de machicoulis. Un coup d'œil suffit pour constater combien la position de ce haut-castel, construit à l'époque des grandes guerres entre l'Angleterre et la France, était heureusement choisie au point de vue stratégique.

J'entrai par une porte latérale dans une grande cour ombragée par des arbres séculaires, au fond de laquelle s'étendent, en face de l'entrée principale du château, les logements des métayers et les servitudes de toute nature : c'est là, d'après la tradition, que se trouvait d'abord, au XVI^e siècle, le modeste bâtiment qui servait de temple à la petite Eglise réformée de Monbazillac, une des plus anciennes de la contrée.

Un pont de pierre, qui depuis près de deux siècles a remplacé l'antique pont-levis, permet de franchir le fossé, très-profond, creusé tout autour du château ; il donne accès dans le vieux logis seigneurial, qui, n'ayant subi presque aucune transformation, conserve encore tout son caractère d'autrefois.

J'ai pu me rendre compte, à différentes reprises, qu'il n'existe pas d'autre entrée apparente pour pénétrer dans le château.

Après m'avoir fait traverser un large vestibule, on m'introduisit dans la salle à manger au fond de laquelle se trouvait une de ces hautes et vastes cheminées qui font l'admiration et la joie des archéologues. Elle était surmontée d'une magnifique peinture sur toile, d'environ trois mètres de haut sur une largeur égale, représentant une des châtelaines de Monbazillac en Diane chasseresse, avec les attributs mythologiques accoutumés, chaussée de cothurnes et la jupe retroussée ; auprès d'elle, deux beaux enfants, les siens sans doute, jouent avec le gibier qui vient d'être tué. Au bas de cette composition dans le goût de la Renaissance, on distingue parfaitement les traces d'un écusson dont les armes, qui devaient être celles des *Brizay*, ou peut-être aussi celles des *Bouchard d'Aubeterre*, furent grattées à l'époque de la Révolution.

A gauche de la cheminée s'ouvre une porte donnant sur le salon, la seule pièce du château dans laquelle on ait jugé à propos de faire quelques sacrifices au mauvais goût de notre siècle, et de placer un ameublement moderne.

Au-dessus de cette porte, dans la salle à manger, une composition très-singulière, qui me parut dater du temps de François 1^{er}, attira mes regards. Dans l'allée principale d'un parc ombreux, celui de Monbazillac sans nul doute, est une femme endormie, d'une grande beauté, dont la tête repose sur un coussin de brocart aux arabesques d'or. Le corps, entièrement nu, est cependant recouvert d'une gaze d'une ténuité et d'une transparence remarquables. Deux satyres velus, dont la physionomie exprime tout à la fois la joie, la stupéfaction et la luxure dans ce qu'elle a de plus érotique, soulèvent un coin de ce voile.

Des natures mortes de la plus grande perfection, représentant des fruits qu'on serait tenté de saisir avec la main, surmontent les deux portes latérales. Ces deux peintures sont d'un maître habile ; elles datent, si je ne me trompe, des dernières années du règne de Louis XIV, c'est-à-dire qu'elles sont postérieures de deux siècles aux toiles dont je viens de parler.

C'est dans cette salle d'un aspect singulier que j'attendis pendant

quelques minutes le propriétaire du château, M. de Bacalan, membre de l'Eglise réformée de Bergerac, auquel je remis ma lettre d'introduction.

A partir de ce moment, je reçus de M. et de Madame de Bacalan, tous deux protestants et très-attachés à leur Eglise, l'hospitalité la plus cordiale. Dès que je leur eus appris que le but de mes recherches était de retrouver les traces de la Réformation à Montbazillac, ils s'empressèrent de mettre à ma disposition les archives manuscrites et la bibliothèque du château. Je suis heureux de les remercier ici publiquement, mais trop tard, hélas ! (1) de la grâce parfaite avec laquelle ils cherchèrent à faciliter mes investigations.

Madame de Bacalan prit la peine de me faire elle-même les honneurs du château ; elle me conduisit au premier étage, dans une immense salle longue dont un billard fort curieux et de dimensions peu ordinaires occupait une notable partie. Mais quelque singulier que fût ce meuble par son ancienneté, je cessai bientôt de m'en occuper pour reporter toute mon attention sur les tableaux sans cadre qui décoraient les murs de la salle.

Quelle ne fut pas ma surprise de reconnaître dans les douze portraits que j'avais devant moi ceux de quelques-uns des hommes dont le nom figure le plus glorieusement dans l'histoire de la Réformation au XVI^e siècle, et tous peints sur toile à l'époque où plusieurs d'entre eux vivaient encore !

En voici la liste, dans l'ordre même où ils se trouvent suspendus à la muraille : Pierre Viret, Jean Sleidan, Duplessis-Mornay, Jérôme Savonarole, Œcolampade, Michel de l'Hôpital, Pierre Martyr, Pierre Dumoulin, Henri Bullinger, Ulrich Zwingle, Jean a Lasco, Jules-César de Lescale (2). Une légende explicative accompagne chacun de ces portraits ; l'orthographe et la forme des lettres permettent de fixer leur date approximative, 1630, si je ne me trompe ; dans tous les cas, il est certain qu'ils sont de la première moitié du XVII^e siècle.

Quelque intéressante que fut pour moi cette découverte, elle ne me fit point oublier que le but de ma visite était de demander à M. de Bacalan l'autorisation de faire quelques recherches dans la vieille

(1) Depuis ma première visite à Montbazillac, Madame de Bacalan a rendu son âme à Dieu.

(2) Il y a là trois noms qui ne se rattachent pas directement à la Réforme : Savonarole, Michel de l'Hôpital et J.-C. de Lescale ; mais leur présence dans ce groupe d'hommes remarquables s'explique facilement. Savonarole fut un réformateur avant Luther. L'Hôpital prêcha la concorde entre les partis religieux, et J.-César de Lescale penchait de cœur vers l'Eglise, à laquelle appartient son fils Joseph Scaliger.

bibliothèque du château, et de rassembler pour le *Bulletin* tout ce qui pouvait se rapporter à l'Eglise établie à Monbazillac dès les premiers temps de la création des Eglises réformées en Guyenne.

M. et Madame de Bacalan mirent un empressement extrême à me fournir tous les renseignements et toutes les facilités que je réclamais de leur obligeance. En particulier, ils me confièrent un énorme volume composé de pièces manuscrites, de formats très-divers, et reliées ensemble, sans ordre de dates, avec si peu de précaution qu'une grande partie d'entre elles avaient été placées à contre-sens dans ce recueil factice. Malheureusement ces documents, très-intéressants d'ailleurs et presque tous relatifs à l'Eglise de Monbazillac, ne remontaient pas au delà des premières années du XVII^e siècle.

Le château et la seigneurie de Monbazillac appartenaient alors à Louis Bouchard, baron d'Aubeterre, par son mariage avec haute et puissante dame Marie de Brizay, femme d'une piété aussi sincère qu'éclairée. Selon toutes probabilités, c'était le fils de François Bouchard d'Aubeterre, seigneur de Saint-Martin de la Couldre, condamné à mort à diverses reprises, par le parlement de Bordeaux, pour avoir commandé une partie des forces rassemblées par les huguenots de la Saintonge lors des premières guerres de religion (1).

En 1600, le culte était célébré dans l'une des dépendances du château; les tables de la loi et l'oraison dominicale qui s'y trouvaient suspendues existent encore : elles servent à décorer la chambre que j'habitais au premier étage.

A cette époque, l'Eglise était desservie par un pasteur nommé Caussade, ainsi que le prouvent ces mots, écrits sur le premier feuillet d'un petit cahier ms. à couverture de parchemin : *C'est le livre des baptêmes faitz par M. Caussade, mynystre de la parole de Dieu, en la paroisse de Monbazillac en l'an mil six cens.*

Peu d'années après, en 1607, le même pasteur était encore en fonctions; le nombre des fidèles ayant sans doute beaucoup augmenté, et le lieu de culte se trouvant insuffisant, le seigneur de fief résolut d'acheter dans le village de Monbazillac, très-voisin du château, une maison destinée à servir de temple.

Elle fut cédée, le 31 octobre 1607, avec le jardin et les terres qui en dépendaient, par Jehan Livardie, surnommé *Prade*, marchand de Bergerac, à Louis Bouchard, baron d'Aubeterre, représenté par haute et puissante dame Marie de Brizay, sa femme. Le prix de

(1) Haag frères, *la France protestante*, au mot Bouchard d'Aubeterre; Arch. dép. de la Gironde, série B, Parlement, arrêt du 6 avril 1569.

vente, fixé à trois cents livres tournois, fut payé comptant en pistoles d'or. L'acte porte en marge : *Adjudication faite en faveur du seigneur de Monbazillac, de la maison où est le temple.*

En 1613, le pasteur est M. de Roche, qui exerçait encore le saint ministère à Monbazillac en 1621, ainsi que l'atteste le *Registre de baptêmes* de cette époque. L'année suivante figure aussi un de ses collègues nommé Chauveton, sans doute le desservant d'une des Eglises voisines. Un certain nombre de baptêmes étaient alors célébrés au château; notons en particulier, celui de Pierre Jayridal, fils de M. Pierre Jayridal, procureur au siège royal de Bergerac; la marraine est dame Marie de Brizay, vicomtesse de Monbazillac, et le parrain, noble Pierre de Brizay, écuyer, seigneur de Marolde, son frère très-probablement. L'acte porte la date du 28 novembre 1621.

L'Eglise était pauvre, elle arrivait à peine à payer les appointements d'un pasteur et les réparations que nécessitait l'entretien de l'Eglise. Vers 1630, cette situation devint encore plus difficile par suite du départ d'un certain nombre de fidèles appartenant à la bourgeoisie, dont les uns se fixèrent à Bordeaux tandis que les autres furent appelés par leurs affaires en diverses localités. Il vint un moment où les cotisations ne s'élevèrent plus qu'à un chiffre insignifiant et l'Eglise se vit menacée d'être privée de la prédication et de la célébration des sacrements.

Touchée de cette situation, la châtelaine offrit généreusement aux membres du consistoire la somme nécessaire aux besoins de l'Eglise, proposition qui dut être accueillie avec reconnaissance. Un manuscrit qui porte pour titre : *Livre des actes du consistoire de l'Eglise de Monbazillac pour l'année mil six cent trente deux*, contient l'acte par lequel « Haute et puissante dame Marie de Brisay, dame de Monréal, vicomtesse de Monbazilhac, présente audit château et y demeurant, *meue du zelle de la gloire de Dieu et maintien de son service*, fait donation à l'Eglise qu'il a plu à Dieu recueillir en ce dit lieu de Monbazillac, d'une somme de 1,200 livres tournois *affin de pouvoir entretenir un pasteur en icelle.* »

Ce contrat, passé devant M^e Boutin, notaire royal, fut enregistré à Bergerac, au *Registre d'insinuations*, par Théophile Charron, conseiller du roi, lieutenant particulier audit siège.

Le premier pasteur dont le nom apparaît à la suite de cette donation, est M. Pagès, qui, en 1634, prêchait encore l'Evangile à Monbazillac.

Quelques années après, en 1645, l'Eglise de cette localité n'ayant

pas de ministre, s'entendit avec celle de Cours-de-Piles, village situé dans la plaine à environ deux lieues plus au nord; toutes deux députèrent au synode de Nérac des délégués, avec mission de solliciter l'envoi d'un ministre chargé de célébrer alternativement le culte dans les deux temples.

L'assemblée provinciale fit droit à leur demande et leur envoya, pour quelques mois, un pasteur nommé François Claude.

C'était le père du ministre Jean Claude, qui prit plus tard, avec tant d'éloquence, la défense des Eglises réformées, et que devait illustrer bien davantage encore sa controverse avec Bossuet.

Sans avoir, à beaucoup près, sans doute, le talent hors ligne de son fils, dont il avait lui-même dirigé les études, François Claude était un homme d'un mérite réel, d'une fervente piété et d'un zèle infatigable.

Les deux modestes Eglises qu'il était appelé à desservir ne tardèrent pas, après l'avoir vu à l'œuvre, à se prendre pour lui d'une véritable affection; aussi cette année leur sembla-t-elle bien courte, et lorsqu'elles virent approcher le moment du départ de M. Claude, conçurent-elles le dessein de chercher à le conserver.

Une circonstance fortuite semblait favoriser leur projet: un synode provincial allait se réunir dans la ville de Bergerac. Les deux consistoires, agissant de concert, chargèrent un sieur Tiregan de prendre la parole pour défendre leurs intérêts et solliciter du Conseil la nomination définitive de François Claude, au poste qui lui avait été confié provisoirement.

Leurs efforts furent en partie couronnés de succès, comme le prouve la pièce suivante:

Extrait des actes du Synode de Guyene tenu par permission de Sa Majesté en septembre 1646 en la ville de Bragerac.

Le sieur Tiregan, député des Eglises de Cours et de Monbazillac ayant déclaré les dites Eglises avoir esté satisfaites du ministère du sieur Claude, et demandé que le prest qui leur avoit esté fait par le synode de Nérac soit converty en affectation; La Compagnie, ayant sur ce ouy le dict sieur Claude, confirme pour un an le ministère du dict sieur Claude ausdites Eglises de Cours et de Monbazillac, lesquelles sont exhortées de pourvoir à sa subsistance.

(Signé:) DUBOURDIEU.

D. MANIALD, esleu pour dresser les actes.

A l'expiration de cette nouvelle année, c'est-à-dire au mois de septembre 1647, le mandat de M. Claude fut sans doute prorogé de nouveau, car on retrouve la trace de sa présence dans les deux Eglises jusqu'au 17 avril 1650. Cependant, depuis l'année 1646, on rencontre, concurremment avec le sien, le nom de M. le pasteur Royer, qui paraît avoir partagé avec lui les devoirs du saint ministère. Un de leurs collègues du voisinage, M. Chauveton, qui depuis 1622, avons-nous dit, prêchait de temps à autre à Monbazillac, les remplaçait aussi quelquefois.

Parmi les noms qui figurent sur les registres de cotisation, en 1648 et 1649, je relève ceux de quelques personnes appartenant à la haute bourgeoisie : M. de Lascoups, Mademoiselle Livardie, M. Etienne Livardie, M. Sigalle, M. Jean Valleton, Mademoiselle de La Boyssière, M. de La Vidallie, M. Albert de Lavallade, etc. Les descendants de quelques-unes de ces familles existent encore à Bergerac ou dans les environs.

A partir du 3 juillet 1650, un nouveau pasteur, M. Brun, s'installe à Monbazillac, se bornant à exercer les devoirs de son ministère dans cette localité seulement. Mais bientôt, sur la demande du consistoire de Cours, il consent à partager son temps et ses prédications entre les deux paroisses; il s'y engage même par écrit, dans un acte passé au château de Monbazillac, en présence de l'un de ses collègues, et dont voici la teneur :

Aujourd'hui, huitiesme octobre, mil six cens cinquante, a esté accordé entre Mr Brun, pasteur de l'Eglise réformée de Montbazillac que le dit sieur donnera son ministère à la dite Eglise conjointement avec celle de Cours, et ce par esgalles portions, donnant un dimanche à l'une des dites Eglises et l'autre à l'autre alternativement; et la dite Eglise a promis au dit sieur Brun la somme de 150 livres par an, selon que les précédens pasteurs avoient accoustumé de retirer d'icelle; payable la dite somme par quartiers avec la moitié des frais qu'il conviendra faire pour les voyages aux synodes desquels l'Eglise de Cours payera l'autre moitié.

Et ce dessus a esté arrêté sous le bon plaisir du synode prochain, lequel sera supplié de la part de toutes parties d'y donner son approbation.

Fait dans le chasteau de Montbazillac les jours et ans que dessus.

(Signé à la minute :) BOUTIN, pasteur de l'Eglise de Turenne, présent,
BRUN, pasteur, LIVARDIE.

M. Brun, — qui plus tard se réfugia en Hollande, à la révocation

de l'édit de Nantes, — conserva les mêmes appointements jusqu'en 1664, car j'extraits du même manuscrit la note suivante, sorte de règlement de comptes fait par le consistoire, pour les dernières années de son ministère.

M. Brun, le ministre, a servy l'Eglise de Monbazillac depuis l'année 1655, icelle comprize, jusques et compris l'année 1664, qui faict dix années à raison de 150 livres par an, qui revient pour les dites dix années à la somme de 1500 livres, cy. 1500 livres.

Plus pour les fraictz des voyages des signodes, à raizon de quinze livres par an, qui revient pour les dites dix années à la somme de cent cinquante livres, cy. 150 livres.

Plus pour les guages du lecteur pour les dites dix années, à raizon de 25 livres par an, la somme de deux cens cinquante livres, cy. 250 livres.

Revenant tout ce dessus à la somme de dix neuf cens livres, cy. 1900 livres.

Le 7 avril 1665, les anciens se réunirent dans le temple pour conférer des affaires de l'Eglise, et, selon l'habitude, ouvrirent la séance par une invocation à l'Eternel. On était sans pasteur, M. Brun étant sur le point de partir pour une autre résidence; quelqu'un proposa d'écrire à M. Viélard, ministre « du pays de Vaud, » qui se trouvait sans Eglise. Mais il y eut sans doute quelques empêchements; le 2 novembre 1665, M. Gellieux père prêcha dans le temple de Monbazillac, et, « en vertu de la commission à lui donnée au dernier synode de Nérac, » donna l'imposition des mains à son fils, Daniel Gellieux, comme pasteur à Monbazillac. M. Brun était encore présent, car il signe au procès-verbal.

Depuis longtemps la vicomté de Monbazillac était repassée de la famille Bouchard d'Aubeterre dans celle de Brizay, par la mort de Louis Bouchard. La pieuse Marie de Brizay, étant décédée, sans enfants, plusieurs années après son mari, le vieux manoir et ses dépendances étaient devenus la propriété des neveux de cette dame, qui tous trois avaient cessé d'habiter la province de Guyenne.

L'aîné, Messire Pierre de Brizay, chevalier, seigneur de Belavilliers, Nonville, Chesnay et autres places, s'était marié à Chartres, où il avait épousé une riche héritière nommée Louise Dalay; tous deux habitaient leur seigneurie de Nonville, dans le pays chartrain.

Le second, Jehan-François de Brizay, qui appartenait à l'Eglise romaine, avait embrassé l'état ecclésiastique, il était chanoine de la cathédrale de Chartres.

Quant au cadet, messire Jacques-René de Brizay, il avait choisi la carrière des armes.

Dans l'impossibilité où ils se trouvaient de surveiller leurs domaines de Monbazillac, ils se décidèrent à les vendre; le 22 février 1666, par acte passé devant M^e Bourin, notaire au Châtelet de Paris, Pierre de Brizay, du consentement de ses frères, céda « le château et la seigneurie de Monbazillac, » avec toutes ses appartenances (1) et droits seigneuriaux, « y compris le droit de haute, basse et moyenne justice, *mère, mixte et impère,* » à noble Pierre de Barraud, écuyer, seigneur de Fournil, au prix de 75,000 livres tournois.

Ce dernier quitta sa maison noble de Montjin, dans la juridiction de Mussidan, en Périgord, qu'il avait habitée jusqu'alors, et vint se fixer avec dame Marie de Barraud, sa femme, dans sa vicomté de Monbazillac. Tous deux appartenaient à l'Eglise réformée.

Nous avons dit que le pasteur de Monbazillac, attaché à ce poste par ordre du synode de Nérac, était, depuis l'année précédente, M. Daniel Gellieux.

Les documents manuscrits relatifs à cette période sont assez nombreux; sans parler des lettres et des pièces détachées, signalons 1^o Un petit *Registre de baptêmes*, allant du 13 novembre 1667, au 21 juin 1671;

2^o Un autre registre portait pour titre : *Livre des mariages qui ont reçu la bénédiction neutriale (sic) en l'Esglize de la Religion P. Refformée de Monbazillac, depuis le 15^e de janvier 1668, jusques au 7^e de juin 1671, à suite desquels sont d'autres mariages et des baptistères faitz en la mesme esglize depuis le 26^e de juillet 1671, jusques au second de novembre 1673.* »

3^o Un cahier dont les feuillets portent le timbre de la généralité de Bordeaux, intitulé : *Livre des baptistaires et mariages commansant le 18^e de novembre 1674 et finissant le 7^e de juin 1676.*

Les protestants traversaient alors des temps particulièrement difficiles et parsemés des plus cruelles épreuves : Louis XIV, poussé par le clergé romain, mais bien davantage encore par les Jésuites, préludait par des ordonnances de plus en plus iniques, à la suppression totale des Eglises réformées de France.

Depuis 1660, tous les pouvoirs constitués de l'Etat travaillaient dans ce but et rivalisaient d'ardeur pour accélérer la ruine et

(1) Parmi lesquelles figure un moulin sur le ruisseau de la *Gardounette*.

l'extinction du protestantisme. Une partie du clergé séculier demandait à grands cris la fermeture des temples, qu'elle n'allait pas tarder à obtenir. La vicomté de Monbazillac était comprise dans le diocèse de Sarlat et le clergé de cette division ecclésiastique n'avait garde de montrer moins de zèle que celui du reste de la province, pour combattre l'hérésie. Au mois de juillet 1662, il réclama, pour la première fois, la fermeture du temple où M. Gellieux prêchait la parole de Dieu.

L'arrivée à Monbazillac des nouveaux acquéreurs de la seigneurie n'avait apporté aucun changement dans la situation de la modeste Eglise de cette localité. Le nouveau seigneur et sa femme, Marie de Barraud, étaient trop attachés à la religion réformée pour en troubler en rien l'exercice dans leurs domaines, M. Gellieux continuait donc à y célébrer le culte comme par le passé, quant tout à coup, le 16 mars 1668, le clergé du diocèse de Sarlat, par le ministère de son syndic, fit assigner messire Pierre de Barraud, chevalier, vicomte de Monbazillac et de Fournil, par-devant la cour de l'officialité diocésaine *« pour se voir faire inhibitions et défenses de faire prescher ny faire aucun exercice de la religion prétendue Réformée dans son château de Monbazillac. »*

Sans s'effrayer outre mesure de cette audacieuse attaque, Pierre de Barraud se hâta d'adresser une requête aux « conseillers députés par Sa Majesté pour l'exécution de ses édits, arrêts et déclarations dans la province de Guienne. »

Il leur rappela : 1^o que l'article 7 de l'édit de Nantes, lui donnait le droit, comme seigneur d'un fief de haubert, de faire célébrer le culte dans son château ; 2^o que l'exercice de la religion réformée y était *« estably de droict réel deppuys plus d'un siècle, »* et leur prouva, pièces en main, que plus de cent ans auparavant existait déjà audit Monbazillac *« un corps d'Eglise formé et ministre (1). »*

En même temps, il écrivit à l'intendant pour faire valoir ses droits et le prier d'intervenir. Celui-ci, après avoir examiné les pièces du dossier, fit droit à sa demande et l'autorisa à continuer à faire célébrer le culte réformé dans le château qu'il habitait. La minute de cette autorisation existe encore dans le volume qui contient toutes les pièces manuscrites déjà citées par nous dans cette notice ; en voici quelques extraits qui nous paraissent dignes d'être reproduits :

(1) Cette affirmation importante montre bien que l'Eglise réformée de Monbazillac était déjà constituée vers 1560.

Acte de Monsieur l'Intendant de Guienne portant maintenue de l'exercice de la Religion au seigneur de Monbazillac, du xvi juillet 1668.

Claude Pellot, seigneur de Port-David et Sandare, conseiller du Roy en ses Conseils, maitre des requestes ordinaire de son hostel, Intendant de la justice, police et finances de la Généralité de Guienne, et Pierre Guignard, advocat au Parlement, commissaire député par S. M. pour l'exécution de l'Edit de Nantes et autres édits, etc.

Savoir faisons, qu'entre le syndic du clergé du dioceize de Sarlat, demandeur, aux fins de l'exploit du 22 juillet 1662 à ce qu'il soit fait defences au sieur Pierre de Barreau, seigneur et vicomte de Monbazillac, de faire aucun exercice publicq de la R. P. R., et le seigneur de Monbasailac, défendeur d'autre :

Vu, etc. (Suit l'énumération des pièces du dossier parmi lesquelles l'hommage rendu au Roi par le vicomte ce 11 octobre 1666.)

Tout considéré, attendu que le dit sieur Pierre de Barreau a justifié que la terre de Monbasailac estoit viscomté, Nous l'avons maintenu dans le droit de faire l'exercice de la Religion Prétendue Réformée dans son chasteau de Monbasailac, aux termes de l'article 7 de l'édit de Nantes, à la charge d'y faire élection de domicile et d'y résider actuellement, de bonne foy et sans fraude, et sans qu'il puisse faire bastir aucun temple ny dans le dit chasteau ny hors icelluy, ny appeler au dit exercice au son de cloche, ny avoir dans le lieu où il se fera aucune chere pour le ministre ou bancz attachés aux murailles. Le tout à peine d'interdiction, privation ou extinction dudit droit [et] d'exercice personnel.

Fait à Agen, le xvi juillet 1668.

(Signé à la minute :)

PELLOT, GUIGNARD.

C'est dans ces conditions dérisoires que fut continuée la célébration du culte, par M. Gellieux, dans une des grandes salles du chateau. Un extrait de l'un des registres déjà cités nous apprend qu'il avait épousé la fille de M. Jacques Baylin, ministre de l'Eglise de Fieux. De cette union naquit, le 8 mars 1671, un fils nommé Jacques Gellieux, qui fut baptisé le 13 avril suivant. La prédication fut faite à cette occasion par M. Monhidier ou Mondidier, pasteur de Junquaire.

Cette période fut pour la petite Eglise une époque bénie; le danger qu'elle venait de courir, la menace de suppression suspendue sur sa tête, la nouvelle des cruelles persécutions que subissaient les réformés sur tous les points du royaume avaient stimulé le zèle des

membres du petit troupeau qu'évangélisait le pasteur Gellieux et ravivé leur foi; malheureusement, nous l'avons dit, l'Eglise-était ort pauvre; les dépenses ordinaires s'élevaient annuellement à la somme de 366 livres dont le vicomte de Monbazillac donnait une partie. Les cotisations fournissaient le reste, mais parfois avec difficulté, quand l'année avait été mauvaise et les récoltes peu abondantes.

L'Eglise contribuait, au moins depuis 1660, aux dépenses des synodes provinciaux, les seuls qui fussent encore tolérés; en outre elle était tenue de donner chaque année 4 livres 8 deniers pour l'Académie protestante de Montauban, transférée à Puylaurens. La lettre suivante prouve qu'elle ne payait pas toujours cette cotisation d'une manière fort régulière :

A Messieurs,

Messieurs les Ministre et anciens de l'Eglise Réformée de Monbazillac.

Messieurs et très honorés frères,

Vous jugés bien vous mêmes que n'ayant rien reçu depuis votre dernier synode tenu à Nérac, que très peu de chose pour l'année 1672 et rien du tout pour celle qui a fini au mois d'octobre dernier, il nous est impossible de subsister plus long temps, sy vous ne prennés le soin de nous envoyer ce que vous devés pour nostre entretien. Nous vous conjurons donc, par toute l'affection que vous devés avoir pour la subsistance de cette Académie, d'avoir la bonté de nous faire toucher ce que Votre Eglise doit contribuer pour nous, pour le plus tard dans tout le mois de décembre prochen, après lequel ne trouvés pas mauais (*sic*) si nous ne recevons pas toute la satisfaction que nous attendons, que nous envoions un homme exprès avec des provisions de la Chambre. Ce sera à regret que nous en viendrons à cette extrémité, mais ne voiant point d'autre moien de subsister nous serons contraints de nous servir de celui-là. Epargnés nous de grace ce déplaisir et faites que nous aions sujet de nous glorifier de votre affection et de nos soins. Nous prions Dieu pour votre prospérité et sommes,

Messieurs et très honorés frères,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs, les professeurs de l'Académie transportée à Puylaurens.

(Signé:) MARTEL, recteur, PERÉS, professeur, RAMADOU, professeur, J. BOY, professeur.

Nous vous prions [de remettre] ce que vous nous devés à M. Garissolles, ministre de la Force, qui vous en fera quitance.

Le pasteur Angeas Garussales, dont il est ici question, venait, depuis plusieurs années, prêcher dans le Montbaliac (1), tandis que M. Gallieux se remplissait dans son Église : ces échanges qui ne tardèrent pas à être défendus par une ordonnance royale, eurent le double avantage de remplir la fonction qui s'attache à la parole d'un orateur trop fréquemment écarté, quoique éloigné, et il puisse être d'ailleurs, et au second lieu à l'égard entre les ministres de l'Évangile des rapports de bonne confraternité.

Daniel Gallieux continua de se consacrer à son Église jusqu'en 1676. Il fut remplacé au château de Montbaliac par M. Pichot, auquel on essaya de donner d'abord 360 livres d'appointement, c'est-à-dire 30 livres de plus que ne recevait son prédécesseur; mais au bout de la seconde année, le consistoire se vit obligé de lui ravoir que le minimum des considérations diminuait de plus en plus, on eut dans l'impossibilité de lui offrir au-delà de 300 livres, somme dont il s'empressa de se débarrasser sans délai, malgré cette diminution, il s'entendait pour les années qui l'avaient appelé et resta au milieu d'eux jusqu'en 1682.

Un petit manuscrit de deux feuillets, au timbre de la genévaise de Berne, nous fournit quelques détails sur cette période; il porte pour titre : *Leve de la Consistoire et Synode communaux le 2^e d'ans 1677 et finissant le 29^e novembre 1680.*

Il faut y joindre un assez grand nombre de lettres pastorales adressées au consistoire par les ministres de la région du Sud-Ouest, et dont quelques-unes sont fort intéressantes.

Deux synodes provinciaux pour les reformés de la Basse-Guyenne furent tenus l'un à Bergerac, en 1677, l'autre à Saint-Foy, en 1681. Soixante-cinq Églises envoyèrent des députés à cette dernière assemblée. M. Pichot fut chargé d'y représenter ceux de Montbaliac et M. Scru celle de Courc-de-Puis.

Quel seroit-il à noter tristesse qui pûnt sur cette dernière réunion. Peut-être se voyait-on pour la dernière fois, la guerre qui le change les résultats et le ne faisait en eux mêmes, avait puis depuis quelques années un caractère de violence véritablement odieux; les ordonnances royales qui frappèrent les protestants et restreignirent les pratiques religieuses qui leur restaient encore, se multipliaient plus impitoyables; et ne seraient parvenues sans indignité

(1) On le croit le fils d'un de Garussales, professeur de théologie à la faculté Montbaliac, à la fin d'un autre ministre Garussales, ancien et secrétaire-consistoire de l'Église de cette ville. Voyez le Bulletin de ce journal 1876, et 1877.

tion le respect de ces prescriptions inscrites du plus ou le plus tard des monarchies. La plupart des temples de la Guyenne avaient été restaurés par ses ordres, et il n'était que trop évident que ceux qui restaient encore à faire sous le même roi.

Un arrêt du conseil d'État, du 7 décembre 1662, vint en effet ordonner la destruction des temples démolis depuis longtemps, de Mombaziat, de Gardonne et de Cour-de-France.

Dans la première de ces localités les catholiques s'en occupèrent par moins à se réunir dans l'intérieur du cloître. Le vicomte Pierre de Barraud n'était plus de ce monde; mais sa veuve, la princesse Marie de Barraud, animée de cette sollicitude excessive que donne le foi, résistait à toutes les réquisitions de prière, visitait les malades et rendait les ouvrages, bien résolu à lutter jusqu'au bout et à défendre comme les tyrans du pouvoir central les droits de sa conscience et de celle de ses vassaux (1).

En 1663, l'Église démolie se trouvait sans pain, le vicomtesse résolut de s'adresser au synode de Toulouse pour en obtenir un. C'est ce que nous apprend le programme suivant, daté du 6 décembre 1663 :

Dans le château de la Terre et seigneurie de Mombaziat en Périgord, le seigneur soussigné est en une humble et humble prière par devant moy notaire royal soussigné et sergent au bailliage à été présente dame Marie de Barraud, femme du feu vicomte, Marguerite de la présente seigneurie laquelle de son bon gré a consenti à ladite production à Noble Philippe Dauroux, seigneur, Sr de la Palisse et aux sieurs Ebe et Jacques Valentin, tous habitants de la dite seigneurie pour avoir nom de la dite dame à s'adresser au synode synodal présentement en la ville de Toulouse devant par permission de M. l'Évêque, et demander à ceux qui composeront le dit synode qu'ils veuillent pour faire l'exécution de la Permission précédente reformée au dit Mombaziat, en conséquence à la permission qui en fait à être seigneurie fait, par lettres patentes sept de l'Évêque de Narbonne, subscrite par la dite dame de Mombaziat est en votre justice, honneur, gloire et bien, que la dite Dame y a fait son exécution de vouloir avant le dit synode, toutes lettres patentes de tracer avec le Membre qui lui sera donné, pour le règlement de ses quotes à telle somme qu'il adviendra.

Témoin : M^{re} Michel Sargenson, principal et Ebe de Sargenson.

Signé : Fournier, vicomtesse de Mombaziat, Sargenson, de Sargenson.

Valentin, notaire royal.

(1) Restes de châteaux de Mombaziat trois portes des seigneurs, qui tiennent de cette époque. Leur s'adresse aux représentations, à je ne me souviens, Pierre

Le ministre accordé par le synode fut M. Azimont, ancien pasteur à Bergerac. Un traité signé à Tonneins, le 14 décembre 1683, entre lui et MM. de La Palisse et Valleton, anciens de l'Eglise de Monbazillac — ces derniers, agissant au nom de la vicomtesse, — fixa les devoirs des parties contractantes.

Marie de Barraud s'engageait à donner à Samuel Azimont « le logement qui est au coin de la grande cour du chasteau » et 400 livres tournois d'appointements.

De son côté, celui-ci promettait « un presche tous les dimanches matins, et une prière l'après dinée, » de plus, « à toutes les cènes un presche de préparation » dans le courant de la semaine « et une prière l'après dinée; » il prenait en outre l'engagement de visiter les malades dans toute l'étendue de la juridiction de Monbazillac, avec cette seule condition, que ceux dont la demeure serait éloignée de plus d'une lieue, seraient tenus « de lui envoyer des chevaux pour aller et pour revenir. »

Enfin, comme on ne pouvait se faire illusion sur les intentions du roi et sur le peu de temps que les Eglises avaient encore à vivre, même dans l'intérieur des maisons seigneuriales, on ajouta prudemment la clause suivante destinée à sauvegarder les intérêts de M. Azimont :

Pacte accordé que cas arrivant que son ministère fust troublé par interdiction du Conseil ou autrement, au dict cas la dicte dame sera tenue de lui paier ses gages, aux pactes ci dessus énoncés; lesquelz gages elle lui paiera de même, tout autant de temps que le dict sieur Azimond pourra sans trouble viziter et consoller les mallades; et au cas d'une totale interdiction la dicte dame sera sullement tenue de lui paier ces gages pendant un an, à compter du jour de la cessation de ces exercices.

Sera tenue la dicte dame de fournir au sieur Azimond la despence qu'il conviendra faire pour le sinnode à l'avenir, et de plus les fraix qu'il conviendra faire depuis la rivière de Garonne et port de Caumont à Monbazillac, pour le transport de sa famille et meubles.

Deux ans après, en effet, au mois d'octobre 1685, Louis XIV, au mépris des engagements solennellement contractés, en 1598, par son aïeul Henri IV, révoqua l'édit accordé par ce dernier aux pro-

de Barraud et sa courageuse femme, Marie, dame du Fournil; le troisième doit être celui de leur fils. Les deux gentilshommes portent par-dessus leur pourpoint une cuirasse damasquinée. L'air de noblesse empreint sur ces trois physionomies est vraiment remarquable.

testants de France, défendit à tous ses sujets l'exercice de la religion réformée et enjoignit à tous les ministres qui refuseraient d'abjurer de sortir du royaume dans la quinzaine, sous peine des galères.

Ce qui se passa à la suite de cet ordre exécrable et impolitique, qui violentait dans leur conscience des milliers de protestants, tout le monde le sait.

Une nouvelle ordonnance punissait de mort dans toute l'étendue du royaume, quiconque serait surpris faisant profession d'une autre religion que celle de Rome : les âmes faibles cédèrent à l'intimidation ; les âmes viles abjurèrent avec empressement pour conserver leur position, ou quelquefois pour s'en créer une ; tandis que des milliers de protestants, soutenus par leur attachement à l'Évangile et en dépit des peines terribles dont on les menaçait s'ils étaient pris, franchirent la frontière au péril de leur vie et se réfugièrent à l'étranger.

Au milieu de ces jours d'angoisse, que devint Marie de Barraud, la châtelaine de Monbazillac ? On aime à supposer que comme tant d'autres femmes énergiques, dont l'attachement aux vérités évangéliques résista dans ces moments cruels à toutes les menaces et à toutes les sollicitations ; elle demeura ferme dans sa foi. Malheureusement l'histoire, l'inexorable histoire est là pour nous apprendre que la plus grande partie de la noblesse ne sut pas résister aux séductions de la cour qui mit tout en œuvre pour obtenir d'elle une abjuration.

Quant à l'Église même de Monbazillac, elle partagea le sort de toutes les Églises réformées, elle cessa d'exister. Mais ce n'était pas suffisant pour les exécuteurs des prescriptions et des sentences royales ; ils résolurent de rechercher pour les détruire, les traces écrites de leur existence antérieure, espérant de cette manière effacer jusqu'au souvenir du passé.

Plus d'un an après la révocation de l'édit de Nantes, un huissier du sénéchal de Périgord se présenta dans le village de Monbazillac ; il fit rassembler dans la cour du château ceux des anciens membres de l'Église qui vivaient encore, qui ne ramaient pas sur les galères du roi, ou qui n'avaient pas pris la fuite ; parmi eux se trouvait un des anciens du dernier consistoire et le seul qui existât encore dans la contrée ; il se nommait Pierre Couzy.

Jean Goubil, c'était le nom de l'huissier, tira gravement un papier de sa poche et lut à son auditoire l'ordonnance qui suit :

François de La Brousse, escuyer, conseiller du Roy, maitre des re-

questes de l'hostel de la feue Reyne, premier président en la sénéchaussée et siège prézidial de la ville de Sarlat, commissaire subdélégué de Monseigneur l'Intendant,

Sur ce qui nous a esté représenté par les s^{rs} procureurs du Roy des senéchaussées de Périgord, que pour parvenir à l'exécution des ordres de mon dit seigneur l'Intendant des 1^{er} avril et 13 may dernier, rendus au subject de ceux de la R. P. R. qui ont dezerté le royaume et des ministres qui en sont sortis, ensemble des biens et effets des Consistoires et matériaux des temples qui ont esté démolis depuis l'année 1660, leurs anciens membres soient appelés par devant vous pour remettre un estat, certiffié d'eux, des biens et effaitz de leurs concistoires ;

Pareillement qu'il est nécessaire que tous notaires, leurs collationneurs et debtenteurs des papiers d'iceulx, greffiers, secrétaires et autres ayant dépôt public des papiers et titres des dits Concistoires en remettent incessamment des extraits en bonne forme :

Ordonnons, etc., sous peine de 20,000 livres d'amende et autres peines arbitraires, etc.

Bergerac, le 21 aoust 1686.

(Signé :) DE LA BROUSSE, commissaire subdélégué.

BADEN, greffier commis.

Quelques lignes ajoutées après coup, au bas de l'ordonnance, nous apprennent, comme nous l'avons dit, que signification de l'acte fut faite 7 mars 1687, à Pierre Couzy, dit *Sainprié*, dernier ancien du consistoire de Monbazillac, par Jean Goubil, premier huissier audiencier au sénéchal de Périgord. Il va sans dire que cette supercherie n'avait pas d'autre but que de découvrir le lieu dans lequel avaient été placées secrètement les archives des Eglises réformées de la Guyenne.

Mais grâce à Dieu, les ordres de l'intendant furent mal exécutés, comme le prouve l'existence, au château de Monbazillac, des registres et documents manuscrits dont nous venons de citer quelques extraits. Pierre Couzy refusa sans doute de faire connaître l'endroit dans lequel ils avaient été cachés, et les papiers du consistoire furent sauvés.

Aujourd'hui le village de Monbazillac est entièrement catholique ; mais, en dépit des cruelles persécutions des siècles passés, les protestants sont en majorité dans la contrée. Quant au château lui-même et aux magnifiques domaines qui en dépendent, ils sont, depuis le XVIII^e siècle, la propriété de la famille de Bacalan, dont les

membres n'ont jamais cessé d'appartenir à l'Eglise de Calvin, depuis les premiers temps de la réformation française.

ERNEST GAULLIEUR.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES TROUBLES RELIGIEUX DE VALENCIENNES, 1560-1567,
par CHARLES PAILLARD. Paris, 1874.

L'histoire générale du protestantisme ne peut que gagner à la publication de solides travaux ayant pour objet direct les faits religieux et politiques qui se sont accomplis sur une portion déterminée du territoire de notre patrie. A ne parler que de deux anciennes provinces, la Flandre et le Hainaut, qui ont trop longtemps gémi sous la domination espagnole, deux villes importantes de ces provinces, Lille et Valenciennes ont été, au XVI^e siècle, le théâtre d'événements considérables, dont l'exposé ne peut qu'accroître le légitime intérêt que commanderont toujours les annales de notre réformation française.

Dans le cours de ces dernières années, l'Eglise réformée de Lille a trouvé, en la personne de son honorable pasteur, M. Frossard, un historien consciencieux et érudit, dont les récits, constamment appuyés sur des documents authentiques, ont mis en relief la foi, les souffrances et la fidélité d'une foule de chrétiens persécutés par les sbires de Charles-Quint et de Philippe II (1). Aujourd'hui, un écrivain doublement recommandable par l'étendue de ses recherches et par la précision avec laquelle il en coordonne les fructueux résultats, poursuit dans le Hainaut une tâche analogue. En étudiant à fond l'histoire de Valenciennes, sa ville natale, M. Charles Paillard a été frappé du rôle qu'y jouèrent, au XVI^e siècle, les réformés ; détachant alors de l'histoire du protestantisme local une période de sept années, féconde en péripéties et en enseignements, il s'est proposé d'en reproduire le tableau fidèle. De là, la substantielle et intéressante monographie, dont le premier volume vient de pa-

(1) *L'Eglise sous la croix pendant la domination espagnole*. Chronique de l'Eglise réformée de Lille, par Charles-Louis Frossard, pasteur. Un vol. in-8. Paris, Grassart.

raître, et qui est intitulée : *Histoire des troubles religieux de Valenciennes, de 1560 à 1567* (1).

La publication de ce volume a été précédée de remarquables *Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas, au XVI^e siècle* (2) ; elles initient le lecteur à la connaissance du vaste milieu historique dans lequel se placent les troubles religieux de Valenciennes, avec le cachet très-spécial dont ils sont empreints.

« J'ai entrepris, dit à ce propos M. Charles Paillard, d'écrire l'histoire (de cette ville) pendant les troubles religieux des Pays-Bas. On sait qu'il est peu de périodes qui soient aussi chargées de faits et d'idées. Valenciennes joue dans ces troubles un rôle important avec Tournay et Anvers ; mais son histoire particulière, si variée et si tragique qu'elle soit, ne constitue qu'un épisode dans ce drame sanglant et fécond en résultats. J'ai donc pensé qu'il serait utile de faire précéder mon livre d'une étude historique, où les causes de ces grands événements seraient étudiées et présentées d'après les documents originaux. »

Nous ne sommes que juste en signalant cette étude comme un morceau historique d'une valeur d'autant plus grande, que la générosité des sentiments s'y allie au sérieux, et souvent même à la finesse des appréciations.

M. Charles Paillard y dit, dès le début : « Parmi les révolutions grandioses que le XVI^e siècle a vues s'accomplir dans le domaine des faits et de la pensée, il n'en est peut-être pas de plus digne des recherches et des méditations de l'historien que la lutte entreprise par les dix-sept provinces-unies des Pays-Bas contre la tyrannie espagnole. Là, tous les éléments dont est formé l'esprit humain peuvent trouver leur compte. La haute comédie coudoie la tragédie sanglante ; la politique la plus raffinée se déploie à côté de brutalités sans nom. Et quelle variété dans les personnages !... Ce qu'il y a de salubre dans cette étude, c'est que non-seulement l'esprit est très-vivement sollicité et intéressé, mais c'est qu'aussi le cœur s'échauffe par degrés, et finit par se passionner pour ce petit peuple qui lutte et se débat afin d'échapper à quelque chose d'inouï : le martyr en masse. Même en histoire, et pourvu que le jugement reste libre, il n'est pas bon d'oublier que l'on est homme. On se prend donc à excréter le sombre Philippe II, cet inquisiteur couronné, et le duc

(1) Un vol. in-8°, 1874. Paris (Sandoz et Fischbacher), Valenciennes (Lemaître frères), Bruxelles (Ad. Campan).

(2) Br. in-8° de 150 pages, 1874. Paris (Sandoz et Fischbacher), Bruxelles (Ad. Campan), La Haye (Martinus Nijhoff).

d'Albe, ce bourreau systématique et formaliste. Pourquoi, lorsqu'on peut verser le sang avec une si parfaite sécurité de conscience, s'entourer de l'appareil hypocrite d'une justice véritablement sacrilège? Mieux vaut mille fois la brute féroce qui tue sans phrases, et tout simplement pour supprimer un ennemi. Si au contraire, on reporte les yeux vers les victimes, on se sent pénétré pour elles d'une profonde et sincère pitié. Leurs malheurs, leur fin lamentable jettent comme un voile sur les fautes de leur conduite et sur leur inconsistency politique.... Quant aux sentiments d'admiration, ils vont naturellement et sans effort à la noble et impassible figure qui domine cette lugubre scène et semble planer au-dessus d'elle. Nous avons nommé Guillaume de Nassau, *le Taciturne*. »

Selon M. Ch. Paillard, les causes des troubles des Pays-Bas, d'où sortit la république des sept provinces-unies, sont politiques, financières et religieuses. « Au premier ordre d'idées, dit-il, se rattachent le profond mécontentement occasionné par le séjour des soldats espagnols après le départ du roi, et les dissentiments qui, par la faute de Philippe II s'élevèrent entre les grands seigneurs du pays et les membres du conseil secret de la gouvernante (la consulte) : Grandvelle, Viglius et Berlaymont. Du second, relève l'incroyable délabrement des finances espagnoles, surtout dans leurs rapports avec les dix-sept provinces. Enfin au troisième appartient l'horreur de l'inquisition et la fondation des nouveaux évêchés. »

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans les développements judicieux qu'il présente sur chacun de ces trois points. Ces développements offrent parfois, sur les divers sujets auxquels ils s'appliquent, des aperçus entièrement nouveaux. Nous indiquerons comme tels, en particulier, ceux qui concernent la question de finances : ils se recommandent d'autant plus à l'examen du lecteur, que, comme le remarque avec justesse M. Paillard, « les historiens, en recherchant les causes des convulsions fécondes qui ont agité les Pays-Bas, à la fin du XVI^e siècle, n'ont peut-être pas accordé une attention suffisante aux causes purement financières de ces grands événements. »

Après avoir exposé les traits généraux et les points culminants de l'état des finances dans les Pays-Bas, cinq ans après l'avènement de Philippe II au trône, M. Ch. Paillard ajoute :

« Nous négligeons forcément les détails, et cependant il s'en trouve de bien curieux. Il existe, entre autres, une excellente histoire de lettres de change s'élevant à 710,000 livres, tirées par le roi, endossées par des marchands notables des villes des Flandres,

et acceptées par des marchands allemands des cités impériales d'Ulm, d'Augsbourg et de Nuremberg. Le roi ne payant ni capital, ni intérêts, les Allemands se fâchent et menacent d'arrestation les endosseurs, s'ils sortent de leur pays. Voilà donc de riches négociants, très-fiers de leur renom commercial, et qui, pour avoir donné des signatures de complaisance, ne peuvent plus fréquenter les marchés où se traitent une grande partie de leurs affaires. Ils se plaignent amèrement, et la gouvernante ne peut que s'associer à ces remontrances bien légitimes, et écrire lettres sur lettres au roi, qui la paye de sa monnaie habituelle. Bientôt les sénats des trois cités germaniques envoient deux ambassades, l'une à Bruxelles, l'autre en Espagne, pour exprimer les doléances de leurs administrés. La duchesse renvoie les ambassadeurs au roi; celui-ci les accueille avec force démonstrations amicales, leur témoigne une parfaite courtoisie, les comble de prévenances et de bonnes paroles. Il va écrire, dit-il, à sa sœur, et les choses s'arrangeront promptement. Or, depuis plusieurs mois, il échange sur cette affaire avec la gouvernante des lettres où il accuse nettement son insolvabilité. C'est la scène de Don Juan et de M. Dimanche. On se croirait transporté un siècle après, parmi les personnages de Molière ou, cent cinquante ans plus tard, parmi les héros picaresques de Lesage. »

Notons, en passant, que si les désastres financiers plongent la duchesse de Parme dans la terreur et l'angoisse, par contre, elle demeure impassible, en présence des victimes de la persécution religieuse. « Ne lui demandez pas, dit M. Paillard, du moins quand elle est libre, la moindre tolérance en matière de pensée et de religion. Sur ce point elle est absolue et impitoyable, et il y a à cela deux raisons : la première, c'est que tel est le système général du gouvernement. Philippe II étant un fanatique, il faut que tout le monde le soit sous lui ; la seconde, c'est qu'elle n'est pas seulement dévote, elle a l'étroitesse implacable de la bigoterie monastique. A-t-elle du moins quelques sentiments d'humanité? Oui, si le roi le permet. Eût-elle commis les atrocités qui ont assuré au duc d'Albe l'immortalité du crime? *Chi lo sa?* Les rigneurs dont elle accabla la malheureuse Valenciennes, après le siège de 1566-1567, sont bien faites pour laisser l'historien perplexe. Sans doute, elle n'eût pas été cruelle par plaisir; sans doute, elle ne se fût pas vantée, comme Albe, d'avoir fait abattre dix-huit mille têtes, mais nous n'oserions garantir qu'elle n'eût pas obéi aux ordres du roi, quels qu'ils fussent. »

De l'introduction, si bien faite pour préparer à la lecture du livre de M. Ch. Paillard, passons au livre lui-même.

Parmi les sources auxquelles l'auteur a puisé pour l'écrire, il en est une, la plus abondante de toutes, qui jusqu'à présent était restée à peu près inexplorée, et dont il parle en ces termes (page 2) :

« Les archives générales de l'Etat belge, à Bruxelles, contiennent sur l'histoire de Valenciennes au XVI^e siècle, des matériaux d'une richesse véritablement surprenante. On y rencontre, non-seulement toutes les correspondances de la gouvernante, du marquis de Berghes, des commissaires royaux et *du magistrat*, mais encore des recueils de pièces évidemment rassemblées (p. 3) par des Valenciennois, témoins oculaires des faits. A ces documents, il faut encore joindre les papiers saisis à Valenciennes même, après le siège de 1567. — Toutes ces richesses étaient déjà rassemblées à la fin du XVIII^e siècle, dans les archives des Pays-Bas.... Survinrent les guerres de la révolution, qui dispersèrent et mirent en péril ces inestimables collections. — (Suivent divers détails).... Pendant quarante-sept ans (p. 5) les pièces concernant Valenciennes restèrent dans le dépôt des Archives autrichiennes.... En 1862 seulement, la Belgique (à qui une restitution partielle de documents avait été faite) obtint, à la suite de négociations diplomatiques, le complément des papiers relatifs à son histoire. Ainsi se trouva enfin reconstitué le fonds de *l'audience*, le plus riche peut-être de l'Europe, en ce qui concerne les affaires du XVI^e siècle. — On peut donc dire qu'il n'y a pas plus de dix ans que les documents sans lesquels ne pouvait être écrite l'histoire de Valenciennes au XVI^e siècle, ont été mis à la disposition du public. En y puisant, (ajoute M. Ch. Paillard dans son extrême modestie), j'ai souvent regretté que ma bonne fortune ne fût pas échue à des concitoyens plus dignes que moi de traiter cet important sujet. — Je n'ai rien à dire de la méthode que j'ai employée (p. 6). Le livre parle de lui-même, c'est un livre de première main, et dont chaque ligne est écrite avec des documents originaux à l'appui. Sans doute, je puis m'égarer dans l'interprétation des textes; si, toutefois, je me trompe, je fournis en même temps à mon contradicteur le moyen de me redresser. »

Suivons maintenant l'auteur dans la série de récits dont se compose le premier volume de son ouvrage.

Le premier récit est intitulé : *Affaires générales de la religion à Valenciennes, années 1560, 1561, 1562. Episode DES MAUBRUSLEZ*. On y trouve d'abord un curieux exposé des institutions municipales. L'auteur s'occupe ensuite des débuts de la Réforme à Valenciennes, et des premières mesures prises contre les sectaires.

Les doctrines réformées pénétrèrent à Valenciennes à la faveur des relations commerciales que cette ville soutenait avec les pays étrangers, mais sans y faire de sensibles progrès jusqu'en 1544. A cette époque, un prédicateur zwinglien, maître Pierre Brusly ou Brully, originaire de Strasbourg, vint, raconte Pontus Payen, « demeurer à Valenciennes où il sema son hérésie tout à son aise, faisant la presche ès maisons des plus riches marchans de la ville de religion calviniste, qui l'avoient recueillé fort libéralement. » Sur quoi, le vieil historien d'Oultreman (1) de s'écrier que « la monstrueuse hérésie de Brusly a terny le lustre de la ville et empesché que là en avant Valentienne n'ait dormy d'un bon somme! » Quelque temps après, plusieurs réformés payèrent de leur vie, à Valenciennes, le crime d'avoir secoué la somnolence spirituelle si chère à d'Oultreman, pour s'attacher au pur Evangile. Tels furent, entre autres, en 1550 et 1551, Gillot-Vivier, les Lefèvre et la *damoiselle Michelle de Caignoucle*, si pieuse et si charitable jusqu'à la fin. « Cette damoiselle de bonne maison à Valenciennes, rapporte Crespin (2), estant condamnée à la mort, assavoir d'estre bruslée toute vive avec les susdits Gillot et deux autres pour une mesme cause, ainsi qu'on les menoit au supplice, exhortoit les autres à estre constans, et monstrant au doigt les juges qui les avoient condamnez et qui estoient aux fenestres pour regarder leur supplice : Voyez-vous ceux-là, dit-elle, ils ont bien d'autres tourmens que nous, car ils ont un bourreau en leur conscience; mais nous, en souffrant pour Jésus-Christ, nous avons repos et certitudè de nostre salut. Estant au lieu du supplice, plusieurs pources, qui avoient reçu soulagement de ceste bonne créature lamentoyent sa mort; mais elle les consolait autant qu'il lui estoit permis. Entr'autres il y eut une pource femme laquelle s'escriant dit : Hélas! mademoiselle, vous ne nous donnerez plus l'aumosne. Elle luy dit : Si, feray; tenez, voilà mes pantouffles, je n'en ay plus que faire. Ceste constance estonna tous les spectateurs et effraya les ennemis, car Dieu la lui garda entière jusques au dernier soupir. »

De 1551 à 1560, on voit le mouvement religieux s'étendre, à Valenciennes, ainsi que dans le reste des Pays-Bas, et les idées de résistance aux excès de la persécution commencer à se faire jour. « Partout (p. 29) les prêches privés se multiplient; des pamphlets, où la menace se déguise à peine sous une âpre controverse, sont répandus dans les lieux publics, et les magistrats intimidés ne peu-

(1) *Histoire de Valenciennes.*

(2) Crespin, *Histoire des Martyrs.* In-folio, édition de 1608. P. 191, 192.

vent plus douter que l'incendie, qui couve depuis longtemps, ne soit enfin près d'éclater. »

Il éclate, en effet, à Valenciennes, en 1561, par la lutte qui s'engage dans l'affaire dite *des maubruslez* (mal brûlés), où deux calvinistes, condamnés à périr dans les flammes, sont arrachés par la foule indignée aux mains des exécuteurs et maintenus par elle en sûreté.

M. Ch. Paillard entre dans les plus grands détails sur cette affaire et sur les terribles conséquences qu'elle entraîna pour quelques-uns des libérateurs des *maubruslez*. L'autorité espagnole se vengea par d'atroces rigueurs, de l'échec qu'une notable partie de la population valenciennoise venait de lui faire subir. De nouveaux bûchers s'élevèrent : les victimes qui y furent immolées, déployèrent, à l'heure suprême, une fermeté qui donna à penser à leur royal bourreau. Constatons, à ce sujet, avec M. Ch. Paillard (p. 108), que Philippe II était expert et ingénieux en matière de supplices : il se rappela ce qu'il avait vu pratiquer en Angleterre, alors qu'avec Marie Tudor, sa seconde femme (Marie la Sanglante), il assistait, en homme qui aimait à voir toutes choses conduites à bonne fin, aux supplices subis par des réformés. « Ung poinct y a au dict verbal, écrit-il à sa sœur, le 9 octobre 1562, que j'ai remarqué ; assavoir la contenance qu'ont eu les obstinez exécutez, chantant en publicque, tant que l'alaine leur a duré, que m'a semblé chose de très-mauvais exemple, et dont plusieurs simples se pourroient scandaliser et laisser séduire. Et me souvenant que autresfois, en Angleterre, moy y estant, l'on usa en choses semblables de leur mettre un baillon ou aultre chose dedans la bouche pour leur empescher de parler, j'ay pensé s'il seroit mal de faire le mesme de ceux qui d'icy en avant s'exécutez obstinez. Et toutesfois, comme peult-estre il y aura d'autres respectz, je vous laisse considérer si ce mis en avant sera à propoz, ou quel autre expédient se pourroit trouver, remectant à vous d'en faire user comme vous verrez mieulx convenir. » On ne peut que s'associer au sentiment de M. Paillard déclarant que de telles paroles méritent d'être clouées au pilori.

Les efforts des bourreaux n'en sont pas moins vains : ils ne paralyseront pas l'expansion du protestantisme dans Valenciennes et ses alentours. En effet (p. 140), « la fin de l'année 1562 est marquée d'un caractère nouveau, qui sera celui des années suivantes. A peine les commissaires de la force armée ont-ils quitté Valenciennes, que les calvinistes recommencent à s'affirmer avec une résolution et une force particulière. Les supplices de leurs coreligionnaires ne

les ont nullement intimidés, et l'on pourrait dire que du sang de Berte, des cendres de Walin et de Brusman sont sorties des légions de prosélytes. Le spectacle qu'ils nous donneront ne sera plus celui des *conventicules* secrets et de *chanteries* nocturnes. Le temps des essais timides, des démonstrations prudentes est passé. Désormais ils pratiqueront leur foi en plein jour, et couvriront de leurs phalanges compactes les collines d'Anzin et d'Hoüy, les bois d'Aubry, de Bonne-Espérance, de Fontenelle et de Raismes. Cet état de choses persistera avec des alternatives d'apaisement et de recrudescence, déterminées par l'inaction apparente ou par les retours offensifs de la duchesse. »

Au récit concernant *les maubruslez* succèdent, dans le même volume, divers autres récits que nous regrettons de ne pouvoir analyser ici. Ils sont relatifs aux poursuites dirigées contre plusieurs personnes accusées d'hérésie et aux condamnations qu'elles subirent. Les détails les plus circonstanciés mettent le lecteur à même d'apprécier, d'après les procès-verbaux, les interrogatoires, les enquêtes et les décisions rendues, l'attitude des prétendus coupables et celle de leurs persécuteurs, ainsi que de leurs juges. On y voit, dans un chapitre spécial, l'emploi que le *prévôt-le-comte*, d'accord avec le gouvernement, faisait d'espions stipendiés pour découvrir les calvinistes et se jeter sur eux comme sur une proie.

Au corps de l'ouvrage se rattachent de nombreuses pièces inédites, d'un haut intérêt. Parmi les dernières, figure un ensemble de documents, desquels ressort l'exposé minutieux d'un débat qui s'éleva, en 1561, entre l'archevêque de Cambrai et le *magistrat* de Valenciennes sur leurs attributions respectives en matière d'hérésie ; débat dans lequel, à l'exemple de tant d'autres prélats contemporains, peu soucieux des prérogatives de l'autorité judiciaire ou administrative, l'impérieux évêque soutient que « de droit, il est tout notoire que à luy, comme ordinaire diocésain, et mesmes en ce cas juge apostollicque délégué, appartient l'auctorité et puissance de procéder contre toutes personnes tant séculaires que ecclésiastiques, résidans en son diocèse, infectez, suspectez ou diffamez d'hérésie, soit par voie d'inquisition, dénonciation ou accusation. »

Si nous avons réussi à donner aux lecteurs du *Bulletin* une idée exacte du caractère et de la portée de la publication à laquelle M. Ch. Paillard vient d'attacher son nom, ils comprendront sans peine le vœu que nous exprimons ici de voir prochainement paraître le complément de son grand et beau travail.

Nous ne saurions assez insister, en terminant ces lignes, sur

l'hommage dû aux écrivains de cœur et de savoir qui, justement épris des nobles aspects que présentent les annales de la réformation française, abordent avec ardeur ce champ d'explorations, le creusent en tous sens, et réussissent à en extraire de précieux matériaux, destinés à entrer, comme autant de pierres vives, dans le monument d'un glorieux passé. A voir ainsi à l'œuvre une érudition d'autant plus digne de respect, que de généreux sentiments l'inspirent, on aime à présager le succès qui couronnera ses efforts, en dépit d'une intolérance amie des ténèbres qui se flatte d'en stériliser les résultats. On se rappelle alors cette énergique apostrophe que, son livre à la main, le vieil historien des premiers martyrs protestants (1) lançait à la horde des persécuteurs :

Vois-tu ces tombes-ci aux justes ordonnées,
 Qui, beaux, luisent encor au milieu des tourmens,
 Au milieu de la flamme et des feux véhémens?
 tu te faisais accroire
 Que de ces saints martyrs la bénite mémoire
 En silence éternel demourroit avec eux,
 D'obscurité couverte ès manoirs ténébreux :
 Tu pensois dès longtemps avoir leur renommée
 Par prison, fer et feux avec eux consumée ;
 Mais tout autre a esté du Seigneur le vouloir,
 Car tous ces monumens que tu peux ici voir
 Sont ornez d'un renom très grand, qui a naissance
 Des os des saints martyrs!!!

C^{te} JULES DELABORDE.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR GRANDPIERRE

La mort ne cesse pas de frapper de nouveaux coups, et d'éclaircir nos rangs. Hier, c'était M. Frédéric de Coninck et M. Félix Bungener; aujourd'hui, c'est un des plus éminents prédicateurs du réveil, l'ancien et vénéré président du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris, M. Henri

(1) Crespin, *Histoire des Martyrs*, p. 1 et suiv., dans le cours de l'épître à l'Eglise.

GrandPierre, qui s'est éteint, le 10 juillet dernier, à Arlesheim, près Bâle, dans sa soixante-seizième année. Originaire de Neuchâtel, il débuta, en 1823, comme pasteur de l'Eglise française de Bâle, où il laissa les plus profonds souvenirs. Appelé bientôt à la direction de la maison des missions évangéliques de Paris, il se fit remarquer par une éloquence grave et forte qu'il mit successivement au service de la chapelle Taitbout et de l'Eglise réformée. De ses divers écrits, deux surtout, *le Guide du fidèle à la Table sacrée*, et *Tristesse et Consolation*, qu'inspira un grand deuil, perpétueront son ministère pour les âmes affligées. Comme rédacteur de *l'Espérance*, qu'il dirigea durant bien des années, M. GrandPierre prêta le plus cordial appui à la Société de l'Histoire du Protestantisme français, dont il appréciait hautement les travaux (*Bull.*, t. XIV, p. 89). Malgré son âge et sa santé chancelante, il déploya le zèle le plus actif dans les deux sièges de Paris. Il ne consentit au repos qu'au lendemain de nos malheurs. Il alla le chercher à Lausanne, et ne sortit de sa retraite que pour visiter une dernière fois ses amis de France. C'est au retour de ce voyage rempli pour son cœur aimant des plus pures joies, dans ce doux village d'Arlesheim qui lui rappelait les travaux du ministère de sa jeunesse, au sein d'une famille chérie en tout temps comme la sienne, et digne d'un tel privilège, qu'il ressentit tout à coup les atteintes d'un mal cruel dont les secours les plus habiles et les soins les plus tendres ne purent conjurer les effets. Il était prêt pour le grand départ, qui n'est que le passage à une vie meilleure. Un hommage bien touchant lui fut rendu par MM. les pasteurs Junod et Vallette, de l'Eglise française, en attendant celui que lui réservait le clergé de sa ville natale, où ses restes mortels ont été transportés. M. GrandPierre a été un des vaillants ouvriers de ce siècle. Sa mémoire vivra non-seulement à Paris, mais à Bâle, à Neuchâtel, et dans ces lointaines Eglises du sud de l'Afrique, qui semblent un des fruits de son ministère. Il a pu dire comme l'apôtre : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé* ; et ces mots qu'on lit sur la tombe de Vinet, son contemporain, son ami, pourraient être gravés sur la sienne : « Ceux qui en auront amené plusieurs à la justice brilleront comme des étoiles à toujours et à perpétuité. » (Daniel V, 13.)

J. B.

Burier, près Vevey, 25 juillet 1874.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES COLLÈGES PROTESTANTS

III

NÎMES (1). — (*Suite.*)

Le mariage de Baduel parut le signal d'un retour d'opinion en faveur de notre lettré. Il épousa Isabelle Rozel, sœur du député Pierre Rozel, avocat habile et scolarque zélé. Bigot prétend que la mariée n'ayant pas de dot, son frère eut l'idée de lui en trouver une en mettant dans sa corbeille de noces la dignité rectorale rendue à Baduel. Bigot faisait ainsi des héritiers avant que de mourir et n'en était pas charmé. Il avoue qu'il avait indisposé les députés par sa passion pour la prospérité de l'université, et il est visible qu'en effet l'université lui faisait oublier le collège. Or c'est le collège surtout qui était cher à la population nîmoise et à ses magistrats. L'université était sans doute un ornement pour la ville, mais un ornement onéreux et peu compatible avec la prospérité de l'enseigne-

(1) Voir le *Bulletin* de 1873, p. 269 et 413, et celui de 1874, p. 289 et 337.

ment classique. Les leçons publiques attiraient trop tôt la jeunesse, toujours pressée d'échapper au rudiment; les règlements, peu sévères ou mal observés, ne parvenaient pas à l'y retenir, et l'opinion de Bigot sur l'inanité de la grammaire était un prétexte avidement saisi d'émancipation prématurée. De là, chez les députés et les magistrats de Nîmes, de pénibles réflexions sur les dangers de la haute école qu'ils s'étaient mise sur les bras, et qui les accablait de désagréments, en même temps qu'elle obérait leurs finances. Tels sont les motifs, suffisamment indiqués par Bigot lui-même, qui lui aliénaient la faveur des Nimois et la ramenaient à Baduel. Ils auraient bien volontiers rendu sa liberté au philosophe qu'ils avaient trop bien enchaîné à leur fortune, et concentré leurs soins sur le collège, dirigé selon les vues de leur premier recteur. Mais Bigot ne l'entendait pas ainsi. Son protecteur Langey étant mort, la renommée s'étant lassée de tant s'occuper de lui, il avait moins de brillantes perspectives à son horizon. Convenait-il d'ailleurs à un philosophe de battre en retraite devant un rhéteur? Il résolut donc de rester, de faire valoir contre la ville le texte des contrats que le prévoyant philosophe avait habilement rédigé, et il se rendit inexpugnable dans cette citadelle.

Cependant la peste régnait à Nîmes depuis une année et mettait en fuite les étudiants, déjà troublés par les sourdes querelles de leurs professeurs. Ménard ^{signale} le fléau en 1542 et en 1543. Baduel mentionne l'interruption complète des études dans l'été de cette dernière année. La dédicace au premier président de Toulouse de son *Eloge funèbre d'Albenas* fait allusion à cette suspension des classes, plus explicitement indiquée dans une autre dédicace. Au mois de juin, le roi de Navarre, Henri d'Albret, était dans l'attente d'un enfant que Baduel espérait devoir être un fils. Les rois, petits et grands, ne peuvent se mettre pour moins en frais d'attente. Toujours plein de gratitude pour les bienfaits de la reine, Baduel traduisit en latin les *Discours d'Isocrate à Démonique*

et à *Nicoclès*, qui traitent de la morale privée et des devoirs des princes, et voulut que le fils attendu par sa protectrice y trouvât des leçons dignes de lui. Il les adressa donc au futur père avec une épître-préface. Mais pourquoi ne pas attendre la naissance de l'enfant qui, à toute force, pouvait être une fille et qui le fut, et n'en valut pas moins puisqu'elle s'appela *Jeanne d'Albret*? C'est, répondait *Baduel*, que la peste, après s'être montrée assez bénigne pendant l'hiver, venait d'éclater en été avec une extrême violence et de le chasser avec d'autres de la ville vers les champs et des champs vers les montagnes. « Forcé d'interrompre mes études, ajoutait-il, et ne sachant quand je pourrai rentrer à Nîmes, j'ai voulu que de ma fuite et de ma détresse il restât un souvenir, la traduction de ces discours, pour montrer, à vous et à la reine, toute ma bonne volonté. » Il est clair que le professeur ne fuyait pas sans avoir vu la dispersion de ses élèves, et que le collège fut fermé au moins toute la fin de l'année scolaire. Le 24 septembre 1543, le conseil de ville prenait encore des précautions contre le fléau, ne laissait ouvrir que trois des portes de la ville, les faisait étroitement surveiller et prouvait par ces mesures que la contagion redoublait au lieu de s'apaiser. Les classes ne furent probablement rouvertes que plus tard et définitivement organisées qu'au mois de février de l'année suivante.

Mais la peste n'avait fait qu'amortir entre les deux professeurs des hostilités qui, d'abord voilées, éclatèrent ensuite avec une rare violence, et dont il est d'ailleurs malaisé de fixer la suite chronologique. *Bigot* les relate dans un récit plein d'incohérence et d'obscurités, *Baduel* se plaît à les passer sous silence, et les pièces officielles qui les constataient ont été sans doute volontairement supprimées à Nîmes, où nulle recherche n'a pu les découvrir jusqu'ici. Voici ce que nous pouvons, quant à présent, dire de ces querelles. *Bigot*, investi par sa charge de la direction de l'école, ne parvenait pas à faire exécuter par *Baduel* les instructions qu'il lui donnait. Ces instructions se rapportaient, entre au-

tres objets, à la méthode à suivre dans l'étude des langues. Baduel croyait que les idiomes anciens devaient s'apprendre non par le rudiment, mais par la lecture et l'explication des auteurs. Bigot soutenait la thèse contraire et voulait imposer aux classes de grammaire l'abrégé de Pellisson. Il voulait aussi plus de variété dans les auteurs expliqués par les élèves. Baduel s'en tenait presque uniquement à Cicéron : *Lettres familières* pour les petites classes ; *Dialogues sur la Vieillesse et l'Amitié* pour les classes moyennes ; *Grands Discours* pour les plus élevées. A peine si César trouvait grâce à ses yeux ; Térence était banni. Et pourtant, disait Bigot, l'un de ces écrivains était l'ami de Cicéron, et l'autre avait obtenu de lui la louange d'être un bon écrivain.

De ces disputes sur des questions de compétence et de goût avaient jailli de part et d'autre des mots piquants, des fâcheries. L'un tournait en ridicule la manière oratoire de l'autre, soutenait qu'elle n'était cicéronienne qu'à l'écorce, nullement au fond et en réalité ; prétendait que le goût des mots allait chez son adversaire jusqu'à l'oubli et à l'ignorance des choses ; qu'il n'était donc qu'un perroquet : *psittacus neman-sensis*. L'autre soutenait que Bigot était un illettré, un ignorant du latin, un barbare indigne de séjourner en une université polie. Ces querelles ayant partagé les étudiants en deux camps, Baduel un jour réunit son groupe, celui qui inclinait du côté littéraire, et, en lieu et place de leçon, lui adresse une harangue belliqueuse, dans laquelle il soutient que la philosophie, cause de ce mauvais goût, est pernicieuse aux mœurs, à la piété, et qu'il compte bien, avec l'appui des magistrats, parvenir à faire reculer et la philosophie et le philosophe et les philosophastres ! Là ne se borna pas l'esclandre : par les soins des étudiants sans doute, des affiches apposées dans les divers quartiers de la ville propagèrent ces propos contre Bigot. Quand les animosités se furent assez donné carrière, on finit par où l'on aurait dû commencer et l'on fit une transaction. La reconstitution du collège après

la peste en fournit l'occasion. Le 28 février 1544, les deux ennemis réconciliés se rendent chez le notaire royal Grimaldi pour signer leur traité de paix. C'était un partage du principat. Avant la peste, Bigot avait eu pour associé dans cette charge Antoine Alexandre, professeur très-goûté de ses élèves, et qui, jadis contemporain d'Imbert Pacolet, devait prolonger après le départ de Bigot son enseignement à Nîmes. Soit que le fléau lui eût donné l'occasion de se rattacher momentanément à un autre collège et de suivre pour une fois l'exemple de la plupart de ses collègues qui changeaient d'établissement chaque année, toujours en quête de situations moins maigrement rétribuées, soit qu'Alexandre trouvât peu d'agréments dans une association avec Bigot, il ne reprit point en 1544 sa demi-charge de principal. Baduel le remplaça. Bigot et lui commencent par rappeler, dans l'acte passé à cette occasion, qu'ils ont eu « des différends pour raison de ladite principauté ou autrement, » et ils déclarent que « de leur bon gré, pure et franche volonté, » ils stipulent 1° que Bigot associe à son autorité Claude Baduel, comme il avait fait auparavant Antoine Alexandre; 2° qu'il garde l'habitation du collège, les privilèges que lui a reconnus la ville, le sceau, la gestion financière et la direction exclusive de la faculté des arts; 3° que Baduel administrera de son côté la faculté des lettres grecques et latines, jusqu'à la logique exclusivement, et choisira à son gré les livres, les régents et les méthodes d'enseignement. Toutefois, et ici reparaît l'un des sujets des précédentes querelles, Baduel sera obligé de faire lire dans les classes « plusieurs et divers auteurs, même poètes et historiens, pour tenir forme et manière de collège bon et famé, comme à Paris. » Il est entendu que les deux établissements n'en feront pourtant qu'un seul, comme les collèges de la capitale qui ont deux principaux également honorés. Bigot et Baduel s'engageaient à choisir d'un commun accord les élèves qui, à la fin de leurs classes, seraient jugés dignes d'être promus à la faculté des arts, à n'ouvrir l'oreille

à aucun rapport fait contre l'un ou l'autre sans s'en être d'abord franchement expliqués ensemble, « à peine de cent écus d'or pris sur leurs gages et autres biens, » hypothéqués à cette intention, et ils juraient le tout « sur les saints évangiles de Dieu » et devant témoins (1).

Ce traité solennel ne fut qu'une courte trêve. Les querelles ne tardèrent pas à reprendre plus violentes que jamais et se compliquèrent de procès entre Bigot et la ville. Celle-ci intenta une action contre le recteur pour l'obliger à déposer sa charge. Le recteur, appuyé sur son contrat, en intenta un à la ville pour lui réclamer des dommages-intérêts, et se trouva en même temps défendeur et demandeur. Cet imbroglio se compliqua peu de temps après de deux autres procès, l'un, d'un citoyen de Nîmes, peut-être compère de Bigot, Jean Lansard, contre les députés, dont la mauvaise administration suscitait, selon lui, tous ces troubles; l'autre de Bigot contre « les effracteurs du collège. » Car au milieu de cet enchevêtrement d'animosités, d'accusations, de procès, il y eut dans la population scolaire et peut-être bourgeoise une vive effervescence. Un groupe de personnes irritées se porta sur le collège, demeure de Bigot, pour s'y introduire en brisant les portes. La femme du principal, alors en couches, en eut une telle frayeur que sa santé en resta atteinte. Deux étudiants du parti de Bigot furent mis en prison. Bigot lui-même n'était point là : il se cachait, paraît-il, successivement à Saint-Privat, à Calvisson, et laissait passer l'orage, mais aux trois procès civils déjà pendants, il ajouta un procès criminel qui dut être jugé à Toulouse, avec les appels auxquels les autres donnèrent lieu.

Fatigué de ces déplorables querelles, Baduel, qui, vrai tempérament de lettré, était aussi doux à l'ordinaire que vif et exalté quand on l'avait poussé à bout, résolut de se retirer du théâtre de la lutte. Dans le courant de l'été 1544, il écrivit

(1) Ménard, IV, Preuves, p. 152.

au cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, pour lui faire connaître sa situation à Nîmes et son désir de chercher ailleurs un champ d'activité plus paisible. La réponse ne se fit pas attendre : le cardinal et les consuls de Carpentras étaient justement à la recherche d'un principal, et, trop heureux de s'assurer Baduel, ils lui offrirent la direction de leur collège avec un traitement de trois cents livres. Baduel envoya aussitôt son acceptation et soit pour préparer les esprits aux réformes qu'il médite, soit pour répondre aux questions du cardinal, il rédige sous forme de *Lettre à Sadolet*, un traité sur *les Devoirs de ceux qui s'appliquent à l'éducation de la jeunesse* (1). Il y expose ses vues sur l'enseignement et la méthode qui doit y présider. Cet écrit est le programme de l'école de Carpentras, comme l'opuscule sur le Collège et l'université de Nîmes avait été celui de l'établissement nîmois. Mêmes principes dans l'un et dans l'autre, mêmes vues d'ensemble, et, il faut bien le dire, même absence de détails et de renseignements pratiques. Il semble que Baduel répugne, comme plus tard Buffon, à revêtir de son beau style autre chose que des idées générales.

L'enseignement porte, à son avis, sur trois points principaux : la grammaire, la rhétorique et la dialectique. L'un donne la pureté, l'autre l'abondance, la troisième la subtilité du discours. C'est la première que Baduel a surtout à cœur : elle s'enseigne soit par de courts préceptes, soit par l'explication de quelques auteurs, historiens, orateurs ou poètes. Ces auteurs doivent venir chacun à son heure, suivant une progression méthodique qui s'applique également au grec et au latin. C'est une confusion insupportable, un horrible chaos, s'écrie-t-il, que de mêler comme on le fait si souvent (que ne dirait-il point aujourd'hui ?) grec, latin, historiens, orateurs, poètes ! Le but de l'enseignement n'est pas d'éveiller dans l'esprit des enfants une mêlée confuse d'idées de toutes prove-

(1) De officio et munere eorum qui erudiendam juventutem suscipiunt. Lugd. Gryph., 1544. Bibl. nat.

nances, mais de leur donner un choix heureux d'expressions et de connaissances, *un savoir élégant*. Les mots doivent s'acquérir d'abord et préparer la voie aux idées.

Mais pourquoi quitter Nîmes? dit en finissant Baduel, et on va le voir dans sa réponse fidèle à ses habitudes de discrétion. Pourquoi s'éloigner d'une institution où ses compatriotes l'ont appelé, où une reine l'a recommandé? Aurait-il eu à se plaindre de ses concitoyens? Tant s'en faut! Leur affection et leur estime ont éclaté par des témoignages nombreux auxquels il a toujours répondu par un actif dévouement. Serait-il ambitieux d'un traitement plus élevé? Cette ambition, indigne d'un noble cœur, n'a jamais effleuré le sien et il a donné plus d'une preuve de désintéressement. « Voici donc, ajoute Baduel, ce qui m'éloigne de ma patrie. Aussi longtemps qu'a été maintenue à Nîmes cette élégance du savoir que j'y avais introduite avec assez de succès, l'idée ne m'est pas venue que je pusse quitter une ville où se trouvait, avec le domicile des arts, celui de ma famille. L'ordre méthodique des classes, la foule des enfants et des jeunes gens qui les remplissaient, leur ardeur incroyable au travail, leurs progrès étaient pour moi un spectacle plein de charme. Mais quand l'organisation que j'avais établie a été, par je ne sais quelle fatalité, bouleversée et renversée au point qu'il n'en restait plus de vestige, quand j'ai vu qu'il n'y avait plus de place à mon activité et à mon zèle pour le service de ma patrie, j'ai cru qu'il était temps de chercher ailleurs un autre champ de travail, une autre ville où je pusse être plus utile à mon pays et à ma province. Voilà ce qui m'a décidé. » Cet écrit fut adressé à Sadolet, le 26 août 1544. Un mois plus tard, Baduel était à Carpentras.

A cette date, un petit nombre d'amis intimes connaissaient les rapports affectueux qui existaient entre Baduel et Calvin et ceux-là ne furent pas les moins étonnés de voir notre professeur diriger ses pas vers la terre des papes. Outre les avantages qu'il vient d'indiquer, il y cherchait peut-être, à

l'abri de la tolérance chrétienne de Sadolet, un refuge contre la persécution qui commençait à sévir à Nîmes. Car ce troisième fléau venait de s'ajouter à la peste et aux querelles. Sur la dénonciation des évêques, le parlement de Toulouse avait ordonné des poursuites contre les *luthériens* dont plusieurs furent condamnés à mort. Un arrêt du 13 avril 1543 avait prescrit diverses précautions pour les découvrir ou les écarter. Il avait notamment interdit « à tous consuls... de commettre ni souffrir aucun précepteur pour régir les écoles publiques, qu'ils ne se fussent bien informés de ses qualités et conditions, ainsi que de ses vie et mœurs, et des lectures qu'il pouvait faire dans les écoles, afin qu'on n'y lût aucun livre réprouvé et *qu'on évitât par cette précaution les pernicieuses suites qu'avait produites la négligence sur cet article* (1). » Le sénéchal de Beaucaire, dont la cour siégeait à Nîmes, comme l'on sait, avait charge de faire exécuter les condamnations prononcées contre les accusés.

Jusqu'à ce moment, les luthériens de Nîmes avaient pu avoir entre eux des réunions ou conventicules où ils mettaient en commun leurs sentiments et leurs croyances. Ils durent dès lors s'imposer une plus grande prudence et ne pas franchir les bornes du culte domestique, surtout s'ils remplissaient quelques fonctions au collège. Cette réserve était pénible à Baduel qui s'en explique parfois dans sa correspondance intime. Elle ne pouvait être plus étroite à Carpentras qu'à Nîmes, et les rapports journaliers avec un frère en Cicéron comme Sadolet, seraient du moins plus agréables que la lutte ouverte avec un barbare comme Bigot. Toutefois, Sadolet étant revêtu de la pourpre romaine, Baduel semblait plutôt reculer vers le catholicisme, en se réfugiant auprès de lui, que marcher vers l'affranchissement auquel il aspirait. Sa conscience le lui disait sans doute en secret puisque près de

(1) Ménard, IV, Preuves, p. 179.

quatre mois après son arrivée à Carpentras, il écrivait à Calvin la lettre suivante, datée du 6 janvier 1545 :

« J'ai été appelé par les gens de Carpentras, à d'assez honorables conditions, pour régir leur collège qui est assez célèbre et y enseigner les bonnes lettres. Pourquoi ai-je quitté Nîmes, ma patrie ? Tu l'apprendras par la lettre que j'ai écrite à Jacques Sadolet. Si dans cette lettre, j'ai traité le cardinal autrement que tu ne l'as fait toi-même dans un écrit que tu lui as adressé, je te prie de me le pardonner et de croire que j'ai cédé aux circonstances. Avec lui toutefois, et dans mon enseignement, je n'ai garde d'oublier ma vocation chrétienne et le devoir de confesser le Christ autant qu'il m'est possible. Les jours de fête j'explique les Proverbes de Salomon, et je tâche de former mes nombreux élèves, à la crainte de Dieu et la vraie piété. A ces leçons assistent beaucoup d'habitants de la ville, et dans le reste de mon enseignement je m'applique à ne traiter aucun sujet qui ne renferme quelque grave et sainte leçon. Aussi vois-je des progrès, non-seulement dans le savoir élégant, mais dans la piété, et plusieurs sont pleins de zèle pour la sagesse et la religion divines. Je dois d'autant plus m'appliquer à ce devoir qu'il n'y pas de cité dans la Provence et dans la Gaule narbonnaise, où il y ait plus d'ignorance et de superstition ; elle semble pourtant vouloir renaître aux lumières et à la piété. J'ai près de moi des hommes de bien, pleins de zèle pour la gloire du Christ, et à leur tête le questeur pontifical, homme de beaucoup d'autorité, de piété chrétienne et d'admirable sainteté. Par ses soins l'Évangile a fait de grands progrès dans ce pays. Je te prie, quand tu m'écriras, ce que tu voudras bien faire par la première occasion sûre, de lui écrire aussi pour lui témoigner ta satisfaction de son zèle et de sa foi et l'exhorter à y persévérer. J'aurai soin de ne pas manquer à mon devoir et à la belle occasion que le Seigneur me présente. De ton côté prie Dieu de soutenir les forces de mon esprit et de mon corps pour que je sois en état de suffire à cette grande tâche... Ecris aussi à ces braves gens,

mes voisins, et engage-les à être modestes et prudents. Car j'apprends qu'ils mettent peu de discernement à accueillir ceux qui se présentent à eux et qui ne sont souvent ni honnêtes, ni chrétiens... Mais comme je suis leur voisin et leur ami, je me tiendrai au courant de leur façon d'agir et t'en aviserai... Adieu, mon cher Calvin. »

Cette lettre (1) était accompagnée d'une autre de même date, par laquelle Baduel annonçait à Calvin l'envoi de deux écus pour le prix d'une Bible que le réformateur lui avait prêtée à Strasbourg et qu'il n'avait pas eu depuis des années l'occasion de lui rendre. Il promettait aussi le prochain remboursement de dix écus empruntés à Bucer à la même époque. Cette étrange situation de Baduel entre des cardinaux et des réformateurs, entre des croyances réformées et la profession extérieure du catholicisme ne pouvait être qu'une phase pénible dans son développement religieux et moral. Elle devait durer cinq ans encore et se dénouer par une brusque résolution où se reconnaîtra l'influence de Calvin.

M.-J. GAUFRES.

(Suite.)

(1) Communiquée par M. le professeur Reuss, de Strasbourg, avec quelques autres dont nous aurons prochainement l'occasion de parler.

BADUEL A LYON

(1551)

Avant de poursuivre l'histoire du collège de Nîmes, ou plutôt l'analyse des documents qui s'y rapportent, je demande la permission d'ouvrir une parenthèse pour y placer quelques détails étrangers à la question des études. Ils se grouperont naturellement autour d'un épisode important dont je dois la connaissance à une obligeance graciense. M. le professeur Ed. Reuss a bien voulu me communiquer dix-huit lettres de Baduel à Calvin, recueillies pour la plupart aux archives de Genève. Elles sont en latin, et doivent figurer à leurs dates dans les prochains volumes des *Œuvres complètes* du réformateur, dont la publication est si vaillamment poursuivie par l'éminent professeur de Strasbourg, et par son collègue, M. Cunitz.

J'ai déjà donné dans mon précédent article les principaux passages de la première de ces lettres, datée de Carpentras le 6 janvier 1545. Les huit suivantes, dans l'ordre chronologique, furent écrites de Nîmes, entre 1547 et 1550. Elles ne font que peu d'allusions au collège, mais sont un peu plus explicites sur l'état du protestantisme naissant dans le midi de la France. Quelques personnages y sont nommés ou indiqués, qui, sans avoir des titres suffisants à la notoriété de l'histoire, aident à marquer de traits plus précis la physionomie un peu incertaine de cette époque de transition où les protestants français étaient encore connus sous le nom de *luthériens*.

L'un d'eux avait quitté Carpentras et le comtat d'Avignon pour venir retrouver à Nîmes Baduel, qu'il avait connu dans le diocèse de Sadolet. N'ayant pu trouver un emploi en rapport avec ses talents et son zèle pour l'Église, il prenait le chemin de Genève, muni d'une lettre d'introduction pour Calvin. Baduel en écrivait souvent de semblables au réformateur, dont il était devenu l'ami à Strasbourg, et il servait de trait d'union entre lui et l'Église de Nîmes. Le frère qu'il recommandait cette fois, et qu'il s'abstenait de nommer par prudence, était peut-être ce questeur pontifical dont on a vu qu'il faisait le plus grand éloge. Son expérience, ses lumières, sa piété pouvaient le rendre très-utile comme pasteur. « Tu jugeras

dans ta sagesse, disait en terminant Baduel, si son aide peut vous être utile dans vos saintes Eglises. » (1547.)

Un recommandé de l'année suivante s'appelait Rolland, homme probe, modeste, digne d'un cordial accueil, bien connu de tout le pieux cénacle de Nîmes, mais dont la considération avait quelque peu souffert des infidélités de sa femme. Un autre, plus amplement loué, fut deux fois présenté à Calvin, en 1548 et 1550. Jean Caperonius, vieil ami de Baduel, avait fréquenté le culte public, quand il existait, et, depuis, les réunions peu nombreuses et soigneusement dissimulées qui leur avaient succédé. Caperonius venait non de Carpentras, mais de Montpellier, où Baduel avait aussi séjourné, et où il avait été également en relations suivies avec tous les protestants secrets ou déclarés. Prieur du couvent des dominicains dans cette ville, il s'était signalé par la sagesse et la probité de son administration, non moins que par la pureté de ses mœurs. La foi évangélique avait ajouté un nouveau lustre à ces vertus. Il aurait pu continuer à jouir de l'estime qu'elles lui attiraient, et vivre dans le repos et l'abondance de tous les biens, mais il avait tout sacrifié au devoir de confesser ses croyances et de rendre à Dieu un culte sans hypocrisie. La voie de la sincérité fut pour lui semée d'épines : dépouillé de son argent par de faux frères, trompé par sa femme, réduit à la dernière indigence, il avait appris l'état de cordonnier, et employé à travailler le cuir ses mains précédemment consacrées au « service des idoles. »

En 1550, Baduel recommande encore à Calvin de pieuses femmes, ses sœurs en Jésus-Christ, qui se rendent pour quelque temps dans la ville sainte. Genève porte souvent dans nos lettres le nom de *Hierapolis*. Notre professeur serait heureux de les accompagner avec sa femme, si pleine du même désir, qu'elle exhorte ses amis à ce saint pèlerinage. Mais l'un et l'autre remettent à plus tard l'accomplissement de leur vœu, et songent déjà non plus seulement à un voyage, mais à un séjour définitif dans l'asile de la piété et du vrai culte de Dieu.

Ces rapports entre Nîmes et Genève étaient d'autant plus fréquents que la persécution s'était déchaînée depuis 1543 dans tout le ressort du parlement de Toulouse. Le 13 avril de cette année, un arrêt avait prescrit de poursuivre les pasteurs, de soumettre à de rigoureuses enquêtes la foi des professeurs et régents, de faire monter sur le bûcher des malheureux convaincus d'hérésie à Toulouse et à Beaucaire. Dès lors, plus de forme d'Eglise, plus de culte, plus de lien commun entre des fidèles dont la terreur et l'i-

solement éteignaient le zèle : « Voici, dit Baduel, quel est l'état et la misérable condition de nos Eglises (1547). On n'y voit plus ni piété ni vertu ; nous perdons peu à peu cette lumière dont la bonté divine avait bien voulu nous éclairer. Plus d'Eglise, plus de discipline ; à leur place une extrême licence. Nous sommes ce que nous étions autrefois et même pires : les vices et l'impiété ne font que s'accroître. A cette perte de la piété, se joint celle de l'élégance des lettres et des arts : les talents s'affaiblissent comme les études. Dans cette vanité des choses humaines, je commence à me sentir moins de goût pour des études dont la profession est séparée chez nous du culte de celui qui nous en a fait le présent. Parmi tant de dangers et de ténèbres, je me nourris avec ma famille de la parole du Seigneur et je m'affermis dans la discipline de la piété qui nous a été prescrite. Je m'unis à vous malgré la distance et me repose avec délicés dans le sein de votre Eglise, jouissant en esprit du fruit des saintes prières que vous offrez à Dieu par Christ. »

C'est à ces sentiments de découragement et de pieuse tristesse, propagés dans toutes les Eglises du pays par la recrudescence de persécution qui signala les débuts du règne de Henri II, que s'adressait la lettre de Calvin *aux Fidèles de France*, sous la date du 24 juillet 1547 (1). Forte et austère, elle retentit comme un clairon, rappelant les grands devoirs de la persévérance, de la sincérité, de la foi inébranlable. Baduel l'eût voulue plus explicite, plus étendue ; il demanda qu'elle fût suivie d'un traité sur les devoirs de la piété, dont les disciples de l'Evangile avaient, à son avis, grand besoin : « Tu me feras plaisir, dit-il à son ami, et tu feras grand bien à l'Eglise, en écrivant plus souvent de semblables lettres, et même en publiant un livre d'exhortation en français qui montre à chacun les devoirs que sa foi lui impose. Je ne saurois te dire à quel point nos prédicants sont peu soigneux de les exposer, et leurs ouailles de s'y conformer ; combien règnent chez tous les péchés et les vices qui déshonorent la religion. Nous devrions être pour les autres le modèle d'une vie sainte, et nous passons pour les instituteurs ou les adhérents d'une doctrine impie et criminelle, dignes de tous les supplices que peut infliger la justice divine et humaine.... Dans ce traité de morale, tu rappellerois tout ce qui peut exciter à la piété et à la pureté ; tu dénoncerois les châtimens que Dieu réserve à qui abuse de son saint nom et de son Evangile. »

Pendant que les timides et les faibles oubliaient de périlleux de-

(1) J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, I, 213.

voirs, ceux dont l'âme était plus ouverte à la piété avançaient dans les voies de la vie intérieure et cherchaient dans le culte particulier et domestique le secours, ou, comme ils disaient, la *consolation* qu'ils ne pouvaient plus trouver dans le culte public. Baduel était du nombre. Son âme s'exaltait et s'élevait par l'habitude fréquente de la prière, et les divers sentiments qui s'y succédaient trouvaient dans la Bible, sa lecture favorite, des expressions poétiques et touchantes : « Dans cette dispersion de nos Eglises et des fidèles, retenus sous la tyrannie de l'antechrist, nous restons cachés à l'ombre du Seigneur, sous ses ailes protectrices, comme des poussins exposés à la rage des oiseaux de proie. Nous attendons dans cet asile la rédemption et la délivrance que Dieu nous prépare, soit au sein de votre sainte assemblée, soit, après cette vie, dans les demeures célestes. » Ce désir de s'envoler vers des régions plus sereines, loin du cruel exil qu'il subissait sous la domination papale, ramenait souvent à l'esprit de Baduel cette image d'un oiseau qui s'en remet à ses ailes du soin de lui trouver une retraite : « Notre malheureuse condition, pareille à celle d'un oiseau qui émigre d'un lieu à l'autre, se trouve indiquée dans un verset de Salomon qu'un de mes élèves lisait, ces derniers jours, au souper. *Tel un oiseau quittant son nid, tel est l'homme qui s'éloigne de sa demeure.* Et n'est-ce pas là le sort de l'exilé qui met tout son soin à fuir l'idolâtrie ? David en est un exemple illustre : chassé de sa patrie et de la véritable Eglise, il entendait avec chagrin les étrangers au milieu desquels il séjournait lui dire : *Emigre comme un oiseau de montagne en montagne.* Ainsi en est-il de nous, qui, sous la tyrannie de l'antechrist, sommes sans cesse exposés à la serre des oiseaux de proie. »

Ces plaintes empreintes d'une si douce résignation touchaient Calvin, qui adressa, par l'entremise de Baduel, une lettre collective aux fidèles de Nîmes. Elle ne nous est point parvenue. Nous savons seulement que Baduel s'empressa de la mettre sous les yeux de ses amis, et d'exprimer au réformateur, au nom de toute la congrégation, une vive reconnaissance. Mais si quelques mots de l'homme de Dieu parvenaient ainsi à panser les blessures de ces âmes craintives et fidèles, quelle bénédiction ne serait donc pas pour elles le séjour de la ville sainte, constamment éclairée par sa prédication et son enseignement, au milieu d'une Eglise pure, dans la communion de tant d'illustres croyants ? « Il faut partir ! s'écriaient-elles par la voix de leur interprète, il faut se réfugier là où s'élève la maison de Dieu et l'habitable de ses saints. La grâce divine et la consolation que m'a apportée ta lettre (collective) ont puissamment contribué à me

le faire comprendre... Ainsi donc, bien que je n'aie jamais vu votre Eglise, je me sens si étroitement uni à elle par la communion de l'Esprit, que, au premier jour, vous me verrez arriver auprès de vous, à moins que je n'aie à mourir ici pour celui qui est mort pour moi. Lequel des deux m'est le meilleur, je laisse à sa sagesse le soin de le décider ; mais je suis prêt à l'un et à l'autre. »

Cette lettre est du dernier jour d'octobre 1550. Peu de temps après, Baduel n'était plus à Nîmes. Il s'était furtivement dirigé vers la ville de la foi libre et du culte en esprit et en vérité. Il laissait derrière lui une épouse chérie, qui partageait ses sentiments et ses croyances, et qui, mère de quatre enfants, trois fils et une fille, devait dans peu de temps enrichir d'une seconde fille la famille du fugitif. L'aîné de tous ces enfants n'avait guère dépassé six ans. Avec l'aide de ses frères, Pierre Rozel, que nous connaissons déjà, et Charles Rozel, professeur de philosophie au collège, Madame Baduel était chargée de vendre les modestes biens de la famille ; ils consistaient principalement en un champ et une maison (petite, sans doute ; les murs n'en étaient point épais et garantissaient mal de la chaleur en été, comme en témoigne la *Lettre à Sadolet*). Il fallait aussi cacher le caractère définitif de la fuite de Baduel, et laisser croire sans doute qu'il allait soigner à Lyon la publication d'un ouvrage dont le manuscrit avait été récemment envoyé à Gryphius.

Baduel, en effet, passa par Lyon sans intention d'y séjourner, mais il devait bientôt reconnaître que l'homme propose et Dieu dispose. Nos neuf dernières lettres sont, en effet, toutes datées de Lyon et s'espacent du mois de janvier à celui de juillet 1551. Elles nous donnent sur l'état de l'Eglise protestante dans cette grande ville des détails inédits, comme les précédents (car la biographie de Baduel n'a point encore été faite), et d'un intérêt qu'on jugera sans doute plus grand encore.

A peine arrivé, le voyageur annonce à Calvin la bonne nouvelle que son départ n'a occasionné à Nîmes ni émotion dans le public, ni désagrément à sa famille : mais la vie lui est pénible loin de ceux qu'il vient de quitter, et de ceux qu'il va rejoindre. Il fait diversion à la tristesse qui l'envahit en s'occupant pour Gryphius d'un travail critique sur Cicéron. A cette occupation vint bientôt s'en ajouter une autre d'une nature différente et plus conforme aux sentiments puissants qui venaient d'arracher Baduel à sa carrière et à sa famille. Il avait trouvé des fidèles à Lyon : il se fit leur pasteur. Que l'Eglise de notre seconde ville s'honore d'inscrire un nouveau

nom sur la liste de ses fondateurs ! Ce ministère fut fécond, car il fut humble et fidèle et il s'exerça au milieu des persécutions.

Baduel consacra « toutes ses matinées à affermir et à instruire les fidèles » et ne réserva à Cicéron que ses après-midi. Mais ses auditeurs étaient trop nombreux et de conditions trop mêlées pour qu'un seul pasteur pût suffire à leurs besoins religieux. Il demanda donc des aides à Calvin qui lui en envoya : les noms de deux nous sont parvenus ; Philibert et Claude Monier, si toutefois Monier avait quitté la Suisse sur la demande de Calvin.

Recueillons dans les lettres de Lyon deux noms qui, joints aux précédents, font connaître les divers courants qui portaient vers la Réforme ou en éloignaient, juste au milieu du seizième siècle. Un certain Ferronius, étudiant en théologie à Genève, était peu à peu revenu à des sentiments catholiques. Il s'était mis en rapport avec l'évêque de Montpellier et avait fini par prendre le chemin de cette ville pour y étudier la médecine. Comme il descendait le Rhône qui charriait par un froid rigoureux, la barque qui le portait avec d'autres personnes chavira par un faux mouvement de l'une d'elles, et Ferronius se noya sans qu'on pût lui porter secours. « Il n'a eu que ce qu'il méritait, » ajoute Baduel, tirant assez brutalement, comme il lui arrivait parfois, certaines conséquences pratiques du dogme de la prédestination.

S'il prenait si héroïquement son parti du sort des réprouvés, il ne négligeait rien pour dégager et mettre en lumière l'élection des autres. Guill. Tuffan était son compatriote, et fut plus tard son successeur au collège de Nîmes. Pour le moment, principal du collège de Narbonne à Paris, il suivait extérieurement le culte catholique tout en ayant au fond du cœur des croyances réformées. Baduel demandait pour Tuffan les graves admonitions de Calvin dont il avait lui-même si bien profité. Elles ne durèrent ni lui manquer ni rester inefficaces. Fr. Hotman figure aussi dans cette correspondance comme un ami de Calvin qui aspire à l'amitié de Baduel. Celui-ci se promet de cultiver à loisir cette relation à Lausanne, s'il obtient au collège de cette ville une place qu'il espère.

Cependant la persécution semblait s'attacher aux pas de Baduel. Elle venait d'éclater à Lyon avec une extrême violence et d'exposer aux derniers périls l'Eglise naissante de cette ville. La congrégation s'était rapidement accrue depuis que Baduel y exerçait son ministère. Pour ne pas attirer l'attention des adversaires, il avait divisé les fidèles en quatre classes qu'il édifiait tour à tour, et dont une seule avait compté une fois plus de cent cinquante personnes. Une

imprudence qu'il faut peut-être imputer à de faux amis, vint brusquement tout compromettre. Écoutons Baduel :

« Je t'ai précédemment écrit sur l'état de mes affaires et celui de cette Eglise, tous les jours plus nombreuse. Ma dernière lettre te recommandait Tuffan, principal du collège de Narbonne à Paris. Depuis lors une chose s'est passée que ta sollicitude pour l'Eglise ne permet pas de te laisser ignorer, et qui, si elle est négligée, peut amener une effroyable confusion. Voici ce dont il s'agit. Avant mon arrivée à Lyon, l'habitude s'était introduite de chanter des psaumes le soir, après le souper, en parcourant les rues dans les divers quartiers de la ville. Quand j'ai pris la charge de l'Eglise, j'ai toléré sans le goûter beaucoup, un usage qui n'avait rien de contraire à la bienséance, un petit nombre de personnes prenant part à ces chants, et se comportant avec une suffisante gravité. Mais, avec le temps, le nombre et l'entrain des chanteurs se sont tellement accrus, qu'on a vu un groupe de plus de cent personnes partir de l'Athénée, au confluent de la Saône et du Rhône, et se diriger vers l'intérieur de la ville en chantant à tue-tête. Tout cela m'a paru dangereux, propre à susciter contre nous la malveillance et à déceler nos réunions secrètes ; tout cela a aussi, par le temps qui court, un faux air de conjuration détestable. Mais en laissant de côté le péril, c'est un spectacle honteux, indigne du nom et de l'esprit du Christ, notre Dieu, que des hommes sans piété, et uniquement adonnés au plaisir, chantent ses saintes louanges, d'une bouche accoutumée au blasphème. Tu connais la vie et les façons d'agir des ouvriers typographes, combien ils sont dissolus, audacieux, prompts au mal, perdus de mœurs. Je n'en ai jamais vu un dans nos assemblées. J'ai même engagé nos amis, qui craignent Dieu, à s'en méfier et à s'en éloigner, ce qu'ils ont fait. Mais les autres, continuant leurs chants en public, ont irrité les chanoines et ému le magistrat qui jusqu'alors avait permis les chants. Il a pris peur et fait défendre, par édit royal, de chanter les psaumes. J'ai tout fait depuis quelque temps pour contenir, réprimer, arrêter une habitude qui n'est ni honnête, ni appropriée aux circonstances. Mais les typographes et d'autres ouvriers audacieux n'ont pas tenu compte de l'édit ; ils ont continué à chanter avec une recrudescence de passion, et la nuit même qui a suivi la défense, ils se sont rassemblés en grand nombre et parcourant la ville jusqu'au quai de la Saône, ont jeté vers l'autre bord de la rivière force insultes et sottises, à l'adresse des chanoines et des comtes de Saint-Jean. La nuit suivante, ils sont revenus en armes à leurs chants et le guet en a pris deux ou trois, après les avoir

grièvement blessés. Le dimanche après cette prise, ils étaient plus animés que jamais, et le soir, à neuf heures, une multitude d'hommes et de femmes a fait retentir la ville de ses chants. Tout cela n'est pas près de finir et tu peux juger dans quel péril nous sommes, quelle est la haine et la fureur de ceux qui veulent supprimer la parole de Dieu. Ils vont intriguer, et le font déjà, pour que le roi voie dans l'affaire une machination de ses ennemis pour lui enlever cette ville. Au milieu de ces dangers et de ces troubles, je n'ai pas perdu une occasion d'enseigner, d'avertir, de supplier nos frères de se tenir dans la crainte de Dieu, de rester dignes de leur vocation chrétienne. Toi qui as tant d'autorité sur eux et qui exerces sur tous par ton saint ministère un si grand ascendant, écris à nos amis, exhorte-les à user en toute modestie du glorieux privilège de la liberté chrétienne, loin de toute imprudence et de toute licence charnelle. Il y a pour chanter des moments plus favorables que ceux où tant de gens, après leur souper, vont par une frivole ostentation ou par vanité, parcourir bruyamment les rues, sans qu'il en résulte la moindre édification pour personne, mais bien plutôt de la haine et de l'hostilité contre les gens de bien. Ecris cette lettre le plus tôt possible, je te prie. »

Peu de jours après, le 24 juin, Baduel ajoutait de nouveaux détails. « La situation n'a fait qu'empirer. La rage de détruire cette Eglise s'est tellement renforcée qu'il y a tout à craindre. On a poussé le magistrat à composer de toute sorte de gens une garde de nuit. On a déjà condamné à mort ceux qui avaient été pris. On vient aujourd'hui même d'en prendre d'autres qui chantaient à demi-voix hors de la ville. Enfin on a, dit-on, adressé au roi une lettre de toute violence, et pleine des plus odieuses calomnies, pour inspirer des craintes à Sa Majesté et susciter les haines contre nos frères. De là des dangers non-seulement pour ceux d'ici, mais pour tous les fidèles du royaume... Ecris donc, si tu le crois utile, à ceux qui, à la cour, veulent du bien à l'Eglise du Christ et ont de l'ascendant sur le roi. Tu peux aisément te figurer en quel péril je serai, moi et tous mes biens, si je viens à être découvert par quelqu'un de ces honnêtes gens. Prie donc le Seigneur qui m'a amené ici du milieu des miens, de me protéger et de me garder de tout acte indigne de ma sainte vocation. »

Voici enfin la dernière de nos lettres, écrite quinze jours environ après la précédente, dans la semaine qui suivit le dimanche 3 juillet : elle clôt dignement une longue correspondance dont les lettres parvenues jusqu'à nous ne formaient que la moindre partie : « Dans

l'extrême et subite confusion où nous sommes tombés, je t'ai écrit lettres sur lettres. Hier encore, trois jours après avoir reçu la tienne par Philibert, je t'en ai adressé une qui a pu te faire comprendre la grandeur de nos périls. Les comtes et princes de Saint-Jean ne se relâchent en rien de leur violence, et font tout ce qu'ils peuvent pour détruire ou disperser cette Eglise, que le Seigneur avait si merveilleusement accrue en peu de temps. Je t'ai écrit comment on a pris dimanche dernier l'un de nos frères, homme pieux et bon, très-versé dans la doctrine de la foi, et qui a rendu de grands services à l'Eglise. Interrogé par l'official sur les principaux points de la foi, il n'a rien nié, mais a répondu avec fermeté et franchise à toutes les questions qu'on lui a faites. Sa chute soudaine, s'il faut appeler de ce nom l'occasion par laquelle la main du Seigneur le fait entrer dans la voie des périls, a rempli nos frères de la plus grande tristesse.... Ils m'ont donc supplié de t'écrire au sujet de l'aide que les Bernois pourraient nous prêter. Le roi, selon eux, fait tant de cas de l'alliance suisse et se trouve réduit à de telles nécessités qu'il pourrait bien accorder à ses alliés la grâce de cet homme et peut-être même quelque adoucissement aux cruautés qui désolent son royaume. Tu jugeras s'il y a sagesse à nourrir cet espoir... Le jeune homme qui porte cette lettre a été dénoncé à l'official pour les services qu'il a rendus à notre Eglise et va chercher un refuge auprès de vous. Venu l'hiver passé de Lausanne, où il a étudié, pour se créer ici quelques ressources, il n'a trouvé que des périls et vous revient pour attendre à Genève mes enfants dont je veux lui confier l'instruction... Je n'hésite pas à te le recommander pour que tu lui aides à se trouver en attendant quelque occupation.

« J'espère par la bonté divine arriver chez vous sous peu de jours. Mon intention est de m'y fixer avec ma fidèle épouse et mes chers enfants, et d'y passer ma vie dans la communion de votre Eglise. Gloire éternelle au Seigneur qui m'a fait sortir de mon pays et m'a embrasé pour vous d'un tel amour que je ne veux vivre et mourir qu'avec vous. Prie Dieu de me trouver, pour moi et pour les miens, un domicile, et, pour ainsi dire, un nid. Je recommande instamment à votre bienveillance cette Eglise si gravement troublée. Cette bienveillance peut se témoigner de bien des manières et notamment par les prières de votre sainte assemblée qui ont tant de poids aux yeux du Seigneur.

« Philibert que tu nous as envoyé travaille énergiquement, et pendant que je me cache, rend de grands services à l'Eglise. Pour moi, toujours enfermé, je ne cesse de penser à vous. Mon seul

espoir de salut est l'ignorance où l'on est de la maison que j'habite. »

Baduel échappa au sort du collègue dont il racontait la prise et l'interrogatoire. Ce collègue n'est autre que Claude Monier, jadis principal du collège de Clermont en Auvergne, et destitué pour soupçon d'hérésie. Il avait depuis vécu à Lausanne et à Lyon, donnant des leçons dans cette ville à quelques jeunes gens, et soutenant, comme pasteur, le courage de ses frères dans la persécution. Le dimanche 5 juillet 1551, il venait de ménager la fuite de l'un d'entre eux et se trouvait encore dans sa maison quand le prévôt y entra et le saisit comme suspect; ses réponses devant l'official furent d'une fermeté lumineuse et triomphante. Il semblait prendre possession avec joie de cette liberté de parler et de confesser Jésus-Christ, dont il avait été si longtemps privé. Rendu à sa prison, il adressa à ses frères une lettre conservée par Crespin, où il mettait en contraste cette liberté glorieuse avec la servitude du silence qui pesait sur eux. Baduel dut tressaillir à la lecture de ces fortes paroles qui lui rappelaient douloureusement tant d'années passées dans la dissimulation. Condamné à mort après quelques mois de séjour dans les prisons de Roanne, Monier fut brûlé vif sur la place des Terreaux, à Lyon, le 30 novembre 1551. Au moment où il marchait au supplice, une voix lui cria au milieu de la foule : *Vale in Christo, frater*, et l'homme qui l'encourageait ainsi en face du bûcher fut aussitôt pris sur la dénonciation de deux cordeliers.

Quand Baduel parvint-il à quitter Lyon? Nous l'ignorons. Il était à Genève en décembre 1551. Dans l'intervalle il avait été dépouillé de ses biens, sans que nous puissions dire si c'était par jugement prononcé à Lyon ou à Nîmes. Toutes les tentatives faites par sa femme ou ses beaux-frères pour les aliéner à temps avaient donc échoué. Calvin, le consolateur des peines morales de la famille, était désormais aussi sa dernière ressource matérielle. C'est sur lui que comptait Baduel, et encore plus sa femme, pour la découverte d'un gagne-pain.

A la nouvelle de cette perte de son patrimoine, qu'il l'eût reçue à Lyon ou à Genève, Baduel, encore séparé des siens, adressa à son fils Paul, « enfant de la meilleure espérance, » sa *Lettre sur le vrai patrimoine et l'héritage que les parents chrétiens doivent laisser à leurs enfants* (1). Cette lettre ou plutôt ce traité, clôt le volume qui, de-

(1) De vero patrimonio et hæreditate quam christiani parentes suis liberis debent relinquere.

puis 1550 aux mains de Gryphius, ne sortit de ses presses qu'en 1552. Elle est, comme tous les écrits de notre auteur, fort sobre de détails personnels. A peine aperçoit-on une allusion à la confiscation de ses biens dans ces lignes : « Je ne puis, mon fils, quels que soient mes devoirs de père et mon affection pour toi, te recommander d'autre patrimoine si je reste en cette vie, ni, si je meurs, t'en laisser d'autre que celui que Jésus-Christ m'a offert par sa parole éternelle. » L'écrit tout entier n'est qu'un commentaire des passages bibliques qui ont rapport à « l'héritage des saints dans la lumière. » Paul Baduel eut besoin plus tard de se rappeler ces avis chrétiens. Au synode de La Rochelle, où l'avaient délégué en 1607 les Eglises de Basse-Guyenne, « il représenta, dit Aymon, son extrême pauvreté causée par la confiscation du bien de son père » et reçut à ce titre trois *portions*, au lieu de la portion unique qui lui revenait comme pasteur de Castillon.

Le 18 décembre, Cl. Baduel assistait à la *congrégation* des ministres de Genève, qui, à l'occasion de la prochaine communion de Noël, confessaient tour à tour leur foi en la prédestination, attaqués par Bolsec. Quand tous les autres eurent parlé, le nouveau venu se leva : « Combien qu'il ne faille pas, dit-il, que je parle après tant d'esprits excellents par lesquels la doctrine de notre salut nous a été remontrée, maintenant, puisque Dieu m'a fait la grâce de me retirer de cette tyrannie de l'antechrist, en laquelle j'ai été détenu si longtemps, et de m'amener ici en cette sainte compagnie, là où je reçois journellement grande consolation, je ne puis taire que je ne proteste et fasse ici confession de ma foi en laquelle je veux vivre et mourir. » Suit cette confession dont voici les derniers passages : « Je crois à la sainte Eglise, voire la présente, en laquelle il a plu à Dieu me retirer, le priant qu'il lui plaise de m'y entretenir, en sorte que j'y puisse vivre et mourir.

Il faut « que nous rendions [de notre élection] tel témoignage par notre bonne vie et conversation que les pauvres aveugles et idolâtres en puissent être attirés à la connaissance de la vérité pour se joindre en union de foi avec nous, et que les méchants et réprouvés... soient tellement séparés de nous que nous les tenions comme abominables et excommuniés, comme eux-mêmes se séparent de l'Eglise de Dieu et de la communion des fidèles : et telle est ma foi (1). »

Il n'y a que peu de mots à ajouter pour esquisser la fin de la

(1) Op. Calvini, VIII, 135.

carrière de Baduel, telle qu'elle nous est connue, depuis son arrivée à Genève jusqu'à sa mort. En 1553, il publia chez Jean Crespin la traduction latine de *Quatre sermons de M. Jean Calvin, traitant de matières fort utiles pour notre temps*, et qui avaient paru en septembre 1552 (1). Il n'est pas étonnant que Baduel ait attaché une grande importance à ces discours qui faisaient aux chrétiens un devoir absolu de confesser leur foi et de rompre avec les pratiques du catholicisme. La préface qu'il y ajouta est remarquable et résume éloquemment l'évolution qui fit passer l'Eglise de la phase luthérienne à la phase calviniste. « Le premier degré de l'affranchissement nous est venu par Martin Luther, homme de sainte mémoire, par lequel Dieu a délivré nos esprits d'une misérable servitude et, nous purgeant de superstitions impies, a mis en liberté nos consciences. Après avoir ainsi jeté les fondements de notre émancipation, le Seigneur a procédé à la rédemption de nos corps, encore soumis à un rude esclavage chez ceux mêmes dont les esprits étaient affranchis. Pour opérer cette seconde libération, il a employé l'énergie, la foi, l'activité, l'admirable constance des Farel, des Calvin et des Viret, et il a chargé ces hommes de foi, pleins de son Esprit, d'établir aux yeux des hommes le vrai culte divin et l'honneur de l'Evangile. » Baduel avait raison d'appliquer ainsi à l'Eglise entière la transformation progressive qui s'était opérée dans sa propre conscience.

En 1554, il publie chez le même Crespin le *Lexique grec de Budé*, qu'il a remanié et épuré, et dans l'avant-propos il rend une fois de plus témoignage à la miséricorde divine, qui a dissipé presque au même moment les ténèbres qui obscurcissaient l'Eglise et l'école (2). En 1556, il compose ou traduit un écrit qui a échappé à nos recherches sous le titre d'*Actes des martyrs de notre siècle* (3); en 1557, il traduit et annote, pour la belle Bible de Robert Etienne, les livres apocryphes de l'Ancien Testament. Voilà pour son activité littéraire. Nous savons d'ailleurs que, le 9 mai 1556, il se fit recevoir bourgeois de Genève avec sa famille; qu'il était, la même année, pasteur à Russin et la suivante à Vandœuvres. En 1560, il fut nommé professeur de philosophie à l'académie de Genève, en remplacement de Jean Tagaut, qui venait de mourir. Etait-ce bien là l'enseignement auquel il était le plus propre, et le recteur, Théo-

(1) J. Calvini, Homiliæ quator... e gallico conversæ. Gen. Crisp., 1553, in-12. Bibl. Mazarine.

(2) Lexicon græco-latinum, in-fol. Gen. Crisp., 1554.

(3) Acta martyrum nostri seculi. Gen., 1556.

dore de Bèze, lui aurait-il confié cette chaire s'il n'eût eu brusquement une vacance à pourvoir? Il est permis d'en douter. Quoi qu'il en soit, il garda ces fonctions jusqu'à sa mort, survenue en 1561.

Sa femme lui survécut et assista au mariage de ses deux filles.

L'aînée, Jeanne, épousa, le 4 juillet 1562, Gilles Chausse, ministre du saint Evangile à Vandœuvres et à Coligny; la cadette, Guyonne, épousa, le 10 juillet 1568, Guillaume Roux, marchand de Nîmes, émigré comme elle à Genève. De leurs trois frères, l'aîné, Paul, est le seul dont il soit fait mention.

Là s'arrêtent les souvenirs laissés par Baduel : ce sont ceux d'un homme de bien, ami des lettres et rempli de la crainte de Dieu. Elevé sous l'influence de la renaissance littéraire et religieuse, deux grandes passions remplirent sa vie : celle du beau langage et celle du culte en esprit et en vérité; l'une se donna carrière à Nîmes, où elle créa un enseignement digne des meilleures écoles de France et d'Allemagne, mais troublé par de déplorables querelles; l'autre l'arracha à des travaux de prédilection qu'il avait le chagrin de ne pouvoir concilier avec sa foi religieuse, et dirigea ses pas vers la cité de Calvin, refuge de la sincérité. Le protégé de la reine Marguerite, l'ami de Mélanchthon et des réformateurs, fut successivement instituteur et pasteur; dans l'une de ces deux carrières, Cicéron fut son premier amour; dans l'autre l'Evangile fut sa règle inviolable. Un progrès moral continu, favorisé par la piété du foyer, le fit passer d'une noble passion à une foi héroïque; car Baduel n'était pas seulement un esprit ouvert, mais une conscience droite et ferme. Tandis que tant de lettrés approuvaient platoniquement la Réforme, il l'embrassa avec une ardeur capable de tous les sacrifices; et tandis que les autres menaient la France par le scepticisme à Voltaire et à la décadence, il lui montrait, à ses risques et périls, le chemin de la rénovation et de la force. La postérité lui doit un souvenir d'estime pour son talent, — et pour son caractère, un souvenir d'admiration et de reconnaissance.

M.-J. GAUFRES.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES CHOISIES DE LA DUCHESSE DE BOUILLON

A LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

(1598 — 1628).

(Voir pages 64, 109, 205, 313 et 349.)

28. — *De Sedan, 30 novembre 1627.*

Joie des égards que Marie de la Tour témoigne à sa tante et belle-mère. — Projets d'établissement pour deux de ses filles, Julienne et Elisabeth. — Regrets de marier la première sans que Mesdames de la Trémoille y soient. — Excuses de sa débauche en jouant à *la Prime*. — Nouvelles de Hollande.

Ma chère Madame, il m'est impossible de vous dire le contentement que j'ai reçu par votre chère lettre du 15 de ce mois, où vous me faites l'honneur de me dire celui que vous recevez de notre fille et comme vous en êtes satisfaite. Je ne pensois pas lui écrire, mais je suis trop aise pour ne lui en point dire ma joie, n'y ayant rien au monde que je désirasse avec plus de passion que de la voir dans ce bon chemin et ne s'en jamais détourner, aimant mieux qu'elle vous plaise et se rende agréable qu'à moi même. Je sais bien qu'elle le peut quand elle le voudra, c'est pourquoi elle est plus coupable quand elle y manque, mais je me promets aussi tant de l'honneur de votre amitié que vous supporterez ses petits défauts pour l'amour de moi.

Je vous ai fait réponse, mon cœur, touchant ce qui regarde notre fille Henriette (1). Ce fut bien à la hâte, et c'est comme cela que je

(1) Elle épousa, en 1629, Amaury Goyon, marquis de la Moussaye, après le mariage de sa sœur Julienne avec François de la Rochefoucauld, comte de Roucy.

vous écris encore à cette heure, car je n'ai plus mes lettres que le lundi au soir ; mais je vous en dis assez pour vous faire voir ce que je désire en cette affaire, qui est de n'y point lier que votre nièce ne soit mariée, ce qu'il y a apparence que nous ferons bientôt, car j'ai eu depuis trois jours un gentilhomme de M. le comte de Roucy qui témoigne y vouloir mettre promptement une fin. Comme je puis prévoir, ce sera pour le mois de janvier. Dieu nous y veuille donner sa bénédiction ; mais quand ce mariage sera fait, qui ne m'incommodera pas peu, il me faudra bien donner quelque relâche pour me reposer. Selon l'apparence de la mauvaise saison, nous le ferons bien à petit bruit. Il n'y faut point attendre mon fils (2) ; il résigne déjà sa place à son frère que je retiendrai un peu plus longtemps à cette occasion (3). D'espérer avoir l'honneur de vous y avoir, mon cœur, je crains que je me tromperois, et ne suis pas assez heureuse pour recevoir un tel bonheur et tel contentement, et d'y voir aussi notre fille avec vous. Si nous étions en une belle saison aussi bien qu'en une mauvaise, je me jetterois à genoux devant vous pour vous en supplier et me promettrai de votre bon naturel, ma très chère Madame, que vous ne me refuseriez pas ; mais au plus fort de l'hiver vous faire cette supplication c'est en tremblant, car votre santé m'est plus chère que chose du monde. Je me contenterai donc, mon cher cœur, de vous dire que pour le souhaiter c'est ce que je ferai cent fois le jour.

Je ne sais qui vous a dit ma débauche de jouer le soir. C'est la vérité que je la fais, et à un jeu dont vous vous étonnerez : à la Prime (4) avec mes deux filles. A cette heure vos deux neveux (5) y sont de plus. Mes plus gros restes sont de trois ou quatre sous ; voilà qui en ôte un peu le scandale. J'ai voulu lire le soir, mais je m'endormois soudain. J'ai été assez longtemps à me pouvoir résoudre à cette débauche, mais enfin je m'y suis mise. J'ai des lettres bien fraîches de mon fils, de la Haye du 22^e de ce mois. Il n'a guère demeuré à Utrecht. Je lui manderai encore de ravoir des lettres de madame votre fille par le moyen de madame la comtesse de Liwec-

(2) On a pu voir que ce titre désigne toujours l'aîné.

(3) Turenne partit peu après pour faire ses premières armes sous son oncle Henri de Nassau, devenu prince d'Orange par la mort de Maurice.

(4) On y a quatre cartes, et pour gagner il faut que les échanges entre joueurs réunissent dans la même main les quatre couleurs.

(5) Enfants de l'électrice palatine ou de la comtesse de Hanau.

tain (6). Il me mande que l'ambassade pour la France et l'Angleterre sont résolues. Pour la première c'est M. d'Aersens (7) et M. de Vosbergen; pour l'autre, je ne les connois point et ne les sais point bien lire, c'est pourquoi je ne vous les nomme point. Il me mande aussi que madame notre belle sœur (8) doit accoucher dans la fin de ce mois. Dieu lui en donne joie. Il ne me mande nulle nouvelle, et ne savoit pas celle de la retraite des Anglois. J'en ai eu de bonnes de madame la duchesse de Landsberg il y a déjà huit jours, et continue Dieu merci. Je vous les ai mandées. Je ne sais que je dis, tant j'écris à la hâte. Adieu, ma chère Madame, qui pouvez tout sur votre très humble servante et très obéissante sœur, qui vous aime plus que sa vie.

A Sedan, ce dernier novembre 1627.

Ma chère Madame, je ne me contente point des excuses que mon fils de Turenne vous a faites de ce qu'il ne reçut vos commandements devant que vous partissiez de Paris; mais je vous les fais aussi, et ne lui pardonnerois point s'il ne m'assuroit que dès cinq heures du matin il fut en votre logis et vous trouva partie. Il prend pour témoin le sr de Launay, à qui il dit qu'il parla; je vous supplie lui demander, mon cœur.

29. — *De Sedan, 12 aout 1628.*

Vive et poignante expression de la douleur que lui causent l'abjuration du duc de la Trémoille et la trop juste désolation de sa mère. — Espoir qu'il reviendra à la vérité religieuse. — Nécessité de se reposer en Dieu, au milieu d'épreuves aussi cruelles et inattendues. — Angoisses au sujet de leurs petits enfants. — Consolation d'apprendre que Marie de la Tour persiste dans sa foi. — Profond désir de les voir bientôt.

Ma chère madame, il y a déjà quelques jours que j'ai su l'horri-

(6) Probablement Elisabeth de Lewenstein, dont une lettre du 28 février suivant donne à Madame de la Trémoille des nouvelles de sa fille.

(7) Le premier est le plus connu, et il avait été longtemps ambassadeur des Provinces-Unies en France. Plus habile qu'honnête, il fut un des principaux auteurs de la mort de Barneveldt.

(8) Amélie de Solms-Brunsfeld, que Henri de Nassau avait épousée le 31 mars 1625, pressé par son frère aîné, Maurice, de mettre fin à un célibat qui avait fait le désespoir de sa mère, Louise de Colligny. Voir notamment la lettre de celle-ci du 12 février 1609.

ble affliction dans laquelle vous a mis monsieur votre fils (1), mais j'en suis si vivement touchée que je puis dire avec vérité n'en avoir jamais senti une plus grande. Comment donc vous consoler puisque j'ai tant de besoin de l'être, mon cœur ? Certes je ne le puis autrement qu'en versant mes larmes avec les vôtres, et vous disant que votre juste douleur me transperce le cœur de telle façon que je suis toute hors de moi ; aussi m'êtes vous chère comme un second moi-même. Je souffre donc doublement, puisqu'avec votre intérêt j'ai aussi le mien ; je suis donc si abattue, ma chère madame, que je ne me puis relever. Cette affliction est de toute autre nature que les autres, mais si nous doit elle mener à Dieu plus que pas une, et nous humilier sous sa main puissante, afin qu'il vienne à notre secours et à notre aide. C'est aux grandes angoisses qu'il doit être invoqué ardemment, et aux nécessités où il n'y a remède qu'en sa grande miséricorde ; il la déploiera donc en ses compassions qui ne se peuvent épuiser, et fera reconnoître à monsieur votre fils son péché pour le pleurer amèrement (2). C'est ce que nous avons à lui demander, en la clameur de nostre cœur, et nous assurer que tous les gens de bien en seront en oraison avec nous.

Le bras de Dieu n'est pas [tellement] raccourci qu'il ne puisse sauver de cette face obscure et noire. Il a fait cette grâce à d'autres qui nous sont en exemple de consolation, ce qui nous doit nous faire espérer qu'il aura pitié de nous et ne permettra pas que ce soit à toujours qu'il laisse dans cet aveuglement ce qui nous est si cher, et que les soins que vous avez eus de le nourrir de ce lait d'intelligence sans fraude demeurent inutiles ; mais il veut de nous

(1) « Ce fut le 18 juillet 1628, à la face de toute la cour, en la maison de la « Sauzaie, proche le camp du Roy, pendant le siège de la Rochelle, par les instructions de ce grand cardinal de Richelieu, qui n'a rien d'égal à sa doctrine, « qui sait prendre les âmes aussi bien que les villes, etc., etc. » *La Conversion de M. de la Trémoille...* Imprimé du temps.

(2) Madame de Bouillon écrivait le 12 juin précédent à sa sœur : « J'ai bien loué et remercié Dieu de voir ce que notre fille vous mande de monsieur votre fils. J'en avois été en une agitation d'esprit si merveilleuse que j'en étois toute hors de moi, et sans la consolation de M. Rambour, qui m'assura toujours que cela se trouveroit faux, je fondois toujours en larmes autant amères que je les ai eues de ma vie, et c'étoient ces mots que vous me disiez de notre fille qui augmentoient mon appréhension. Elle ne vous dit rien de semblable, Dieu merci, par la lettre que vous m'avez envoyée. Je ne me puis donc figurer pourquoi elle usoit de ces termes : *Dieu sait ce qui en arrivera!* car elle dit monsieur votre fils dans une très bonne assiette et qu'il ne pense pas à se faire instruire. Il l'est trop bien et a une connoissance entière de la vérité, Dieu merci, lequel je supplie de l'affermir de telle sorte que toutes les promesses trompeuses ne le puissent ébranler... »

des fruits de repentance et des prières faites en foi, qui sont de grance efficace devant lui. C'est à nous à lui bien demander cette grace de les lui pouvoir faire telles qu'elles lui soient agréables pour l'amour de son fils bien aimé, qui par un si grand prix nous a acquis la vie éternelle et bienheureuse. Les sources des compassions du Seigneur ne se tarissent point : il y a pardon par devers lui afin qu'il soit craint. Son oreille n'est point [si] étoupee qu'il ne puisse ouir, ni son bras raccourci qu'il ne puisse délivrer; les richesses incomparables de son infinie miséricorde viendront à notre secours. Si nous retournons à lui comme il faut, il retirera du naufrage celui qui nous fait jeter tant de larmes; il ne faut qu'un mot de lui pour rendre la tempête calme, et un regard seulement qui guérira notre tourment si notre âme se pâme de grand désir de servir et suivre Notre Seigneur, ne cessons point de le prier qu'il nous soit propice et favorable, et qu'à ce grand besoin nous l'expérimentions Dieu envers nous plein de bonté, comme il nous l'a si souvent fait sentir.

Ma très chere Madame, je suis dans un grand trouble, et tel que je ne le puis dire, quand je me représente ce que vous souffrez et l'épreuve où Dieu met notre chère fille, que je m'assure que vous n'aurez pas abandonnée si Dieu l'a bien affermi, comme vous m'avez mandé. Toute mon espérance est en vous qui n'oublierez rien, je le sais bien, pour aider à la fortifier contre de si puissantes tentations. Mon cœur, Dieu vous appelle à montrer votre zèle et piété si grande et la rendre en édification à toutes ces églises au triste sujet qui nous met dans les pleurs. Je crois que ce vous seroit une grande consolation d'avoir un de nos chers petits enfans auprès de vous. Quand je pense à eux, le cœur me fend aussi, me représentant que l'on les voudra faire servir l'Idole au lieu du Dieu vivant et vrai. Eux qui avoient été baptisés en son église, qui avoient la marque de ses enfans et leur voir celle de la Beste! Mon cœur je suis toute hors de moi! Le Seigneur veuille venir à notre aide.

Je vous envoie le sieur de Teneuil, pour vous témoigner quels sont mes ressentimens, mes craintes, mes désirs et l'amertume de mon âme. Vous lui donnerez vos bons avis, s'il vous plait, et vos commandemens. Vous pouvez vous confier en lui, vous savez comme je m'y fie. Il vous dira le deuil général d'ici et les excellens prêches de nos pasteurs et mes souhaits d'avoir l'honneur de vous voir. Je me promets que vous me ferez celui de m'amener ma fille Hen-

riette; plut à Dieu que notre chere fille put aussi faire le voyage et que nos chers petits en fussent! O que j'ai de douleur en pensant à vous, mon cœur, et à eux! Je suis toute hors de moi, et tellement en pleurs et soupirs qu'il me faut finir, car vous m'êtes plus chère que la vie mille fois, mon cœur. Dieu me la conserve pour vous rendre très humble service; mais si est-ce que la mort me sera bien agréable. Puisqu'en ce monde il faut voir des changements si déplorables, Dieu nous donne d'y en voir un qui nous fasse glorifier à jamais son grand nom en déployant sa grande miséricorde sur celui qui nous met en si grande affliction! Adieu ma chère Madame; je suis votre très humble sœur et très obéissante et très fidèle servante, et la serai jusqu'au tombeau.

A Sedan ce 12 d'aoust 1628.

30. — *De Sedan, 15 aout 1628.*

Impossibilité de lui donner des consolations, en ayant trop besoin elle-même. Ainsi que sa sœur le demande, elle va lui en faire adresser par les ministres de Sedan, qui ont d'ailleurs le cœur outré de l'abjuration de son fils. — En s'humiliant sous la main de Dieu elles éprouveront toutes deux sa miséricorde. — Soulagement que lui font éprouver la bonne résolution et la piété de sa fille. — Instantes prières pour qu'elles viennent la voir. — Recommandation d'avoir soin de sa santé.

Ma chère Madame, depuis vous avoir fait ma grande lettre, j'ai reçu la vôtre qui m'a bien remis dans les larmes et saisie d'une émotion qui ne se peut représenter. Hélas! que votre douleur est juste, mon cœur, et qu'il m'est aisé de me la bien figurer par celle que j'ai ressentie et qui a renouvelé toutes les fois que je me représente ce déplorable changement, ce que je fais mille fois le jour. Vous m'y demandez de la consolation; j'en suis si dépourvue pour moi que je suis très mal propre à vous en donner, car je n'en puis presque recevoir.

J'ai dit à quelques uns de nos ministres de vous écrire et satisfaire à votre désir (1). Si pour bien ressentir votre affliction et vous

(1) Lettres de condoléances de divers ministres. Plusieurs ont été imprimées en un volume que je crois avoir vu à la bibliothèque de Genève. Le duc de la Trémoille possède les originaux de celles adressées à son aïeule par Pierre Du Moulin, Sedan, 15 août; André Rivet, Leyde, 21 octobre; Mestrezat, Paris, 6 décembre.

plaindre ils y sont plus propres, assurément vous serez soulagée, car ils en ont le cœur outré; et sachant votre piété et quels ont été vos soins, ils ont une compassion de votre douleur qui les fait gémir et invoquer Dieu à votre aide, afin qu'il vous fortifie et qu'au lieu de son courroux il vous fasse sentir ses grandes miséricordes, qu'il déploie en mille générations à ceux qui l'aiment et gardent ses commandements. Vous êtes de ce nombre par sa grâce, et qui vous humilierez sous sa main puissante et le servirez sans crainte et en tremblement. Il aura donc pitié de vos justes clameurs puisque c'est pour le déshonneur de son grand nom, et vous redonnera joie et liesse en relevant celui qui est tombé et qui vous abat aux pieds de sa divine majesté pour lui demander, d'un cœur contrit et âme pénitente, la vie spirituelle pour celui à qui vous l'avez donnée temporelle. Je me joins à vous, mon cœur, et toute l'Église d'ici qui sera persévérante en prières afin qu'il plaise à Dieu regarder l'amertume de votre âme en ces grandes compassions, et la mienne aussi qui est affligée jusques à la mort (2).

Vous me donnez toutefois une grande consolation, ma chère Madame, en m'assurant de la bonne résolution de notre chère fille et de sa piété. Hélas! qu'elle est heureuse de vous avoir près d'elle. Elle le reconnoit bien et en loue Dieu, à ce qu'elle me mande, et qu'elle vous suivra à Thouars bientôt et viendra avec vous ici, s'il lui est possible. Que ce me seroit une puissante consolation que d'avoir l'honneur de vous voir, et elle aussi! Fortifiez la en cette bonne résolution, afin que toutes ensemble nous nous consolions au Seigneur. Mon cœur, au nom de Dieu venez donc ici? Vous me demandez mes conseils, je demande les vôtres: vous savez combien ils me sont chers. Le s^r de Teneuil les va recevoir, et vos commandements, et vous témoigner quel est mon ressentiment que je ne puis exprimer que par larmes; et c'est avec larmes que je vous demande d'avoir soin de votre santé, qui ne peut qu'être bien ébranlée. Dieu la fortifie par sa bonté, comme l'en supplie de tout son cœur votre très humble servante et très obéissante sœur toute à vous.

A Sedan ce 15^e d'aout 1628.

(2) Neuf ans plus tard, la sincère et zélée protestante fut de nouveau frappée au cœur et réduite au désespoir par l'abjuration de son fils aîné, Frédéric-Maurice, duc de Bouillon.

VARIÉTÉS

NOTES PRISES AU DERNIER SALON

(1874)

Quel fut, à l'Exposition des Beaux-arts en 1874, le contingent de l'art protestant, c'est ce que j'ai cherché à déterminer dans ces notes trop tardivement publiées, mémorial d'impressions fugitives, signet mis aux bons endroits pour aider le souvenir à se retracer ce qui n'est plus.

Y a-t-il un art protestant? C'est là une question délicate, que je ne veux ni ne puis aborder que de côté : une telle affirmative peut se soutenir, peut se nier, et sa discussion m'entraînerait trop loin. Cependant, préoccupé des arguments en sens divers que cette question soulève, je songeais comment, en bons termes, pourrait être exprimée cette vérité méconnue que le protestantisme n'est point, comme on l'a tant dit qu'on a fini par le faire croire, ennemi des arts, hostile à l'expansion du génie, opposé à tout ce qui est grâce, élégance, poésie; invinciblement contraire à toute manifestation plastique des plus nobles facultés de l'intelligence et de l'âme.

Et, tout en songeant, j'avisai, sur un rayon de ma bibliothèque, une brochure vieille de quelques années. Je l'ouvris au hasard et le hasard me servit à ce point que j'y lus ce qui suit :

« On a persuadé à un certain public, et, ce qui est plus étrange, à beaucoup de protestants ignorants, que l'art et la Réforme sont deux ennemis, que le principe même du protestantisme, son austérité, son spiritualisme exalté, sont hostiles à la culture des arts, et que le catholicisme seul et les pays catholiques ont fourni de grands peintres et des sculpteurs éminents... S'il n'était guère possible à un protestant de devenir un véritable artiste, si nos croyances rendaient indifférent ou insensible au mérite des œuvres d'imagination et aux jouissances exquisés qu'elles procurent, il y aurait une grave lacune dans notre religion. C'est Dieu qui a mis en nous le sentiment du goût et de la poésie, l'aspiration vers le beau. Tout homme dont l'âme est fermée à cet ordre d'impressions, que notre devoir

est de développer en nous, est essentiellement incomplet... En principe d'ailleurs, il serait étrange et difficile d'admettre que le protestantisme qui est foi et vérité fût contraire aux arts, et que le catholicisme, où rien ne se fait que par voie d'autorité, même les convictions, fût seul fécond en véritables artistes. »

« La France serait arrivée plus tôt au rang élevé qu'occupe actuellement dans le monde son école, si chez nous, comme chez les Hollandais protestants, les artistes avaient su résister à l'importation des modèles des maîtres italiens... A peu près seuls, les artistes protestants, Palissy, Goujon, Goudimel, ont su être eux-mêmes, s'affranchir des modes et des traditions étrangères, demeurer français au travers de l'invasion du goût italien. »

Je ne saurais mieux dire, et en reproduisant ces lignes de M. Athanase Coquerel fils, publiées en 1864, à la suite de *l'Exposition régionale de Nîmes* (1), il me semble répondre brièvement et victorieusement, à ceux qui nient aux austères doctrines de la Réforme toute possibilité d'accord avec les arts plastiques, pour restreindre à ces derniers un reproche suranné. Certes, il est un art que la Réforme répudie, que les protestants d'aujourd'hui comme ceux d'autrefois réprouvent, c'est celui qui, à la honte de ceux qui l'exercent, à l'imitation des artistes dépravés du paganisme, fait servir la toile obéissante et le marbre inconscient à des représentations ignobles ou obscènes. Il est telle fresque de Jules Romain qu'une femme ne peut contempler sans rougir, un homme sans dégoût : il y a des musées composés des produits de cet art de la décadence, empreintes souillées d'un génie dégradé ; de cet art-là, nous ne voulons pas, — mais de l'art qui élève, qui poétise la nature ; de l'art qui n'éveille que des idées pures, nobles ou enthousiastes ; qui fait comprendre la grandeur de Dieu, la richesse et la magnificence de ses créations, les privilèges de sa créature, l'ordre, l'harmonie, la beauté des œuvres du Seigneur ; qui étudie l'homme dans la variété infinie de ses actes, de ses passions, de ses grandeurs, de ses petitesse, de ses luttes, de ses triomphes ; qui descend sans s'abaisser jusqu'au roseau, jusqu'au brin d'herbe, en passant par la nature entière, source féconde et inépuisable, de sensations et de sentiments tour à tour doux et forts, humbles et puissants ; cet art-là, nous en revendiquons notre part, et nous l'affirmons compatible avec la plus sincère, la plus austère observation de nos principes protestants, en matière de doctrine et de foi.

(1) *Almanach de l'Union protestante libérale*. Paris, 1864, in-12, p. 74-81.

Au reste, chaque année, de nouveaux artistes viennent remplacer ceux qui ne sont plus. Les uns empruntent à l'histoire de nos luttes religieuses quelque épisode propre à frapper le spectateur, les autres reproduisent les scènes touchantes des mœurs de nos pères, ou consacrent leur pinceau à représenter quelque pieux usage conservé dans nos campagnes. D'autres enfin, distingués dans des genres divers, honorent par leurs talents la religion qu'ils professent, donnant par l'évidence un démenti à l'opinion qui dénie aux protestants toute aptitude artistique.

Ce n'est pas à dire que tout protestant soit doublé d'un artiste. Nous ne le souhaiterions pas, car il y a plus d'un écueil dans une telle vocation ; pour un artiste restant pieux et fidèle à sa religion dans les luttes, les difficultés et les gloires de sa carrière, il y en a dix peut-être qui, ne pouvant servir Dieu, se contentent, hélas ! de servir Mammon.

Aussi, la faible proportion de la population réformée en France, se retrouve-t-elle au Salon comme dans le pays. J'ajoute avec quelque satisfaction que je n'ai trouvé aucune peinture médiocre, signée d'un nom protestant, et certes, il y en avait bon nombre de celles-là dans ces immenses galeries où les toiles foisonnaient.

Sans observer avec rigueur un ordre inutile, je commencerai ma revue par les tableaux qui ont été inspirés par notre histoire religieuse.

M. Achille Blairsy a exposé une scène des guerres de la Ligue (n° 188). Dans une chambre haute, un pauvre grenier percé d'une étroite lucarne, un vieillard vert encore et robuste, est assis. Son pourpoint de buffle est serré à sa taille élevée et un rayon de lune, brisé sur l'acier d'une cuirasse, montre que le vieil huguenot a revêtu ses armes. Un gros livre est posé sur ses genoux, c'est la Bible. Il la lisait naguère : d'où vient que ses yeux quittent les pages sacrées, pourquoi son regard inquiet fixe-t-il l'étroit horizon enclos dans sa fenêtre ? Pourquoi sa main va-t-elle chercher instinctivement la poignée d'une épée, posée à côté de lui sur un escabeau couvert de drap jaune ?

C'est que le pieux lecteur a vu dans la nuit sombre le ciel s'empourprer des lueurs de l'incendie, son oreille a été frappée du bruit d'une mousquetade, et, dans ces temps troublés, qui lit la Bible sait ce qui l'attend : la persécution, l'exil ou la mort. Malgré tout cela, à cause de tout cela, peut-être, nos pères lisaient la Bible plus que nous. Fortifiés par cette lecture, ils marchaient au combat ; ils en revenaient et la lisaient encore. Dans le train de trouble et de guerre

qu'ils menaient alors, ils savaient trouver le temps de méditer la Parole du salut. Et nous, dans nos calmes loisirs, libres de méditer, de prier et de lire, lisons-nous ? prions-nous ? Forts des exemples de nos pères, enseignons à nos enfants à avoir souci, avant toute chose, du royaume de Dieu, et les épreuves que nous réservent les bouleversements sociaux qui nous attendent, passeront, sans renverser ceux qui resteront les serviteurs fidèles de l'éternelle Royauté.

M. Blairsy — un Toulousain — a su donner à son lecteur de la Bible une noble tournure. Il y a de la gravité dans la tête, dans la pose, mais le peintre a abusé du bitumé, on voit à peine les yeux dont on devine le regard, et, dans quelques années, cette figure énergique qui fait ressouvenir du tableau si connu, si beau et si enfumé d'Ary Scheffer, *le Larmoyeur*, n'aura plus qu'un seul trait visible, l'attitude.

— C'est le soir du 22 août 1572. L'assassin a manqué son œuvre de mort. La balle de bronze de Maurevert n'a su que grièvement blesser l'amiral Coligny. Relevé par ses gens qui l'ont cru tué, couvert de sang et sans connaissance, on a transporté l'amiral dans son hôtel, on l'a déposé sur son lit.

Le peintre a représenté cette scène si dramatique où les bourreaux viennent en cérémonie « se condouloir » avec leur victime, de ce qu'elle a échappé au guet-apens préparé par eux.

Coligny est couché, le haut du corps relevé sur des coussins : sa figure expressive et pâle semble illuminer l'ombre des épaisses courtines de soie verte qui entourent sa couche de larges plis. Le froid regard du blessé fixe la reine mère, appuyée de la main sur le haut dossier d'une chaire où le jeune roi, vêtu de noir, est assis au pied du lit. On sait aujourd'hui quelle fut la part de Charles IX dans ces horreurs de la Saint-Barthélemy. Part de faiblesse, d'irrésolution, de laisser-faire, de peur. La lourde chape de fer et de sang que l'histoire a enlevée à la responsabilité royale, retombe plus lourde encore sur Catherine de Médicis, sur les princes du sang catholiques, sur les fanatiques et les ambitieux... *Hic fecit cui prodest...* Et ces crimes, ces trahisons, ces spoliations, ceux-ci les ont commis sans mesure, sans pitié, ni pour leurs victimes dont le sang coula à rougir les fleuves, ni pour eux-mêmes, insoucieux de leurs mémoires exécrées, flétries à jamais.

Donc, dans le tableau de M. Gide, le roi, assis au pied du lit de l'amiral, lui parle, et il faut savoir gré au peintre d'avoir mis sur la physionomie du prince, penché en avant, interrogeant le blessé, la

douleur sincère, l'affectueuse sympathie qui s'y trouvent empreintes. Catherine force son visage à la commisération ; les ducs d'Anjou et d'Alençon se tiennent un peu en arrière, fièrement campés dans leurs somptueux habits de velours violet et de satin couleur de cuir ; leur attitude est indifférente, sinon provocante ; ce sont là gens mal à l'aise devant le juge de leurs mauvais desseins.

A gauche de l'amiral, éclairé par un rayon de lune, Ambroise Paré se tient debout près d'une fenêtre, sa trousse de chirurgien déployée sur un guéridon, s'appêtant à panser le malade, qu'il plaise à Dieu de guérir!... Hélas ! deux jours plus tard, les assassins ne manqueront pas à la noble victime et les talents de maître Ambroise ne serviront plus de rien !

Le « Coligny » de M. Th. Gide, dont le nom est protestant, si le titulaire de ce nom ne l'est pas, ce que j'ignore, était fort regardé au Salon. On ne comprenait pas tout d'abord, mais le livret aidant, on s'attachait à contempler cette scène ingénieusement rendue, les détails harmonieux d'un mobilier peut-être trop minutieusement recherché, l'heureux agencement des groupes, l'expression des physionomies.

La figure de l'amiral ne tient cependant pas tout ce qu'elle devait promettre. La main nue, posée sur le drap, est lourde, la ressemblance laisse à désirer, celle du moins qu'accusent les portraits les plus connus de Coligny. Je ne sais quel d'entre eux aura consulté M. Gide ; quant à croire qu'il a peint un Coligny de fantaisie, tête émaciée et barbe grise, c'est improbable. Je connais une douzaine de portraits de l'amiral, tous divers, et même un treizième, gravé au XVI^e siècle par un certain Van Gheel ; le cuivre original se trouve dans le chartrier du château de Feugerolles en Forez, ancien fief des Chastillon. Sur ce cuivre, dont une estampe m'a été communiquée, la barbe est blanchissante, le front creusé, la figure austère et fatiguée ; ce sont là les traits qui répondent aux dernières années de Coligny. Or, le Coligny de M. Gide ne ressemble ni à ce portrait, ni à d'autres qui lui sont contemporains ; c'est là une imperfection regrettable.

Est-ce bien mon droit de prendre *le jeune Turenne* de M. Hillemacher pour le faire entrer dans ma galerie protestante ? Pour s'être converti plus tard et avoir illustré son âge mûr par tant de hauts faits, le vicomte de Turenne n'en était pas moins né dans la religion réformée, et les premières leçons qu'il reçut, ont marqué sa conscience et sa vie, l'une si délicate et l'autre si belle, au meilleur coin des qualités du cœur et de l'intelligence. Ce frêle enfant de dix ans, que l'artiste nous montre endormi sur un canon, par une

nuit d'hiver, sur les remparts de Sedan, pour forcer son père à croire qu'il était en état de supporter les durs labeurs de la guerre, avait su rendre, bon gré, mal gré, son faible corps esclave de son âme. Il escomptait ainsi cette sublime parole qu'un de ses officiers raconte avoir entendu son général se murmurer à lui-même au moment de marcher au feu : « Tu trembles, guenille, parce que tu entends le sifflement des balles ; que feras-tu donc tout à l'heure quand je t'aurai menée au milieu des ennemis ? »

Les qualités de composition, de minutieuse correction, qui distinguent le talent de M. Hillemacher, se retrouvent à un certain degré dans ce tableau qui n'est pourtant pas le chef-d'œuvre de son auteur.

De la Lorraine à l'Alsace, de M. Hillemacher à M. Brion, la transition est naturelle. Une *Noce alsacienne*, plus grave que joyeuse, comme il convient à ceux qui portent jusque dans leurs fêtes le deuil de la patrie, sort de la maison commune ou de l'église. Les groupes passent sous une arcade toute rongée par le temps et la mousse ; les tons rougeâtres du vieil arceau sont adoucis par une broderie de lierre verdoyant. Dans un silence où l'on devine la satisfaction contenue, deux à deux, les gens de la noce cheminent. En avant, deux ménétriers soufflent avec conviction dans le hautbois, et font grincer un stradivarius de foire, formant une avant-garde solidement posée, franche d'allure et de couleur. Le marié a l'air niais ; ses mains ouvertes et pendantes, son col penché, le rendent mal digne de la belle fille, fraîche et candide, sérieuse aussi, mais contente, qui marche les yeux baissés, aux côtés de cet insignifiant époux.

Les grands papillons noirs, les bonnets fourrés, les gilets rouges, de ce beau rouge-Brion, dont l'habile peintre tire un parti si solide et si brillant, signalent de loin cette toile à l'attention qu'elle mérite de près aussi, car le travail seconde et met en valeur la composition. Toutefois, je ne mets pas cette dernière œuvre de M. Brion (n° 265) au niveau des scènes d'Alsace qui eurent, aux derniers salons, un si franc succès.

Dans une grande chambre un peu sombre, quelque chose de solennel va se passer. Les rideaux du grand lit, de cadis blanc et bleu, sont à demi tirés. Devant la table massive, un ministre de l'Évangile, en rabat et en robe, est debout. Une de ses mains est posée sur la Bible de famille, l'autre est levée pour invoquer la bénédiction divine sur la sainte cérémonie que les malheurs du temps, ou peut-être simplement l'éloignement d'une église protestante, obli-

gent à s'accomplir dans ce lieu. Nous sommes chez des *protestants disséminés* de la Suisse, et c'est d'un *mariage* qu'il s'agit (n° 1160). Les jeunes gens sont debout devant l'autel improvisé. Rien de plus frais, de plus charmant, que la fiancée qui s'incline, recueillie et rougissante sous la bénédiction du pasteur, aux côtés de son fiancé, vêtu de bleu à l'ancienne mode, sérieux aussi et ému. Le vieux grand-père, assis en face d'eux dans son fauteuil, leur sourit, de ce bon sourire des vieillards, tout fait d'indulgence et de souvenir.

Dans l'embrasure de la porte, derrière le groupe principal, se pressent, curieux, les parents et les amis des deux familles. Ici, la scène est vivante, animée, amusante par la variété des types et des expressions; près des mariés, elle est calme, silencieuse, recueillie. On ferait une attachante gravure avec cette bonne toile, où les personnages, tout à leur affaire, ne posent pour personne (1). Un rayon de lumière tombe sur la Bible, source de lumière et de vie pour le fidèle; — dans l'ombre un dressoir chargé de faïences multicolores montre l'ordre et l'économie, fondement de la prospérité des familles. Les détails de l'appartement, l'agencement des groupes, le principal et les accessoires, tout cela est très-habilement traité par M. Armand Leleux, un Breton, à moitié Genevois, qui a signé là un de ses meilleurs tableaux. Il est regrettable que cette œuvre distinguée, cachée dans un coin, où j'ai eu peine à la trouver, n'ait pas joui de la popularité à laquelle lui donnaient droit ses éminentes qualités.

Après les trop rares sujets empruntés à l'histoire et aux mœurs protestantes, voici venir les artistes « de la Religion » On en connaît quelques-uns, mais combien sont plus nombreux encore ceux qui appartiennent « au petit troupeau » et dont on ignore les croyances! Certes, nul d'entre eux ne s'offensera si je mets à leur tête le savant, habile et consciencieux auteur de la *Rencontre de Henri III et du duc de Guise*, du Luxembourg, et de la *Duchesse de Guise faisant jurer à son fils de venger son père*, du musée de Lyon. M. Charles Comte procède de son maître Robert Fleury, aussi de Paul Delaroche. Ses *Carpes de Fontainebleau* soutiendront sa réputation sans l'élever; l'artiste a fait bien, mais il a fait mieux d'autres fois. Deux jeunes femmes de la cour des Valois, l'une en velours blanc, l'autre en satin couleur d'aurore, jettent du pain aux hôtes déjà vénérables de l'étang classique. Derrière le groupe principal, étagés sur un per-

(1) Le dernier numéro de la *Gazette des Beaux-Arts* mentionne l'accomplissement de ce souhait. Ce tableau vient d'être reproduit par l'habile burin de M. Le Rat.

ron tournant de riche ordonnance, dames et seigneurs regardent les carpes et leurs ébats. Appuyée sur le bras d'un gentilhomme de belle mine, une charmante femme souriante, un bichon entre ses bras, regarde aussi. Et derrière ces personnages somptueusement accommodés d'or, de soie et de vives couleurs, dans sa nudité farouche et sauvage, le sanglier Farnèse en marbre noir, dresse son galbe hérissé sur un pilastre de la Renaissance. Le contraste est heureux et réussi. Mais toutes les figures des femmes se ressemblent, elles sont plus que sœurs, elles sont uniformément une. C'est trop de négligence que de copier et recopier un seul modèle, encore qu'il soit charmant. Puis le sujet, l'allure du tableau sont plus d'éventail que d'histoire... M. Comte peut et doit faire plus et mieux à un autre salon. Il nous saura gré de l'espérer.

M. Henri Baron est presque protestant, par ses alliances du moins.... Mais il se plaît à peindre des abbés. Par contraste, sans doute; et ce faisant, il ne force point son talent, et fait avec grâce passer sur ses toiles des cardinaux et leurs nièces, des joueurs de boules en soutane, portant galamment la tonsure.

Son Eminence arrive de Rome. Elle s'arrêtera quelques heures à la *vigne* de ses neveux. La chaise empanachée du prince de l'Eglise, ses robustes porteurs, les laquais papelards, forment un ensemble cosu, réjouissant à l'œil.

La façade du « palazzo » est vue de biais, ce qui étonne tant soit peu le regard, gêné par une trop prochaine et rigoureuse observation de la perspective. Sur les marches de marbre du perron s'inclinent les maîtres du logis, les neveux du cardinal, en grand habit de satin blanc. La jeune femme pose ses lèvres avec respect sur la main potelée que lui tend avec dignité son Eminence; l'époux la suit, tenant par la main deux superbes marmots, dont les yeux écarquillés sont sous le charme de la simarre rouge et des dorures des laquais. Les amis, les habitués, les serviteurs, inclinés à des degrés divers, occupent les plus hautes marches du perron.

Si spirituellement touchée que soit cette page, grassement peinte, de fine observation, car on sent au regard des visages, ce qu'ont d'obséquieux ces effusions qui cherchent à paraître contenues par le respect, je préfère les *Joueurs de Boule* (n° 79).

Ceci est un charmant petit tableau, clair, vif d'allures, adroitement composé, spirituel, amusant, vrai, de bonne compagnie. Un abbé, sur le devant, le dos tourné, a relevé sa soutane pour être plus libre de ses mouvements de joueur. Il est tout à son affaire, notre abbé; à demain prône et confessionnal, vive le gai jeu de boules! Un autre

joueur, en manches de chemise, les mains serrées sur ses genoux ployés, regarde d'où vient le coup. Il va le juger, en suppute les chances, il en est tout heureux, ce petit personnage, tout heureux aussi d'être si bien rendu dans son attitude expressive et parlante. La partie de boules a lieu dans une forêt hospitalière; au centre un arbre superbe, dont le vigoureux feuillage tamise quelques rayons de soleil; un coin de ciel bleu; à gauche du tableau, en coulisse, un vieux mur à bossages, reste d'un palais détruit, soutient une arcade moussue. Quelques silhouettes de joueurs attendant leur tour, s'enlèvent brillantes sur le ton roux de ces ruines.

Des trois tableaux de M. Jules Salles, je n'ai vu que le *Déjeuner de Mignon*, (n° 1633). Je ne dirai donc des autres que le bien que j'ai à dire de celui-ci. Debout, appuyée des épaules contre un mur rustique, la mélancolique Mignon déguste de grand appétit un brouet quelconque versé dans une écuelle. Le ton rougeâtre de la faïence grossière s'accorde à merveille avec les sombres guenilles dont l'enfant est vêtue, et la note jaune du mouchoir noué autour de la fine tête de Mignon, appelle le regard sur ses traits délicats. Un jeune peintre, vaillamment mort pour son pays, avait compris plus et mieux que beaucoup d'autres, la valeur du jaune en peinture. Qui ne se souvient de la *Salomé* de Henri Regnault? C'était l'orgie du jaune que cette peinture fulgurante, aussi hardie qu'habile, où la couleur de la Chine impériale empruntait au prisme toutes ses nuances en les poudroyant d'or, depuis le rouge cinabre jusqu'au vert de mer. Il faut savoir gré à M. Salles de s'être servi modestement et habilement d'une note de cette gamme brillante, pour en éclaircir toute la jolie et expressive figure qu'il a peinte en artiste, illuminée en poète.

Madame Salles-Wagner a exposé aussi trois tableaux. Une jeune mère assise, donne à son petit enfant une laborieuse leçon, la *Leçon de lecture* (n° 1637). La main de l'institutrice s'appuie sur la tête de l'écolier comme pour faire mieux entrer la science dans cette légère cervelle. Il y a beaucoup de charme et de vérité dans cette scène familière, et je la préfère à la grande, trop grande allégorie de la *Vérité entraînée par le Mensonge*, tragédie à deux personnages, jouée au bord de la mer, de bonne et large exécution, quant aux parties hautes, moins harmonieuse dans l'entrelacement des jambes. De plus, l'allégorie mythologique n'est-elle pas un peu hors de mode, en ce temps de réalisme? Serait-ce de la part de l'artiste une protestation? *Les Fiancés* (n° 1638) sont très-gracieux, très-confiants, très-amoureux, mais peu solides de couleur et non exempts d'affé-

terie. Le jeune homme paraît enflammé de tièdes ardeurs et ne m'inspire pas une confiance entière; rien de plus chaste et de plus pur que le profil perdu, l'attitude abandonnée, confiante de la jeune fille; celle-là « aimera bien toute la vie; » mais je me trompe fort s'il ne vient pas ce jour, qu'elle redoute, où son fiancé « ne l'aimera plus. » (Voir le livret.)

M. Ch. Lebrun a eu le courage de peindre, d'après les récits des rares témoins de ce lugubre drame, le moment effroyable, où dans la nuit du 22 novembre 1873, au milieu de l'Océan, le paquebot *la Ville-du-Havre* fut coulé bas par le *Loch-Earn*. (N^o 1118.) La scène est rendue par l'artiste dans toute son horrible réalité. La mer est soulevée autour des deux navires, leurs feux envoient leurs rayons pâles sur la crête des vagues furieuses, sur les cordages et les mâts qui se brisent, sur les infortunés à peine vêtus qui se tordent dans le désespoir d'un épouvantable réveil. Et toute cette tragédie se passe dans la solitude immense de l'Océan, et les ténèbres de la nuit préludent aux ténèbres de l'abîme, et les infortunés se sentent perdus! Heureux ceux qui mirent au seuil de la mort, leur espoir en Celui qui commande aux vents et à la mer! Heureux ces pasteurs protestants, ce prêtre catholique, qui trouvèrent dans leur foi la force de dominer la mort et d'élever en haut les âmes et les cœurs de ceux qui allaient périr! Heureux ceux qui ont échappé, et dont la confiance en Dieu a été affermie cette nuit-là pour ce qui leur reste de jours; heureux ceux qui ont succombé tout meurtris de douleurs, mais vainqueurs de la mort, croyant aux promesses divines de Celui qui les appela à l'éternelle vie dans cette heure de tourmente, où commença pour eux le repos qui ne finit jamais!

La foule s'arrêtait longtemps devant cette toile; à voix basse, presque en silence, on parlait de ceux qui n'étaient plus, on se montrait la scène émouvante reproduite par l'artiste dans son effrayante vérité.

Des deux toiles de M. Zuber, la plus importante (n^o 1450), représente un *coin de paysage*, où le fond manque un peu, où les arbres ne tournent pas assez, où le fouillis est trop accusé; l'ensemble manque d'air, mais la silhouette des branches est élégante, leur entrelacement ingénieux et il me semble qu'il serait aisé de dégager de cette étude un bon tableau. L'agencement manque, non le talent.

MM. Girardet portent un nom illustre dans l'art, et quoique jeunes, le portent sans trop fléchir. Le tableau des *Loups* (n^o 817), un peu trop grand pour le développement du thème proverbial,

a de sérieuses qualités, mêlées à un lot d'inexpérience. La fillette, dont les loups croquent à belles dents le déjeuner répandu sur la neige, est en fuite à une telle distance, qu'on a l'esprit tranquille sur son sort : elle ne suivra pas son déjeuner dans les estomacs affamés des fauves attardés au pillage de son petit panier.

M. Pabst a exposé des *Alsaciennes* de diverses couleurs, en diverses situations, fort bien réussies, qui lui ont valu, si je ne me trompe, une médaille de deuxième classe (nos 1420-23).

Je regrette de ne pouvoir rien dire des *Batelières du Rhin* et des *Cavaliers* de M. Schutzenberger; j'ai appris trop tard que cet artiste était notre coreligionnaire, et je n'ai pas su trouver ses tableaux.

Par contre, je ne dirai rien du portrait au pastel de M. le pasteur Athanase Coquerel fils : les nombreux amis que le modèle a parmi les artistes, comprendront ma réserve : ce portrait est une erreur.

Celui de M. le pasteur Ch. F... peint à l'huile par M. Vidal, l'auteur des célèbres « crayons » que l'on sait, est fort ressemblant et bien dessiné, mais présente de trop violentes oppositions de clairs et d'ombres.

Un mot, en finissant, des attrayants et solides *paysages* de M. Gustave Castan (nos 327-29) de la bonne école genevoise; une mention honorable aux toiles intéressantes de son homonyme, M. Edmon Castan, et j'arrête là cette revue, incomplète pour les uns, trop détaillée pour les autres, impartiale et consciencieuse, je l'espère, pour tous.

R. DE CAZENOVE.

Château de Lion-sur-Mer (Calvados), août 1874.

LA POULE DE MÉRLIN

J'emprunte à un beau volume de chants patriotiques et religieux, récemment publié par M. le pasteur Nap. Peyrat, *la Grotte d'Azil*, où revivent les grands souvenirs de la terre albigeoise, le fragment suivant qui rappelle un touchant épisode de la Saint-Barthélemy, déjà retracé en ces termes par l'auteur des *Tragiques* :

Voicy de peur d'Achab un prophète caché
En un lieu hors d'accès, en vain trois jours cherché;

Une poule le trouve, et sans faiblir prend cure
 De pondre dans sa main trois jours sa nourriture.
 O chrétiens fugitifs redoutez-vous la faim ;
 Le pain est don de Dieu qui scait nourrir sans pain.
 Sa main dépeschera commissaires de vie,
 La poule de Merlin ou le corbeau d'Elie.

Voici en quels termes M. Peyrat développe le sujet exposé avec une brièveté si concise par d'Aubigné :

... De ce conquérant la compagne modeste
 De l'épouse gauloise est le symbole agreste.
 Elle est douce et joyeuse et féconde, et sa voix
 Ne chante que ses œufs, ses maternels exploits.
 Elle est peu belliqueuse, et jamais ne guerroit
 Que contre le milan ou la bête de proie,
 Qui lui vient dévorer ses poussins sur son cœur,
 Et que son bec arrache au rapace vainqueur.
 Le Christ glorifia ses vertus maternelles
 Et, comme elle, eût voulu rassembler sous ses ailes
 Les poussins d'Israël, les enfants de Sion.
 Le coq chanta la chute avant la Passion.
 La poule aime les saints : l'infortune l'attire.
 Elle a son bulletin dans notre grand martyr.

Quand Coligny, le chef des phalanges de Dieu,
 Fut, comme un grand lion, transpercé d'un épieu,
 Et jeté mort aux chiens, Merlin son vieux prophète
 Et Téligny son gendre, escaladant le faite
 Des toits, au long cri fauve, horrible, universel,
 Erraient, attendant l'aube et la mort et le ciel.
 Téligny, comme un cerf, atteint par une balle,
 Tombe et repaît les yeux d'un peuple cannibale.
 Son cadavre a l'honneur d'escorter les lambeaux
 Saignants du grand martyr au charnier des corbeaux.
 Catherine envoya sa tête auguste au pape.
 O Louvre, ô Vatican, ce fut là votre agape !
 Charles IX vint voir pendre au hideux Montfaucon
 Coligny, qu'adoraient l'orfraie et le faucon.

L'homme alors se montra moins humain que la bête.
 Et cependant Merlin, le tragique prophète,
 Sur les toits de Paris, comme Elie au Carmel,
 Invoquait, attendait le char de l'Eternel.
 Malheur à vous, Paris, Vatican, Babylone!
 Soudain le toit croulant s'effondre et tourbillonne;
 Et le ministre tombe au-dessus d'un chenil
 Enseveli vivant dans l'ombre d'un fenil.

De sa tombe il entend les clameurs de la rue.
 Dans le Louvre sanglant l'assassinat se rue.
 Une balle atteint au sommet du donjon,
 Raphaël du ciseau, le gracieux Goujon.
 Et le sculpteur tomba dans la cour sur des piles
 De morts, où se dressait le cadavre de Piles.
 Ici sont ceux de Foix et là ceux de Béarn;
 Auros qui combattait sur un cheval léar,
 Durban qui paraissait un lion dans sa roche.
 Le meurtre flotte au loin, s'écarte ou se rapproche.
 Va-t-il donc envahir l'humble abri pastoral?
 Merlin entend un cri saccadé, guttural;
 Son rustique caquet qui se caractérise
 Le rassure : un oiseau surgit : crête cerise,
 Huppe blonde, dos sombre et jabot d'or verni,
 Poule qui se dérobe et vient pondre à son nid.
 Ce nid, hélas! du ciel recueille le ministre.
 L'oiseau chasse l'ennui, la peur, le deuil sinistre,
 Le vague effarement : mais pourra-t-il enfin,
 Par son chant et ses jeux, chasser aussi la faim?

Or, c'est pour son salut que le Seigneur l'envoie.
 Elle pond, et s'envole en caquetant de joie.
 Le lendemain, fidèle, elle revint encor;
 Trois fois elle apporta son œuf, rare trésor.
 Le ministre en vécut. Dans les rouges nuées
 Les cloches ne vont plus vomissant leurs huées;
 Le massacre se calme et va s'assoupissant;
 Paris dort dans la boue, et le vin, et le sang.

Pars, lui dit une voix, voici la délivrance.
 Merlin sort du fenil, de Paris, de la France.
 Il arrive à Genève. Un ange assurément
 L'a conduit sain et sauf aux rives du Léman!

BIBLIOGRAPHIE

CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1874.

La dernière œuvre de M. P.-A. Labouchère, offerte par sa famille, a été récemment placée dans la salle de lecture. Le sujet de ce grand et beau tableau s'harmonise de la façon la plus heureuse avec la destination qu'on a bien voulu lui donner.

Le moment choisi par l'éminent artiste est celui où la troisième guerre de religion vient d'éclater (août 1568). A la veille d'être arrêtés par Tavannes, sur l'ordre de Médicis, Condé et Coligny se sont réfugiés à La Rochelle. La reine de Navarre les y rejoint : « Jeanne revêtit son fils de son armure de combat ; elle le conduisit au camp, le remit à son oncle et se sépara de lui sans aucune faiblesse de part ni d'autre. Le contentement de servir une si belle cause, dit-elle, surmontait en moi le sexe, en lui l'âge. » (Muret.)

La reine vient de descendre de carrosse à l'entrée du camp. Accompagnée de deux de ses dames, suivie de son chancelier Francourt, la main gauche appuyée sur sa fille, précédée à droite par le jeune prince, elle s'avance vers Condé et son fils qui les attendent entourés des principaux seigneurs et capitaines de l'armée huguenote, La Rochefoucauld, d'Andelot, La Noue, Coligny. Tout l'attirail de la guerre, canon, fascines, armures encombrant le pied des beaux arbres qui de leur ombrage protègent l'entrevue, en écartant cependant assez leurs rameaux pour laisser apercevoir, dans une échappée lointaine entre les deux groupes principaux, les remparts de La Rochelle et l'Océan aux horizons vaporeux...

Les donateurs de livres ont été nombreux pendant ce trimestre.

La Bibliothèque a reçu : de la Société de l'Histoire de France, les *Mémoires de Madame Duplessis-Mornay*, publiés par Madame de Witt ;

— du pasteur Nogaret, de Bayonne, la précieuse *Bible espagnole* de Cassiodoro de Reyna, édition de 1622.

De Madame Thuret : *Durand commenté* (par le P. Cally), Cologne, 1700, ouvrage condamné et supprimé par son auteur; — *Antithesis Augustini et Calvinii*, Paris, 1651; — *H. Corn. Agrippa de Nettesheim, De incertitudine et vanitate scientiarum*, 1537; très-bel exemplaire; — *Erasme, De sarcienda ecclesie concordia*, Bâle, Frœben, 1533; — *Colomesii opuscula*, Paris, 1688.

De M. Coursserant : *Pappus, Parva Biblia sive Synopsis Biblica*, Wittemberg, 1648, in-12.

D'un anonyme : *Le Tibère françois*, de la traduction de Rod. Le Maistre, Paris, Rob. Estienne, 1616, in-12.

Du rév. Pascal, de Brighton : *La Revue anglo-française*, années 1872-73.

De M. Maurice Vernes, son *Histoire des idées messianiques depuis Alexandre jusqu'à l'empereur Hadrien*, Paris, 1874.

De M. le prof. Bonifas, son *Histoire des Protestants de France depuis 1861*, Toulouse, 1874.

De M. le pasteur Goguel, son *Histoire de Guillaume Farel* avec quelques-unes de ses lettres et de celles de Pierre Toussaint, Montbéliard, 1873.

De M. Henri Bordier, les *Etrennes chrétiennes*, Genève, 1874.

De MM. Hugues Imbert et Marchegay : *Lettres de Catherine de Parthenay, dame de Rohan-Soubise, et de ses deux filles, Henriette et Anne, à Charlotte Brabantine de Nassau, dame de la Trémoille*, publiées par M. Imbert, Niort, 1874.

De M. Prével, *Histoire du château de Blain*, in-8°.

De M. : *L'Apocalypse ou Révélation de St Jean mis en vers françois*, avec les deux premiers Psaumes de David, l'Oraison Dominicale en langue d'Albigez et autres belles choses, par Augier Gaillard Rodier de Rabastens en Albigez. — Réimpression.

De M. Grassart, deux de ses récentes publications : *Recueil de textes pour les jours de naissance*, 1874, in-16; *Grandpierre, sermons évangéliques*, Paris, 1873, in-12.

De M. Cherbuliez, à Genève : *Munier, Conférences et Discours*, avec préface de M. le pasteur Coulin, Genève, 1874, in-8°.

Du rév. Agnew, à Wigtown, Ecosse, le troisième volume de ses *Protestant exiles from France*, exemplaire de luxe.

Du rév. Baird, de New-York : *Charles Still, History of the Huguenot church and settlement at New-Paltz; Kingston*, 1863; —

Vedder, Communion Sermon preached in the Huguenot Church, Charleston, may 11, 1873.

De M. le pasteur Auzière, de Générargues, un Recueil manuscrit formé par lui, copies de *Complaintes des ministres sous la croix en France exécutés pour avoir prêché l'Évangile*, collationnées sur divers manuscrits du XVIII^e siècle et suivies de quelques autres poésies.

M. le pasteur Kroh, d'Alt-Eckendorf, nous a envoyé pour la section des gravures : le Massacre de la Saint-Barthélemy ; — la Procession de la Ligue ; — l'Exécution d'Amboise et les portraits de Michel le Faucheur, Jean Claude, Samuel Bochart, Jean Daillé et Baltazar Bekker.

M. Schickler a fait don des opuscules suivants, se rapportant tous, plus ou moins directement, à la Saint-Barthélemy :

De Furoribus Gallicis, vera et simplex narratio, . . par Ern. Varumundus, édition de 1573, in-4^o. — *Petri Carpentarii Epistola*, etc., et *Ad Petri Carpentarii Causidici virulentam epistolam Responsio Francisci Porti Cretensis* : pro Causariorum quos vocat innocentes, 1573, in-4^o. — *Lettre de Pierre Charpentier*, jurisconsulte, par laquelle il monstre que les persécutions des Eglises de France sont advenues, non par la faculté de ceux qui faisoient profession de la Religion, mais de ceux qui nourrissoient les factions et conspirations qu'on appela la cause. 1572. — *Mandement du Roy* enjoignant à tous les archers de sa garde, eux trouver la part où il sera, dans le XXII^e jour du présent mois de juillet avec l'équipage requis, pour accompagner sa Majesté en la Cérémonie des nocces du Roy de Navarre avec Madame Marguerite, sa sœur. 1572. — *Brief Discours sur la mort de la Roynne de Navarre*, advenue à Paris le IX^e jour de juin 1572 : Pseaulme 116, 15. La mort des débonnaires du Seigneur est en estime envers luy (avec épitaphes en prose et en vers latins, grecs, français, espagnols et italiens). 1572. — *De la Religion Catholique et foy chrestienne des Roys de France*, œuvre par lequel est monstré la dévotion et l'affection desdicts Roys envers les choses saintes et la punition par eux faicte des hérétiques et des rebelles. Paris, 1572. — *Ordonnance du Roy de Navarre*, par laquelle il veut que la Religion Cath. Apost. et Romaine soit remise en tous les endroicts de ses pays et Royaume. 1572. — *Déclaration du Roy* de la cause et occasion de la mort de l'admiral et autres ses adherens et complices, dernièrement advenus en ceste ville de Paris. 1572. — *Complainte et Regretz de Gaspard de Coligny* qui fut admiral de France. Paris, 1572, poésie. — *Discours sur les causes de l'exécution*

faicte ès personnes de ceux qui avoyent conjuré contre le Roy et son Estat. Lyon, 1572. — *Briève Remonstrance sur la mort de l'Admiral et ses adhérens*. Au peuple François : Il n'y a point de paix aux meschants, dit le Seigneur. Lyon, 1572. — *Déluge des Huguenots avec leur Tombeau* et les noms des chefs et principaux, punis à Paris le XXIII^e jour d'Aoust et autres ensuyvans, par *Jacq. Copp* : (Coppier) de Vellay, — suivi de *Pour le Tombeau des susdits frères*. Lyon, 1572. — *Figure et Expositions des pourtraictz et dictons* contenues ès médailles de la conspiration des Rebelles en France, opprimée et estaincte par le Roy très chrestien Charles IX, par *Nic. Favyer*, conseiller du dit sieur et général de ses monnoyes (avec les gravures de la médaille dite populaire et de la médaille à l'antique). — *Histoire* contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus du Roy très chrestien et débonnaire Charles IX, vrayment piteux, propugnateur de la Foy catholique et amateur des bons esprits... par A. Sorbin, dit de Sainte Foy, son prédicateur. Paris, 1574. — *Exhortation* (de Satan) à Sa Royale Majesté en France pour qu'elle veuille bien poursuivre vaillamment le massacre et les projets sanguinaires qu'elle a commencés. Siegen, 1573, in-4^o. Pamphlet allemand des plus virulents et orné d'un frontifice satirique.

UN DES BIBLIOTHÉCAIRES.

P. S. — Dans la séance du 9 juin dernier, le président a offert au Comité un petit volume aussi touchant que rare, qui fait pour ainsi dire le pendant des Mémoires de Marteilhe. C'est l'*Histoire abrégée des souffrances du forçat Elie Néau*, suivie de cantiques et de poésies. In-18.

Dans la même séance, le service de la Bibliothèque a été réglé jusqu'au 15 août, époque des vacances. La Bibliothèque sera rouverte au public le 15 octobre prochain.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

M. GUIZOT

La Société de l'Histoire du Protestantisme français est sous le coup d'un grand deuil public, qui est pour elle un deuil domestique. Le 12 septembre s'est éteint au Val-Richer, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, l'illustre historien qui fut, dès l'origine de notre Société, son président honoraire, et qui lui prêta en 1866, dans une séance solennelle, le secours de son éloquente parole. Il est superflu de rappeler ici ce que fut, comme orateur et comme homme d'Etat, l'homme éminent qui vient de disparaître de la scène du monde, et dont la glorieuse vieillesse était si activement mêlée aux intérêts supérieurs de la politique, de la religion et des lettres. De respectueuses réserves sur quelques points n'ôteraient rien à l'expression réfléchie de notre admiration pour cette grande vie, qui se résume dans un mot : *Laboremus!* Si la véritable grandeur est celle qui n'emprunte rien à la fortune, et qui lui survit, M. Guizot l'a connue, lui qui n'est tombé du pouvoir que pour se retrouver plus grand dans la retraite où il vient de mourir.

Nous n'anticiperons pas sur l'hommage dû à l'historien de la civilisation en France et de la révolution en Angleterre; à l'auteur de tant de beaux écrits qui se distinguent par la hauteur des vues, la fermeté des jugements et l'imposante gravité du style. Nul parmi les maîtres de l'école historique contemporaine n'a si profondément exploré nos annales, ni discerné d'un œil plus sûr le rôle des institutions et des hommes dans le drame complexe du passé. Il juge plus qu'il ne peint, malgré le mérite de ses portraits. *L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants* revêt le charme attendrissant des derniers jours, et clôt dignement, à quarante ans de distance, les belles leçons de la Sorbonne.

Que d'œuvres accumulées dans cet intervalle! Que d'amères déceptions aggravées par les malheurs de la patrie! On ne contemple pas sans émotion tant de travaux, tant de lutttes et d'épreuves qui semblent déborder le cadre d'une seule destinée.

Il est un trait que nous aimons à noter dans la longue carrière de M. Guizot. Petit-fils d'un pasteur du Désert, il n'a point oublié cette noble origine. Il est demeuré fidèle à la foi de sa mère, qui l'a consolé dans les épreuves de sa vie et fortifié à sa dernière heure. On reconnaissait le descendant des vieux huguenots à l'inflexibilité des principes, à l'incorruptibilité du caractère au-dessus de tout soupçon, à l'austérité des traits qui semblaient garder l'empreinte d'antiques douleurs. La Parole sainte était en honneur à son foyer comme à celui des Mornay et des Coligny. Rare privilège pour une Société telle que la nôtre d'avoir eu pour président l'homme, illustre entre tous, qui personnifiait un tel passé, et dont le noble esprit continuera de présider à nos travaux.

J. B.

20 septembre 1874.

ÉTUDES HISTORIQUES

CHARLES DE TÉLIGNY

Dans les rangs de la jeunesse française protestante, au XVI^e siècle, on remarque certaines figures d'une haute distinction et d'un pur attrait. L'histoire générale ne peut que les signaler en passant, les caractériser d'un mot. C'en est assez pour inspirer le désir de les mieux connaître, de pénétrer dans le secret de leur existence par des études spéciales et de minutieuses recherches où chaque détail a son prix. Nul ne mérite mieux cet honneur que celui dont on se propose de retracer ici la vie à la fois si courte et si pleine. Heureux sera-t-on, si l'on parvient à reconstituer, par l'emploi de documents peu connus ou inédits, l'image du jeune homme privilégié et, à tant d'égards, excellent, que l'illustre amiral de Coligny forma sous ses yeux à la piété chrétienne, aux vertus privées, à l'art militaire, au maniement des affaires publiques; qu'il aima

d'une affection profonde, et qu'il éleva jusqu'à lui, non-seulement en l'honorant d'une confiance illimitée, mais surtout en le comptant au nombre de ses enfants.

Quelques mots d'abord sur deux des ascendants de Charles de Téligny. Son aïeul paternel, François de Téligny, sénéchal de Rouergue et de Beaucaire, a laissé dans l'histoire un nom recommandable. « Ce M^r de Téligny, dit Brantôme (1), fut, en son temps, estimé et réputé pour un très sage chevalier et bon capitaine, et qui servit bien ses roys deçà et delà les montz. Il fut gouverneur pour quelque temps de l'Estat de Milan..... Il se comporta en ceste charge si sagement et modestement, qu'il n'y perdit pas un seul pouce de terre, mais très-bien garda ce qu'on luy avoit donné en charge, et si contenta tout le peuple de là et ne leur donna jamais subject de révolte. Lorsque M^r de Nemours vint secourir Bresse (*Brescia*) et, qu'en chemin, J.-P. Daillon, général, fut deffaict, il menoit les coureurs avec M^r de Bayard, qui avoit la fiebvre (2), et tous deux firent la charge si furieusement qu'ils esbranlèrent le reste dont le gros eut bon marché. Il garda aussi très-bien Théroouanne d'un siège de neuf sepmaines, y estant lieutenant du roy Louis XII, là où se donna *la Journée des Eperons* (3). Enfin, ce M^r de Téligny, assez aagé, vint mourir en Picardie, en une charge qu'il fit contre les ennemis, où nul n'y fut blessé ny tué que luy seul, afin que ceste rencontre fust remarquée et signalée seulement par la blessure et la mort d'un si bon capitaine; car pour autre chose ne pouvoit-elle pas estre, pour rencontre si légère et petite. »

Il s'agit là d'une circonstance de beaucoup antérieure au siège de Saint-Quentin, en 1557, lors duquel succomba, après avoir été grièvement blessé dans une sortie, un officier du nom de Téligny. Cet officier était, non pas comme on l'a prétendu

(1) *Œuvr. compl.* Edit. de M. Lud. Lalanne, t. V, p. 418.

(2) *Chronique de Bayart* par le Loyal serviteur, chap. XLIX, ann. 1512.

(3) *Chronique de Bayart*, chap. LVII : « Pour icelle garde estoient commis deux gaillards et hardis gentilshommes, l'ung, le seigneur de Théligny, seneschal de Rouergue, cappitaine saige et assureé, et ung autre du pays mesme, appellé le seigneur de Pont-de-Rémy. »

à tort (1), François de Téligny, de qui il vient d'être parlé, mais bien Charles de Téligny, chevalier, seigneur de La Salle, sous-lieutenant de la compagnie du Dauphin (2). Il servait sous les ordres du glorieux défenseur de la place assiégée, et il fut assisté par lui à ses derniers moments (2).

De l'union de François de Téligny avec Charlotte de La Haye naquirent une fille, Renée de Téligny, qui épousa, le 11 août 1542, Jean du Plessis, chevalier, seigneur de La Perrine (4), et un fils, Louis, sieur de Téligny, de Lierville et du Chastelier, qui entra de bonne heure dans la carrière militaire, se distingua, en 1544, à *la Camisade de Boulogne* (5), et devint guidon du duc d'Orléans.

Par son mariage avec Arétuse Vernon, fille de Raoul Vernon, sieur de Montreuil-Bonnin, grand-fauconnier de France, et d'Anne Gouffier, Louis de Téligny s'allia aux maisons de Montmorency, de Châtillon, de Condé et de Larochefoucauld. En effet, Anne Gouffier était fille de Philippe de Montmorency, femme de Guillaume Gouffier, laquelle avait pour nièce Louise de Montmorency, maréchale de Châtillon, mère de la comtesse de Roye, d'Odet, de Gaspard et de François de Coligny, et aïeule d'Éléonore de Roye, princesse de Condé, ainsi que de Charlotte de Roye, comtesse de Larochefoucauld (6). Louis de Téligny devint ainsi cousin par alliance de la maréchale, de

(1) V. Le Laboureur, *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, in-fol., t. II, p. 578. — Sandras de Courtitz, *Vie de G. de Coligny*, Cologne, 1686, p. 176.

(2) Telles sont les qualifications qu'attribue à Charles de Téligny le P. Anselme (*Hist. général. et chronol.*, t. III, p. 643), en ajoutant que ce même Téligny eut pour femme Marie de Bussu, veuve de René de Laval. Les diverses personnes qui, dans le cours du XVI^e siècle, ont porté le nom de Téligny sont mentionnées par le P. Anselme, aux tomes III, p. 640, 643, 650; IV, p. 749; VI, p. 786; et VII, p. 13 et 153 de son ouvrage.

(3) Voir ce que rapporte, à cet égard, G. de Coligny dans l'admirable récit qu'il a laissé du siège de Saint-Quentin. (*Mémoires*, Paris, 1665, p. 498, 499, 200, 201). Voir aussi les *Vies des hommes illustres de la France*, t. XIV, p. 133 à 137. — Il existe 1^o une lettre du 23 septembre 1555, adressée au connétable par Charles de Téligny, sous-lieutenant de la compagnie du Dauphin (Bibl. nat., Mss f. fr., vol. 3155, fol. 72), et 2^o deux lettres de l'amiral à Béquincourt et à de Humières, des 3 janvier 1549 et 27 avril 1557 (Bibl. nat., Mss f. fr., vol. 3128, fol. 24, et vol. 3144, fol. 77), dans lesquelles il parle de Charles de Téligny.

(4) Anselme, *Hist. général. et chronol.*, t. IV, p. 749.

(5) Montluc, *Comment.*, édit. de M. de Ruble, t. I, p. 193.

(6) Le Laboureur, *Addit. aux Mém. de Castelnau*, in-fol., t. II, p. 578.

ses enfants et petits-enfants, dont Arétuse Vernon était la propre cousine.

La carrière qu'avait embrassée Louis de Téligny ne fut que trop tôt entravée par une gêne pécuniaire dans laquelle l'entraîna une générosité mal entendue ; gêne que l'âpreté de ses créanciers transforma finalement en une situation désastreuse, dont il supporta les rigueurs avec constance et dignité. « Ce fort honneste gentilhomme de fils, raconte, à ce sujet, Brantôme (1), imita le père en valeur et sagesse ; et pour estre tel, il fut en ses jeunes ans guidon de feu M^r d'Orléans ; dont il s'en acquitta si dignement que, pour se faire parestre en ceste charge, s'enfonça si fort en de si grandes debtes, comme sont coustumiers les jeunes gens, que, ses crédeurs le poursuivant estrangement, fut contraint d'abandonner la France et se retirer à Venise, où, de mon temps, je l'ai veu ; et si monstroit encor, en sa misère et pauvreté, un courage bon et point encore ravallé. Il y est mort pourtant en cet estat (2). »

Louis de Téligny eut d'Arétuse Vernon deux fils, dont l'aîné reçut le nom de Charles, et une fille à laquelle fut donné celui de Marguerite.

Où et quand naquirent ces trois enfants ? où, par qui et comment furent-ils élevés ? Vécurent-ils, pendant un certain temps, séparés ou non, soit de leur père et de leur mère, soit seulement de l'un d'eux, depuis que Louis de Téligny se fut retiré en Italie ? Ces diverses questions sont jusqu'à présent demeurées pour nous sans réponses.

Ce que nous savons du moins, c'est que Charles de Téligny, dès sa plus tendre jeunesse, se trouva placé sous le bienveillant patronage de Gaspard de Coligny, qui portait à son petit-cousin une affection particulière, tant celui-ci « estoit de douce nature (3). » L'amiral présida à son éducation, favorisa son dé-

(1) *Œuvr. compl.* Edit. de M. Lud. Lalanne, t. V, p. 420.

(2) Selon de Thou (*Hist. univ.*, t. IV, p. 490), Louis de Téligny vivait encore en 1571.

(3) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX.* In-8°. Middelbourg, 1576, t. I, p. 396.

veloppement religieux ; et, tout en lui frayant la carrière des armes, l'initia à la connaissance des affaires publiques, qui fit de lui, en de graves circonstances, un négociateur aussi loyal qu'habile. Formé à cette haute école, Charles de Téligny dut au crédit de son généreux protecteur d'être introduit à la cour et d'y obtenir, à une époque antérieure de peu à l'année 1562, le titre de gentilhomme de la chambre du roi, auquel il associa bientôt le grade de lieutenant dans la compagnie de Coligny.

L'efficacité de la direction imprimée par l'amiral à son filial élève est attestée par un contemporain en ces termes : « M^r de Téligny (Charles) s'estoit rendu un si accomply jeune gentilhomme, et en lettres et en armes, que peu de sa volée y a-il eu qui l'ont surpassé ; et fût parvenu en grades, comme plusieurs de ses compagnons, sans qu'il se mit des plus avant en la religion réformée : et pourtant ce fut tout son plus grand bien, car encor qu'il fust fort honneste homme, M^r l'admiral, le voyant tel, le prist en main et l'enseigna si bien, qu'il devint un très bon maistre passé en tous affaires, tant de la guerre que de l'Estat (1). » Ce témoignage est confirmé par celui d'un autre écrivain catholique. « Entre plusieurs seigneurs de France qui se signalèrent dans le party de la religion, dit Le Laboureur, il n'y en eut pas un qui méritast plus d'estime que Charles, S^r de Téligny, pour estre le cavalier le plus accomply en toutes les qualitez nécessaires pour la cour et pour les armes. Il avoit, avec le bonheur d'une valeur héréditaire, le don d'une prudence et d'une expression si forte et si agréable tout ensemble, qu'il estoit le Mercure de l'Estat et le perpétuel négociateur de tous les traités de paix. Le prince de Condé et l'admiral, ausquels il avoit l'honneur d'estre allié, luy confioient tous leurs interests, et la royne le voyoit de bon œil et l'escoutoit très volontiers, comme celuy qu'elle sçavoit estre fort sage et fort éloigné encore des conseils violents (2). »

(1) Brantôme, *Œuvr. compl.* Edit. de M. Lud. Lalanne, *loc. cit.*

(2) *Addit. aux Mém. de Castelnaud*, in-fol., t. II, p. 577.

De Thou (1) parle de Charles de Téligny comme « d'un jeune homme en qui se trouvoient les qualités les plus estimables et qui joignoit beaucoup de valeur à une naissance illustre. » L'auteur d'une émouvante narration (2) vante « sa beauté, sa bonne grâce et son savoir. » J. de Serres (3) le qualifie de « gentilhomme bien prudent et avisé; » Davila (4), de « jeune homme politique et pénétrant; » Brantôme (5), « de sage et brave gentilhomme, qui estoit bien accompli de toutes vertus; » l'auteur d'intéressants mémoires (6), de « gentilhomme fort aimé de tous, pour beaucoup de vertus qui le rendoyent admirable, et chéry du roy mesme entre tous autres gentils-hommes françois (7). » Quant à l'ambassadeur de Toscane, Petrucci, ayant soutenu, à la cour de France, des relations personnelles avec Charles de Téligny, il caractérise en termes saisissants les liens qui l'unissaient intimement à son second père : « Téligny, dit-il, est l'âme de l'amiral (8). »

L'affection que ce jeune homme, pénétré de reconnaissance, avait vouée à l'amiral, et la vénération qu'il lui témoignait, loin de porter la moindre atteinte à ses relations de famille, n'avaient fait que les fortifier. Il n'eut qu'à se souvenir des leçons qu'il avait reçues au foyer de Gaspard de Coligny et de sa digne compagne, Charlotte de Laval, en qui il avait rencontré une seconde mère ! Un cœur aimant et dévoué, tel que le sien, dut porter haut le sentiment de la piété filiale. Aussi, nul doute qu'il n'ait constamment saisi avec ardeur toute occasion qui s'offrit à lui de visiter dans sa solitude le

(1) *Hist. univ.*, t. IV, p. 490.

(2) *Le tocsain contre les massacreurs*, etc. 1 vol. in-12. Reims, 1577, p. 77.

(3) *Mémoires de la troisième guerre civile*. 1 vol. in-12. S. l. 1571, p. 29.

(4) *Histoire des guerres civiles de France*. In-4°. Amsterdam, 1757, t. I, liv. III, p. 295.

(5) *Œuvr. compl.* Edit. de M. Lud. Lalanne, t. IV, p. 357.

(6) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*. Middelbourg, 1576, t. I, p. 6.

(7) *De furoribus Gallicis*, etc. In-4°. Edimburgi, 1573, p. 42 : « Thellignius, adolescens summa spe et animi et ingenii præditus, cui rex, multos jam annos tantam benevolentiam et vultu et verbis ostenderat, ut nemo apud eum gratiosior haberetur. »

(8) « Téligny è l'anima dell' ammiraglio. » (*Négoc. diplom. de la France avec la Toscane*. In-4°, t. III, p. 648.)

père bien-aimé auquel la force des circonstances avait imposé une pénible expatriation. Si, malheureusement, aucuns détails ne nous sont fournis sur ce point, les conjectures les plus favorables sont du moins pleinement autorisées. En voici une, parmi plusieurs autres, relative à un voyage que Charles de Téligny fit au delà des Alpes, peu après la mort de François II. Il est permis de croire que ce fut au retour d'une excursion à Venise, où il était allé porter à son père les témoignages d'une pieuse affection, qu'il se rendit en Savoie, en février 1561. Sa présence, vers cette époque, à la cour de Marguerite et de Philibert-Emmanuel, est attestée par une lettre de ce prince au connétable de Montmorency, du 20 février 1561 (1), et par une autre lettre que le cardinal de Châtillon adressa, de Fontainebleau, à ce même prince, le 3 mars suivant (2).

Quelques faits permettent de conjecturer ce que fut, à d'autres égards, Charles de Téligny. On aime à le voir, plein de sollicitude pour son jeune frère, déjà pourvu d'un précepteur, quant à ses premières études, chercher à lui assurer, sous une forte direction, le bienfait d'une éducation chrétienne. Honoré, grâce à l'intermédiaire de l'amiral, du privilège de soutenir depuis quelque temps une correspondance avec Calvin, toujours prêt à éclairer de ses conseils la jeunesse (3) aussi bien que l'âge mûr, il s'adresse au grand réformateur en ces termes (4) : « Monsieur, combien que je ne sçache pour ceste heure chose qui mérite de vous estre escrite, si n'ay-je voulu laisser aller mon frère, lequel j'envoye à Genève pour estudier, sans l'accompagner de ce mot pour tousjours me ramentevoir en vostre bonne grâce et vous supplier bien fort, Monsieur, de

(1) Bibl. nat.; Mss f. fr., vol. 3194, fol. 128.

(2) Torino, Archivio generale del regno.

(3) Voir les lettres de Calvin au duc de Longueville et à la marquise de Rothelin, des 26 mai et 22 août 1559 (*Corresp. franç.*, t. II, p. 263, 267, 286); au prince de Portien, du 8 mai 1563 (*Ibid.*, t. II, p. 505); à François Daniel, des 25 juillet 1559 (*Ibid.*, t. II, p. 284), 26 novembre 1559 et 13 février 1560 (Bibl. de Berne, collect. Bongars, vol. 141, p. 47 et 49).

(4) Archives de M. Tronchin (Genève, orig. autogr.). — Je dois la communication de cette lettre à l'obligeance de mon savant ami, M. Jules Bonnet.

l'avoir pour recommandé, luy faisant et à moy tant de bien de le reprendre quelquefois, l'advertissant par vostre bon conseil de son devoir, à ce qu'il puisse profiter non-seulement aux lettres, mais principalement en la crainte de Dieu. » Les sentiments du jeune chrétien percent dans cette lettre si simple et si respectueuse, qui se termine par la demande d'un ministre en faveur d'une paroisse que des relations de famille lui rendaient doublement chère (1).

Charles de Téligny n'était pas moins attaché à sa sœur qu'à son frère. Son amitié pour Marguerite s'étendit naturellement à l'homme distingué dont elle devint la compagne, et auquel il se sentit avec bonheur attaché par d'indissolubles liens. Il y eut entre lui et François de Lanoue, devenu son allié, et voué à la même carrière que lui, plus qu'un rapprochement occasionnel, plus même qu'une fraternité d'armes : il y eut une véritable fraternité de cœurs. Rarement, en effet, deux jeunes hommes furent mieux faits pour s'aimer d'une vive et stable affection, basée sur une entière conformité de sentiments, de convictions et de caractères, que ne le furent le frère aîné et le mari de Marguerite de Téligny. Aussi, le seul nom qu'ils se donnaient dans l'intimité de leurs relations, ou en parlant l'un de l'autre (2), était-il toujours celui de frère, dont l'emploi entre eux se justifiait si bien.

Dévoué, comme il l'était, à son bienfaiteur, Charles de Téligny ne pouvait manquer de le suivre dans la carrière de luttes et de périls qu'inaugura pour lui la première des guerres dites de religion. Nous le voyons, en effet, près de l'amiral, dans les murs d'Orléans, dès le début du mois d'avril 1562. Ce fut alors que, sur l'indication de Coligny, le prince

(1) Montreuil-Bonnin, localité à laquelle se rattachait une possession des ascendants de Charles de Téligny. Arétuse Vernon, sa mère, était dame de Montreuil-Bonnin, à titre d'héritière de son propre père, Raoul Vernon, sieur dudit Montreuil. (V. Le Laboureur, *Addit. aux Mém. de Castelnau*, t. II, p. 577.) Charles de Téligny lui-même devint seigneur de Montreuil-Bonnin. (V. du Bouchet, *Pr. de l'Histoire de la maison de Coligny*. In-fol., p. 577 à 581.)

(2) *Discours politiques et militaires du seigneur de Lanoue*. Bâle, 1587, p. 683.

de Condé, qui venait de signer avec ses principaux adhérents le célèbre traité d'association du 11 avril 1562 (1), envoya Téligny en mission près du duc de Savoie, auquel il adressait, d'Orléans, le 12 avril 1562, la lettre suivante : « Monsieur, pour ce que je ne doute point que ne soiez de ceste heure adverty du piteux estat en quoy les troubles ont réduict ce roïaume, je n'ay point voulu faillir vous faire entendre la vérité des occasions affin de lever toutes les excuses que ceux qui en sont cause pourroient prendre, qui est que l'ambition de ceux qui ont tousjours voulu dominer a esté si grande qu'ilz ont bien osé machiner d'oster l'auctorité à la royne, que les princes du sang et les Estats de France luy ont méritoirement deféré. Ce que moy ne tous les plus grands seigneurs et gentilzhommes de ce roïaume ne pouvant souffrir ne comporter, avons esté contrainctz de prendre les armes, ainsi que le S^r de Telligny, lequel j'ay expressément choisy et prié pour le vous aller faire entendre, vous pourra plus amplement discourir, vous suppliant très humblement me faire cest honneur de croire ce qu'il vous en dira de ma part comme feriez moy-mêmes (2). »

Téligny était muni d'instructions, signées par Louis de Bourbon, le 11 avril 1562, et ainsi conçues : « fera ledit « Téligny entendre audit S^r duc (de Savoie) que ledit S^r prince, « ayant bien entendu que les S^{rs} de Guyse, connestable, ma- « reschal S.-André, et autres de leur conspiration, qui dès leur « naissance ont assez démontré avoir conjuré toute autre « chose en leurs esprits que le bien et repos de ce royaulme, « ayans puis naguères usurpé d'une audace intolérable avec

(1) Le texte imprimé de ce traité (*Mém. de Condé*, t. III, p. 258 à 262) n'est suivi d'aucune indication de noms des personnes qui le signèrent. Mais il existe à Berne (Archives. Vol. Evangelische Abscheiden, von anno 1539 bis anno 1577), l'un des originaux, manuscrits, de cet acte important. Il est revêtu des signatures de Condé, de Jean de Rohan, de Larochehoucauld, de Coligny, du prince de Portien, de d'Andelot, de Piennes, de Soubize, d'Yvoy, de Morvilliers, de Genlis, de Canny, etc. Immédiatement après ces signatures vient la mention suivante : « Et quatre mil gentilzhommes des meilleures et plus anciennes maisons de France qui accompagneront monseigneur le prince, lequel par son commandement me l'a fait signer. — HOULIER, son secrétaire. »

(2) Torino. Archivio generale del regno.

« force et violence contre le roy et la royne, lesquelz ilz tien-
 « nent environnez de leurs armes et réduictz en une indigne
 « et honteuse captivité, ont jà commencé soubz le nom et au-
 « thorité de leurs majestez dont ilz abusent et de la facilité du
 « roy de Navarre, de prévenir et remplir les oreilles dudit
 « S^r duc de plusieurs calomnies à l'encontre dudit S^r prince,
 « il a, à ceste cause, bien voulu esclaircir ledit S^r duc et le
 « tenir adverty des bonnes, légitimes et nécessaires occasions
 « qui l'ont contrainct, pour le rang et dignité qu'il tient en ce
 « royaume, estant de la maison de France et l'ung des pre-
 « miers princes du sang, de s'opposer à leur tyrannie et s'em-
 « ployer de tout son pouvoir pour la conservation de cet Estat,
 « pour le service et liberté de leurs majestez et pour la défense
 « de leurs subjectz. — Entrera, à ce propos, au discours des vio-
 « lences et estranges déportemens desdits sieurs de Guyse.....,
 « déduira amplement la cruauté faite à Vassy et le sang res-
 « pandu des femmes et pauvres enfans innocents;.... la belle
 « entrée de tous les dessus dits à Paris à armes descouvertes.....
 « N'oubliera aussi à représenter la honteuse captivité de leurs
 « dites majestez, le saisissement de leurs personnes, les logis
 « que depuis on leur a faictz, les larmes du roy et la forme de
 « son entrée à Paris non auparavant ouye ne accoustumée, la
 « façon dont ilz ont intimidé le conseil du roy.... Fera enten-
 « dre que le nombre des seigneurs, gentilzhommes et soldatz
 « qui sont en la compagnie dudit S^r prince, desplaisans de telles
 « violences et outrages faits à leurs majestés, est, grâces à
 « Dieu, si grand, qu'ilz n'ont de besoing d'employer pour cest
 « effect l'ayde d'aucun prince estranger; mais bien veult ledit
 « S^r prince faire cognoistre par toute la chrestienté, mesme à
 « l'endroit dudit S^r duc, sa bonne et juste querelle et inten-
 « tion et la justice de ceste cause; ensemble veult bien prier
 « et conjurer ledit S^r duc, pour l'affinité du sang dont luy et
 « Madame de Savoye touchent à la maison de France, de faire
 « tous les bons offices qui luy sera possible pour garantir les
 « foibles ans de sa majesté de toute injure et de la violence de

« ses propres subjectz, etc., etc. (1). » La gravité de la mission conférée par de telles instructions supposait, chez celui qui en était investi, de hautes aptitudes. Telles étaient, en réalité, celles de Charles de Téligny, dès son début dans la voie diplomatique.

Au moment même où il était envoyé à la cour de Savoie, un autre jeune homme, de l'une des premières familles de la Suisse, d'Erlach, que l'amiral avait paternellement accueilli et longtemps maintenu sous son toit (2), était chargé de porter aux cantons évangéliques un message des chefs protestants (3), dont ceux-ci confirmaient peu après la teneur par des lettres (4) analogues à celles qu'ils adressaient à divers princes d'Allemagne (5) et à la cour d'Angleterre, vers laquelle était député Séchelless (6).

Revenu de Savoie, Charles de Téligny reprit sa place près de l'amiral et s'adonna tout entier au service militaire, en attendant que de nouvelles circonstances l'appelassent à remplir encore l'office de négociateur. François de Lanoue servait aussi alors sous les ordres de Coligny, qui, çà et là, se délassait de ses austères occupations par quelque entretien avec les deux beaux-frères, heureux de se voir admis dans sa familiarité. Notons, en passant, les paroles qu'il adressa un jour, à ses deux jeunes interlocuteurs, dans le cours d'une conversation sur l'attitude guerrière et religieuse de l'infanterie pro-

(1) Bibl. nat., Mss f. fr., vol. 40190.

(2) Coligny écrivit, à son sujet, aux seigneurs de Berne : « Je l'ai nourry longtemps et il donne espérance de faire, quelque jour, quelque bon fruit, à vostre contentement et de ceux à qui il appartient. » (Lettre du 15 avril 1563. Archives de Berne. Frankreich, vol. I.)

(3) Summa mandatorum quæ Darlaco, adolescenti, nobili Bernensi, data sunt ab illustro principe Ludovico Borbonio Condensi et quamplurimis hujus regni proceribus, etc. Aureliæ, xii Aprilis anno Dom. MD LXII. (Archives de Berne. Frankreich, vol. II, 1551 bis 1569.)

(4) Lettres du prince de Condé, de Coligny et de Dandelot à l'avoyer et au conseil de Berne, des 11 et 20 avril 1562 (Archives de Berne. Frankreich, vol. II, 1551 bis 1569) ; aux magistrats de Zurich, du 20 avril 1562 (Archives de Zurich, série de divers documents manuscrits) ; du prince de Condé au conseil de Genève, du 11 avril 1562. (Archives de la ville de Genève, n° 1712.)

(5) *Mémoires de Condé*. In-4°. t. III, p. 254, 255.

(6) Lettres 1^e de Coligny à Cecil, du 11 avril 1562 (Record office. *State papers*. France, vol. XXVIII) ; 2^e d'Hotman à Cecil du 13 avril 1562. (British Museum, add. 4160.) — Throckmorton to the Queen, 24 ap. 1562. (Cal. of State pap., ann. 1562, p. 621.) — Throckmorton to Cecil, 24 ap. 1562. (*Ibid.*, p. 624.)

testante, au camp de Vaussoudun, près d'Orléans. « Certainement, raconte Fr. de Lanoue (1), plusieurs s'esbahissoient de voir une si belle disposition; et mesmement mon frère le sieur de Téligny et moy, en discourant avec M^r l'amiral, la prisons beaucoup. Sur ce il nous dit : C'est voirement une belle chose, moyennant qu'elle dure; mais je crains que ces gens ici ne jettent toute leur bonté à la fois, et que d'ici à deux mois il ne leur sera demeuré que la malice. J'ay commandé à l'infanterie longtemps, et la connois : elle accomplit souvent le proverbe qui dit : de jeune hermite vieux diable; si celle-cy y fault, nous ferons la croix à la cheminée. Nous nous mismes à rire, sans y prendre garde davantage, jusques à ce que l'expérience nous fit connoistre qu'il avoit esté prophète en ceci. »

Ch. de Téligny prit part à divers engagements, à la suite de l'amiral, et notamment à la bataille de Dreux, où Cl. Hatton (2) le compte au nombre « des meilleurs et plus hardis guerriers de France qui estoient du parti de Condé. » Il accompagna G. de Coligny en Normandie, et ne tarda pas à être envoyé par lui en Angleterre pour y exposer à Elisabeth et à Cecil l'état des affaires de France et pour les entretenir l'une et l'autre dans des dispositions favorables aux réformés. A son départ, Téligny vit, au Havre, le comte de Warwick, à qui il remit une lettre de l'amiral (3), en insistant sur les recommandations pressantes qu'elle contenait. Arrivé en Angleterre, il se présenta à Cecil et à Elisabeth, porteur de deux lettres d'introduction, l'une pour le ministre et l'autre pour sa souveraine.

Coligny écrivait au premier ministre (4) : « Monsieur Cécile,..... puyz naguères estant arrivé en ceste coste de Normandye, je n'ay voulu faillir de faire passer en Angleterre, pour l'effect suffisant, l'ung des plus apparens gentilzhommes

(1) *Discours politiques et militaires*. Edit. de 1587, p. 683, 684.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 308.

(3) Lettre du 13 février 1563, datée du camp à Dives (Cal. of State pap. foreign. ann. 1563, p. 130) : « Admiral Coligny desires him to further the bearer, M. de Teligny, on his voyage to England with all diligence. »

(4) Cal. of State pap. foreign. ann. 1563, p. 130. — V. Lettre du 13 février 1563. (M. de Laferrière, *la Normandie à l'étranger*, p. 84.)

que j'eusse auprès de moy. Parquoy j'envoye maintenant Monsieur de Telligny, présent porteur, par delà, par lequel entre aultres choses j'ay bien voulu vous faire entendre que nous avons esté bien advertiz de la bonne et grande affection que vous portez à la cause de Dieu, etc., etc. » S'adressant ensuite à la reine d'Angleterre, l'amiral lui parlait avec effusion des qualités exceptionnelles de son jeune envoyé. « Madame, lui disait-il (1), estant maintenant approché si près de vous et en lieu plus exempt des dangiers et difficultez des chemins et passages qu'auparavant, je n'ai voulu faillir vous faire encores bien particulièrement entendre l'estat en quoy se retrouvent à présent nos affaires, et le desir et besoing que ceste compagnie a de sçavoir au plus tost des nouvelles de vostre majesté, à laquelle j'envoye pour cest effect Mons^r de Théligny, présent porteur, gentilhomme de la chambre du roy, personage digne et vertueux, et duquel les mérites surpassent son âge; vous suppliant très humblement, Madame, le vouloir ouyr et croire de ce qu'il vous dira de ma part comme moy-mesmes, etc., etc. »

Aux recommandations de l'amiral en faveur de Téligny se joignaient, près d'Elisabeth et de lord Robert Dudley, celles d'un actif agent de l'Angleterre en France, de Throckmorton, qui soutenait d'étroites relations avec les chefs des réformés (2). Téligny fut bien accueilli par la reine et par son premier ministre. Tous deux, en répondant à l'amiral, l'assurèrent de leur sympathie (3); et lorsque le jeune envoyé français retourna près de Coligny pour lui rendre compte de sa mission, celui-ci exprima particulièrement à Cecil la foi qu'il avait en ses promesses. « Puisque, lui disait-il (4), par les lettres que M^r de Telligny m'a dernièrement apportées de vous,

(1) Cal. of State pap. foreign. ann. 1563, p. 129. — V. Lettre du 13 février 1563. (M. de Laferrière, *ibid.*, p. 83.)

(2) Cal. of State pap. foreign. ann. 1563. Lettres des 21 février et 1^{er} mars 1563. — Au dire de Throckmorton, « it will be very necessary for the Queen to gratify the admiral with the 100,000 crowns, according to her former determination; and let him understand by M. de Théligny her affection to stand him in stead. »

(3) Cal. of State pap. foreign. ann. 1563, p. 92. Lettres de février 1563.

(4) Lettre du 16 mars 1563, datée de Caen. (V. M. de Laferrière, *ouvr. cit.*, p. 416, 417.)

je voy que vous portez si grande affection à nostre querelle, que vous ressentez en vous-mesme une sympathie avec nous, tout ainsy comme si vous estiez en nostre compaignye, j'en prends d'aautant plus grande assurance, que nos affaires avec la royne vostre maistresse en seront beaucoup plus favorisées; car je ne suis pas à sçavoir combien vous pouvez au lieu que vous tenez envers le service de Sa Majesté; parquoy, puyisque vostre affection est telle que me le mandez, je n'ay à vous prier synon de la continuer en la demonstant par les bons offices que vous avez moïen de faire pour nous. »

A quelques semaines de là, en l'absence de Coligny, et dans des conditions de nature à lui inspirer un légitime mécontentement, se signa la paix d'Amboise. La conclusion de cette paix, si tant était qu'on pût décorer d'un tel nom l'acte arraché par la cour à la légèreté et à la faiblesse du prince de Condé, en ramenant l'amiral dans ses foyers, laissa libres de retourner dans les leurs d'Erlach et Téligny.

Peu de temps après l'accomplissement de sa mission à Berne, en 1562, le premier de ces deux jeunes gens était revenu en France. En octobre de la même année, les magistrats bernois, sur la demande de sa famille, avaient prié l'amiral de le renvoyer en Suisse. Les dangers d'un trajet à effectuer en France, alors que la guerre civile sévissait dans une foule de localités, avaient retardé son départ. « J'avois juste crainte, écrivit plus tard Coligny à la seigneurie de Berne (1), qu'il luy advint quelque inconvénient. Il me sembloit estre trop plus expédient de différer son retour jusques à ce qu'il eût plu à Dieu nous restablir en une tranquillité et repos, pour le regret que j'eüsse eu s'il füst tombé en dangier. » Sous l'influence du changement qui venait de s'opérer, au printemps de 1563, l'amiral ajouta : « Dieu nous ayant puis naguères fait ceste grâce de nous regarder en pytié et remis les affaires de ce royaume en un estat plus tranquille et paisible, j'ay

(1) Lettre du 15 avril 1563, datée de Châtillon-sur-Loing. (Archives de Berne. Frankreich, 1^{er} vol.)

bien esté d'advys' que, suyvant le vouloir et désir de ses parens, il s'acheminast pardevers eux pour donner ordre aux affaires pour lesquelles ilz le rappellent. »

Quatre ans s'écoulèrent, de 1563 à 1567, durant lesquels l'amiral, retiré dans son château de Châtillon-sur-Loing (1), ne le quitta qu'en de rares et impérieuses circonstances. Là, tout en s'adonnant, à titre de mari affectueux et de père vigilant, aux soins de ce qu'il appelait avec simplicité « son petit mesnage » (2); tout en dirigeant l'éducation de ses enfants, au progrès desquels, non loin de lui, s'intéressait une auguste amitié (3); tout en entretenant de douces relations avec ses frères, sa sœur et le reste de sa famille, il ne perdait de vue ni les affaires de l'Etat, ni surtout les droits et les besoins de ses coreligionnaires, dont il demeurait, ainsi que ses actes et sa vaste correspondance l'attestent, le généreux et fidèle protecteur. Hôte assidu du château de Châtillon, où il était traité en fils par l'amiral et sa compagne, en frère aîné par leurs enfants, Téligny se voyait associé par son second père à la plupart des occupations de celui-ci, et se formait, sous sa direction judicieuse, à l'étude des questions les plus graves, au maniement d'intérêts d'un ordre supérieur. En 1565, il avait acquis une telle maturité d'esprit, que l'amiral n'hésita pas à le charger d'une mission lointaine, sur le fond de laquelle rien de précis n'a jamais transpiré, qui ne se produit à nous aujourd'hui que sous un aspect purement extérieur, mais dont quelques données historiques nous permettent du moins de pressentir le caractère et l'objet.

Antérieurement à 1565, diverses tentatives, dont la correspondance diplomatique de l'époque contient quelques tra-

(1) Parmi les lettres qu'écrivit l'amiral, de 1563 à 1567, il en est un grand nombre qui sont datées de Châtillon.

(2) Lettre du 31 mai 1563 à Renée de France, duchesse de Ferrare. (Bibl. nat., Mss. f. fr., vol. 3256, fol. 114.)

(3) Voir deux charmantes lettres adressées de Châtillon à Renée de France par Odet et François de Coligny, fils de l'amiral. (Bibl. nat., Mss fr., vol. 3133, fol. 32, 33.) Il y est dit : « Madame....., nous mettons peine et diligence à bien cognoistre Dieu, l'aimer et l'honorer, par le moyen de l'avancement que nous pourrons faire aux bonnes lettres et sciences, comme de vostre grâce et bonté singulière il vous plaist nous y exhorter. »

ces, semblent avoir été faites pour établir des rapports entre les réformés français et la Porte Ottomane. D'après le témoignage de l'un des ambassadeurs de Charles IX, l'amiral et l'un de ses frères entretenaient, en 1564, à un moment donné, d'actives relations épistolaires avec le Levant. « Messieurs l'amiral et Dandelot, écrivait de Boistaillé à de Pétremol (1), sont partis de la court. Je ne voy rien de ceste part digne de vous estre escript pour ceste heure, sinon qu'il vient à ces seigneurs, coup à coup, plusieurs dépesches du Levant extraordinaires, de l'occasion desquelles je n'ay peu rien entendre à la vérité : mais de ce que j'en puis conjecturer par l'extérieur, ce ne peult estre que pour chose passée amyablement entre le Grand-Seigneur et eulx pour la jalousie qu'ils ont ordinairement de ses armées. »

Non-seulement, en effet, à la date de 1564, la renommée de l'amiral de France était parvenue jusque dans les contrées du Levant, et le sultan Sélim II le tenait en haute estime; mais, de plus, ce prince, spécialement en 1565, entretenait avec lui des rapports amicaux, et alla même jusqu'à réclamer ses conseils. Ce fut alors qu'en réponse aux flatteuses avances qui lui étaient adressées, l'amiral envoya, en 1566, Téligny vers le sultan. En même temps que Téligny partirent pour Constantinople quelques seigneurs calvinistes. Son départ et le leur coïncidèrent avec celui de Guillaume de Grand-Rye, dit de Grandchamp, envoyé par le roi de France près du Grand-Seigneur, et que l'on considérait comme secrètement huguenot. « Vous eüssiez dit, raconte Brantôme (2), qui, de son côté, se rendait à Malte, en compagnie de trois cents gentilhommes, que ceste année-là (1566) estoit venue et destinée pour fairé voyager les Français. Les uns allèrent en Hongrie....., les autres allèrent en l'armée du Grand-Seigneur avec l'ambassadeur du roy, M^r de Grandchamp, comme M^r de

(1) Dans le cours d'informations sur les affaires de France que contenaient ses lettres des 12, 22 février et 15 mars 1564. (V. *Nég. de la France avec le Levant*. In-4°, t. III, p. 757.)

(2) *OEuvr. compl.* Edit. de M. Lud. Lalanne, t. V, p. 405, 406.

la Fin La Nocle et plusieurs autres. Les autres allèrent en Constantinoble, comme les seigneurs de Ville-Connin, de Théligny, de Longua, de Genissac, tous huguenotz. »

La mission de Téligny, on n'en saurait douter, avait son importance ; mais quel en était l'objet précis ? C'est ce que le jeune envoyé, fidèle au secret promis, se garda bien de révéler, quelque pressantes que fussent, à ce sujet, les instances d'un infatigable interrogateur, se disant « son grand amy. » Laissons parler ici ce dernier : « C'est un grand cas, dit-il (1), qu'un seigneur simple et non point souverain, mais pourtant d'un très haut et ancien lignage, ayt faict trembler toute la chrestienté et remplie de son nom et de sa renommée, tellement qu'alors de l'Admiral de France en estoit-il plus parlé que du roy de France. Et si son nom estoit cognu parmi les chrestiens, il est allé jusques aux Turcz ; de telle façon, et il n'y a rien si vray, que le grand sultan Soliman, l'un des grandz personnages et capitaines qui régna depuis les Ottomans, un an avant qu'il mourût (2), l'envoya rechercher d'amitié et accointance, et lui demanda advis comme d'un oracle d'Apolo ; et, comme je tiens de bon lieu, ilz avoient quelque intelligence pour faire quelque haute entreprise, que je n'ai jamais pu tirer ny sçavoir de M. de Thelligny, mon grand amy et frère d'alliance, qui fut despesché de M' l'admiral et le seigneur de Ville-Connin à Constantinople, là où ilz ne le trouvèrent point, car il estoit desjà parti pour son voyage de Siguet, où il mourut. »

Téligny se vit ainsi dans l'impossibilité de s'acquitter de la mission qui lui avait été confiée. A cette déception s'ajouta bientôt pour lui un vif chagrin ; l'un de ses compagnons de voyage, lié avec lui d'une étroite amitié, le sensible et infortuné Villeconnin, portait en son cœur une blessure secrète : il tomba gravement malade à Constantinople et y rendit le dernier soupir entre les bras de Téligny. Sa fin fut

(1) Brantôme, *ibid.*, t. IV, p. 307, 308.

(2) Il mourut au siège de Szygeth, dans la nuit du 5 au 6 septembre 1566.

celle d'un chrétien, comme l'attestent ces vers touchants (1) :

O seigneur Téligny, seigneur plein de sagesse,
De bonté, de vertu et de grande proësse,
Mais quel deuil, quel regret et quel grand desconfort
Te pouvoit bien saisir à l'heure de sa mort,
Quand, entre tes deux bras, d'une voix my-mourante
Il te disoit : « Amy, amy, je me contente
De mourir maintenant puisqu'il plaist au Seigneur
De m'appeller à luy, me faisant la faveur
De mourir pour le moins en la sente et la voye
Où j'espère qu'il fault que mon salut je voye.

.
Et toy, mon Téligny, ensuyvant l'amitié
Qu'ensemble avons icy, prendz, s'il te plaist pitié
De ce myen corps mourant.
Et en ce lieu forain donne à mes pauvres os
Leur dernier attendu, et désiré repos. »

Malgré son insuccès, la mission de Téligny à Constantinople avait inquiété le gouvernement français. Une année environ s'était écoulée depuis le retour du jeune négociateur, lorsqu'un jour, Charles IX, profitant de la présence de l'amiral à la cour, le fit entrer dans son cabinet et lui dit (2) : « Vous inspirez des soupçons au roi d'Espagne : déclarez-moi franchement s'il est vrai ou non que Téligny et Villeconnin soient allés à Constantinople pour y nouer avec le sultan des trames ayant pour but de seconder le parti protestant. — Il n'en est rien, Sire, répondit énergiquement l'amiral ; je proteste contre toute interprétation défavorable à cet égard ; mon intervention dans cette affaire n'a rien eu que de légitime. » Cette réponse était péremptoire : le roi parut l'accepter et garda le silence.

C^{te} JULES DELABORDE.

(1) Complainte à Charles de Téligny sur le trespas du seigneur Nicoias de Touthville, seigneur de Villeconnin, gentilhomme de la chambre du roy, décédé en Constantinople, au mois de février dernier passé (1567). (Bibl. nat., Mss f. fr., vol. 22561, fol. 32 et suiv.)

(2) Calendar of State papers foreign. 6 april 1567. Sir Henry Norris to Cecil.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

MÉMOIRES DE LA VIE DE JÉHAN L'ARCHEVESQUE

SIEUR DE SOUBISE (1)

Peu après fut l'entreprise d'Amboise, laquelle le Sr de la Renaudie qui estoit de ses plus grands amis, lui avoit déclarée à Paris dès le mois de septembre dont elle fut exécutée le mois de février (2). Sur le point que l'exécution s'en devoit faire, il estoit à la Court là où on murmuroit fort qu'il devoit avoir quelque esmeute, et ceux de Guise en estoient fort en alarmes. Mais on n'en pouvoit rien savoir de certain, et les autres qui la savoient la tenoient secrette, tellement que la Royne un jour allant à Chenonceau, leur disoit : C'est grand cas. Nous avons tant d'avertissemens. On dit qu'il y a tant de gens armés, et ne scait-on à quelle occasion. A quoy le Sr de Soubise luy respondit seulement tout froidement : C'est quelque armée en l'air de quoy on vous parle, Madame. Il n'y a personne de ceux dont on murmure qui voulust attenter à Vos Majestés, comme de faict c'est bien loing de leur intention.

Peu de jours après il estoit délibéré de partir de la cour, et mesmes un soir ayant prins congé du Roy et de la Royne, comme il prenoit congé de Monsieur de Guise, le Sr de Guise commença à se vouloir excuser du soupçon qu'il avoit eu des advertissemens d'aucuns qu'on disoit vouloir entreprendre quelque chose contre le service du Roy et contre ceux de sa maison. Mais il voyoit bien qu'il n'en estoit rien, et que mesme il avoit honte d'en avoir creu ce qu'il en avoit creu, à quoy le Sr de Soubise luy respondit seulement en général : Monsieur, un grand cappitaine ne peult estre blasmé de ne mespriser point les advertissemens, et vaut mieux faillir en

(1) Voir les numéros de janvier et de juillet dernier, p. 15 et 305.

(2) Février et mars 1560.

croyant trop qu'en laissant à croire de laquelle response le Sr de Guise monstra estre bien aise.

Le lendemain le sieur estant prest à monter à cheval pour partir, fut mandé par le dit sieur de Guise, lequel luy dit que le soir auparavant il pensoit que le murmure qu'on faisoit de ceste entreprise fust vain, mais que la nuit il avoit esté pris des personnes qui avoient advoué beaucoup de choses, et qu'il y en avoit un qui estoit de la ville de Soubise, qui estoit l'occasion que l'avoit mandé, luy disant là-dessus qu'il ne falloit pas qu'il s'en allast, mais qu'il demeurast près du Roy estant besoing qu'il le fust ainsy pour le service de Sa Majesté, ce qu'oyant le Sr de Soubise ne fit semblant de rien estant toute fois bien marry du mauvais succès de l'entreprise, et cogneut bien qu'il seroit contraint de demeurer, comme il fit. Au sortir du logis du Sr de Guise il trouva Monsieur le cardinal de Chastillon qui alloit aussi prendre congé du Roy pour partir le mesme jour, à qui il conta ce qu'il avoit scéu du Sr de Guise, pour ce qu'il seroit retenu aussi bien que luy, à quoy le Sr Cardinal luy dist qu'il estoit résolu de s'en aller, et que quelque presse qu'on luy fist au contraire, il ne demeureroit point. Toutesfois il fut retenu aussi bien que le Sr de Soubise.

Là-dessus on commença à descouvrir davantage de l'entreprinse, et fut le Sr de Soubise (qui estoit fort soupçonné d'en estre consentant), grandement pressé d'enseigner (*sic*) le Sr de la Renaudie pour ce qu'on scavoit ce qu'il estoit de ses grands amys, et pourtant croyoit-on qu'il scavoit bien où il estoit; à quoy il fit tousjours response qu'il ne le savoit point. Toutesfois on ne laissoit de l'en presser fort jusques enfin il dit à la Royne : Madame, ne me faictes point ce commandement, car je ne scay où il est; mais quand je le scaurois, j'aimerois mieux estre mort que de le dire. Mais pourquoy, luy dist la Royne; vous ne devez rien craindre pour luy, car s'il n'a rien fait contre le Roy, il ne sera point puny; à quoy le Sr de Soubise respondit : Je scay bien qu'on trouvera qu'il a faict contre le Roy, puisqu'il a faict contre ceux de Guise, car aujourd'huy en France c'est estre criminel de lèse majesté d'avoir fait contre eux, d'autant qu'en effect ce sont eulx qui sont rois, de sorte qu'on ne sceut tirer autres choses de sa bouche. Ses amys neantmoins estoient marries de quoy il parloit si librement. Et mesmes Monsieur l'amiral luy disoit qu'il se devoit contenter de

ne faire point ce dont on le requeroit, sans parler si ouvertement ; qu'il n'avoit que faire de se rendre plus odieux veu qu'il l'estoit desjà assez à ceux de Guise. Mais le Sr de Soubise luy dist qu'il ne vouloit pas seulement qu'on pensast qu'il fust si lasche que de trahir son amy quand il le pourroit faire, de quoy Madame de Montpensier luy dist qu'il luy savoit bon gré et que c'estoit fait en homme franc et tel qu'il estoit. Toutesfois on le pressoit tousjours plus fort d'enseigner le dit la Renaudie, qui fit qu'enfin il respondit à la Royne : Madame, Monsieur de Guise est cappitaine, et scait en quoy gist l'honneur d'un gentilhomme, et davantage c'est celuy qui se scait le plus intéressé en ceste entreprise et qui est plus ennemy de ceux qui l'ont faicte. S'il veult prendre sur son honneur que je suis avecques le mien faire ce que me demandez, je m'offre d'aller querir Monsr de la Renaudie, et de faire ce qu'il sera en moy pour le vous rendre entre les mains, ce que Monsr de Guise ne voulut pas prendre sur son honneur.

Il est vray que dès avant l'exécution de l'entreprise, il avoit adverti le Sr de la Renaudie de ne le croire point quoy qu'il luy deust mander, ne quoy qu'il vist escript de sa main, parceque peut-estre on le pourroit contraindre par force d'escripre quelque chose contre sa volonté, et nonobstant tout ce que dessus, le Sr de la Renaudie fut tué de la façon que chacun scait, dont le Sr de Soubise porta un merveilleux regret, et fut pris un des gens dudit Sr de la Renaudie nommé La Bicque qui estoit chargé de mémoires et instructions. Quand le Sr La Bicque fut mené devant le Roy le Sr de Soubise estoit présent, qui craignoit bien lors estre descouvert car il scavoit que le dit sieur de la Renaudie se fioit du tout en cest homme là, auquel pour ceste raison on fit voir plusieurs fois le dit Sr de Soubise, faisant cacher le dit La Bicque derrière la tapisserie, quand il estoit en une salle ou en une chambre pour veoir s'il le nommeroit point. Mais jamais il n'advoua qu'il fust de l'entreprise, à cause que ledit de la Renaudie aimoit tant le Sr de Soubise que de peur de le mettre en peine, il n'avoit jamais confessé à personne luy avoir déclaré la dite entreprise. Mais au contraire, afin que tous peussent témoigner qu'il ne la savoit point, quand quelqu'un de ses amys lui conseilloit de s'en découvrir à luy, il luy respondit qu'il n'avoit garde de ce faire pour ce qu'il le savoit trop serviteur de la Royne.

Or, comme à esté dit, le Sr de Soubise combien qu'il eust eu de tout temps cognoissance de la religion, ne s'en estoit point encores déclaré, ce que toutes fois il désiroit fort pouvoir faire. Mais jusques là le commandement de la Royne, les promesses des Grands, l'assurance d'un recullement certain, et telles considérations l'avoient tousjours retenu, tellement que la dame de Soubise sa femme qui n'avoit eu cognoissance de la vraye religion que par son moyen, fut la première à s'en déclarer, et y avoit desja longtems à l'heure de l'entreprise d'Amboise que tout ouvertement elle n'alloit plus à la messe, et faisoit prescher chez elle où luy semblablement assistoit lorsqu'il estoit en sa maison, mais toutesfois secretement, et quand il estoit quelquefois à la Court oyoit quelquefois la messe, combien que ce fust le moins qu'il pouvoit. Enfin après avoir longtems attendu, et ayant remords de céler si longtems ce que Dieu luy avoit fait cognoistre, il se résolut quand le petit Roy François fut mort, de se déclarer qui fut à l'heure où Monsieur l'Amiral se déclara aussy.

Il est vray que peut estre, comme il a confessé depuis, ne l'eust-il si tost fait sans les grandes traverses et défaveurs qu'il avoit receues, lesquelles il recognoissoit pour des plus grandes grâces qu'il eust receues de Dieu, à cause qu'il s'estoit servi de ce moyen pour luy retirer son affection de la court à laquelle naturellement il estoit trop enclin, s'il y eust receu autant d'occasions de s'y plaire, comme il y avoit, par le moyen de ses ennemis, receu de peines et d'occasions de s'en esloigner, tellement qu'il usait souvent du dire de Themistocles : *J'estois perdu si je n'eusse esté perdu!*... Doncques il gardoit encores en son cœur la cognoissance qu'il avoit de la vraye religion à l'heure de la mort du petit Roy François, peu auparavant laquelle il avoit esté mandé pour aller à la Court, ce qu'il craignoit de faire, voyant que Monsieur le Prince estoit prisonnier, et le Roy de Navarre n'estoit guères mieulx, tellement qu'il y avoit de quoy se craindre ? Il est vray que la Royne lui manda qu'il pouvoit seurement venir, ce que luy escrivit aussy Madame de Montpensier dont il faisoit encores plus d'estat, estant certain qu'elle ne luy eust pas voulu faire ceste assurance, si elle eust pensé qu'il y eust eu dangier. Toutesfois il n'estoit pas sans doubte qu'elle ne se trompast, et les apparences qui ont esté depuis le monstroient. Ce notwithstanding quelque hasard qui luy pust advenir, il se résolut d'obéir au

commandement qui luy estoit fait, et partit de Soubise où il estoit lors pour aller à la Cour; mais estant vers Chatellerault, il seut la nouvelle de la mort du Roy qui fit qu'il acheva son voyage plus seurement.

Ayant demeuré quelque temps à la Court, comme il fut prest d'en partir, il dit à la Royne : Madame, j'ay jusques icy pour vous obéir vescu autrement que je ne pense devoir faire selon Dieu. Mais ma conscience m'ayant remordé il y a longtems, et adverty de ne persister plus en cette façon de vivre, je vous supplie très-humblement ne trouver estrange si je suis résolu de la changer et de vivre d'une autre manière que je n'ay accoustumé, et partant un de ces jours qu'on viendra dire : Soubise est un luthérien descouvert, Soubise fait prescher, Soubise trouble le repos de vostre Royaulme (car mes ennemis ne se contenteront pas de dire ce qui en est), ne vous estonnez point, et croyez seulement ce que je vous dis que je feray, qui sera de vivre en liberté de ma conscience sous l'obéissance de Vos Majestés; à quoy la Royne lui respondit qu'il se donnast bien à garde faire cela pour ce qu'elle l'aymoit, et désiroit faire pour luy ce qu'elle ne pourroit plus, si on savait une fois qu'il fust déclaré huguenot; tellement qu'elle le presse le plus qu'elle peut de n'en rien dire. Mais il luy dit : Madame, j'ay si longtems attendu sur telles espérances, voyant que d'autres qui ne valaient pas mieulx que moy estoient davantage avancés, que j'en ay offensé Dieu jusques icy, dont je me repens fort, et suis résolu de n'y continuer plus, seachant bien que si vous voulez que vous ferez bien pour moy sans cela. S'il ne vous plaist je ne vous en importuneray point, et me contenteray de vivre paisiblement selon Dieu et ma conscience. Là dessus elle le pressa encore plus fort de ne se déclarer point, luy faisant les plus belles promesses du monde. Mais il la refusa toujours et luy dict enfin : Madame, si j'avois deux âmes, encore en hazarderois- (je) une pour vostre service; mais n'en ayant qu'une je vous supplie très-humblement vous contenter que je l'ay trop hazardée jusques icy. Eh bien doncq, dit enfin la Royne. Toutesfois elle luy fit encore toutes les offres qu'elle peut pour l'en empescher, luy disant qu'il ne pouvoit faillir à avoir des plus grandes charges du Royaulme, et qu'il n'y en avoit point auxquelles il ne pust aspirer; que cependant il demandoit ce qu'il voudroit, à quoy il respondit qu'il ne vouloit rien que sa bonne grâce et la liberté de sa con-

science. Toutesfois elle luy fit encores dire le mesme par Madame de Montpensier, et voyant qu'il ne vouloit rien demander, luy fit offrir d'estre gouverneur du Roy Charles, ce qu'il dit qu'il ne sauroit accepter, à cause qu'il n'estoit point propre avec les enfants, et qu'il ne savoit comment il falloit parler à eux, en somme que son naturel ne s'y sauroit accommoder; elle luy fit (par après) offrir d'estre cappitaine des Gardes en la place de celuy qui mourut alors à Orléans, ce qu'il refusa disant qu'il ne savoit faire l'office d'un bourreau pour aller prendre prisonnier celuy que le Roy luy commanderoit.

De tous ces refus, Madame de Montpensier, qui eust désiré son advancement, estoit marrye, et luy dist : C'est grand cas, vous ne voulez rien accepter. La Royne demande que faire pour vous. Si vous voulez un peu temporiser, il n'y a estat en ce Royaulme à quoy vous ne puissiez parvenir. Vous ne pouvez que vous ne soyez grand. Une mareschaussée de France ne vous sauroit faillir, mais en attendant, acceptez quelque chose. Advisez vous-mesme à ce qu'on vous peut donner pour ceste heure, et ne faites que demander, à quoy il respondit tousjours qu'il ne vouloit rien. — Vous estes un estrange homme, luy dit Madame de Montpensier. Je crois qu'il vous faudroit à la fin offrir la Couronne, car ni pour le présent ni pour l'advenir, on ne vous peut rien faire recevoir. A quoy il luy respondit : J'ay tousjours employé et désiré jusques à la fin employer ma vie pour le service de cest estat. J'ai mesme hazardé mon âme sur les belles promesses qu'on m'a faictes. Mais je croy que Dieu m'a puny, car pour cela je n'ay pas laissé d'en voir une infinité qui peut estre ne m'esgaloient point à valoir, plus avancés que moy. Je ne laisseray pas d'exposer tousjours ma vie pour le service de Leurs Majestés, mais de mon âme je ne la veux plus de façon que soit hasarder, m'estant par la grâce de Dieu résolu de n'estimer plus toutes les grandeurs que j'ay autrefois désirées au prix de la liberté de ma conscience. Enfin la Royne sachant sa résolution, luy dit comme il prenoit congé d'elle, qu'elle le prioit sur tous les services qu'il luy désiroit faire, de faire une chose qu'elle luy diroit, à quoy il luy respondit qu'elle ne luy fist que commander pourvu qu'il n'y allast de sa conscience. Elle luy dit qu'elle le prioit de faire que ses subjects ne s'assemblassent pour le presche que de nuict. Il luy fit response : Madame, je vous promets que pour vous monst

combien je vous veux rendre d'obéissance, je leur diray une fois ou deux pour le plus. Mais s'ils ne veulent obéir, je ne les y contraindray pas. Eh bien donc, dit la Royne en haussant les espauls, faites comme vous l'entendrez.

Sur cela il prit congé d'elle et revint en sa maison, là où soudain après elle luy fit envoyer l'ordre de Saint Michel qui lors n'estoit pas à si vil prix qu'elle n'est depuis. Mais pour ce que la dépesche estoit adressée à M. de Burie qui ne la luy vouloit donner qu'à la messe, il renvoya la despesche à la Royne disant qu'il remercioit très-humblement le Roy, mais qu'il ne vouloit point de son ordre puisqu'il ne la pouvoit recevoir qu'à la messe, ce que sachant la Royne fit faire une autre despesche adressant à Monsieur de La Rochefoucaul pour la luy donner ainsy qu'il voudroit. Quand il l'eût acceptée dudit sieur de La Rochefoucaut, il alla à Fontainebleau où estoit lors le Roy pour l'en remercier, là où pendant qu'il estoit vindrent les nouvelles du massacre de Vassy qui avoit (esté) fait par Monsieur de Guise le 1^{er} jour de mars (1562), qui fit que la Royne manda à Monsieur le Prince de Condé qu'il se rendist à Paris aussitost et ceux de Guise, et qu'il print les armes, comme il fit, avec lequel tous les principaux de la religion se rendirent incontinent. Mais le Sieur de Soubise fut le dernier de tous qui partit de la court pour ce qu'il espéroit tousjours de gagner la Royne pour aller à Orléans, et de fait quelquefois il lui sembloit qu'elle estoit toute résolue, mais après elle changeoit d'avis. Toutesfois il persistoit tousjours, à quoy lui aydoit le chancelier de l'Hospital de sorte que tous les jours, ils parloient deux ou trois heures à elle dans son cabinet. Ils pensoient quelquefois avoir tout gagné et qu'elle estoit preste à y aller; puis tout soudain une frayeur luy prenoit tellement qu'elle en estoit découragée. Néanmoins tant plus le sieur de Soubise voyoit que le tems estoit cour, et plus il sesvertuoit de sorte que le jour arriva avant que ceux de Guise deussent arriver, après luy avoir remonstré tout ce qu'il put, à quoy elle lui accordoit tout hormis l'effect qu'il sembloit qu'elle refusoit seulement par crainte. Il pressa encores Monsieur le Chancelier de luy en parler qui le fit retourner vers elle cinq ou six fois ce jour-là, combien que le Chancelier luy dict qu'il n'y espéroit plus rien, qu'elle n'avoit point de résolution, qu'il la congnoissoit bien. Si fais-je bien moy, disoit le Sieur de Soubise, mais je vous prie essayons encores ce

coup, tellement que comme j'ay dit, ils retournèrent ce jour-là cinq ou six fois vers elle; et pour cet effect tarda à Fontainebleau jusques au soir après soupper dont ceux de Guise devoient arriver. Le lendemain quand il vit qu'il ne gasnoit plus rien à l'endroit de la Royne et que ceux de Guise estoient si près, il se résolut de partir le soir et vint prendre congé d'elle. Mais elle le pria lors de demeurer près d'elle à cause que si elle se vouloit déclarer (comme elle luy donnoit espérance de le faire selon que ses affaires succédroient) elle n'avoit personne en qui elle se fias; pourtant elle désiroit qu'il demeurast pour luy servir en ce faict pour ce qu'elle ne se pouvoit fier qu'à luy. A quoy il luy respondit : Madame, je ne scay comment vous pouvez espérer d'avoir moyen de vous déclarer si vous ne le faites entre cy et demain que ceux de Guise arriveront, car si vous attendez leur venue, vous vous devez assurer que le Roy et vous serez prisonniers, de sorte que pour estre en ceste court, je ne vous ferois nul service, car seulement il n'y auroit pas moyen de parler de vous, et ne ferois que me mettre en danger pource que le Roy et vous n'ayant pas de pouvoir et sachant comme je vous suis serviteur, — on me feroit tuer, — non que je plainnisse ma vie pourvu que je la despendisse pour vostre service; mais ce seroit inutilement perdant le moyen de vous en faire ailleurs. Ce que voyant la Royne le pria de ne prendre point encores les armes, mais de s'en aller chez luy pour lui tenir des troupes de Poitou et de Saintonge prestes et de les luy amener quand elle le lui manderoit en avoir besoin. A quoy il luy fit response que lorsqu'elle en auroit affaire, que le luy faisant savoir, il les manderoit toujours bien, et qu'il luy respondoit de les luy mener toutesfois et quantes qu'elle vouldroit sans qu'il fust besoin que pour cet effect il fust sur les lieux. Que cependant il ne demeureroit point inutile mais s'en iroit rendre avec ceux qu'il savoit estre délibérés d'employer leur vie pour son service et pour la desliver de la captivité où le Roy et elle alloient entrer. Et bien donc, luy dit la Royne. Sur cela il prit congé d'elle, et comme il estoit prest à partir le sieur de Strozzy le vint trouver en son logis pour le prier de toute l'affection qu'il put de le mener avec luy; à quoy il lui respondit qu'il pensoit que la Royne luy donneroit aisément ce congé, ce que le Sr Strozzy ne vouloit point qu'il luy allast demander craignant d'estre refusé. Toutesfois le sieur de Soubise ne faisant point de difficulté que la

Royne ne le luy accordast, la retourna trouver comme elle soupoit pour la supplier de luy permettre d'emmenner le Sr de Strozzy, ce que la Royne le pria très-instamment de ne point faire luy disant que si cestuy-là y alloit, il ne luy seroit pas possible de persuader à ceux de Guise que cene fust par son consentement, et qu'elle ne fust de la partie, quand mesme il n'en seroit rien. Je suis doncq bien marry, Madame, dit le Sr de Soubise, de le vous avoir à demander, et si j'eusse pensé je l'eusse mené sans vous en rien dire, ce qu'il n'osa lors faire dont le Sr de Strozzy eut grand regret et luy semblablement, et a dit depuis qu'il s'en estoit repenty mille fois. Là dessus il partit, et s'en alla trouver Monsieur le Prince à Meaux où s'estoient rendus Monsieur l'Amiral et les principaux de la Religion, lesquels tous ensemble firent la Cène le jour de Pasques et partirent l'après disner pour aller à Orléans, et passèrent tout du long des murailles de Paris dont les Parisiens eurent grand peur.

Estans à Angerville où ils avoient couché, le maréchal de Cossé, qui lors estoit appelé le Sr de Gonnort, y arriva pour faire à ce qu'il disoit quelques ouvertures afin de parvenir à pacifier les choses et admusa Monsieur le Prince une partie de la matinée audit lieu sous ceste couleur; ce que voyant le Sr de Soubise et cognoissant qu'il taschoit plustost à tirer le propos en longueur qu'à venir au point, se doubta que ce n'estoit que pour les amuser afin qu'on se saisist d'Orléans, premier qu'ils y peussent estre arrivés. Et de fait Monsr d'Estrées avoit esté despéché pour cet effect. Mais il trouva que les autres avoient esté plus diligens que luy. Doncques le Sr de Soubise se doubtant de cela ne cessa de presser Monsieur l'Amiral jusques à ce qu'il luy eust fait rompre ce parlement, ce qu'estant fait, ils montèrent à cheval et coururent la poste, combien qu'ils fussent dix huit cens chevaux, jusques à une lieue près d'Orléans là où ils eurent advertissement de Monsieur d'Andelot qu'il y estoit desjà entré, et partant ils se mirent à aller au pas afin d'y entrer en meilleur ordre. Après cela on ne laissa de continuer la négociation de la paix, et leur faisoit proposer la Royne de quitter le Royaume puisqu'ils estoient résolus de suivre ceste religion, et qu'on leur donneroit un an de terme pour vendre leurs biens, et mesmes à la première fois qu'elle parla à Monsieur le Prince, elle avoit tant fait par ses artifices qu'elle avoit tiré de luy quelque promesse, ce que sachant le Sr de Soubise, et considérant la playe que cela apporteroit au

Royaume et le danger en quoy ils laisseroient tant de milliers de pauvres personnes qui n'auroient pas le moyen de faire le mesme, fut toute la nuit sans dormir pensant au moyen qu'il y auroit d'empescher que ceste résolution ne sortist à effect. Le lendemain il se leva fort matin pour essayer d'animer ceux qu'il pourroit pour eslire la voye des armes, et le premier qu'il rencontra fut Monsieur d'Andelot à qui il dit : Et bien, Monsieur, qu'estes-vous résolu de faire ? De ma part, respond le Sr d'Andelot, je suis résolu de combattre quand je n'aurois que mes troupes. — Oh ! que je suis aise (lui dict le Sr de Soubise en l'embrassant), de vous veoir en ceste résolution. Je vivray et mourray avecques vous, et vous prie quand il n'y auroit que nous deux, que nous persissions en ceste volonté. Là dessus tous deux allèrent remonstrer à tous les autres le tort qu'ils feroient à tant de milliers d'âmes qui s'attendoient à eux, et le mal qui pourroit provenir si on suivoit la protestation de la Royne, tellement que Mons^r le Prince et tous les autres se résolurent de ne le point faire.

Sur cela ils se rencontrèrent encores avec la Royne, qui fut lorsqu'on tenoit qu'il se feroit une paix près Beaugency, et allèrent trouver la Royne en une grange, qui avoit mal à un pied et portoit un baston. Là entrèrent encores Mons^r le Prince et Messieurs l'amiral, D'Andelot, la Rochefoucaut et de Soubise, et s'il y en avoit quelques autres, c'estoit fort peu. Et voyant la Royne qu'on ne vouloit pas suivre sa première proposition, elle estoit fort en cholère et parla deux grandes heures à eux, sans seulement se démasquer, combien qu'ils fussent assis, voulant tousjours sommer Monsieur le prince de la promesse qu'il prétendoit qu'ils luy avoient faicte ; A quoy je ne puis pas bien dire la response qu'il luy fit, soit qu'il s'excusast de ne le pouvoir faire sans ceux de son party ou autrement ; cela pouvez vous mieux scavoir que moy. Enfin quand elle vit qu'elle ne le pouvoit faire consentir à ce qu'elle vouloit, se leva et frappa plusieurs fois la terre de son baston, disant : Ha ! mon cousin, vous m'affolez pour me ruiner. A quoy le Sr de Soubise voyant que le dit prince ni les autres ne luy respondoient rien, lui dist : Comment, Madame, est-ce cela que vous nous dites maintenant que vous estes si libre, et que nous avons tort de dire que vous soyez captive ? Si vous avez toute puissance que vous dites, qui est-ce qui peut vous affoler ? Sur quoy elle demeura estonnée. Enfin ce parlement estant

finy, ils retournèrent à Orléans, là où le dit sieur de Soubise fut malade d'une fièvre contraire dont il cuyda mourir. Toutesfois il en guérit.

(Suite.)

LA RÉVOCATION DANS L'AUNIS

QUATRE LETTRES DE PIERRE ARNOU

CHEVALIER SEIGNEUR DE VAUCRESSON ET DE LA TOUR, CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS, INTENDANT DE JUSTICE, POLICE, FINANCES ET MARINE ÈS PAYS D'AUNIS, VILLE ET GOUVERNEMENT DE LA ROCHELLE, BROUAGE, ÎLES DE RÉ ET D'OLERON, ET CÔTES ADJACENTES (17 FÉVRIER 1683—13 SEPTEMBRE 1688), A SON SUBDÉLÉGUÉ EN L'ÉLECTION DE MARENNES, DU FAUR DE CHASTELLARS.

I

Je vous prie, Monsieur, de prendre connoissance d'une assemblée qu'on prétend s'estre fait chez la dame Gombaud (1) en Alvert et d'en faire une information pour me l'envoyer.

Fait à Rochefort, ce 2^e juin 1685.

ARNOU.

II

A Rochefort ce 3 7^{bre} 1685.

Je vous donne avis, Monsieur, qu'après avoir bien presché M^{rs} de la Religion de Marennes et d'Olleron, j'ay cru leur devoir donner huit jours pour delliberer entr'eux et pourvoir à ce qu'ils auroient à faire, les ayant assurés que je me trouverois lundy prochain chés eux pour scavoir les résolutions qu'ils auroient prises. Je ne doute

(1) La famille Gombaud était une ancienne famille de robe, qui revendique comme principale illustration l'académicien Jean Ogier de Gombaud, décédé en 1666, dont son collègue à l'Académie et coreligionnaire, V. Conrart, a écrit la biographie. Le 22 juin, Arnou accuse réception de l'envoi de l'information sur l'assemblée qui s'est faite aux Mates, et recommande à son subdélégué que les notaires de la R. P. R. de sa circonscription remettent leurs registres au greffe royal de Brouage, comme étant le plus proche des lieux de leur exercice.

nullement qu'ils ne fassent reflexion sur tout ce qu'on leur a dit icy. Mais comme il pouroit y avoir parmi eux des esprits mutins qui seroient capables de quitter plustost que de prendre un party conforme à ce que Sa Majesté désire, il sera bon que vous veilliés sur ce qui se passera entr'eux pendant ce temps, et que vous preniés garde, sans tesmoigner aucune defiance, que sous prétexte de s'assembler comme je leur ay permis pour tâcher de convenir de leurs faits et faire une delliberation généreuse, ils n'aillent prendre des partis extraordinaires. Faite prendre garde aussy aux passages à ce personne ne s'embarque ny ses meubles et j'escris pour ce sujet à M. de Carnavalet (1) qu'il seroit bon qu'il mit sur les costes quelques dragons des milices en vedete pour prendre garde à ce qui s'y passera, surtout dans les endroits où se font ordinairement les embarquemens.

Prenés garde, je vous prie, présentement que les vaisseaux entrent dans la rivière de Bordeaux, que les assignations que vous pourriés faire donner aux passagers qui portent les Pilotes n'allassent pas empescher de donner secours aux vaisseaux qui entrent. J'escris d'un autre côté à Mr de Monfabien (2) que s'il n'y prend garde, il n'ira aucun Pilote aux vaisseaux, et qu'il faut remettre la recherche qu'on m'a dit qu'il faisoit après la foire.

Vous devés avoir reçu les ordonnances que j'ay rendues pour empescher la vente et le transport des meubles. Je vous prie de la faire publier incessamment et afficher partout. Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

ARNOU.

Je vous prie d'envoyer incessamment cette lettre en Olleron.

III

A Rochefort ce 18 sept^{bre} 1685.

J'ai receu, Monsieur, vostre procez-verbal avec vostre lettre du 17^e sept^{bre}; je croy présentement vos costes en seureté. M. Des Augers (3) estant en Seudre, il faut dégarnir tous les bastimens;

(1) Officier commandant les garde-côtes.

(2) Officier de l'administration de sa marine.

(3) Le chevalier des Augers, officier.

c'est ce qu'il faut luy dire jusques à ce que tout le pays soit réduit. Cependant comme je ne me lasse point de leur procurer du repos autant que je pouray, faictes encore une tentative à la Tremblade pour les exhorter à se servir de l'exemple de leurs voisins de Royan. Il faut pour cela que vous alliés avec Mr du Fouilloux (1), M. Heurtin, le ministre que vous me marquez qui se doit convertir (2) et les deux du Rivau (3) pour tascher de faire prendre à ce lieu là une résolution conforme à leurs interests. Il faut pour cela vous adresser aux principaux, leur faire connoistre que c'est (à eux) en faire le saut, et qu'au lieu qu'on les regardera comme ceux qui retiennent les autres, dont ils se pourroient ressentir dans la suite, ils se devoient faire un mérite auprès du roy et dans leur propre pays de l'avoir sauvé. Je n'ay pas le temps d'en escrire à Monsieur de Fouilloux, mais je croy qu'il voudra bien s'y employer, sur ce que vous luy en dirés de ma part. Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

ARNOU.

Si vous voyés Servat bien disposé, faictes le agir et dites luy de ma part qu'il ne se repentira pas d'avoir fait son devoir, sinon il faudra me l'envoyer avec un archer pour m'asseurer de sa personne.

Faites tenir, je vous prie, cette lettre à M. de Lavogadre (4). Je vous anvoyé hier un archer par lequel il faut m'envoyer le Sr Des Palus (5).

(Autographe.)

IV

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez escrit par laquelle vous me marquez avoir donné à M. de Verneuil (6) l'estat de

(1) M. et Mademoiselle du Fouilloux avaient signalé au subdélégué le chirurgien Basset, pour avoir dit en leur présence « que le Roy estoit injuste de persécuter ses sujets. » Basset fut interné à Brouage, et l'intendant prescrivit une information. Le notaire Béchet, d'Arvert, fut également arrêté, sur la dénonciation de M. du Fouilloux. (Lettre de M. de Chastellars du 27 septembre 1685.)

(2) Bernon.

(3) Officiers de marine.

(4) Officier de la maréchaussée.

(5) Protestant d'une famille noble des plus influentes du pays.

(6) Fonctionnaire de l'administration de la marine.

ceux qui ont quitté le Royaume pour joindre à celui qu'il a fait dans la tournée qu'il vient de faire dans son département pour les classes. Il faut s'il vous plaist que vous ou luy me l'envoyez incessamment. Vous avez bien fait de dire aux médecins, chirurgiens et apoticaire que quand ils verront quelques uns de leurs malades en danger, ils doivent avertir ou faire avertir le curé de leur paroisse.

Vous pouvez vous servir d'un archer ou de quelques soldats de la garnison de Brouage pour obliger les personnes taxées à payer la dépense qu'ont fait les soldats.

Je suis bien aise que vous ayez fait le procès verbal de la maison de celui qui a quitté le royaume, sur laquelle les habitans jettent les yeux pour servir de presbytère, et que vous l'avez laissé entre les mains du Sr Servat.

A l'égard des deux particuliers qui avoient commencé à tenir escole, il faut qu'il n'y en ayt qu'un d'abord pour qu'il ayt de quoy vivre si on luy oste les 120 livres.

Vous avez bien fait de juger l'affaire du maître d'escole de la manière que vous l'avez jugée, veu qu'elle estoit de peu de conséquence.

Mr de Xaintes (1) doit envoyer incessamment des missionnaires en Arvert et à la Tremblade pour aider aux Srs curé et vicaire de ces lieux-là.

Il faut s'il vous plaist que vous ayez soin de faire payer la dépence des esquipages des officiers et pour cela vous pouvez vous servir des mesmes personnes qu'à la Tremblade.

On vous envoiera des livres de la messe pour distribuer à ceux qui en demandent.

Quand les esquipages des vaisseaux désarmez en dernier lieu seront payez, on vous envoira un rolle de ceux qui se sont convertiz, afin que vous puissiez en advertir les curez des paroisses dont ils sont.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

ARNOU.

A Rochefort ce 11 9bre 1685 (2).

(1) Guillaume III du Plessis de Gasté de la Brunetière. (Août 1676 — 2 mai 1702.)

(2) La révocation de l'édit de Nantes fut signée par Louis XIV le 20 octobre 1685, et contre-signée par Le Tellier, qui mourut dix jours après.

Il vaudroit encore mieux en vertu d'une ord^{ee} que vous pouvez rendre faire mettre en prison ou m'envoyer ceux qui refuseront de payer ce à quoy ils auront esté taxés pour la dépence qu'auront fait les troupes pendant leur absence.

(*Post-Scriptum autographe.*)

(Archives de l'intendance de la généralité de La Rochelle, C, 136.)

SERMENT D'UNION DES ÉGLISES

DU COLLOQUE DE SAUVE

(1594)

Aulas, le 12 février 1874.

Monsieur.

Les assemblées politiques des Églises réformées, dont le *Bulletin* a parlé dans les numéros de novembre et décembre derniers, ont prescrit à diverses reprises de prêter un serment de demeurer tous unis en un seul corps d'Église. Comme il n'a jamais été reproduit de procès-verbaux de ces actes, je crois devoir vous adresser celui qui fut prêté au Vigan par les députés de la noblesse, pasteurs, consuls, anciens, etc., du colloque de Sauve, le 15 mars 1594. L'orthographe originale a été scrupuleusement reproduite, et la pièce est un *fac-simile* assez exact; j'ai seulement ajouté les signatures des membres de l'assemblée de Montpellier, que M. le pasteur Ph. Corbière a retrouvées dans une copie de la collection Dupuy. Quelques notes m'ont paru nécessaires; elles sont entre parenthèses. Parmi les signatures autographes des députés du colloque de Sauve, il en est deux ou trois que je n'ai pu déchiffrer.

Les archives du Vigan, auxquelles cette pièce appartient, sont riches en documents pour l'histoire de l'Église, que je pourrai vous communiquer plus tard. J'ai cru devoir vous adresser celle-ci à titre de spécimen, comme pouvant intéresser plus spécialement.

Agréez, Monsieur et honoré frère, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

TEISSIER.

Nous députés tant de la Noblesse que de l'Église et du tiers Est de la Religion Réformée du Haut et bas Languedoc, Viurois,

Geuaudan, Ceuennes, et autres dudit Gouvernement assemblés en la ville de Montp^{liér}. Protestons tous que n'auons Rien tant en Recommandation que l'honneur de Dieu, L'aduancement de l'Estat et Couronne de France et Le service de nostre Souuerain prince Henry quatriesme Roy de France et de Nauarre, Lesq^l seul nous Reconnoissons pour nostre Roy Legitime et pour nostre chef et protecteur primatiuement à tous autres avec Vn zèle ardent de luy rendre Jusques au dernier soupir de nos Vies La fidélité, L'obéissance et affection que nous luy debuons nous assurons qu'il nous tiendra tousiours souz sa protection et sauuegarde comme ses très fidelles et très humbles subiectz et seruiteurs et nous Laissera Viure en La Liberté de nos consciences et exercice de nostre Religioa. Comme aussi nous protestons de Vouloir exposer nos momens, et nos Vies pour le service de sad. ma^{té} contre toutes Lígues et partis quy sont desia forméz ou qui le pourroynt estre à L'aduenir contre sa Volonté et qui ne tiendront à son service et à La conseruation de sa Couronne. Et neantmoins de nous opposer de toute n^{re} puissance contre tous ceux quy Voudroynt extorquer des Edictz ou autres prouisions prejudiciables à n^{re} Religion. Et pour auoir tans plus de moyen de ce faire Jurons deuant Dieu Les mains Leuées au ciel et promettons Les Vns enuers Les autres de nous tenir et maintenir ensemble fidellement en Vnion et association entiere et fraternité mutuelle parfaite et perdurable à Jamais en toutes choses saintes et civiles (?). Ne fere tous ensemble q'vn mesme corps. nous communiquer toutes choses requises d'Vne sainte ciuile (?) et fraternelle communication Vniuersellement Vtiles et necessaires à lad. Vnion et conjunction tres estroite de ses Eglises et de tous ceux en particulier quy feront profession de Lad. Religion comme freres et domestiques en la maison du Seigneur, de nous exposer Les Vns pour les autres au besoing et quand en serons requis sans expargner nos biens, nos moiens et nos personnes, mesmes aux plus eslougnéz. Nous tenir tousiours bien aduertis respectiuement de tous ce quy pourra seruir à La conseruation et seureté des Vns et des autres, mesme s'entre secourir d'hommes La part où Il apartiendra selon la necessité des Requerans souz le bon plaisir toutesfois de Sa Ma^{té}. Sur tout de ne nous despartir aucunement de lad. Vnion ne prendre aucun autre contrere ne neutre parti, quelques commodités ou conditions quy nous soint présentées, retenans tousiours n^{re} entiere

fidélité à L'estat de France et à n^{re} Souverain Prince, n'ayans autre but que La gloire de Dieu, L'advancement du Regne de Christ, Le bien et service de ceste Couronne, et le commun repos de ce Royaume, Receuans Les commandemens quy nous seront faitz tant de sa part Immédiatement, que des Gouverneurs et Lieutenans généraux de Sa Ma^{té} en ceste Prouince. Laquelle Vnion nous avons tous Juré l'Vn après L'autre et signée de n^{re} propre main avec promesse de poursuivre que mesme serment soit fait tant par Le surplus de la Noblesse quy n'a moien de s'y trouver, que par les autres de La Religion de ceste Prouince. Et ce toutes fois sans nous despartir aucunement de l'Vnion generale des Eglises de ce Royaume à Laquelle nous desirons de tans plus de nous conformer. Et aduenant que aucun de n^{re} Religion Refusast de se Joindre à cested. Vnion ou s'en Voulust soustraire Il sera tenu pour ennemy de la Religion et réputé comme perfide et deserteur du service du Roy et de La cause de ses Eglises. Protestans aussy de Vouloir demeurer Jointes et Vnis à tous les autres fidelles subiectz et seruiteurs de Sa Ma^{té} sans distinction ou différence quelconque de Religion en toutes choses quy concernent Le service de Sa Ma^{té}; conseruation de la Couronne, repos et soulagemens du public. Fait en lad. assemblée ce xxv^e Januier mil v^e iiiixx quatorze.

Berticheres S^t Esteue | Danduze | Beaufort (de Vabres de Beaufort, marquis d'Avèze) | Foudy S^t Michel | De Toiras | S^t Chapte | Duplan | S^t Just | Dupoux | Lavalette | du Causse | Claret | Delhong | DeLong (?) | D'Assas | Delavit (autre branche des d'Assas) | S^t Andréde Valbornie | Delagarde (La Nougarède, sieur de Lagarde) | de Tournac | Montuillant | S^t Veran | Marcassargues (autre branche des d'Assas) | de Lavalette | Vebron | Ayres | Pondres | Villevielle | Malboys S^t Jean (Malbois de Saint Jean du Bruel) | Auban | Petit | Daireventouse | Durfort | S^t Marsal | La Caumette | de Panet | de Vergesas | de Garrigues | S^t Jullian | tous gentilhommes.—Payan | Bernadin Codur | Gigord | Ministres de Montpellier. Claveyroles et Ponsard, Ministres et aultres pour le Colloque de Nimes | Brunyer et Galloue Ministres pour le Colloque d'Vzès | Alfone et Jean Reboul Ministres et aultres pour le Colloque d'Anduze | Vilete et Jean de Dieu, Rollant pour le Colloque du Vigan et Sauue | Robert Maillard et Jean Tinel pour le Colloque de S^t Germain (de Calberte) | De Masseuerain | Josué Rossel | Pierre Rossel Ministres du Colloque de

Montp^{er} députés pour Melguel Gignac et Bédarieux | Nautonier Ministre de Réalmonst | Pruols eg^{lt} du diocèse de Castres | Alby et S^t Anthoine | Rossel Ministre de Mazamet | Pour les diocèses de Lavour et Comté de Camaran Fontanon. — Garnier et Reynier Consuls de Montpellier | Calmers Consul et Syndic du diocèse de Nimes | Reynaud Député de Nimes | Reynaudaud Consul et syndic du diocèse d'Vzès | Ginioux Consul de S^t Ambroix | Bertrandy Consul de Marsilhargues | De Latynes député du diocèse de Lauaur et pays de Lauraguais | Gaches du diocèse de Castres Alby et S^t Pons | Mercier Ministre et Meissonnier députés du Viuarais | Duvillar syndic du pays des Seuenes (de la Viguerie du Vigan et Meyrueis) | Abric Consul | Ortet (Dhortet sieur de l'Espigarié aujourd'hui de Tesson) premier Consul du Vigan et Ganges (Erreur. Hortet ou D'Ortot était Consul du Vigan et Abric devait être Consul de Ganges) | Balmier Consul de Melguel | Yllaire député de la ville des Vans | Niel Consul de Lunel | Petit Consul d'Anduze | Pons André et Pierre Pasqual Consul et député de la ville d'Allez | Anthoine Ceublet second Consul de Sauue | Benezech et Comitie député d'Aimargues | Aillan député de Marsillargues | Ainsi signés à l'original.

Ainsi a esté Juré par tous ceulx quy sont y dessus nommés et qui sont signés aux originaux pardeuant nous Conseiller et Magistrat conduisant l'action en ladicte assemblée.

PAUCH *Conseiller.*

Extrait à l'original par moy notaire royal et greffier de la maison consulaire de la ville de Montpellier sousbsigné

FESQUET *Notaire.*

Le setziesme Jor du moys de Mars L'an mil cinq cens quatre vingt quatorze après midi en la ville de Vigan dans la maison consulaire d'icelle y presidant Mr Me Jean de La Farelle Juge royal dud. Vigan Estans assemblés Messieurs de la Noblesse de la ville et Viguerie avec les Pasteurs et Anciens du Colloque de Saulue et du Vigan Et Consuls des Villes et Lieux de lad. Viguerie qui font profession de la Religion suyuant Les conclusions prinses en l'assemblée generale des Eglises de Languedoc tenue à Montp^{ler} au moys de Januier dernier passé pōr signer L'acte et forme du serment de

L'Union des Eglises de ceste province Jurée en Icelle Après auoir esté Leue hauttement à la présence dud. Sr Juge et de tous Les assistans Ils l'ont signé suyuant leurs pouuoirs quilz ont aportés de leurs Eglises et Communaultés adhérans aux conclusions prises à ad. assemblée de Montpl^{ier} Lesquels (pouvoirs) Ils ont remys à la compagnie En foy de quoy se sont soubz^{nés}.

J. De La Farelle Juge. — Mandagot (Pierre de Mandagout, seigneur de Mandagout). — Genestous (Ginestous du Vigan). — Mondardier (de Ginestous, seigneur de Montdardier). — De Vissec (Henri de Vissec, sieur de Pradines, d'Aulas). — Labilière (Lacour de La Billière ou La Bellière, d'Aulas). — H. Dupong (Hugues Dupon, seigneur de Serres, aujourd'hui Baron de Roquedols). — De Leuzieres (Raymond de Leuzières, sieur des Clapiès ou Clapices, près d'Aulas. Antoinette de Leuzières, dame des Clapiès, fille de Raymond, se maria avec noble Pons de Béranger-Caladon, seigneur de l'Espinasse, dont la descendance s'est continuée au château de Clapices, jusques vers 1845 ou 1846, époque où est morte M^{lle} de Caladon, à l'âge de plus de 80 ans). — Du Fromental (Serre, sieur du Fromental, aujourd'hui Comte de St Roman). — D'Assas. — D'Arenes ou Darenes (Barral d'Arènes, du Vigan). — (Nota. Il y a deux signatures de la noblesse indéchiffrables.)

A. Roger Ministre de Ganges. — J. Laurens ministre à St Hyppolite. — N. Barrauld ministre de l'Eglise de Montdardier et Saint Laurans. — Voisin Ministre d'Aumessas et St Jehan du Bruel. — Pasquier Boust Ministre d'Aulas. — Francois de Croj. — Ministre de Meyrueis. — Laurens Ministre de Durfort.

D'Ortet Consul du Vigan. — Sarran Consul du Vigan. — Daubrassi Diacre du Vigan. — Villar, Ansien du Vigan. — De Angulan Député de Mayrueis. — Emeran Consul de Sumene. — E. Nissole Diacre de Sumene. — A. Balsin Consul d'Aulas. — N. (illisible ou qu'on ne peut comprendre) ancien d'Aulas. — Martin Aguze Député de Montdardier. — Fonzes Deputé d'Aumessas. — (Marque du Bailli et Consul de St Laurens). — A. Paradon Ansien de St Ypp^{te}. — Bosquet Antien et Deputé de St Jehan du Bruelhs.

Du mandement de lad^e assemblée

DE VILETTE *Greffier d'Icelle*

(Archives comm. du Vigan ant. à 1789. GG. 1. N° 1. Signatures autographes.)

CORRESPONDANCE

RENSEIGNEMENTS SUR UN MARTYR

Montmeyran, 18 juin 1874.

Monsieur le Rédacteur,

L'ancien *Bulletin* (t. XIV, p. 299) contient une demande de renseignements sur le martyr Couteau, dont le frère, réfugié à Neuchâtel, fut secouru par l'entremise des pasteurs de cette ville. « De quelle province de France, se demande M. le pasteur Emile Couthaud, étaient M. Couteau et son frère? En quelle ville, en quelle année le premier fut-il martyrisé, et quel fut son supplice? Quelle était la profession ou la vocation de l'un et de l'autre? »

Je viens, quoiqu'un peu tard, répondre d'une manière que je crois satisfaisante à toutes ces questions. La famille Couteau, désignée encore sous les noms de *Cotteau* et de *Coutaut*, habitait le Dauphiné. Le martyr Cotteau de Rochebonne était bourgeois de Saillans, et syndic du consistoire de ce lieu. Il fut condamné à la potence pour crime d'assemblée, et après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, il souffrit avec fermeté le martyre à Crest, près de Saillans, en 1683. Son frère Cotteau de Beauvallon, impliqué dans la même affaire, put échapper aux poursuites dirigées contre lui et se réfugia à l'étranger. Nul doute qu'il ne soit celui que nous trouvons l'année suivante à Neuchâtel, avec plusieurs autres Dauphinois « engagés comme lui dans la persécution. » (*Bulletin*, t. X, p. 320.)

Ces renseignements me sont fournis par un Mémoire très-exact du pasteur Daniel Vouland sur le Dauphiné, conservé à la bibliothèque de Genève (ms. Court, n° 17, vol. B). On y lit encore que les deux frères étaient accusés de s'être trouvés, le 29 août 1683, près de Bourdeaux. Il devait se tenir près de ce village une assemblée au Désert, qui fut l'occasion d'un combat meurtrier entre les protestants et les dragons de Saint-Ruth. Le projet formé dans ce temps (mai 1683) par les protestants réformés du Vivarais, du Dauphiné et du Languedoc, de s'assembler pour la célébration du culte dans les lieux interdits, et dont Claude Brousson fut l'inspirateur, explique la rigueur incroyable avec laquelle

on sévit contre les protestants sous le coup des édits. Antoine Chamier, avocat de Montélimar, et arrière-petit-fils du grand Chamier, convaincu d'avoir pris part au combat de Bourdeaux, fut roué vif devant la maison de son père. Un autre fidèle arrêté en même temps que lui, François Rozan d'Arnayon, fut pendu grâce à l'acharnement du marquis de Simiane, seigneur d'Arnayon, qui vint tout exprès à Montélimar pour déposer contre lui. « Rozan, raconte Daniel Vouland, après avoir fait sa prière et chanté le psaume LII^e, appela le marquis de Simiane à comparaître devant le tribunal de Dieu, un an et un jour après sa condamnation, ce qui arriva, et le marquis criait durant sa maladie : « Ah ! « Rozan, que tu me fais souffrir ! »

Ces différentes condamnations, suivies bientôt de celle d'Isaac Homel, le vénérable pasteur de Soyous en Vivarais (20 octobre 1684), engagèrent un grand nombre de protestants à quitter le royaume, en particulier les pasteurs et les fidèles exceptés de l'amnistie. On peut lire dans le *Bulletin* (t. XIX, p. 314) la liste de ceux qui trouvèrent un refuge à Genève.

Voici maintenant de quelle manière Claude Brousson raconte les derniers moments de Cotteau de Rochebonne. Nous trouvons ces détails pleins d'un douloureux intérêt dans son *Apologie du projet des Réformés*, au chapitre VII, où il est question de « l'admirable fermeté de plusieurs rompus vifs ou pendus en Dauphiné. »

« Le sieur Cotteau, bourgeois du lieu de Saillans et syndic du consistoire de ce lieu-là, s'était trouvé à un exercice fait dans un lieu interdit, et il avait été pris sous ce prétexte; mais parce que l'on eut quelque honte de faire mourir un chrétien et un homme de probité pour avoir prié Dieu, on lui imputa d'avoir eu quelque relation avec ceux qui étaient attroupés, et quoique l'on n'eût là-dessus que le témoignage d'un malheureux qui, pour des considérations mondaines, avait renié la religion réformée, on ne laissa pas de le condamner à être pendu, et à être auparavant appliqué à la question ordinaire et extraordinaire.

« Lorsque le jugement lui fut prononcé, il n'en fut point troublé; au contraire, il exhorta lui-même tous les autres prisonniers à être fidèles à Dieu et à imiter son exemple, si Dieu les y appelait. En effet, il souffrit avec une constance admirable les tourments de la torture, à laquelle il fut appliqué par deux fois, et où ses membres furent presque tous déchirés. Néanmoins, il n'avoua rien de ce qu'on lui imputait, et lorsqu'il fallut le mener au supplice, on voulut le mettre sur un tombereau, mais il n'y voulut pas monter, disant qu'il sentait que Dieu lui donnait assez de force pour aller à la mort, nonobstant le cruel traitement que son corps avait souffert. Il y alla donc avec une si grande résolution,

et en donnant de si beaux témoignages de sa piété, de sa foi, de son espérance, que les catholiques romains furent contraints de dire qu'il était mort comme un saint. »

La veuve de ce confesseur hérita de sa fidélité chrétienne, et souffrit comme lui le martyre en 1694, c'est-à-dire onze ans après son mari. Tout son crime était d'avoir assisté à une assemblée qui se tint à Espenel, près de Saillans. Elle fut pendue à Die. Le prédicant qui avait présidé le culte subit la même peine, et plusieurs de ses auditeurs furent condamnés aux galères ou à la prison. (*Bulletin*, t. VI, p. 63, et ms. Court, n° 17, lettre B.)

Puisque je tiens la plume, pourrai-je à mon tour demander quelques renseignements sur un autre martyr appelé Chambon? On connaît plusieurs galériens de ce nom; mais le Chambon dont il s'agit dut être pendu à Montpellier, si j'en crois sa complainte que j'ai sous les yeux. Ce document, qui n'offre d'ailleurs aucun intérêt littéraire, porte en outre qu'il était bourgeois des Boutières, dans le Vivarais, et qu'après avoir séjourné quelque temps en Hollande et en Suisse, il rentra dans sa province et fut arrêté près de Saint-Pierre-ville, où il subit un premier interrogatoire; mais les motifs de son arrestation, la date et les circonstances de son martyre me sont inconnus. Quelque lecteur du *Bulletin* fournira peut-être aux continuateurs de la *France protestante* des détails complémentaires sur ce martyr inconnu.

Agréé, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon dévouement respectueux.

D. BENOÎT, *pasteur*.

LE MINISTRE NICOLAS DE MARBAIS

Nantes, le 28 septembre 1873.

Cher Monsieur,

Si vous y trouvez quelque intérêt pour notre public, donnez place, je vous prie, dans le *Bulletin*, à la lettre ci-dessus, qu'on pourrait dire d'un illustre inconnu. Ce qu'il dit de lui-même en fait assurément un personnage, et d'un autre côté, la *France protestante* l'ignore. M. Lièvre, à qui bien peu de choses importantes ont échappé pour la région dont il a écrit l'histoire, en cite à peine le nom, et encore inexactement. Il est vrai que ce personnage était d'origine étrangère (des Pays-Bas); mais il avait été pasteur au moins deux ans à Montaigu (1619 et 1620). Comme cette Eglise de Montaigu a été rattachée tantôt à la Bretagne et tantôt au Poitou, cela m'autorise peut-être à parler d'un de ses pasteurs.

Nicolas de Marbais, et non Nicolas Marbes, comme l'appelle M. Lièvre, avait eu avec un pasteur nommé Vincent des difficultés, dont il se plaignait avec une vivacité extrême. Ce Vincent était-il le pasteur de La Rochelle? C'est probable, quoiqu'en 1619 il dût être bien jeune. D'un autre côté, la mention des personnes et des lieux, faite dans cette lettre, montre qu'il s'agissait d'un pasteur du Poitou ou de la Saintonge. Quoi qu'il en soit, voici cette lettre, dont je dois la communication, comme de tant d'autres, à l'amitié de M. Paul Marchegay.

Recevez, cher Monsieur, mes cordiales salutations.

VAURIGAUD, *pasteur.*

P. S. — Le *Bulletin*, t. IV, p. 106, a reproduit une lettre du même individu; mais les détails manquaient sur l'auteur, comme ils manquent aujourd'hui.

*A Monseigneur, Monseigneur le duc de la Tremouille
et de Thouars, pair de France, etc., etc.*

Monseigneur,

Après que le Tout puissant m'a donné le courage de quitter volontairement le service de l'Empereur Rodolphe et de toute la maison d'Autriche et du Pape Antechrist, et quant et quant mes grandes charges politiques et ecclésiastiques, pour me ranger du tout à son divin service parmi ceux de la religion je ne deürois (devrois) tant m'estonner si le regret de m'avoir perdu, qui sais tous leurs plus grans secrets et desseins, les portoit à me calomnier par devers ceux de la Religion, afin de les empescher de se servir de moi contre eux, et à leur damage; mais que quelques uns se trouvent entre ceux qui se dient de la religion, si malins et insolens que d'oser m'attaquer en mon honneur (que je préfère à ma vie) et de si petites gens que ce Vincent beau-fils du Sr Perillau, cela est intolérable. Je vous en ay faites mes justes plaintes il y a huit jours, Monseigneur, et ma très humble requeste de ne vouloir endurer qu'il presche en vostre Eglise de Thouars avant qu'il ne se soit présenté à nostre prochain synode à Niort pour y estre jugé de son fait. Attendu même que le Sr Rivet avoit donné parole à Fontenay qu'il ne parleroit ni près ni loin de ce Vincent pour prescher à Thouars; quoiqu'au reste contre sa parole, et pour de plus en plus m'asseurer de sa malveillance envers moi, il ait porté son Eglise de Thouars à le demander à la province d'Anjou et à s'en servir sans congé ni permission de ceste province (1). Ce qui est contre la discipline et ordre de nos Eglises. Mais je crois fermement puisque j'ay esté si honorablement recomandé à Madame, puisque je suis en cest'

(1) Il semblerait que ce pourrait être Jean Vincent, pasteur de Saumur, et père de Philippe Vincent.

Eglise pour le seul respect de Madame et de vous Monseigneur, puisque vos plus proches maternels m'honorent de leur bonne affection, laquelle ils m'ont fait paroistre partant de grans bénéfices, je dis Messieurs les princes, électeur palatin (aujourd'hui roy de Bohême) et Maurice de Nassau (à présent prince d'Orange) puisqu'estant si honorablement cognu ès Allemagnes, Bohême, Hongrie, Suisse, Pays-Bas ma patric, Angleterre, Danemarck, Suède et de plus grands tant Protestants que Papistes, sans parler de l'Italie et Espagne, où j'ay manié de si importantes affaires dudit Empereur Rodolphe, je veux vous rendre de meilleurs services que ce Vincent, je vous serais plus considérable que lui; et que daignerés ne pas permettre qu'il presche dans vostre Eglise avant que nostre prochain synode ait cognu de son fait. Car il y va de mon honneur tant et plus qu'il ne presche en aucune Eglise de ceste province de Poitou avant qu'il m'ait satisfait selon que de raison. Et si vous l'admettiés autrement en vostre Eglise de Thouars, on dirait à bon droit que Madame et vous mon seigneur, approuveriés par ce fait tout ce qu'il a dit et escrit contre moi. Je me promets donc votre defense et protection de mon honneur contre ce Vincent, au moins pour l'amour desdits deux grands princes, qui sont cause que suis venu droit à Thouars pour prendre quelque Eglise en lieu dépendant de Madame et de vous Monseigneur. Attendant la fin des calomnies de ce Vincent, vostre Eglise pourra se servir de celui qu'elle a à présent, ou de Mons^r Blanc, ou de Mons^r Coignac de Niort, ores que Mons^r Chauffepied est de retour. Si par mes très humbles requestes par escrit je ne puis obtenir de Madame et de vous Monseigneur, ma très juste demande, je me transporterai en personne à Thouars pour cet effet; attendu qu'il y va du tout de mon honneur et que j'aime mieux mourir qu'endurer aucune flétrissure d'icelui de par ce Vincent ni autre, comme j'ay desja affirmé par mes précédentes envoyées à Mons^r Diray pour les présenter à Madame et à vous avec les doubles des bons témoignages qu'ay du dit Prince (maintenant Roy) du prince d'Orange et des souverains seigneurs de Berne etc. Encor que je sois étranger en France où les médecins m'ont fait venir sous promesse que je n'y languirois pas comme ès Allemagnes: si ne suis-je pas résolu de souffrir les calomnies de ce Vincent.

Tandis je prie l'Eternel autheur de toute bonne donation, qu'il poursuive à espandre de plus en plus ses bénédictions tant spirituelles que temporelles sur vous, aille vous conservant longuement à l'Estat, et à ses Eglises recueillies en icelui vous faisant voir votre très illustre race et postérité jusqu'à la troisieme et quatrieme génération.

C'est le vœu très ardent,

Monseigneur,

De votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLAS DE MARBAIS.

A Montaigu ce dernier Décembre 1620.

VARIÉTÉS

CANTIQUE

SUR LES PASSAGES FERMÉS AUX FIDÈLES DE FRANCE DÉSIANS
VENIR ES TERRES DE L'ÉVANGILE

Nous nous faisons un plaisir de reproduire l'une des deux pièces de vers que M. Ph. Plan vient de retrouver à Genève, et de publier à Paris (chez Sandoz et Fischbacher) sous ce titre commun : *Complainte de l'Eglise fidèle sur la persécution faite à ses enfans dans le royaume de France l'an 1551*. C'est un intéressant appendice au *Chansonnier Huguenot* de M. H. Bordier. M. Plan le dédie : *Aux Protestants de France et de Genève comme un souvenir de la foi et de la piété de leurs pères*. Il sera accueilli avec une égale sympathie dans les deux pays.

O Maïesté supreme,
Eternelle Equité,
Reuenge le blaspheme
Faict à ta Verité,
Et à ceulx qui la tiennent
Et iusque au bout soubstiennent.

De Pharaoh la bande
Complete de meschans,
S'est en puissance grande
Mise dessus les champs,
Qui celuy tue ou blesse
Qui ton saint nom confesse,

Et par tous poinctz moyenne
En Aegipte tenir
La trouppette tienne
Qui desire venir
En la terre fidele
Pour te seruir en elle.

Fermez sont les passages
Des valz et montz haultains,
Et y a personnages
Deputez, et certains
Pour garder qu'on ne vienne
En l'Eglise chrestienne.

Dont maintz par violence
 Sont en prison serrez,
 Puis en dure souffrance
 Liés, et enferrez :
 D'aulcuns on veoit la cendre
 Au gré du vent espandre.

Le cruel Loup aguette
 La Brebiette au pas,
 Et rien plus ne souhaite
 Que la mettre en trespas,
 Helas, celle il deuore
 Qui ton saint nom adore.

O Dieu, plein de clemence,
 Te plaise la garder.
 La mettre à deliurance
 Veuille sans retarder.
 Tire la hors d'Aegipte,
 Où ton nom l'on despîte.

Seigneur, au Monde enuoye
 Des roys Ezechias,
 Et la France pouruoye
 D'vn tel chef que Joas,
 Pour dresser ton seruice
 Qui est là plein de vice.

Saül qui faict la guerre
 A ton Dauid aymé
 Soyt prosterné en terre
 Et son bras consumé,
 Affin que ton Eglise
 Soit au dessus remise.

Que si luy, et ses Princes,
 Les abus maintenir
 Veullent en leurs prouinces,
 Plaise te souuenir
 De ton Peuple martyre,
 Et delà le retire.

Donne luy un Moysse,
 O Dieu, par ta Bonté,
 Qui le mène et conduise
 Là où en liberté

On chante la mémoire
De ta haulteur et gloire.

Que si son Aduersaire
Le suit pour l'opprimer,
Fay le ô Dieu debonnaire,
Confondre et abismer
Et ainsi que fumée
Jecte au vent son armée.

Renuerse la montaigne
Quand au meilleu sera,
Soit en mer la campagne
Lors qu'elle y passera,
Pour luy faire cognoistre
Que tu es Roy, et maistre.

Mais quand hors de l'opresse
Les tiens tu auras mis,
Et de la main (qui presse)
De tous leurs ennemis,
Ne permetz qu'ilz s'adonnent
Au Monde et t'abandonnent.

Conduys tout leur affaire
En pure sainteté,
Enseigne leur à faire
Ta bonne voluté,
Et les retiens en bride
Que la chair ne les guide.

Fais les marcher et viure
Selon ton Sainct Esprit,
Le Testament ensuyvre
De ton Filz IESVSCHRIST,
Et qu'en leur vie bonne
Gloire et loz on te donne.

Ainsi les tiens (ô Sire)
Sous tes esles posez
Ne cesseront de dire
Psalmes bien composez,
Ayant la souuenance
De ta Beneficence.

Ton Nom tant magnifique
A jamais beniront,

Ton dict euangelicque
 De prescher n'oublyront,
 Et feront exercice
 De louer ta Justice.

SALLE AMÉDÉE LULLIN

La Bibliothèque de Genève, abritée durant trois siècles dans le vieux collège de Calvin et de Mathurin Cordier, a trouvé un local digne d'elle dans le nouveau bâtiment académique près du Jardin des Plantes. La salle Amédée Lullin, consacrée aux manuscrits et aux portraits, offre l'aspect d'un véritable musée. En voici la description, empruntée à un récent article du *Journal de Genève* :

Les exigences du coup d'œil ne permettaient pas de grouper les portraits selon un ordre suffisamment méthodique, tel qu'on peut le désirer dans une collection dont le caractère est éminemment historique. Le catalogue présente cette classification méthodique, et des numéros correspondants servent à guider les visitants dans la recherche des portraits.

Les personnages sont divisés en nationaux et étrangers. Les premiers se subdivisent en réformateurs et théologiens, magistrats et hommes d'Etat, savants, littérateurs et artistes ; les seconds en souverains, hommes politiques, théologiens, divers.

Dans chaque subdivision, on a suivi l'ordre chronologique des naissances, et chaque nom est accompagné d'une courte notice biographique. Cette première partie du catalogue se termine par une table alphabétique des personnages.

Outre l'intérêt historique, la collection n'est pas sans offrir quelque mérite artistique. Des portraits tels ceux de Turquet de Mayerne, attribué à Rubens, Charles Bonnet, par Juehl, Descartes, original ou copie identique du portrait du Louvre, peint par Frantz Hals, Antoine Lemaître, par Claude Le Fèvre, Scanderberg, par Livius, élève de Rembrandt, sont des œuvres tout à fait remarquables et qui trouveraient des places d'honneur dans des galeries plus importantes encore que la nôtre.

Dans la deuxième partie, vient un choix de manuscrits, entre lesquels on remarquera en première ligne ceux avec enluminures provenant presque tous, ainsi que les tablettes de cire de Philippe le Bel, d'un don fait à la bibliothèque, au milieu du siècle dernier, par le professeur Amédée Lullin.

Parmi les manuscrits plus anciens, nous mentionnerons des sermons de saint Augustin écrits sur papyrus, dont les feuilles sont soutenues par quelques feuilles de vélin, également donnés par A. Lullin ; — l'ancienne Bible de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève (IX^e ou X^e siècle) ; — un Missel du X^e siècle provenant très-probablement de l'église de Moustier en Tarentaise, donné en 1750

par le curé Vittoz ; — des Evangiles et des liturgies grecs écrits entre le IX^e et le XII^e siècle, etc.

En tête du choix d'incunables, se trouvent deux éditions des Offices de Cicéron imprimés sur vélin à Mayence par Jean Fust et Pierre Gernsheim, l'une en 1465, l'autre en 1466. Ce sont les deux livres imprimés les plus anciens de la Bibliothèque ; suivent les œuvres d'Homère, première édition en grec, publiée par Démétrius Chalcondylas et imprimée à Florence en 1488.

Dans une subdivision de cette troisième partie du catalogue, figurent quelques-uns des premiers livres imprimés à Genève : le Livre des Saints Anges, par Fr. Eximines ou Ximenez, premier livre imprimé à Genève le 24 mars 1478 ; le livre de Sapience et le roman de Fier-à-Bras, le géant, imprimés la même année chez Adam Steinschaber, etc.

Viennent enfin les autographes, un peu trop pressés dans les vitrines qui leur ont été consacrées, mais nous croyons savoir qu'il est question d'en établir de nouvelles.

La première catégorie de ces autographes se compose de pièces déjà anciennes dans la Bibliothèque, telles par exemple, que l'*Album de Senarclens* dans lequel ont écrit Luther, Zwingli et beaucoup d'autres grands personnages de la Réformation en Allemagne ; — diverses lettres extraites de la grande collection dites des Eglises réformées, des lettres écrites et signées par Calvin, Farel, Fromment, Viret, Th. de Bèze, etc. ; — des signatures de Louis XI encore dauphin, de Jeanne d'Albret, de Henri IV, de Louis XV, de Frédéric II ; — des lettres de Madame de Maintenon, de François de Sales, de Vincent de Paule ; — un plan de sermon de la main de Bossuet, une minute de lettre de Fenelon.

Les sciences sont représentées par des lettres de Newton, Leibniz, Huygens, les trois Bernoulli, le grand Haller, Condorcet, Lavater, etc.

On y a ajouté le manuscrit autographe de l'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau, récemment donné par M. le Dr Coindet, qui a bien voulu compléter ce beau présent que nous avons annoncé, il y a dix-huit mois, par celui d'une centaine de lettres du philosophe genevois.

Puis une lettre de Marat, tirée des papiers de G.-L. Le Sage ; — une de Etienne Clavière et une de Rodolphe Tœpffer données par M. l'avocat Louis Vaucher ; — une double de Roland et de Madame Roland donnée par M. le Dr Gosse ; — une de Mazzini et une de Mademoiselle Mars données par M. Guigon, peintre.

La seconde catégorie d'autographes, qui remplit deux vitrines et compte soixante-seize pièces, a été offerte par M. le professeur Rilliet de Candolle. Ces pièces proviennent pour la plupart de la correspondance entretenue par Marc-Auguste Pictet, grand-père du donateur, avec les savants et les personnages marquants de son temps. Une d'entre elles, écrite et signée par Alex. de Humboldt et intitulée *Mes confessions*, est surtout curieuse. Elle a été dernièrement publiée dans le *Globe*, journal de la Société de géographie de notre ville. Mais la plus rare des pièces de M. Rilliet est, sans contredit, une lettre de Bonivard, prieur de Saint-Victor, au Conseil de Genève.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES DÉBUTS DE LA RÉFORME A STRASBOURG (1)

Le 31 octobre 1517 Luther afficha ses 95 thèses contre le trafic des indulgences à la porte de la cathédrale de Wittemberg. Cette année, généralement admise comme date de la Réformation, fut signalée en Alsace par une cruelle famine. Les récoltes avaient manqué, la misère était grande; mais pendant que l'on faisait des pèlerinages pour implorer la miséricorde de Dieu, le clergé vivait dans l'abondance et les délices. Ses caves et ses greniers étaient bien garnis, et lorsque le quart de boisseau de froment se vendait 18 schellings (0,90), prix inouï à cette époque, le blé des gens d'Eglise exporté secrètement en France, y était

(1) Le fragment suivant est emprunté à une histoire manuscrite de la Réforme à Strasbourg, confiée en dépôt à la Bibliothèque du Protestantisme français par un pasteur de l'Alsace. En reproduisant ces premières pages d'un écrit composé avec les documents originaux, dont quelques-uns ont disparu dans une catastrophe récente, on ne peut que faire des vœux pour la publication d'un livre qui comblerait une lacune dans notre littérature religieuse. (*Réd.*)

vendu au prix le plus élevé. Le Sénat de Strasbourg invita les membres des chapitres à prendre pitié des souffrances du peuple; mais ce fut en vain. Cette conduite si peu chrétienne augmenta le mécontentement général. On n'entendait que plaintes de la vie scandaleuse des prêtres, insensibles aux malheurs publics. L'an 1518 on vit un cardinal légat faire son entrée à Strasbourg avec quatre voitures attelées chacune de quatre chevaux. Vingt cavaliers magnifiquement vêtus lui servaient d'escorte, et huit mulets portaient les lettres d'indulgence au-dessus des sacs d'argent. Il résida pendant quelques semaines à la Prévôté de l'église de Saint-Pierre-le-Jeune. Quelques acheteurs se présentèrent en petit nombre. Bien des voix s'élevèrent pour flétrir ce honteux trafic. Un bourgeois du nom de Jean Wendenschimpf dit tout haut : « Les indulgences ne servent à rien, et si j'avais autant de ducats qu'il y a de pas d'ici à Colmar, je ne dépenserais pas un liard pour ces soi-disant lettres d'absolution! » Traduit pour ce propos devant le Sénat, il en fut quitte pour une légère punition.

Le peuple avait le vague pressentiment qu'un pareil état de choses ne pouvait durer. Un désir ardent de réformes, uni à cette faim et soif de justice qui précède les grandes rénovations, se manifestait partout et se faisait jour dans beaucoup de livres lus avec avidité par des personnes de toutes conditions. Les imprimeurs strasbourgeois, à l'exception d'un seul, étaient favorables aux idées nouvelles (1). Ils contribuèrent puissamment à les propager par les écrits qui sortaient de leurs presses. Dès 1518, on voit paraître un grand nombre d'ouvrages qui produisent une vive agitation dans les esprits. C'est d'abord la *Théologie germanique* précédée d'une préface de Luther; puis viennent les *Sermons* de Geiler de Kaysersberg édités par son neveu, et lorsque éclate la lutte entre Luther et la papauté, plusieurs ouvrages de polé-

(1) Il suffit de citer Jean Knobloch, Martin Flach, Jean Schott et Wolfgang Kœpfel. Ce dernier, le plus important de tous, avait son imprimerie près du marché aux chevaux, aujourd'hui la place du Broglie.

mique en vers ou en prose, popularisent ce grand débat. Citons le *Karsthans*, ou relation de l'entrevue du réformateur avec le docteur Eck à Leipsig, *la Conversation entre deux paysans*, *la Passion du docteur Martin Luther*, etc.... Le célibat ecclésiastique était vivement attaqué dans un traité de saint Ulrich, évêque d'Augsbourg, écrit au IX^e siècle, et réimprimé pour la circonstance.

Un homme rendit alors des services signalés à la cause de la Réformation, quoiqu'il vécut dans la retraite. Nous voulons parler du jurisconsulte Nicolàs Gerbel, originaire de Pforzheim. Fils d'un peintre, il avait étudié le droit à Vienne, et était venu se fixer ensuite à Strasbourg, où il fut nommé greffier du grand chapitre de la cathédrale. Esprit clairvoyant, cœur pieux, il était profondément affligé de la décadence de l'Eglise, et en relation avec les hommes qui travaillaient à guérir ses maux en propageant des doctrines plus pures. Il entretenait une correspondance avec Erasme de Rotterdam, Jean Schwebel, le réformateur de Deux-Ponts, avec Ulrich de Hutten, Bucer, Luther lui-même. Grâce à lui les thèses de Luther, réimprimées aussitôt, se répandirent par milliers d'exemplaires en Alsace et dans l'Allemagne méridionale. Nulle part les écrits du moine saxon ne furent aussi promptement connus qu'à Strasbourg. Ils trouvèrent des lecteurs sympathiques dans les rangs du clergé. Quelques prêtres commencèrent à prêcher selon l'Evangile. Le premier qui le fit fut Pierre Philippi, de Remiremont, curé de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Vieux. Le peuple accourut en foule à ses sermons ; mais dès que les membres du chapitre s'en aperçurent, ils lui signifèrent son congé, malgré les vives résistances de la paroisse.

Une voix évangélique ne tarda pas à se faire entendre dans le couvent des Carmélites (1). Tilman de Lyn avait puisé dans les écrits de Luther ses premières connaissances évan-

(1) Près de l'église actuelle de Saint-Louis.

géliques, et il ne cessait pas de recommander au peuple la lecture de la Parole sainte. Il fut accusé d'hérésie en 1521 ; le procureur fiscal lui défendit même au nom de l'évêque de prêcher, en le menaçant d'excommunication. Il composa un écrit justificatif adressé au Sénat, qui est le plus ancien document de la Réformation à Strasbourg. Il y dit entre autres : « Les dix commandements, le symbole des apôtres et la doctrine évangélique ont été ravis à la chrétienté, et remplacés par des ordonnances purement humaines. Les ravisseurs sont ceux qui se nomment serviteurs de Dieu, c'est-à-dire les prélats... On sait de quelle manière ils administrent l'héritage du Christ ; mais il n'est pas même permis de parler de ces choses, car le pape, leur chef, a proclamé dans la bulle *Cuncta* que personne sur la terre n'a le droit de juger ses paroles ou ses actes ; que lui seul a le droit de juger tous les hommes. Dans une autre bulle *Si Papa*, il ose soutenir que quand même le pape serait assez pervers pour conduire des milliers d'âmes à la perdition, il faudrait le supporter. Ne vois-tu pas, ô chrétien, que tu es en présence de Lucifer lui-même, le chef des démons ? Ne penses-tu pas que les pontifes qui osent enseigner des dogmes pareils, sauraient aussi les mettre en pratique ? »

Ce courageux écrit n'eut pas tout le succès qu'en attendait son auteur, car il fut obligé de quitter la ville. Mais déjà la Providence avait suscité celui qui devait en être le premier réformateur. Vers la fin de 1518 le grand chapitre de la cathédrale appela comme prêtre séculier de la chapelle Saint-Laurent le pieux et savant Matthias Zell. Fils de simples vigneron, il avait vu le jour en 1477 dans la petite ville de Kaysersberg. Son esprit était franc et son cœur ouvert à la vérité. Après quelques études faites sans doute à l'école de Schlestadt, il vint à Strasbourg où, s'il faut en croire une ancienne tradition, il fut présenté à son célèbre compatriote Geiler, qui frappé de la justesse de ses réponses, lui tapa familièrement sur l'épaule, en lui disant : « Bon courage,

mon fils ; avec l'aide de Dieu, tu deviendras grand ! » Zell se rendit ensuite à Mayence, à Erfurth, où il mena une vie exemplaire. Capiton, qui devait être plus tard son collaborateur, fait son éloge en ces termes : « J'ai connu Matthias Zell, et l'ai eu pour condisciple pendant de longues années. Je l'ai toujours trouvé franc et loyal. »

Zell termina ses études à Fribourg en Brisgau, où il connut plusieurs Alsaciens distingués, entre autres le jeune patricien Jacques Sturm de Sturmeck, dont l'influence ne contribua pas peu à le faire appeler en 1518 à Strasbourg. Le grand chapitre de la cathédrale, qui comptait dans son sein quelques hommes pieux et éclairés, entre autres Sigismond de Hohenlohe, désirait un prédicateur sérieux, animé de l'esprit de Geiler. « Maître Matthieu » c'est ainsi qu'on appelait Zell, fut nommé, et sut gagner les cœurs par son éloquence populaire et tout évangélique. Bientôt la chapelle de Saint-Laurent ne fut plus assez vaste pour contenir les auditeurs et Zell dut prêcher dans la nef même de la cathédrale. Le chapitre, ému de ses succès, ayant refusé de lui céder la chaire en pierre qui avait été faite pour Geiler, les bourgeois lui en construisirent une autre portative en bois, que l'on plaçait au milieu de l'église avant chacun de ses sermons. De bonne heure il discerna les abus de la hiérarchie romaine, et se fit un devoir de les attaquer. Comme confesseur délégué de l'évêque il avait le droit d'accorder l'absolution dans certains cas réservés : « Souvent, dit-il, j'avais pitié des pauvres gens qu'on m'envoyait pour des peccadilles, parfois pour avoir mangé du beurre en temps de carême. Ils étaient obligés d'abandonner leurs travaux champêtres, de faire de grosses dépenses et de perdre leur temps en ville. Je les renvoyais aussi vite que possible, sans leur sucer la moelle des os, comme cela se pratiquait alors trop souvent ! » Dès 1521, Zell prêcha librement l'Évangile, sans crainte des hommes, à l'exemple de Luther, en cherchant sa règle dans les saintes Ecritures : « Vous ne m'avez pas entendu parler beaucoup de Luther en chaire,

écrivit-il plus tard, mais j'ai lu et relu ses écrits, et les ai trouvés conformes à la Parole de Dieu. Toutefois ce n'est pas lui que je prêche, mais la vérité qui émane de Dieu seul. »

L'épître aux Romains était le thème favori des prédications de maître Matthieu, et son courageux langage ne lui suscitait pas moins d'adversaires que d'amis : « Souvent, dans le silence de la nuit, dit un contemporain, il se vit exposé aux coups de malfaiteurs apostés dans l'ombre pour le frapper, de sorte que ses amis étaient réduits à trembler pour sa vie. » Chacun de ses discours n'en était que plus avidement commenté. Dans un dialogue en vers d'Etienne de Bullheim, un fils, converti aux idées nouvelles, dit à son père demeuré catholique : « Autrefois on prêchait dans les chaires la doctrine du salut ; aujourd'hui les femmes et de riches prébendes sont l'unique souci des prêtres. Il n'y a plus ni cure, ni bénéfice, ni ordre religieux digne de ce nom. L'Eglise n'est qu'un vaste bazar où tout s'achète pour de l'argent. Les prêtres, ne sachant pas même s'accorder entre eux, passent leur temps à se disputer. C'est à qui criera le plus fort ! Souabes, Bavaois, Franconiens se liguent pour chasser « maître Matthieu » de la cathédrale. Ils débitent sur son compte d'effrontés mensonges, eux qui ne sont pas même capables dans leur ignorance d'écrire une lettre ; mais j'espère que tous leurs efforts seront vains, car il les combat à outrance avec les armes supérieures puisées dans les saints Ecrits. Ils ressemblent à des gens qui croient marcher sur la terre ferme, tandis qu'ils n'ont sous les pieds qu'une glace fragile. Il y a dans la cathédrale un prêtre nommé « Maître Matthieu » qui en sait plus long qu'eux tous, parce qu'il se fonde uniquement sur la doctrine de saint Paul et des apôtres qu'ils ne connaissent point. Ses adversaires le poursuivent méchamment et lui tendent toutes sortes de pièges... Voilà pourquoi, maître Matthieu, je te supplie de ne pas quitter de nuit ta demeure. Ecoute mes avertissements, car il s'est formé un complot pour attenter à tes jours ! »

Ces fragments suffisent à montrer l'effet produit par les

prédications de Zell, et le nombre croissant de ses adversaires et de ses amis. Le réveil que sa voix avait provoqué au sein de la bourgeoisie ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de l'évêque. Le siège épiscopal était alors occupé par Guillaume III de Hohenstein, descendant d'une noble famille de Thuringe, qui, élu dans des circonstances difficiles, avait fait preuve de douceur et de modération. Il cita Zell à comparaître pour se justifier du crime d'hérésie, devant le grand chapitre de la cathédrale.

« Celui-ci obéit et subit quelques admonestations ; mais comme la bourgeoisie lui était fort attachée, on n'osa pas le destituer, et il continua de prêcher librement. L'évêque ayant écrit au Sénat, le 4 janvier 1523, pour lui signaler certains prêtres dignes de châtement par leur désobéissance, et notamment le prédicateur de Saint-Laurent, le Sénat répondit : « Il est de notre devoir de maintenir la paix parmi
« les bourgeois. « Maître Mathieu » n'a prêché jusqu'ici que
« la Parole de Dieu, et a toujours déclaré qu'il se soumettait
« volontiers à l'autorité de la sainte Ecriture. Nous enjoignons
« donc au grand chapitre de lui conserver sa place et de
« veiller à ce qu'il puisse prêcher librement, car c'est notre
« volonté de le protéger aussi longtemps qu'il restera fidèle à
« la vérité. »

Déçu dans son attente, l'évêque recourut à d'autres armes. Zell cité de nouveau dans le grand chapitre se vit accusé de négligence dans ses fonctions, particulièrement dans les pratiques de l'Eglise et la célébration de la messe. Il répondit qu'il employait le meilleur de son temps à étudier et à préparer ses sermons, rien n'étant plus nécessaire *que la prédication du pur Evangile*. Il se déclara en même temps résolu à confesser la vérité sans crainte des hommes. L'évêque demandait que Zell fût révoqué de ses fonctions. Les voix du chapitre furent partagées. Par considération pour les bourgeois dont les sentiments étaient bien connus, on consentit à le laisser un an encore à son poste, en lui recommandant

plus de circonspection. Tant d'indulgence irrita l'évêque, qui chargea son vicaire, Jacques de Gottesheim, d'ouvrir une enquête judiciaire à la suite de laquelle vingt-quatre griefs principaux furent élevés contre Zell. Il était particulièrement accusé de propager l'hérésie de Luther, d'exciter les laïques contre le clergé et le peuple à la révolte en soutenant que l'excommunication n'a aucune valeur. Les peines ecclésiastiques les plus sévères, précédées de la privation de tous ses bénéfices, devaient l'atteindre, s'il ne se rétractait point.

La réponse de Zell ne se fit pas longtemps attendre. Il remit un mémoire écrit en latin au procureur fiscal. Une traduction allemande destinée au peuple répandit partout *la Justification chrétienne de maître Matthieu de Kaysersberg*. Zell y réfute les accusations dirigées contre lui, en prenant à témoin tous les amis de la vérité évangélique. Il s'explique catégoriquement sur le célibat, les indulgences, les dispenses ecclésiastiques. Il avoue franchement ses sympathies pour Luther : « Si je veux être un bon berger, comment ne m'assurerai-je pas si ses doctrines sont ou non conformes à la vérité ? Ce n'est pas sur elles d'ailleurs que se fondent mes enseignements. Je n'ai jamais prêché la révolte, mais exhorté à la paix, à l'union. Je me suis plaint, il est vrai, des abus qui règnent au sein de l'Eglise. C'est assez pour être accusé de rébellion contre les autorités légitimes. Si mes adversaires réussissent à obtenir ma condamnation, c'en est fait de moi ; que la volonté de Dieu s'accomplisse ! Qu'ils me prennent ma maison, mon vignoble, mes biens terrestres ; je sais qu'une autre demeure, non bâtie de la main des hommes, m'attend là-haut. Le Christ, notre souverain juge, n'a-t-il pas été lui-même condamné, dépouillé de tout, attaché à la croix ?... Il est tout-puissant sur la terre comme au ciel. Sa droite me soutiendra. En lui je mets tout mon espoir. Amen. » Ce noble langage, empreint de foi et de sacrifice, produisit la plus vive impression. Le procureur fiscal lui-même, ancien élève de Wimpfeling, en fut tellement ému qu'il se déclara lui-

même plus tard pour les doctrines incriminées. L'évêque étonné d'une réponse aussi hardie, et ne se faisant nulle illusion sur les dispositions secrètes de la bourgeoisie, remit à d'autres temps la solution de cette grave affaire.

Une circonstance imprévue vint précipiter le cours de ses résolutions. En présence de la vie dissolue que menaient la plupart des membres du clergé, voués au célibat, un prêtre séculier de Saint-Thomas, Antoine Fiun, résolut d'*obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, en contractant, malgré les lois canoniques, un légitime mariage. Son union fut bénie devant une grande assemblée, le 9 novembre 1523, à sept heures du matin, après un sermon de Zell. Lorsque les fiancés parurent devant l'autel, un homme du peuple s'écria : « Voilà qui est bien. Que Dieu leur accorde de longues années de prospérité ! » Quatre semaines après, le 3 décembre, Zell suivit l'exemple de son collègue, et épousa Catherine Schütz, jeune personne d'une rare noblesse de cœur, qui fut pour lui une compagne dévouée dans les fatigues de son ministère et les vicissitudes de sa vie. L'impulsion était donnée. On vit bientôt d'autres ecclésiastiques, Conrad Spatzinger, Alexandre de Willingen, Jean Unbling, Wolfgang Schultheiss... renoncer au célibat, pour entrer dans les liens d'un état honorable entre tous, celui du mariage.

L'évêque ne pouvait fermer les yeux sur une aussi grave infraction aux lois canoniques. Le 20 janvier 1524, il assigna les sept prêtres mariés devant le tribunal de Saverne. Leur condamnation était inévitable malgré les textes et les exemples apostoliques qu'ils pouvaient invoquer en leur faveur. Ils se placèrent sous la protection du magistrat, se déclarant prêts à se justifier devant le Sénat, et déclinant l'autorité du tribunal devant lequel ils étaient cités. Plusieurs semaines s'écoulèrent en pourparlers. Enfin le 3 avril l'excommunication fut prononcée, avec autorisation du saint-siège, et la bulle affichée sur la porte de la cathédrale. Le même jour Zell et ses amis rédigèrent une appellation, qui fut

traduite en allemand. Ils y déclaraient qu'ils avaient reconnu les dangers du célibat, contraire à l'ordre établi par Dieu lui-même. Ils soumettaient leur conduite à la décision d'un concile librement réuni, ne pouvant interjeter appel devant l'évêque ou le pape, « qui sont les ennemis de la croix du Christ. » L'unique siège de la juridiction épiscopale résidait pour eux à Strasbourg, et non à Saverne où ils étaient résolus de ne point aller. Comment expliquer d'ailleurs l'anathème lancé contre des prêtres mariés, en vertu d'une divine institution, quand les trop nombreux ecclésiastiques, qui vivent dans le concubinage, ne sont nullement inquiétés? »

L'excommunication, si terrible au temps de Jean Huss et de ses disciples, était déjà une arme émoussée. Zell et ses collègues demeurèrent paisiblement à leur poste. Rien ne semblait changé dans leur situation; mais de fait ils étaient sortis de l'Eglise romaine, et leurs paroisses à demi émancipées ne tardèrent pas à revêtir un autre aspect, comme à l'aube d'un jour meilleur. L'œuvre évangélique réclamait de nouveaux ouvriers. Ils ne se firent pas longtemps attendre. Mandé un jour devant les chanoines de la cathédrale, qui s'étonnaient qu'il osât lutter seul contre l'évêque, le grand chapitre et les princes, « maître Matthieu » comme animé d'un esprit prophétique, leur fit cette belle réponse : « Il est vrai, un seul homme ne peut accomplir de bien grandes choses. Mais je combats pour Dieu, et je suis un vigneron de sa vigne. J'ai l'intime conviction que le Maître enverra bientôt de nouveaux ouvriers, et que j'aurai plus d'un compagnon de lutte et de travail. Il y a longtemps qu'il les a commandés : ils vont venir. En douteriez-vous? » Cette prédiction devait s'accomplir en l'an de grâce 1523, par l'arrivée de Capiton et de Bucer qui compléta l'évangélique triumvirat de Strasbourg.

.
 Autour de ces prédicateurs de la bonne nouvelle viennent se grouper de nombreux amis, qui leur prêtent un fraternel

concours. Le célèbre recteur du gymnase de Strasbourg, Jean Sturm, évoquant dans un écrit composé à la fin de sa vie les souvenirs du passé, nomme quelques-uns de ces valeureux champions. La cause de l'Évangile comptait plusieurs partisans dévoués au sein du Sénat. Louis Bœcklin de Bœcklineau, vieillard plein de sagesse et d'autorité, parlait avec calme, ne contredisait jamais ses adversaires d'une manière absolue, mais écoutait tranquillement leurs raisons, et les réfutait avec un bon sens supérieur. Egenolphe Rudiger de Thiersbourg, vieux capitaine encore animé du feu de la jeunesse, avait servi sous l'archiduc Philippe, le beau-père de Charles-Quint. Il avait beaucoup vu, beaucoup observé, dans ses courses à travers l'Europe. Son air était martial, ses allures décidées, mais sans arrogance. Lent à se résoudre, il était inébranlable dans les résolutions qu'il avait prises.

Jacques Sturm de Sturmeck, stettmeister de Strasbourg, était « la perle de la noblesse allemande. » — Né en 1489, d'une famille originaire d'Offenbourg, il étudia sous l'excellente direction de Wimpfeling, qui composa pour lui son traité de *l'Intégrité*, plein de sages conseils et d'exhortations paternelles (1). Sturm s'en souvint, après la mort de sa jeune fiancée, fille du chevalier de Bock. Il écarta toute idée de mariage, pour ne s'occuper que du bien public, et vit son exemple suivi par ses deux frères, sa sœur Marguerite. La maison qu'ils habitaient en commun dans la rue Brulée était, dit un contemporain, « un temple de pureté, et de toutes vertus. » Elu pour la première fois membre du Sénat, en 1524, il y acquit une grande influence par sa prudence consommée et son sens politique profond. Une médaille frappée en son honneur, rappela les services qu'il avait rendus dans la guerre des Paysans. A une rare perspicacité il joignait un tact parfait, un sang-froid à toute épreuve; aimé de ses concitoyens, estimé même de ses adversaires. On ne prenait

(1) Voir la notice sur ce digne précurseur de la Réforme en Alsace, *Bull.*, t. XVII, p. 561, et t. XIX, p. 49.

aucune décision importante sans le consulter ; on n'envoyait pas une ambassade dont il ne fit partie. Quatre-vingt-onze fois il représenta sa ville natale au dehors, aussi bien vu de François I^{er} que de Charles Quint. La considération dont il jouissait rejaillit sur sa patrie, et valut une importance exceptionnelle à Strasbourg. Sa mort (30 octobre 1553) fut un deuil public. Les discordes politiques et religieuses, calmées par l'ascendant de ce grand citoyen, recommencèrent alors de déchirer la république.

Nicolas Knibs, de la classe bourgeoise, alliait une grande simplicité à une piété profonde. La crainte de Dieu était le trait dominant de son caractère et de sa vie, Il exerça en 1519 les fonctions d'ammeister, avec l'intime persuasion que la Réforme triompherait à Strasbourg, affermi par les lettres de Zwingle dans la fidèle profession de la doctrine évangélique.

Martin Herlin était aussi ferme qu'éloquent, savait écouter et se taire dans les délibérations publiques ; puis lorsque après une discussion prolongée, on hésitait à conclure, « l'honorable Martin Herlin, dit un chroniqueur, portait la main à sa tête, rejetait ses cheveux en arrière, et prenait la parole. Tous les regards se fixaient alors sur lui. Il passait en revue les arguments mis en avant, résumait les débats, et émettait enfin son opinion qui prévalait presque toujours. »

Mathias Pfarrer, gendre du poète satirique Sébastien Brandt, avait fait d'excellentes études et de nombreux voyages. Le peuple, qui l'aimait fort, le nomma sept fois ammeister. L'aménité de ses manières et son esprit conciliant lui valurent une influence qu'il fit tourner au profit de la Réforme, dont il puisait les principes dans la lecture assidue des écrits de Luther. Ce digne magistrat était le père des pauvres.

En dehors du Sénat, Nicolas Gerbel avait mis la main à l'impression et puissamment contribué à la propagation des écrits de Luther. On a signalé ses rapports avec Ulrich

de Hutten, Erasme, Zwingle, Mélanchthon. On a de lui tout un recueil de lettres adressées à son ami Jean Schwebel, réformateur de Deux-Ponts, et un journal très-précieux pour l'histoire du temps. Son édition du Nouveau Testament publiée en 1521, eut un grand succès. On assure que Luther se servit du texte de Gerbel, dans sa traduction commencée à la Wartbourg.

Fils d'un simple tonnelier, Othon Brunfels entra d'abord dans l'ordre des Chartreux, dont la règle était extrêmement sévère. Mais la vie monacale, avec ses rigueurs outrées et ses désordres inouïs, lui déplut bientôt. Lié avec Wimpfeling, Gerbel et Beatus Rhenanus, il ne tarda pas à jeter le froc aux orties. Il devint pasteur de la petite ville de Steinheim, près de Francfort-sur-le-Mein, encourut la haine du clergé parce qu'il prêchait l'Évangile, et fut enfin appelé dans la paroisse de Neuenbourg en Brisgau. Ce fut alors qu'il publia son livre des *Scandales provoqués par la parole de Dieu*. Une grave maladie l'éloigna peu après du ministère, sans le préserver des erreurs de l'anabaptisme.

Le chevalier Mathias Wurm, secrétaire impérial, avait beaucoup voyagé, et possédait un grand fonds de savoir et d'expérience. La famille des seigneurs de Gendertheim étant éteinte, il obtint comme fief la moitié de ce village, situé près de Brumath; mais quelques terres contestées par le couvent de Saint-Nicolas aux Ondes, donnèrent lieu à un procès terminé par sa condamnation devant le tribunal ecclésiastique. Il refusa de s'y soumettre, et fut excommunié. Il écrivit alors un pamphlet très-mordant intitulé : *L'ânesse de Balaam, ou l'excommunication qui ne saurait atteindre pour cause d'argent ou d'autres motifs futiles*. Dans cette allégorie, fort claire pour les contemporains, le chevalier est l'ânesse; Balaam représente le clergé aveuglé, et l'ange flamboyant la Parole de Dieu, supérieure aux vaines excommunications des hommes. Wurm reprit plus d'une fois la plume de controversiste avec succès. Ses écrits, pleins de citations

bibliques, et d'un style populaire, ne furent pas sans influence sur les esprits. Le plus important est la *Consolation aux nonnes retenues en captivité*, composé à l'occasion de sa sœur qui ne recouvra la liberté qu'à l'abolition des couvents à Strasbourg.

Eccard de Drubel, ou « le fidèle Eccard, » comme on l'appelait, était un vieux soldat qui avait rapporté à son foyer des connaissances très-utiles. Ses yeux s'étaient de bonne heure ouverts sur les abus de l'Eglise romaine. Dans son *Humble représentation à la chrétienté* publiée en 1521, il s'exprimait ainsi : « Je ne suis ni luthérien, ni antiluthérien, mais un simple laïque pressé d'élever la voix contre des abus qui soulèvent son cœur d'indignation. Tout est vénal dans l'Eglise, et moi qui ai parcouru tant de pays, la Turquie, la Valachie, la Podolie, je n'ai rencontré ni secte, ni religion qui offrît rien de pareil ! » Dans son *Eloge de la ville chrétienne et illustre de Strasbourg*, il félicite le magistrat d'avoir rendu des décrets pour la prédication du pur Evangile. Il exhorte la noblesse, le clergé à entrer dans cette voie, conforme aux commandements divins : « Ne vous y opposez pas, dit-il, car les temps sont venus marqués par Dieu lui-même, où les aveugles voient, les sourds entendent, les muets parlent, et où les pierres même crieraient, si l'homme se taisait ! » Eccard de Drubel était un croyant et un patriote. Si ses conseils avaient été suivis la fatale guerre des Paysans aurait été évitée. Ses écrits fort goûtés de la bourgeoisie ne contribuèrent pas peu aux progrès de la Réforme, dont il lui fut donné de voir le triomphe avant de s'éteindre au château de Hindesheim, vers le milieu du XVI^e siècle.

JULES RATHGEBER.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

MÉMOIRES DE LA VIE DE JÉHAN L'ARCHEVESQUE

SIEUR DE SOUBISE (1)^a

Bientost après sa guérison, Mons^r le Prince et les autres seigneurs qui luy assistoient advisèrent comme ils se departeroient pour garder les places, et fut parlé d'envoyer Mons^r de Soubise à Rouen. Toutesfois voyant que Lyon estoit de plus grande conséquence, tant pour estre une des principales villes de France, que pour le passage des estrangers, estant près de la frontière, la charge luy en fut commise. Or n'estoit pas le voyage peu hasardeux à cause que tout le pays qu'il luy falloit passer, depuis Orléans jusques-là, estoit tenu par les catholiques; et partant quand il fut à la première couchée au partir d'Orléans, jusques où beaucoup de noblesse avoit suivi pour scavoir quel chemin il estoit délibéré de tenir, il les appela tous au soir et leur dit : Je croy que pas un de vous ne scait le lieu où je vais, et pour ce que je serois marry qu'a mon occasion vous entreprinssiez de venir en lieu dont après vous eussiez regret, et que vous vous plaignissiez que je vous aurois amenés à la boucherie, je vous veux bien déclarer que je vay à Lyon, afin que si aucun de vous trouve ce voyage trop fascheux, vous vous en puissiez retourner premier que d'estre embarqués plus avant, ce que vous pouvez faire feignant estre venus jusques icy pour me conduire, priant, au nom de Dieu, ceux qui auront tant soit peu de doute d'entreprendre ce voyage, ou pour quelques incommodités de leurs personnes, ou par faulte de moyens ou autrement, de me vouloir faire le plaisir de ne passer point outre. Et, quant à ceux qui voudront venir, je courray mesme fortune qu'eux, et n'auront mal que je n'en aye ma part. Mais premier que de le faire je les prie d'y

(1) Voir pages 15, 305 et 452.

bien adviser, afin qu'au partir de là aucun ne die que s'il eust scieu où j'allais ils ne fussent venus, vous priant tous de ne vous contraindre point à me suivre pensant me faire plus de plaisir, car, au contraire, n'ayant pas force suffisante pour y aller à la descouverte, et estant contraint de me céler, je passeray plus viste avec peu qu'avecques grand nombre. Et encore prieray-je ce qui viendra de renvoyer leurs varlets, afin que ce que nous serons soient tous prests à combattre.

Là dessus il y en eut plusieurs qui, combien qu'ils eussent désiré le suivre, considérans leur incommodité, les uns pour estre mal montés, les autres pour quelque autre raison, le luy dirent franchement et prirent congé de luy, et, demeurèrent avecques luy seulement quarante chevaux, tous gens résolus, et le moindre desquels valait bien son homme. En ceste façon il prit son chemin, faisant semblant d'être tous compagnons, et disoient en la pluspart des lieux où ils passoient, qu'ils alloient trouver Mons^r de Tavannes qui estoit en ce pays-là. Toutesfois comme il est malaysé de se feindre, il ne passoit en paroisse que ce ne fust le tocsin sonnans sur luy, et mesme un jour de dimanche, passant par ung grand village, ou une petite ville, le peuple sortit de la grand-messe, et mit des charrettes au travers des rues pour l'empescher de passer. Mesme bien souvent il estoit contraint de faire repaistre les chevaux dehors les tenans par la bride pour n'entrer aux dits villages; et pour se reculer des grands chemins, ils passoient la nuict par les montagnes de Vivarès où ordinairement ils oyoient les torrens bien bas au dessoubs de leurs pieds, car ils alloient nuict et jour, et passoient par des précipices que leurs guides leur disoient le lendemain que s'il eust esté jour, ils n'y eussent osé aller à pied.

Comme ils passoient par la Bourgogne, le bailly d'Authun les suivit trois jours avec six vingt chevaux jusques au port d'Ygoyn où ils avoient passé la rivière, ce que voyant le bailly requis l'hôtesse où ils avoient logé qui ils estoient, à quoy elle respondit qu'elle ne savoit, mais que pour le moins elle croyoit que c'estoit de braves gens et tous maîtres qui avoient mine de ne se laisser pas battre. Partant elle le prioit pour ce qu'il se resolvoit de les suivre, de ne se jouer, craignant qu'il n'eust du pire. Ce nonobstant le bailly s'arresta longtemps sur le bord de la rivière regardant leur contenance; mais tant qu'il les pouvoit voir le Sr de Soubise ne se voulut retirer

qu'au pas. Enfin jamais le Bailly n'osa les attaquer et s'en retourna sans rien faire. Quand le Sr de Soubise fut hors de sa veue, il continua à aller au grand trot jusques à ce qu'ils eussent gagné la repeue, et continuant son chemin il se rendit à Lyon sans avoir fait perte durant son voyage que d'un de ses chevaux qui mourut entrant dans Lyon.

Quant à ce qu'il fit au dit Lyon et tout ce qui y advint pendant qu'il y commanda, vous en avez des instructions, Seulement je mettray icy une chose que je ne croy pas portée par les dits mémoires ; c'est ce que se voyant assiégé et qu'il n'avoit plus vivres que pour quinze jours, il se résolut de mettre hors les personnes inutiles, comme les femmes, les enfants et les pauvres, qui estoient en nombre de sept mille, ce qui estant près à estre effectué, Monsieur Viret ministre vint à luy pour luy remonstrer la pitié que ce seroit de mettre un si grand nombre de pauvres gens à la boucherie ; à quoy le Sr de Soubise luy respondit : Je le say bien, et ay tel regret d'estre contraint de le faire que le cœur m'en saigne, mais le devoir de ma charge le porte, car il vaut mieux perdre ce nombre que le tout, vous voulant bien déclarer, Monsieur Viret, pour ce que je say que vous estes homme de bien, que nous sommes à quinze jours près de la fin de nos vivres, tellement que si faulte de cela, je perds ceste ville, j'en seray blasmé, et dira on que je ne scay pas mon mestier. A quoy le ministre luy respondit : Je scay, Monsieur, que selon le droit de la guerre vous le devez faire ; mais cette guerre n'est pas comme les autres, car le moindre pauvre qui vit icy y a intérêt, puisque nous combattons pour la liberté de nos consciences, et partant je vous supplie, au nom de Dieu, de ne le point faire, et ay une ferme foy qu'il vous secourra par quelque autre moyen. Quand le Sr de Soubise vit cest homme de bien parler ainsy, il lui dit : Encores qu'il advinst du mal en ce faisant et face tort à ma réputation, et qu'on die que je n'aurois pas fait devoir de capitaine, si est-ce que sous vostre parole, je le feray, ayant assurance que Dieu bénira ce que je fay ; et ainsy ne fut mis personne hors Lyon ; et alors il envoya à Dombes dont il luy fut envoyé deux mille charges de bled, comme est porté par les mémoires, qui fut occasion de la hayne que luy porta Monsieur de Montpensier.

Je ne veulx aussy obmettre la résolution qu'il avoit prise si d'aventure il voyoit la ville preste à estre prise de ne se rendre jamais,

mais de sortir avec ceux qui l'eussent voulu suivre et de mourir en combattant pour ne tomber vif entre les mains de ses ennemis, laquelle résolution il avoit déclarée à ceulx en qui il se fioit le plus. Au reste combien que par les mémoires il soit amplement récité la façon dont il se porta, si diray-je encores qu'au lieu de s'y endetter et mettre en arrière comme il fit, il y eust peu gagner cent mille escus s'il eust tant soit peu voulu quitter de son devoir. Car tant s'en faut que personne se fust plaint de luy, qu'il eust fait plaisir à beaucoup, d'autant que les marchands luy venoient offrir à jointes mains le tiers de leurs marchandises pour avoir congé de faire sortir le reste, ce qu'il ne voulut jamais accorder, disant que s'il eust peu sans faire tort au général les laisser sortir, il n'en eust voulu rien prendre, mesme quand on luy eust offert cent fois plus de gains qu'il ne l'eust pu accepter, pour ce que c'estoit leur dernier recours de s'aider à une nécessité desdites marchandises.

J'adjousteray encores que quand on le mettoit en propos de ce qui s'estoit passé à Lyon, et que quelqu'un en désiroit savoir des particularités, il reconnoissoit que Dieu luy avoit fait une grande grâce en ce que tout ce qui estoit advenu de bien n'avoit point esté par sa diligence, mais par une spéciale grâce qu'il luy avoit faite, pour ce que combien qu'il n'eust rien obmis de ce qu'il pensoit estre du devoir d'un capitaine soit a avoir espions ou autre chose qui dépend du fait de la guerre, si est ce que Dieu n'avoit jamais permis qu'il receut les advertissements qu'il avoit eus par les espions, mais les avoit envoyés par autre voie, en sorte toutesfois qu'il avoit tousjours esté adverty des desseins de ses ennemis assez à temps pour y pourvoir. Je ne scay aussy s'il est porté par ses mémoires que ledit Sr de Soubise garda Lyon trois mois après la paix publiée par tout le reste de la France, parce que Monsieur le Prince luy avoit mandé secrettement qu'il le fist. Il remonstra cependant de si bonnes et vives raisons à leurs Majestés, que jamais on ne luy en sceut donner le moindre blasme du monde.

Sur la fin des troubles (1) Monsr de Guise fut tué de la façon que chacun sait par Merrey aultrement dit Poltrot; dont tous ceux de la maison de Guise en prirent occasion de descouvrir davantage la hayne qu'ils portoient au Sr de Soubise, pour ce qu'ils firent charger par

(1) 18 février 1563.

ledit Merey, par une infinité de torments qu'ils firent endurer à la Grève, ceux qu'ils croyoient le plus d'estre coupables de la mort dudit sieur de Guise, et encores adjoustèrent-ils à sa déposition plus qu'il n'avoit diet, comme ceux qui le scavoient à la vérité le confessent, luy faisant accroire qu'il avoit diet : De Besze m'a presché de le faire, m'assurant qu'après cela j'irois tout droit en Paradis. L'amiral m'en a donné la charge, et Soubise m'avait envoyé vers luy pour cest effect, luy mandant que j'estois propre pour faire ung tel coup. Et combien que Merey n'eust jamais dit cela, et que seulement durant le tourment de la Grève, il eust nommé par force ceux qu'on avoit voulu, toutesfois incontinent qu'il fust hors du torment, il protesta que ce qu'il avoit dit avoit esté par la violence du mal et maintint jusques à la mort qu'autre chose ne l'avoit incité à faire ce qu'il avoit fait que le désir de délivrer sa patrie d'un tel tyran, joint l'indignité dont avoit usé le Sr de Guise sur le corps d'un duquel il estoit parent qui estoit le Sr de la Renaudye, et aussy pour un autre sien proche parent qui au mesme lieu d'Amboise fut mis prisonnier, lequel le Sr de Guise fit tuer dans les cachots. Depuis le dit temps il avoit tousjours esté en résolution de venger luy et sa patrie.

Or la vérité de tout ce fait estoit telle : Merey estoit un jeune gentilhomme d'Angoumois de la terre d'Aubeterre, qui avoit esté nourry page du Sr d'Aubeterre père de la Dame de Soubise, et depuis suivit le baron d'Aubeterre, qui à l'heure que les premiers troubles commencèrent, l'avoient laissé chez la dite dame de Soubise sa sœur, laquelle entendant la prise des armes envoya au Sr de Soubise son mary qui estoit à Orléans ses grands chevaux qu'elle donna à conduire au dit Merey, sachant qu'il estoit fort brave soldat, et qui s'en acquittoit fidèlement, comme il fist, et y alla avec le Sr de Saint-Martin de la Coudre qui conduisait les troupes de Xaintonge. Or le dit Merey se vançoit ordinairement qu'il tueroit Monsr de Guise et le disoit général[ement] à tous ceux qu'il parloit, comme il avoit tousjours fait depuis l'entreprise d'Amboise, de quoy on faisoit aussi peu d'estat comme s'il se fust vanté d'obtenir l'empire, à cause que c'estoit un jeune homme qui, quand il fit le coup, n'eut seeu avoir que vingt-deux ou vingt-trois ans, et qu'oultre cela estoit un grand gausseur, faisant estat ordinairement de plaisanter, de sorte qu'on prenoit tout ce qu'il disoit comme d'un fol. Tou-

tesfois le Sr de Soubise l'aimait pour ce qu'il luy estoit recommandé de la dame de Soubise sa femme en la maison de qui il avoit esté nourry, et pour ce qu'il le congnoissoit pour un aussy résolu et aventureux soldat qu'il y eust en France, dont il luy avoit veu faire plusieurs preuves partout où il s'estoit trouvé; mesmes dès le commencement des troubles à Orléans, et depuis à Lyon où il fit deux ou trois actes fort remarquables, et faisoit estat d'aller donner ordinairement l'alarme dans le camp de Monsieur de Nemours et autres tels traits; mesme tout le long du voyage que le dit Sr de Soubise alla d'Orléans à Lyon, s'il y avoit quelque cheval encloué pour lequel il fallust rentrer en ville, ou quelque autre commission rugueuse, il la couroit faire, estant homme qui n'avoit nulle appréhension.

Mesme au Port-Digoin dont a esté cy dessus parlé, s'estant deferré un cheval tout à plat, il demanda incontinent la charge de demeurer là pour le faire referrer, et là dessus arriva le bailly d'Authun, lequel se doutant qu'il fust de cette troupe, l'enquist fort pour essayer de tirer de luy ce qu'il pourroit. Mais Merey lui dit qu'il s'estoit trouvé là par hasard, et qu'il avoit eu bien de la peine à se deffaire d'eux, ce qu'il avoit fait au passage de l'eau à grand difficulté, dont il estoit fort aise, pour ce que c'estoit des diables d'hommes. Avec tous ces langages il luy vouloit bien faire entendre que c'estoient de braves hommes à ce qu'il songeast premier que de les attaquer, et enfin l'estourdit tant de paroles qu'il ne sceut jamais rien apprendre de luy.

Quelquefois à Lyon il se mesloit au milieu des ennemys leur criant tousjours : Voylà le bras qui tuera Monsieur de Guise, dont ils rioient pour ce qu'en parlementant ils rioient et folastroient ordinairement avec luy comme avec un fol. Mesmes durant un parlement que le Sr de Soubise faisoit avec Monsieur de Nemours dans un parc près de Lyon, comme il estoit parmi les troupes du Sr de Nemours où tout le monde le congnoissoit, il vit passer un cerf et leur dit : Voulez-vous que je vous montre comment je feray à M. de Guise, et en disant cela luy tira une arquebusade. Autant en avoit-il dit tirant un jour au blanc avecques un certain Lambert qui estoit au Roy et un million d'autres fois.

Soudain après que le Sr de Soubise fut à Lyon, voulant advertir la dame de Soubise sa femme de son arrivée en bonne santé, et désirant qu'elle l'y allast trouver ne trouva personne plus propre (ou-

tre que les chemins estoient fort hasardeux), d'envoyer vers elle que le dit Merrey auquel il demanda s'il voudroit entreprendre ce voyage dont il fut incontinent prest ne demandant pas mieulx que telles charges. Quand il fut venu vers la dame et qu'elle le voulut renvoyer, elle luy dit qu'elle vouloit escrire au Sr de Soubise son mary une lettre qu'elle ne vouloit toutesfois qu'il portast sans l'avoir veue pour voir s'il [ne] craindroit point de ce faire, lui remonstrant qu'il y alloit, si elle estoit trouvée, de la vie du dit Merrey et d'elle. Or l'occasion de ceste lettre [fut] qu'elle avoit eu advisement qu'on la vouloit prendre elle et sa fille et les mener devant Lyon, menaçant le sieur de Soubise de les tuer toutes deux s'il ne rendoit la ville, ce qu'elle ne mandoit au Sr son mary comme chose certaine de peur de l'affliger; mais seulement le supplioit au nom de Dieu, si d'aventure cela advenoit de n'estre esmeu de nulle affection naturelle, mais de préférer la gloire de Dieu en son debvoir à la vie d'elle et de sa fille, d'autant qu'elle eust beaucoup mieux aimé mourir de mille morts (si faire se pouvoit) que si cela eust esté cause de luy rien faire contre l'honneur de Dieu, le sien et le service de son Roy, adjoustant que ce qu'elle en mandoit n'estoit pour doubte de sa résolution, mais pour luy rendre tesmoignage de la sienne. Or estoit en effet sa délibération, si elle en venoit là, de faire tout ce qu'elle pourroit pour obtenir de ceulx qui la prendroient de parler au dit Sr de Soubise dans la ville, leur promettant de n'obmettre rien du tout ce qu'elle penseroit pouvoir servir pour le persuader à son debvoir, voulant qu'ils prissent de là espérance qu'elle le vouloit solliciter à se rendre, et qu'ils se trompassent, prenant son debvoir autrement qu'elle ne l'entendoit. Mais à la fin elle n'eust peu obtenir d'eux de parler à lui qu'en leur présence. Elle estoit résolue de luy faire haut et clair la mesme requeste qu'elle lui faisoit par ses lettres, luy remonstrant qu'il retrouveroit bien d'autres femmes, et d'autres enfants, mais non ce qu'il perdrait faisant ce à quoy on le vouloit inciter, ce qu'elle déclara à quelques uns de ses plus familiers amys leur disant qu'elle s'asseuroit moyennant l'aide de Dieu, de persévérer en ceste résolution jusques à la fin, quelque danger où elle se pust veoir.

Pour revenir à ce que dessus ayant montré la susdite lettre à Merrey, il luy dist qu'elle ne s'en donnast aucune peine, et qu'il luy promettoit sur sa vie et sur son honneur, de la porter, ou qu'il

mourroit en la peine. Et de faict la porta au dit sieur de Soubise qui a dit maintefois depuis à la dite dame sa femme que c'estoit un des plus grands plaisirs qu'il avoit jamais receus, de la veoir en ceste résolution, et soudain après avoir receu sa lettre, l'envoya à M. Vi-
ret, et depuis à Genève, à Monsieur Calvin.

Sur la fin des troubles le Sr de Soubise ne pouvant savoir certaines nouvelles, comme le tout avoit passé à la bataille de Dreux, et le chemin estant fort hasardeux) envoya le dit Merey qui, comme j'ay dit, estoit propre à telles commissions, vers Monsr l'amiral pour en estre amplement adverty, luy mandant qu'il se pouvoit fier au porteur pour luy mander par luy ce qu'il vouldroit, pensant bien que le dit Sr Amiral voyant la contenance de l'homme, ne l'eust pas sans cela adverty par luy de chose d'importance. Le dit Sr Amiral qui ne cognoissoit point Merey dit au partir de là : Si Monsieur de Soubise ne m'asseuroit de cest homme, je ne scaurois qu'en penser, car je trouve qu'il parle beaucoup. Peu après voulant envoyer un espion au camp, il y envoya cestuy-là, et dit : Je ne m'y fierois pas ne le cognoissant non plus que je fais, si un autre que Monsr de Soubise me l'eust adressé. Mais puisque cestuy-là m'en assure, je ne craindray point de m'en servir ; — et là dessus le dépescha pour luy rapporter des nouvelles du camp, au lieu de quoi il tua Monsr de Guise. Voilà le fait tel qu'il fut à la vérité ; mais ceulx de Guise, comme j'ay dit de long temps, hayssant le Sr de Soubisé, comme un de ceulx qu'ils cognoissoient s'opposer le plus à leurs mauvais desseins, prirent encores ceste couleur pour avoir occasion de manifester du tout leur hayne, et lui recherchèrent de mesme façon qu'ils firent Monsieur L'Amiral.

Oultre ses ennemys il vint encores de nouveau Monsr de Montpensier, qui a cause de ce qui fut fait à la souveraineté de Dombes (comme il est amplement porté par les mémoires de Lyon) luy voulut beaucoup de mal et l'en recercha tant qu'il put en sorte que neuf ans après sa mort, pendant que le siège estoit devant Fontenay, il s'en voulut encores venger sur ses maisons du Parc Moulchamp, Vendrines, lesquelles en hayne de luy, il tint à fort peu qu'il ne fist razer, ayant tousjours en la bouche la souveraineté de Dombes dont il n'avoit sceu avoir raison durant la vie du Sr de Soubise.

Après les troubles le premier voyage que le dit Sr de Soubise fit

à la cour fut quand le Roy estoit à Lyon (1) où ils virent Monsieur et Madame de Savoye, lequel voyage estoit trouvé fort hasardeux, de sorte que mesmes en Allemagne on le trouvoit estre beaucoup plus que celui que Monsieur l'Admiral avoit auparavant fait à Paris, et disoit on que Monsr l'Admiral y estoit allé ayant le support du Prince de Condé de qui il estoit proche allié, d'un connetable de France son oncle, de deux marechaux de France ses cousins, et de ses deux frères dont l'un commandoit à l'infanterie françoise et l'autre avoit grand pouvoir, et n'alloit qu'à trente lieues de sa maison, là où le Sr de Soubise alloit à six vingt lieues de la sienne sans tout ce que dessus, ayant les mesmes ennemis que Monsr l'Amiral, et outre ceux là un prince du sang. Toutesfois combien qu'il n'y allast qu'avec son train, si est ce qu'il se trouva si fort à la cour que ses ennemis le craignoient, car tous ceux de la religion qui y estoient en assez grand nombre se rangeoient à l'accompagner, et outre ce toute la ville estoit à sa dévotion, à cause qu'il les avoit si bien traités pendant qu'il y commandoit, qu'ils firent mesme tout ce qu'ils purent pour l'avoir pour gouverneur. *(Suite.)*

DEUX LETTRES

DU MINISTRE JEAN CAMÉRON A DUPLESSIS-MORNAY

(1622)

Les deux lettres suivantes montrent le célèbre ministre Caméron incertain entre sa première patrie, l'Ecosse, qui lui était hospitalière, et sa patrie adoptive, la France, où il ne devait rentrer que pour y mourir à peine âgé de quarante-cinq ans. On trouvera dans *la France protestante* l'exposé des circonstances qui avaient éloigné de Saumur le savant professeur, suspect de latitudinarisme aux partisans outrés de la grâce, et nommé principal du collège de Glasgow par le roi Jacques I^{er}, qui appréciait ses talents. Duplessis-Mornay ne l'estimait pas moins, comme le prouvent les lignes suivantes écrites de Saumur (août 1619) : « Toute la compagnie qui s'est trouvée icy est demeurée si satisfaite de la pureté et profondeur de doctrine qui y a paru, et d'ailleurs si

(1) Juin-août 1564.

bien édifiée de sa candeur et modestie, qu'il n'y a aucun qui n'ait admiré les grâces singulières que Dieu a mises en luy. »

A Monsieur Monsieur du Plessis en sa maison de la Forest.

Monsieur, il y a desja longtemps que je ne me suis point donné l'honneur de vous escrire en partie faulte de sujet, en partie aussi surmonté d'affliction et d'ennui, considerant l'estat deplorable de l'Eglise de Dieu en France et celui de vostre personne, qui avez esté et en devés estre estimé encore entre les hommes l'un des principaux appuis. Mais parceque l'eminente qualité de vostre personne et l'obligation très grande que vous avez acquise sur moi m'oblige de vous rendre conte de toutes mes actions qui sont de ceste nature, j'ai estimé, comme c'est bien la raison, que je vous devoi donner avis de ma retraicte en ce pais et des raisons d'icelle, me soubmettant au jugement qu'il vous plaira d'en faire.

C'est donc, Monsieur, qu'ayant esté sollicité longtemps par ma patrie et par l'Eglise de ma patrie de m'y retirer pour y faire desormais ma demeure ordinaire, j'y ai, graces a Dieu, résisté constamment, me ressouvenant de ma promesse et protestation de laquelle je vous avoi prié, Monsieur, me faire l'honneur de vous rendre guarand. Et enfin le Roi s'en estant meslé avec aultant ou plus d'affection que nul aultre, je n'ai pour cela relasché en rien, ains par ma très humble priere d'un costé et justes raisons de l'aultre obtenu de Sa Majesté qu'il me soit libre de retourner en la France quand il aura pleu a Dieu y remettre les choses en leur premier estat, ce qu'il m'a accordé tres volontiers, louant ma resolution comme honeste et juste : tellement, Monsieur, que je ne suis ici que pour un temps, aiant laissé ma famille a Londres pour estre plus pres de la France, et ensuite plus preste aussi d'y repasser s'il plaist au Seigneur en sa grande misericorde, nous redonner la paix ou a tout le moins vous restabliir, Monsieur, d'où la volonté des hommes vous a dejeté pour un temps. Or n'ai je peu, ce me semble, moins faire, veu le desir de ma patrie et de l'Eglise qui y est, veu le commandement du prince et le grand besoin qu'on a ici de quelq'un non suspect en ceste division que l'introduction de l'aggenouillement en communicant à la saincte coene a produitte. Mais vous en jugerés, Monsieur, trop mieux ; et moi, comme j'ai fait jusques ici aussi à l'avenir je

continuerai a révérer vostre memoire et a faire mention de vous et de tous les vostres en mes prières, a ce qu'il plaise a ce grand et ce bon Dieu qui vous a relevé si souvent et a changé malgré vos ennemis votre dueil en magnificence, vous faire sentir en cest' occurrence un pareil effect de sa bonté et puissance. C'est, Monsieur, vostre tres humble et très obeissant serviteur,

J. CAMERON.

De Glasco en Escosse, ce 16 aoust 1622.

(Pap. de la Forêt-sur-Sèvre, chez M. Léon Audé. Orig. ologr. dont le petit cachet rond, encre rouge, représente un cœur ailé enlevant un globe, avec la légende *Vincit amor patriæ*).

A Monsieur Monsieur du Plessis, gouverneur de la ville chasteau et seneschaussée de Saumur, à Saumur.

Monsieur, puisqu'il a pleu a Dieu redonner la paix a la France et mettre sa pauvre Eglise en repos, j'estime que vous, qui faites une partie si considerable de l'une et de l'autre, reprendrés vostre premiere place. C'est pourquoi je loue Dieu de sa grace envers la France, envers son Eglise et envers vous, mais je desire le louer en la congregation de ceux qui ont ressenti en leur personne la grandeur de ceste delivrance, et ce en vostre presence, et me rassasier de ceste joie aiant la cause d'icelle presente a mes yeux. Seulement j'attends vostre sermonce afin que nul n'interprète l'affection que j'ai à faire mon devoir comme si c'estoit un desdain de ma patrie, laquelle, Dieu sçait, j'aime ainsi comme je doi.

Or afin que nul n'eust sujet de se plaindre de moi comme aiant frustré l'esperance de ceux qui se seroient attendus à moi, j'ai toujours protesté que je ne pourroi demeurer ici sans le bon gré et consentement des Eglises de France et n'ai jamais voulu accepter aucune condition qu'a temps, et après que le Roi m'eust promis de sa propre bouche que je serois libre de repasser la mer avec ma famille, et que si les Eglises de France m'aimoient aultant que je les aimoi, Sa Majesté feroit conscience de les en priver. Nonobstant tout ceci on est toujours après moy et tasche on d'obtenir que je demeure ici à tout le moins jusques à ce que le Roi ait escrit aux Eglises de France ; mais je n'i puis consentir pour ce qu'une telle procedure

pourroit sembler une collusion. Tout ce qui est à craindre en ceci n'est pas que je demeure ici, resolu que je suis de ne fleschir point contre mon devoir ni pour reproches ni pour caresses et promesses qu'on n'espargne point ; mais que je parte d'ici avec l'indignation et aiant perdu les bonnes graces de ceux que je suis tenu d'aimer et honorer, il n'y a nulle bonne ame qui ne juge que j'ai raison de le craindre. A quoi vostre authorité, laquelle je vous puis asseurer, Monsieur, est tres grande envers le Roi et envers tous, pourroit aisément obvier s'il vous plaisoit l'employer, comme j'espere que vous ferés, me ressouenant du passé et des grands effets de vostre amitié envers moi. En l'attente de cest honneur et de ce bien, je me garderai, Dieu aidant, libre ; et cependant je prierai le Seigneur qu'il me fasse la grace de vous revoir restabli et remis et de vous rendre le service, a Saumur, que j'ai tasché de vous y rendre aultrefois. Je l'espere de sa bonté, laquelle je le supplie vouloir estendre sur vous et sur les vostres, vous conservant encore à la France et à son Eglise. C'est la priere de celui qui est, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

J. CAMERON.

A Glaseo, ce 1^{er} décembre 1622.

(Pap. de la Forêt-sur-Sèvre, chez M. Léon Audé. Orig. ologr. dont le cachet, en cire rouge, est brisé.)

MÉLANGES

LES REGISTRES

DES BAPTÊMES, MARIAGES ET DÉCÈS DES PROTESTANTS DE
MONTAUBAN, DU 17 DÉCEMBRE 1564 A LA FIN DE 1792 (1)

DEUXIÈME SÉRIE.

Registres du 30 mai 1737 à la fin de 1792.

Cette série se compose de trente-six volumes, dont dix in-4^o et

(1) Voir le *Bulletin* du 15 décembre 1873, p. 574, et celui du 15 janvier 1874, p. 31.

vingt-six in-folio. Ces trente-six volumes se classent en quatre catégories distinctes.

Dans la première il faut placer dix-sept registres (les dix in-4^o et sept des in-folio), dans lesquels les pasteurs du désert dans le Quercy ont inscrit les baptêmes qu'ils administrèrent, les mariages qu'ils bénirent et les décès qui leur furent déclarés, depuis 1745 jusqu'en 1780. — La seconde comprend sept registres in-folio contenant les ordonnances rendues pour l'inhumation des réformés de Montauban, du 30 mai 1737 au 4 mars 1786, conformément à l'édit du 9 avril 1736. — La troisième est formée par sept registres contenant les déclarations des naissances, mariages et décès que les protestants furent invités à faire par l'édit de novembre 1787. Ces registres furent dressés du 4 mars 1788 au 17 janvier 1789. — Enfin la quatrième se compose de cinq registres qui vont du milieu de janvier 1789 à la fin de 1792 et qui portent ce titre : « Pour faire suite aux Registres en double des déclarations des baptêmes, mariages et décès des non-catholiques de la ville et sénéchaussée de Montauban (1). »

Je vais maintenant décrire avec quelques détails chacune de ces quatre classes de registres.

1^o *Registres tenus par les pasteurs du désert dans le Montalbanais.*

Il est probable que, dès que la première émotion causée par la révocation de l'édit de Nantes se fut quelque peu calmée, les pasteurs qui se dévouèrent à l'œuvre périlleuse de l'évangélisation de leurs coreligionnaires, tinrent note des baptêmes, des mariages et des décès dans leurs circonscriptions (2). Ces notes ne nous ont pas été conservées, du moins pour ce qui concerne les Eglises réformées du Quercy. Le plus ancien des registres de cette catégorie qui se trouvent au bureau de l'état civil de la mairie de Montauban, est de 1745.

Deux de ces dix-sept volumes et un cahier non paginé qui se trouve à la fin du registre de 1775 à 1780, sont consacrés à l'inscription des décès (3). L'un des deux registres est in-4^o et va de 1779 à 1786; l'autre est in-folio et va de 1781 au 1^{er} décembre 1786;

(1) Il n'est pas peut-être inutile de faire remarquer que ces derniers registres vont précisément jusqu'au moment où le nouvel état civil commença à fonctionner en France.

(2) Les pasteurs du désert tenaient pour un des devoirs de leur charge d'enregistrer tous les mariages et tous les baptêmes qu'ils bénissaient. *Les Toulousains*, p. 256.

(3) Il n'échappera pas au lecteur qu'il n'y a des registres des décès qu'à partir de 1775, c'est-à-dire qu'à partir du moment où le gouvernement cessa d'user

et le cahier non paginé qui est in-4^o, contient l'enregistrement « des morts pour les Eglises de Villebourbon, Lagarde et Gasseras, dans le courant de l'année 1780 (1). » Un registre est exclusivement consacré à des inscriptions de mariages; il s'étend « depuis et compris le 6 août 1764 jusqu'au 2 avril 1766 inclusivement. » Tous les autres contiennent à la fois des actes de baptêmes et des actes de mariages, inscrits dans l'ordre chronologique (mais jamais des actes de décès). Les actes de mariage sont toutefois relativement plus nombreux que ceux de baptêmes, principalement dans les plus anciens de ces registres. C'est probablement par suite de cette circonstance qu'il était plus facile de faire bénir un mariage au désert que d'y faire donner le baptême à un enfant, du moins pour les protestants de la ville. On ne pouvait guère transporter un nouveau-né, parfois assez loin, sans risquer d'éveiller les soupçons des agents de la police et les mettre sur la voie d'une réunion de culte.

Tous ces registres présentent de nombreuses lacunes, et même pour ce qui s'y trouve l'ordre n'est pas toujours parfait. On ne saurait en être surpris. Les services religieux n'avaient de régularité qu'autant que les circonstances le permettaient; en certains moments, ils devenaient à peu près impossibles.

Les registres in-4^o qui sont les plus nombreux, se composent de cahiers assez épais, qui, dans le principe, étaient séparés et n'ont été réunis que plus tard et reliés tant bien que mal. Les pasteurs du désert gardaient ces cahiers chez eux, ou en un lieu sûr; la prudence leur en faisait une loi. S'ils étaient tombés en des mains ennemies, ils auraient compromis, non pas seulement le pasteur qui les avait écrits, mais encore les familles qui y étaient mentionnées. En général dans chaque cahier ou dans une suite des cahiers du même pasteur, les actes portent un numéro d'ordre (2); mais parfois, après le numéro d'ordre, au lieu de l'acte de baptême ou de mariage, il n'y a qu'une note de ce genre : « Le n^o 404 a été omis ici à dessein, et il est couché dans les registres que je garde par devers moi. Dunière, pasteur (3). »

d'une rigueur excessive envers les protestants. S'il en fut tenu pendant les années précédentes, ce qui me paraît douteux, ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous; mais on a, pour les remplacer, du moins à partir de 1737, les registres des autorisations d'inhumation.

(1) A cette date, Montauban avait deux pasteurs, l'un pour la ville proprement dite, située sur la rive droite du Tarn, et l'autre pour les quartiers de la rive gauche. Lagarde, qui est aujourd'hui une commune, était considérée alors comme faisant partie de ces quartiers.

(2) Les registres les plus modernes ne présentent plus de numéro d'ordre. Il n'y en a point dans les registres des décès.

(3) *Registre des mariages commencé le 31 juillet 1745 et fini le 27 novem-*

Il s'agissait évidemment ici de familles qui avaient un intérêt tout particulier à ne pas être même soupçonnées de participation à un culte proscrit et dont il importait de ne pas compromettre la position. Les pasteurs du désert inscrivait ces actes, avec leur numéro d'ordre qui servait de point de repère, sur un carnet particulier, qui devait rester secret, et passer après eux entre les mains de leurs successeurs.

En général, les actes inscrits sur les registres des pasteurs du désert ne diffèrent pas essentiellement de ceux qui se trouvent dans les registres antérieurs à la révocation de l'édit de Nantes. Quelques extraits donneront une idée de la manière dont ils sont rédigés.

Pour les baptêmes : « Le vingt-deux avril mille sept cens soixante cinq, a été baptisé par nous Jacques Sol dit Eleios, ministre du S^t Evangile, Siméon Brun, né le vingt un dudit mois, fils de Jacques Brun m^d app^{re} et de Marguerite Descazals, mariés, habitans de Montauban, Parrain, Siméon Saint-Faust, Marraine Marguerite Embolas, veuve du sieur Descazals orfèvre. Témoins : Isaac Sol et Paul Portal, J. Q. Sol dit Eleios, pasteur (1). » — « Le treizième décembre mil sept cens quarante quatre naquit une fille au s^r Guillaume Alram, m^{re} tanneur, habitant de Montauban, et de Françoise Coyne, mariés, a esté baptisé le dix huit par le S^r Viala, ministre de la parole de Dieu, Parrain Antoine Coyne, et Marraine Jeanne Alram, en présence des témoins soussignés (2), au désert, l'an et jour cy dessus. Viala, m. (3).

Pour les mariages : « Aujourd'huy treize sept. 1747, par moy Jacques Dunière, ministre du S^t Evangile, en présence de témoins dignes de foy, suivant la forme accoutumée des Eglises réformées de France, a été bény au désert le mariage de Jean-Baptiste Alliès, facturier, fils de Pierre Alliès, march., et de Marthe Aymard, habitant de la ville de S^t Antonin en Rouergue, d'une part ; et Marguerite Lauzel, fille de Pierre Lauzel march. et de Jeanne Rivière, habitant de Négrepelisse, d'autre part ; le contrat de mariage reçu par M^e Vialas, not. royal dudit S^t Antonin, le 2 aout 1747. Dunière, ministre (4). » — « Le troisième de Janvier (1745) reçurent la bénédiction nuptiale par le ministère du S^r Viala, ministre de la parole de Dieu, Pierre Bar-

bre 1751, p. 204. Je dois faire remarquer que la pagination est d'une autre main et d'une autre encre que les actes inscrits dans les registres. Elle y fut évidemment ajoutée quand les cahiers, d'abord séparés, eurent été réunis en volumes.

(1) *Reg. des baptêmes du 17 janvier au 15 juin 1766*, p. 48.

(2) La signature des témoins manque dans tout ce registre.

(3) *Reg. de la fin de 1744 au 15 janv. 1746*, fol. 26, verso.

(4) *Reg. des mariages du 31 juillet 1746 au 17 novembre 1751*, p. 33, n^o 69.

bery, fils du Sr Estienne Barbery et de feu dem^{lle} Marthe Cadours, habitans de Mauvesin, diocèse de Lombès, et dem^{lle} Isabeau Saint-Faust, fille de Sabastian Saint-Faust et de dem^{lle} Jeanne Casemajor, habitans de Mauvesin, en suite de la publication des bans et sans qu'il parut aucun empêchement civil ni canonique, en présence des témoins soussignés, au désert, les an et jour que dessus. Viala, ministre (1). »

Pour les décès (2) : « Le sieur Samuel-Michel Colom, bourgeois, habitant de Montauban depuis son retour de l'Amérique, marié à Anne de Noalhan, habitante dudit Montauban, est décédé le vingt trois avril mil sept cens quatre vingt, âgé de soixante huit ans, témoins les sieurs Jean et Dominique Bagel, bourgeois, père et fils, habitans dudit Montauban (3). » — « Isabeau Delon, âgée d'environ quatre vingt quatorze ans, veuve de Jean Alran, fille de feu Jean Delon et de Antoinette Darassus, habitante de Villebourbon dans Montauban, est décédée le 20 novembre 1780, vue après son décès par Arnand Gineste et son fils qui, requis de signer, ont dit ne savoir (4). »

2^o *Registres des Ordonnances qui permettent l'enterrement des religionnaires en exécution de la déclaration du Roi, d'avril 1736.*

Le clergé catholique se refusait à ensevelir quiconque n'avait pas fait acte de catholicisme, au moins à ses derniers moments, et la plupart des réformés ne voulaient pas se soumettre à des actes qui répugnaient à leur conscience. Il résultait de là que ceux-ci étaient réduits à la triste nécessité d'ensevelir leurs morts clandestinement. Il y avait à cela de graves inconvénients, et de plus d'un genre. Le gouvernement se décida à mettre un terme à ce fâcheux état de choses par la Déclaration du roi du 9 avril 1736. D'après l'article 13 qui contient la disposition essentielle de cette Déclaration, ceux auxquels la sépulture ecclésiastique n'était pas accordée ne pouvaient être inhumés qu'en vertu d'une ordonnance du juge de police des

(1) *Reg. des mariages et baptêmes de la fin de 1744 au 15 janvier 1746*, fol. 1, verso.

(2) Pour ce qui concerne les familles protestantes de la ville, les registres des décès de cette époque font double emploi avec les registres des autorisations des inhumations des non-catholiques; mais ils sont les seules sources de renseignements que nous ayons sur les décès survenus dans les familles protestantes de la banlieue et des localités voisines, et souvent même sur ces familles elles-mêmes.

(3) *Reg. des décès de 1779 à 1786*, p. 27.

(4) *Reg. des morts du 25 mai 1781 au 15 décembre 1786*, n^o 95.

lieux, rendue sur la conclusion du procureur du roi ou de celui des hauts justiciers; dans cette ordonnance il devait être fait mention du jour du décès, ainsi que du nom et de la qualité de la personne décédée; il était enjoint de faire au greffe un registre de toutes ces ordonnances, et il pouvait en être délivré des extraits aux parties intéressées, en payant au greffier un salaire déterminé par l'article 49.

Les registres de ces ordonnances d'inhumation pour les réformés de la ville de Montauban, sont au nombre de sept, et comprennent une période de temps qui s'étend du 30 mai 1737, date à laquelle fut mise en pratique la Déclaration du roi du 9 avril 1736, au 4 mars 1788, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'édit de novembre 1787, enregistré en parlement le 29 janvier de l'année suivante, commença à être exécuté.

Les conditions auxquelles cette législation soumettait les inhumations des protestants étaient dures et humiliantes; il était interdit aux parents et aux amis d'accompagner jusqu'à sa dernière demeure le corps de celui qu'ils avaient perdu; deux catholiques, étrangers à la famille du défunt, et désignés par les juges, pouvaient seuls assister à cette triste cérémonie en qualité de témoins appelés à constater que l'inhumation avait eu réellement lieu. L'enterrement ne pouvait se faire qu'avant le lever du soleil ou après son coucher, comme si la sépulture des protestants avait été une sorte de scandale ou de honte, dont il fallait épargner la vue au public. Enfin ce n'était pas dans les cimetières qu'on ensevelissait les protestants; on ne les jugeait pas dignes de reposer dans des lieux consacrés et à côté des catholiques; chaque famille faisait déposer ses morts dans quelque jardin ou quelque champ qui lui appartenait et dont elle devait faire connaître l'emplacement à l'autorité judiciaire, chargée d'autoriser les inhumations protestantes.

Dans les villes, où il était facile de surveiller les réformés, les dispositions de la Déclaration du 9 avril 1736 furent rigoureusement exécutées jusqu'en 1788. Il en fut autrement dans les campagnes, où on continua à ensevelir les morts, comme auparavant, sans en demander l'autorisation et sans faire aucune déclaration des décès. Aussi dans les sept registres des ordonnances permettant l'enterrement des religionnaires, on ne rencontre guère que les noms des protestants de la ville, ou des agglomérations de population voisines, quelque peu considérables.

Il ne me paraît pas inutile de rapporter quelques-unes des ordonnances qui remplissent nos sept grands volumes in-folio. Quatre

pièces de ce genre ont été déjà publiées dans le *Bulletin* (1); celles que je vais mettre sous les yeux du lecteur sont conçues dans le même sens et presque dans les mêmes termes. On y remarque cependant un ton plus prononcé d'animosité contre le protestantisme.

L'ordonnance suivante concerne une fille de Jacques Loquet, qui avait été le dernier professeur d'éloquence à l'académie de Puy-laurens, et qui, après la révocation de l'édit de Nantes, s'était retiré à Montauban (2).

« Du 4 janvier 1738, veu la requête à nous présentée par demoiselles Marie et Hélaïne Loquet, filles de feu sieur Jacques Loquet, bourgeois, habitantes de cette ville, le 4 janvier de la présente année, portant entre autres choses que dem^{lle} Louise Loquet, leur sœur, âgée d'environ quatre vingts ans, s'étant trouvée légèrement indisposée le deux du présent mois, elle serait venue à décéder le lendemain sur l'heure de dix heures du soir, et comme l'on ne soupçonnoit pas que sa maladie fut suivie d'une mort si prompte, M^{rs} les curé et vicaires de cette ville n'ont pas eu le temps de la voir pour la disposer à la mort (3), et que lesdites Marie et Hélaïne Loquet ne peuvent faire inhumer le cadavre de leur sœur sans en avoir obtenu la permission de notre autorité, à ces causes qu'il nous plaira leur permettre de la faire inhumer et faire transcrire sur le registre qui doit être tenu en exécution de l'art. 13 de la déclaration du Roy, le temps du décès de leur sœur en la forme portée par ledit article; veu aussi notre ordonnance de soit communiqué au promoteur du jour d'hyer; ensemble les conclusions dudit promoteur mises au bas de la requête et ordonnance,

« Nous permettons auxdites demoiselles Marie et Hélaïne Loquet de faire inhumer le cadavre de Louise Loquet, leur sœur, âgée d'environ quatre vingts ans, décédée le jour d'hyer; fait à Montauban, le 4 janvier 1738. Darassus, conseiller (4). »

L'ordonnance suivante concerne le dernier des membres de la branche de la famille Pélisson, qui était depuis longtemps fixée à Montauban.

(1) T. I, p. 484 et 485; t. II, p. 179 à 180, et t. X, p. 84-86.

(2) Il s'y était marié, le 2 mars 1658, avec Héliène Cofinhal.

(3) On allègue également dans quelques autres requêtes la rapidité de la maladie, pour expliquer comment il s'est fait que la personne décédée n'ait pas fait appeler un prêtre catholique. On croyait sans doute par ce subterfuge obtenir plus facilement l'autorisation qu'on sollicitait. Plus tard, on renonça à cette excuse, qui ne fut jamais prise en considération, et qui avait l'inconvénient de donner une entorse à la vérité.

(4) *1^{er} reg. des ordonnances qui permettent l'inhumation des religionnaires.* fol. 4, verso.

« Du 9 septembre 1738, sur la présente requête à nous présentée par le sr Miégevillé, avec notre ordonnance et soit communiqué de cejourdhuy au promoteur, ensemble les conclusions du sieur promoteur aussi de cejourdhuy, nous ordonnons que, sans préjudice de l'enquis, qu'il sera procédé à l'enterrement du sieur Paul Pélisson au lieu et en la manière portée par les conclusions du sr promoteur, le tout en présence de Pierre Romagnac, sarger du faubourg de Villebourbon et de Géraud Delhoste aussy sarger du faubourg de Villenouvelle, catholiques, qui nous en feront leur rapport, sans qu'aucuns parens ni autres personnes puissent y être, ayant les srs Romagnac et de Lhoste signés avec nous, appointé ce 9 septembre 1738. (Suivent les signatures.)

« L'an mil sept cens trente huit et du dixième septembre à Montauban et dans notre maison d'habitation auroient comparu Pierre Romagnac, sarger, habitant du faubourg de Villebourbon, et Géraud Delhoste, aussy sarger de Villenouvelle, et ce pour nous rapporter que l'enterrement de Paul Pélisson mentionné en notre ordonnance dujourdhuy a esté fait conformément au réquisitoire du promoteur, ayant déclaré les tesmoins ne vouloir taxe, et ont signé avec nous et notre greffier. » (Suivent les signatures.) (1)

L'ordonnance suivante concerne une descendante de Jean Tenans, le plus ancien professeur d'hébreu de l'académie protestante de Montauban.

« Du 6 mars 1739. Vu la requête à nous présentée par le sieur Tenans, fils, bourgeois de cette ville, tendante à ce qu'il nous plaise luy permettre de faire inhumer le cadavre de demoiselle Catherine Tenans (2), sa tante, épouse de feu sieur Bardeau, bourgeois (3), habitante de la paroisse de Fonneuve, juridiction de la présente ville, âgée de cinquante huit ans, décédée le 5 mai 1739, et ce conformément à l'art. 13 de la Déclaration du Roy de 1736, l'ordonnance du soit communiqué au promoteur, ensemble ses conclusions mises au bas de la requête et soit communiqué,

« Nous permettons au sieur Tenans suppliant de faire inhumer le cadavre de dem^{lle} Catherine Tenans, sa tante, sans préjudice de l'enquis et à la charge que l'enterrement se fera la nuit sans aucune cérémonie ni assistance d'aucuns parens ni autres que les porteurs

(1) *I^{re} reg. des ordonnances*, fol. 13.

(2) Elle était née, le 11 juin 1780, de Jean Tenans, bourgeois, et d'Anne d'Assier. *Reg. de 1680*, fol. 36.

(3) Ce sieur Bardeau, bourgeois, était probablement Pierre Bardeau, fils du ministre Isaac Bardeau et de Hélène Garrisson, né le 16 février 1681. *Reg. de 1681*, fol. 16.

du cadavre et en présence des nommés Pierre Monier, cordonnier et Jacques Soulié, journalier et embriseur, que nous commettons à cet effet pour y assister et nous en faire leur rapport, et que ledit enterrement se fera dans le lieu indiqué par les conclusions du promoteur; appointé à Montauban ce 6 mai 1739. Signé au bas de l'ordonnance, Forestier consul.

« L'an mil sept cens trente neuf et le septième mois ont comparu pardevant nous les nommés Pierre Monier et Jacques Soulié, qui nous ont rapporté et affirmé que l'enterrement de dem^{lle} Catherine Tenans a été fait conformément à notre ordonnance, et ont signé avec nous et notre greffier au bas du présent procès-verbal, écrit au bas de l'ordonnance. » (Suivent les signatures.) (1)

Plus tard, une simple déclaration verbale fut substituée à la requête. « L'an 1774 et le 25^e jour du mois de may avant midi, à Montauban, par devant nous m^{re} Philippe Duval de La Mothe, chevalier de S^t Louis et maire de la présente ville, est comparue Jeanne Marie de Duroy, habitante de cette ville, qui nous a déclaré que M. Jean Dassier Lagravète, ingénieur du Roy, son mari, âgé de trente ans, seroit décédé cejourd'hui 25 may courant, et attendu que Mr le curé de la paroisse S^t Jacques a refusé de lui accorder la sépulture ecclésiastique, elle nous a requis en exécution de l'article 13, etc. » Mais il ne fut point introduit d'adoucissement dans les conditions de la sépulture. « M. Poncet Delpech, avocat au parlement, procureur du Roy de l'hotel de ville, n'empêche que le cadavre de M. Jean Dassier Lagravète soit inhumé, à la charge néanmoins que l'enterrement sera fait de nuit, sans cérémonie, ni assistance d'autres personnes que les porteurs du cadavre et en présence de deux témoins catholiques qui en certifieront, etc. (2) »

La dernière ordonnance rendue pour permettre l'inhumation d'une personne n'ayant pas fait acte de catholicisme est du 3 mars 1788, et se rapporte à l'ensevelissement de Marguerite Descazals, femme de Jacques Brun, apothicaire (3). Il y avait alors près de quatre mois que l'édit de novembre 1787 avait été rendu; mais il n'avait été enregistré en parlement que le 29 janvier 1788, et il avait fallu encore quelque temps avant qu'on eût pris les mesures nécessaires à l'exécution du nouvel ordre de choses.

(1) *I^{er} reg. des ordonnances*, fol. 31, verso.

(2) *Reg. des ordonnances depuis le 31 mars 1773 jusques au 29 juillet 1777*, fol. 63.

(3) *Reg. des ordonnances du 23 juin 1785 au 3 mai 1788*, fol. 60, verso, et 61.

3^o *Registres tenus en double pour les déclarations des naissances, mariages et décès des non-catholiques, en conformité de l'édit du mois de novembre 1787* (1).

L'édit de novembre 1787 ne donna pas la liberté religieuse aux protestants français ; il ne leur rendit ni leurs pasteurs, ni leurs temples ; mais il reconnut leur existence civile. En conséquence, tous les protestants durent pour « acquérir pour eux et leurs enfants la jouissance de tous les droits résultant des mariages légitimes, » se présenter devant le juge mage de leur lieu d'habitation ou devant tout autre magistrat désigné à cet effet, et lui déclarer la date de leur mariage, ainsi que le nombre, l'âge et le sexe de leurs enfants. En même temps, on inscrivait, à mesure qu'ils avaient lieu, les naissances, les mariages et les décès des non-catholiques. Ces registres des déclarations sont donc un véritable état civil des protestants français depuis 1788 jusqu'à la fin de 1792. Il n'est pas inutile d'ajouter que, du moins dans le Montalbanais, les habitants de la campagne ne mirent pas moins d'empressement que ceux des villes à faire constater l'état civil de leurs familles. Plusieurs de ces registres sont presque exclusivement remplis par des déclarations de brassiers, de laboureurs et de vigneron.

L'enregistrement des déclarations faites par les protestants montalbanais, commencé le 4 mars 1788, ne fut achevé que le 17 janvier de l'année suivante. Il remplit six volumes in-folio ; un septième est exclusivement consacré aux déclarations des non-catholiques du « quartier et commune de Négrepelisse ; » celui-ci se compose de 237 feuillets et fut dressé du 26 mai au 9 septembre 1788.

Des registres de ce genre existent sans le moindre doute dans tous les lieux où il y avait des protestants à ce moment. Il est étonnant qu'on en ait fait encore si peu d'usage pour notre histoire religieuse. Ils sont pleins cependant de renseignements intéressants, qu'on chercherait vainement ailleurs. On peut entre autres les consulter avec un grand profit sur les pasteurs de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Si je ne me trompe, aucune pièce extraite de ces registres n'a encore été publiée. Il me paraît utile d'en mettre quelques-unes sous les yeux du lecteur. Je les choisis parmi celles qui se rapportent

(1) Les deux exemplaires existent encore ; l'un est au bureau de l'état civil, à la mairie de Montauban, et l'autre aux archives du greffe du tribunal civil de cette ville.

à des familles dont les noms sont connus ou à des descendants d'anciens pasteurs du Montalbanais.

« Le 8 mai 1788, messire Jacques de Rapin-Thoiras, baron de Mauvers et de Barry d'Islemade, âgé d'environ cinquante ans, fils de feu messire Jacques de Rapin, seigneur et baron de Mauvers (1). et d'Elisabeth de Rieupeyroux, mariés, aussy habitans dudit Montauban, et Dame Marie-Thérèse de Malprade, âgée d'environ quarante ans, fille de feu noble Jean de Malprade, avocat en parlement, et de Suzanne de Vivens, mariés, habitans de Clairac, ont déclaré devant nous cejourdhui 8 mai 1788, s'être mariés le 30 octobre 1764, sur la paroisse St Simon de Bouillac, Sénéchaussée de Bordeaux et ont eu de leur mariage six enfants, tous vivants, savoir : François né le 17 octobre 1765, baptisé le 17 dudit à Clairac ; — Pierre Jean Baptiste, né le 29 septembre 1767, et baptisé le 5 octobre suivant à Lafite (2) ; — Marie-Judith, née le 1 novembre 1768 et baptisée à Clairac ; — Jean-François, né à Montauban le 10 février 1771 et baptisé à Villenouvelle ; — Marie, née à Clairac le 9 avril 1772, et baptisée audit lieu ; — et Jacques Baptiste, né le 30 novembre 1774, et baptisé à la paroisse de Lafite près Clairac ; — La vérité de laquelle déclaration, lesdites parties nous ont fait affirmer par messire Jean Pierre Fonfrède de Robert, écuyer, messire Guy de Vicoze, écuyer, ancien officier, M. Antoine Bardou Larivalière, avocat en parlement, et le Sr Jean-Benjamin Rouffio-Crampes, négociant, habitans de Montauban, présents, qui ont signé sur les deux registres avec les parties, nous juge mage, et notre secrétaire, et avons taxé au greffier pour l'extrait dix sols. » (Suivent les signatures.) (3).

A cette déclaration il convient de joindre la suivante :

« Dame Marguerite de Rapin, née le 16 décembre 1732, fille de messire Jacques de Rapin, seigneur et baron de Mauvers, et de dame Elisabeth de Rieupeyroux, mariés, dudit Montauban, a déclaré devant nous cejourdhui 13 mai 1788, s'être mariée le 21 juillet 1758, sur la paroisse de Targon, sénéchaussée de Bordeaux, avec M. Pierre de Maleville de Condat, fils de Mr. Pierre de Maleville, avocat au parlement de Toulouse, et de dame Jeanne de Pécholier,

(1) Ce Jacques de Rapin, seigneur et baron de Mauvers, était le frère du célèbre historien, Paul de Rapin-Thoiras.

(2) Pierre-Jean-Baptiste de Rapin-Thoiras est le pieux et généreux protestant dont parle *la France protestante*, t. VIII, p. 282. Il est mort à Montauban le 11 février 1859. Avec lui s'est éteint, du moins en France, le nom de Rapin Thoiras ; mais cette famille s'est continuée par les femmes dans les familles de Preissac et de Maleville de Condat.

(3) *IV^e reg. des déclarations*, fol. 109, verso, et 110.

mariés, habitans de Caussade; duquel mariage sont nés sept enfans, savoir : Jeanne-Elisabeth-Perrette-Claire, née à Montauban, le 19 août 1759; — Pierre-Jean-Jacques, né le 18 juin 1761 (1); — Françoise-Marie-Marguerite-Hélène, née le 18 août 1762: tous les trois susdits vivants — et les quatre suivans décédés... ; ajoutant que ledit de Maleville, son mari, est décédé le 28 juillet 1784, etc. (2) »

Presque toutes les personnes nommées dans la déclaration suivante appartiennent à des familles qui avaient donné des pasteurs aux Eglises réformées, antérieurement à la révocation de l'édit de Nantes.

« Dame Françoise Vignié (3), âgée de 63 ans, habitante de Montauban, fille à feu Jean Vignié négociant et à dem^{lle} Antoinette Papon, a déclaré aujourd'hui 7 avril 1788, devant nous, qu'elle se maria le 25 décembre 1764, avec s^r Pierre Larrességuerie (4) aîné, fils à feu S^r Pierre Larresseguerie procureur au présidial et sénéchal de cette ville et de dem^{lle} Susanne d'Olivier (5), mariés, lequel serait décédé le 28 octobre 1777, âgé pour lors de 58 ans, sans laisser des enfans dudit mariage; ce qu'elle nous a fait affirmer par S^{rs} Jean Ollier, presseur d'huile, Jean Crouzailles, maçon, Antoine Vignes père, négociant, et François Birènes, maçon, présents, habitans de Montauban, qui ont signé, de ce requis, etc. (6) »

C'est encore à une famille dont plusieurs membres avaient exercé le ministère évangélique, qu'appartenait la personne qui fit la déclaration suivante :

« Demoiselle Jeanne Dumas, née le 12 juillet 1727, habitante de Montauban, fille de feu S^r Alexandre Dumas (7) et de dem^{lle} Anne Tieys, mariés, a déclaré devant nous ce jourd'hui 10 août 1788, qu'elle se maria le 15 septembre 1757 avec le S^r Jacob Delon Lormière cadet, négociant, fils à feu S^r Simon Delon Lormière négo-

(1) M. Léon de Maleville, député de Tarn-et-Garonne, est son fils.

(2) III^e reg. des déclarations, arrêté le 14 août 1788, fol. 47.

(3) Parmi les pasteurs issus de cette famille, il faut citer, entre autres, David Viguier, ministre à Roquecourbe et ensuite à Réalmont, et Jérémie Viguier, qui desservit longtemps l'Eglise de Nérac, et qui fut un prédicateur distingué.

(4) Pierre Larrességuerie était un petit-fils de François Larességuerie, qui fut pasteur à Verlhac (colloque du Bas-Quercy) de 1670 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

(5) A la famille Olivier appartenaient Antoine Olivier, pasteur à Négrepelisse à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, Théodore Olivier, son fils, qui desservit successivement les Eglises de Ganges et de Nîmes, où il mourut en 1622, et Samuel Olivier, qui était pasteur de Corbarieu en 1671.

(6) II^e reg. des déclarations, fol. 10, verso.

(7) Alexandre Dumas était l'arrière-petit-fils de Ramond Dumas, juge de Négrepelisse, qui était le frère d'Isaac Dumas, ministre au Mas-Grenier en 1616 et 1637. Jean, fils d'Isaac, fut également ministre. Enfin Jean Dumas, né à Montauban en 1725, et pasteur à Leipzig, où il mourut en 1799, appartenait à la même famille, et il est tout à fait probable qu'il en est de même des deux autres Dumas dont il est parlé dans *la France protestante*, t. IV, p. 397.

ciant et à dem^{lle} Jeanne Rouffio, mariés, et a eu de ce mariage cinq enfants nommés : etc. Ajoutant ladite demoiselle Jeanne Dumas que ledit Delon Lormière, son mari, seroit décédé le 16 janvier 1773; la vérité de tout ce que dessus, elle nous a fait confirmer par sieurs, etc (1). »

4^o *Registres « pour servir à l'enregistrement des baptêmes, mariages et décès des non-catholiques de la ville et de la juridiction de Montauban, de 1789 à 1792 inclusivement.*

L'état civil des protestants se trouvait constitué par les déclarations faites en conformité de l'édit de novembre 1787. Il n'y avait plus qu'à le tenir à jour; c'est ce qui se fit par les déclarations des naissances, mariages et décès, au juge mage jusqu'en 1790, et depuis lors au président du tribunal du district.

Pour faire connaître en quels termes ces déclarations étaient enregistrées, il me suffit de rapporter un acte de naissance, un de mariage et un de décès.

Acte de naissance. « Le 15 septembre 1790, à Montauban, par devant nous juge mage soussigné est comparu le sieur Louis Genouillac dit Lagarde, bourgeois (2), habitant de Montauban, lequel nous a déclaré qu'il lui est né un enfant dont dem^{lle} Anne Coyne, sa femme, accoucha le 5 juin dernier, et lequel enfant fut baptisé le 9 du même mois, ayant reçu nom Jean-Olimpe-Louis, a eu pour parrain et marraine sieur Jean Isarn de Greze et dame Suzanne-Olympe Isarn, veuve du Sr Garrisson-Destilhac, laquelle déclaration nous a été affirmée véritable par Isaac Tiès, tondeur de drap, Guillaume Géruia et Isaac Gasc, tonneliers, habitants de Montauban, qui ont signé sur les deux registres avec nous, notre secrétaire et ledit déclarant, de ce requis. Taxé au greffier pour l'extrait dix sols (3). »

Acte de mariage. « L'an 1792, le 4^e de la liberté et le 24^e jour du mois de mai, à Montauban, par devant nous Jean-Baptiste Poncet-Delpech, président du tribunal du district, sont comparus le sieur Jean Lescure (4), habitant de Montauban, paroisse St Jacques, âgé d'environ quarante-deux ans, fils à feu Sr Corneille Lescure et de

(1) *Il^e reg. des déclarations*, fol. 20, verso, et 21.

(2) Louis Genouillac, dit Lagarde, était pasteur et desservait les Eglises du Montalbanais depuis 1777.

(3) *IX^e registre*, fol. 97.

(4) Jean Lescure, né le 15 septembre 1750, était le frère puîné du pasteur du Désert Pierre Lescure-Delille. *VII^e registre des déclarations*, 1789, fol. 170.

dame Catherine Dolier, mariés, d'une part; et dem^{lle} Madeleine-Françoise Plantier, âgée d'environ trente un an, habitante dudit Montauban, même paroisse S^t Jacques, fille du S^r Pierre-François Plantier, ci-devant officier suisse, maintenant citoyen français (1) et de dame Marie Verne (Vierne), mariés, d'autre part, lesquelles parties procedant en exécution de leur contrat de mariage du 5 mai courant reçu de Rey, notaire de cette ville, expédition duquel ils nous ont représentés, portant le consentement donné par les père et mère de ladite dem^{lle} Plantier; après la publication des trois bans de mariage faite avec affiche à l'issue de la messe de paroisse à la porte de l'Eglise paroissiale et principale de cette ville les 6, 13 et 17 dudit mois de mai, sans opposition, suivant le certificat du S^r Barrière d'Arbus, greffier audit tribunal, du 21 même mois, ont lesdites parties déclaré qu'elles se sont prises et se prennent en légitime et indissoluble mariage et se promettent fidélité, de quoi leur avons donné acte au nom de la loi, et leur avons déclaré qu'elles sont unies en légitime et indissoluble mariage, en présence des sieurs Pierre Vincent, praticien, Paul Portal, Jean Constant, citoyen, et M^{re} Jacques Constant, homme de loi, tous habitants de Montauban, témoins qui ont signé sur les deux registres avec nous, le greffier du tribunal et les parties, de ce requises (2). »

Acte de décès. « Le 22 janvier 1790, à Montauban, par devant nous juge mage soussigné, sont comparus noble Jean-Pierre Fonfrède de Robert et André Dallès de Grenier, habitants de Montauban, lesquels nous ont déclaré que noble Paul de Grenier sieur de la Sablière, âgé d'environ soixante-quatorze ans; habitant de la paroisse du Fau, juridiction de Mautauban, seroit décédé le jourd'hier et a été inhumé cejourdhui, en présence et assistance de Jacques Cruzel, boulanger, habitant de Montauban, commissaire par nous nommé à cet effet, lequel a signé sur les deux registres, avec les déclarans, nous et notre secrétaire, ainsi que S^t Jean Lescure et Joseph Bosquet, bourgeois, habitants de Montauban, témoins qui nous ont attesté le décès. Taxé au greffier pour l'extrait dix sols (3). »

MICHEL NICOLAS.

(1) Pierre-François Plantier était né à Berne le 20 avril 1717. Il descendait d'une famille protestante des Cévennes réfugiée en Suisse à la révocation de l'édit de Nantes. Il mourut à Montauban le 22 novembre 1796. *Reg. du 10 juillet 1792 au 1^{er} janvier 1793*, fol. 48, verso. Sa femme, Marie Vierne (et non Verne), était la fille d'un honorable négociant de Nîmes. P.-F. Plantier avait épousé en premières noces Marguerite Tandon, fille d'Antoine Tandon, bourgeois de Montpellier. *1^{er} reg. des déclarations*, fol. 13.

(2) *Registre de 1792*, fol. 136, verso et 137.

(3) *IX^e registre*, fol. 10.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA PERSÉCUTION FAITE A L'ÉGLISE DE ROUEN SUR LA FIN DU XVII^e SIÈCLE, PAR PHILIPPE LEGENDRE, pasteur de l'Église de Quevilly, etc.

Rien n'est plus digne d'encouragement que la réimpression des ouvrages rares, qui ont presque la valeur de documents inédits pour l'histoire du Protestantisme français. Un bibliophile de Rouen, dont les lecteurs du *Bulletin* ont pu apprécier le zèle pour tout ce qui touche aux annales de la Réforme en Normandie, M. E. Lesens, a bien mérité du protestantisme tout entier en restituant à l'Église de Rouen un de ses titres les plus précieux, le livre devenu presque introuvable d'un de ses plus dignes pasteurs, Philippe Legendre, sur la persécution qui suivit la révocation de l'édit de Nantes. M. Lesens ne s'est pas borné à reproduire le texte intégral ; il y a joint une savante notice sur le pasteur Legendre et sur sa famille, qui occupait un rang très-honorable dans la province. Un appendice contient la liste des nobles protestants du XVII^e siècle dont il est fait mention dans les registres de l'Église de Quevilly, ainsi que le nom des protestants restés à Rouen après la révocation. Deux plans reproduisent l'ancien temple de Quevilly, édifice remarquable, qui n'était pas sans rapports avec le temple célèbre de Charenton. Nous ne saurions mieux faire apprécier l'intérêt de l'ouvrage, réédité avec tant de soin par M. Lesens, qu'en plaçant les pages qui suivent sous les yeux du lecteur :

Il faudroit tirer le rideau sur tout ce qui s'est passé depuis.... car l'Édit de Nantes fut révoqué le dixhuitieme du dit mois et an. Les Temples qui subsistoient encore furent renversés dans toute la France : et les Chrétiens, malgré les bonnes paroles que leur donnoit l'Édit de revocation, abandonnés a la fureur d'un Soldat brutal et impie qui pillà et desola les maisons et les familles, qui n'oublia rien en un mot pour perdre les corps et les ames.

Qui est ce qui pouvoit résister a de si rudes Assauts? Il s'en trouva pourtant un assés bon nombre qui conserverent leur conscience pure ; les uns en se cachant avec ce qu'ils purent emporter dans un trouble et une confusion de cette nature ; les autres en se déroband aux Cuirassiers, dont ils avoient été surpris ; et leur abandonnant leurs biens, leurs maisons, quelques uns même, leurs enfans, car tous ceux qui se sauvèrent ne furent pas assés heureux pour les pouvoir emmener avec eux. Mais Dieu en a rendus quelques uns

comme par miracle. Il y en eut plusieurs de ceux qui ne purent échaper, qui résisterent courageusement a toute sorte de tentation. Ils souffrirent, avec joye, aussi bien que les anciens Hebreux, le ravissement de leurs biens, et tous les autres outrages qu'on leur put faire. Rien ne fut capable de les ébranler : non pas même les Convens et la prison. Car apres que le Regiment des cuirassiers eut englouti tout ce qui se trouva dans les maisons, on jetta ceux qui perservererent dans les prisons : les femmes dans les Convens ; et les hommes dans d'autres lieux. Monsieur de la Basoge Conseiller honoraire et Doyen du Parlement étoit a la teste des prisonniers ; sa Dignité ni ses cheveux blancs ne le purent garentir ; il fut mis au vieux Palais, avec les Srs Cardel et Jacques Coffart membres du Consistoire ; et le Sieur la Neuville Daussi qui s'en sauva peu de tems apres et se retira en Hollande. Le Sieur Isaac le Boulanger eut le même logis. Le Sieur Isaac le Fevre fut mis dans le Convent des Cordeliers et sa femme dans un autre. Celle du sieur Isaac le Boulanger, sœur du Sr. Jâques Coffart, eut le même sort : toute cette famille fit admirablement son devoir car la Dame Torin femme du dit Sr. Jâques Coffart demeura ferme comme son mari ; tellement qu'elle entra aussi dans le Convent où elle gagna une maladie, dont elle mourut. Ce fut dans sa maison qu'elle finit son martyre ; on l'y avoit renvoyée pour se faire traiter. L'Aînée de trois demoiselles Vendales que l'on avoit jettées dans le Convent de Bellefont y acheva sa course en glorifiant Dieu et prononçant les premieres paroles du Pseaume 40^e. Les autres femmes ou filles aretées et mises dans les Couvens sont les Dames Cardel, Amsing, Wetken, Pitreson, le Cordier, Guillebaut la jeune et Simon : les demoiselles de Martigni et de Lamberville : et les deux jeunes Fonteine ; s'il y en a quelqu'autre le nom nous en est échapé. Il y en auroit eu sans doute un beaucoup plus grand nombre, sans la supercherie dont on se servoit pour extorquer des signatures. Car on presentoit a la plus part un Billet qui ne leur paroissoit pas interesser leur conscience : Il étoit conçu en ces termes *Je N. N. croy de ferme foy toutes les verités orthodoxes que l'Eglise Catholique Ap. Rom. croit et professe. Je condamne et reiette sincerement toutes les heresies et opinions erronnées que la même Eglise a condamnées et rejettées selon la parole de Dieu et la Doctrine des saints Apôtres.*

La dame Vereul femme du sieur Abraham Simon se signala entre les prisonnières. Car passant par les rües dans le Carosse de Monsieur le Marquis de Bevron pour aler au convent, elle exhortoit, avec un courage admirable, tous ses Freres a perseverer. Elle

s'est soutenüe et se soutient avec la même fermeté. Son mary qui avoit eu la foiblesse de plier, au premier assaut, non seulement s'est relevé dans le moment qu'il eut le tems de se reconoitre, mais il a soutenu depuis de grands combats dans une longue et dure prison qu'il a soufferte, pour ses enfans envoyés hors du Royaume, de peur que le monde ne les luy ravît.

Car les ennemis de nôtre sainte Religion desesperans de pouvoir triompher des Péres et des Meres, dont il y en a peu qui ayent pu s'accommoder des erreurs et des superstitions, auxquelles on les a forcés de souscrire, resolurent de s'approprier tous les enfans. Le sieur Simon ayant eu le malheur en consequence de cet Aresté de se voir enlever une jeune fille que Mr. Yves-Marie de la Bourdonnaye alors Intendant a Roüen avoit mandée, avec promesse positive de la renvoyer, résolut de faire passer dans les pays étrangers trois ou quatre autres filles qui luy restoient. Il n'en falut pas davantage pour mettre l'Intendant en fureur, qui jetta ce charitable Pere dans une prison. Il y a passé plusieurs années fort content d'avoir sauvé ses enfans et donnant toutes les marques possibles d'une patience veritablement chrétienne, et d'une resignation parfaite a la volonté de Dieu : les lettres qu'il a écrites de sa prison, et qui sont entre nos mains en font foy. Si son courage s'y est toujours soutenu, il n'en est pas de même de sa santé, elle a été ruinée par la longueur et les incommodités de sa detention. C'a été sa delivrance, et la couronne de son Martyre. On a peut être cru qu'elle luy auroit été trop honorable, s'il l'avoit receüe dans sa prison, car on luy en ouvrit les portes peu de jours avant sa mort. Quoy qu'il en soit, comme les compassions même des mechans sont cruelles, on ne luy rendit pas toute sa liberté, il ne luy fut pas permis d'achever ses jours dans sa maison, entre les bras de sa femme : il falut qu'il choisit la maison d'un Catholique pour y finir sa souffrance. Il est vray qu'il n'eut pas de peine a en trouver une. Il se presenta un ami qui fut assés humain pour ne le troubler pas dans ses dernieres heures. Le sieur Jean Damberbos, qui se trouvoit dans la même prison que le sieur Simon, et pour le même sujet, en est sorti par le moien de ses amis après y avoir languï assés long tems. Mais le sieur Pierre le Quesne a donné tout de même sa vie, pour le salut de ses enfans. Car ayant aussi été arrêté pour avoir travaillé a les mettre a couvert des pieges de l'Idolatrie, il contracta une maladie dans la prison dont il est mort. Toute la difference qui se trouve entre le sieur Simon et luy, c'est qu'il a rendu paisiblement son âme a Dieu dans sa maison. L'Intendant avoit extorqué

une grosse somme d'argent pour le laisser sortir du Royaume, sous prétexte d'aler querir ses enfants. Et comme il travailloit à executer son dessein, il passa de ce monde au Pere, Dieu ayant voulu par ce moyen abreger ses peines et ses travaux.

Son Agonie fut longue : elle dura cinq jours entiers, de sorte qu'il paroissoit manifestement que c'étoit un homme qui ne mouroit que des fatigues et des persecutions qu'il avoit essayées. Le Curé de sa Paroisse le sollicita encore fortement jusqu'à la mort de changer de Religion. Mais il demeura ferme dans la Profession de la vérité, et donna gloire à Dieu jusqu'au dernier soupir. La persecution ne finit pas avec sa vie. Le sieur le Cavalier Lieutenant civil et criminel annota tous ses biens, pour les confisquer. C'est la quatrième fois qu'ils ont été saisis, et fit le procès à son cadavre. Il fut condamné à être traîné et jetté à la voirie, et la sentence auroit été executée sans une Personne de consideration qui interposa son autorité pour l'empescher. Ce bon Chretien, avant ces dernieres epreuves, qui le conduisirent au repos éternel, avoit déjà payé une Amende de cinq cens livres pour avoir refusé la charge de Trésorier Marguillier dans la Paroisse où étoit située sa maison. Il l'avoit payée gayement faisant bien conoître, tant par ce Sacrifice que par celui qu'il avoit fait pour sortir du Royaume, que ses biens ne luy étoient rien, en comparaison de son devoir.

Il y eut bien des membres de l'Eglise de Roüen qui sacrifierent, comme ce fidele Confesseur, leurs biens à leur liberté, qui donnerent de l'argent pour obtenir des Passeports des Intendants. Ces Messieurs ne firent pas grand scrupule de trahir les intentions de sa Majesté pour en profiter. Celà n'est pas si surprenant que ce que fit le Procureur general qui mit le Sr Plâtrier Ancien de l'Eglise et parent de sa femme, à couvert des insultes des soldats, et qui après l'avoir tenu quelque tems caché dans sa maison (si ce fut gratis, on le laisse à juger aux Lecteurs), luy donna les moyens de se retirer en Angleterre, où il est mort en paix.

Si ces Fideles racheterent leur liberté, il y en eut encore un plus grand nombre, qui pour l'obtenir s'exposèrent à toutes les rigueurs des Edits qui condamnoient les hommes aux Galeres, et les femmes à être rasées et confinées dans les Convens. Ceux qui se sauverent ne furent pas tous également heureux ; on en reprit d'un et d'autre sexe qui furent tourmentés en diverses manieres. La Dame d'Etrumont, femme du sieur Harang, fut rasée et jetée dans un Convent dont elle est sortie heureusement. La Veuve de Mr. de L'Arroque pasteur de l'Eglise de Roüen, et deux de ses filles furent aussi are-

tées, et apres diversés épreuves mises en liberté. La Dame Gontier et sa fille aînée, les Dames Elizabeth et Marie Vandale, cousines germaines de celles dont il a été ci devant parlé; les deux filles du Sr. Cardel Ancien, les Dames le Cornu Mere et fille, la 2^e fille du sieur Gontier et une demoiselle Camin prises dans un Yact à Dieppe, comme elles passoient en Angleterre, et d'autres encore dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous, tomberent en divers temps et par divers accidens entre les mains de nos ennemis. Dieu les en a tirées la plus part sans avoir plié. Elles en sont toutes sorties, les unes plutôt, les autres plus tard, a la reserve de quelques unes de celles que nous n'avons pu nommer qui sont actuellement dans les Bureaux.

Entre les hommes qui voulurent se sauver le sieur Jacob Langlois, Orfevre, fut arêté deux fois, l'une a Lion et l'autre en Bourgogne : mais il trouva les moiens de se faire ouvrir les portes des prisons, et il est mort en Holande entre les bras de ses enfans qui s'y estoient retirés. Sa femme qui y estoit arrivée avant luy, partit aussi la première de ce miserable monde. Les autres qui comme luy peuvent avoir été repris hors de la Province ne sont point venus a nôtre connoissance. On n'a jamais eu non plus de nouvelles du Sr. Simon le Plâtrier Orfevre et de la Dame Marie Vereul sa femme : où ils sont peris sur la Mer avec leur fille aînée qui étoit avec eux; ou le Maître du Vaisseau dans lequel ils s'étoient embarqués leur aura coupé la gorge et se sera retiré dans quelque Isle du nouveau monde. Ce ne seroit pas le seul qui auroit fait de semblables coups, puis qu'on a executé à Caën un scelerat qui avoit noyé plusieurs de nos Freres reçus dans son bord en divers tems pour les passer en Angleterre. Si Louis de Meheren, sieur de la Conseillere, Gentil homme de basse Normandie, et celebre Advocat au Parlement de Roüen n'eut pas un si triste sort, il fut dépouillé de tout ce qu'il avoit, comme il vouloit se retirer, par Gerzé, et ramené a Roüen. Il a souffert diverses epreuves pendant qu'il y a demeuré. Il s'y est veu même en danger de perdre ses trois filles que l'on avoit enlevées et mises dans des Convens. Car l'Aînée avoit été seduite par des artifices damnables, et les deux autres étoient trop jeunes pour se soutenir. Cette dernière épreuve plus rude que toutes les autres pour un Pere qui aime tendrement ses enfans ayant achevé de rompre les liens qui l'attachoient a son employ et a sa Patrie, il a si bien fait qu'il a trouvé les moiens de se sauver avec la Dame sa femme et ses trois filles que Dieu a rendües aux soins infatigables qu'il a pris de les retirer du piege ou elles estoient tombées. Les lettres qu'il

écrivait a la Demoiselle Marie de Meheren sa fille Aisée, pour dissiper les Illusions de l'erreur, sont imprimées et dignes de la pieté qui les a dictées. Il n'est demeuré personne de sa famille en Babylon, ses deux fils etans aussi en liberté. Le sieur Jean Congnard avoit eu la même intention que ces Fugitifs : il fut découvert comme il étoit a Paris pour y prendre un Guide, qui en avoit conduit d'autres, et renvoyé a Rouen. Si l'apprehension de tomber dans de semblables disgraces en a découragé plusieurs, qui avoient un pareil dessein, elle n'a pas empesché que la desertion n'ait été grande : de sorte que les Pasteurs de l'Eglise de Rouen ont la consolation de voir a peu près les deux tiers de leur Troupeau a l'abry de la persecution. Ils ont même la joye d'en voir prospérer un grand nombre dans les lieux de leur dispersion. On voit de belles et florissantes familles a Amsterdam, a Leyden, a la Haye, a Berlin, a Londres, a Dublin, en cette ville, et ailleurs jusques dans le fond des Indes les plus reculées, qui n'ont pas sujet de se repentir d'avoir abandonné leur Patrie, pour suivre le flambeau de l'Evangile.

Ceux qui sont le moins a leur aise, dans tous ces lieux, y peuvent au moins vivre et mourir en paix, au lieu que ceux qui sont demeurés en Babylon n'ont point de repos. Ils y vivent dans le trouble et dans l'inquietude ; ils y sont persecutés jusqu'après leur mort. On en a trainé sur la Claye et a la voirie pour avoir perseveré constamment dans la profession de la vérité jusqu'au dernier soupir ; ou pour avoir renoncé hautement a leur signature et detesté leur foiblesse au lit de la mort. On commença par la Cronier femme de Vivien, et par Pierre Hebert. Il avoit servy le ministre Le Gendre ; son corps fut mis en pieces en haine de son Maître, par les Ecoliers des Jesuites, qui se jouèrent longtems de ce pauvre cadavre, et luy firent les dernieres indignités. Leur rage n'étoit pas encore assouvie. Mais ses Parens qui en recueillirent les pieces de nuit, et qui l'entererent dans la campagne, le deroberent à leur fureur. Le Fils du sieur Vereul, Chapelier, et le nommé l'Aloüette qui n'avoient pas signé ne laisserent pas d'être trainés, comme les autres. Le Pere du dernier pour comble d'inhumanité fut condamné a assister a ce triste spectacle. Les parens du premier y parurent en habit de deuil, pour avoir part a sa gloire. Anne de la Sale menacée du même supplice s'en réjouit disant que c'étoit le plus grand honneur qu'on luy pût faire, qu'elle ne pouvoit faire une reparation trop autentique de sa faute, ni donner assés de marques de sa repentance. Dans les campagnes voisines de la ville de Rouen on a été encore plus cruel et plus furieux. On y écorcha Pierre le Vasseur de Bolbec, après sa

mort; et apres y avoir trainé le nommé Bennetot plus de deux lieues, on l'abandonna aux bêtes sauvages. Une femme de Dreux ayant recraché l'Hostie qu'on luy avoit fait prendre par force les derniers jours de sa vie, fut bruslée apres son decés. Il y en eut une a Rouën qui étant pressée par le Vicaire de saint Maclou sa Paroisse de consentir a de pareilles abominations, s'ala jeter dans la riviere. On concluoit a l'y laisser perir; mais enfin ayant été repeschée et portée a la Magdeleine, elle y rendit l'esprit. On ne sçait point de quelle maniere on a traité le sieur Du Mont, Orfevre, vieillard de quatre vingt huit ans demeuré paralytique dans un lit. Car les Bigots s'étans emparés de sa maison, ses enfans n'y purent jamais rentrer, et il est mort entre les mains de ses ennemis. On peut juger par cet échantillon de la fureur barbare des Persecuteurs, et combien on est obligé a prier Dieu pour ceux qui sont encore exposés a leur violence.

CORRESPONDANCE

UN TABLEAU ALLÉGORIQUE

Paris, le 23 juin 1874.

Monsieur le Rédacteur,

Un de mes collègues au Consistoire de Lyon, M. Jacques Bernard, a récemment ajouté à la belle collection de tableaux qu'il possède, un tableau sur bois, de 60 centimètres de large sur 40 de haut, représentant une scène allégorique.

Il est signé très-lisiblement, en haut, Abr. Vand. Eyck fecit. — anno 1721.

Au fond d'une grande salle, représentant le prétoire monumental d'un tribunal de fantaisie, une statue assise de la Justice élevée sur un piédestal tient une balance de la main droite, de la gauche, un glaive brisé. A droite de la Justice, une statue de femme assise tenant d'une main une hallebarde, étend de l'autre une couronne sur la tête d'un homme à peine vêtu d'une toge, montrant à des animaux féroces, dragons, loups, sangliers, bœufs sauvages, dressés sur leurs pattes de derrière, un parchemin scellé qu'il tient à la main.

De l'autre côté de la Justice, quatre rois couronnés, vêtus à l'antique, tirent un char au moyen de couronnes passées sur leurs épaules. Une large draperie verte, pendante du plafond, cache la vue du personnage monté sur le char.

Au devant de la Justice, autour d'une table à tapis vert, des hommes vêtus de noir, scribes, tabellions, sont assis. Tout ce qui a été décrit précédemment, sauf le dernier groupe, est peint en camaïeu gris.

Au devant, peints en couleurs naturelles, sont rangés, l'un à gauche, l'autre à droite, deux groupes caractéristiques.

Du côté gauche du tableau, au-dessus du char trainé par des rois, un prince, un électeur probablement, debout et souriant, richement vêtu d'un justaucorps de velours bleu, constellé de fleurs d'or, d'un travail très-habile, montre de son bâton de commandement le plateau d'une énorme balance, dont le système est attaché au plafond. L'un des plateaux contient le livre de l'*Institution Chrétienne*, de Calvin; sur ce livre qui fait pencher le plateau de la balance, est posée l'épée de l'électeur. Sept docteurs, dans lesquels on peut reconnaître les types de Théodore de Bèze, de Viret (?), de Farel, entourent un docteur agenouillé devant l'Électeur; ce suppliant, qui prie ou remercie, n'est autre que Calvin.

De l'autre côté de la balance, dont le plateau le plus léger porte la Bible, et quatre rouleaux de parchemins, d'où pendent des sceaux en cire rouge où l'on distingue un lion, se tiennent onze docteurs, portant à peu près le même costume : robes et calottes noires, fraises godronnées du XVI^e siècle, à barbes blondes, tenant des cannes à corbin. Ils sont évidemment les antagonistes des premiers, et ont l'air de subir à contre-cœur la loi du plus fort. Leurs physionomies expriment la colère, le dépit ou le sarcasme.

Le tableau a une véritable valeur artistique : les figures sont peintes à la façon des Mieris et des Terburg, l'adresse de main dans les détails des vêtements et des objets est extraordinaire. La conservation du tableau est parfaite.

On demande quel en peut être le sujet. C'est une allégorie, mais à quoi se rapporte-t-elle?

R. DE CAZENOVE.

ENCORE LES PRÉTENDUES LETTRES DE CALVIN

AU MARQUIS DU POËT

On nous a communiqué il y a quelques mois une copie du XVII^e siècle des deux prétendues lettres de Calvin au marquis du Poët, dont l'insigne fausseté a été démontrée d'une façon si péremptoire par M. Jules Bonnet dans ses *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 588, et après lui par M. Ch. Read dans le *Bulletin*, t. IV, p. 7 à 13. Ce document a pour titre : « Copie sur l'original. En faisant l'inventaire des biens de M. du Poët en son château de Saint-André au commencement de septembre de 1760. Par les officiers de Crest. »

La première lettre porte la date du 14 septembre 1541 et commence ainsi : « Qu'avés jugé du colloque de Poissy ; » la seconde, du 8 mai 1547, débute par ces mots : « Quy pourra entreprendre de vous rezister. »

La première a une autre date que la seconde insérée dans le *Bulletin*, laquelle est du 13 septembre 1561. L'écart est de vingt ans. Pour la seconde de notre copie, la date est comme dans la première du *Bulletin* (8 mai 1547).

Le Dr Long, de Die, ne s'est pas fait scrupule de publier ces deux lettres dans son ouvrage *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné* (p. 36 à 38). Il assure en tenir la copie « d'une main sûre, » et donne de toutes les deux des dates qui diffèrent à la fois de celles de MM. Bonnet et Read, et de celles de notre document.

Pour cet auteur, la lettre « Qu'avés jugé du colloque de Poissy » est du 14 septembre 1551, et la lettre « Quy pourra entreprendre de vous rezister, » du 8 mai 1557.

Il est certain que les deux dates de 1541 (notre copie) et de 1551 (Long) sont fautives, puisque le colloque de Poissy eut lieu en 1561. La date du *Bulletin*, conforme à celle des *Lettres françaises*, est la bonne.

Pour ce qui est du millésime 1547 (notre copie et le *Bulletin*), c'est aussi le vrai, et le Dr Long s'est trompé en écrivant 1557. Il se trouve ainsi que cet historien, qui enregistre avec un air de triomphe non déguisé les deux lettres de Calvin, a commis deux méprises, dont l'une est des plus grossières. Nous voulons bien croire que l'une et l'autre, la seconde surtout (1551 pour 1561), sont des coquilles. Le volume pourtant sort des presses de Didot!

Si nous passions à l'examen du texte des trois copies, nous trouverions qu'elles diffèrent entre elles, mais il ne nous paraît pas nécessaire de nous arrêter à cette question. Disons seulement que le texte du *Bulletin* est certainement le plus authentique, et que celui du Dr Long occupe, comme fidélité, le second rang. MM. les « officiers de Crest » ne viennent qu'après eux, et leur texte renferme des fautes qui ne font pas honneur à leur science chartographique. Ajoutons qu'ils renchérissent sur les mauvais sentiments attribués à Calvin. Ils lui font dire dans la première lettre de notre copie : « Vous, nepargnez ny couvents ny hommes, » tandis que le *Bulletin*, d'accord avec les *Lettres*, porte : « Vous, n'espargnez ni courses ni soins, » et le Dr Long : « Vous n'espargnez ni courses ni soins. »

MM. Bonnet et Read estiment que la fraude épistolaire qui nous occupe, et qui a été reconnue par tous les hommes impartiaux (1), est due aux artifices des Jésuites. Nous partageons tout à fait leur sentiment. La femme de Marcel de Blain du Poët, neveu et héritier du célèbre capitaine du Poët, se convertit avec éclat au catholicisme en 1619 (2), et nous ne serions pas surpris que le jésuite Isnard de Die, qui contribua pour la plus large part à sa défection, qui ne se faisait pas faute de susciter des tracasseries de mille sortes aux professeurs de l'académie de Die et qui se rendit coupable du crime de rapt à l'égard de deux de leurs élèves (3), ait composé lui-même les deux lettres attribuées à Calvin. Il aimait à écrire, et trouva sans doute dans du Poët, qui s'était lui-même converti au catholicisme depuis quelques années, un auxiliaire complaisant. Les documents synodaux du Dauphiné établissent en effet qu'aussitôt après l'abjuration de sa femme, ce seigneur chassa les protestants du Poët-Célar, un de ses fiefs, de la salle de la maison commune, où ils célébraient leur culte depuis plus de soixante ans.

E. ARNAUD, pasteur.

(1) Voy. Ad. Rochas, *Biographie du Dauphiné*, t. II, p. 115; Lacroix, *Notice sur Dieulefit*, p. 56.

(2) Voy. notre *Notice hist. et bibliogr. sur les controverses relig. en Dauphiné* p. 35.

(3) Voy. notre *Hist. de l'académ. de Die*, p. 74.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

UN CONFESSEUR DE LA R. P. R. SOUS LOUIS XIV

ÉLIE NEAU, MARTYR SUR LES GALÈRES

ET DANS LES CACHOTS DE MARSEILLE

(1692-1698)

Au mois de juillet 1853, — il y a maintenant plus de vingt-et-un ans, — nous insérions dans ce *Bulletin* (t. II, p. 113) une lettre des plus intéressantes que nous venions de recevoir du vénérable pasteur de l'Église française de Berlin, de l'auteur de la *Vie de Calvin*, feu M. P.-E. Henry. Cette lettre, dans laquelle il donnait sa chaleureuse adhésion à notre Société naissante, signalait à notre attention quelques vieux livres de la Bibliothèque du Séminaire de théologie de Berlin, et entre autres une « *Histoire des souffrances du sieur Elie Neau sur les galères et dans les cachots de Marseille* (Rotterdam, 1701). »

Désireux, depuis lors, de connaître cet ouvrage, nous n'avions pu le trouver nulle part, — car il n'existe dans aucune de nos bibliothèques publiques de France, — et vainement nous le demandions à tous les catalogues. Une seule fois, il y a quatorze ou quinze ans, il avait figuré dans une annonce de livres mis en vente à prix marqués d'avance par un libraire parisien : mais, quelque empressement que nous

eussions mis à l'aller saisir au passage, il avait déjà été enlevé par un acquéreur plus diligent encore, et sans que l'on pût nous dire quelles mains s'en étaient emparé !... Une autre fois, un connaisseur nous avait fait espérer la communication du précieux volume, qu'il croyait avoir en sa possession : mais cet espoir avait été déçu... Bref, nous n'avions jamais eu sous les yeux *un* exemplaire de cet épisode de notre martyrologe, et c'était un des *desiderata* que nous souhaitions le plus pouvoir rayer de notre liste, toujours trop longue (1).

Ce vœu vient d'être comblé. L'occasion tant attendue s'est offerte enfin à notre zélé collègue M. F. Schikler, qui en a profité avec bonheur pour enrichir notre Bibliothèque de ce précieux bouquin, dont la rareté était si bien démontrée. Nous avons fait à ce *rara avis* l'accueil qu'il méritait, et nous pensons que nos lecteurs ne seront pas fâchés d'en faire avec nous une étude historique et bibliographique quelque peu détaillée, et en suivant pas à pas le texte.

I

En tête du volume (qui a 287 pages petit in-8°) nous trouvons une Dédicace, un Avertissement et une Préface qui sont tous trois instructifs.

La Dédicace, adressée à *Mylord comte de Portland*, et signée du nom d'un pasteur réfugié, J. MORIN, nous apprend que la délivrance d'*Elie Neau* avait été due à la célèbre ambassade de ce plénipotentiaire du roi de la Grande-Bretagne en France, lors de la conclusion de la paix de Ryswick. Le corollaire des négociations avait été la libération de prisonniers et de galériens huguenots, qu'avait fait réclamer le prince « défenseur de la foy, » voulant tirer du fond des cachots ceux qui souffraient pour elle ; car il s'était souvenu « de la froissure de Joseph. » *Elie Neau* avait été du nombre de ceux à qui avait profité cette intervention de la politique et de la charité de Guillaume III, et l'auteur du récit de ses souffrances en faisait hommage au représentant de ce souverain, pour lui donner une preuve de la reconnaissance de ce confesseur et une marque publique de son respect.

(1) M. Eug. Haag, dans le court article consacré à NEAU, dans *la France protestante*, dit aussi (t. VIII, p. 13) : « Jusqu'ici, nous n'avons pu nous procurer ce volume. » Seulement il nous apprend que la publication faite à Rotterdam, en 1704, est une traduction de l'anglais. L'Histoire de Neau avait d'abord paru, en cette langue, à Londres en 1699.

Dans l'Avertissement, J. Morin explique que quelques personnes distinguées par leur naissance, et plus encore par leur piété, qui les rendait illustres parmi les réfugiés, ayant appris qu'il avait par devers lui assez de documents pour en former l'histoire des souffrances d'Elie Neau, lui avaient conseillé de l'écrire. Son travail était prêt depuis deux ans, mais il avait hésité à le livrer à l'impression, par un double motif. On pouvait craindre que ces sortes de récits, irritant l'esprit des persécuteurs, ne leur fournissent les moyens de rendre plus malheureux encore ceux qui restaient à leur merci... Mais hélas ! cette raison a cessé, lorsqu'on a appris de toutes parts que les misères et les peines des confesseurs sont à leur comble, que l'inhumanité avec laquelle on les traite est inouïe et que les nouveaux genres de supplices qu'on invente et qu'on exerce tous les jours contre eux leur font souffrir mille morts. « Les galères, les cachots, le bois, la pierre, tout parle des souffrances de nos confesseurs : et pourquoi nous tairions-nous plus longtemps ? De plus, ne faut-il pas édifier, réjouir et consoler ses frères, en leur mettant devant les yeux de si beaux exemples que ceux qui nous viennent de ces heureux athlètes qui sortent victorieux du combat ? En prenant les précautions de la prudence chrétienne, on ne doit pas pour de vains scrupules priver tout un public de l'édification qui lui vient. Il faut laisser à Dieu les événements qu'il saura tourner au bien de ses enfants. » — L'autre motif d'hésitation fut : qu'on ne devait peut-être pas faire l'histoire d'un homme qui était en vie, parce qu'on ignorait quelle serait sa fin. Mais, d'une part, il était à présumer qu'Elie Neau était « de ceux que Dieu ayant aimé une fois, il les aime toujours » ; de l'autre, on se borne à donner un récit de ses souffrances et des grâces que Dieu lui a faites. Enfin le témoignage que Jurieu a rendu de ce confesseur est de nature à commander la confiance.

Enfin, la Préface commence ainsi : « La persécution qu'on exercée par le ministère des dragons, depuis 1681, contre

les réformés de France ne s'est pas terminée aux seules provinces de ce grand royaume. Elle a pénétré jusqu'en Piémont, et l'on méditait d'en faire autant dans les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, si Dieu, en élevant le roi Guillaume sur le trône, n'eût arrêté ce coup et affranchi par ce moyen toute l'Europe du triste esclavage dont elle était menacée depuis longtemps. — Le papisme, se voyant borné de cette manière, a fait sentir les effets de sa rage jusqu'en Amérique où l'on a transporté plusieurs fidèles de France et où on les a tourmentés par toutes sortes de supplices. Le succès que le clergé persécuteur a eu dans ses funestes entreprises, lui a donné souvent occasion d'insulter à notre misère et de nous demander insolemment *où est notre Dieu*, où sont les confesseurs et martyrs de notre religion, puisque tous l'abandonnent et que les villes et les provinces entières de la France se convertissent à la foi catholique? Mais, grâce à la bonté de notre Dieu, il ne s'est pas laissé longtemps *sans témoignage en nous bien faisant* à cet égard. Il n'a pas permis que tous les réformés français *fléchissent le genou devant Baal*... Plusieurs ont enduré le martyre. On en compte plus de deux cent mille qui se sont sauvés hors du royaume, souffrant *avec joie le ravissement de leurs biens* et de tout ce qu'ils avaient de plus cher. Combien de milliers en qui la grâce a été victorieuse des nouveaux genres de tourments qu'on inventait pour les faire abjurer! Combien de généreux athlètes du Seigneur, qui combattent actuellement sur les galères ou dans les cachots de Marseille, de Bordeaux, de Brest et de Saint-Malo! Sans compter ceux qui y sont morts depuis quatorze ans, au nombre de cinq cents, il s'y en trouve aujourd'hui quatre cents qui y glorifient le nom de Dieu par une patience et une résignation à toute épreuve... C'est de cette nuée de témoins qu'il a plu à Dieu de tirer entr'autres Elie Neau, et c'est de ce confesseur, mon ancien ami, que j'entreprends d'écrire aujourd'hui les souffrances, tant à Saint-Malo, qu'à Rennes, sur les galères et

dans les prisons de Marseille, et enfin dans un nouveau cachot du château d'Y-lès-Marseille... On ne trouvera pas ici un amour de Dieu aussi abstrait et aussi métaphysique que celui dont l'archevêque de Cambrai a fait des traités exprès, mais un amour de Dieu qui, pour ainsi dire, est à la portée de tout le monde et facile à comprendre. C'est ici un récit simple et sans art, plein du langage de Canaan... Dieu veuille faire servir cette relation à la gloire de sa vérité, à la honte et à la conviction de ceux qui la persécutent. »

II

Elie Neau était né à Moise, en Saintonge, dans la principauté de Soubise, vers 1660, d'une famille humble et honnête (1). Sans étude et sans lettres, il avait su pourtant par son application mettre à profit d'heureux dons naturels, et écrivait et composait des hymnes qui étaient goûtées. A l'âge de douze ans, il s'était engagé comme matelot, et lors des premiers essais de dragonnades, inaugurés en 1679 par les intendants du Poitou et de l'Aunis, Marillac et Demuin, il résolut de se retirer aux Iles d'Amérique, où il exerça son métier de marin dans les possessions soit hollandaises, soit françaises, jusqu'à ce que la persécution se faisant sentir même dans ces régions lointaines, il gagna Boston, où il dut se faire naturaliser Anglais, ne pouvant commander sans cela aucun vaisseau.

En 1692, il commandait un petit vaisseau marchand de 80 tonneaux, *la Belle-Marquise*, appartenant à Gabriel Le Boiteux, marchand à New-York, et il allait de cette ville à la Jamaïque, lorsqu'il fut, au bout de quinze jours, rencontré et pris, le 8 septembre, par Julien Boussant, corsaire de

(1) *La France protestante* le nomme *Néau* et le fait naître à *Moëse*. Nous avions nous-même mal imprimé son nom (*Néan*), d'après la lettre de M. P.-E. Henry. On voit que le nom est NEAU. — Il n'est pas parlé de lui dans l'ouvrage de Benoit, qui s'arrête à 1688, bien que publié en 1695. Nous ne trouvons pas non plus ce confesseur sur les listes de galériens dressées avec tant de soin par M. Haag. (*France prot.*, t. X, p. 416.)

Saint-Malo, à 120 lieues de son point de départ, c'est-à-dire à la hauteur des Bermudes, à plus de 1,500 lieues de l'Europe. Ce corsaire, n'ayant point de monde à mettre sur sa prise, obligea Neau à racheter le vaisseau avec sa charge pour la somme de 3,500 livres, dont il demeura caution et prisonnier à cet effet, tandis que le vaisseau retournerait à New-York. On fit route vers Saint-Malo, où l'on arriva à la fin d'octobre, et le corsaire fit incarcérer Neau. Les marchands intéressés dans sa capture se trouvèrent alors fort empêchés, car l'ayant reconnu pour Français et de bonne prise, la Sénéchaussée s'en empara et écrivit en cour pour demander des instructions. Ordre vint de contraindre le prisonnier à « changer » et à signer un formulaire d'abjuration, faute de quoi il serait jugé selon la rigueur des édits royaux. Telle était l'ardeur avec laquelle on provoquait les abjurations, qu'on n'y épargnait ni promesses ni menaces, et qu'il n'était guère de crime dont un malheureux ne pût se laver en abjurant. On offrit d'abord à Neau la rançon de son vaisseau ; on lui fit espérer de lui donner de l'emploi et un commandement en France. Sa réponse invariable fut que « les offres qu'on lui faisait étaient bonnes pour un homme intéressé, qui aimerait le monde et ses richesses, mais que pour lui il ne pouvait pas donner à si bon marché ce qu'il estimait plus que tous les biens du monde, savoir son âme que Jésus-Christ avait rachetée par un prix infini. » Alors on eut recours aux menaces ; pour l'intimider, on lui représenta qu'il n'était pas innocent, qu'étant sorti de France contre les déclarations du roi, ayant été pris sur un vaisseau ennemi, il pouvait bien penser combien tout cela le rendrait coupable, qu'il n'en serait pas quitte à moins des galères, et qu'il eût à y penser pendant qu'il en était temps. On lui envoyait fréquemment dans sa prison des missionnaires qui l'entreprirent sur les matières de controverse ; mais il lassa les uns et les autres dans tous leurs efforts pour ébranler sa foi. On ne songea donc plus qu'à le juger, et on y procéda dans les formes ordinaires.

Neau se couvrit de cette exception : il avait été naturalisé Anglais, il en produisit l'acte; en conséquence duquel il demanda à être mis en liberté et qu'on ne l'inquiétât point, puisqu'il était sujet du roi d'Angleterre depuis plus de dix ans. On crut son exception digne d'être envoyée en cour avec ses lettres de nationalité qu'on eut soin de faire traduire, tant il est vrai, ajoute notre historien, qu'aujourd'hui en France les petites juridictions, comme les grandes, n'osent faire la moindre démarche ni aucune procédure sans avoir consulté les Ministres de Cour et les Directeurs de Conscience!

Après quatre mois de prison, Neau fut condamné par le sénéchal, sur les ordres de la cour, « à servir le roi en qualité de forçat sur les galères à perpétuité; et cela pour s'être établi dans les pays étrangers sans la permission de S. M. et contre sa déclaration de 1652, qui défendait à ses sujets de sortir du royaume. » Tel était son crime, ajoute l'historien : il avait obéi à Jésus qui dit (Matth. X, 23) : « Quand on vous persécutera dans un lieu, fuyez dans un autre. » Ajoutons à cela qu'il avait demandé et reçu de Moïse une attestation signée de trente personnes et constatant qu'il était sorti du royaume avant les défenses du roi.

Tout en lui signifiant la sentence, on le sollicita de nouveau, par promesses et par menaces, pour qu'il *se révoltât*. On perdit son temps. L'affaire suivit son cours, et le jugement fut confirmé par le parlement de Rennes. Le procureur général, après avoir pris ses conclusions contre Neau, se transporta dans sa prison et lui offrit encore sa liberté, s'il voulait promettre de changer de religion. On avait dit au temps de Charles IX : *la mort, ou la messe!* On lui disait : La messe, ou la chaîne! A quoi Neau répondit encore une fois : *la chaîne!* Le procureur général haussa les épaules, disant : « Vous me faites pitié! Avec vos sentiments nous ne pouvons rien faire pour vous. » Là-dessus il se retira, et le parlement rendit son arrêt le 6 mars 1693. Le 3 avril, on attacha Elie Neau à la chaîne avec plus de deux cents forçats, qui tous ensemble fu-

rent conduits de Rennes à Marseille par terre, où ils arrivèrent le 19 mai, jour de la Pentecôte. Trente-sept jours de route, tant à cause de la difficulté des chemins que de la pesanteur des fers qui ne permettait guère d'avancer ! Notre malheureux confesseur, atteint de la dyssenterie, était exténué. A force de courage, il arriva pourtant à Marseille avec les autres.

On le mit d'abord sur la galère *la Vieille-Madame*, où il fut pendant six mois ; puis on le transféra sur *le Magnanime*, où il demeura le même temps. Dans cet état de misère, il se sentit fortifié par la vue de ses frères qui souffraient là depuis longtemps avec beaucoup de foi et de constance. On a, comme témoignage de la piété qui le soutenait, une Méditation en forme de prière qu'il composa alors, et une lettre écrite par lui à M. Morin, Ministre de la Parole de Dieu dans l'Eglise de Berg-op-Zoom, son pasteur et son historien (1). Elle est longue et raconte tout ce que nous venons de résumer : nous y voyons en outre que pour comble d'infortune, il était sans nouvelles de son père et de sa mère restés à Moise, sans nouvelles de sa femme et de ses enfants, dont il était séparé depuis sa captivité ! Une réponse, très-longue aussi, de Morin, lui fut adressée en septembre 1694. Elle montre bien quelle était l'action des pasteurs pour reconforter et encourager celle de leurs ouailles sur lesquelles ils avaient conservé leur empire. On y trouve des renseignements sur le personnel des réfugiés de Berg-op-Zoom, et sur le troupeau que Morin avait laissé en France, après seize ans de ministère, et dont beaucoup de membres avaient faibli : M. Texier, sieur de la Chambre, M. Jean Billebaud (parent de Neau), Madame Guérineau, M. Emeri, médecin, et M. Patris, apothicaire, récemment morts au Seigneur, avec repentance de leur chute ; Elizabeth Jarnac, de Soubize, dont le cadavre avait subi le plus bar-

(1) Jean Morin n'a été connu de MM. Haag que comme pasteur ayant desservi l'Eglise de Moëse (*sic*) en 1674, puis celle de Berg-op-Zoom, de 1687 à 1702. (*Fr. prot.* t. VII, p. 508, note.) Ils n'ont pas su qu'il était l'historien d'Elie Neau.

bare traitement, parce qu'elle s'était relevée d'une manière glorieuse à l'article de la mort. Voici la fin de cette épître qui concerne plus spécialement les fidèles compagnons de galères de Neau :

« Quoique vous ne mettiez pas au nombre de ces chères brebis M. François Bridon, ou du moins que vous ne me parliez pas de lui, il sait pourtant que je l'aimais particulièrement pour sa douceur, pour sa piété, pour le zèle qu'il fit paraître dès la première persécution, abandonnant tous ses biens... Assurez-le de mes affections en N. S. et si vous le pouvez voir faites-lui part de ma lettre et dites-lui que je prie Dieu qu'il le soutienne et le fortifie jusqu'à la fin. Faites-en autant, je vous prie, au courageux M. Le Fèvre, dont le tempérament faible et délicat ne me permettait pas d'espérer qu'il pût supporter pendant huit ans, comme il a fait, toutes les fatigues et les misères d'un forçat... Il y a plus de huit ans que je prie pour lui. Dites-lui que Mademoiselle Lattai est passée en Irlande ; que M. Mousnier et M. Brossard sont à Londres. Ce dernier a encore sa femme et ses filles en France, et il y a plus de sept ans qu'il en est sorti. Ma chère cousine, Madame de Fongermain et sa fille sont à Steenberghe, à deux lieues d'ici. Et tous tant que nous sommes nous faisons mention de lui dans nos prières. Assurez-le bien que je l'aime très-affectueusement en N. S. et que je lui souhaite à vous et à tous nos généreux confesseurs, une heureuse délivrance. Possédez, mes chers frères, *vos âmes par la patience*. Encore un peu de temps, et le Consolateur viendra. Et quand le Récompensateur de vos œuvres apparaîtra, vous trouverez, après le combat, la victoire et le triomphe. Après l'affliction viendra la consolation, après l'ignominie viendra la gloire. Après lui avoir été fidèles, il vous donnera la couronne de vie. Je le prie de tout mon cœur, qu'il vous en fasse la grâce. Adieu, mon très-cher frère, je vous embrasse mille fois en N. S. et j'embrasse de même tous vos braves confesseurs, mes très-

chers et honorés frères et *vos compagnons d'armes*. La grâce et la paix de N. S. soit avec vous tous. Je suis, de tout mon cœur, votre très-humble et très-obéissant serviteur et frère en N. S.

« J. MORIN, *pasteur*. »

« Ma femme et mes enfants vous saluent, et saluent aussi M. Le Fèvre et M. Bridon, et prient avec moi pour vous. Priez aussi pour nous. M. Michel Mousnier, votre cousin, vous baise les mains et prend part à vos souffrances. Adieu. »

Cependant on avait retiré Neau de la galère où il était attaché à la rame, pour l'incarcérer dans la citadelle de Marseille. Sa piété et sa patience à toute épreuve avaient fini par irriter si fort contre lui l'aumônier du *Magnanime* qu'il avait demandé qu'on le lui ôtât, désespérant de l'amener à conversion, le traitant de « pestiféré » et « d'empoisonneur, » et se refusant à dire la messe tant que cet obtiné huguenot resterait à bord.

Le 5 mai 1694, on l'avait donc transféré dans un cachot noir, et sa situation s'était encore aggravée par la mort du gouverneur, qui n'était pas des plus impitoyables, et fut remplacé par le major de la citadelle, homme farouche, qui le fit placer dans un autre cachot, où il resta jusqu'au mois de juillet 1696. C'est alors qu'il fut conduit au château d'Y, (d'Yf) tour élevée sur un rocher au milieu de la mer, à une demi-lieue de Marseille, où le major veilla à ce qu'il fût privé de livres, d'encre et de papier. Pourtant une Bible en anglais lui parvint, et sa résignation à la volonté de Dieu demeura immuable, et il trouva moyen d'exhorter encore à la soumission et à la constance d'autres confesseurs opprimés comme lui. « Ma consolation est que Dieu contemple les combats et les combattants, » avait-il écrit dans une lettre du 14 novembre 1695. Là était le secret de sa force invincible.

Malgré l'obscurité du lieu où il était plongé (les ténèbres

y régnaient en plein midi) et malgré la vigilance des gardiens, il vint à bout d'écrire le 20 juillet 1696, à MM. Paul et Pierre Le Boiteux, marchands à Amsterdam, pleins de compassion et de charité active envers les frères souffrants, une lettre où il leur disait : « J'ay demeuré vingt-trois mois dans une chambre à la citadelle, et je veux rendre justice au gouverneur qui est mort, car il m'a permis d'écrire de tems en tems des billets pour recevoir de l'argent, moyennant qu'il vît le billet. Mais depuis sa mort, on m'a toujours persécuté... Je ne sais point pourquoi on nous a conduits ici, car on ne nous a accusés de rien, à moins que ce ne soit nos lettres qui ont fait du bruit dans les pays étrangers et que les espions l'aient fait savoir en Cour... »

Le salut de sa famille, dit le pasteur Morin, tenait fort à cœur à Neau, non-seulement celle qui était à la Nouvelle-Angleterre, mais celle dont il était sorti, qu'il avait laissée en France et qui avait succombé, comme tant d'autres, à la persécution. Lorsqu'il était encore en liberté, il en avait sauvé un de ses frères et une de ses sœurs, mariée depuis à Boston, et il souhaitait d'être un Joseph à ceux qui restaient. Son zèle se manifesta par une lettre d'exhortation adressée à sa sœur Rachel, demeurée à Moise.

D'autres lettres, écrites de son cachot et qu'il datait du « *Camp du Seigneur*, » le 16 août et le 7 octobre 1697, le 7 janvier et le 10 mars 1698, témoignent de la fermeté inébranlable de sa foi, au milieu des humiliations et des tortures physiques les plus terribles. Celle du 7 janvier donne quelques détails sur ses compagnons du cachot au château d'If. « M. *Paul Ragats* est Suisse de nation, du pays des Grisons; et des personnes de ce pays-là. Il est dans les chaînes depuis dix ans, pour avoir facilité la sortie du royaume à des gens de qualité. Il faudrait faire un volume pour représenter les maux qu'on lui a infligés. C'est un homme de cinquante ans. — M. *Antoine Capion* est né à Montpellier. Son père tire son origine du Vigan. Il a trois frères dont il y en a

deux hors du royaume. Tous les Capions du Languedoc sont ses parents. Il y a un ministre en Suisse de ce nom, qui est son parent aussi. Celui dont je vous parle est marié à Londres. Il était sorti du royaume il y a dix-sept ans. Il était pourvoyeur du roi Guillaume en Flandre; c'est un homme qui n'a que quarante ans. Il fut pris sur mer, il y a trois ans; on l'accusa d'être un espion, mais on n'a rien pu prouver contre lui, et parce qu'il n'a jamais changé de religion, on le mit avec nous à la citadelle et on l'a traîné de cachot en cachot comme nous. — M. *Jean Mognier* est un homme de vingt-six ans, qui était avec M. Brousson dans les Cévennes, et parce qu'il exhortait les fidèles à servir Dieu uniquement, on l'a condamné aux galères. Il y a deux ans qu'il est avec nous (1). Voilà, Monsieur, ce que je crois vous devoir répondre sur ce sujet. Nous louons et adorons notre Dieu tous quatre de ce qu'après avoir été longtemps solitaires, il nous a fait la grâce de nous mettre ensemble pour chanter d'un même concert les louanges de sa Grandeur, et c'est aussi à quoi nous employons les jours et les nuits. »

Il cite ailleurs deux autres galériens qui, par leur exemple et leur prédication vivante, avaient gagné à leur foi des compagnons de chaîne : ainsi, Pierre Lansonnière et Carrière.

III

C'est le 3 juillet 1698 que le cachot s'ouvrit et que l'on vint annoncer à Elie Neau sa liberté « de la part du roi de France. » Il eût été plus vrai de dire : « de la part du roi d'Angleterre. » C'est ce monarque qui avait fait demander son élargissement et celui de quelques autres par son ambassadeur extraordinaire mylord Portland. Le don de la liberté était accompagné d'un passe-port et d'une injonction expresse de

(1) La collection Court (*Lettres diverses* n° 41, f° 1259) contient une lettre de Jean Mognier, du 21 mars 1699, aux fidèles confesseurs sur les galères du château d'If, *au fond de la fosse*. Il mourut à l'hôpital le 4 mars 1709.

sortir du royaume dans les six semaines. Antoine Capion était seul délivré avec lui : ils laissaient « dans la fosse, » où ils avaient croupi, ces deux autres frères, Paul Ragats et Jean Mongnier : cuisante douleur qu'ils sentent vivement et qui porte Neau à écrire de Marseille, dès le lendemain de sa libération, le 4 juillet, en faveur des deux compagnons qui attendent encore la leur. Puis il partit pour Orange et Lyon, où il trouva un reste de frères charitables qui le reçurent fort humainement. Et enfin il sortit de France, comme d'une cruelle Egypte, et arriva heureusement à Genève, où il se trouva dans une autre Canaan... Les pasteurs et professeurs le reçurent avec des tendresses incroyables, rendant grâces à Dieu et le bénissant... Un des professeurs ne voulut pas que Neau prît un autre logis que le sien, pendant tout le séjour qu'on l'obligea de faire pour se soigner et reprendre sa santé. De là, il gagna Berne où son dessein était d'approcher de leurs Excellences et de leur représenter le triste état de plusieurs fidèles de leur Nation qui souffraient ou dans les galères, ou dans les prisons et les cachots, comme Paul Ragats, et les exciter à employer leur crédit en leur faveur. Il disait rencontrer et il rencontra, en effet, toute sympathie auprès des autorités d'un pays qui se montrait si secourable aux malheureux et qui venait, dans la seule ville de Zurich, de voir collecter en un seul jour, en ses quatre temples, une somme de 19,600 livres. Après ce devoir accompli, Neau se rendit en Hollande où il arriva en septembre, et son premier soin fut encore de renouveler tous ses efforts pour faire tirer ses frères de la captivité. Présenté à La Haye, au Grand Pensionnaire Heinsius, il lui remit le mémoire qu'on avait dressé pour les galériens. Le roi d'Angleterre était alors parti pour son voyage d'Allemagne. Dès qu'il fut de retour à Loo, Elie Neau y alla, et le marquis de Miremont lui ayant facilité l'accès près de Sa Majesté, il put la remercier de l'heureuse délivrance dont il jouissait par son intercession royale, et lui présenter un placet au nom de tous ses frères souffrants. Non-seule-

ment le roi le reçut favorablement, mais deux jours après il le fit assurer qu'il ne manquerait pas de travailler à la libération de ces fidèles confesseurs, quoiqu'il n'en espérait pas beaucoup de succès. Le secrétaire des guerres et des commandements de Sa Majesté, M. Blathwait, lui remit un présent de 300 florins, comme une preuve de la part que Sa Majesté prenait à ses souffrances passées. Il alla témoigner aussi sa reconnaissance à mylord Portland, et reçut de lui, aussi bien que de ses fils et de ses filles, un très-gracieux accueil. Puis il ne songea plus qu'à gagner Londres et profita, pour cela, du départ du roi qui repassait la mer. S'étant mis sur un des vaisseaux d'escorte, il arriva heureusement en Angleterre, et, après quelques mois de séjour, il s'embarqua pour New-York, où il alla rejoindre sa femme et ses enfants.

Ici s'arrête la publication de J. Morin. Mais il y a joint un appendice intéressant, intitulé : *Cantiques sacrez, composez dans les cachots, par ELIE NEAU, confesseur de J.-C. sur les galères.* — Ces pièces, au nombre de quinze, sont ce que peuvent être ces sortes de productions d'une âme pieuse, des paraphrases scripturaires qui diffèrent peu de toutes celles du même genre. Elles prennent ici de l'importance, puisque le chant des psaumes et de ces cantiques, alternant avec la prière et la méditation biblique, fut le pain de vie des martyrs dans leurs épreuves. Choisissons le cantique VII, qui a un caractère plus particulier : *Des souffrances du cachot.* Sur le chant du psaume 67 : « Dieu nous voit doux et favorable, etc. » avec ce sous-titre :

TABLEAU DES SOUFFRANCES D'ÉLIE NEAU

Seigneur, qui vois comme on m'afflige
 A cause de ta vérité,
 Contemple tout ce qu'on m'inflige
 Pour éteindre ma charité!
 Car c'est pour ton culte
 Qu'on me persécute

Avecque fureur ;
 Et on ne me gesne
 Rien que pour la haine
 Que j'ai pour l'erreur.

Le nouveau genre de supplice
 Que les Démons ont inventé
 Inspire aux hommes l'artifice
 D'enchéris sur la cruauté.

Ton bras fortifie
 Celui qui se fie
 Dans ta grand'bonté,
 Et qui rend hommage,
 Dans son esclavage,
 A ta déité.

Je suis dans une fosse obscure
 Privé de tout secours humain,
 Rongé de poux, couvert d'ordure,
 Où l'on me fait mourir de faim.

On veut que je mange
 Pourvu que je change
 De Religion :
 Mais je leur proteste
 Que mon cœur déteste
 Leur communion.

Alors, pour vaincre mon courage,
 On multiplie tous mes maux :
 Seigneur, on met tout en usage
 Pour perpétuer mes travaux.

Je suis en ténèbres,
 Dans des lieux funèbres
 Tout remplis de vers,
 Et la solitude
 Ne m'est pas moins rude
 Que le sont mes fers.

Mais je me ris de leur attente,
 Au milieu de tous mes tourments,
 Et ma foi sera très-constante,
 Car Dieu soutient ses fondemens.

Oui, mon Dieu, mon Père,
 Tu sais que j'espère

Dans ton seul support.
 Donne à ma constance
 La sainte assurance
 De vaincre la mort.

Remplis-moi de force invincible
 Pour défendre ta sainte Loi,
 Et que mon cœur soit inflexible
 Dans tous les combats de ma foi.
 Fais que l'efficace
 De ta sainte Grâce
 Me rende vainqueur,
 Afin qu'à la suite
 Tu sois sans limite
 Maître de mon cœur.

Quelle a pu être la destinée d'Elie Neau après son retour inespéré en Amérique? Le souvenir de ce vaillant fidèle s'est-il conservé dans l'Eglise française réfugiée de New-York? Il serait intéressant d'avoir à cette question une réponse, quelle qu'elle fût.

CHARLES READ.

P. S. — Consignons ici, après tout ce qui précède, ces lignes mémorables que Fénelon a tracées dans son admirable *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* (où *Directions pour la conscience d'un roi*) :

« Avez-vous eu soin (disait-il au futur successeur de
 « Louis XIV... *si fata sinant!*) de faire délivrer chaque galérien
 « d'abord après le terme réglé par la justice pour sa punition?
 « *L'état de ces hommes est affreux*, rien n'est plus inhumain
 « que de le prolonger au delà du terme. Ne dites point qu'on
 « manquerait d'hommes pour la chiourme si l'on observait
 « cette justice; la justice est préférable à la chiourme. »

C'est la connaissance des odieuses pratiques du grand règne, c'est le cri de sa propre conscience, qui dictait à l'archevêque de Cambrai cette terrible question, destinée à la conscience de son élève, à défaut d'accès sur celle du roi. *De profundis clamaverant ad eum miseri!*..

C. R.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRE DE CLAUDE BADUEL A PHIL. MÉLANCHTHON

(1550)

La lettre qu'on va lire rappellera celles que Baduel écrivait à Calvin de Nîmes et de Lyon, et qui ont été ici-même analysées ou traduites (1). Celle-ci, traduite aussi du latin, seule langue qu'écrivit notre lettré, est de la fin de l'année 1550 et respire cette haine de l'*idolâtrie*, cette soif d'un culte sincère qui l'attiraient si puissamment à Genève. Elle confirme les détails que nous avons déjà donnés sur l'état du Collège des arts et de la petite congrégation protestante, débris d'une plus grande Eglise dispersée par la persécution. Les allusions qu'elle fait à l'état religieux de l'Allemagne montrent de quel œil attentif les réformés français suivaient alors les événements qui intéressaient leur Eglise à l'étranger. Le découragement qui s'était emparé des luthériens d'Allemagne après la ruine de la ligue de Smalkalde, l'espoir qui leur revint lorsque Charles-Quint, abusant de ses victoires, souleva contre lui les princes allemands et surtout Maurice de Saxe, étaient partagés dans notre pays. On se souvient qu'en juillet 1547, peu de temps après Muhlberg, Calvin éprouvait le besoin de consoler et de rassurer les *Fidèles de France* et leur adressait dans ce but une lettre qui nous est parvenue.

D'autres lettres de Baduel suivront celle-ci et serviront de pièces justificatives à nos études sur le Collège de Nîmes. Elles seront tirées d'une source que nous avons à faire connaître. Il existe à la Bibliothèque de la ville d'Avignon un manuscrit déjà signalé par la *France protestante*, sous ce titre : *Cl. Baduelli Epistolæ familiares*. Ce titre donne une idée incomplète du volume, qui, outre 124 lettres inédites, contient 15 discours, également inédits pour la plupart. Toutes ces pièces ont été recueillies à Nîmes par un élève de Baduel, Jean Fontanus, nommé dans les œuvres imprimées de son maître. Il est difficile de dire par quel chemin ce manuscrit est venu à Avignon. C'est un petit in-4° de 159 pages, relié depuis peu et inscrit sous le numéro provisoire 390 de l'ancien fonds des manuscrits. La parfaite obligeance du

(1. Voy. *Bull.* de septembre dernier, p. 396 : *Baduel à Lyon.*

conservateur de la Bibliothèque d'Avignon, M. A. Deloye, nous a donné toute facilité pour prendre copie des pièces principales de la collection. Cette copie sera déposée à la Bibliothèque du protestantisme français. Nous en donnerons des extraits que la lettre à Mélanchthon recommandera suffisamment à l'attention. M.-J. G.

Je commencerai, très-savant Philippe, par vous rappeler un souvenir déjà lointain qui vous fera connaître celui qui vous écrit. Voilà dix-huit ans, ou peu s'en faut (1), que j'arrivai de Louvain à Wittemberg, pour vous connaître de visage et jouir de votre entretien, après avoir lu vos écrits. Reçu par vous avec la plus parfaite urbanité, je passai quelques jours à Wittemberg, pour étudier de près la discipline de votre Eglise et de votre académie ; puis, je retournai à Louvain et, quelques jours après, en France, avec la lettre si bienveillante et si aimable que vous m'aviez remise pour la reine de Navarre, protectrice des savants et des études, quand celles-ci s'unissent à la piété (2).

Un aussi grave témoignage de l'opinion exprimée sur mon talent et mon savoir, eurent tant de poids aux yeux de la princesse, qu'elle m'admit aussitôt au nombre des étudiants qu'elle patronnait, et m'entretint ensuite aux études durant sept ou huit ans. Je vécus ainsi longtemps à Paris avec Jean Sturm, savant que vous connaissez bien, m'adonnant à l'étude des arts libéraux et des sciences, et ensuite deux ans à Strasbourg, pour étudier les saintes lettres, avec le même Jean Sturm pour compagnon de travail. Puis ma protectrice m'envoya à Nîmes, dans la Gaule Narbonnaise, où le roi François son frère venait d'établir une académie et un collège des arts. Elle voulut que je fusse le premier à professer dans cette ville antique et lettrée, le savoir élégant que j'avais puisé sans grand effort dans la société des hommes les meilleurs et les plus savants. Elle m'y envoya d'autant plus volontiers, qu'elle désirait à la fois satisfaire le désir de ses bons amis les Nimois, et me rendre à mes concitoyens dont j'étais depuis longtemps séparé, dans un moment où ma présence leur était nécessaire. Elle me remit pour eux un témoignage honorable de sa bienveillance et de sa bonne opinion, et, dès les débuts de mon œuvre, c'est-à-dire aussi longtemps que

(1) Mai 1534.

(2) *Voy. Bull.*, p. 297.

la doctrine de l'Évangile fut en honneur parmi nous, durant deux ou-trois ans, les savants de notre province purent admirer les plus étonnants progrès chez nos élèves. Mais sitôt que la doctrine de la piété a été négligée ou répudiée par ceux qui l'avaient accueillie, qu'elle a été en butte à toutes les injustices et à toutes les violences, Dieu qui, de Sion, je veux dire de vos chaires et de vos Eglises, avait répandu sur les arts et sur tout le reste une si belle lumière, et dissipé de si honteuses ténèbres, Dieu n'a pas laissé cette ingratitude impunie.

Dans le malheur commun et la corruption de toutes choses, nous avons vu les études et les mœurs gravement troublées, et cela a été en bonne partie l'œuvre de Guillaume Bigot. Appelé à Nîmes pour professer la philosophie dans ce gymnase, il y a introduit le désordre et la corruption. Vous l'avez connu jadis à Tubingue, et c'est ce qui me donne l'occasion de vous signaler, parmi tant de calamités communes, celle qui est particulière à la ville de Nîmes. En deux mots, à peine arrivé, il s'est empressé de faire disparaître de notre gymnase tout savoir et toute piété. Ajoutez à cela que la bienveillance de la reine, sans nous être précisément aliénée, a été altérée par l'influence de quelques hommes impies que je n'ai pas besoin de vous nommer, et n'a plus été pour nous ce qu'elle était auparavant. Elle même nous a été récemment enlevée et a été rappelée par le Seigneur (1). Nous vivons maintenant dans la plus grande confusion, surtout sous le rapport religieux, et nous n'avons d'autre consolation que celle qui nous vient, ou de la parole de Dieu, ou de l'Eglise de Genève, assez voisine de nous.

La piété insigne de cette Eglise, la sainteté qui reluit dans cette ville perce les ténèbres qui nous entourent de toutes parts, nous éclaire et nous illumine. Jean Chambard, que j'ai connu à Strasbourg chez Bucer et dont vous connaissez vous-même la piété, le savoir, l'énergie spirituelle, nous console dans nos détresses par ses lettres graves et fréquentes. Et quand je dis *nous*, je parle aussi de personnes bonnes et pieuses, hommes ou femmes, pour la plupart de condition modeste : car les pauvres ont toujours montré plus de fidélité à l'Évangile. Cette communion des saints, cette sympathie fraternelle, au milieu d'une si grande dispersion de l'Eglise,

(1) Le 21 décembre 1549.

nous fortifie et nous permet de rester debout par la grâce du Seigneur et la consolation intérieure. Voilà ce que j'ai tenu à vous dire, en aussi peu de mots que possible, de nos études et de l'état de notre Eglise.

Quant à vous, parmi tant de révolutions et de périls, je n'ai pu vous suivre par la pensée sans beaucoup d'appréhension et de sollicitude. Les changements apportés par l'Empereur à l'état de l'Allemagne dans les dernières années, m'ont inspiré des craintes mortelles : il courait sur vous des bruits divers, plus tristes les uns que les autres. Enfin, quelques Allemands qui étudiaient la médecine à Montpellier, et notamment l'illustre mathématicien Gervasius, m'ont pleinement rassuré. Ils m'ont appris que vous vous êtes fixé à Wittemberg, que vous avez repris le cours de vos leçons dans cet ancien domicile des lettres divines et humaines. Je n'ai pas appris avec moins de satisfaction par les Allemands et quelques autres, que la religion du Christ a été maintenue chez vous, au milieu de tous ces troubles, et que le foi et la constance de votre prince, le duc de Saxe, ont survécu à tant de catastrophes. Nous espérons donc que le Seigneur n'abandonnera pas une Eglise à laquelle il conserve un duc de Saxe, réservé à quelque glorieuse et salutaire entreprise, et un Mélancthon, capable par ses écrits et ses leçons de consoler, de ranimer les hommes de piété. C'est de tout cœur que je prie le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, de vous diriger et de vous conserver au milieu de ces périls et de vous mettre en état de le servir dans la paix et la sécurité. Pour finir, voici deux choses que je vous demande avec instance : n'oubliez pas, dans les prières privées et publiques que vous offrez saintement à Dieu, des frères dont les dangers et l'affection méritent votre sympathie, et écrivez-leur, si vous le pouvez sans dérangement, pour les affermir dans la foi chrétienne et la vraie piété, surtout pour les détourner des idolâtries auxquelles la plupart se livrent sans crainte de Dieu. Je sais que vos lettres n'auront pas une médiocre autorité. Vous pouvez les adresser à Chambard, à Genève, ou à vos amis allemands à Montpellier. Je vous supplie instamment de le faire. Adieu.

MÉMOIRES DE LA VIE DE JÉHAN L'ARCHEVESQUE

SIEUR DE SOUBISE (1)

Or n'avoit-il jusques là sceu perdre du tout l'espérance qu'il avoit de la Royne, et combien qu'il eût entendu comme elle avoit essayé d'attraper Mons^r l'amiral à St-Germain en Laye, et autres traits qu'elle avoit faits, si est-ce qu'il ne s'estoit point encores voulu persuader du tout qu'il n'y eust moyen de la remettre au bon train auquel il l'avoit veue autres fois, se voulant tousjours faire acroire que ce qu'elle avoit fait estoit plustot par timidité ou par persuasion que par malice. Mais bien s'asseuroit-il de se résoudre la première fois qu'il parleroit à elle, s'il y avoit encores quelques espérances, ce qu'il fit bientost, car dès qu'il eut fait la révérence, et qu'il fut entré en propos avec elle touchant la prise des armes, luy alléguant que ce qu'il en avoit fait estoit par son commandement, à quoy elle luy répliquoit comme elle l'avoit bien voulu tenir en cour et puis renvoyer chez luy, surquoy il luy repliquoit de rechef ce qu'il luy avoit respondu (ainsi qu'il est couché cy-dessus) et luy disoit davantage qu'il ne pouvoit moins faire la voyant prisonnière avec le Roy et Messieurs ses enfans ; elle appellá Mons^r le Connestable, lequel M. le marechal de Vieilleville, qui estoit parent et fort amy du S^r de Soubise, admusoit afin qu'il n'ouyst ce que le dit S^r disoit à la Royne, et luy dist : Mais que diriez-vous, mon compère, que Soubise a tousjours opinion que le Roy et moy estions prisonniers ; à quoy le Connestable respondit : Je le croy, Madame, car s'ils n'eussent pensé cela, ils estoient trop bien advisés pour faire ce qu'ils ont fait.

Quand le S^r de Soubise vit ce trait là de la Royne, il fut, comme j'ay dit, tout résolu qu'elle ne feroit jamais rien de bien, et n'en eut plus d'espérance. Ce neantmoins il ne laissa de parler tousjours à elle aussy librement de coustume, que estoit de telle sorte qu'il n'y avoit homme en France qui eust la privauté de cefaire comme luy, s'estant tellement acquis de tout temps ceste liberté qu'il la continuoit tousjours, de sorte que ceux qui le voyoient parler à elle avecques ceste franchise et qu'elle le trouvoit bon, pensoient qu'il la gouvernast du tout, et plusieurs courtisans sur ceste opiniou se sont au

(1) Voir pages 15, 305, 452 et 495.

partir de là souvent venus offrir a luy. Or tarδοit-il fort à la Royne qu'elle le peust faire partir de la cour pour ce qu'il luy sembloit qu'il luy rompist tous ses desseins, de sorte qu'elle estoit tous les jours à luy dire : Que faites-vous icy? Vous y avez tant d'ennemys, que ne vous en allez vous? Et quand il luy disoit qu'il ne les craignoit point, elle luy respondoit qu'elle avoit peur pour luy. Mais, Madame, luy disoit-il, puisque je n'en ai point [peur], vous ne devez pas plus craindre pour moy que moy mesmes ; à quoi elle luy disoit : Je le scay bien que vous n'avez point de peur, car vous avez la plupart de la cour pour vous et toute ceste ville ; mais j'ay peur vous voyant icy si fort qu'il n'advienne de la follye. Je crains tant que vous ne faciez quelque chose. Je me doubtois bien Madame, dit le Sr de Soubise, que c'estoit la peur que vous aviez pour moy. Mais je n'ay rien à leur demander ; si vous avez tant de puissance que ceux que vous dites, défendez leur de commencer ; je vous promests sur mon honneur que je ne le feray pas de ma part ; mais s'ils commencent, j'acheveray si à bon escient qu'il en sera mémoire.

Et pour ce qu'elle continuoit tousjours à le presser de s'en aller, il luy disoit : C'est grand cas, Madame, que vous ne voulez eslongner du Roy que les bons et anciens serviteurs de ceste couronne et ceux qui ont exposé leurs vies pour délivrer Vos Majestés de la captivité où vous estiez, et n'en approcher que ceux qui veulent la ruine de vous et de vostre estat, tellement que si je voulois estre en vostre bonne grâce et estre approché de la personne du Roy, je ne tiendrois pas le chemin que j'ay tenu, et n'est pas faulte de scavoir ce qu'il faudroit faire pour y parvenir. Et que feriez-vous? dit la Royne. Je vous prendrois prisonniers, dit le Sr de Soubise, le Roy et vous, comme ont fait ceux de Guise. Je sémerois des billets diffamatoires par Paris contre vous, pour animer le peuple comme ils ont fait. Je prendrois charge de vous estouffer entre deux cornettes, comme elle fut donnée à Monsr de Nemours, au Maréchal de Saint-André et à Racandolphe. Je vous menaçerois tous les jours comme ils faisoient, et me ferois craindre à vous comme ils font, et usurperois le plus d'autorité que je pourrois en diminuant la vostre. Je scay bien que faisant cela je serois favorisé de vous. Vous ne me presseriez pas de m'en aller. J'obtiendrois tout ce que je demanderois comme ils font, au lieu que ceux qui ont hasardé leur vie pour vous

délivrer de ceste tyrannie, sont reculés et mal voulus de vous ; mais j' aime mieux l'estre en bien faisant que d'estre admené par tels moyens. Là dessus la Royne rioit et s'asseuroit que ce n'estoit point cela, qu'elle l'aimoit, et que c'estoit l'amitié qu'elle lui portoit qui luy faisoit dire ce qu'elle disoit ; qu'elle ne craignoit point ceux de Guise lesquels elle cognoissoit bien , mais qu'elle estoit contrainte de se feindre encores pour quelque bonne occasion qu'elle ne pouvoit dire, mais qu'il s'asseurast que c'estoit pour quelque chose de bon, ce que mesmes elle disoit tous les jours à Madame de Savoye laquelle le racontant à Mons^r de Soubise, car c'estoit un des hommes de France qu'elle aimoit et en qui elle se fioit le plus, le dit Sr luy respondit : Je ne m'estonne plus si la Royne ne me peult dire pourquoy elle fait ce qu'elle fait, puisque c'est chose qu'elle vous celle. Toutesfois il estoit desjà tout résolu de ne faire plus d'estat de ses promesses.

Quand il fut prest à partir de la cour il vint le jour avant à la Royne, et luy dit : Madame, j'ay une bonne nouvelle à vous dire; et quoy, dit la Royne. Je voudrois donc un beau présent de vous, premier que de vous le dire, et avisez. S'estant fait presser assez longtemps, c'est, dit-il, que je m'en vais demain. Sur quoy la Royne se prenant à rire, il luy dit : Je scavois bien, Madame, que vous en serois bien aise ; mais quand vous plaira il que je revienne? Là dessus la Royne luy dit : nous délibérerons d'aller en tel et tel lieu (qui estoit tout le discours du voyage de Bayonne) puis nous repasserons par tels et par tels pays, et quand nous serons en Guyenne vers vos quartiers, (qui ne peut estre plustost que de deux ans) envoyez moy, et je vous manderay ce que vous devrez faire. C'est à dire, respondit le Sr de Soubise, que vous voulez estre assurée de ne me voir de deux ans, et au partir delà quand j'envoyray vers vous, vous me manderez : Il y a encores un chat de la maison de Guise ; ne venez pas, car il vous esgratignera. Or je vous diray, Madame, ce que je parferay. J'envoyray vers vous quand vous serez en Guyenne, puisque vous me le commandez. Mais je seray aussi tost près de vous que le messenger, ce qu'il fit, car après que le Roy eut fait son grand voyage de Bayonne, quand il fut à Niort, le Sr de Soubise envoya le cappitaine Puimaict vers la Royne, par lequel il luy mandoit qu'il seroit là tout incontinent après luy, suivant ce qu'il luy avoit dit partant de Lyon. Et de faict la vint trouver au dit Niort

avec une fort belle troupe, estant entr'autres accompagné des plus apparens de la noblesse de Poictou, et alla jusques à la Rochelle, là où sa troupe paraissait plus que tout le reste de la cour, dont mesme Mons^r de Montpensier se plaignoit, disant qu'il estoit mieux accompagné que les princes du sang, comme aussy il s'estoit plaint à Lyon de ce qu'il passoit tous les jours devant son logis avec si grande compagnie, dont toutes fois le Sr de Soubise ne s'estoit voulu désister non plus qu'il fit de s'accompagner pour les plaintes du dit Sr de Montpensier.

Au retour de la Rochelle, il revint chez luy, et dist à la dame de Soubise, sa femme, à laquelle il communiquoit toutes ses plus importantes affaires, l'ayant cognue digne de cela, et les seachant tellement celler qu'elle eust mieux aimé mourir que d'en déclarer la moindre chose du monde, qu'il voyoit bien, veu la façon dont toutes choses se gouvernoient, qu'il seroit nécessaire de faire ce que depuis on faillit d'exécuter à Meaulx. qui estoit de se saisir de la personne du Roy, et de l'oster des mains de ceux qui tasehoient à se servir de son autorité pour un temps affin d'accroistre la leur, et se faire à la fin rois, s'ils pouvoient; partant au contraire estoit besoin de les reculer d'auprès de sa personne, et d'en approcher les princes du sang et vrais serviteurs de la couronne, pour bien instruire le roy en sorte qu'il fust un jour tel que doibt estre un prince vray chrestien et vertueux. Vray est que le tout estoit de faire si bien l'entreprise qu'on ne faillist point, car s'il advenoit qu'elle fust faillie, c'estoit la ruine de l'Estat. Cela avoit-il deslors dans l'entendement, comme depuis l'a dit la dite dame de Soubise, sa femme, ce qu'elle n'a jamais révélé que depuis sa mort, et suivant ceste proposition, fut ce qui depuis, comme dict est, fut failly à Meaux.

Cependant voyant les affaires en tel estat et les troubles qui se préparoient, il se faschoit et tourmentoit le plus du monde, craignant de ne pouvoir autant servir qu'il eust désiré, à cause de son indisposition pour ce qu'il y avoit désja deux ans qu'il commençoit à se sentir de la maladie dont il mourut, qui estoit une jaunisse, qui à la fin se convertit en hydropisie dont il estoit désja lors fort mal, ce que les medecins qui le virent ouvrir après sa mort, attribuerent à poison, et avoient opinion qu'il avoit esté empoisonné d'une poison longue et à temps, au second voyage qu'il fit à Lyon, pour ce que

depuis il n'avoit jamais fait son profit, et estoit toujours allé en empirant.

Bientost après il alla trouver la cour à Chasteaubriand, où il eut plusieurs propos avecques la Royne de la religion, de laquelle il luy parla fort avant, jusques à luy ramentevoir le temps qu'elle feignoit en estre, ce qu'il fit par plusieurs fois. Mais un soir entr'autres qu'il estoit demeuré en son deshabiller, elle prist, après estre descoiffée, des psaulmes en latin (ce qu'elle a accoustumé de faire tous les jours et d'en lire deux ou trois). Dans les dits pseumes il y avoit de petites images peintes, l'une desquelles elle approcha au Sr de Soubise pour la luy faire baiser, lequel estant reculé, elle luy dit : vous penseriez estre damné si vous aviez baisé cela. Non ferons, Madame, respondit-il; mais ce sont des sottises à quoy je ne croy point, comme je seay qu'aussy ne faictes-vous. Si fay par ma foy, luy dit la royne; ce n'est pas à moi, Madame, luy dit le Sr de Soubise, à qui vous devez desguiser cela. Pensez-vous que je ne me souviene pas du temps que vous estiez de la Relligion, et que vous en parliez ouvertement? Mais quoi qu'il y eust, dit la Royne, j'alloyis tousjours à la messe. Ouy, Madame, respondit le Sr de Soubise, par crainte du Roy vostre beau-pere et du Roy vostre seigneur, mais non pas que vous la trouvassiez bonne. Par ma foy, sy faisois, dit la Royne. Pardonnez, Madame, dit le Sr de Soubise, je ne vous puis passer cestuy là, car vous scavez combien de fois je vous ay ouy dire qu'elle ne vallait rien et que vous y alliez à grand regret. Or bien, dit la Royne, mais tant y a que je ne me suis pas fondée si avant que vous, et quand vous n'eussiez pas esté plus avant que moy vous en eussiez mieux fait. Mais vous voulez arracher tout d'un coup avec ce glaive à deux tranchants. Ce seroit le meilleur de le faire pen à peu. Nous ne voulons, dit le Sr de Soubise, arracher que le mal, lequel il ne se fault point contenter d'oster à demy. Non, non, dit la Royne, vous ferez mieux d'en user comme moy aussy. Vous voyez comment Dieu m'aide et comme il m'a délivrée des maux que j'ay eus pour me faire les graces qu'il m'a fait. Au contraire vous n'avez que du mal. Regardez comme vous estes malade. Vous avez desjà le col tout jaune; à quoy le Sr de Soubise respondit : Madame, les plus grands maux que j'ay soufferts ont esté pour vous délivrer de la misère et captivité où le Roy et vous estiez, lesquels je plains si peu, que j'estimerois ma vie avoir esté bien employée pour cet

effect. Quant aux autres afflictions, ce sont les marques des desseins de Dieu, et là dessus il prit occasion de luy dire une infinité de belles choses tant pour ce qui concernoit la Religion que sur le fait de l'estat des partis. De là il retourna chez luy estant desja fort mal.

(La fin au prochain numéro.)

A SON ALTESSE ÉLECTORALE PALATINE
LE LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL
SUPPLICATION TRÈS-HUMBLE D'UN ENFANT

DE TROIS JOURS

On a inséré dans le *Bulletin* (t. XIX-XX, p. 121-128) une très-remarquable *Prière sur l'état présent des Eglises du Poitou*, œuvre du ministre Samuel Poitevin de La Gaillardrie, alors retenu dans la prison de Fontenay (1667-1669). A l'époque de la Révocation, il se retira en Allemagne, et s'établit avec sa famille à Cassel où se forma, sous la protection du landgrave Charles I^{er}, une des plus importantes colonies du Refuge. (Weiss, t. II, p. 236 et suiv.) C'est à ce prince que sont adressées les strophes suivantes, dues à une communication déjà ancienne de M. Erman Suchier, de Francfort, descendant lui-même de réfugiés, qui les a transcrites dans les archives de Cassel, ainsi que divers mémoires d'une date antérieure relatifs aux Eglises du Poitou. Nos remerciements parviendront-ils à cet honorable correspondant, disparu pour nous dans l'orage de la néfaste année 1870? On aime à l'espérer : *Quamquam animus meminisse horret luctuque refugit!*

QUATRAINS

1.

Je doute, Monseigneur, qu'un enfant de mon aage (1)
Ait pris la liberté
De vous rendre jamais le légitime hommage
Qu'ici j'ose vous rendre en toute humilité.

2.

De dire qui le rend à Votre Auguste Altesse
C'est ce que je ne puis;

(1) L'orthographe très-défectueuse de ce morceau est légèrement corrigée

Puisqu'enfin il est vray qu'en l'ardeur qui me presse,
Moi-même je ne scais, qu'à moitié, qui je suis.

3.

Je scais dans quel pays, et de quelle famille
Dieu m'a fait voir le jour :
Je scais que mes parens ont trouvé leur asyle,
Après mille travaux, dans votre illustre Cour.

4.

Mais de dire comment je m'appelle moi-même
Je n'en scais rien, si non
Que pour moi ce seroit vne faveur extreme,
Si de Votre bonté je recevois mon nom.

5.

Trop heureux d'estre né dans vos belles Provinces;
Et voyant le Soleil,
De me voir sous les lois du plus sage des Princes,
Cette faveur rendroit mon bonheur sans pareil.

6.

Né sujet de mon Dieu, de Christ, sous Votre empire,
Quel heur seroit le mien
Si vos ordres daignoient Vôte me faire dire,
Lorsque par le Batême on me dira Chrétien!

7.

Je scais bien, Monseigneur, ce qu'une telle audace
Doit craindre justement;
Mais comme chaque chose à toujours double face,
Mon audace n'est pas sans queque fondement.

8.

Imposer a son gré les noms à chaque chose
Est vn droit de Seigneur :
Puis donc qu'a me nomer bientôt on se dispose,
De qui plus justement attendre cet honneur?

9.

Par naissance et par voeu la maison Palatine
 Me voit dessous ses lois ;
 Et j'attens, Monseigneur, de la Grace divine
 De ne jamais manquer a ce que je luy dois.

10.

Je seconde en cela les voeux d'un tres chier Pere
 Qui, pour votre Maison,
 Brûle d'un zèle ardent, et que pourtant j'espere
 De surmonter étant en aage de raison.

11.

Jamais il ne voudroit, dans l'ardeur qui l'anime,
 Ceder le premier rang
 En tout ce qu'il vous doit, et se feroit vn crime
 De s'y voir devancer que par son propre sang.

12.

Ce sang renouvelé, ce sang vous fait hommage ;
 Et né depuis trois jours
 Je me flatte, Seigneur, de ce doux avantage
 De fournir sous vos lois un fidèle et long cours.

13.

Mon cher Pere, en tremblant, me prête ici sa plume
 Pour vous offrir mes voeux :
 Mais de Votre Maison dans vn hardi volume
 Vn jour je veux chanter la gloire à nos neveux.

14.

O, Monseigneur, alors avec quelle alégresse
 Esperai-je entonner
 Les rares qualitez de Votre Auguste Altesse,
 Et faire en tous andrets vos Vertus résoner !

15.

Que ne dirai-je point de l'ame pure et belle
 Du Prince Electoral,

Qui du Dieu Trois fois Saint la vivante étincelle
 Deteste avec horreur jusqu'à l'ombre du mal!

16.

Aussi scachant si bien du Grand Dieu qu'il adore
 Se ranger sous ses lois ;
 Ce vray Dieu, qui promet d'honorer qui l'honore,
 Scaura bien dégager ce qu'a promis sa voix.

17.

De ce Prince pieux nous allons voir la couche
 En héros foisoner,
 Qui passant la grandeur de leur auguste souche,
 Feront tout l'univers de leur los résoner.

18.

La Nature dans peu produit les simples bêtes,
 Presque sans nuls travaux :
 Mais le Ciel doit long temps rouler dessus nos têtes
 Avant qu'elle ait formé les nobles animaux.

19.

Ainsi pour mettre au jour des hommes du vulgaire
 Il luy faut peu de temps :
 Mais vn siècle est trop peu pour produire en lumiere
 Des Heros en vertus et courage éclatans.

20.

Quelle félicité! Mais l'ardeur qui m'emporte,
 Avec vn doux plaisir,
 Fait vn peu trop causer vn enfant de ma sorte,
 Et le fait trop long temps tromper votre loisir.

21.

Je finis donc et si, par vn bonheur insigne,
 Priant mon Souverain,
 J'en obtiens la faveur, dont je me sens indigne,
 Sa bonté m'apprendra mon nom et mon parrain.

MELANGES

LES REGISTRES

DES BAPTÊMES, MARIAGES ET DÉCÈS DES PROTESTANTS DE
MONTAUBAN, DU 17 DÉCEMBRE 1564 A LA FIN DE 1792 (1)

TROISIÈME SÉRIE.

Après avoir décrit les registres de l'état civil des réformés de Montauban depuis le milieu de décembre 1564 jusqu'à la fin de 1792, il me paraît convenable de montrer par quelques exemples que ces précieux documents peuvent servir à expliquer certains faits mal compris, à donner de la précision à bien d'autres dont on ne se fait que des idées vagues, et à corriger un bon nombre d'erreurs qui, reproduites sans cesse, ont acquis une sorte de droit de cité dans l'histoire.

Je commencerai par une de ces erreurs universellement accréditées.

Robert Constantin fut au XVI^e siècle un helléniste célèbre. De Thou, Antoine Teissier, Nicéron et bien d'autres ont parlé de sa vie et de ses écrits; mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait à se louer de l'exactitude de ses biographes. Tous répètent qu'il fut deux ou trois ans professeur de grec à Montauban; le fait est qu'il y passa au moins un tiers de sa longue existence. En voici la preuve. Les archives municipales de cette ville nous apprennent que, en juin 1571, les consuls lui donnèrent la direction des écoles (2). Depuis lors, il ne quitta plus Montauban, si ce n'est pour quelques voyages de peu de durée en Suisse ou en Allemagne. Quand un collège fut établi dans cette ville, il en fut nommé principal, et à la fondation de l'académie, il fut chargé de l'enseignement de la langue et de la littérature grecque dans la division de philosophie. Son nom revient à plusieurs reprises dans nos registres. Le 2 octobre 1573, il fut parrain d'une fille de Fleury de Larivoire, qui était alors un des pasteurs de Montauban (3). Le 27 juin 1593, il maria une de ses filles, nommée Constante, avec Pierre Chambolive, marchand de cette

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 506.

(2) Série CC, *Livre des comptes municipaux de l'année 1571 à 1572*, folio 55; *Les Ecoles publiques à Montauban, du X^e au XI^e siècle*, par M. Dovals aîné, p. 30 et 59.

(3) *Reg. des baptêmes de 1572 à 1577*, fol. 51.

ville (1) et le 2 août 1597, une autre de ses filles, nommée Jeanne, avec Jehan Solenne, qui était aussi marchand (2). Le 11 mars 1594, il était parrain d'un enfant de sa fille Constante (3).

Tous ses biographes assurent également qu'il mourut en Allemagne, et quelques-uns ajoutent qu'il y mourut dans l'abandon et la misère. Le fait est que Robert Constantin finit ses jours à Montauban le 27 décembre 1605 (4), auprès de ses deux filles qui jouissaient l'une et l'autre d'une fort honnête aisance. Loin d'être dans le dénûment, il possédait une certaine fortune. Nous en avons des preuves positives. Le protocole d'Arnauld Bosquet, notaire royal de Montauban, pour les années 1571 et 1572, contient un acte qui nous apprend que le 4 août de cette dernière année, « noble Robert Constantin, professeur, habitant de ladite ville, » acheta une pièce de terre complantée de vignettes, et située dans le quartier de Gasseras (5). Une vingtaine d'années plus tard, il fit une nouvelle acquisition. Nous ne pouvons pas en déterminer la nature; le registre qui contient l'acte de cet achat a disparu; mais on en a le répertoire, et ce répertoire suffit pour constater le fait (6). Enfin nous avons le testament qu'il fit deux jours avant sa mort. On voit dans cette pièce que, après avoir laissé par moitié ce qu'il possédait à ses deux filles, qu'il nomme ses hoirs universels, il donna 10 livres aux pauvres de Montauban, et légua 96 livres à Jean Chambolive, marchand, « son bon amy et alié, » et 300 livres à Pierre Chambolive, marchand, son beau-fils (7). Ce testament n'est pas celui d'un homme entièrement dénué des biens de ce monde.

On lit dans les actes du synode national tenu à Vitry en 1583 : « M. de Bellefleur appelant de la sentence rendue contre lui dans le Synode du Haut-Languedoc, par laquelle son *Traité contre la Discipline de nos Eglises* a été condamné, cette assemblée ayant lu le dit *Traité* et les réponses que l'on y a faites, confirme la sentence rendue contre ledit Bellefleur, à qui cependant on enverra une lettre

(1) *Reg. des mariages de 1591 à 1606*, fol. 11. Il était né à Montauban en août 1566. *Reg. des baptêmes de 1564 à 1567*, fol. 50, verso.

(2) *Reg. des mariages de 1591 à 1606*, fol. 42. Jeanne Constantia épousa en secondes noces Jean Alibert. 9^e *Protocole d'Elie Gineste, notaire, 1611 et 1612*, fol. 44.

(3) *Reg. des baptêmes de 1590 à 1596*, fol. 108.

(4) *Reg. des sépultures de 1580 à 1628*, fol. 64, verso.

(5) *Protocole d'Arnauld Bosquet, not.*, 1571 et 1572, fol. 527 à 528. Deux des pièces qui composent cet acte portent chacune cette signature originale : « Constantin ἔγραψεν τῆν ἑξῆς. »

(6) *Protocole d'Anthoine Bosquet, notaire royal, 1591-1594*, fol. 511.

(7) *Protocole d'Elie Gineste, not. royal, 1605*, fol. 528-531. Il légua à l'Académie « ses ouvrages, parmi lesquels la troisième édition de son lexique foit augmentée. »

de la part de cette assemblée, et on lui communiquera la réponse de notre frère Mr Béraud, à laquelle s'il ne veut pas acquiescer, le colloque ou le synode prochain le dénoncera schismatique (1). »

Il serait curieux de savoir quelles objections Bellefleur élevait contre la discipline des Eglises réformées; mais il n'est question nulle autre part, du moins à ma connaissance, ni de ce *Traité* ni des réfutations qu'en firent Michel Béraud (2) et d'autres théologiens; j'ignore même si ces différents écrits furent imprimés. Quant à l'auteur du *Traité contre la Discipline des Eglises réformées*, on peut croire, à en juger par les ménagements dont le synode national use envers lui, qu'il jouissait d'une certaine considération. Un acte inscrit dans un de nos registres nous apprend qu'il habitait Montauban, et qu'il portait le prénom de Charles. « Du 18 mars 1591, décès de Marie de Bellefleur, fille de M. Charles de Bellefleur (3). » A ce fait, nous pouvons joindre le suivant, qui n'est pas sans intérêt. Charles de Bellefleur, qui était maître ès arts, avait dirigé les écoles de Montauban pendant l'année scolaire 1549-1550 (4). Or, ces écoles avaient été le berceau de la Réforme dans cette ville, et on peut croire que Charles de Bellefleur n'avait pas moins contribué que Jean Carvin, Pierre Berthelier, Jean de Manas, Jean de La Rogeraye et quelques autres de ceux qui y enseignèrent, à préparer le mouvement religieux qui éclata avec une si grande énergie, en 1560, sous l'impulsion de Bernard Colom (5).

On a la preuve dans nos registres que, contrairement à l'opinion des auteurs de *la France protestante*, Erman et Reclam n'étaient pas dans l'erreur en supposant que les Duncan de Saumur et ceux de Montauban appartenaient à la même famille. En 1606, Guillaume Duncan, alors régent de première au collège de cette dernière ville, épousa Louise Subsol. L'année suivante naquit de ce mariage un enfant qui fut baptisé le 16 décembre, reçut le prénom de Marc, et eut pour parrain Marc Duncan, professeur à Saumur (6). C'était, parmi nos anciens coreligionnaires, une coutume à laquelle on trouverait peu d'exceptions, si même il y en a, que le parrain et la marraine du premier enfant d'un nouveau ménage fussent les pa-

(1) Aymon, *Synodes nationaux*, t. I, p. 171 et 172.

(2) La réfutation qu'en fit Michel Béraud existe en manuscrit à la bibliothèque de Genève.

(3) *Reg. des sépultures de 1580-1628*, fol. 28.

(4) Archives municipales, série BB, *Reg. des consuls de l'année 1549 à 1550; les Ecoles publiques à Montauban, du X^e au XVI^e siècle*, par M. Devais aîné. p. 25-28 et 59.

(5) *Histoire ecclésiast. des Eglises réformées au royaume de France*, t. I, p. 215.

(6) *Reg. des baptêmes de 1607 à 1612*, fol. 12, verso.

rents les plus rapprochés des deux époux. On peut conclure de là que le professeur de Saumur était un très-proche parent, probablement même le frère aîné, du régent du collège de Montauban. Si celui-ci avait voulu simplement donner un compatriote pour parrain à son premier-né, il n'aurait pas eu besoin d'aller le chercher à Saumur ; il l'aurait trouvé à Montauban même et dans le sein du corps enseignant dont il faisait partie. Le principal du collège, Robert de Vimes, et le professeur de philosophie à l'académie, Gilbert Burnat, étaient, comme lui, originaires d'Ecosse (1).

Il y eut à l'académie deux professeurs du nom d'Arbussi. L'un, Joseph, fut professeur d'hébreu à Montauban, de 1645 à 1660 ; l'autre, Théophile, fut professeur de théologie à Puylaurens, de 1674 à 1685.

Le premier fut pendant dix ans la cause de troubles incessants dans l'Eglise de Montauban. Il s'était formé contre lui un parti puissant et nombreux ; un seul des griefs qu'il alléguait contre lui aurait dû suffire, ce semble, pour le faire chasser honteusement. On ne pouvait pas, il est vrai, en donner des preuves positives ; mais s'il n'était pas un homme pervers et corrompu, Joseph Arbussi était pour le moins un homme d'une rare inconsistance et d'une incroyable légèreté, et s'il n'avait pas commis les crimes dont on l'accusait, sa conduite incorrecte au delà de toute expression demandait certainement qu'il fût exclu du ministère évangélique, pour lequel il manquait entièrement d'aptitude. On ne put cependant jamais obtenir qu'il fût interdit.

De trois synodes provinciaux du Haut-Languedoc devant lesquels il dut comparaître, le plus sévère se contenta de le faire permuter d'Eglise avec Coras, qui était à Saint-Affrique, et qui l'aurait remplacé à Montauban ; les autres prirent fait et cause pour lui. Un des deux, au mépris des règlements les plus précis, poussa même la partialité à son égard jusqu'à le nommer son vice-président, quoiqu'il ne fit pas partie de cette assemblée et qu'il ne comparût devant elle que comme accusé. Deux synodes du Bas-Languedoc, au jugement desquels on s'en remit, loin de le condamner, l'agrégèrent au nombre des pasteurs de cette province, et quand, quelques années après, il eut mis le désordre dans l'Eglise de Nîmes, où il avait été provisoirement appelé, un synode provincial, tenu à Uzès, ne crut pas pouvoir se dispenser de lui témoigner une affectueuse bien-

(1) Robert de Vimes représenta même Marc Duncan, qui ne put se rendre à Montauban, au baptême du premier-né de Guillaume Duncan, et Gilbert Burnat fut, dix ans plus tard, le parrain d'un autre enfant du régent de première du collège de Montauban. *Reg. des baptêmes de 1616 à 1618*, fol. 25, verso.

veillance. Le synode national de Loudun, devant lequel cette affaire fut portée en dernier ressort, ne semble avoir eu d'autre préoccupation que de faire valoir en sa faveur les circonstances atténuantes (1).

Cette infatigable indulgence des synodes pour un homme qui en réalité ne le méritait guère resterait inexplicable, si nos registres ne nous apprenaient que, par son père, il appartenait à une famille qui ne s'était jamais épargnée pour la défense de la liberté de conscience, et que, par sa mère, il était le petit-neveu de Pierre Béraud et l'arrière-petit-fils du célèbre Michel Béraud. Evidemment, Joseph Arbussi se trouva couvert devant les synodes par le souvenir des éminents services rendus par ses ancêtres à la cause protestante (2).

Théophile Arbussi était son frère aîné (3); mais il ne lui ressemblait en rien : il avait hérité de l'inébranlable fermeté de caractère des Béraud. Il en donna des preuves en maintes circonstances, principalement à Milhau, où il avait été pasteur et d'où il fut banni par l'intendant. Il desservait l'Eglise de Revel quand il fut appelé, en 1673, à la chaire de théologie laissée vacante à l'Académie de Puylaurens par la mort de Jean Gommare.

Les registres de l'état civil des protestants, à Montauban, antérieurs à la révocation de l'édit de Nantes, mettent parfois sur la trace de faits depuis longtemps oubliés, et qui cependant ne manquent ni d'intérêt ni d'importance. J'en citerai un exemple.

On savait par quelques mots de Colomiès que Timothée Delon avait été professeur d'hébreu à l'Académie de Montauban, et qu'il avait publié quelques sermons, *aliquot conciones* (4). Mais personne ne se doutait qu'il passait de son temps pour un grand prédicateur, et que cette réputation était méritée. L'opinion de ceux qui l'avaient entendu prêcher se trouve exprimée dans l'acte de son décès, qui est conçu en ces termes : « Le 9 juin 1653, Dieu a retiré de ce monde ce grand prédicateur de l'Evangile de son fils Jésus-Christ, Mr M^{re} Timothée Delon, pasteur de ceste Eglise (5). » Cette

(1) Aymon, *Synodes nationaux*, t. II, p. 754-758.

(2) Il était né à Montauban, le 17 avril 1624, de Pierre Arbussi, bourgeois de cette ville, et de Susanne Béraud, fille de Théophile, fils aîné de Michel. *Reg. des baptêmes de 1623 à 1627*, fol. 40.

(3) Théophile Arbussi naquit à Montauban, le 27 juillet 1614. *Reg. des baptêmes de 1612 à 1615*, fol. 93.

(4) Colomiès, *Gallia christiana*, p. 483.

(5) *Reg. des sépultures de 1628 à 1656*, fol. 70. On a un témoignage analogue d'un contemporain dans un pamphlet anonyme qui porte pour titre : *Réponse à un libelle intitulé : Lettres de Joseph Arbussi*, 15 avril 1658, in-4°. Il y est parlé de Timothée Delon comme d'un « éloquent et admirable prédicateur. » Ce pamphlet est plein de détails fort curieux sur le protestantisme à Montauban au milieu du XVII^e siècle. La bibliothèque de cette ville en possède un exemplaire, le seul probablement qui existe encore. J'ai de très-bonnes raisons de croire qu'il est du poète Jacques Coras.

opinion est confirmée par deux de ses sermons, qui font partie de la riche collection d'anciens ouvrages protestants de la bibliothèque de la faculté de Montauban (1). Ce n'est pas le moment d'en faire la preuve; mais dans mon *Histoire de l'ancienne Académie protestante de Montauban*, j'espère pouvoir établir que Timothée Delon fut en effet un orateur éminent, en mettant sous les yeux du lecteur de nombreux passages de ces deux remarquables discours.

Pour en finir avec ceux de nos registres qui sont antérieurs à la révocation de l'édit de Nantes, je citerai encore quelques faits relatifs à Antoine Garrisoles et à sa famille. *La France protestante* donne exactement l'année de la naissance de ce savant théologien, aussi bien que celle de sa mort : nos registres nous permettent d'atteindre un plus grand degré de précision. Son acte de naissance porte : « Le 28 juin 1587 un filz de Guillaume Garrisoles et de Marie de Gauside, mariés : parrain, Plasse; marraine dam^{le} Paule de Ruelle; imposé nom Anthoine (2); » et l'acte de décès : « Le 20 mars 1631, Mr M^{re} Anthoine de Garrisoles, ministre du saint Evangile et professeur en théologie en l'académie de cette ville, est décédé, personnage qui a esté fort regretté à cause de son grand savoir et condition, et fust ensevely le lendemain son corps, accompagné de presque tous les habitans de la ville (3). »

Mais *la France protestante* fait une conjecture erronée en attribuant le *De Christo mediatore* à son fils, qui portait bien en effet le même prénom d'Antoine, mais qui n'entra pas dans le ministère évangélique. Cet ouvrage est du professeur Antoine Garrisoles, comme Wat le soutient avec raison; seulement il ne fut imprimé qu'après sa mort et par les soins de son fils aîné (4). Ce n'est pas, il est vrai, nos registres qui nous donnent ces renseignements; mais ils nous apprennent qu'Antoine Garrisoles le fils renonça à la théologie, après la mort de son père, pour se livrer à l'étude du droit,

(1) Les exemplaires de ces deux sermons, qui sont à la bibliothèque de la faculté, sont l'un de la seconde édition, et l'autre de la troisième. Il y a là une preuve que les discours de ce prédicateur étaient fort recherchés, de son temps; mais on peut croire qu'ils ne sortirent pas du cercle relativement borné du Haut-Languedoc. S'il en avait été autrement, on ne comprendrait pas qu'il ne s'en trouve des exemplaires ni dans la bibliothèque de Genève, ni dans aucune de celles de Paris. Il ne serait pas impossible qu'il n'en existât pas d'autres que ceux que possède la bibliothèque de notre faculté.

(2) *Reg. des baptêmes de 1582 à 1590*, fol. 203, verso.

(3) *Reg. des sépultures de 1628 à 1656*, fol. 33, verso.

(4) Voici, d'ailleurs, le titre de cet ouvrage, qui se trouve également à la bibliothèque de notre faculté, à côté de tous les autres écrits de cet homme remarquable : *Antonii Garissolii verbi Dei ministri et ss theologiae in academia montaubanense professoris celeberrimi Tractatus de Christo mediatore*. Genève, Petr. Chouet, 1662, in-4° de 752 pages, avec une préface et un index non paginés.

et qu'il exerça à Montauban la profession d'avocat; on en a la preuve dans plusieurs de ces registres, entre autres dans l'acte de son mariage et dans celui de son décès (1). Par conséquent, il ne fut ministre ni à Castelmoron, ni dans l'Eglise entretenue par le duc de La Force. Le Garrissoles qui occupa ces deux postes est celui qui fut plus tard pasteur à Bergerac. Il portait le prénom de Jacques, et il était le fils et non le petit-fils du professeur Antoine Garrissoles. Voici son acte de baptême : « L'an 1634 et le 7 du mois de mars naquit un filz masle du légitime mariage de Mr Anthoine Garrissoles, pasteur de l'Eglise de Montauban et professeur en théologie, et de Catherine de Bissol (2), et le 22 dudit mois fut présenté à baptême par Jacques Sabatier (3), estudiant en droit, et Paule de Garrissoles, parrain et marraine, et par Mr Olier lui feut imposé nom Jacques (4). »

Les registres protestants du XVIII^e siècle peuvent également servir à combler quelques lacunes de notre histoire religieuse à cette époque.

Ils contiennent sur plusieurs des pasteurs du Montalbanais, de 1737 à 1792, des renseignements qu'on ne trouverait nulle autre part, et qui sont de nature à nous permettre de tracer un tableau presque complet de leur vie. Je veux parler principalement ici des déclarations faites à la suite de l'édit de 1787, par Jean-Pierre Fonfrère de Robert, Louis Genouillac, dit Lagarde, Philippe Gaches, etc. Je me borne pour le moment à cette simple indication, me proposant de donner plus tard une notice sur ces pasteurs d'après ce que ces registres nous apprennent de leur vie et de leur ministère.

On ne sait presque rien des descendants des anciennes familles

(1) « Mr M^{re} Anthoine de Garrissoles advocat et dam^{lle} Ester de Bardou ont fiancé le 8 fevrier 1653 devant Mr M^{re} de Labadie, pasteur. » *Reg. des mariages de 1648 à 1668*, fol. 25, verso. — « Jacob Leclerc, avocat, et Daniel Coderc, bourg., ont attesté que le Sr Anthoine Garrissoles, avocat, était décédé le 10 de ce mois (mars 1681). » *Reg. de 1681*, fol. 19, verso.

(2) Le professeur Antoine Garrissoles, qui avait épousé en premières noces Esther de Terson, de Puylaurens, se maria en secondes noces avec Catherine de Bissol, veuve d'un avocat de Castres, nommé Antoine Sabatier.

(3) Ce Jacques Sabatier était né du premier mariage de Catherine de Bissol. Il mourut jeune encore, laissant deux filles qui furent élevées par leur grand'mère dans la maison d'Antoine Garrissoles. 6^e *Protocole de Jacob Dumons, notaire de Montauban*, fol. 439-443. L'une d'elle épousa, le 10 avril 1662, Jean Cellérier, avocat, de Puylaurens. *Reg. des mariages de 1648 à 1668*, fol. 419, verso.

(4) *Reg. des baptêmes de 1634 à 1637*, fol. 204, verso. Cet acte a été rédigé par Antoine Garrissoles lui-même, ainsi que l'indique une note, et probablement même inscrit sur le registre de sa propre main. A cette occasion, je dois signaler l'existence, dans ces anciens registres, de plusieurs autographes d'un grand prix. Il y en a un, entr'autres, de Jean Gardés. C'est une attestation écrite, et signée de sa main, que les annonces d'un mariage ont été régulièrement faites dans son Eglise.

montalbanaises connues par les services qu'elles avaient rendus à la cause protestante. *La France protestante* fait remarquer que la réputation de l'historien Rapin Thoiras a fait oublier jusqu'aux noms de ses parents, et que cependant il y en a dans le nombre qui ont donné des preuves de leur attachement à leur religion (1). Les descendants des membres de cette famille qui ne quittèrent pas la France méritent d'être connus. Ils restèrent tous attachés aux principes et aux doctrines de la Réforme; leur inébranlable persévérance contribua sans le moindre doute à maintenir dans le protestantisme les timides, et ce n'est pas seulement par ce bon exemple que la plupart d'entre eux se rendirent utiles à leurs coreligionnaires. Il faut en dire autant des Rieupeyroux, dont un seul passa au catholicisme, à la révocation de l'édit de Nantes, ainsi que de ceux des Vicose, des Natalis, des Leclerc, des Noalhan, de bien d'autres encore qui n'avaient pu se résoudre à abandonner leur pays, ou qui peut-être ne l'avaient pas pu. Ils supportèrent avec courage la cruelle position qui avait été faite aux réformés français. Leurs noms méritent d'être conservés, et ce n'est que dans les registres de cette époque qu'on peut les recueillir.

Enfin l'étude comparée de ces documents, et de ceux qui nous font connaître l'état du protestantisme à Montauban avant 1685, met en lumière quelques faits généraux qui ne me paraissent pas sans importance pour notre histoire religieuse. Il me faudrait pour les établir solidement les appuyer sur une masse de détails puisés dans ces registres, et je ne puis incidemment entreprendre ici un travail aussi considérable; j'y reviendrai peut-être plus tard. Mais je crois pouvoir donner comme certain 1° que le protestantisme, du moins dans cette contrée, perdit plus par les émigrations que par les conversions au catholicisme; 2° que les émigrations eurent lieu dans toutes les classes de la société, mais, proportionnellement, en bien plus grand nombre dans les familles riches que dans les pauvres; 3° que les conversions furent rares parmi les bourgeois, les marchands et les artisans, et plus rares encore parmi les cultivateurs des environs de la ville.

MICHEL NICOLAS.

(1) *La France protestante*, t. VIII, p. 386.

BIBLIOGRAPHIE

PHOENIX ILLE. — Les quatre-vingt-quinze thèses de Luther, contre les indulgences, réimprimées par un bibliophile. Académie des bibliophiles. 1870.

Il ne serait ni amical ni juste de laisser passer sans la mentionner dans le *Bulletin* la première édition française des thèses de Luther contre les indulgences. Ces thèses, dont la date est celle même de la Réforme, sont aussi peu connues qu'elles sont célèbres. On les ignore dans notre pays où quelques-unes seulement ont été traduites par Michelet et citées dans son *Histoire de France*, tandis que les autres ne sont lues par personne, ni en français ni en latin.

On sait qu'elles parurent pour la première fois sous la forme de ces propositions qu'on soutenait envers et contre tous, au moyen âge, dans les disputes des écoles. Elles sont donc écrites en latin, et elles sont précédées, selon l'ancien usage, de cet appel : « Par amour de la vérité et avec le désir de la mettre en lumière, les thèses suivantes seront soutenues sous la présidence du R. P. Martin Luther, maître ès arts, maître en théologie et lecteur ordinaire en icelle. C'est pourquoi il prie ceux qui ne peuvent être présents et prendre part à la discussion orale de le faire de loin par lettres. Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ. Amen. »

Adressées au public en robe et en bonnet carré qui fréquentait les universités, ces thèses en parlent la langue, langue souvent obscure, barbare, scolastique. Luther ne les avait pas rédigées pour le grand public, autrement il les eût écrites dans cette langue allemande, claire, énergique, éclatante qu'il sut si bien trouver lorsqu'il le voulut. C'est sans sa volonté qu'elles prirent d'elles-mêmes le chemin de la grande publicité, et leur immense retentissement dut à la fois lui causer de la surprise et lui faire sentir qu'il y a parfois quelque chose de divin dans la destinée de certains livres.

Celui-ci doit à notre collègue et ancien président, M. Ch. Read, la bonne fortune de reparaitre après si longtemps, en *fac-simile* et accompagné d'une excellente traduction française. Il a vu le jour en 1870. Possesseur d'un exemplaire merveilleusement rare de

écrit de Luther, M. Ch. Read crut devoir profiter, pour le reproduire, de l'à-propos que paraissait offrir le concile du Vatican et le dédia aux Pères de la vénérable assemblée. Espérer leur ouvrir les yeux en leur offrant quelques pages de Luther, alors que les Pères de Trente les avaient si obstinément fermés à la lumière des événements dont ils avaient été témoins, eût été plus que chimérique : mais que d'esprits ces pages pouvaient atteindre plus désintéressés et plus ouverts !

Malheureusement l'âge d'or que devait inaugurer le concile n'est pas encore venu. Nous avons eu en revanche une horrible guerre et d'étranges événements. La France a perdu des provinces, et le pape, la totalité de son pouvoir temporel. Ces révolutions ont couvert le bruit discret que pouvait se promettre le pamphlet réimprimé du réformateur. Nous mêmes, entraînés par de plus vives préoccupations, nous avons omis d'en faire mention à nos lecteurs. Nous acquittons aujourd'hui cette ancienne dette, et nous espérons que la célébrité du petit volume, sa rareté, la vive curiosité qu'il est en possession d'éveiller, lui rendront une partie des lecteurs qu'il pouvait attendre de l'occasion. Quelques-uns de ces lecteurs, bibliophiles ou croyants, sauront sans doute démêler, sous la forme surannée d'une dispute d'école, la vérité éternelle qui éclate dans ces lignes et y relire le grand devoir de l'humilité chrétienne, mis par Luther à la place de scandaleuses indulgences, et qui doit toujours s'unir à la véritable indépendance de la foi. Ce sont là des vertus qu'il est encore opportun de rappeler. M.-J. G.

STATISTIQUE DES EGLISES RÉFORMÉES ET DES PASTEURS DE LA PROVINCE DU DAUPHINÉ, AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES, par E. ARNAUD, pasteur de l'Eg. Réf. de Crest. — Valence, 1874, in-8^o.

Nous tenons tout particulièrement à signaler, dès son apparition, la nouvelle publication de M. le pasteur Arnaud. Elle est pour notre « Dictionnaire du protestantisme français » un sérieux encouragement, un auxiliaire des plus utiles, et nous voudrions qu'elle devint un stimulant à des travaux semblables.

« Cette Statistique » — pour emprunter les paroles de l'auteur — « est extraite d'une Histoire des Pasteurs du Dauphiné, aux XVI^e,

XVII^e et XVIII^e siècles, en trois volumes, à laquelle nous travaillons depuis plusieurs années, et elle-même n'est que le cadre des Notices sur les Eglises réformées, les annexes et les pasteurs du Dauphiné que renferme cette histoire. Nous avons été conduit à la livrer au public pour donner une idée générale de l'importance du mouvement religieux qui fait l'objet de nos études. »

En effet, les recherches que ces pages résument n'embrassent pas moins de *cent douze* Eglises, réparties entre huit colloques : Viennois 18, Grésivaudan 18, Valentinois 20, Baronnies 13, Diois 16, Gapençais 10, Embrunnais 9, Pragela et Valcluson, rattachés au Dauphiné jusqu'au Traité d'Utrecht, 8. Si, pour quelques-unes de ces Eglises, M. Arnaud n'est parvenu à retrouver qu'un petit nombre des conducteurs, pour la plupart d'entre elles, au contraire, ses listes sont déjà très-fournies, et pour plusieurs elles sont complètes depuis la fondation de l'Eglise jusqu'à l'époque de la Révocation. Il y joint les noms de *cent soixante-seize annexes autorisées*, c'est-à-dire « celles où les premiers commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes permirent l'exercice de la religion réformée, ou tout au moins ne l'interdirent pas, » et enfin les soixante-dix-huit annexes non autorisées.

On le voit, les renseignements s'étendent aussi loin que possible, et nous y relevons de véritables conquêtes pour la Géographie du protestantisme français. Nous remercions M. le pasteur Arnaud de nous donner les prémisses de son grand ouvrage, et nous attendrons avec une vive impatience les notices détaillées qu'il nous promet, ainsi que l'aperçu des autorités sur lesquelles s'appuient tant de savantes investigations.

F. SCHICKLER.

CHRONIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1874.

Le ministère de l'instruction publique a donné à la Société un nouvel encouragement en la comprenant dans les distributions des belles publications historiques faites aux frais de l'Etat. Nous avons reçu les *Esclaireissements de la langue française*, les *Familles d'outre-mer*, de *Ducange*, les *Mélanges historiques*, nouvelle édition, les *Négociations sous François II*, celles *entre la France et l'Autriche* et

celles entre la France et la Toscane, ainsi que le tome 1^{er} des *Lettres de Mazarin*.

Un de nos plus constants donateurs, Monsieur le pasteur Othon Cuvier, nous a envoyé trois souvenirs de son ancienne Eglise de Metz : le *Catéchisme général de la Réformation de la Religion*, prêché dans Metz par Paul Ferry, Genève, 1656, in-8°, rare. — La *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry*, par Jacques Bénigne Bossuet, Dr en théologie de la Faculté de Paris, chanoine et grand-archidiacre en l'église cathédrale de Metz. Metz, 1653, in-4°. — De plus, un précieux in-folio, manuscrit autographe de la main de Paul Ferry, contenant en cinquante-quatre sections ses observations françaises et latines : *Miscellanea in Ecclesiarum Gallicarum Catechismum*.

M. le professeur Nicolas a transmis les thèses soutenues à la faculté de Montauban pendant l'exercice 1873-1874. — Le Smithsonian Institute son « Annual Report. » — La *Société des sciences, lettres et arts de Pau* son *Bulletin* : ce volume renferme, entre autres mémoires, une Notice sur les origines de la maison d'Albret, par M. Leschuire, et une Description des sceaux conservés aux Archives départementales des Basses-Pyrénées, par M. Paul Raymond, qui fournit pour des princes et des familles protestantes d'utiles renseignements héraldiques.

M. Raoul de Cazenove a offert la 2^e édition, revue et abrégée, de sa *Biographie de Rapin-Thoyras*. Toulouse, 1874, in-8°. — M. Rodolphe Reuss une Notice récemment publiée par lui en allemand : *Deux Chansons* sur la guerre des voleurs (Diebskrieg), ou le passage des troupes navarraises en Alsace en 1587, avec une introduction historique et des suppléments inédits. Il s'agit du séjour de deux mois que fit, dans les environs de Strasbourg, l'armée de reîtres envoyée au roi de Navarre par l'Electeur Jean-Casimir. (V. Mornay, t. III et IV.)

M. Enile Lesens a donné un exemplaire de l'*Histoire de la persécution faite à l'Eglise de Rouen*, par Philippe Legendre, qu'il vient de rééditer avec beaucoup de soin en l'ornant d'une intéressante Préface historique et bibliographique et de deux plans gravés à l'eau-forte.

Deux savants hollandais, en visitant la Bibliothèque, ont bien voulu y laisser leurs derniers ouvrages : M. le pasteur Sepp, de Leyde, deux séries de ses *Recherches historiques* (*Geschiedkundige Nasporingen*), Leide, 1872 et 1873, qui renferment surtout d'instructives études sur plusieurs anabaptistes du XVI^e et du XVII^e siècle ;

— et M. van Toorinbergen la belle réimpression des *Ecrits religieux et ecclésiastiques de Marnix de St-Aldegonde* (Philips van Marnix van St-Aldegonde Godsdientige en Kerkelijke Geschriften). Groningue, 1871-1873, in-8°. Rappelons ici que notre illustre coreligionnaire ne s'est pas contenté de manier avec une rare élégance les langues hollandaise et latine, plusieurs de ses œuvres les plus importantes ont été écrites en français, et nous trouvons, dans ces deux volumes, près de la remarquable traduction hollandaise des Psaumes, la Vraie Narration et Apologie des choses passées aux Pays-Bas, touchant le fait de la Religion, en l'an 1566, et le Traicté du Sacrement de la Sainte Cène du Seigneur, 1599, avec Dédicace à la princesse Catherine de Navarre.

La Bibliothèque a encore reçu :

De M. Sagnier, de Nîmes, une rare plaquette : *Theses philosophicæ pro prima laurea consequenda quas sub Præsidio Dni. Derodonis apud Nemausenses Philosophiæ Professoris propugnabit Jacobus Guyonus, Hunezensis ex Cebennis*. Nîmes, 1656. Selon toute probabilité, ce Jacques Guyon est le pasteur martyr, pendu à Montpellier en 1693.

De M. Edmond Hugues, les volumes suivants : *D. Hieronymi in Lamentationes Hieremiæ Commentarii ad Eusebium*. Paris, 1548. — *Monotessaron Passionis C. Jesu*. Paris, 1548. — *Biblia sacra*, Venise, 1616. — *Les Larmes de Pineton de Chambrun*, La Haye, 1739. — *Response chrestienne aux calomnies et renouvelées faussetez de deux Apostats, Matthieu de Launoy, prestre, et Henry Pennetier, naguères ministres, et maintenant retournes à leur vomissement*, 1580. — *Réponse des Protestans de France à l'auteur d'une lettre imprimée qui a pour titre : Lettre sur les Assemblées des Religionnaires en Languedoc*, par M. O. H. F. D. M. — Au Désert, 1745, in-8° de 110 pages.

De Madame Thuret, plusieurs ouvrages anciens, parmi lesquels nous citerons en première ligne : *Fratris Alfonsi de Castro, De justa hæreticorum punitione libri tres*, Venise, 1549 ; et l'*Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique sur les matières de controverse, en forme de cantiques*, sur différents airs anciens et nouveaux, par une Genevoise nouvelle convertie. Fribourg, 1719, in-12. Ces cantiques de Madelaine Olimpe Archimbaud et les doctes approbations qui leur servent de préface, mériteraient, peut-être, une mention moins sommaire.

VARIÉTÉS

HISTOIRE

DE L'INSTITUTION DU MÉRITE MILITAIRE

(1759-1830)

Louis XV a établi l'institution du Mérite militaire par *ordonnance du 10 mars 1759*. Les officiers, *nés dans les pays où la religion protestante est établie, employés dans les régiments étrangers au service de la France*, ne pouvaient être admis dans l'ordre de Saint-Louis, pour lequel il faut prouver la profession de la religion catholique romaine, et cet obstacle, qui les privait d'une récompense conférée à leurs compagnons d'armes, n'était pas de nature à pouvoir être levé. Louis XV résolut de les en dédommager par une distinction de même espèce, qui fut un témoignage public de son estime et de sa considération pour des officiers dont les services tendent également au bonheur de l'Etat et à la gloire du souverain : tels sont les motifs invoqués par le roi dans les considérants qui expliquent l'ordonnance de création de 1759.

L'histoire de l'institution du Mérite militaire n'est autre chose que celle des mesures successives prises en vue d'atténuer des inégalités offensantes pour les officiers non catholiques, jusqu'au moment où le principe de la complète égalité des cultes ou plus exactement le principe de l'incompétence de l'Etat en matière religieuse, tendant de plus en plus à prévaloir, les ordres de Saint-Louis et du Mérite militaire sont tombés en 1830 devant l'ordre de la Légion d'honneur, qui était conféré indistinctement, sans acception de communion religieuse, aux services civils et militaires.

Louis XV n'avait pas voulu prendre la qualité de grand-maître de l'institution nouvelle et la croix était décernée en vertu d'un brevet expédié par le secrétaire d'Etat de la guerre.

Le nombre des chevaliers n'était pas déterminé. Les dignités, partagées également entre les Allemands et les Suisses, comprenaient *quatre commandeurs et deux grands-croix*.

La croix d'or émaillée, à huit pointes, cantonnées de fleurs de lis, sur un des côtés de laquelle il y a pour devise, une épée en pal, avec la légende : « *Pro virtute bellica*, » et sur le revers, une

couronne de lauriers avec la légende : « *Ludovicus XV instituit,* » était portée par les chevaliers, suspendue à un *ruban bleu foncé*. Les commandeurs la portaient suspendue à un large ruban de même étoffe, en écharpe, et les grands-croix, outre cette décoration, portaient encore une croix en broderie d'or, sur le justaucorps et le manteau.

La nature et la durée des services militaires exigés, étaient les mêmes que pour l'ordre de Saint-Louis.

Par leur serment, les chevaliers de cette institution s'engageaient à être *fidèles au Roi, à ne point se départir de l'obéissance qui lui est due, et à ceux qui commandent sous ses ordres ; à garder et à défendre de tout leur pouvoir, son honneur, son autorité, ses droits et ceux de sa couronne ; à ne point quitter son service pour celui des princes étrangers, sans son agrément par écrit ; à lui révéler tout ce qui viendrait à leur connaissance, contre sa personne et son Etat, et à se comporter en tout comme le doivent de vertueux et vaillants chevaliers.*

Les chevaliers promus à la dignité de commandeurs et les commandeurs promus à celle de grand-croix, sont dispensés d'un nouveau serment.

Louis XVI, désireux de rapprocher deux établissements également destinés à récompenser les talents militaires, s'occupa de la dotation de l'institution du Mérite militaire et, par une décision du 13 août 1784, affecta trente-deux mille livres de rente à l'institution du Mérite. Quatre mille livres furent concédées à chacun des deux grands-croix, trois mille à chacun des quatre commandeurs créés par l'ordonnance de 1759, et le surplus en pensions de chevaliers qui ne pourraient excéder 800 livres ni être au-dessous de 200 livres.

Meslin qui rapporte ces faits, les annonce comme « un bienfait qui ramène l'égalité dans le partage des récompenses destinées au zèle et à la valeur. » L'inégalité subsistait cependant. Les officiers protestants *étrangers* étaient seuls admis à la distinction créée par Louis XV et dotée par Louis XVI.

Aussi dans les doléances portées aux états généraux par les députés du tiers état de la Rochelle en 1789, nous lisons l'article suivant (LXXXIV) :

« *La tolérance universelle devant être admise chez une nation éclairée, les députés seront tenus de la demander ainsi que la restitution des biens des fugitifs pour fait de religion. Le Roi sera également supplié d'accorder aux officiers français non catholiques la croix du Mérite militaire, en attachant à l'obtention de cette récompense les*

mêmes réglemens qui sont observés pour les officiers français catholiques, qui obtiennent la croix de l'ordre de Saint-Louis (1). » (4 mars 1789.)

Les événemens se précipitèrent avec une telle rapidité, que Louis XVI ne put avoir égard au vœu du tiers état de la Rochelle. Conservé par l'Assemblée nationale en 1791, l'ordre de Saint-Louis fut supprimé par la Convention le 13 octobre 1792. Les armes d'honneur remplacèrent les distinctions honorifiques de l'ancien régime et la création de l'ordre de la Légion d'honneur (9 mai 1802) (2) sembla confirmer la proscription définitive des ordres de chevalerie de création antérieure à 1789. L'ordre de Saint-Louis et l'institution du Mérite militaire reparurent cependant avec la Restauration, mais cette fois sur un pied d'égalité complète, — les non-catholiques jouissant de la plénitude des droits de tous leurs concitoyens français; — de toutes les conquêtes de la Révolution, ce n'était certes pas la moins importante.

Une ordonnance de Louis XVIII, du 28 novembre 1814, appliqua les dispositions de l'édit de 1759 à tous les officiers qui ne professaient pas la religion catholique.

La croix du Mérite militaire fut suspendue à une rosette de soie moirée couleur de feu, semblable à celle des chevaliers de Saint-Louis et à celle que portent actuellement les officiers de l'ordre de la Légion d'honneur.

Une ordonnance de Louis-Philippe du 22 mai 1831, supprima les fleurs de lis des décorations de Saint-Louis et du Mérite militaire. Le 10 septembre 1832, le ministre de la marine invita les officiers de ce corps à ne plus porter la croix de Saint-Louis.

Les officiers qui étaient à la fois chevaliers des ordres du Mérite militaire et de la Légion d'honneur continuèrent, — quand ils ne portaient plus la décoration du Mérite militaire — à porter le ruban séparé en deux parties par un étroit liséré bleu qui indiquait les deux ordres.

(1) Parmi les signataires, nous trouvons quelques noms protestants : *Jean Perry*, ancien directeur de la chambre de commerce de La Rochelle, officier municipal, membre du district, etc.; *François Liège*, officier de la Monnaie; *Etienne-Isaac Rasteau*, officier de la Monnaie; *Marc-Antoine Giraud*, plus tard député à la Convention; *J.-B. Nairac*, député non acceptant à l'Assemblée constituante; *Daniel Garesché*, ancien syndic de la chambre de commerce; *Samuel Demissy*, député à la Constituante; *P.-J. Garreau*, syndic de la chambre de commerce; *Jean Ranson*, *P.-Ch. Mesturas*, *Debessé*, commerçants.

(2) On sait que cette loi avait rencontré une opposition fort vive au Tribunal (56 voix contre 38) et au Corps législatif (110 contre 166). La Restauration avait remplacé l'image de Napoléon placée sur la croix par celle de Henri IV, qui fut maintenue par le gouvernement de Louis-Philippe.

M. Borel-d'Hauterive a publié dans les *annuaires de la noblesse*, diverses listes des chevaliers de Saint-Louis décédés ou survivants depuis 1830, époque à laquelle cette distinction a cessé d'être conférée, mais aucun travail analogue n'a été fait pour l'institution du Mérite militaire. Meslin (1785) n'a pas eu de continuateur.

Il y aurait cependant un intérêt historique à constater — sous la Restauration — quel a été le nombre des officiers protestants dans les armées de terre et de mer.

Les *annuaires officiels de la marine* m'ont fourni pour ce corps les indications suivantes pour l'année 1825, qui peuvent servir de point de repère.

INSTITUTION DU MÉRITE MILITAIRE.

Capitaines de vaisseau.

MM. FRANCKE (*Adrien-Antoine*), chevalier des ordres du Mérite militaire et de la Légion d'honneur.

MASSIEU DE CLERVAL (*Auguste-Samuel*), id.

FLEURIAU (*Aimé-Benjamin*), id. et officier de la Légion d'honneur.

Capitaines de frégate.

VILLENEAU (*Théodore-Alexandre*), chevalier des ordres du Mérite militaire et de la Légion d'honneur.

Lieutenants de vaisseau.

LAGRÈZE (*Jean*), id.

ROTHER (*Louis-Alexandre*), id., depuis capitaine de corvette.

MESCHINET DE RICHEMOND (*Samuel-Louis*), id., depuis capitaine de corvette (1832) et président laïque du Consistoire de la Rochelle (1852-1864) (1).

Directeur des constructions du génie maritime.

GARRIGUES (*Jean-Charles*), chevalier du Mérite militaire et officier de la Légion d'honneur.

Aucun enseigne, ni aspirant, n'était chevalier du Mérite militaire ;

(1) L'auteur de l'*Histoire de la Marine française*, M. Doneaud, rend aussi hommage à Meschinot de Richemond : « Il y a sans doute des renommées plus éclatantes, mais on trouverait difficilement une carrière mieux remplie que celle de l'officier supérieur qui a constamment réalisé la devise : *Foi et devoir!* »

ils n'ont obtenu cette distinction qu'avec un grade supérieur. Il y aurait lieu de tenir compte dans une statistique des officiers de ces deux catégories appartenant au culte réformé.

Le serment exigé sous la Restauration des chevaliers du Mérite militaire, était le même que celui de l'édit de 1759. Il devait être fait entre les mains du dignitaire désigné par le roi et signé du récipiendaire. Le récipiendaire ayant prononcé le serment à genoux et découvert, le chevalier chargé de le recevoir étant couvert, lui donnait un coup de l'épée nue sur l'épaule gauche, ensuite sur l'épaule droite, en disant : « *Au nom du Roi et en vertu du pouvoir que Sa Majesté n'en a donné, je vous fais chevalier,* » et il lui remettait ensuite la croix et dressait certificat de la réception.

Voici la formule de la lettre royale :

« Mons. *Meschinet de Richmond (Samuel-Louis)*, lieutenant de vaisseau, la satisfaction que j'ai de vos services m'ayant convié à vous associer à l'ordre du *Mérite militaire*, je vous écris cette lettre pour vous dire que j'ai commis le *C^{te} De la Roche-S^t-André*, capitaine de vaisseau, major-général de la marine à Rochefort pour, en mon nom, vous recevoir et admettre à la dignité de chevalier du Mérite militaire ; et mon intention est que vous vous adressiez à lui pour prêter en ses mains le serment que vous êtes tenu de faire en ladite qualité de chevalier dudit Ordre, et recevoir de lui l'accolade et la croix que vous devez dorénavant porter sur l'estomac, attachée d'un petit ruban couleur de feu : voulant qu'après cette réception faite, vous teniez rang entre les autres chevaliers dudit Ordre, et jouissiez des honneurs qui y sont attachés. Et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. *Meschinet de Richmond*, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 15 juin 1823. « CHARLES. » Par le Roi, le Pair de France, Ministre secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies, C^{te} DE CHABROL. »

UN DESCENDANT DE RÉFUGIÉS

M. SIMON GROSJEAN-BÉRARD

C'est une noble histoire que celle du Refuge, et chaque jour voit disparaître sur la terre étrangère, devenue pour eux une seconde patrie, quelqu'un de ces descendants des anciens huguenots qui,

par la dignité du caractère et l'activité féconde de la vie, ont su reconnaître la dette de l'hospitalité.

Il y a peu de mois (23 mai), s'éteignait à Clarens, dans sa soixante-seizième année, un Genevois bien connu par une fortune honorablement acquise, et surtout par le bon emploi qu'il savait en faire. M. Simon Grosjean-Bérard descendait d'une famille protestante d'Avignon, qui s'éloigna du sol natal peu d'années après la Saint-Barthélemy. J'ai sous les yeux un arbre généalogique, dressé en 1744, où se lisent ces mots :

» Louis Grosjean, d'Avignon, et Jeanne, fille de François de Soublet, premier consul d'Avignon, vinrent à Genève en 1579 pour y professer la religion réformée, alors que les protestants étoient persécutés et massacrés cruellement.

« Ledit sieur Louis amena avec luy deux frères, et comme ceux de Genève étoient en guerre avec le duc de Savoie (Charles-Emmanuel), les trois frères prirent les armes en faveur des Genevois, et moururent tous trois au dit service : Louis à Bonne en Faucigny, le second devant le fort d'Arve, et le troisième à Chatelaine (1). »

Ainsi s'ouvre par un triple sacrifice l'histoire de la famille transplantée de la cité des papes dans celle de Calvin. Louis Grosjean laissait un fils, nommé Nicolas, qui fut reçu bourgeois en 1642, et dont les descendants directs, alliés aux Marcet, aux Trembley, aux Lombard, exercèrent, durant plusieurs générations, les fonctions du notariat dans la république calviniste. Daniel Grosjean, époux de demoiselle Aimée Marcet, mourut en 1774, laissant six enfants, dont le troisième, Gédéon, eut d'Olympe Bérard, pareillement issue de réfugiés français, du Dauphiné, un fils et deux filles.

Simon Grosjean-Bérard, né à Genève en 1798, fit son apprentissage de commerce à Lyon, et s'établit d'abord à Besançon, puis à Mulhouse, où il suivit avec succès la carrière industrielle. Il retourna en 1836 à Genève, et put dès lors consacrer à l'étude des plus graves questions, économiques et financières, les belles facultés qu'il avait reçues en partage. Libéral par goût, par principe, mais très-défiant à l'égard de la démocratie radicale dont il redoutait les excès, M. Grosjean joignait à une rare intelligence, aux saillies d'un esprit original, plein à la fois de candeur et de perspicacité, les talents d'un financier de premier ordre. Citoyen d'une petite république, il eût été le digne ministre des finances d'un grand Etat ; mais, en

(1) Ces divers événements se placent en 1589. On montre encore à Bonne la prairie où périrent, victimes d'une trahison, les quatre cents défenseurs de cette place, et qu'on appela : *le Paradis des Genevois*.

vrai fils de huguenots, il eût porté dans le maniement des deniers publiés les mêmes scrupules d'austère probité que dans la gestion de sa fortune privée. Attentif aux révolutions de notre vieille Europe, ainsi qu'aux moindres incidents de la politique quotidienne, il savait en tirer des conclusions nettes, pratiques, qui devenaient sous sa plume des mémoires financiers fort goûtés du public. On ferait un excellent livre des lettres que, durant près de vingt ans, il a adressées à la *Gazette de Lausanne* et au *Journal de Genève* (1). Dans sa paisible retraite des bords du lac, l'économiste de Clarens était consulté de toutes parts, et sa rare clairvoyance a été rarement prise en défaut.

La néfaste année 1870 fut une épreuve pour l'arrière-petit-fils de réfugiés, qui unissait un vif amour de la France au plus profond attachement à la patrie genevoise. Il ressentit avec un cœur tout français les douleurs de l'occupation étrangère. Le succès de l'emprunt destiné à libérer le territoire ne l'éblouit point. Il n'y vit que les charges accablantes que le présent allait léguer à l'avenir. A l'esprit de spéculation il aurait voulu substituer l'esprit de sacrifice, seul capable, selon lui, d'imprimer un salutaire élan à la nation accablée par tant de désastres. Il développa ses idées dans un noble écrit intitulé : *Le rachat du pays par le pays*, où il s'exprimait en ces termes : « Devant ces compatriotes qui gémissent sous l'occupation, est-il beaucoup de Français qui puissent dormir sans que leur sommeil soit autre chose qu'un cauchemar contre lequel ils se débattent douloureusement?... Pour vaincre les difficultés, il faut les aborder de front, les attaquer par le sacrifice ; ne plus écouter les hommes d'affaires, les partisans des expédients financiers, mais heurter au cœur de la France, faire appel à tout ce qu'il renferme de passions nobles, de sentiments élevés, à la reconnaissance de tous ceux que la paix a sauvés dans leur bien ou leur personne, enfin au dévouement de tous pour une patrie d'autant plus chère qu'elle est plus malheureuse. » A la prédication de la parole, M. Grosjean joignit celle de l'exemple. Il s'inscrivit pour une somme de 25,000 francs sur ce grand-livre du patriotisme qu'il aurait voulu voir s'ouvrir au lendemain de nos malheurs.

(1) Citons quelques-unes de ces brochures dont l'intérêt survit aux circonstances qui les ont fait naître : *Quelques considérations sur la rente de l'Etat et les actions de chemin de fer*. Paris, 1855. *Avis aux actionnaires des Sociétés d'exploitation des chemins de fer*. Genève, 1858. *Le système monétaire de la Suisse et son application*. Genève, 1860. Le dernier mémoire de M. Grosjean est intitulé : *Pourquoi et comment il faut fermer le grand-livre de la dette française*. Genève, 1873. Le moraliste ne se sépare jamais du financier.

Le protestantisme français doit un souvenir reconnaissant à ce Genevois demeuré patriote, qui s'est souvenu du pays de ses aïeux au jour de l'épreuve, à l'homme modeste et bon dont l'ingénieuse charité a largement pratiqué le précepte évangélique : *Que ta main gauche ignore ce que fait la droite !* Il ne nous appartient pas de soulever ici le voile qui recouvre ce que la vie a de plus profond, de meilleur. Le christianisme est la religion des cœurs simples et des intelligences d'élite. Celle de M. Grosjean s'était abaissée devant la sublime révélation d'un Dieu qui donne son Fils unique au monde pour le sauver. A l'heure suprême, il a trouvé une consolation dans la tendresse d'une sœur digne de lui, qui s'étonne de lui survivre, et dans cette grande parole : *Dieu est amour*, qu'on a gravée sur sa tombe. Ses héritiers ont été les dispensateurs de ses pieuses libéralités en France et en Suisse. Ils se sont inspirés de ses sentiments bien connus en offrant un généreux don à la Bibliothèque du Protestantisme français, comme témoignage de son attachement à l'Eglise réformée et au pays de ses aïeux, noble exemple bien fait pour trouver des imitateurs dans notre patrie, et pour resserrer les liens qui nous unissent à l'antique cité du Refuge : « Jérusalem, si jamais je t'oublie, que ma droite s'oublie elle-même ! » J. B.

CORRESPONDANCE

LA NOTICE SUR LA SOCIÉTÉ

(1852-1872)

Dans le courant du mois d'octobre, à l'occasion de la fête de la Réformation, nous avons envoyé à nos abonnés et à tous ceux de MM. les pasteurs dont les adresses nous étaient connues, la Notice que le Comité vient de publier. Quelques erreurs et quelques retards, très-regrettables mais impossibles à éviter dans une expédition aussi considérable, sont réparés à mesure qu'on veut bien nous les signaler, mais déjà nous pouvons constater, avec une véritable joie, l'impression favorable qu'a produite ce compte rendu de nos travaux. Les réponses que nous avons reçues et que nous continuons à recevoir journellement nous ont profondément touchés. Elles nous portent des témoignages de vive sympathie, des dons, des promesses de concours, des vœux qui sont pour nous la plus douce des récompenses et le plus sérieux des encou-

ragements. Nous croyons ne pouvoir mieux prouver à quel point nous y sommes sensibles qu'en insérant au *Bulletin*, suivant la tradition de nos premières années, un rapide résumé de notre Correspondance générale depuis l'envoi de la Notice jusqu'à la séance du 10 novembre.

MM. les pasteurs de Magnin, de Vernoux, et Corbière, d'Agen, promettent l'offrande de leurs Eglises. MM. Rabaud, de Castres; Stapfer, de Josnes; Travès, de Villeveyrac; Campredon, de Lasalle; Arnaud de Crest; Braud, de Fontainebleau; Grenier, de Caussade; Dupont, de Saint-Etienne; Zipperlen, de Courbevoie, envoient des collectes. M. Bohin s'abonne, et M. Bastide abonne son Eglise au *Bulletin*.

MM. les pasteurs Sohier, de Bolbec, et Petit, de Lemé, offrent à la Bibliothèque des ouvrages rares.

M. Picanon, pasteur à Villefagnan, ne perd pas de vue l'histoire religieuse de sa contrée et indique des documents qui se trouvent aux archives nationales.

M. Saltet, pasteur à Peypin d'Aigues, écrit : « Veuillez croire que votre Société a toujours eu de profondes et respectueuses racines dans mon cœur... Je bénirai le Seigneur si quelque membre érudit pouvait faire une notice sur le massacre de nos protestants de Peypin d'Aigues par le capitaine Poulin ou le baron de la Garde. Tous les papiers de la mairie ont été consumés dans un incendie il y a quarante-cinq ans. »

M. Berthe, pasteur à Troyes, a célébré la fête de la Réformation « avec entrain et bénédiction. » Il annonce une collecte et promet un document pour le *Bulletin*.

M. de Félice, pasteur à Orthez, offre de faire copier des actes de synodes provinciaux tenus en Béarn à l'époque de la Révolution.

M. Deutschendorff, pasteur à Sedan : « La notice sera une raison de plus pour moi de faire connaître votre œuvre et de la faire aimer. »

M. Delmas, pasteur à Bordeaux, annonce que le Consistoire de cette Eglise a voté une allocation de cent francs « en témoignage de son vif intérêt pour l'œuvre. »

M. Bohin, pasteur à Belloc, a lu la Notice et pense trouver dans son Eglise, la plus importante du Béarn après Orthez, des membres qui s'intéresseront au *Bulletin*. Il espère envoyer des renseignements pour le Dictionnaire historique et géographique.

M. Hamelle, pasteur à Orléans : « L'œuvre dont votre intéressante Notice retrace à grands traits l'origine, la marche et les développements, mérite trop d'être soutenue, encouragée, pour que je ne m'empresse pas de la recommander à l'attention et aux sympathies de mon troupeau et de tous mes collègues. »

M. Vaurigaud, pasteur à Nantes, répond à des questions géographi-

ques et ajoute : « En ce qui concerne l'œuvre de la Société, veuillez être convaincu que je lui suis attaché de cœur et que je l'aiderai de mon mieux. »

M. Sarrus, pasteur à Clairac, donne des renseignements pour le Dictionnaire. Il a retrouvé dans les archives du Consistoire le registre des procès-verbaux des colloques du Haut-Agenais à partir de 1752. Il en adresse un premier extrait.

M. Viel, pasteur à Saint-Jean du Gard, pour lui et pour son collègue M. Meinadier, envoie une collecte et ajoute : « Merci en notre nom et au nom de notre conseil presbytéral pour l'œuvre pieuse que vous accomplissez. »

M. Valotton, pasteur au Chambon, a célébré la fête de la Réformation en présence d'un millier de personnes environ : « J'ai annoncé que la moitié de la collecte serait destinée à la Société, l'autre moitié à l'achat d'ouvrages relatifs à l'histoire du protestantisme français (le *Bulletin*, par exemple). Je m'informerai si dans quelques familles de ma paroisse ou dans les archives communales, il y a des documents de nature à intéresser le *Bulletin*. »

M. Saussine, pasteur à Uzès, envoie un extrait des délibérations du Consistoire, en date du 17 octobre, se terminant par ces lignes : « Le président rappelle les témoignages d'intérêt que le Consistoire d'Uzès a déjà donnés à cette œuvre toute protestante. Le Consistoire, après avoir entendu ces communications, charge son président de témoigner de nouveau au Comité l'assurance de sa sympathie fraternelle et de l'informer qu'on profitera de la prochaine fête pour provoquer une collecte en sa faveur. »

M. de Grenier-Fajal, pasteur à Caussade, s'intéresse depuis longtemps à l'œuvre : « De toutes nos sociétés religieuses, il n'en est point de plus utile, de plus importante, de plus nécessaire que la vôtre, car il est évident qu'en travaillant pour l'histoire du protestantisme, elle travaille efficacement pour le protestantisme lui-même. C'est assez vous dire que votre Société possède toute ma sympathie et que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour lui être utile, soit par des collectes, soit par la publication de nouveaux documents. »

M. Benoit, pasteur à Montmeyran, transmet une collecte et fait part de la double célébration dans son Eglise de la fête de la Réformation.

M. Benoit, pasteur à Cette, adresse une réponse chaleureuse d'où nous extrayons les lignes suivantes : « Je vous remercie cordialement de la Notice... J'ai essayé et j'essaye de faire connaître votre Société à tous ceux qui n'ont pas comme moi le privilège d'apprécier à leur juste

valeur les immenses travaux qu'elle a déjà accomplis... Mes exhortations, le jour de la fête, ont surtout roulé sur votre œuvre, dont j'ai tâché de faire ressortir toute l'importance et la valeur. Veuillez accepter notre collecte comme un témoignage des sympathies de mon Eglise et croire en même temps que ma coopération ne vous fera jamais défaut, tant que le Seigneur voudra bien me maintenir à la tête d'une Eglise se rattachant à notre bienheureuse et glorieuse Réformation. »

Enfin M. Bastide, pasteur à Saint-Pargoire, nous écrit : « J'ai lu la Notice avec un extrême plaisir. Elle fait du bien. Elle fait aimer votre œuvre et pousse au travail. Je crois que votre but a été atteint : après avoir lu ces pages je ne pense pas qu'un seul de nos pasteurs ne fasse quelque effort pour vous soutenir. »

UN OUVRAGE EN SOUSCRIPTION

HISTOIRE

DES PROTESTANTS DU DAUPHINÉ

AUX XVI^e, XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Par E. ARNAUD, *Pasteur*

3 forts volumes in-8°

Pour les souscripteurs. 15 fr.

Pour les non-souscripteurs 20 fr.

L'Histoire des protestants du Dauphiné, dit M. Arnaud, n'a pas encore été écrite d'une manière complète et suivie. *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, de M. LONG, n'embrassent qu'une époque, et *Les guerres de religion et la Société protestante dans les Hautes-Alpes* de M. CHARRONNET, ne s'étendent qu'à une contrée. Le travail que nous offrons au public comprend l'histoire des protestants de tout l'ancien Dauphiné, tant de delà que de deçà les Alpes, depuis l'établissement de la Réforme dans cette province jusqu'à la Révolution, soit de 1522 à 1789, et il se divise en quatre périodes :

I. — Débuts de la Réforme en Dauphiné; prédications de Farel; premiers martyrs; premières Eglises, etc.

II. — Guerres de religion; exploits militaires de des Adrets, de Montbrun et de Lesdiguières; sièges célèbres de Livron, Serre, La Mure; etc.

III. — Régime de l'Edit de Nantes. — *A. Histoire extérieure* des Eglises du Dauphiné. Nouvelles guerres de religion; places de sûreté; Chambre de l'Edit; vexations diverses souffertes par les protestants dauphinois; etc. — *B. Histoire intérieure.* Doctrine, discipline, instruction; synodes et finances des Eglises; etc. — *C. Appendice.* Notices particulières sur les Eglises, les annexes et les pasteurs du Dauphiné.

IV. — Le désert; scènes de l'émigration; éruautés de La Rapine; petits prophètes; exécutions capitales; travaux de Roger; son martyre et celui du jeune Ranc; persécutions; adoucissements; procès célèbres de La Robequain et de La Marin; biographies des pasteurs du désert; listes de réfugiés dauphinois;

Telle est la substance de nos quatre périodes. Pour en rendre l'histoire aussi neuve et aussi complète que possible, nous n'avons négligé aucune source d'informations : les dépôts publics de Valence, Grenoble, Carpentras, Lyon, Genève, etc., ont été explorés avec soin, de même que les archives particulières des bibliophiles distingués que renferme notre province. Nous avons été mis par là sur la trace d'un grand nombre de pièces manuscrites inédites et d'imprimés d'une rareté extrême, qui nous ont permis de mettre au jour bien des faits nouveaux.

La rédaction du *Bulletin* ne peut que recommander une publication importante dont le manuscrit, entièrement prêt, sera mis sous presse dès que les 400 souscriptions nécessaires pour couvrir les frais de publication auront été adressées à l'auteur.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 9 JUIN 1874

Présidence de M. Schickler. Lecture de deux lettres, l'une de M. Alfred Labouchère, remerciant le comité de l'avoir élu membre de la Société, et l'autre de Madame Lee Childe qui a été fort touchée du témoignage de respectueuse sympathie qui lui a été adressé à l'occasion de la mort de son père, M. le baron de Triqueti.

Bulletin. — Au moment de partir pour un assez long voyage, le se-

crétaire est heureux d'avoir en main de nombreux matériaux, auxquels se joindront une étude de M. le comte Delaborde sur Teliguy, et la suite des articles de M. Gaufrès sur l'ancien collège de Nîmes.

Au sujet de ce collège et du recteur Baduel, M. Ch. Waddington fait ressortir l'influence exercée sur cette institution par le célèbre humaniste Jean Sturm, dont les idées importées à Nîmes et à Genève ont trouvé leur application dans ces deux centres d'instruction réformée.

Le secrétaire confirme ces remarques, conformes d'ailleurs aux conclusions du savant travail qu'il a reçu de M. Gaufrès, absent de la séance au moment où ces idées sont échangées.

Le président annonce que le service de la Bibliothèque est assuré aux prochaines vacances.

Correspondance. — M. Théophile Ladevèze annonce l'envoi des dernières pièces qui ont été transcrites pour nous dans les archives de Stuttgart, et qui compléteront un important dossier sur les relations des princes lorrains avec le duc de Wurtemberg avant et après le massacre de Vassy. M. le président veut bien se charger de faire régler cette affaire par un banquier de Stuttgart.

M. de Lamothe, archiviste à Nîmes, offre pour le *Bulletin* un document nimois dont on a déjà reçu copie par les soins de M. Ch. Meynier. C'est un journal des exécutions de Camisards à Nîmes, rédigé par un témoin catholique trop peu impartial. Il semble difficile d'insérer ce document sans un commentaire correctif. Le secrétaire est chargé d'exprimer à M. de Lamothe les remerciements et les regrets du comité.

M. le pasteur Dardier annonce la réimpression de l'*Histoire de Nîmes*, par Ménard, à laquelle notre Société, qui a souscrit à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, par dom Vaissète, ne saurait demeurer étrangère.

M. E. de Barthélemy transmet au président une lettre de Calvin à M. de Diesbach qu'il suppose inédite et qui a déjà été publiée dans le recueil des *Lettres françaises*, d'après l'original conservé à Berne.

Elections. — A l'occasion de la place laissée vacante par M. de Triqueti, M. Bonnet propose d'inscrire la candidature de M. le professeur Lichtenberger qui représente si dignement une cause chère à tous. Cette proposition, appuyée par M. le comte Delaborde, réunit l'unanimité des suffragés. L'élection est remise à la fin de l'année courante par un juste respect pour la mémoire de M. de Triqueti.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE.

Présidence de M. Schickler. Après la lecture du procès-verbal, M. le président prend la parole pour accomplir un double devoir. Il doit d'a-

bord saluer un nouveau collègue, M. Alfred Labouchère, et rendre ensuite hommage à l'illustre président honoraire que nous avons perdu. M. Guizot nous prêta dès l'origine l'appui de son grand nom et plus tard celui de sa parole éloquente, lorsqu'il parut nécessaire de modifier à quelques égards notre œuvre historique. Il a toujours pris le plus vif intérêt à nos travaux. Une lettre écrite au nom du comité à M. Guillaume Guizot lui portera l'expression de nos vives sympathies.

Le secrétaire n'a pas attendu le jour de cette réunion pour s'acquitter d'un premier devoir. Il a écrit à Madame Conrad de Witt une lettre semi-officielle pour lui exprimer les regrets et les respectueuses sympathies des membres du comité alors dispersés, et il en a reçu une réponse dont la lecture touche vivement ses collègues.

M. G. Guizot, entrant peu après en séance, remercie le comité des témoignages sympathiques adressés à sa famille. Il espère pouvoir prendre désormais une part plus active aux travaux de la Société si bien appréciés dans un ancien article de la *Revue d'Edimbourg*, dont l'auteur, M. Reeves, pourra consacrer un nouveau compte rendu à la seconde série du *Bulletin*.

Le secrétaire s'excuse de n'avoir pu rentrer à Paris pour la séance ordinaire d'octobre. Il a été retenu plus longtemps qu'il ne pensait par des recherches suivies des plus heureux résultats dans les archives de Modène et de Venise. Il signale l'immense collection des procès du saint office conservée aux *Frari*, et qui contient toute l'histoire religieuse de Venise durant trois siècles. Le dossier d'Antonio Bruccioli, le premier traducteur de la Bible en italien, a été l'objet de ses études. Il n'a pas négligé les martyrs du XVI^e siècle mentionnés par Crespin, dont l'étonnante véracité se trouve confirmée par les rapports des inquisiteurs. D'importantes publications poursuivies en Italie méritent l'attention de la Société. Les procès de Pietro Carnesecchi et de Jordano Bruno, publiés par le comte Manzoni de Turin, et par M. Berti, ancien ministre de l'instruction publique, doivent trouver place dans notre Bibliothèque, ainsi que les récents ouvrages de M. Cantu.

(Suite.)



BX
9450
S64,
année 23

Société de l'histoire du
protestantisme français,
Paris
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

